MANUEL

DE

NUMISMATIQUE FRANÇAISE

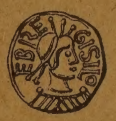
TOME PREMIER

MONNAIES FRAPPÉES EN GAULE
DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A HUGUES CAPET

PAR

Adrien BLANCHET

MEMBRE DE L'INSTITUT




ÉDITIONS AUGUSTE PICARD

PARIS

MANUEL

DE

NUMISMATIQUE FRANÇAISE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

MANUEL

DE

NUMISMATIQUE FRANÇAISE

PAR

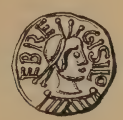
A. BLANCHET ET A. DIEUDONNÉ

TOME PREMIER

MONNAIES FRAPPÉES EN GAULE
DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A HUGUES CAPET

PAR

Adrien BLANCHET
BIBLIOTHÉCAIRE HONORAIRE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE





PARIS
LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS
Libraire des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes
82, RUE BONAPARTE, 82

1912

PRÉFACE

Pour la précision des renseignements chronologiques, géographiques et même linguistiques qu'elle apporte, la Numismatique mériterait de prendre à la tête des sciences historiques une place qu'on ne lui accorde pas volontiers. Est-ce à cause de ses rapports fréquents avec l'Art que la Numismatique fut peut-être trop négligée et l'a-t-on considérée comme appartenant plus à l'Art qu'à l'Histoire proprement dite ? C'est précisément pour ce double caractère artistique et historique que la Numismatique devrait être estimée encore plus qu'elle ne l'est.

Des villes, des dynasties et des personnages ne sont connus que par les monnaies et les médailles. Des graveurs grecs et des médailleurs de la Renaissance ont confié à leurs œuvres le soin de perpétuer leur nom, et ils n'eurent pas tort, car leurs contemporains, historiens et chroniqueurs, ont trop souvent ignoré leur existence ou dédaigné leurs créations.

Pour nous en tenir à notre seule Numismatique nationale, disons que l'étude des monnaies gauloises apporte un appoint très appréciable à nos connaissances relatives à la patrie celtique. L'abondance et la variété des monnaies de Postume et de ses successeurs ne nous en disent-elles pas davantage que les auteurs latins sur l'importance de l'empire gaulois du IIIe siècle, encore si négligé dans les manuels d'histoire ? La géographie de la Gaule mérovingienne ne doit-elle pas les matériaux les plus nombreux aux monnaies ? Et lorsque nous comparons les documents numismatiques au texte de l'édit

de Pîtres, nous apprenons qu'un texte de loi n'apporte pas toujours la certitude.

Ce manuel fournira peut-être un répertoire utile à ceux qui savent déjà ; nous croyons qu'il est conçu pour donner en outre les premiers éléments de la science à ceux qui veulent étudier. On pourra s'étonner de ne point trouver, à cette place, une plus longue introduction groupant de nombreux faits généraux. Pour la partie traitée dans ce volume, il a paru préférable de mêler plus intimement ces renseignements au texte même de l'ouvrage. Ainsi les recherches sur la condition des monnayeurs mérovingiens ne sont guère séparables de l'étude de la monnaie même.

Disons pourtant ici quelques mots de la technique, qui n'a pas beaucoup varié depuis l'antiquité jusqu'au XVI[e] siècle. Les outils sont représentés de la même manière sur une monnaie de la République romaine et sur un denier de Louis le Pieux ; on y voit les marteaux et les deux coins qui servaient à donner au disque de métal (*flan*) les empreintes voulues. Ce procédé primitif, si éloigné des balanciers et des presses modernes, imprimait aux espèces monétaires un aspect irrégulier, qui étonne tout d'abord ceux qui n'ont pas l'habitude des monnaies anciennes. En effet, c'est seulement lorsque Aubin Olivier, conducteur de la Monnaie des Étuves, sous Henri II, eût inventé la virole brisée, que les flans des monnaies, jetons ou médailles, ne purent s'écarter entre les coins : grâce à cette invention la tranche des pièces fut régulière, cannelée et même imprimée [1]. Mais, à mesure que la technique se perfectionnait, l'Art perdait du terrain. Certaines monnaies romaines du IV[e] siècle et beaucoup de pièces carolingiennes sont plus régulières que divers statères gaulois et deniers de Postume. Mais combien l'Art est plus vivant sur ceux de ces petits monuments qui sont plus anciens que les autres !

1. La fabrication des monnaies fera l'objet d'une étude plus complète dans le tome II de ce manuel.

En considérant les espèces émises sur notre sol, depuis que la monnaie y fut introduite, on peut faire aussi des observations intéressantes. Notre pays a connu d'abord le statère d'or et la drachme d'argent, empruntés au monnayage grec. Pendant la période romaine, l'*aureus* et le denier d'argent, dérivés d'ailleurs des précédents, fournirent à nos pères un numéraire sensiblement analogue. Et quand on se reporte à notre époque où la pièce d'argent d'un franc n'est pas beaucoup plus grande que la pièce d'or de vingt francs, on est tenté de se dire que la monnaie de notre pays, après avoir subi bien des vicissitudes, est presque revenue à son point de départ.

Mais pour la variété des types, nous avons grandement perdu. Il est certain que la diversité infinie des figures, surtout pendant la période romaine, favorisait trop le faux monnayage. L'unité des types est une nécessité ; mais elle enlève à la monnaie le charme si puissant que les Anciens avaient su lui donner. Les pièces grecques et romaines disaient l'histoire des dieux, des héros, des fondateurs de villes, en même temps qu'elles disséminaient des trésors artistiques dont la vue fit certainement naître des vocations. La Numismatique ancienne est comme un manuel bien illustré de l'histoire de l'humanité ; le numéraire moderne a renoncé à ce rôle glorieux et n'est qu'un instrument d'échange, sans relief, souvent banal, et qui apprend trop peu à ceux qui le tiennent.

15 octobre 1912.

A. Bl.

MANUEL

DE

NUMISMATIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE PARTIE

MONNAIES FRAPPÉES EN GAULE DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A HUGUES CAPET

LIVRE PREMIER

MONNAIES FRAPPÉES EN GAULE PENDANT LA PÉRIODE DE L'INDÉPENDANCE

Les monnaies frappées par les peuples de la Gaule indépendante sont infiniment variées. Cette variété est d'ailleurs plus apparente que réelle. Ainsi, un type monétaire grec, introduit dans une partie de la Gaule, s'est transformé, de manières différentes, dans les autres régions, à des époques successives, et ces transformations sont quelquefois si profondes, si étranges même, que beaucoup d'érudits se sont mépris sur la signification de la plupart des types monétaires celtiques. On conçoit aisément que des peuplades très nombreuses, monnayant surtout pour assurer les transactions commerciales de leurs assemblées, aient émis un numéraire dont les types étaient peu constants et la fabrique assez imparfaite. Il est probable d'ailleurs que si le monnayage de certains peuples a été soumis à une autorité publique (monnaies de Massalia; monnaies avec le titre d'*Arcantodan*), il n'en fut pas de même dans toutes les parties de la Gaule. La numismatique gauloise doit être composée, en général, d'espèces émises par des particuliers. C'est la première étape du monnayage de la plupart des peuples : c'est le contraire d'un monnayage régulier d'État.

CHAPITRE PREMIER

LES CONDITIONS D'EXISTENCE DU MONNAYAGE GAULOIS

Sommaire. — I. Les Débuts de la numismatique gauloise. — II. La monnaie primitive en Gaule. — III. Métaux ; alliages. — IV. Fabrication. — V. Poids.

§ I. — *Les débuts de la numismatique gauloise.*

Malgré quelques érudits et amateurs éclairés, les monnaies gauloises furent négligées jusqu'au commencement du XIX[e] siècle [1]. En effet si Paul Petau, Fabri de Peiresc, Bernard de Montfaucon et Michelet d'Ennery ne dédaignaient pas ces vieux souvenirs de notre primitive histoire, les indifférents étaient plus nombreux; le comte de Caylus disait des monnaies gauloises qu'elles « ne peuvent instruire sur l'histoire », et le président de Saint-Victor écrivait, en 1771 : « Ce sont des médailles des rois gaulois, aux- « quelles on n'a pu rien encore déchiffrer, qui ne sont d'aucune « utilité, et dont on garde tout au plus quelques échantillons dans « les cabinets [2]. »

Depuis cette époque la numismatique gauloise a fait de grands progrès [3] et l'on est en droit de la considérer aujourd'hui comme formant le premier chapitre de l'histoire monétaire de notre pays.

1. Voy. A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, 1905, p. 1 et 2.
2. *Procès-verb. de la Soc. fr. de Numism.*, 1909, p. LXXXII (in *Rev. num.*).
3. Anatole de Barthélemy, Adolphe Duchalais, Louis de la Saussaye, Édouard Lambert, Charles Robert, Félicien de Saulcy, Eugène Hucher, ont, à divers titres, été les meilleurs ouvriers du classement des monnaies gauloises. Voici une liste d'ouvrages utiles à consulter : La Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, 1842, 23 pl. : Duchalais, *Description des médailles gauloises de la Bibliothèque royale*, 1846, 4 pl. ; J. Lelewel, *Études numism.*, *Type gaulois ou celtique*, 1841, un vol. et atlas de 7 tabl. et 12 pl. ; Édouard Lambert, *Essai sur la numismatique gauloise du Nord-Ouest de la France*, 1[re] partie, 1844-1849, 13 pl., et 2[e] partie, 1864, 19 pl. ; Saulcy, *Lettres à M. A. de Longpérier sur la Numismatique gauloise*, dans la *Rev. num.*, 1858 à 1870, et à part, 1870, pl. ; Ch. Robert, *Description rais.* de sa collection, 1880 et dans l'*Annuaire de la Soc. de Numismatique*, t. V, 1877-1881 : E. Hucher, *L'Art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles*, 1868 et 1874, pl. et fig. : Ernest Muret, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque*

L'étude en est souvent malaisée, car il faut parfois dix exemplaires de la même monnaie pour en définir le type ou en déchiffrer la légende. D'ailleurs beaucoup de pièces gauloises sont anépigraphes, c'est-à-dire muettes, et c'est seulement en notant avec patience les provenances qu'on arrive à proposer des attributions logiques[1]. Par bonheur, notre sol livre chaque année des dépôts monétaires en nombre assez grand pour que les études scientifiques et les collections soient autorisées à compter sur un avancement normal et régulier.

§ II. — *La monnaie primitive en Gaule.*

Nous n'avons à considérer ici que la monnaie véritable, généralement frappée. Cependant il n'est pas inutile de signaler quelques instruments d'échange, qui ont dû circuler sur le sol de la Gaule à l'époque préhistorique. Il est vraisemblable que, parmi les *celts* (ou haches à douille), si fréquemment recueillis sur notre sol, beaucoup n'ont pu être utilisés comme outils ou armes. On en connaît en effet qui sont ornés près du tranchant, ornementation inutile si l'objet devait servir; d'autres *celts* sont minces et remplis de terre cuite; d'autres enfin sont trop petits pour avoir pu servir à un travail quelconque[2]. On peut donc admettre que ces *celts*, souvent réunis en grand nombre, étaient acceptés comme moyen d'échange dans les transactions des peuples préhistoriques[3]. Certains anneaux d'or, trouvés à Fontenay-le-Comte, et des lingots d'or marqués de douze coches, trouvés à Nesmy (Vendée), ont pu

Nationale, 1889 (rédigé probablement en partie d'après des notes de Saulcy, dont le classement est évidemment respecté); *Atlas des monnaies gauloises, préparé par la Commission de Topographie des Gaules et publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique*, par H. de la Tour, 1892, in-f° de VIII et 12 p. et de 55 pl. contenant environ 2000 fig. (54 pl. avaient été gravées sous la direction de la Commission de la Topographie des Gaules).

1. C'est pour ces raisons que nous avons donné, dans cette partie de notre ouvrage, des figures plus nombreuses que dans les séries postérieures.

2. A. Blanchet, *Traité des m. gauloises* (paru en déc. 1904), p. 22. Cf. H. Breuil, dans l'*Anthropologie*, mars-avril 1905, p. 164. Tout récemment, M. J. Déchelette a signalé un faisceau de sept broches de fer, trouvé dans la Saône (*Rev. num.*, 1911, p. 39). Si cet objet, d'origine étrusque, a pu circuler comme monnaie en Italie, il n'est pas vraisemblable qu'il en ait été de même en Gaule.

3. On a des exemples analogues pour d'autres peuples de l'antiquité (cf. E. Babelon, *Les origines de la monnaie*, 1897, p. 179). Ainsi des trépieds et chaudrons ont servi de moyens d'échange en Crète.

être aussi des formes primitives de la monnaie. Quant aux *rouelles* (petites roues à rayons plus ou moins nombreux), dont on connaît des exemplaires d'or, d'argent et de bronze, la destination monétaire est loin d'en être certaine, bien que de nombreux amateurs continuent à classer les petits monuments de cette série à la suite des monnaies gauloises [1].

§ III. — *Métaux ; alliages.*

La Gaule possédait tous les métaux qui lui étaient nécessaires pour un monnayage complet. L'or venait des mines des *Tarbelli*, comme des torrents des Pyrénées et des Alpes ; il était même charrié par le Rhin. Tacite a cité les mines d'argent des *Ruteni* et son dire est confirmé par une dizaine de restes d'exploitation antique dans l'Aveyron. Nos pères ont dû connaître d'autres gisements dans le Tarn, le Puy-de-Dôme, l'Ariège, le Gard, la Charente. Pour le cuivre, Pline cite la mine des Ceutrons (Savoie), et les gisements de Baigorry (Basses-Pyrénées) contiennent des galeries, probablement antérieures aux Romains, qui y ont travaillé. Bien d'autres mines de cuivre ont dû être connues des Gaulois. Et si ceux-ci ont peut-être tiré de l'étain de l'île de Bretagne, il est certain qu'ils en ont extrait de leur propre sol (Creuse, Haute-Vienne, Corrèze, Allier, Morbihan, Loire-Inférieure) [2].

Les Gaulois commencèrent par monnayer l'or ou l'argent selon les régions ; le numéraire de bronze parut beaucoup plus tard, dans le deuxième siècle avant notre ère. En règle générale, on peut dire que les monnaies sont d'autant plus anciennes que l'or et l'argent en sont plus purs. Lorsque survint la décadence de la puissance gauloise, l'or prit une teinte blanche provenant d'un alliage d'argent, ou une teinte rouge produite par un alliage de cuivre [3]. J'ai dit ailleurs que la Gaule, après avoir exporté plus qu'elle n'importait, fut bientôt soumise au phénomène inverse. Le développement du commerce romain en Gaule fit plus pour raréfier l'or de ce pays

1. Voy. le résumé de la question dans mon *Traité des m. gaul.*, p. 27-29.
2. Sur les mines en Gaule, voy. mon *Traité*, p. 30 à 35.
3. L'or de basse époque varie de 400 à 500/1000. Il y entre une forte proportion d'argent et une de cuivre plus ou moins forte selon la région ou l'époque. J'ai réuni un certain nombre de renseignements fournis par des analyses (*Traité des m. gaul.*, p. 36-46).

que les victoires de Rome sur Bituit, sur les Allobroges et quelques autres peuples, avant l'arrivée de César [1].

Outre l'alliage qui diminuait la quantité de métal précieux, les Gaulois ont employé un genre de fraude connu des Grecs et des Romains ; beaucoup de pièces de la dernière époque gauloise sont « fourrées », c'est-à-dire de cuivre recouvert d'une pellicule d'or ou d'argent [2].

Parmi les monnaies de bronze, il en est beaucoup, et ce sont en général les plus récentes, dont le métal, noirâtre et luisant, a reçu le nom de « potin ». En réalité, le métal de ces pièces contient une forte proportion d'étain et des traces sensibles d'argent. Mais cette composition est aussi celle de pièces de bronze qui sont frappées tandis que les monnaies de « potin » sont coulées. J'estime donc que l'aspect particulier des pièces de « potin » résulte du genre de fabrication et non de la forte proportion d'étain et des traces d'argent, celles-ci provenant sans doute du traitement imparfait de minerais.

§ IV. — *Fabrication.*

Les procédés de fabrication ont été évidemment empruntés aux Grecs par l'intermédiaire de Massalia, l'antique Marseille.

Les monnaies gauloises étaient le plus souvent frappées sur des flans préparés d'abord par la fonte. On a trouvé de ces flans sans empreinte à Tayac (Gironde), à Pommiers (Aisne) et ailleurs [3]. Quelquefois les flans ont été découpés dans un lingot aplati sur une enclume (pièces de la série « à la croix ») [4]. Imitant le procédé du placage pour les pièces « fourrées », qui fut en si grande faveur chez les Romains, les Gaulois ont aussi imité, mais rarement, la dentelure des deniers *serrati* de la République romaine.

On connaît plusieurs coins de monnaies gauloises. Ils sont le plus souvent coniques (coins de Corent, du camp de Sainte-Germaine et du Musée de Grenoble), quelquefois plats (coin d'Avenches) ou en forme de bouton (coin de Corent) [5].

1. *Traité des m. gaul.*, p. 36.
2. *Ibid.*, p. 49-50.
3. Voy. mon *Traité des m. gaul.*, p. 48.
4. C'est un procédé qu'on retrouve dans le monnayage primitif de l'Inde (IVe s. av. J.-C.).
5. A. de Barthélemy, dans *Rev. archéol.*, 1867, t. XV, p. 348 et s. ; A. Changarnier, dans *Annuaire Soc. Num.*, 1884, p. 362, et 1885, p. 236 ; E. Babelon et

Beaucoup de monnaies gauloises sont *scyphates*, c'est-à-dire en forme de cupules (m. d'or des Bituriges, des Parisiens, des Morins, etc ; m. d'argent des Élusates). Cette forme a été produite évidemment par un coin concave opposé à un coin convexe, afin d'empêcher le glissement de ces instruments qui aurait pu se produire au cours d'une frappe réclamant plusieurs coups de marteau.

La fabrication était d'ailleurs souvent négligée. Ainsi les pièces d'argent « à la croix » de la trouvaille de Cuzance (Lot), présentent au revers des signes confus, produits par l'enclume, qui avait reçu elle-même des marques par suite du débordement d'un coin trop large sur des flans trop étroits et irréguliers.

Si, en général, les flans des monnaies gauloises sont trop étroits pour recevoir la totalité des types gravés sur les coins, on trouve cependant des pièces où l'image du coin apparaît entière et plus petite que le flan sur lequel elle a été imprimée.

Comme dans le monnayage romain, des négligences assez fréquentes dans la fabrication du numéraire gaulois ont produit des pièces incuses, c'est-à-dire portant en creux, d'un côté, l'image en relief d'une des faces de la monnaie [1].

Nous avons dit que les flans des monnaies gauloises étaient généralement coulés ; on trouve en effet des monnaies qui présentent sur la tranche des traces de la coulée (voy. *Fig. 102, 112*). C'est un cas fréquent pour les bronzes de Massalia (voy. *Fig. 20*), et analogue à ce qui se voit sur des pièces de Syracuse [2]. Le procédé de fabrication des flans parut si pratique, que, dans diverses régions de la Gaule [3], pendant la plus grande partie du premier siècle avant notre ère, on fabriqua de nombreuses monnaies à l'aide de moules (voy. *Fig. 93. 101, 115 à 119*). La question complexe des alliages

A. Blanchet, *Cat. des bronzes ant. de la Bibl. nat.*, n° 2395 ; E. Babelon, *Traité des m. grecques et rom.*, 1re partie, I. 1901, c. 907 ; A. Blanchet, *Traité des m. gaul.*, p. 51.

On a retrouvé récemment en Hongrie des coins de monnaies celtiques qui sont cylindriques (E. Gohl, dans *Rev. num.*, 1907, p. 171, pl. III).

1. On a expliqué ce fait en supposant que l'image en creux était produite par une pièce frappée antérieurement et restée fixée au coin. (Fr. Lenormant, *La Monnaie dans l'Antiq.*, t. I, p. 262 ; E. Babelon, *Traité des m. gr. et rom.*, 1re partie, t. I, c. 945).

2. Nous verrons plus loin que la Sicile eut une influence certaine sur le monnayage massaliète.

3. On en trouve dans l'Est, le Centre et même le Midi (dans cette dernière région, des petits bronzes dits au T, à cause du seul élément qui s'y distingue).

de bronze, assez variables, ne fut peut-être pas étrangère à l'évolution des procédés du monnayage gaulois. D'ailleurs les Gaulois devaient être très versés dans la pratique de la fonte des métaux et certains statères d'or, authentiques, paraissent bien avoir été coulés et non frappés.

§ V. — *Poids.*

Le poids des monnaies gauloises est très variable, car il dépend beaucoup de l'affaiblissement du titre, surtout pour les espèces d'or. Le poids est un indice chronologique de premier ordre, car, ainsi que je l'ai dit plus haut, le titre devient de plus en plus mauvais, à mesure que la décadence monétaire s'accentue. Si, dans la dernière période de l'indépendance gauloise, on trouve, chez les Arvernes, quelques pièces d'or dont l'aloi paraît meilleur que celui des autres statères gaulois de la même époque, il n'y a pas lieu de s'en étonner, car ce monnayage correspond à la suprématie arverne, qui concentra un pouvoir considérable entre les mains de Vercingétorix.

Les plus anciennes pièces d'or gauloises, attribuées aux Arvernes et aux Éduens sans preuves suffisantes, ont un poids de 7 gr. 34 à 8 gr. 50 [1] et ce dernier chiffre est très proche du poids normal du statère macédonien (8 gr. 60), qui fut le modèle de la première monnaie d'or frappée par les Gaulois.

Mais des statères, évidemment postérieurs, attribués aux Éduens (or pâle) et aux Séquanes (or jaune), aux Bituriges (or pâle ; légendes n°s 2, 3, 339) [2], pèsent de 6 gr. 72 à 7 gr. 75, et d'autres, émis par les Meldes (or pâle ; lég. n° 309), les Suessions (or pâle ; lég. n° 127), les Trévires (or pâle ; lég. n°s 298 et 232) atteignent seulement 5 gr. 36 à 5 gr. 92. Les pièces de l'Armorique passent par les mêmes phases : en bon or, elles atteignent le poids de 8 gr. 06, puis descendent à 7 gr. 78, 7 gr. 40 ; ensuite, l'or blanc attribué aux Osismiens fournit des poids variant entre 6 gr. 90 et 5 gr. 80. Le monnayage armoricain de la dernière période de l'indépendance est composé, en majeure partie, de pièces dont le métal est qualifié de « billon » dans la plupart des ouvrages [3]. En réalité, ces pièces

1. Voy. mon *Traité des m. gaul.*, p. 58 et 59. Un statère attribué aux Lingons pèse aussi 8 gr. 50.
2. Voy. la liste des légendes à la fin de cette première partie.
3. Par ex., le *Catalogue des m. gaul. de la Bibl. Nat.*

contiennent toutes une quantité d'or plus ou moins appréciable, alliée à de fortes proportions d'argent et de cuivre ; le métal doit donc être considéré comme un or de bas aloi et les pièces de cette série sont certainement presque toutes des statères (5 gr. 70 à 7 gr. 33) ou des quarts de statère (1 gr. 70 à 1 gr. 80). Ce métal, récemment frappé, devait avoir un aspect brillant qui pouvait faire illusion et favoriser encore un cours éphémère de ces espèces.

Les divisions du statère gaulois sont des moitiés (Bajocasses, Unelles, Ambiens, Bellovaques, Carnutes, Bituriges anciens, Aulerques Éburoviques) et des quarts (nombreux dans toutes les régions). Ainsi que je l'ai démontré ailleurs [1], les Bituriges ont émis, à une époque basse, des tiers et des sixièmes de statère, pesant respectivement 2 gr. 22 à 2 gr. 50 et 1 gr. (or pâle). On trouve aussi chez les Carnutes et les Redons (?), de petites pièces pesant 0 gr. 75 à 0 gr. 92 et 0 gr. 57 à 0 gr. 82 ; elles sont vraisemblablement des huitièmes de statère [2].

Le poids des pièces d'argent varie moins sous l'influence de l'abaissement du titre ; mais alors que l'unité de la monnaie d'or fut le statère, il y eut sans doute, en Gaule, divers systèmes pour l'argent, créés sous des influences étrangères, et il en résulte que le poids des espèces de ce métal est très variable. La drachme ancienne de Massalia ne pèse que 3 gr. 73 à 3 gr. 85, alors que les drachmes lourdes de Rhoda et d'Emporiæ, dont l'influence fut prépondérante dans le midi de la Gaule, ont un poids normal de 4 gr. 90. La drachme de Massalia a subi elle-même des réductions et la pièce récente pèse seulement 2 gr. 73 à 2 gr. 80. D'autre part, le denier romain [3] eut en Gaule une influence de plus en plus grande à partir du IIe siècle avant notre ère.

En présence de systèmes aussi différents, on est embarrassé pour désigner les espèces gauloises qui procèdent de la drachme primitive ou du denier. Pour certains cas seulement, dont nous parlerons plus tard, on peut reconnaître le système. Dans la série de Massalia, on trouve à côté de la drachme, l'obole, l'hémiobole (1/2), le *tartemorion* (1/4). L'obole existe aussi parmi les pièces d'argent

1. *Traité des m. g.*, p. 62 et 64 : *Rev. num.*, 1910, p. 469.
2. Voy. mon *Traité*, p. 70.
3. Je ne parle pas du denier ancien de 4 gr. 55, mais des deniers postérieurs réduits (3 gr. 90). Sur le denier romain, voy. E. Babelon, *Traité des m. gr. et rom.*, 1re partie, t. I, p. 395 et s. ; L. Cesano, dans *Dizionario epigrafico di Antichità Romane*, t. II, p. 1623 et s.

des Volques Tectosages, des Élusates, des Cadurques et peut-être chez les Carnutes.

Beaucoup de monnaies d'argent gauloises, portant des légendes, ont un poids variant de 1 gr. 50 à 2 gr. ; elles appartiennent à la dernière époque de l'indépendance [1].

Les causes d'incertitude dans les études, basées sur les poids des monnaies gauloises, sont multiples. Outre la difficulté relative au système employé, il faut noter le manque de précision dans la fabrication des flans ; l'usure plus rapide d'espèces ayant une faveur plus grande que d'autres contemporaines ; les produits des faux monnayeurs (pièces fourrées et autres).

1. Quelques auteurs (cf. A. Duchalais, *Rev. num.*, 1840, p. 176) ont considéré comme des quinaires (c'est-à-dire des 1/2 deniers) la plupart des monnaies d'argent de la Gaule. Il est probable au contraire que presque toutes ont dû être émises pour circuler à côté des deniers romains (cf. mon *Traité*, p. 74).

CHAPITRE II

LES TYPES MONÉTAIRES GAULOIS

SOMMAIRE. — I. Légendes. — II. Types. — III. Prototypes étrangers.

§ I. — *Légendes.*

Jusque vers le milieu du IIe siècle avant notre ère, le nom plus ou moins déformé de Philippe de Macédoine (lég. 294) fut, en Gaule, la seule légende des monnaies autres que celles de Marseille. Parmi les noms postérieurs, les uns sont des noms géographiques, soit grecs (lég. 180, 202, 219, 224), soit gaulois, écrits en caractères grecs ou latins (lég. 33, 70, 317 ; 154, 222, 223). Quelques noms ont aussi une forme latine bien que désignant des peuples gaulois (lég. 246, 393). D'autres noms sont des adjectifs ethniques (lég. 301, 302, 318, 322, 343, 363, 364). Ainsi il faut se garder de prendre pour le nom de Tours l'épithète *Turonos*, qui accompagne les noms *Cantorix* [1] et *Triccos* ; *Santonos* qui accompagne le nom *Arivos* indique également la nationalité du personnage.

La plupart des noms inscrits sur les monnaies gauloises sont des noms d'homme. Saulcy a cru pouvoir reconnaître dans beaucoup de ces noms ceux de chefs gaulois, mentionnés dans les Commentaires de César [2]. Mais, sur vingt-six noms composant la liste dressée par ce savant, on ne doit accepter comme certains que les suivants :

Adiatunnus (Sotiate ; lég. 10) ; Tasgetius (Carnute ; lég. 348) ; Ver-

1. Les pièces avec ce nom ont été recueillies seulement dans l'est de la Gaule (voy. mon *Traité*, p. 80 et 401).

2. *Annuaire Soc. de Num.*, t. II, 1867, p. 1 à 32, pl. I à IV. J'ai exposé ailleurs les raisons qui font douter de plusieurs des attributions proposées (*Traité*, p. 82-84).

cingétorix (Arverne ; lég. 371. *Fig. 1*) ; Lucterius (Cadurque ; lég. 234. *Fig. 2*) ; Litavicus (Éduen ; lég. 221) ; Vercasivellaunus ou Vergasillaunus (Arverne ; lég. 373) ; Duratius (Picton ; lég. 147) ; Epasnactus (Arverne ; lég. 163). On peut admettre comme probables : Commius (Atrébate ; lég. 114) et Sedullus ou Sedulius (Lémovique ; lég. 319).

Avant de proposer des identifications analogues aux précédentes, on doit penser que le même nom a été porté évidemment



Fig. 1. Fig. 2.

par plus d'un individu ; il faut donc que la monnaie puisse être localisée dans un pays qui est celui du chef cité dans les Commentaires.

Si nous reconnaissons beaucoup de noms d'hommes sur les monnaies gauloises, nous ignorons le plus souvent la fonction dont ils étaient investis. Par exception, le titre d'*Arcantodan* (qui signifie peut-être *judex argenti* [1]) paraît sur des monnaies des Meldes (lég. 38), des Lexoviens (lég. 39) et peut-être des Mediomatrices (lég. 37). Le titre de *Vergobret*, cité par César [2], paraît sur un bronze des Lexoviens (lég. 110).

A l'instar des Grecs et des Romains, à qui ils empruntaient des types monétaires, les Gaulois ont dû inscrire sur leur numéraire des noms de magistrats monétaires et le cas des pièces portant deux noms d'homme (lég. 25, 97, 98, 116, 145, 148 à 151, 293, 357) n'est pas contradictoire, puisque les noms de deux questeurs paraissent souvent sur des deniers de la République romaine [3].

Il y a lieu de remarquer quelques particularités des légendes de monnaies gauloises. Le groupe EPAD ou IIPAD rend le nom *Epasnactus*, car le D a la valeur du Ð (D barré) des inscriptions

1. P.-Ch. Robert dans les *Mélanges de l'École de Rome*, t. VI, 1886, p. 14 à 24. Cf. A. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, p. 1030.
2. *De bello gall.*, I, 16, 5 (chez les Ædui).
3. Cf. mon *Traité des m. gaul.*, p. 86.

romaines de la Gaule, qui rendait un son sifflant (deux *s* ou *th* anglais).

Le groupe XT est équivalent à CT (*Pixtilos*, *Pictilos*).

Je crois que les deux valeurs C et G ont été rendues quelquefois par le même signe (lég. 278 à 281).

Les lettres E et F sont quelquefois rendues respectivement par II et II; le R par Ϙ.

Il y a fréquemment des lettres liées, des négligences de gravure, des lettres retournées ou ajoutées après coup [1].

La notation des sons était souvent incertaine. Ainsi le même nom se présente sous des formes grecque et latine différentes, sur une même pièce (POOYIKA. ℞ ROVECA. *Fig.* 3).

§ II. — *Types.*

Autant les figures de divinités sont communes sur les monnaies grecques et romaines, autant elles paraissent rares sur les gau-



Fig. 3. Fig. 4.

loises [2]. Les portraits me paraissent aussi rares, si même il y en eut jamais sur le numéraire de la Gaule. Vercingétorix lui-même ne dut jamais oser mettre son effigie sur les pièces d'or qui portent son nom ; il avait déjà à se défendre contre des envieux qui l'accusaient de trahison. C'eût été une légèreté impardonnable de mettre sur la monnaie une effigie personnelle. César lui-même ne reçut ce droit que plusieurs années après la conquête de la Gaule [3]. Si quelques têtes paraissent expressives au point de donner l'impression de portraits, c'est sûrement une coïncidence produite par la fantaisie de graveurs, qui avaient un vif sentiment de la nature et qui, au sur-

1. Cf. *Traité*, p. 89 à 91.
2. S'il en est une probable, c'est celle de la figure accroupie d'un bronze coulé qu'on peut classer aux Rèmes (*Traité des m. gaul.*, p. 152 et 388).
3. Cf. mon *Traité*, p. 154 à 156.

plus, pouvaient chercher à rendre la physionomie de leurs compatriotes. Mais ces têtes expressives ne sauraient être considérées comme des portraits *voulus*.

Quelques personnages représentent certainement des Gaulois ; c'est le cas du guerrier tenant un sanglier-enseigne, un carnyx (trompette gauloise) dans la main droite, et une tête coupée dans la gauche (pièce d'argent de *Dubnoreix*). Ailleurs, le guerrier tient une lance, le sanglier-enseigne et un bouclier (monnaie de *Vepotal*. *Fig. 4*). Un cavalier tenant une enseigne, surmontée du sanglier, figure sur une monnaie de Litavicus.

Le torques se voit fréquemment au cou des figures représentées [1] ; sur un statère des Atrébates un objet, placé au revers, doit



Fig. 5. Fig. 6.

être un hausse-col analogue à ceux qu'on a trouvés en Gaule et en Irlande [2]. Une fibule est représentée, au-dessus du cheval, sur le statère de *Criciru* (*Fig. 5*). On a reconnu diverses formes de hache ; la grande épée, dont on a retrouvé des spécimens dans les sépultures, et le poignard à antennes sont les principales armes figurées, avec celles citées plus haut.

La lyre paraît sur des monnaies des Éduens, des Arvernes, des Carnutes et de l'Armorique.

Le cheval est très fréquent sur les monnaies gauloises et le sanglier l'est presque autant. Ce dernier animal, dont la représentation surmonte souvent les enseignes, peut être à bon droit considéré comme le véritable emblème national de la Gaule [3]. Le lion, qui paraît assez souvent sur le numéraire celte, est un emprunt fait à la numismatique de Massalia où les Phocéens avaient apporté ce

1. Sur de curieuses pièces de bronze qu'on peut attribuer aux Morins, un torques avec les extrémités formées par des têtes de bœuf remplace le grènetis habituel (A. Blanchet, *Mém. et notes de Num.*, 1909, p. 312, pl. III, 5 et 6).

2. Cf. mon *Traité des m. gaul.*, p. 163.

3. Cf. L. de la Saussaye, *Le véritable symbole de la nation gauloise...*, dans *Rev. num.*, 1840, p. 245 à 260, pl. XV à XIX.

type d'Asie Mineure. Le taureau pourrait être un type local ; mais, dans la plupart des cas, il doit venir de l'imitation du type massaliète, dérivé lui-même de types siciliens [1].

Le Pégase des monnaies de *Tasgetios* (*Fig. 6*), *Pixtilos*, *Roveca*, *Criciru*, a certainement été emprunté à des monnaies romaines ; celui de la monnaie des Élusates est sans doute imité du type d'Emporiæ [2]. Notons un autre animal fantastique, le cheval à tête d'homme si fréquent sur les monnaies des peuples armoricains. Il n'est pas plus singulier d'ailleurs que le griffon, emprunté sûrement à la numismatique grecque ou romaine ; et avant de considérer ce cheval androcéphale comme une création celtique, souvenons-nous du centaure, du taureau à tête humaine, si fréquent en Campanie et en Sicile, et rappelons-nous que le Pégase des monnaies d'Emporiæ présente quelquefois une tête formée par un petit génie ailé [3].

L'hippocampe, le lion ailé, des oiseaux divers parmi lesquels l'aigle, la grue, le corbeau ?, le loup, des serpents, le dauphin, paraissent aussi sur les monnaies gauloises. On y trouve une représentation de la vigne (bronze attribué aux Aulerques Éburoviques) [4], diverses plantes, la corne d'abondance, le chaudron (monnaies d'Armorique), des pentagones, astres, cercles plus ou moins ornés, des signes en S et le *swastika* ou croix gammée [5], un emblème carré ou étendard (sur des monnaies armoricaines).

§ III. — *Prototypes étrangers.*

J'ai déjà indiqué, dans plusieurs passages, que le monnayage de la Gaule était surtout composé d'imitations du numéraire d'autres régions du monde antique.

1. A. Blanchet, *L'influence de la Sicile sur Massalia*, dans *Mém. et notes de Num.*, 1909, p. 147 à 150.

2. Les monnaies d'or des Parisii présentent un type qui ressemble à un Pégase. C'est simplement une transformation du type du « philippe » dont le cheval s'est conservé, tandis que le conducteur se modifiait entièrement (cf. mon *Traité*, p. 167).

3. Ce type singulier a d'ailleurs été copié sur une monnaie gauloise d'argent, trouvée dans les fouilles du Puy-Duchalard (Loire-Inférieure). Voy. mon *Traité*, p. 196, fig. 44.

4. Si c'est bien un cep de vigne qui est représenté sur cette monnaie, il faut du moins se garder de conclure à l'existence de la vigne dans le bassin de la Seine, au Ier siècle avant notre ère. La tête de la monnaie est certainement imitée d'un type romain ; le reste peut être copié également.

5. Sur ces types, cf. mon *Traité*, p. 170.

Outre le statère de Philippe II, roi de Macédoine, dont des exemplaires, vraiment grecs, ont été trouvés dans les départements de l'Hérault et de la Creuse [1], les pièces d'or de Tarente, qui circulaient à côté de la pièce macédonienne, ont été copiées très nettement (*Fig.* 7) par le peuple gaulois qui occupait la Picardie, dans la seconde moitié du IIIe siècle avant notre ère [2].



Fig. 7. Fig. 8.

Des pièces de bronze [3], portant une tête casquée (*Fig.* 8) et un coq (ce dernier combiné quelquefois avec une tête humaine, comme sur les *grylles* antiques), paraissent des imitations du numéraire de bronze émis par sept villes de la Campanie, du Latium et du Samnium, vers le milieu du IIIe siècle.

Il est certain que les pièces d'argent révélées par la trouvaille de Bridiers (Creuse), pesant 4 gr. 52, ont été imitées des drachmes d'Emporiæ au type de la Victoire planant au-dessus d'un cheval



Fig. 9. Fig. 10.

(4 gr. 60 à 5 gr. 02). Il est non moins certain que les drachmes de Rhoda [4], avec la tête de Cérès et la rose épanouie, ont été copiées par les monnayeurs gaulois. Les plus anciennes imitations (*Fig.* 9 et *Pl. I*, 3) [5] permettent de comprendre comment les traits croi-

1. Voy. mon *Traité des m. gaul.*, p. 211.
2. Les imitations ont été recueillies près de Péronne et d'Amiens (A. Danicourt, dans *Rev. archéol.*, 1886, I, p. 73 et s., pl. III ; cf. mon *Traité*, p. 187 à 190, fig. 30 à 37). L'introduction de ces types a eu lieu par le commerce (cf. *Rev. num.*, 1903, p. 100 et s.).
3. Ces pièces ont été recueillies entre la Seine et l'Oise.
4. On en a trouvé des exemplaires à Foix et à Castres.
5. *Cat. du Cab. de France*, n° 2330 ; *Traité*, p. 279, fig. 141 et 142.

sés, séparant les pétales de la fleur sur l'original, ont donné naissance à la croix, qui devint le type principal du numéraire gaulois, émis dans le bassin de la Gironde. Les pétales au contraire diminuèrent d'importance et devinrent de simples petits croissants plus ou moins informes (*Fig. 10*).

Les pièces d'argent au buste de cheval, émises dans la vallée du Rhône, furent-elles inspirées par des tétradrachmes carthaginois, qui auraient été donnés aux riverains du fleuve par Hannibal [1] ?

Une autre imitation plus certaine est celle du revers des deniers de Balsio ou Belsinum de la Tarraconaise ; des exemplaires en ont été recueillis entre la Seine et la Somme [2].

Le monnayage gaulois a subi, surtout à partir du commencement du premier siècle avant notre ère, une influence considérable du numéraire romain [3].

La série des pièces d'argent au cavalier (vallée du Rhône) offre un



Fig. 11.



Fig. 12.





Fig. 13.

exemple certain de cette influence. Le bronze gaulois de *Tatinos* [4] porte une tête copiée sur celle du denier de Q. Titius (émis vers 90). Des bronzes de *Pixtilos*, de *Tasgetios* (*Fig. 6*), des Lexoviens, des Ambiens, de *Suticos*, portent une tête à boucles de cheveux calamistrés, imitée de celle des deniers de L. Calpurnius Piso et de C. Calpurnius Piso (89 et 61 av. J.-C.). Des monnaies d'argent et de bronze d'Epasnactus offrent une tête imitée de celle de la déesse Vacuna, gravée sur un denier de M. Plaetorius Cestianus (édile curule en 69). La tête de la pièce d'argent de Litavicus (*Fig. 11*) est une copie fidèle de celle d'un autre denier du même édile romain [5].

. C'est l'hypothèse que j'ai proposée dans mon *Traité des m. gaul.*, p. 195.

2. *Traité*, p. 197 ; cf. V. Leblond, dans *Rev. num.*, 1906, p. 401 et 402, fig.

3. Le commerce romain était considérable en Gaule ; plusieurs trésors, enfouis au cours du Ier siècle av. J.-C., offrent un mélange d'espèces gauloises et romaines (trésors de la Jante-Compreignac ; de Vernon ; de la Rousselière-Cheverny ; de Chantenay ; de Migné ; de Beauvoisin ; de Bompas, etc.).

4. Le revers porte un cavalier. La pièce se trouve ordinairement dans le pays des Rutènes.

5. *Rev. num.*, 1904, p. 26 ; *Traité*, p. 200, fig. 45 et 46.

L'athlète courant d'un bronze gaulois (lég. *Artos*) est emprunté au denier de L. Plaetorius L. f. Cestianus (questeur en 74) ; la figure d'Hygie des bronzes *Drucca* est copiée sur celle du denier de Man. Acilius Glabrio (54 av. J.-C.) [1]. Des bronzes gaulois, recueillis seulement dans l'Est, portent une Victoire assise, imitée de celle des deniers d'un M. Porcius Cato. Le buste à cheveux calamistrés (*Pl. I, 6*), de la pièce gauloise avec *Bienos* (lég. 69) est copié sur le buste d'Apollon d'un denier de C. Piso L. f. Frugi (vers 61). Un bronze gaulois, avec les légendes *Turonos-Triccos* (*Fig. 12*), porte un char attelé de deux chevaux conduits par un Gaulois, armé du bouclier et du *gaesum* (javelot celte) [2]. Ce type est imité de celui de diverses pièces de monétaires romains, frappées après la victoire de Cn. Domitius Ahenobarbus, à Vindalium, sur le roi arverne Bituit et les Allobroges (121 av. J.-C.).

Une des imitations les plus remarquables est celle qui fut faite par les Gaulois de l'Est et qui a été le point de départ de la série portant la légende ΚΑΛΕΤΕΔΟΥ, puis des abréviations dont ΚΑΛ paraît le dernier terme. Sur la pièce de cette série, qui est la meilleure de style (*Pl. I, 4*), on voit une tête casquée et un X ; au revers, un cheval bridé sous lequel est le groupe de lettres AVS, qui s'explique aisément si on le rapproche du nom *Sula*, écrit SVLA, sur le denier avec la tête casquée de Rome (derrière, X, marque du denier) et le bige de la Victoire (*Fig. 13*) [3]. Ce denier a été émis par P. Cornelius Sula (monétaire vers 200 av. J.-C.). Si les deux chevaux du type romain ont été remplacés par un seul et la Victoire supprimée, il ne faut point s'en étonner ; une simplification semblable peut se voir sur des statères d'or où le bige du *philippe* est traduit par un cheval seul.

Citons encore les types de *Roveca*, rapprochés par Anatole de Barthélemy de la tête de Vénus du denier de César et du griffon de L. Papius Celsus ; la tête barbue d'un bronze d'*Arda* comparée utilement à celle du Jupiter Terminalis (sur un denier de M. Terentius Varro) [4]. Un bronze des Volques Arécomiques avec un aigle

1. Cette imitation pourrait avoir eu lieu après le massacre des marchands romains à Genabum, en 52.
2. Voy. mon *Traité des m. gaul.*, p. 203, fig. 49 et 50.
3. Voy. mon article sur les types monétaires gaulois, imités de types romains, dans *Rev. num.*, 1904, p. 27-32 ; et mon *Traité*, p. 203, fig. 51 et 52.
4. A. de Barthélemy, dans *Rev. num.*, 1885, p. 416. Cf. pour la pièce de *Pennille-Rupil*, le même, *Rev. num.*, 1883, p. 11. Sur l'origine possible du type de certains bronzes coulés (attribués aux Catalauni), voy. le même auteur, dans *Rev. archéol.*, 1881, I, p. 132.

posé sur un épi est une imitation du denier de Q. Pomponius Rufus (vers 71) [1]. Le denier de César avec l'éléphant a servi de modèle chez les Rèmes [2]. Et des pièces d'or gauloises de l'Est présentent une tête de Janus, imitée peut-être des pièces d'électrum, frappées en Italie avec le nom de Rome.

1. E. Hucher, *L'Art gaulois*, II, p. 119.
2. Cf. une imitation dont l'autre face est copiée sur un denier de D. Postumius Albinus (A. Blanchet, *Rev. belge de Num.*, 1908, p. 423 : *Mém. et notes de Num.*, 1909, p. 394).

CHAPITRE III

DÉBUTS DE LA FABRICATION MONÉTAIRE

SOMMAIRE. — I. Monnayage de Massalia. — II. Imitations de Rhoda et d'Emporiæ.

§ I. — *Monnayage de Massalia.*

Quel fut le premier monnayage de la Gaule ? C'est certainement celui de Massalia ; mais les origines en sont assez obscures. En effet, dès 1834, M. de Lagoy signalait de petites monnaies d'argent, d'apparence grecque, recueillies sur le territoire de Saint-Remy et attribuait plus spécialement à Massalia une pièce portant un crabe accompagné de la lettre M [1]. Puis, en 1867, on découvrit à Auriol (arrondissement de Marseille) [2], un trésor de 2130 petites pièces d'argent, analogues à la précédente et de types très variés (environ vingt-cinq). Or beaucoup des types d'Auriol paraissent sur des pièces des villes d'Asie : le cheval ailé, à Lampsaque ; le sanglier ailé, à Clazomène ; le phoque, à Phocée ; la tête de nègre (*Fig. 14*), à Methymna ; la tête de lion, à Cyzique ; le masque de Gorgone, à Abydos [3] ; l'œil, à Lesbos ; la tête d'aigle, à Cymé ; la tête de bélier, à Cebren [4], et peut-être quelques types d'Italie et de Sicile. Il faut attacher aussi de l'importance à la forme des « carrés creux » empreints au revers de ces petites pièces [5]. Or le carré creux des monnaies d'Auriol au type de la tête de bélier est identique à celui des pièces semblables, émises par Cebren de Troade. Ce fait et d'autres du même genre portent à croire que Massalia s'est servie, dans les premiers temps de sa fondation, du numéraire émis par les cités voisines de sa mère-patrie. Ces pièces, que les opérations com-

1. *Description de quelques méd. inéd. de Massilia et de Glanum*, 1834, et *Rev. num.*, 1846, p. 85.
2. Voy. mon *Traité*, p. 227 et 544, n° 25 (bibliographie).
3. L. Blancard, dans *Mém. de l'Acad. de Marseille*, 1896-1899, p. 443 à 460, pl. I à IV ; *Cat. m. gaul. Bibl. Nat.*, p. 1 à 9 ; *Atlas des m. gaul.*, pl. I.
4. Voy. mon *Traité*, p. 227. On trouve aussi la tortue d'Égine.
5. E. Babelon, dans *Rev. num.*, 1900, p. 242.

merciales de Massalia faisaient pénétrer en Gaule, étaient des tétroboles, des dioboles, des oboles, des demi-oboles, des 6/8 d'oboles et des quarts d'obole. Elles ont été émises dans le ve siècle avant J.-C. [1]. Puis, selon la loi constante du monnayage de tous les temps, Massalia

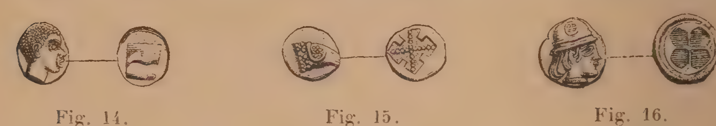


Fig. 14. Fig. 15. Fig. 16.

imita les monnaies d'Asie Mineure. C'est à cette période du ve siècle que se rattachent, selon moi [2], les premières monnaies autonomes de Massalia : Tête de bélier ; ℞ poinçon creux en forme de croix (*Fig. 15*). Tête casquée avec une roue sur le casque ; ℞ poinçon analogue au précédent (*Fig. 16*). Tête de femme ; ℞ crabe ; au-dessous, M.

Les relations commerciales de Massalia avec la Sicile prirent ensuite de l'extension. Syracuse avait émis vers 485-478 une obole



Fig. 17. Fig. 18.

à la roue que Massalia copia (*Fig. 17*) d'autant plus volontiers que cette roue se rapprochait du poinçon en forme de croix que je viens de citer plus haut. Sur ces oboles massaliètes, il y a, au droit, une tête d'Apollon ; quelques exemplaires, appartenant à des émissions anciennes, présentent les groupes de lettres ΠΑΡ, ΑΤΡΙ, ΜΑ, gravées sur la joue d'Apollon et disposées de manière à simuler la barbe. Ces lettres sont certainement des signatures de graveurs [3], analogues à celles qui se trouvent sur les monnaies de la Sicile et de la Grande-Grèce [4]. Ce fait accentue les rapports entre la numis-

1. Cette date résulte de la présence des monnaies de Cumes et de Sélinonte dans des trésors analogues à celui d'Auriol (cf. L. Blancard, *loc. cit.*, p. 454 ; et mon *Traité*, p. 228).

2. J'ai exposé les bases de ce classement, dans mon *Traité*, p. 229.

3. La Saussaye avait déjà admis cette explication (*Numism. de la Gaule Narbonnaise*, 1842, p. 65).

4. Il existe même un tétradrachme de Syracuse avec les lettres ΠΑΡ sur le cou de la tête du droit.

matique de ces régions et le monnayage de Massalia. Notons encore que le lion de Velia de Lucanie (autre colonie phocéenne) paraît avoir inspiré celui des drachmes de Massalia [1]. D'autre part la tête d'Artémis des mêmes drachmes (*Fig. 18*) a de grandes affinités avec la tête d'Aréthuse, créée à Syracuse par le graveur Evainetos (vers 425 av. J.-C.) [2].

Tout porte donc à croire que le monnayage d'argent de Massalia débute dans le ve siècle, en quatre phases : 1° Imitation du petit numéraire des villes d'Asie Mineure ; 2° Création de monnaies particulières du même système ; 3° Émission de l'obole d'argent inspirée par celle de Syracuse ; 4° Vers la fin du ve siècle, émission de la première drachme inspirée par des types de Syracuse et de Velia. Cette drachme, dont il existe quelques variétés, fut probablement frappée en nombre moins considérable que l'obole, car les exemplaires en sont beaucoup plus rares.

Ce monnayage a sans doute continué dans le ive siècle, sans que nous puissions distinguer nettement les pièces appartenant aux différentes émissions.

§ II. — *Imitations de Rhoda et d'Emporiæ.*

L'influence de la drachme et de l'obole de Massalia sur le monnayage de Rhoda et d'Emporiæ, colonies de la cité phocéenne, est indéniable. Mais le commerce massaliète suivait plutôt la vallée du Rhône, tandis que les colonies de Massalia étaient mieux placées pour servir de trait d'union entre la péninsule ibérique et les Aquitains [3]. C'est pour cette raison que la drachme lourde de Rhoda (4 gr. 90) servit de prototype à un monnayage très abondant, qui passa par toutes les phases des numéraires d'imitation. Par la tête, qui est peut-être plus voisine de l'original du graveur syracusain Evainetos que ne l'est celle des drachmes de Massalia, la drachme de Rhoda peut être placée vers la fin du ve ou au commencement du ive siècle. Il s'ensuit que les premières imitations gauloises appartiennent probablement à la période comprise entre 375 et 325 av.

1. F. Lenormant, *La Monnaie dans l'Antiquité*, t. III, p. 259 ; M.-P. Vlasto, dans *Rev. belge de Num.*, 1903, p. 285 (dans un art. de M. L. Forrer).

2. A.-J. Evans, *Syracusan Medallions and their engravers*, 1892, p. 112, pl. VI, 8.

3. Sur les rapports assez bien connus entre l'Espagne et la Gaule antiques, cf. E. Hübner, *Monumenta linguae ibericae*, 1893, p. 13 et 244. Voy. aussi mon *Traité*, p. 183.

J.-C. Certaines de ces copies ont en effet un poids très voisin [1] de celui du prototype ; le style en est encore satisfaisant et la rose nettement marquée au revers. Une autre pièce, plus légère (3 gr. 62), présente déjà le type nettement formé de la croix, bien que la tête indique une époque encore reculée (*Fig. 9*). Cette tête présente une forme de boucles de cheveux, imitant les ondulations de la chevelure sur la drachme de Rhoda, forme « stylisée » qu'on retrouvera sur beaucoup de monnaies gauloises. La pièce dont je viens de parler m'amène à exposer un fait très important pour l'histoire du monnayage de l'argent en Gaule. Il existe une série dont la trouvaille faite à Bridiers (cant. de la Souterraine, Creuse) [2], en 1862, a fourni des échantillons variés. La plupart de ces pièces, dont le prototype est évidemment la drachme lourde d'Emporiæ (4 gr. 90), pèsent de 4 gr. 30 à 4 gr. 47 et présentent d'un côté une tête de femme dont une variété présente un pendant d'oreille ; au revers, on voit le cheval d'Emporiæ, couronné par une Victoire très dégénérée, mais encore indubitable. Des exemplaires montrent la chevelure imitée de celle de la tête d'Emporiæ [3] ; sur d'autres spécimens, les cheveux sont « stylisés » comme je l'ai dit plus haut. Or, sur un exemplaire de cette série (*Fig. 19*) [4], on reconnaît que le type aux cheveux stylisés a été surfrappé sur une pièce à la croix de type ancien, analogue à celui que je viens de décrire (*Fig. 9*). L'antériorité du type à la croix, déjà formé par rapport aux copies du type d'Emporiæ, est donc établi.

Un autre fait remarquable est révélé par des pièces de la trouvaille de Bridiers. Elles portent au revers un char à deux chevaux, conduit par un aurige, semblable à celui des statères d'or ; on y voit aussi, au-dessous des chevaux, la déformation du canthare, symbole du prototype, puis, à l'exergue, le reste d'une légende qui est... ΠΛΟΝ sur l'exemplaire le plus complet [5]. Ce mélange de types indique, en toute évidence, qu'il y avait déjà des copies du statère macédonien

1. Cab. de France, nº 2330, 4 gr. 87 ; cf. *Traité*, p. 279. Les imitations du trésor d'Uzech-des-Oules (Lot) sont déjà très déformées malgré un poids élevé (cf. L. Maxe-Werly, dans *Rev. num.*, 1885, p. 248 à 251).

2. Cf. mon *Traité*, p. 551, nº 51, et p. 291, pl. II, 6 et 7.

3. La tête de Cérès d'Emporiæ est différente de celle de Rhoda et inférieure sous le rapport du style (cf. Aloïss Heiss, *Descr. gén. des monnaies antiques de l'Espagne*, 1870, pl. I). Je pense que les plus beaux spécimens de Rhoda sont antérieurs.

4. A. Blanchet, dans *Rev. num.*, 1907, p. 474, pl. XIV, 6 (et *Mém. et notes de Num.*, 1909, p. 321).

5. Voy. mon *Traité*, p. 291, pl. II, 4 et 5.

lorsque les Gaulois du Centre gravaient déjà la tête aux mèches stylisées, imitée de la tête de Cérès d'Emporiæ.

D'autre part, le même dépôt de Bridiers contenait plusieurs pièces d'argent, imitées évidemment de la première drachme de



Fig. 19. Fig. 20.

Massalia, avec la tête laurée et un pendant d'oreille, et, au revers, le lion, déjà dénaturé par un artiste indigène (*Fig. 20*).

Il y eut donc, probablement vers le milieu du IIIe siècle avant notre ère, des influences diverses venant de Massalia pour une part, et de ses colonies, Rhoda et Emporiæ. A la même époque, le statère d'or macédonien avait déjà pénétré au cœur de la Gaule, puisque des pièces du dépôt de Bridiers portent un revers emprunté nécessairement à la monnaie de Philippe II.

CHAPITRE IV

MONNAYAGE DES IIIe ET IIe SIÈCLES AVANT NOTRE ÈRE

Sommaire. — I. Introduction du statère macédonien. — II. Développement du monnayage gaulois.

§ I. — *Introduction du statère macédonien.*

Les Modernes ont suivi les divergences d'opinions des Anciens en ce qui concerne le célèbre trésor des Volques Tectosages. Timagène avait dit que ce dépôt était composé en majeure partie par l'or pillé à Delphes, en 278 av. J.-C. [1]. Poseidonios, avec une critique plus fine, fit remarquer que les richesses trouvées dans les lacs de l'antique Toulouse étaient constituées par des lingots d'or et d'argent sans marques d'origine ; que le trésor de Delphes, pillé par les Phocidiens, devait être vide à l'arrivée des Gaulois ; que ceux-ci, décimés, durent revenir en petit nombre avec peu de butin.

Ces raisons sont très bonnes, et, pour ma part, je les accepte. Les *philippes* d'or, prototypes de tant de monnaies gauloises, ont dû pénétrer en Gaule par une autre voie. Sont-ils venus par le Danube et le pays des Helvètes ? [2]. Contre ce système on peut présenter de fortes objections. D'abord nous ne connaissons aucune imitation du *philippe*, fabriquée par les peuples celtes, riverains du cours moyen et supérieur du Danube. On pourrait dire que ces peuples ne frappaient pas d'or ; ce serait une erreur, car les Celtes de l'Europe centrale ont frappé des monnaies d'or ou d'electrum, assez nombreuses [3]. Mais les statères d'or de Philippe n'ont pas dû circuler dans l'Eu-

1. Charles Lenormant reprit cette thèse (*Rev. num.*, 1856, p. 306) et Félicien de Saulcy l'approuva (*Comptes rendus Soc. fr. de Num.*, 1869, p. 89). C'est pour cette raison que le *Cat. du Cab. de France*, rédigé par Muret, d'après les notes de Saulcy, comprend des pièces d'or classées aux Volcae Tectosages (nos 3429-3432). J'ai repoussé cette attribution (*Traité*, p. 208).

2. C'est une théorie admise encore par quelques auteurs (par ex., G. Bloch, dans l'*Histoire de France*, dirigée par E. Lavisse, t. Ier, p. 45).

3. Voy. mon *Traité des m. gaul.*, p. 453 à 459 ; cf. E. Gohl, dans *Congrès intern. de Numism.*, Bruxelles, 1910, p. 650 et 656.

rope centrale ; les Celtes préféraient les transformer en lourds torques d'or [1].

D'ailleurs si le *philippe* avait circulé sur les bords du Danube, il eût apparemment remonté le fleuve et les Helvètes [2], qui ont frappé beaucoup de pièces d'or, eussent certainement émis des copies assez voisines de l'original. Or les imitations helvètes du type macédonien s'éloignent beaucoup du prototype et sont d'un or assez bas. Ces pièces présentent donc toutes les caractéristiques d'un monnayage de basse époque. Par suite, il est peu probable que la voie d'introduction du *philippe* en Gaule ait été la vallée du Danube.

Le prototype grec a-t-il pénétré par la voie de Massalia [3] ? On sait



Fig. 21. Fig. 22.

par Strabon que les dots étaient évaluées en pièces d'or, chez les Massaliètes. Massalia n'ayant pas émis de monnaies d'or, il est probable que le statère de Philippe II eut cours dans cette ville. Et si l'on n'a pas encore signalé la découverte d'exemplaires grecs dans la citée phocéenne, du moins on en a trouvé un dans l'Hérault, avec le différent du canthare [4]. Aussi bien il est probable qu'il y eut des imitations du statère macédonien dans la vallée du Rhône ; du moins, la trouvaille de Crémieu (Isère) a produit des pièces dont la tête est une assez bonne copie (*Fig. 21*) et dont l'or et le poids (7 gr. 96, 8 gr. 05) sont satisfaisants.

On a attribué aux Arvernes [5] de nombreux statères et divisions,

1. Cf. A. Blanchet, *Mém. et notes de Num.*, 1909, p. 413.

2. Je désigne par ce nom les populations qui habitaient le territoire de la Suisse actuelle vers le IIIe siècle avant notre ère. Elles étaient probablement différentes des Helvètes cités par César.

3. C'est la théorie indiquée par Alexandre Hermand (*Num. gallo-belge*, 1864, p. 55) et défendue par Anatole de Barthélemy (*Rev. des questions histor.*, t. XXI, 1877, p. 397 ; *Rev. num.*, 1884, p. 196 ; *Rev. celtique*, 1890, p. 178 ; *Instructions du Comité, Num. de la France*, I, 1891, p. 8).

4. Voy. mon *Traité*, p. 211, pl. I, 1.

5. C'est sans doute le texte de Poseidonios (Athénée, IV, 37) qui a été la cause principale de ces attributions. Il y est dit que le roi arverne Luernios (ou Luerios), jetait des monnaies d'or et d'argent et donnait une bourse d'or à un barde.

qui portent entre les pieds des chevaux les lettres Α Ρ en monogramme, plus ou moins bien formé (*Fig. 22*). En réalité ce monogramme n'est pas une marque désignant le peuple gaulois ; c'est simplement la copie, plus ou moins exacte, du même monogramme qui existe sur des statères de Philippe II, frappés dans divers ateliers [1]. De même le vase et le foudre, qu'on remarque sur des statères gaulois, se voient aussi sur des prototypes macédoniens. Le groupe de lettres Α Ρ s'est transformé progressivement en un emblème analogue au *triskeles* grec, tel qu'on le voit sur des statères recueillis près de Bourges, de Beaune, de Besançon et en Suisse [2].

Une rare statère porte, au lieu de la tête d'Apollon, une tête féminine, avec un diadème et un pendant d'oreille. Ce type, emprunté aux monnaies de Neapolis, plutôt qu'à celles de Massalia, paraît particulier à l'Est de la Gaule [3].

Un demi-statère trouvé à Bézin (Jura) porte une tête casquée et une Victoire [4], c'est peut-être une imitation des statères d'Alexandre le Grand. Mais la tête cornue des statères et divisions de la vallée de la Saône [5] n'a sans doute qu'une ressemblance fortuite avec celle du statère de Lysimaque.

Il est probable que le statère de Philippe II n'a pas été introduit en Gaule avant la fin du IIIe siècle. Les imitations appartiennent donc à la troisième époque du monnayage gaulois.

Dans l'état actuel de nos connaissances, on peut admettre qu'il n'y a pas de divisions du statère aussi anciennes que les premières copies gauloises du statère [6].

§ II. — *Développement du monnayage gaulois.*

Parallèlement aux premières émissions de statères gaulois se développait le monnayage massaliète. La drachme, dont le poids avait été affaibli progressivement, fut transformée. On lui donna un type plus moderne où la tête d'Artémis, toujours laurée, est accompa-

1. J'ai démontré ce fait dans mon *Traité*, p. 212.
2. Voy. mon *Traité*, p. 216, pl. I, 6, 13 et 17.
3. Il a été souvent classé aux Arvernes. Cf. mon *Traité*, p. 217, fig. 56. Des exemplaires ont été trouvés dans la région de Nancy.
4. A. Changarnier, dans *Musée archéol.*, t. II, 1877, p. 18, fig.
5. Voy. mon *Traité*, p. 223, fig. 70.
6. Cf. ma note dans la *Rev. celtique*, 1911, p. 401.

gnée d'un arc et d'un carquois placé derrière le cou (*Fig. 23*) [1]. Le poids de ce nouveau numéraire est de 2 gr. 75 à 2 gr. 80. Les émissions de l'obole à la roue continuèrent ; on ne peut encore les classer chronologiquement avec précision. Dans le cours du IIIe siècle, Massalia, en relations commerciales avec les ports de la Sicile, introduisit la monnaie de bronze, en empruntant le type du taureau



Fig. 23. Fig. 24.

« cornupète » aux bronzes de Syracuse et de Tauromenium, frappés pendant le IIIe siècle [2]. Massalia émit des bronzes de plusieurs modules avec ce taureau et la tête d'Apollon (*Fig. 24* et *25*).

Antérieurement peut-être, un peuple, d'origine assez obscure mais de civilisation avancée, qui habitait la région de Narbonne,



Fig. 25.

empruntait le type du trépied à une ville de Sicile, Tauromenium ou Syracuse. Les Longostalètes eurent ainsi une monnaie de beau style avec une légende grecque (lég. 224 avec le Σ carré). Ils semblent avoir été soumis à des rois dont le premier *Kaiantolos* (lég. 201) emprunta le type du sanglier de Phintias, tyran d'Agrigente (287-279) et le type du lion de certains bronzes de Syracuse, attribués à Agathocles. Les successeurs de Kaiantolos furent probablement *Amytos*, *Bitovios*, *Bitoukos*, *Rigantikos* (*Fig. 26*), et deux autres dont je parlerai plus loin.

1. Des lettres, marques d'émission, sont gravées entre les pieds du lion.
2. Voy. A. Blanchet, *Mém. et notes de Num.*, p. 145 ; cf. *Traité*, p. 235.

Après la chute de Syracuse, Massalia atteint son apogée. Sa monnaie d'argent se modernise encore et on y voit le buste diadémé d'Artémis avec l'arc et le carquois (*Fig. 27*) ; au revers, le lion lève la patte gauche antérieure et la légende est entière, moitié au-dessus et le reste au-dessous du lion (lég. 240) ; il y a plusieurs



Fig. 26.

lettres devant ou entre les pieds de cet animal. Le poids, de 2 gr. 60 à 2 gr. 75, a fait penser que ces drachmes affaiblies avaient été taillées sur le pied du *victoriat* romain (3/4 de denier déjà affaibli) [1], postérieur à 217. A cette période appartiennent une petite pièce d'argent avec la tête casquée de Minerve et un aigle [2] ; des bronzes



Fig. 27. Fig. 28.

au taureau de style négligé, à flans irréguliers ; puis une série de bronzes pesant 6 gr. 50 à 9 gr. 52, portant une tête de Minerve et un trépied, dont beaucoup d'exemplaires sont frappés sur des pièces émises antérieurement avec les types de la tête d'Apollon et du taureau [3].

A côté de la Marseille antique, de nombreuses villes s'étaient élevées. Sans attribuer des monnaies à beaucoup d'entre elles,

1. Mommsen-Blacas de Witte, *Hist. de la monnaie rom.*, t. I, p. 161 ; II, p. 97 ; III, p. 250. Cf. mon *Traité*, p. 234.

2. Probablement un diobole, marqué B (cf. mon *Traité*, p. 235, fig. 86).

3. *Traité*, p. 236. Cf. *Cat. m. gaul. de la Bibl. Nat.*, n°s 1884 à 1917. — J'ai déjà remarqué ailleurs que le type du trépied existait sur les monnaies des ports siciliens de Tauromenium et Messana et de Rhegium, port du Bruttium. Cette similitude de types devait rendre plus faciles les achats des matelots.

comme divers auteurs ont proposé de le faire, on notera les rares pièces d'argent (2 gr. 22; 2 gr. 07) de Glanum (Saint-Remy; lég. 180) et des *Cænicenses* (entre Marseille et Salon; lég. 202), qui portent, la première, le taureau, la seconde, le lion de Massalia. Les *Segovii* (près du Mont-Genèvre; lég. 321) ont peut-être fabriqué une imitation de la drachme au lion.

Beaucoup d'autres imitations de cette drachme, émises par des peuples alpins (*Fig. 28*), appartiennent sans doute à la deuxième moitié du second siècle av. J.-C. (lég. 136, 405, 406; et aussi le nom déformé de Massalia) [1].

La région de Narbonne [2] a émis des bronzes analogues (*Fig. 29*)



Fig. 29. Fig. 30.

aux plus lourds de Massalia et portant un taureau dont la queue se rattache, sur de nombreux exemplaires, à une couronne placée au-dessus de la croupe (lég. 416). Il est assez vraisemblable que cette légende celtibérienne (on a transcrit *Nerencoinon*; je préfère *Nerênen* [3]) désigne l'ancien nom de Narbonne. Une variété (lég. 417) semble indiquer une alliance monétaire avec une autre ville, Tuis (les Τουίσοι de Strabon, III, 3, 8) [4].

Une autre pièce plus petite, qualifiée de *semis*, représente, au revers, un hippocampe avec la lég. 416.

C'est aussi vers la même époque qu'il faut placer les pièces d'argent (environ 2 gr. 35) portant les unes, des légendes en caractères

1. Cf. mon *Traité*, p. 243. Il y a des exemplaires de bronze, qui sont peut-être défourrés.

2. C'est Boudard qui, le premier, a proposé l'attribution à Narbonne (*Essai sur la Num. ibérienne*, 1859, p. 135 et 249).

3. C'est l'opinion que j'ai préférée après avoir examiné les empreintes des nombreuses variétés de ces monnaies découvertes sur l'acropole de Montlaurès, à 4 kil. à l'ouest de Narbonne. Ces empreintes m'ont été communiquées par M. E. Pottier.

4. Cf. E. Hübner, *Monumenta linguae ibericae*, 1893, p. 14 et 26.

nord-italiques (lég. 414 et 415) avec une tête de cheval (*Pl. I, 7*) [1] ; une autre (*Fig. 30*), un cheval (lég. 413) et une quatrième, plus commune et un peu moins ancienne (*Fig. 31*), un cheval avec une légende latine, VOL [2].

Au nord du Rhône, entre la Saône et le Rhin probablement, des peuples imitèrent le denier de P. Cornelius Sula, qui fut monétaire à Rome, vers 200 avant notre ère. Cette imitation fut, comme je l'ai dit plus haut, le point de départ d'une masse considérable de petites pièces d'argent portant une tête casquée (*Fig. 32*), un cheval et les légendes 203 ou 204. Commencée probablement vers le milieu du



Fig. 31.



Fig. 32.

second siècle avant notre ère, la fabrication de ce numéraire a pu se prolonger dans la première moitié du Ier siècle.

Vers la même époque, un peuple de la nation des Arvernes (on a nommé les *Helvii*, puis les *Vellavi* [3]) émit des pièces d'argent (*Pl. I, 9*) avec la légende 172 et un lion (au droit, deux têtes accolées). Elles se rattachent à la drachme récente de Massalia [4].

Plus à l'ouest, dans une région intermédiaire entre les Bituriges et les Pictons, on a émis, sans doute dès le commencement du IIe siècle, des pièces à relief assez fort, portant une tête [5] à mèches stylisées (comme sur les imitations d'Emporiæ dont j'ai parlé plus haut) et un cavalier ou un cheval ou deux chevaux superposés (*Fig. 33*) [6], souvenir évident du bige macédonien, qui paraît, — je l'ai dit plus haut, — sur des pièces d'argent de la trouvaille de Bridiers.

1. Ces pièces ont été trouvées, plusieurs fois, associées à des oboles de Massalia, qui ne sont pas des émissions les plus récentes.
2. Ces dernières pièces sont mêlées dans divers trésors aux monnaies les plus anciennes de la série au cavalier (voy. mon *Traité*, p. 259, où j'ai établi la succession chronologique de ces espèces).
3. Opinions de Félicien de Saulcy et de M. Changarnier.
4. Voy. mon *Traité*, p. 423, pl. II, 9 et 10.
5. L'une de ces têtes porte une moustache comme celle d'un statère arverne dont plusieurs exemplaires existaient dans le trésor de Lapte.
6. Sur ce monnayage que j'ai attribué, avec quelque restriction, aux *Bituriges Cubi*, voy. mon *Traité*, p. 516, fig. 446 à 449.

On peut attribuer aux Pictons des pièces d'argent de style analogue, avec une tête et, au revers, un cavalier tenant un bouclier : au-dessous un fleuron ou une main (*Fig. 34*) [1].

Durant cette période, on ne frappe plus de pièces au type de Rhoda déformé, car les exemplaires du dépôt du pont de Lestrade (Mouleydier, Dordogne), qui étaient usés, étaient associés à des pièces du groupe précédent bien conservées.

Le monnayage à la croix [2] continue sans qu'il soit possible actuellement de faire une distinction entre les émissions du IIe siècle avant notre ère et les fabrications ultérieures.

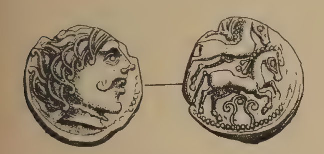


Fig. 33.



Fig. 34.

Si les monnaies d'argent paraissent avoir été relativement peu répandues en Gaule, sauf dans les régions que je viens d'énumérer, dans le second siècle av. J.-C., il est certain que le monnayage de l'or s'est développé, à la même époque, dans presque toutes les parties de notre pays. On peut attribuer quelques imitations du « philippe » aux Arvernes [3]; mais d'autres, de bons style et poids, ont été trouvés en Champagne (*Pl. I, 1*) [4], à diverses reprises ; d'autres encore, trouvés à Dinan (Côtes-du-Nord), à Colonne (Jura), à Saulieu (Côte-d'Or), à Saint-Ciergues (près de Langres), à Pons (Charente-Inférieure, *Pl. I, 2*), etc., prouvent que le statère circulait en Gaule, presque partout. Les différences de style démontrent de plus que des émissions nombreuses furent faites, à diverses époques, sur divers points. Il est sûrement prématuré de classer par peuples ces imitations du statère macédonien ; elles sont toujours sans légende et comme les spécimens dont la provenance est connue ont pu s'éloigner anciennement de leur patrie d'origine, on ne saurait être assez prudent dans les attributions. Il y a simplement une présomption permettant

1. Voy. mon *Traité*, p. 174 et 296-297, fig. 28 et 178.
2. Voy. de nombreuses variétés de cette série dans le premier fascicule du travail de P.-Charles Robert, *Numismatique de la prov. du Languedoc*, 1876.
3. Voy. mon *Traité*, p. 212 et 216, pl. I, 5.
4. *Ibid.*, p. 216, pl. I, 6.

de croire qu'une pièce d'or a été émise dans le pays où elle a été trouvée ; et, si plusieurs exemplaires proviennent de la même région, la présomption devient peu à peu une certitude. Les raisons tirées du style, étant souvent spécieuses en numismatique celtique, il importe de considérer surtout la pureté du métal ; la question de l'alliage prend une place d'autant plus grande dans le monnayage gaulois que l'indépendance touche à sa fin : les crises politiques et les défaites eurent une répercussion évidente sur la circulation monétaire [1].

J'ai dit que le type ordinaire des statères gaulois était celui du « philippe », plus ou moins déformé. Cette assertion peut paraître risquée à celui qui remarquera que des statères, émis certainement par des peuples armoricains, présentent au revers seulement un cheval, au-dessus duquel est un oiseau [2]. Sur d'autres, frappés par les Redons, probablement dans le IIe siècle, on voit un cavalier [3]. En examinant de nombreuses séries monétaires on ne tardera pas à acquérir la conviction que ces types, en apparence originaux, sont dérivés du type macédonien. Souvent le char absent est rappelé par une rouelle sous le cheval.

Parmi les statères gaulois de la fin du IIe siècle avant notre ère, je classerai les suivants.

Ceux de la trouvaille de Lapte (Haute-Loire, 1908) avec tête, et au



Fig. 35.



Fig. 36.

revers, lyre sous un cheval conduit par un aurige (*Fig. 35*) [4] ; ils étaient associés à des pièces d'or d'apparence plus ancienne avec une tête laurée portant la moustache (*Fig. 36*). Ces pièces appartiennent très probablement à un monnayage arverne, antérieur à celui dont les dernières pièces sont celles de Vercingétorix.

1. C'est une loi assez générale qu'on peut observer dans l'histoire de beaucoup de peuples.

2. Voy. par ex. mon *Traité*, p. 166 et pl. I, 20. Cf. le n° 21, de région incertaine.

3. *Cat. de la Bibl. Nat.*, n° 6756 et s. ; *Traité*, p. 312.

4. Ils étaient attribués aux Mandubii par Saulcy. J'ai déjà repoussé cette attribution (*Traité*, p. 219 ; cf. *Rev. celtique*, 1910, p. 50).

L'important trésor de Tayac (arrondissement de Libourne) contenait de nombreux statères aux types déformés du philippe, avec des Π sous les chevaux ; sur beaucoup d'exemplaires la tête présente un aspect négroïde (7 gr. 50 à 8 gr.). Comme des pièces analogues ont été trouvées associées à des drachmes du type le plus dégénéré de Rhoda (dépôt de Font d'Eylias, canton d'Eymet, Dordogne), il est probable que ce monnayage d'or a été émis dans la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère [1].

Des statères de bon or, avec la tête laurée, assez régulière, et avec



Fig. 37. Fig. 38.

des revers assez divers (bige ; jument avec son poulain ; type informe. Caractère commun : un épi ou feuille. *Fig. 37*) [2]. Les provenances de la Ferté-Bernard, de Moisy (Loir-et-Cher), de Craon (Mayenne), permettent de considérer ces pièces comme émises par les Cénomans ou les Carnutes [3]. A ce dernier peuple appartiennent peut-être d'autres imitations du « philippe », dont une trouvée près d'Orléans. Saulcy attribuait aussi aux Carnutes des statères (*Fig. 38*), qui ont de l'analogie avec le monnayage arverne.

Un autre groupe, qui paraît localisé dans le département d'Indre-et-Loire, porte la lyre sous le bige [4]. On pourrait y chercher le trait d'union entre les pièces arvernes et celles de l'Armorique.

Un groupe, avec une belle tête, présente au revers une figure ailée, couchée sous un androcéphale (Cénomans).

1. J'ai étudié longuement les diverses variétés du trésor de Tayac dans un mémoire publié dans la *Rev. des études anciennes*, t. XII, 1910, p. 21 à 46, fig. (*Une nouvelle théorie relative à l'expédition des Cimbres en Gaule.* C'est une réfutation d'un travail de M. R. Forrer).

2. Cette pièce porte la contremarque d'un hippocampe, qui a pu être apposée pour donner cours à la pièce chez un peuple différent de celui qui l'avait frappée. Au sujet des contremarques, voy. mon *Traité*, p. 536 à 538.

3. Sur ces pièces, voy. mon *Traité*, p. 220 et 304, fig. 61, 62 et 197.

4. Voy. mon *Traité*, p. 221. Un statère assez récent, avec une lyre renversée et la légende 198 sous le bige, peut être classé aux Carnutes.

Sur un territoire voisin de l'embouchure de la Loire, on trouve des quarts de statère (*Fig. 39*) représentant un personnage marchant à gauche, tenant un marteau et un objet recourbé (au droit, tête



Fig. 39. Fig. 40.

ou type déformé ressemblant à la poignée d'une épée et au sommet du fourreau). Des statères d'or (*Fig. 40*) ont une tête placée sur une sorte de support et entourée de quatre autres petites têtes reliées par des cordons; au revers, un personnage ailé est couché sous l'androcéphale [1].

L'Armorique a dû frapper, dans le IIe siècle avant notre ère, des demi-statères et des quarts, de bon or, attribués aux Baïocasses (℟ aurige tenant un objet ressemblant à une clef double) et aux



Fig. 41.



Fig. 42.

Unelles (quelquefois sous le buste, une épée à large lame qu'on retrouve au ℟ sous le cheval. *Fig. 41*) [2]. On voit, sur ces pièces, l'épi qui est gravé au revers de diverses pièces d'or gauloises [3]. D'autres monnaies d'or avec un cheval, qui paraît conduit par un oiseau (variétés avec chaudron sous le cheval. *Fig. 42*) sont données encore aux Baïocasses.

Des statères d'assez bon or présentent, au revers de la tête laurée,

1. Classées aux *Cenomani* par la Commission de la topographie des Gaules (voy. *Atlas*), ces pièces appartiennent plutôt aux Namnètes. Des pièces analogues ont été classées aux Venètes et aux Osismiens (*Cat. de la Bibl. Nat.*, 6530-35). Rien n'est définitif dans ces classements.

2. C'est à ce peuple qu'on a classé aussi des 1/2 et 1/4 de statère avec un personnage et une grande épée.

3. Cf. mon *Traité*, p. 309.

un cavalier brandissant une lance (ou un *gaesum*) et un bouclier. D'après les provenances, ces pièces, ainsi que des quarts (*Fig. 43*), ont sans doute été frappées par les Redons. A une peuplade voisine appartiennent des statères avec une tête surmontée d'un sanglier et entourée de cordons perlés (*Fig. 44*); au revers, grande roue sous un androcéphale conduit par un aurige [1].



Fig. 43. Fig. 44.

Des demis (*Fig. 45*) et quarts de statère, attribués ordinairement aux Calètes, ont été émis plutôt par les Aulerques Éburoviques, avec un loup sous un cheval [2]. Ces pièces, d'or blanc, peuvent appartenir au commencement du Ier siècle avant notre ère.

Des statères et quarts, de bon or et de poids lourd (jusqu'à 8 gr. 10 pour l'unité), avec tête assez bonne et quadrupède, accompagné d'un croissant ou chaudron, ont été émis probablement dans le pays des Atrébates [3].



Fig. 45. Fig. 46.

Un quart de statère peut être classé aux Bellovaques ; la tête laurée et le char y sont encore nets [4] ; sous le cheval on voit une rosace perlée, origine probable de celle qui est une caractéristique du monnayage postérieur des Bellovaques et Parisiens.

1. Voy. mon *Traité*, p. 313, fig. 213. Ces pièces furent peut-être émises par un peuple relativement voisin des Namnètes.
2. Ces pièces se rattachent par le style au monnayage armoricain ancien.
3. Voy. *Traité*, p. 343 et fig. 16.
4. Voy. *Traité*, p. 221, fig. 67 ; cf. p. 369.

La vallée de la Saône révèle la circulation de statères (7 gr. 95) et de divisions dont la tête est ornée d'une corne dirigée en bas derrière l'oreille (℞ sous les chevaux une lyre renversée) [1].

La région des Alpes nous a donné un certain nombre de statères de bon or (*Fig. 46*), pesant plus de 7 grammes, qui sont sûrement dérivés aussi du prototype macédonien. Une variété, où l'on reconnaît les vestiges d'une tête à gauche, est certainement antérieure aux autres qui présentent un type informe (c'est encore un reste de tête) et, au revers, une des légendes 407 à 412, que l'on transcrit par : *Ases* (?), *Prikou*, *Ulkos*, *Anatikou* (?), *Kasiloi*, *Kat*. Ce monnayage a probablement duré depuis la fin du IIIe siècle [2] jusqu'au milieu du IIe et fut émis par les Salasses. Leur pays possédait des mines d'or dont les Romains s'emparèrent de bonne heure.

1. *Cat. Bibl. Nat.*, 5318. Cf. A. de Barthélemy, dans *Rev. num.*, 1885, p. 138.
2. Cf. mon *Traité*, p. 271, fig. 129 et 130.

CHAPITRE V

MONNAYAGE DU Ier SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE

SOMMAIRE. — I. Massalia. — II. Imitations gauloises des bronzes massaliètes au taureau. — III. Série au cavalier, vallée du Rhône. — IV. Allobroges, Cavaillon, Antibes. — V. Ségusiaves, Volques Arécomiques, Nîmes. — VI. Monnayage du bassin de la Gironde. — VII. Lémoviques, Bituriges, Pictons, Santons. — VIII. Namnètes, Andégaves, Aulerques Cénomans et Diablintes, Armoricains. — IX. Lexoviens, Aulerques Eburoviques, Carnutes. — X. Véliocasses, Atrébates, Morins, Nerviens, Trévires, Éburons, etc. — XI. Sénons, Meldes, Silvanectes, Parisiens, Bellovaques, Ambiens. — XII. Suessions, Rèmes, Catalaunes, Lingons, Leuques, Médiomatriques. — XIII. Séquanes, Éduens. — XIV. Arvernes.

§ I. — *Massalia.*

Le premier siècle avant notre ère est celui de la grande expansion du monnayage gaulois, mais aussi celui de la décadence.

A Massalia, la drachme porte toujours le buste d'Artémis avec le diadème [1], et, au revers, le lion avec la légende, complète le plus souvent, et deux ou trois lettres, initiales de magistrats monétaires [2]. L'obole est probablement toujours frappée, et c'est seulement le style et la frappe négligée qui peuvent guider pour le classement des spécimens.

Le type du taureau cornupète est maintenu certainement, surtout dans les bronzes du petit module, de travail négligé [3]. Mais d'autres types paraissent, qui sont sûrement de la dernière époque : Têtes de Mars souvent peu distinctes (℞ galère ; et autre, plus grande, avec aigle), de Minerve (℞ lion. *Fig. 47*), de la Tyché tourelée de la cité (℞ dauphin et galère) ; puis les types de Minerve armée debout [4],

1. Voy. mon *Traité*, p. 233, fig. 85.
2. C'est une hypothèse de La Saussaye qui s'appuie logiquement sur des exemples nombreux de la Numismatique grecque. Récemment, on a voulu aller plus loin : ces initiales pourraient être celles des trois magistrats qui étaient à la tête des « Quinze premiers » (C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. Ier, 1908, p. 435, n. 3).
3. Voy. mon *Traité*, p. 237, fig. 93 à 95.
4. A. Blanchet, *La Minerve de Massalia*, dans *Corolla Numismatica* (Mélanges Head), 1906, p. 10 à 15, fig.

et des deux mains jointes. Beaucoup de ces petites pièces sont très épaisses et on y remarque le *sigma* lunaire (C).

J'ai dit ailleurs que Massalia a pu continuer à émettre du numéraire de bronze, après la mort de César [1].

§ II. — *Imitations gauloises des bronzes massaliètes au taureau.*

C'est évidemment pendant la dernière période [2] que les bronzes massaliètes, répandus sur la plus grande partie de la Gaule, servirent de modèles à de nombreuses pièces coulées, dont les meilleures variétés ont été émises dans les bassins de la Saône et de la Haute-Seine [3].

1° Région de Lyon et bassin de la Saône. Tête à gorge et lèvres



Fig. 47. Fig. 48.

très marquées ; la couronne du prototype est remplacée par deux bandes parallèles. ℟ quadrupède, généralement à gauche, dont on ne voit que deux membres [4], avec la queue relevée.

2° Bassins de la Saône et du Doubs. Tête avec couronne formée d'une double bande de traits ou globules.

3° Région de Beaune. Grosse tête d'aspect négroïde.

4° à 7° Variétés avec les légendes 350, 137 *bis*, 316, inscrites sur la tête, ou *Doc* derrière la tête.

1. Voy. mon *Traité*, p. 238.

2. La fabrication avait commencé sans doute à la fin du IIe siècle av. J.-C. (voy. sur cette question, mon *Traité*, p. 252).

3. Voy. A. Changarnier, *Potins et bronzes séquanes, éduens et éduo-ségusiaves*, dans *Annuaire Soc. de Num.*, 1887, p. 536, pl. IV ; cf. mon *Traité*, p. 245 à 249.

4. Sur beaucoup de pièces de diverses régions le membre postérieur, ramené en avant, est démesuré. L'examen de nombreux spécimens m'a convaincu que l'anomalie provient du fait que les copistes gaulois du bronze massaliète ont souvent confondu le pied de l'animal avec le trait séparant l'exergue et le type.

8° Ségusiaves. Variété avec triple bande formant diadème (*Fig. 48*. Quelquefois l'animal est à droite) [1].

9° Éduens. Variété à bande double et types plus larges.

10° Éduens. Type différent avec figures à droite.

11° Éduens ? ℞ animal à jambe repliée et dont la partie postérieure se relève (*Fig. 49*).

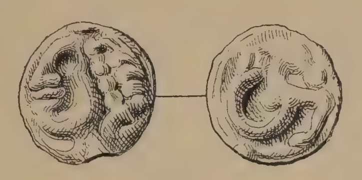


Fig. 49.

12° Variété d'assez bon style avec MA au-dessus d'un taureau bien formé (*Fig. 50*) ; attribué aux Mandubiens [2] sans raison suffisante.

13° Variété avec fleurons devant le buste et au-dessus du taureau (*Fig. 51*) ; attribué aux Leuques, sans raison suffisante [3].

14° Probablement Turons. Pièces plus petites, de métal plus

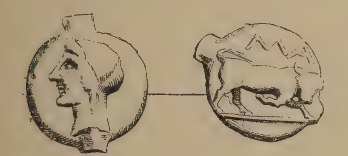


Fig. 50.



Fig. 51.

blanc, avec cheveux en S et croix au-dessus du taureau à gauche [4].

15° Carnutes ? Variété de types très déformés, mais cependant assez reconnaissables (*Fig. 52*) [5].

On pourrait citer encore, sans grande utilité, des variétés dont

1. Cf. J. Déchelette, dans *Rev. num.*, 1899, p. 140.
2. F. de Saulcy, *Lettres sur la num. gaul.*, p. 33 ; *Cat. Bibl. Nat.*, 5284, 5311.
3. Cf. mon *Traité*, p. 249, fig. 111.
4. Cf. mon *Traité*, p. 250, fig. 114. Fréquent dans le département d'Indre-et-Loire.
5. Il semble qu'une variété analogue, mais un peu différente, soit spéciale aux Bituriges.

le classement est fort incertain. Cette partie de la numismatique gauloise est une de celles qui doit retenir le plus l'attention des chercheurs de province.

Il faut, à mon avis, considérer comme inspirées par la monnaie de bronze massaliète, les pièces avec une tête laurée et un taureau accompagné de la légende 177, et celles avec un buste nu et un taureau (lég. 297) [1].

§ III. — *Série au cavalier, vallée du Rhône.*

Après avoir fait cette digression nécessaire pour grouper les principales variétés de bronzes coulés (dits *potins*) au type massaliète déformé, nous allons examiner les émissions monétaires qu'on peut attribuer au premier siècle avant notre ère [2].



Fig. 52. Fig. 53.

On a trouvé dans la vallée du Rhône de nombreux dépôts [3] d'une pièce d'argent avec une tête casquée et, au revers, un cavalier armé d'une lance (*Fig. 53*) et accompagné d'un nom tel que *Durnacus*, etc. (voy. les lég. 21, 77, 89, 113, 148 à 151, 4 et 293, 361, 311, 395 et 396, 266, 358, 95). Le poids de ces pièces varie de 1 gr. 90 à 2 gr. 25 et, dans la série, les exemplaires avec *Brico-Coma* sont généralement parmi les plus lourds et probablement à classer dans

1. Cf. mon *Traité*, p. 253 à 255, fig. 119 et 121. J'ai indiqué les rapports du bronze *Germanus* avec celui d'Auguste. Je suis revenu sur la question dans mes *Mém. et notes de Numism.*, 1909, p. 186, et dans la *Rev. celtique*, 1910, p. 52.

2. Il est entendu que j'ai donné des divisions chronologiques très larges ; il est évident que le développement du monnayage ne peut être précisé de cette manière factice. Telle espèce monétaire que j'attribue au premier siècle peut avoir commencé dans la seconde moitié du deuxième siècle avant notre ère.

3. Roc-de-Chère et Lacombe (Haute-Savoie) ; Lyon ; Crest, Valence, Laveyron, Hostun et Beauvoisin (Drôme) ; Moirans et Sainte-Blandine (Isère). Les pièces isolées sont plus fréquentes aussi sur la rive gauche du Rhône ; mais on en a recueilli sur divers points de la Gaule.

les premières émissions [1]. Les *Durnacus* sont peut-être les plus récentes.

Le prototype est-il le denier aux Dioscures (hypothèse acceptée par tous les auteurs antérieurs) ou, comme je l'ai dit dans mon *Traité*, le denier de Q. Marcius Pilipus (monétaire vers 119 av. J.-C.)? Les découvertes futures trancheront peut-être la question.

Les pièces gauloises au cavalier, considérées par les uns comme des quinaires du système romain et, par d'autres auteurs, comme devant être rattachées au système massaliète, ont succédé à des pièces diverses, dont j'ai parlé dans le chapitre consacré au monnayage du deuxième siècle, et qui, elles-mêmes, avaient été taillées sur le pied des drachmes massaliètes récentes.

Une preuve que la série gauloise au cavalier doit se rattacher au système massaliète peut être tirée du fait qu'on connaît des oboles au type massaliète avec *Durnac* du côté de la tête et *Ausc* entre les rayons de la roue. Or, ces deux noms sont associés aussi sur des deniers au cavalier.

§ IV. — *Allobroges, Cavaillon, Antibes.*

On peut attribuer aux Allobroges (Savoie) [2] des pièces d'argent avec une tête laurée et, au revers, un bouquetin (*Fig. 54*) [3]. Des pièces plus petites, révélées par le trésor de Tourdan, portent un quadrupède qui paraît sans cornes [4]. A la même région appartiennent des monnaies d'argent avec une tête casquée et un hippocampe : une variété porte la légende 19 (cf. lég. 247).

Cabellio (Cavaillon) a émis une pièce dont on ne connaît qu'une moitié d'exemplaire (lég. 199). Elle dut circuler à côté des monnaies d'argent d'Avenio (Avignon. *Fig. 55*) portant une tête laurée et, au

1. Voy. les remarques que j'ai faites sur cette intéressante série, en résumant et discutant les travaux de mes prédécesseurs (*Traité*, p. 261 à 269). Cf. F. de Saulcy, dans *Rev. num.*, 1860, p. 409 ; P.-Ch. Robert, dans *Annuaire Soc. Num.*, t. V, 1877-81, p. 285 ; G. Vallier, *Déc. de méd. gaul. à Moirans*, 1879 ; Cte F. de la Sizeranne, *Le trésor de Laveyron*, 1880 ; A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1884, p. 1, et dans *Instructions du Comité, Num. de la France*, 1891, p. 15 (proposait l'attribution aux Cavares ou Voconces) ; C.-A. Serrure, dans *Annuaire Soc. Num.*, 1896, p. 366 et s. (attrib. aux Voconces).

2. L'assimilation des peuples gaulois aux provinces ou aux départements français n'est donnée que comme un renseignement approximatif.

3. Voy. mon *Traité*, p. 269, fig. 127. Le *Cat. de la Bibl. Nat.* appelle cet animal un chamois (nos 2878 à 2900).

4. Allotte de la Fuÿe, *Le trésor de Tourdan*, 1894, p. 23, pl. I, 15 et 16.

revers, un sanglier (ou porc ?)[1] avec la lég. 33. Des bronzes analogues avec AYE, et d'autres avec la légende 33 complète (tête tourelée[2]; ℞ taureau, monogramme et initiales de noms de magistrats ?), complètent ce monnayage autonome[3].

On peut classer dans cette région des bronzes provenant d'une trouvaille faite à Orange (branche desséchée. ℞ type informe ou main[4]).

Antipolis (Antibes) a frappé sous le gouvernement de Lépide, entre 44 et 42 av. J.-C., des bronzes portant une tête de Vénus (?) à droite (devant : IΣ ΔHM) et, au revers, une Victoire debout couronnant



Fig. 54.

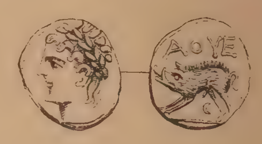


Fig. 55.

un trophée (à l'exergue et à droite, ANTIΠ ΛΕΠ). En admettant la lecture Εἰς Δῆμον Ἀντίπολιτῶν Λέπιδος, il faut comprendre que la monnaie fut fabriquée par les habitants d'Antibes avec une autorisation spéciale de Lépide, limitant la circulation de la pièce au seul territoire de cette cité[5].

§ V. — *Ségusiaves, Volques Arécomiques, Nîmes, Longostalètes.*

Si nous passons le Rhône, nous trouvons une jolie pièce d'argent avec la tête casquée de Mars et Hercule accompagné de Télesphore (lég. 49 et 322), attribuée généralement aux Ségusiaves (dépt de la Loire)[6]. Plus au sud, des pièces d'argent et de bronze (*Fig. 56*) des Volques Arécomiques (dépt du Gard) sont nettement classées par les légendes 393 (têtes de Diane, aigle, personnage en toge), et une obole de type massaliète, avec *Volc* entre

1. On se gardera d'accepter toutes les hypothèses sur la filiation des types monétaires d'Avignon, émises dans la *Rev. num.*, 1910, p. 167.
2. Peut-être doit-on y voir une représentation de Copia, comme l'a dit M. Eug. Duprat (*Rev. num.*, 1910, p. 170 ; art. sur *les monnaies d'Avennio*).
3. Ainsi que je l'ai déjà dit (*Traité*, p. 441), je n'accepte pas la lecture généralement admise pour une pièce de bronze du type massaliète.
4. *Rev. num.*, 1857, p. 395 ; mon *Traité*, p. 440, pl. III, 14.
5. La Saussaye, *Num. de la Gaule narb.*, p. 113 ; cf. mon *Traité*, p. 442.
6. J'ai dit que cette attribution n'était pas absolument sûre (*Traité*, p. 425).

les rayons de la roue, indique que cette région était restée sous l'influence du grand port phocéen. Nîmes adopte d'ailleurs l'alphabet grec (lég. 257) pour un bronze avec un sanglier, et pour une pièce d'argent avec un cavalier (lég. 258) [1].



Fig. 56. Fig. 57.

On a vu plus haut (ch. IV, § II) que les Longostalètes (dép[t] de l'Hérault) avaient émis de lourdes monnaies de bronze avec des noms de rois. La plus récente des pièces de ce monnayage paraît être celle de *Bôkios*, qui porte, au revers, une légende bilingue, grecque et celtibérienne (*Fig. 57*). Notons aussi le bronze avec *Loukotiknos* (lég. 224).

§ VI. — *Monnayage du bassin de la Gironde.*

Parmi les monnaies « à la croix » [2], beaucoup ont certainement été fabriquées dans la première moitié du Iᵉʳ siècle avant



Fig. 58. Fig. 59.

notre ère (*Fig. 10* et *58*) ; mais il est naturellement difficile d'établir un classement rigoureux. Depuis la récente découverte de Bompas (près de Perpignan), nous savons toutefois qu'une forte usure avait déjà marqué les pièces à la croix présentant la tête plus ou moins grossière avec les deux dauphins devant le visage et celles portant

1. Cf. mon *Traité*, p. 435 et 436.

2. On a donné des tableaux présentant de nombreuses variétés de haches et de symboles relevés sur des pièces à la croix (Maxe-Werly, puis E. Roschach, *Histoire graphique de l'anc. prov. du Languedoc*, 1905, p. 175 et s., fig. 97 et 98).

une sorte de pointe de flèche derrière la nuque (R̸, dans les cantons de la croix, une hache, deux amandes pleines [1], un annelet allongé). Or ces variétés étaient mêlées à des deniers de la République romaine dont les plus récents, très bien conservés, indiquent que le dépôt de Bompas fut caché peu de temps après 83 av. J.-C. [2].

Quelques variétés à la croix, probablement contemporaines des précédentes, ont été attribuées aux Sotiates (sorte de S dans un canton de la croix ; droit du type dit à la « tête de nègre ») [3] ; d'autres aux Pétrocores (sorte d'éventail rond dans un canton) [4] ; d'autres encore à la région de Saint-Pons, dans l'Hérault (sorte d'olive dans un ou deux cantons) [5], etc. Mais ces attributions ne sont pas certaines [6], tandis que nous pouvons admettre le classement aux Cadurques du groupe révélé par la découverte de Cuzance (Lot) ; ce sont des pièces à la croix, parmi les plus légères de cette série (1 gr. 30), avec peu de relief et un revers brouillé dont j'ai déjà parlé [7].

Quelques pièces à la croix présentent des légendes en caractères celtibériens (*Fig. 59* ; lég. 420 et 421) et sont peut-être contemporaines [8] des espèces de bronze de Narbonne et des Longostalètes, qui portent aussi des lettres celtibériennes. D'autres ont des légendes latines (lég. 124, 332), avec un type rayonnant (*Fig. 60*) et des flans irréguliers indiquant sûrement une basse époque. Peut-être faut-il rapprocher du nom *Covertomotul(os ?)* l'obole de type massaliète avec *Cove* dans les cantons de la roue [9] ? Signalons encore une petite

1. On a dit ellipse (Charles Robert) et navette (E. Roschach, *op. cit.*, p. 178).

2. A. Blanchet, dans *Rev. num.*, 1911, p. 259, fig. — Les pièces romaines les plus récentes de ce dépôt étaient deux deniers, bien conservés, de C. Valerius Flaccus, qui fut *imperator* et propréteur en Gaule où il obtint des succès militaires : il vainquit aussi les Celtibériens. Peut-être ces deniers ont-ils été émis dans le sud de la Gaule.

3. Chaudruc de Crazannes, dans *Rev. num.*, 1866, p. 395 ; cf. *Rev. num.*, 1901, pl. III, 13 à 18.

4. L. Maxe-Werly, dans *Rev. num.*, 1886, p. 1 à 15.

5. G. Amardel, dans *Bull. Commission archéol. de Narbonne*, 1896 ; cf. *Rev. num.*, 1907, p. 324.

6. Voy. mon *Traité*, p. 281.

7. Voy. plus haut, p. 6. On donne au même peuple des petites pièces d'argent avec une tête casquée et un cheval accompagné de cercles.

8. Il y en avait un exemplaire dans le dépôt de Saint-Étienne des Landes (Dordogne), qui contenait aussi des variétés que le dépôt de Bompas me porte à classer vers le commencement du Ier siècle av. J.-C.

9. J'ai adopté cette hypothèse dans mon *Traité*, p. 284, fig. 150 ; mais j'ai marqué quelque indécision en faisant figurer cette monnaie aussi dans la série des pièces au cavalier (p. 262).

pièce (0 gr. 22), avec la lég. 126 au-dessus d'un cheval qu'on retrouve sur une monnaie avec les légendes 31 et 125[1].

Une pièce à flan irrégulier qu'on rencontre dans les dépôts de monnaies à la croix porte une tête et un sanglier (*Fig. 61*), qui doit dériver du sanglier de la monnaie d'argent d'Avenio[2]. Le type du sanglier paraît aussi sur des pièces dont le revers présente la croix avec une hache, une rouelle et un torques dans des cantons.

Le bronze coulé est représenté par de petites pièces où apparaît



Fig. 60. Fig. 61.

vaguement une sorte de T ; très fréquentes à Vieille-Toulouse, elles appartiennent probablement au pays des Tectosages.

Au monnayage à la croix se rattachent encore les rares espèces d'argent (*Fig. 2*) ayant sur l'un des côtés le nom de *Lucterius* entre deux astres (lég. 233). C'est au même lieutenant de Vercingétorix qu'on attribue un bronze avec tête humaine et cheval (lég. 234).

Des pièces d'argent très grossières, globuleuses et de types indistincts, révélées par les dépôts d'Eyres et de Pomarez (Landes) ont été attribuées aux Tarusates (Landes). Quant aux drachmes d'argent que de nombreuses trouvailles permettent de classer aux Élusates (Dép[t] du Gers), elles sont de types très dégénérés (*Fig. 62*), mais dérivant certainement de ceux d'Emporiæ (tête et cheval ailé)[3]. La tête élusate, très caractéristique, se retrouve sur des pièces frappées par *Adiatunnus*, prince des Sotiates, qui prend le titre de roi sur ce numéraire (lég. 10).

1. D'autres pièces avec cavalier, chien, etc., sont des imitations maladroites de deniers romains, émises aussi dans le Midi.

2. Voy. mon *Traité*, p. 285, fig. 153 à 155.

3. Cf. mon *Traité*, p. 286. Des oboles présentent un globule remplaçant la tête et le cheval y est assez différent. Une drachme plus ancienne (3 gr. 40), est conservée au Musée Hunter, à Glasgow (*Rev. num.*, 1907, p. 469, pl. XIV, 10).

§ VII. — *Lémoviques, Bituriges, Pictons, Santons.*

Nous avons vu que, pour tout le Midi (bassins du Rhône et de la Garonne), aucun numéraire d'or ne pouvait être attribué à des peuples de ces régions ; les statères qu'on y trouve viennent d'autres pays. Cette absence de monnaie d'or n'était pas causée par la disette de ce métal, car Strabon parle des mines d'or des Tarbelli et nous savons que plusieurs cours d'eau pyrénéens ont



Fig. 62. Fig. 63.

charrié le métal précieux. Mais les Aquitains étaient, par leurs affinités et leur commerce, en relations constantes avec l'Espagne antique, qui ne se servit jamais de monnaie d'or.

Si nous remontons vers le pays des Lémoviques (Limousin), nous trouverons des statères de bas or avec une tête à mèches « stylisées »[1] et, au revers, un cheval sous lequel est un buste d'homme tenant un carnyx ou trompette de guerre. Une pièce d'argent avec un revers semblable et une autre, plus légère avec une tête humaine au-dessus du cheval (*Fig. 63*), appartiennent sans doute au même peuple. Un bronze avec le nom de *Sedullus* (lég. 116 et 319) a peut-être été frappé par le chef des Lémoviques, mort devant Alesia. Cette monnaie représente une tête et un cavalier portant des enseignes surmontées d'un sanglier ; dessous, un ennemi renversé[2].

C'est peut-être aux Lémoviques qu'il faut attribuer des statères et quarts de statères d'or rouge (allié de cuivre) portant une tête à mèches « stylisées » avec double rinceau devant la bouche et, au revers, une grue au-dessus d'un cheval sous lequel est un fleuron trilobé (*Fig. 64*). Ces espèces, dont on a des exemplaires de billon et de bronze, et qu'on trouve dans une région assez vaste s'étendant

1. Devant cette tête est un fleuron à deux volutes qu'on retrouvera sur des statères bituriges, évidemment presque contemporains. Ce double rinceau paraît sur diverses monnaies du centre de la Gaule.

2. F. de Saulcy, dans *Rev. num.*, 1865, p. 137.

entre l'Indre et la Dordogne, étaient en nombre dans le dépôt de Marcillat (arr. de Boussac) [1], découvert en 1908.

Le monnayage des Bituriges (Berry) qu'on peut classer dans la dernière période est assez varié.



Fig. 64. Fig. 65.

1° Tête avec un fleuron devant la bouche. ℞ figure ailée conduisant un bige (or, 7 gr. 20).

2° Tête analogue. ℞ lég. 339 ; cheval et trois annelets au-dessus (statère).

3° Tête. ℞ lég. 2 ou 3 ; cheval, oiseau éployé au-dessus [2], trois annelets au-dessous (statères d'or blanc, 6 gr. 72 à 7 gr. 05. *Fig. 65*).



Fig. 66. Fig. 67.

4° Analogues aux précédents sans légende (tiers de statère, 2 gr. 22 à 2 gr. 50. *Fig. 66*).

5° Analogue avec A sous le cheval (sixième de statère, 1 gr.) [3].

6° Bronzes avec tête et cheval (lég. 3 ou 161, 282, 151 *bis*, 193).

7° Buste lauré. ℞ lég. 93, cheval et épée au-dessus (arg.).

8° Tête. ℞ lég. 91 ou 283, 197, cheval ; au-dessus, épée, sanlier (*Fig. 67*), rameau, cercle avec point au centre (arg., 1 gr. 90 environ)[4].

1. A. Blanchet, *La tr. de Marcillat*, dans *Rev. num.*, 1910, p. 461 à 478, pl. I, 1 à 3. Il y a des pièces plus légères, de même type, dont l'or est très bon. Le classement chronologique m'en paraît difficile actuellement.

2. J'ai dit ailleurs que ce type pouvait venir de la figure ailée conduisant un bige (*Traité*, p. 411).

3. J'ai parlé plus haut (p. 8) du système particulier que révèlent les divisions des statères bituriges.

4. D'après l'examen d'un lot considérable provenant sans doute du trésor de Moulins (près de Levroux, Indre), je considère que les variétés avec le sanglier sont les plus anciennes.

9° Division des pièces précédentes avec l'épée (usée, 0gr. 92)[1].

10° Tête. ℞ lég. 91, cheval ; au-dessous, trois annelets (*Br.*).

11° On peut classer ici des pièces d'argent ayant aussi trois annelets sous le cheval et une tête humaine, semblable à celle du droit, au-dessus (arg., 2 gr. 08 à 2 gr. 24)[2].

Des bronzes portant une tête à gauche et un ou deux oiseaux



Fig. 68. Fig. 69.

éployés, accompagnés d'une des lég. 366 ou 88 (*Fig. 68*), appartiennent aux Bituriges[3] plutôt qu'aux Bellovaques[4]. De même, les nombreuses variétés d'une monnaie de bronze portant une tête de loup (?) et un Pégase, plus ou moins grossier (*Fig. 69*), paraissent pouvoir être rattachées au groupe des Bituriges.



Fig. 70. Fig. 71.

Chez les Pictons (Poitou), les pièces d'argent, que j'ai classées dans la période antérieure, ont donné naissance à un numéraire très nombreux où le cavalier, armé du bouclier, est devenu une figure ailée à cheval (*Fig. 70*)[5]. Ces monnaies d'argent bas circulaient à côté de statères d'or[6] également bas, portant aussi la

1. *Rev. num.*, 1910, p. 478, pl. I, 10.

2. Sur ces pièces analogues de type à une autre classée aux Lémoviques, voy. ce que j'ai dit dans la *Rev. num.*, 1910, p. 469 et s., à propos de la trouvaille de Marcillat (Creuse).

3. Voy. mon *Traité*, p. 414 et 415.

4. Classement d'Eugène Hucher admis dans le *Catal. de la Bibl. Nat.*, nos 7980 à 8014.

5. Cf. mon *Traité*, p. 174 et 296 ; voy. plus haut, p. 31.

6. On a en effet découvert à Poitiers, en 1852, un vase qui contenait des pièces d'argent au cavalier ailé et des statères d'or à la main (*Traité*, p. 599, n° 258).

tête aux mèches « stylisées », et, au revers, un cheval androcéphale conduit par un aurige ; sous le quadrupède, une sorte de fleuron terminé par une main ouverte (*Fig. 71*). Ce dernier emblème figure sur des pièces de styles différents et paraît avoir été copié par d'autres peuples, situés au nord de la Loire et en Armorique [1]. A la région des Pictons, il faut classer des bronzes (*Fig. 72*) avec une tête et un cheval au-dessus duquel on voit un petit temple (lég. 376) [2] ; on en connaît des copies très dégénérées (*Fig. 73*) ; un bronze avec un androcéphale, fréquent dans la région de Poitiers.



Fig. 72.

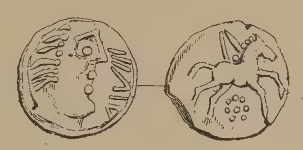


Fig. 73.

Des pièces d'argent avec une tête, un cheval et un temple (lég. 147), peuvent être attribuées au chef picton *Duratius*, cité dans les « Commentaires » de César. D'autres pièces d'argent avec un lion ou un guerrier (*Fig. 3*) debout au revers (lég. 375, 230, 134) ont été données aux Pictons, sans raisons suffisantes. Signalons encore une imitation (*Fig. 74*, lég. 230) de la pièce de *Vepotal.*

On attribue généralement aux Santons (Saintonge) des statères d'or bas, du type picton, sur lesquels la main est accostée des lettres SA. J'ai déjà dit ailleurs [3] que je serais tenté de voir dans ces lettres l'abrégé d'un nom d'homme. Des bronzes, ayant une certaine analogie avec ceux de *Viredios*, portent une légende (315) qui est considérée comme donnant le nom des Santons. Quant à l'adjectif (lég. 318) qui accompagne le nom d'*Arivos*, il ne suffit pas pour faire classer au même peuple des pièces d'argent avec une tête casquée et un cheval galopant [4].

1. Voy. sur cette question mon *Traité*, p. 296.
2. Il y a des déformations nombreuses, probablement assez tardives (voy. *Traité*, p. 297, fig. 180).
3. *Traité des m. gaul.*, p. 299.
4. Anatole de Barthélemy assurait que les *Arivos* ne se trouvent pas sur le territoire des Santons (*Rev. num.*, 1885, p. 154). Cependant le trésor de Vernon (Vienne) en contenait au moins 60 exemplaires.

§ VIII. — *Namnètes, Andégaves, Aulerques Cénomans et Diablintes, Armoricains.*

Il est encore difficile de distinguer les statères de la dernière période qui ont pu être frappés par les Namnètes (région de Nantes) et les Andégaves (Anjou). Les pièces de ce groupe, d'or bas, rouge, sont caractérisées par un petit buste de personnage étendant les bras sous l'androcéphale. Peut-être pourrait-on attribuer aux Namnètes les monnaies dont le buste du droit repose



Fig. 74. Fig. 75.

sur une barre à crochets (*Pl. I, 8*. Trouvé à Ancenis), qui est un reste du support plus complet visible sur les statères d'or, émis dans la période précédente (*Fig. 35*)[1]. Aux Andégaves reviendraient les pièces d'or bas analogues, qui présentent une grande croix irrégulière devant le front de la tête du droit [2]. Des divisions, d'un métal très bas, qu'on peut qualifier de billon, doivent se rattacher à la numismatique des Andégaves, ainsi que de petites pièces, très minces, portant une tête de face et un sanglier-enseigne au revers, ou un cheval [3].

C'est peut-être aux Aulerques Cénomans (Maine) qu'on doit attribuer les quarts de statère portant une roue sous un cheval androcéphale [4]. Hucher donnait aux Aulerques Diablintes (région de Jublains) des quarts de statère portant sous l'androcéphale une sorte de fleur dans un cercle perlé [5]. Ce sont de petites pièces,

1. Voy. mon *Traité*, p. 301, fig. 189 et 192.
2. *Ibid.*, fig. 190.
3. Trouvaille du pont de la Chaloire, près d'Angers, en 1828; ces petites pièces, d'un métal composé d'or, d'argent et de cuivre, étaient associées au nombre de 600 à une grande pièce d'or bas. — Les petites pièces à la tête de face et au sanglier dérivent peut-être d'un quart de statère de bon or et de bon style dont on connaît trois exemplaires (*Traité*, fig. 206).
4. Voy. mon *Traité*, p. 304.
5. E. Hucher, *L'Art gaulois*, 1re partie, p. 12.

assez jolies, qui, par certains caractères [1], forment un lien entre le numéraire des Namnètes et celui de l'Armorique.

J'ai exposé ailleurs [2] les difficultés du classement des séries armoricaines et j'ai démontré que le classement du *Catalogue* du Cabinet de France ne répond pas à une méthode logique, puisque certains emblèmes, lyre ou sanglier, sont attribués en même temps à plusieurs peuples.

Des statères et quarts de statère d'or rouge portent les uns un taureau (*Fig. 76*), les autres un sanglier-enseigne sous un androcéphale conduit par un oiseau. Lambert attribuait cette série aux



Fig. 76. Fig. 77.

Corisopites (pays de Quimper) [3]; mais, comme on peut douter de l'existence de ce peuple à l'époque de César, il me paraît préférable de classer ces pièces aux Osismiens (Finistère) ; les provenances connues, confirmées par la trouvaille récente de l'île Callot (en face de Carantec, arr. de Morlaix), autorisent cette attribution que je propose. C'est d'ailleurs à ce peuple qu'on donne généralement des statères de même métal, trouvés souvent dans des dépôts de la même région, portant le sanglier au-dessus de la tête entourée de cordons perlés [4] et de petites têtes (℞ sanglier-enseigne et oiseau sous un androcéphale. Variétés : *Fig. 77 et 78*). Une variété avec croix au-dessus de la tête a été trouvée dans le dépôt de l'île Callot [5]. Le même dépôt contenait des statères, de

1. Cordons perlés autour de la tête; support sous la tête; sorte de *labarum* tenu par l'aurige devant l'androcéphale.

2. *Traité des m. gaul.*, p. 307. — Anatole de Barthélemy a exposé ses idées sur la chronologie de quelques espèces armoricaines (*Note sur le monnayage du Nord-Ouest de la Gaule*, dans *Rev. celtique*, juillet 1891). Mais il ne me paraît pas que ses recherches aient fourni une solution définitive.

3. *Essai sur la num. du Nord-Ouest de la Gaule*, I, p. 25.

4. Les cordons perlés sont peut-être sortis de la double volute qu'on remarque sur des statères du centre de la Gaule (cf. A. Blanchet, dans *Rev. des études anciennes*, 1910, p. 43).

5. Cette variété est très voisine de celle qu'on a trouvée en nombre dans le dépôt de Plestin (Côtes-du-Nord), et dans d'autres dépôts du Finistère.

même métal et analogues pour le droit, dont le revers représente un cavalier tenant un bouclier et galopant sur un cheval ordinaire; dessous, un sanglier-enseigne.

Le métal devenant en Armorique de plus en plus mauvais, le statère et ses divisions [1] prirent l'apparence de billon et même de

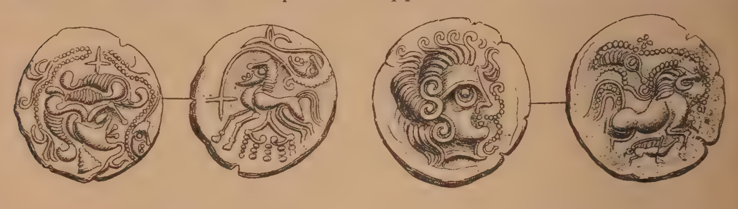


Fig. 78. Fig. 79.

cuivre (voy. plus haut, p.7). De ces transformations successives, on a des exemplaires avec le sanglier, qu'on attribue aux Osismiens.

Aux Coriosolites (Côtes-du-Nord), on attribue des statères de billon avec l'androcéphale encore très bien formé, conduit par un aurige, qui tient une sorte d'étendard rond (*Pl. I, 11*); puis de nombreuses pièces de billon, de types très déformés, dont le cheval a une tête pointue et dont l'aurige ressemble à un monstre sans



Fig. 80. Fig. 81.

forme humaine (*Fig. 79*); quelquefois le nez de la tête du droit présente la forme d'un *upsilon*. Sur les pièces de cette série paraît encore le symbole du sanglier.

On a classé aux Redons (Rennes) des pièces de billon portant une roue sous l'androcéphale (*Fig. 80*); d'autres encore un hippocampe à la même place [2]. De rares pièces de billon avec une

1. Outre des quarts, il y a peut-être des huitièmes de statère que j'ai proposé de reconnaître dans les nos 6796 à 6803 du Cabinet de France, classés aux Redons (*Traité*, p. 64).

2. Une trouvaille faite à Mordelles (arr. de Rennes) en 1893, a donné des types assez variés dont plusieurs exemplaires inédits portant nettement un bœuf à tête de face sous le cheval (voy. la notice de M. J. Harscouet de Keravel que j'ai résumée dans la *Rev. celtique*, 1909, p. 191).

tête barbue (type si exceptionnel dans la numismatique gauloise) sont données au pays d'Avranches (*Fig. 81*). Enfin de nombreuses pièces armoricaines avec la lyre sous l'androcéphale restent, à mon sens, d'un classement très incertain [1], aussi bien que beaucoup de variétés, portant des types déformés, des lyres, etc., dont le trésor de Jersey (1875) renfermait de nombreux exemplaires.

§ IX. — *Lexoviens, Aulerques Éburoviques, Carnutes.*

Aux Lexoviens (Pays de Lisieux), on classe un bronze avec un buste de face et un cavalier terrassant un guerrier (lég. incomplète... VIO). Plus sûre est l'attribution d'un bronze que le style et le module font rentrer dans une classe dont je parlerai plus loin (tête à cheveux calamistrés, lég. 223 ; cheval avec arbre arraché). Trois bronzes avec une tête ou un fleuron et un aigle (*Fig. 82*) donnent,



Fig. 82. Fig. 83.

avec des titres (lég. 107 à 110), le nom de *Cisiambos*, qui figure aussi sur un bronze portant un lion.

Les Aulerques Éburoviques (Eure) ont émis un certain nombre de pièces d'or, dont la caractéristique paraît être un loup sous le cheval du revers (cf. *fig. 40*). Des bronzes portent une des formes de la légende 63 ; un autre avec une tête à cheveux calamistrés, cep de vigne et cheval, n'est pas d'attribution certaine, mais il est sûrement contemporain de celui des Lexoviens que j'ai cité plus haut. On peut en rapprocher un bronze avec tête casquée, cheval et feuilles (lég. 182).

Les Carnutes (Pays chartrain) ont dû émettre des pièces d'or blanc avec une tête et, au revers, un aigle devant une croisette cantonnée de points [2]. Le demi-statère (3 gr. 60) et la division

1. Il importe de savoir que, depuis Lambert, la plupart des archéologues bretons désignent sous le nom de type *curiosolite* les pièces portant la lyre pour les distinguer de celles de type *osismien* (sanglier sous l'androcéphale).
2. Voy. mon *Traité*, p. 70 et 325, fig. 242.

(0 gr. 92) avec la lég. 289, sont bien carnutes par le style de la tête et de l'oiseau, et d'ailleurs les poids correspondent à ceux des pièces d'or appartenant sûrement aux Carnutes. C'est peut-être au même peuple qu'il faut donner de petites pièces d'argent avec une tête de Pallas et un cheval [1]. En tout cas, on peut admettre complètement le classement aux Carnutes des bronzes nombreux avec une tête dont les cheveux sont mêlés de globules et avec un aigle (?) combattant un serpent et quelquefois accompagné d'un oiseau plus petit (*Fig. 83*). Une pièce de cette classe porte la légende 42; une autre, un monogramme (K et A) au-dessus d'un aigle combattant un lézard. Des bronzes avec loup (?), aigle (?) [2], pourraient être d'une autre région ; mais aux Carnutes, on classera ceux avec un oiseau au-dessus d'un taureau (lég. 214), avec un Pégase (lég. 160), un loup devant un arbre (lég. 348), un lion ailé (lég. 209), un lion et un sanglier ou un aigle avec un vase (lég. 101), un taureau (lég. 80).

Une série de bronzes, dont les têtes et les types de revers sont empruntés à des monnaies romaines (figure nue courant, lég. 48 ; génie ailé devant un oiseau, lég. 7 ; sanglier et épi, lég. 6 ; deux figures debout, lég. 205 ; la Santé appuyée contre une colonne, lég. 143 ; Victoire tenant une trompette et un bouclier, lég. 239 ; femme ailée tenant un long bâton perlé, lég. 362), appartient probablement aux Carnutes [3], qui ont peut-être frappé aussi des pièces d'argent avec une tête portant la barbe en pointe (℞ sanglier-enseigne sous un cheval, lég. 24) et un bronze attribué généralement aux Senons (tête ; oiseau et lég. 392).

Saulcy attribuait aux Aulerques Éburoviques la série suivante qu'Eugène Hucher inclinait à classer aux Carnutes [4] ; dans l'état actuel de nos connaissances, cette dernière opinion me paraît la meilleure. Cette série est composée de bronzes, de module uniforme et de style analogue à celui des bronzes des Lexoviens et des Éburoviques, mais aussi de bronzes émis chez les Suessions et les Meldes. Ceux que je classe aux Carnutes portent tous le nom de *Pixtilos*, avec des types empruntés pour la plupart à la numismatique romaine : Pégase ; figure assise ; griffon ; génie ailé à cheval ; louve et lézard ; aigle sous un fronton de temple ; lion (au droit, tête cas-

1. *Traité*, p. 305, fig. 198.
2. *Traité*, p. 326, fig. 244 à 246.
3. Voy. mon *Traité*, p. 329 et 330, fig. 258 à 263.
4. *Art gaulois*, 2e p., p. 152.

quée avec torques. *Fig. 84*) ; griffon à tête de lion tenant un homme renversé (*Fig. 85*) ; oiseau becquetant les baies d'une branche que tient une main.

On a trouvé au champ de Lamoy (arr. de Blois) des bronzes avec



Fig. 84. Fig. 85.

une tête de face et une sorte de quadrupède déformé (*Fig. 86*) ; on peut les classer aux Carnutes.

Aucune des pièces attribuées aux Turons (Tours) ne peut leur être maintenue avec certitude ; on classera provisoirement ici les



Fig. 86. Fig. 87.

bronzes, analogues comme module et facture à ceux de *Pixtilos*, qui portent le bige conduit par un guerrier armé du *gæsum* (*Fig. 12*), ou un taureau avec un vase (lég. 364).

§ X. — *Véliocasses*, *Atrébates*, *Morins*, *Nerviens*, *Trévires*, *Éburons*, *Aduatuques*.

Les pièces attribuées aux Calètes appartiennent sans doute à des régions autres que le pays de Caux (voy. plus loin le § relatif aux Rèmes).

Les Véliocasses (Seine-Infér^{re}) ont des statères (*Fig. 87*) et quarts [1] avec une tête déformée et, au ℞, un cheval accompagné d'astres. De nombreux bronzes portent un personnage courant et un

1. Le métal descend, pour le même type, de l'or au bronze.

cheval ordinaire ou androcéphale (*Fig. 88*) [1] ; sur une variété le personnage est accroupi (*Fig. 89*) ; sur une autre, émise peut-être plutôt par les Bellovaques, le personnage est accompagné de la lég. 165. Une autre série de bronzes, très communs, porte un sanglier au droit et au revers. Enfin une classe de bronzes, analogues par le



Fig. 88. Fig. 89.

module et le style à ceux de *Pixtilos*, fournit des types variés, accompagnés de légendes (cavalier, lég. 301 ; bige, lég. 301², *Fig. 90* ; cheval quelquefois avec une tête humaine coupée , lég. 369, *Fig 91* ; cheval avec feuille, lég. 347 ; lion et sanglier, taureau et sanglier, cheval avec branche et vase, lég. 347).

Les Atrébates (Artois) ont émis des statères d'or allié d'argent,



Fig. 90. Fig. 91.

à flan trop étroit pour le type qui est généralement incomplet. On y reconnaît encore la tête laurée du « philippe » ; mais c'est à peine si l'on peut retrouver un cheval disloqué (*Fig. 92*), reste du bige primitif [2]. Sur des variétés plus récentes les mèches de cheveux du front forment au droit une sorte d'*epsilon*. De petites pièces avec des types informes [3] se rattachent peut-être aux statères. Aux Atrébates, on peut classer provisoirement des bronzes coulés avec une sorte de rameau et un cheval (*Fig. 93*), dont une variété, de

1. Ce dernier forme le trait d'union entre les types numismatiques de l'Armorique et ceux de la Belgique.

2. Ce numéraire a donné naissance à diverses pièces émises par les Bretons de l'Angleterre.

3. Chêne et faucille, selon Hermand (*Numism. gallo-belge*, 1864, p. 89, pl. III).

travail plus soigné, porte la lég. 367 [1]. Une autre variété, plus grossière, porte la lég. 248.

Des pièces d'argent avec une tête casquée et un cheval (lég. 97, *Fig. 94*) avec une tête de Diane et un cavalier (lég. 98), et de bronze avec une tête casquée et un cavalier (lég. 25), fournissent des asso-



Fig. 92. Fig. 93.

ciations de noms analogues à celles des monnaies des Lexoviens. Les Morins (partie des départements du Nord et du Pas-de-Calais) [2] ont frappé des statères (*Fig. 95*), dont le métal devient de moins en moins bon en même temps que le poids diminue, et qui portent d'un côté une protubérance presque ronde et, au ℞, un cheval désarticulé accompagné de globules, S et croissant. Hermand a donné au même peuple des quarts de statère avec un type confus



Fig. 94. Fig. 95.

où l'on a consenti à reconnaître un chêne et une faucille [3]. On a trouvé à Thérouanne (Pas-de-Calais) plusieurs exemplaires d'un bronze concave avec un sanglier et un cheval et d'un autre bronze avec un griffon et un cavalier armé d'un trident (lég. 312).

Le littoral de la mer, dans les environs de Calais, a donné des quarts de statère dont une face présente des lignes entremêlées et

1. Cette pièce pourrait appartenir à un peuple plus septentrional (*Traité*, p. 344). Il est certain que les bronzes au « rameau » ont circulé sur un vaste territoire de la Gaule belgique.

2. Cf. A. de Witte, *État actuel de la numism. nervienne*, Bruxelles, 1888, p. 18.

3. A. Hermand, *Num. gallo-belge*, p. 166 ; *Cat. Bibl. Nat.*, 8722-32.

dont le revers porte une lyre couchée sous un cheval seul ou conduit par un aurige. Il me paraît probable que ce numéraire fut créé à une époque où les peuples du littoral de la Gaule belgique étaient en relations commerciales avec des peuples armoricains.

La région d'Étaples et de Wimereux (Pas-de-Calais) a fourni plusieurs bronzes curieux avec un sanglier et un cheval accompagnés de cercles, analogues à certains bronzes des Ambiens, mais présentant cette particularité que le sanglier est entouré d'un grènetis affectant la forme d'un torques (*Fig. 96*) [1].

Aux Nerviens (Vallée de l'Escaut) [2] on attribue des statères de métal très variable (or blanc, or bas rouge, cuivre ; 6 gr. 21 à 3 gr.), dont les types sont dérivés de ceux des Atrébates (tête



Fig. 96. Fig. 97.

déformée dont le centre ressemble à un *epsilon*) ; la caractéristique de ce monnayage est une roue au-dessus du cheval désarticulé ; une variété, dont le cheval est mieux formé, porte la lég. 381, qui paraît aussi sur un bronze avec une tête et un cavalier.

On trouve dans le Hainaut, et au-dessous, des bronzes lourds (4 gr. 24 à 5 gr. 82) avec un lion et un cheval (lég. 192).

Plus certaine est l'attribution aux Trévires (Pays de Trèves) de statères dits « à l'œil », où la tête déformée a pris en effet l'aspect d'un œil gigantesque ; au revers est un cheval avec rosaces et surtout, au-dessus, une sorte de cœur formé d'un V bordé d'un grènetis (*Fig. 97*). Des variétés ont des légendes (232, 298, 40, 389) [3], et des exemplaires de cuivre se trouvent, plus au sud, sur le territoire

1. *Rev. num.*, 1907, pl. XIV, 5 ; A. Blanchet, *Mém. et notes de Num.*, 1909 p. 312, pl. III, 5 et 6.

2. Je ne puis oublier que le pays des Nerviens (entre l'Escaut et la Sambre) était une terre sauvage (Cicéron, *Epist.* CLXI à son frère Quintus) et que ce peuple défendait l'accès de son territoire aux marchands étrangers (César, *De b. gall.*, II, 15). On peut donc se demander si les attributions de monnaies aux Nerviens sont fondées logiquement.

3. A. de Barthélemy pensait que *Lucotios*, *Vocaran* et *Pottina* étaient des chefs administrant leurs concitoyens, après la conquête (*Rev. num.*, 1885, p. 152). Je ne partage pas cette manière de voir.

des Rèmes. Le type de l'œil paraît d'ailleurs s'être propagé jusque dans le grand-duché de Bade.

Le nom *Arda* paraît aussi sur des pièces de bronze, à types romains, qui ont une certaine analogie avec des bronzes des Atrébates et des Véliocasses (cavalier ; sanglier et rameau sous un taureau [1] ; cheval).

Signalons encore des bronzes imités de ceux d'A. Hirtius [2], au type de l'éléphant et dont l'inscription rétrograde a été lue *Carinas.* On a voulu y reconnaître le nom du propréteur C. Albius Carinas ; ce n'est peut-être qu'une imitation de l'inscription de la monnaie d'Hirtius, car cette dernière pièce se trouve aussi dans le pays de Trèves et le Luxembourg.

Le pays de Trèves a fourni souvent une petite pièce d'argent avec une tête et un personnage tenant un grand torques (*Fig. 98*).



Fig. 98. Fig. 99.

Aux Éburons (Vallée de la Roer) [3] sont classés des statères d'or pâle portant trois objets indéterminés en cercle (défenses de sanglier?) et un cheval accompagné de globules et cercles. On a donné au même peuple des statères concaves et des quarts avec un *triskeles* et un cheval dont une variété présente une inscription simulée (lég. 404).

Aux Aduatuques (Pays de Tongres) ont été attribués les bronzes avec swastika formé peut-être de quatre bustes de cheval (℟ cheval ; quelquefois la lég. 62). De la même région est la petite pièce d'argent avec une tête et un cheval accompagné de la lég. 27 [4].

1. J'ai déjà appelé l'attention sur la ressemblance des revers d'un bronze d'*Arda* et d'un bronze de *Suticos* (*Traité*, p. 354).

2. Voy. plus loin le monnayage des Rèmes.

3. Les Éburons, tribu germaine presque sauvage (C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. II, 1908, p. 465), ont-ils frappé monnaie ? On peut en douter.

4. Cf. V. Tourneur, dans *Gaz. num.* de Bruxelles, 1907, p. 33 à 46 ; du même, *La monnaie de bronze des Tongrois* dans *Annales du XXI*e *Congrès* (Liège, 1909) de la *Fédération archéol. et hist. de Belgique, Rapports et mém.*, p. 161 à 179, pl. XX. J'ai combattu plusieurs assertions de l'auteur dans la *Rev. celtique*, 1909, p. 193, et 1910, p. 56 à 58.

§ XI. — *Sénons, Meldes, Silvanectes, Parisiens, Bellovaques, Ambiens.*

Si nous redescendons vers le bassin de la Seine, nous trouvons les Senons (Pays de Sens) à qui l'on peut attribuer des bronzes coulés portant une tête plus ou moins grossière et un cheval souvent accompagné de globules (*Fig. 99*). A côté, on pourrait placer une série frappée, peut-être antérieure d'un quart de siècle, et présentant une grande ressemblance de fabrique et de types avec les bronzes les plus communs des Carnutes (tête et oiseau ; lég. 387 ou 211 ou 385 ou 327). La légende *Senu* est aussi associée au nom *Giamilos*, qui se retrouve sur un bronze (aigle?



Fig. 100. Fig. 101.

Fig. 100) et une pièce d'argent (cavalier tenant une palme), à types romains (lég. 178), dont la localisation est tout à fait incertaine.

On attribue encore aux Sénons les bronzes coulés, avec rebord circulaire (*Fig. 101*), qui représentent des animaux opposés par les pattes (sangliers, chèvres ?, sanglier et loup ?). Une de ces pièces porte la lég. 12, interprétée à tort par Adrien de Longpérier comme l'abréviation d'*Agedincum Senonum*; c'est sûrement un nom d'homme (*Agedillus* ou autre analogue) [1].

Les pièces sans légende étant plus communes dans la région de Paris que dans celles de Sens et se rattachant aux bronzes des Silvanectes et des Meldes, j'ai déjà proposé de ne plus classer aux Senons les bronzes avec les animaux opposés, ni des bronzes coulés, très grossiers, avec un cheval, un oiseau, ou deux oiseaux au revers d'une tête imberbe ou barbue, pièces dont la fabrique se rapproche de bronzes barbares, coulés sous les premiers empereurs [2].

1. Voy. mon *Traité*, p. 10, 76 et 362.
2. Cf. H. de la Tour, dans *Rev. num.*, 1894, p. 35.

Aux Meldes (Pays de Meaux) appartiennent probablement les pièces coulées de bronze blanc (fortement allié d'étain), portant des quadrupèdes opposés par les pattes et entourés de cercles ; au revers, un oiseau saisissant un animal peu distinct ; quelquefois un aigle associé à un sanglier [1].

Un bronze frappé porte une tête à gauche (lég. 166 ; quelquefois le même nom en grec, au ℞) et un cheval au-dessus duquel est un aigle éployé (*Fig. 102*). Une série de pièces d'or (tête déformée ; ℞ cheval), d'argent (cavalier, cheval ou personnage devant un cheval) et de bronze (tête casquée, nom en grec, lion, nom en latin ; tête



Fig. 102. Fig. 103.

avec vase et cheval, lég. en latin et grec ; tête de Vénus avec l'Amour derrière le cou ; lég. 309) portent le nom d'un chef ou magistrat, qui était certainement contemporain du *Criciru* des Suessions. Sur un bronze avec un griffon ou lion ailé, le nom de *Roveca* est accompagné du titre *Arcantodan* (lég. 38), qu'on retrouve sur d'autres monnaies celtiques.

C'est dans le pays de Meaux qu'il faut classer une rare pièce d'argent portant une tête de femme et un cavalier (lég. 292) ; elle est certainement plus ancienne que le numéraire signé de *Roveca* et pourrait appartenir à la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère.

Des monnaies de bronze coulé ont été attribuées aux Silvanectes (Senlis), peuple peu important [2]. On acceptera provisoirement ce classement de pièces qui portent une tête dans un cercle d'annelets et un cheval, ou une rosace formant une croix du genre swastika. Un autre bronze présente une tête et un quadrupède dévorant un batracien [3].

1. Voy. diverses variétés dans le *Cat. de la Bibl. Nat.*, 7602 et s.
2. Voy. mon *Traité*, p. 366.
3. Cf. *Rev. num.*, 1883, p. 15, pl. I, 11. On classe d'habitude un bronze coulé, de même fabrique, avec tête et sanglier, aux Ambiens.

Si l'on en juge d'après l'aloi de l'or, les premiers statères des Parisiens seraient assez anciens; mais le style et le manque de relief des types, déformations déjà avancées de ceux du « philippe », me font croire que les premières de ces pièces ne sont pas antérieures à la fin du IIe siècle avant notre ère [1]. Les deux variétés principales portent une tête dont les cheveux sont mêlés de cordons perlés et, au revers, un cheval déformé au-dessus duquel est une sorte de grand filet ou voile qui remplace le conducteur de char; au-dessous, on voit une rosace (*Fig. 103*) [2]. Sur des pièces plus petites (quarts de statère, que l'on a trouvés souvent au pont de

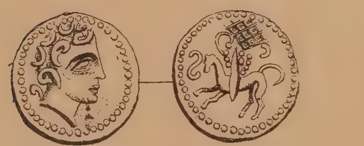


Fig. 104.



Fig. 105.

Charenton) [3], la tête, plus simple, et le cheval, un peu mieux formé, sont dans des cercles de grènetis (*Fig. 104*).

A la région de Paris appartient un bronze coulé avec une tête casquée et, au revers, un cheval avec un S couché et une sorte de vase sans pied, dans un grènetis (*Fig. 105*). On peut classer ici encore des bronzes frappés dont des exemplaires ont été trouvés à Paris (petit personnage sous un cheval qui retourne la tête; cavalier; lég. 152) et un autre, plus gaulois de style, avec une tête échevelée et un oiseau au-dessus d'un cheval androcéphale (lég. 370).

Les Bellovaques (Beauvoisis) ont émis des statères larges (7 gr. 20 à 7 gr. 63), avec une tête laurée qui remplit tout le champ; au revers,

1. Il convient d'ailleurs de remarquer que les statères à flan large, un peu concave, paraissent d'un or jaune, beaucoup meilleur que celui de statères plats, moins larges, plus épais, dont les types sont sûrement un peu plus anciens. Il y eut, en quelque sorte, une réforme monétaire chez les Parisii.

2. Un dépôt d'une quarantaine de statères larges a été trouvé, en 1909, à Paris même, au coin du boulevard Raspail et de la rue de Varenne (voy. *Rev. celtique*, 1910, p. 51).

3. Bien que les types soient en quelque sorte mieux dessinés, je n'hésite pas à reconnaître dans ces petites pièces d'or pâle, le dernier numéraire des Parisii, à peu près contemporain de la bataille de Paris, en 52 avant J.-C., perdue par Camulogène contre Labienus.

on voit un aurige planant au-dessus du cheval [1]; au-dessous, une rosace (*Fig. 106*). Il y a des quarts de ce type avec diverses variétés; et une autre classe se rapproche du type parisien [2]. Des bronzes coulés à types déformés (tête à droite; restes d'un sanglier au-dessus d'un cercle, de cinq ou sept globules et d'une ligne courbe) sont donnés aux Bellovaques, ainsi qu'un bronze apparenté aux bronzes coulés des Sénons. Un bronze avec tête et cheval accompagné de trois annelets (lég. 378) paraît, d'après les provenances, appartenir au pays des Bellovaques [3].

J'ai déjà parlé plus haut des imitations de monnaies de Tarente qu'on peut attribuer aux Ambiens (Pays d'Amiens). C'est aussi à



Fig. 106.

ce peuple que j'ai classé un quart de statère très remarquable, dont le revers a une grande analogie avec celui des pièces d'or bellovaques, mais avec un droit présentant une tête casquée, assez voisine de celle de monnaies d'argent représentées par des émissions successives, dont l'une est sans doute plus ancienne d'un quart de siècle au moins (tête casquée de Pallas. ℟ cheval conduit par un aurige déformé; dessous sanglier; variété postérieure, plus mince, à types très déformés) [4].

Parmi les bronzes attribués aux Ambiens, beaucoup sont de fabrique et de types si différents que l'attribution ne saurait être que provisoire. Cependant quelques bronzes, portant un sanglier et un cheval (lég. 47 ou 111 ou 390), ont été recueillis à Amiens. En géné-

1. A. de Barthélemy dans sa *Note sur le monnayage du Nord de la Gaule* (1892, p. 5) a entrevu un lien entre le monnayage des Bellovaques et des Parisiens. J'ai proposé ensuite de reconnaître dans l'aurige planant des monnaies bellovaques l'origine de l'aile quadrillée des statères des Parisii (*Traité*, p. 369).

2. Cf. *Cat. de la Bibl. Nat.*, nos 7901 et s.

3. Dans mon *Traité* (p. 374, fig. 371), j'ai classé cette pièce aux Ambiens. C'est à tort, je crois.

4. J'ai rapproché les deux émissions dans mon *Traité*, p. 371.

ral, on peut donner à la région des pièces aux types suivants : cavalier et personnage courant, analogue à celui des Véliocasses ; cheval ; animaux affrontés (petites pièces d'argent. Cf. *Fig. 107* [1]) ; bœufs opposés par les pieds ; lion et cheval accompagnés de bucrânes ; cheval et archer ; quadrupède avec oiseaux ; tête de face ;



Fig. 107. Fig. 108.

tête humaine et sanglier ; sanglier et cavalier (lég. 365) [2] ; cheval (lég. 378. *Fig. 108*).

Dans la région de Vermand on a recueilli des bronzes portant une déformation d'un coq à tête humaine et d'autres marqués d'une tête et d'un lion (avec la lég. 342 sur les deux faces).

§ XII. — *Suessions, Rèmes, Catalaunes, Lingons, Leuques, Médiomatriques.*

Les recherches faites dans le Soissonnais ont permis d'attribuer aux Suessions les pièces d'or, d'argent et de bronze, portant le nom de *Criciru* [3]. Il existe deux variétés de statères portant une tête déformée, dérivée de celle à l'*epsilon*, accompagnée d'étoiles *Fig. 5*) ; au revers un cheval, une fibule, une roue, un S, des étoiles (lég. 127). Les monnaies d'argent présentent une tête échevelée avec un torques au cou (℞ cheval avec oiseau sur la croupe). Les bronzes, avec diverses formes de la légende, portent une tête casquée et un Pégase (*Fig. 109*), et sont, comme je l'ai déjà dit, à rapprocher des pièces de *Roveca*.

Des bronzes très communs, dont j'ai vu des déformations indi-

1. Cette pièce provient de la grande trouvaille de Jersey (1875. Cf. *Rev. num.*, 1884, p. 177). Mais elle présente une grande analogie de types avec des bronzes attribués aux Ambiens.

2. Pour les nombreuses pièces variées attribuées aux Ambiens, voy. le *Cat. de la Bibl. Nat.* et l'*Atlas des m. gaul.*, pl. XXXIII et XXXIV.

3. Ces monnaies sont classées aux Bellovaques dans le *Dict. archéol. de la Gaule*, le *Cat. de la Bibl. Nat.* et l'*Atlas*. Cf. O. Vauvillé, dans *Rev. num.*, 1906, p. 117 à 131, et mes observations dans la *Rev. celtique*, 1907, p. 75.

quant une circulation assez longue, aux types de la tête de Janus et d'un lion, paraissent appartenir aux Suessions [1] plutôt qu'aux Rèmes où la plupart des auteurs les placent encore.

Des bronzes variés, avec tête à cheveux frisés et sanglier sous un cheval (lég. 132 ou 133) ont été donnés à Divitiac, roi des Suessions, par divers érudits.

On peut en rapprocher d'autres bronzes avec une tête et un animal cornu (lég. 156), ainsi que des bronzes anépigraphes, analogues comme style et types. A la même région appartient un bronze avec une tête casquée et un cheval (lég. 264).

C'est probablement aussi aux Suessions qu'il faut attribuer de



Fig. 109. Fig. 110.

petites pièces d'argent, un peu concaves, portant un buste à cheveux bouclés et un cheval avec étoile et trois cercles disposés en triangle (lég. 13) [2].

Dans une région voisine, des statères globuleux, marqués d'une croix, ont été émis à une basse époque [3]. Une variété de ces statères globuleux, caractérisée par un petit torques sur le côté lisse (*Fig. 110*), a été rencontrée assez fréquemment près de Melun [4].

Les Rèmes (Pays de Reims), un des plus puissants peuples de la Gaule, n'ont pas une numismatique en rapport avec leur influence politique. Il est probable, d'ailleurs, qu'ils émirent des imitations du « philippe » (voy. *Pl. I, 1*), mais on ne peut que leur attribuer dubitativement des statères d'or bas, à l'*epsilon*, assez voisins de ceux des Atrébates, avec une roue sous le cheval. Des quarts de

1. M. O. Vauvillé en avait recueilli au moins 325 exemplaires dans le Camp de Pommiers (Aisne), avant 1905.

2. C'est peut-être à tort que j'ai placé cette pièce aux Rèmes, dans mon *Traité* (p. 384). Mais on en a trouvé des imitations de bronze sur le territoire de Reims, dans la Marne et la Meuse (lég. 285).

3. Il y en avait un grand nombre dans un trésor découvert entre Reims et Châlons-sur-Marne, qui comprenait aussi une grande quantité de statères des Morins (voy. ma note dans la *Rev. celtique*, 1907, p. 73 à 75).

4. Voy. *Rev. num.*, 1907, p. 467, et A. Blanchet, *Mém. et notes de Num.*, 1909, p. 314, pl. III, 7.

statère (or bas, 1 gr. 05 à 1 gr. 30) avec le droit très dégénéré et un cheval au revers, appartiennent plus probablement à la région. Le bronze frappé, très commun, portant d'un côté trois têtes accolées et, de l'autre côté, un char (lég. 302; *Fig. 111*), fut sûrement émis dans la cité des *Remi* [1], et avant le siège d'Alesia, puisque deux exemplaires de ce type ont été recueillis dans les fouilles de Grésigny-sous-Alise.

Dans la même cité ont été frappés sans doute des bronzes portant un nom d'homme sous deux formes différentes (tête avec torques, lion; lég. 53 ou 58; *Fig. 112*). Quant à ceux qui portent le nom d'A. Hirtius seul (type du denier de César à l'éléphant, lég. 184) ou associé à des noms gaulois (tête avec torques et lion, lég. 57; tête





Fig. 111.



Fig: 112.

imberbe ou barbue, lion, lég. 190 ou 121), il est assez difficile de dire dans quelles circonstances ils ont été frappés [2]. De ce que Hirtius fut propréteur de la Gaule belgique, en 44, on paraît avoir été porté généralement à conclure que ces monnaies ont été émises à cette époque. Je ne pense pas que cela soit probable; A. Hirtius était lieutenant de César, en Gaule, au moins dès 53; or, à cette époque, les Rèmes étaient amis des Romains [3], et il est vraisemblable que leur alliance a pu être publiée sur la monnaie par l'adjonction du nom d'un lieutenant de César [4].

Est-ce aux Rèmes plutôt qu'aux Suessions qu'il faut classer de petits bronzes, minces, de mauvaise fabrique avec une tête et un cheval (lég. 90, 67, 241, 218 *bis*, 189 *bis*) [5].

Provisoirement, on placera aussi chez les Rèmes des pièces d'ar-

1. Cf. L. Maxe-Werly, *État actuel de la Num. rémoise*, 1889, p. 9.
2. J'ai résumé les opinions antérieures et proposé trois autres hypothèses au sujet de ce monnayage (*Traité*, p. 382).
3. César, *De b. gall.*, liv. VII, c. 63.
4. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'attacher une grande importance au titre d'*imperator* qui suit le nom de Hirtius. Il est fréquent sur les monnaies de la République romaine, frappées par des commandants de troupes.
5. J'ai déjà dit qu'il fallait sans doute les rattacher à la série de la lég. 13, et j'ai repoussé l'attribution de Saulcy à Galba, roi des Suessions.

gent avec un buste ailé paré du torques (℞ taureau ; lég. 54 ; *Fig. 113*) et d'autres avec une tête de style semblable (℞ cheval ; lég. 86 ; *Fig. 114*) [1]. On trouve souvent dans le département de l'Aube des bronzes avec une tête et un lion ou loup accompagné de S couchés et d'annelets [2].

De nombreux bronzes coulés, généralement attribués aux Cata-



Fig. 113.



Fig. 114.

launes (Pays de Châlons-sur-Marne) portent un guerrier tenant un torques et un quadrupède (*Fig. 115*).

Comme il n'est pas question de ce peuple à l'époque très basse où ces monnaies ont été émises, elles seront peut-être mieux classées aux Rèmes [3]. On en connaît diverses variétés, dont l'une avec



Fig. 115. Fig. 116.

une tête à la place du quadrupède, et des déformations nombreuses. A côté, il faut placer un autre bronze (*Fig. 116*) représentant un personnage accroupi tenant un torques (℞ sanglier).

Je mentionne l'attribution aux Tricasses des bronzes coulés portant trois objets, sortes de S, et trois défenses de sanglier ? [4] Mais

1. Ces pièces sont généralement classées aux Calètes à cause du nom *Caledu*. J'ai repoussé cette attribution (*Traité*, p. 385).

2. Voy. mon *Traité*, p. 386, pl. III, 13.

3. Ces pièces ont beaucoup circulé ; on en a recueilli des exemplaires au Marberg (Cercle de Coblenz) et au Grand-Saint-Bernard, etc. Voy. la liste de provenances que j'ai donnée (*Traité*, p. 387).

4. On en a trouvé plusieurs centaines à Langres ; ils sont nombreux dans l'Aube. On en a recueilli aussi au Grand-Saint-Bernard.

les Tricasses dépendaient sans doute des Lingons (Pays de Langres). C'est à ce dernier peuple que Saulcy attribuait un bronze coulé, très commun (*Fig. 117*), représentant un bucrâne entre deux S et, au ℞ un ours (?) dévorant un serpent (ou une branche)[1].



Fig. 117.

Un bronze avec une tête et un cheval retournant la tête en arrière (lég. rétrograde 157) peut être classé entre le pays des Lingons et celui des Séquanes.

Les Leuques (Pays de Toul) ont dû émettre des statères de 7 gr. 75 avec une tête à gauche où la couronne de laurier est figurée par une sorte d'échelle (cheval avec bride pendante ; oiseau au-



Fig. 118. Fig. 119.

dessus)[2]. On leur a donné, sans raisons suffisantes, un quart de statère représentant un génie ailé à cheval sur une flèche[3]. J'ai pensé que les Leuques avaient frappé des pièces d'argent avec une tête et un cheval (lég. 340)[4], contemporaines des dernières émissions gauloises, puisqu'elles étaient en nombre dans les grands trésors de Chantenay et de la Villeneuve-au-Roi.

1. Pistollet de Saint-Ferjeux (*Annuaire Soc. Num.*, 1867, p. 33) prétend que cette pièce est beaucoup plus commune dans la région de Nancy que dans celle de Langres.

2. Cf. *Cat. Bibl. Nat.*, nos 9014 et s.

3. Cf. *Rev. num.*, 1842, p. 165. Ce type singulier a été considéré autrefois par Anatole de Barthélemy comme représentant le druide Abaris.

4. J'en ai rapproché une pièce d'argent (lég. 11) qui, portant le prénom et le gentilice de César, adoptés par un Gaulois, est probablement de l'an 50 avant notre ère.

Les Leuques ont sûrement émis de nombreux bronzes coulés (5 gr. 30 à 2 gr. 60) avec une tête déformée et un sanglier au-dessous duquel on voit un lis (*Fig. 118*) ou une tête humaine, ou une tête de bœuf. On en connaît des déformations (*Fig. 119*) et même une variété avec légende (lég. 206) [1]. Les pièces les plus légères sont généralement celles qui portent le différent de la tête humaine.

Au même peuple on classera un bronze frappé, portant une tête casquée et le cheval surmonté de l'oiseau (type analogue à celui des statères) avec une rosace et un poisson (lég. 252).



Fig. 120. Fig. 121.

Un bronze coulé représente deux profils humains accolés en sens contraire ; au ℟ un sanglier sous lequel on voit des lettres (lég. 284) [2].

On peut encore placer dans la même suite divers bronzes, avec des types dérivés du sanglier, dont on a trouvé des exemplaires dans les départements de l'Oise, du Calvados et de la Seine-Inférieure ; mais ces classements sont provisoires.

Au peuple du pays de Verdun on donne généralement des statères et quarts (*Fig. 120*) un peu concaves, d'or bas rouge, avec une tête laurée barbare et un cheval dont la tête, retournée en arrière, ressemble souvent à un bec d'oiseau. Ces pièces peuvent appartenir aussi aux Leuques et aux Médiomatriques (Pays de Metz).

A ce dernier peuple appartiennent peut-être des statères et quarts, plus anciens que les précédents avec le char encore complet et une tête laurée dont la nuque est couverte d'un ornement triangulaire [3].

1. L'ère de circulation est très vaste : de l'Aube au Rhin et du Grand-Saint-Bernard jusqu'à Stradonitz en Bohême.

2. Sur cette pièce assez énigmatique, voy. F. de Saulcy, *Lettres*, p. 100 ; *Cat. B. Nat.*, 8318 et s. ; mon *Traité*, p. 393, pl. III, 12.

3. « Feuille de fougère » selon Eugène Hucher (*L'Art gaulois*, IIe partie, p. 15). Je crois que cette caractéristique est en germe dans le droit de certains statères des Bellovaques.

Les Médiomatriques ont dû émettre de larges statères et quarts représentant une tête de Janus et un cheval au-dessus duquel est un fleuron, déformation évidente de l'aurige ; au-dessous une large rosace (*Fig. 121*). Des variétés de bas or, plus épaisses, ont une légende (lég. 287). Un quart de statère, analogue pour le revers, présente une tête assez fine [1]. Citons encore, sans attribution précise, un statère très curieux représentant une tête casquée et un guerrier de face tenant un bouclier et un carnyx renversé [2].

Au pays de Metz, on peut placer les quarts de statère portant une tête et un Pégase avec une ligne de points à l'exergue [3].

Parmi les bronzes, les uns sont de classement certain (tête de Vénus, Pégase, buste et cavalier; lég. 246). Les autres peuvent être considérés comme probables : tel celui avec une tête et un bœuf ou un lion (lég. 37). Un bronze avec bucrâne (lég. 16) est sans doute plus septentrional. Mais, c'est encore aux Médiomatriques qu'on classera des bronzes avec un cavalier et une Victoire assise, imitée de celle des deniers de M. Porcius Cato [4].

§ XIII. — *Séquanes, Éduens.*

Parmi les monnaies gauloises les plus communes, il faut citer celles d'un groupe émis dans l'Est. Ce sont des pièces d'argent dont le prototype est, comme je l'ai dit plus haut, un denier de P. Cornelius Sula. Ces monnaies, portant une tête casquée et un cheval avec une roue, ont une des formes des légendes 203 et 204 [5]. L'attribution aux Éduens [6] n'est plus acceptée pour ce numéraire qui a pénétré jusqu'en Bohême.

A ce groupe paraît se rattacher une pièce d'argent avec une tête casquée et un cheval (lég. 117 à rebours).

C'est aussi dans l'Est qu'il faut placer un bronze (*Fig. 122*) classé aux Turons par l'*Atlas* et le Catalogue du Cabinet de France.

1. Voy. mon *Traité*, p. 396, fig. 412.
2. *Dict. archéol. de la Gaule*, t. I, p. 305.
3. Lelewel, *Type gaulois*, p. 176, n° 386. Ainsi que je l'ai dit, il y a des pièces d'or avec le cheval ailé qui ont dû être émises dans diverses parties de la Gaule (*Traité*, p. 397, n. 2).
4. Voy. mon *Traité*, p. 398. Cf. A. de Barthélemy, dans *Rev. num.*, 1846, p. 264.
5. Les pièces avec la légende entière sont les plus usées, dans les trésors, donc les plus anciennes.
6. F. de Saulcy, *Rev. num.*, 1858, p. 281 et s.

Le mot *Turonos* indique sans doute l'origine d'un personnage, *Cantorix*, car la pièce ne se trouve pas dans la Touraine, mais elle est commune en Franche-Comté (tête et épi ; ℞ cheval, S, astre, et épée ; lég. 363) [1].

La région du Jura et du Doubs a fourni des statères (*Fig. 123*)



Fig. 122. Fig. 123.

de 6 gr. 80 (or pâle), assez larges, quelquefois à rebords un peu relevés (types déformés du « philippe », avec triskeles sous le cheval ou roue et demi-roue à la même place [2]).

Sans vouloir traiter ici des monnaies frappées par les Helvètes,



Fig. 124.

ou du moins par les populations habitant la Suisse actuelle, du IIIe au Ier siècle avant notre ère, je signalerai cependant quelques pièces, communes en Suisse et qui ont été rencontrées plusieurs



Fig. 125. Fig. 126.

fois en Gaule. Ce sont de petites monnaies d'argent portant une sorte de rameau (dégénérescence d'une tête. *Fig. 124*) et d'autres avec une tête et un sanglier (lég. *Ninno* et *Mauc*). Un bronze coulé porte un quadrupède et un type énigmatique (*Fig. 125*).

1. Voy. mon *Traité*, p. 401, fig. 418.
2. Voy. *Cat. B. Nat.*, 8897 et 8901 ; cf. mon *Traité*, fig. 68 et 69.

Aux Séquanes (Franche-Comté), on peut attribuer les nombreuses pièces d'argent (*Fig. 126*) dont la légende (329), coupée en deux, signifie peut-être « le Séquane *Iotuos* ». Les types de la tête et du sanglier ont peut-être été empruntés aux monnaies d'Avenio. On sait en effet que les Séquanes exportaient des saies et des salaisons par la voie de la Saône et du Rhône jusqu'à Marseille [1].

De la dernière période du monnayage [2] gaulois est la pièce d'argent avec une tête casquée et un cheval (lég. 137). Des pièces avec la lég. 189 sont des imitations de la précédente. Une autre monnaie d'argent (*Fig. 127*), analogue de types (lég. 354), est à peu près contemporaine ; elle porte sous le cheval un reptile [3]. Il y a de nombreux exemplaires fourrés, des déformations dont le quadru-



Fig. 127.



Fig. 128.

pède ressemble à une chèvre, et des bronzes jaunes avec un taureau. Au même *Togirix* appartiennent sans doute des bronzes coulés avec une tête casquée et un lion (lég. 351), quoique l'ère de répartition paraisse plus orientale que celles des pièces d'argent.

Il existe des pièces d'argent, de fabrique négligée, à flan trop étroit, portant devant la tête le gentilice *Iulius* et, au revers, le même nom de *Togirix*. On les a considérées comme frappées par un descendant du *Togirix* précédent, qui aurait accepté la suprématie romaine à l'époque de la guerre des Gaules [4].

Les Éduens (Bourgogne) n'ont pas eu un monnayage en rapport avec leur puissance. S'ils ont frappé de bonnes imitations du « philippe », on ne les connaît pas. Au dernier siècle on peut

1. Strabon, IV, I, 14, et IV, IV, 3.

2. F. de Saulcy plaçait les pièces d'argent et de bronze au nom de *Q. Sam.* et *Q. Doci Sam. f.* entre 75 et 70 av. J.-C. (*Rev. archéol.*, 1868, I, p. 136).

3. Le trésor de la Villeneuve-au-Roi (Haute-Marne, 1866) en contenait 2911 exemplaires sur 15000 pièces environ. Voy. de nombreuses variétés de cette pièce dans le *Cat. de la Bibl. Nat.* et dans l'*Annuaire Soc. Num.*, 1887, p. 541, pl. IV (Art. de M. Changarnier).

4. Cf. F. de Saulcy, dans *Rev. num.*, 1866, p. 229, et J. Colin, dans *Annuaire Soc. Num.*, t. II, 1867, p. 271.

placer les statères d'or pâle (7 gr. 20) et les quarts, qui portent une tête avec la chevelure à mèches enroulées ; au revers, un char conduit par un aurige ; devant le poitrail du cheval timon terminé par un cercle perlé ; dessous, une lyre (*Pl. I, 5*). J'ai considéré comme contemporaines de ces monnaies d'or celles d'argent (2 gr. environ) à tête analogue, ayant, au revers, un cheval devant lequel est un timon terminé par un cercle centré d'un point ; dessous, lyre. Des variétés à tête casquée, avec un cheval entre deux cercles, appartiennent bien à la région (2.000 exemplaires dans le trésor de la Villeneuve-au-Roi).

La chevelure bouclée se retrouve sur la rare pièce d'argent dont le revers porte un ours (lég. 154). Il en existe une variété de très bon style avec le buste de Diane portant le carquois [1], type emprunté probablement à la drachme de Massalia. Les deux variétés ont le nom *Eduis* à côté de la tête. Sur d'autres pièces d'argent, un buste et un cheval accompagné d'un dauphin (lég. 280) rappellent le numéraire de *Togirix* et de *Q. Doci*. Il en est de même pour une autre pièce analogue (lég. 281), dont la tête casquée est accompagnée d'un second nom *Coios*, indiquant peut-être une association de magistrats monétaires [2].

Une pièce commune porte une tête avec torques et un cheval (lég. 135) et a été attribuée sans preuve sérieuse à l'Éduen Divitiac [3], tandis que d'autres presque semblables (lég. 142) étaient données au Dumnorix des Commentaires [4]. Celui-ci aurait aussi émis d'autres pièces d'argent (tête casquée, cheval ; lég. 145, *Dubnorix* et *Anorbos* ; tête casquée, guerrier tenant un carnyx, et une tête ou une enseigne surmontée d'un sanglier, lég. 145, *Dubnorex* et *Dubnocov*).

Les pièces de Litavicus dont la tête (*Fig. 11*) est imitée d'un denier romain (℟ cavalier tenant un sanglier-enseigne, lég. 221) peuvent être attribuées plus sûrement au personnage éduen de ce nom, cité par César.

1. Musée de Lyon, 1 gr. 86. *Annuaire de la Soc. Num.*, t. II, 1867, pl. I, 1 ; Cf. F. de Saulcy, dans *Rev. archéol.*, 1868, t. XVII, p. 57 et s.

2. J'ai placé ici ces monnaies tant à cause du style que du nom d'*Orcetirix* dont elles sont marquées. Mais il n'est pas certain qu'elles aient été émises chez les Éduens. Il n'est pas certain non plus que ce personnage soit l'Helvète Orgetorix des Commentaires de César (cf. mon *Traité*, p. 407).

3. F. de Saulcy, dans *Annuaire Soc. Num.*, t. II, 1867, p. 269.

4. *Ibid.*, p. 9 et 10. Ce personnage les aurait fait frapper chez les Ambarres, clients des Éduens.

Avec divers bronzes coulés du type massaliète déformé, dont j'ai parlé plus haut, il faut mentionner, comme émis par les Éduens, celui qui porte un nom écrit en creux devant un buste à cheveux bouclés (R' lion ; lég. 14 complète)[1]. Puis celui portant aussi une légende en creux sur la tête (lég. 320. R' génie ailé ou figure déformée. *Pl. I, 10*).

A classer encore comme éduens : un bronze avec tête, présentant une sorte de couronne perlée au-dessus du cheval ; un bronze concave à tête casquée et quadrupède buvant dans un vase ; un bronze coulé avec aigle à corps globuleux[2].

§ XIV. — *Arvernes.*

Le monnayage des Arvernes (Auvergne) paraît avoir eu, avec celui des Éduens, certains points de contact qu'on peut reconnaître, par exemple sur un statère d'or bas de 6 gr. 90, qui présente encore un aurige au-dessus du cheval, et sur des pièces d'argent, dont une assez commune avec une tête à cheveux bouclés comme sur celle des Éduens (R' cheval ; au-dessus, oiseau ; au-dessous, pointe de flèche). Le poids des pièces d'argent arvernes (2 gr. environ) est exactement le même que celui des éduennes correspondantes.

Les Arvernes ont certainement émis de nombreuses variétés de statères d'or blanc, qui appartiennent bien à la dernière période du monnayage gaulois[3] puisque des pièces portant le nom de Vercingétorix se rattachent à ce groupe.

Ces statères sont d'un poids assez élevé pour l'époque (7 gr. 50 environ) ; ils portent une tête, quelquefois laurée, le plus souvent nue, et un cheval accompagné de symboles divers (cercle perlé divisé en quatre parties ; croissants ; bouclier et rameau ; lyre ; bucrâne ; quadrupède ; fleuron en forme de lis et *triskeles* ; rectangle avec croisillon intérieur ; amphore ; fleuron et lyre ; lis et

1. Il y a un autre bronze avec le même nom abrégé. Les deux variétés ont la même origine (J. Déchelette, dans *Rev. num.*, 1899, p. 145).

2. Sur la provenance habituelle de ces pièces, voy. J. Déchelette, *Rev. num.*, 1899, p. 147.

3. Les dépôts de ces pièces (Auzances, Creuse, 1853 ; Chevenet-Cordelle, Loire, 1831 ; Marcillat, Allier ; Pionsat, près de Riom, 1853 ; Virlet ?) prouvent bien en faveur de l'attribution et indiquent une période troublée correspondant bien à celle qui fut caractérisée par les marches et contre-marches des Gaulois et des Romains.

cigogne mangeant un serpent ; ornement en S et amphore [1]). Une variété intéressante présente un personnage debout devant la tête.

Diverses pièces portent des noms (lég. 50, 94, 99, 324, 325, 371). Une variété a le nom *Vercingetorixs* (*Fig. 1* et *Pl. I*, *12*) autour d'une tête nue, bouclée (℟ cheval, croissant et amphore) ; une autre encore, plus rare, donne la forme du génitif autour d'une tête casquée (℟ cheval, S couché et amphore) [2].

Un autre Arverne a mis son nom sur des monnaies d'argent et de bronze (bustes, cavaliers, lég. 163 ou 104 ; buste casqué et lauré ; guerrier tenant une enseigne, une lance et un bouclier, lég. 164). Selon Saulcy, les premières (*Fig. 128*) auraient été frappées par *Epasnactus* avant qu'il fût devenu l'ami des Romains ; les secondes après cet événement [3].

Une pièce d'argent avec une tête et un cheval (lég. 294 *bis*) est sans doute contemporaine des précédentes. Un bronze avec une tête bouclée et un cavalier (lég. 139) est analogue de style au bronze d'Epasnactus portant un cavalier armé d'une lance. D'autres bronzes sont encore de la même période : Tête, cheval, roue et fleuron (lég. 87 sur un tableau devant le visage) ; tête et cavalier (lég. 78) ; tête et oiseau ressemblant à une autruche (lég. 169) ; tête et hippocampe (lég. 251) [4] ; buste et cheval (lég. 373). Ce dernier peut être classé à *Vercasivellaunus*, cité dans les Commentaires de César.

Un autre bronze porte une tête barbue et un cheval (lég. 79) ; un autre, une tête et un cheval accompagné d'un cercle et d'un S couché (lég. 8).

L'oppidum du Puy-de-Corent (arr. de Clermont-Ferrand) a donné beaucoup de petits bronzes globuleux portant une tête à gauche et un quadrupède [5] avec cercle ou roue au-dessous.

On trouve souvent en Auvergne des pièces d'argent globuleuses

1. J'ai fait remarquer que plusieurs de ces symboles se retrouvent sur des statères portant des noms, parmi lesquels se trouve celui de Vercingétorix (*Traité*, p. 419).

2. Deux exemplaires connus du type casqué. Cf. A. Changarnier, dans le *Musée archéol.*, t. II, 1877, p. 14 ; C. Jullian, *Vercingétorix*, 1901, p. 355 ; mon *Traité*, pl. III, 3.

3. *Annuaire Soc. Num.*, 1867, p. 26, pl. III et IV.

4. Sur cette pièce, voy. mon *Traité*, p. 129, 167, 422, pl. III, 16. Ce bronze doit être plus ancien que les autres bronzes arvernes.

5. Saulcy attribuait à Luern, père de Bituit, ces bronzes, qui sont cependant d'époque très basse, et il appelait le quadrupède un renard (*louern*).

et mal frappées (tête ; quadrupède et S), probablement contemporaines des émissions de statères d'or bas de la dernière campagne de l'indépendance.

Dans la région de Vichy, on a recueilli des bronzes très concaves et mal frappés, représentant une tête à cheveux striés et un cheval entre deux cercles [1].

Peut-être faut-il rapprocher de la série arverne les monnaies d'argent avec un cheval sous un temple (lég. 69, *Pl. I, 6*) ou avec un cheval sous lequel est une corne d'abondance (lég. 68) ?

1. *Annuaire Soc. Num.*, 1885, p. 256 : mon *Traité*, p. 423, fig. 465.

LISTE DES PRINCIPALES LÉGENDES DES MONNAIES GAULOISES[1]

I. Inscriptions en caractères grecs ou latins

1. A (Bituriges; *or*, quart de statère).
2. ABVCATOS (Bituriges ; *or*).
3. ABVDOS (Bituriges; *or* et *bronze*). Quelquefois AB sur le cou des statères.
4. ACINCOVEPVS (série au cavalier ; *arg*. Au droit, *Perrucori*).
5. ACO (Mediomatrici? *or*. Peut-être incomplet).
6. ACVSSROS (en majorité au camp d'Amboise; *br*.).
7. ACVTIOS (région des Turones ; *br*.).
8. ADCANAVNOS (Arverni ; *br*.). Cf. n° 131.
9. ADII. Voy. *Amacos*.
10. ADIETVANVS REX—FF; au revers, SOTIOTA (Sotiates ; *bas arg*., *br*.).
11. AGEDOMAPATIS (localisation incert. ; *arg*. Au revers, GAIV IVLI).
12. AΓHΔ (région des Parisii ? *br*. coulé).
13. ALABPOΔIIOC (Suessiones; *arg*. Au revers, NIDԻ).
14. ALAV ; ALAVCOS (Aedui ; *br*. coulé).
15. AMACOS (Allobroges ; *arg*.). Au revers, ADII.
16. AMBACTVS (commun dans la Belgique Première ; *br*.).
17. AM (Arverni ; *or*).
18. AMB (les lettres A et M, liées, étaient peut-être précédées d'un C ? Bituriges ; *br*.).
19. AMACOS (Allobroges ; *arg*. Au revers, ADII).
20. AMBIE (Bituriges ; *br*.).
21. AMBILLI (série au cavalier ; *arg*. Au revers, EBVRO).
22. AMI ? (Ambiani ? *br*.).
23. ANADGOVONI (localisation incert. ; *br*. Au revers, CIILII-CORIX)[2].

1. Dans cette liste, les noms de peuples gaulois sont donnés sous la forme latine. On les trouvera sous la forme française dans le texte qui précède.
2. V. Leblond, dans *Rev. num.*, 1906, p. 398.

24. **ANDECOMBO** (localisation incert. ; *arg*. Au revers, **ANDECOM**).
25. **ANDOBRV** (Atrébates ; *br*. Au revers, **CARMA**).
26. **ANDV** (trésor de Vernon ; *arg*.).
27. **ANNAROVECI** (Belgique ; *arg*.).
28. **ANNICCOIOS** (Pictones ; *br*.).
29. **ANORBO**. Voy. *Dubnoreix*.
30. **ANTIΠ—ΛΕΠ—ΙΣΔΗΜ** (lu Εἰς Δῆμον Ἀντιπολιτῶν Λεπίδος. Antipolis, Antibes ; *br*.).
31. **ANTIIIOS**. Voy. *Autinos* et *Coura*.
32. **AOPA** (type massaliète ; *br*.).
33. **AOYE, AYE** (Avenio, Avignon ; *arg*., *br*.).
34. **AOYENIOA** ? (Type massaliète ; *br*.).
35. **AΠAMOC** ou **ATTAMOC** (au revers **L·MVNAT**. L. Munatius Plancus, propréteur de la Celtique ; *br*.).
36. **AP** en monogramme (présenté à tort comme la marque distinctive des monnaies arvernes ; *or*).
37. **ARC AMBACTV** ; **ARC AMBA** (Mediomatrici ; *br*.).
38. **ARCANTODAN ROVECA** (Meldi ; *br*.).
39. **ARCANTODA·MAVFENNOS** (Lexovii ; *br*.).
40. **APΔA** (*Or*) ; **ARDA** (Treveri ; *br*.).
41. **AREC**. Voy. *Volcae*.
42. **AREMACIOS** ou **AREMAGIOS** (Carnutes ; *br*.).
43. **APHTOIAMOS** (localisation incert. ; *br*. Au revers, **NAVMV**, plutôt que **NAMAY**).
44. **APKANTI** (localisation incert. ; *br*. Au droit, **ΔIVIE** ?).
45. **ARIM** (Carnutes ? *br*.).
46. **ARIVOS**. Voy. *Santonos*.
47. **ARS** (Ambiani ; *br*.).
48. **ARTOS** (Carnutes ; *br*.).
49. **ARVS**. Voy. *Segusiaus* (au droit).
50. **ATAV** ou **ATAVI**... (Arverni ; *or*).
51. **ATECTORI** (Petrucorii ; *br*.).
52. **ATEPILOS**. Voy. *Toutobocio*.
53. **ATESOS** (Remi ; *br*.).
54. **ATEVLA** (région de la Champagne ; *arg*. Au revers, **VLATOS**).
55. **ATIIVLOIB**. Voy. **ΠAVAOIB**.

56. AΘEN ou AΘEY rétrograde (type massaliète ; *br.*).
57. AΘIIDIAC (lire *Assedias*; Remi; *br.* Au revers, A·HIR·IMP).
58. ATISIOS. Voy. *Remo.*
59. ATPILLIF. Voy. *Orcetirix.*
60. ATPI (sur la joue d'Apollon, au droit d'une obole de Massalia ; *arg.*).
61. ATTALVS (L. Munatius Plancus, propréteur de la Celtique ; *br.* Au droit, L·MVN).
62. AVAVCIA (Aduatuci ; *br.*).
63. AVLIRCVS ; AVLIRCO (au revers, EBVROVICOM. Aulerci Eburovices ; *br.*)[1].
64. AVSCROCOS, etc. Voy. *Durnacos.*
65. AVS, AVSC (série au cavalier ; *arg.*).
66. AVTINOS. Voy. *Coura.*
67. AYOΛAC (déformation du type ALABPOΔIIOC ; *br.*).
68. BELINOC, BEΓINOC rétrograde (Helvetii ? *arg.*).
69. BIIINOC (Arverni ? *arg.*).
70. BHTAPPATIC (Béziers ; *br.*).
71. BI. Voy. *Mau.*
72. BITOYKOC BACIΛEYC (Longostalètes ; *br.*).
73. BITOYIOC BACIΛEY (Longostalètes ; *br.*).
74. BITOYIOTOYO ? (Longostalètes ; *br.*)[2].
75. BΩKIOC. Voy. ΛΟΓΓΟCTAΛHTΩN.
76. BRICA (*br.*).
77. BRI (Revers, BRI) ; BRIC (au revers, COMAN) ; BRICO (au revers, COMA) (série au cavalier ; *arg.*).
77 *bis.* BPIΓANTIKOC ? (Longostalètes ; *br.*)[3].
78. BRIGIOS (Arverni ; *br.*).
79. BVGIOS ou BVCIOS (Arverni ? *br.*).
80. CABALLOS (Carnutes ? *br.*).
81. CAITIO (au revers, AN. Apta Julia ? *br.*).
82. CA—IVR (Bituriges ; *arg.*).
83. CAIC ? (Bellovaci ? *br.* Au revers, OYOAV).
84. CAL (série au cavalier ; *arg.* Au revers, MOR ou ROVV).

1. Ici dans l'ordre alphabétique, on pourrait introduire le groupe ΛVNVL, admis par quelques numismates pour des caractères déformés où Saulcy retrouvait le nom de *Cavarinus*. J'ai déjà repoussé et je repousse encore ces lectures.
2. G. Amardel, dans *Rev. num.*, 1906, p. 412.
3. G. Frœhner, dans *Rev. num.*, 1907, p. 101.

85. CALEDV (localisation incert. ; *arg*.).
86. CALEDV (localisation incert. ; *arg*. Au revers, SENODON).
87. CALIIDV (Arverni ; *br*.).
88. CALIAGIIIS et déformations (Bituriges ; *br*.).
89. CALITIX (série au cavalier ; *arg*. Au revers, COSII).
90. CAΛOY ?... AΛOYA (Suessiones ; *br*.).
91. CAM (Bituriges ; *arg*., *br*.).
92. CAMBIL (Bituriges ? *br*.).
93. CAMBOTRE (Bituriges ; *arg*.).
94. CAMVLO (Arverni ; *or*).
95. CAND ou peut-être DNAC (*Durnac* ? Série au cavalier ; *arg*.).
96. CANTORIX. Voyez *Turonos*.
96 *bis*. CARINA ? (rétrograde. Treviri ; *br*.).
97. CARMANOS (Atrebates ; *arg*. Au revers, COMIOS ou COMMIOS).
98. CARSICIOS (Atrebates ; *arg*. Au revers, COMMIOS).
99. CAS (Arverni ; *or*).
100. CASSISVRATOS (localisation incert. ; *arg*. Au revers,... LANTOS).
101. CATAL, CATAL (Carnutes ; *br*.).
102. CATTOS. Voy. *Cisiambos*.
103. CA—VR (Bituriges ; *arg*.). Voy. *Iurca*.
104. CICIIDVBRI—IIPAD (Arverni ; *br*.).
105. CICVTANOS (localisation incert. ; *br*.).
106. CIRMANVS. Déformation de *Germanus*.
107 à 110. CISIAMBOS ; CISIAMBOS (au revers, PVBLICOS SIMISSOS LIXOVIO, ou ARCANT....M) ; CISIAMBOS CATTOS VERCOBRETO (au revers, SIMISSOS PVBLICOS LIXOVIO) (Lexovii ; *br*.).
111. CIV (Ambiani ; *br*.).
112. COIOS. Voy. *Orgetirix*.
113. COM, COMA, COMAN (série au cavalier ; *arg*.).
114. COMMIOS. Voy. *Carmanos*, *Carsicios*.
115. CONE...D (Carnutes ; *br*.).
116. CONNOS EPILLOS (localisation incert. ; *br*. Au revers, SEDVLLVS.
117. CONTE (localisation incert. ; *arg*.).
118. CONTIICIOD (localisation incert. ; *br*.).
119. CONTOVTOS (Petrocorii ; *br*.).

120. COOV ou COOM (série au cavalier ; *arg*. Au revers, COM, COMA, COMAN).
121. CORIARCOS IOVICON... (Remi ; *br*. Au revers, A HIR IMP). Il y a peut-être CORIARILICIVCI.
122. COSII. Voy. *Calitix*.
123. COV, COVV (série au cavalier ; *arg*.).
124. COVERTOMOTVL (série à la croix ; *arg*.).
124 *bis*. COVE (*arg*. Type à la roue. Probablement l'abréviation du nom précédent).
125. COVRA ou COLRA (série à la croix ; *arg*.). Au revers, AVTINOS (ou ANTINOS).
126. COVS (midi de la Gaule ; *arg*.).
127. CRICRV, CRICIRV, CRICIRONI, CRICIRONID, etc. (Suessiones ; *or*, *arg*., *br*.).
128. CVBIIO (localisation incert. ; *br*.).
129. CVBIO (localisation incert. ; *arg*.).
130. CVPINACIOS (localisation incert. ; *arg*.). Au revers, VLATOS.
131. DCANAVNOS, DCANAOS (Arverni ; *br*.). Voy. *Adcanaunos*.
132. ΔEIOYIGIIA (Suessiones ; *br*.). Quelquefois, au revers, ΔEIVICAC.
133. ΔЄIOYIGIIAGOC (Suessiones ; *br*.).
134. DIARILOS (localisation incert. ; *arg*.). Au revers, DARA.
135. DIASVLOS (Aedui ? *arg*.).
136. DIKOI (imitation de Massalia dans la Cisalpine ; *arg*.). Lire *Rikoi*[1].
137. Q DOCI, Q DOCI SAMF (Sequani ; *arg*. ; *br*.).
137 *bis*. DOCI (Sequani ? *br*.) ; DOC.
138. DON... (localisation incert. ; *arg*.).
139. DONNADV, DONNIIDV (Arverni ; *br*.).
140. DONNVS. Voy. *Durnacus*.
141. DONNVS—ESIANNI (série au cavalier ; *arg*.).
142. ΔOYBNO ; ΔOB ; ΔOBNO ; ΔONO ; ΔOVNO ; ΔBNO (Aedui ; *arg*.).
143. DRVCCA (camp d'Amboise ; *br*.).
144. DVBNOCOV. Voy. *Dubnoreix*.

1. Cf. G. Herbig, dans l'*Anzeiger f. Schweizerische Altertumskunde*, 1905-1906, p. 193 ; et P. Castelfranco, dans le *Bollettino di Numism*. de Milan, 1908, p. 61, et *Rev. celtique*, 1909, p. 196.

145. DVBNOREX ; DVBNOREIX ; DVBNOX (au revers, DVBNOCOV) ; DVBNOREIX ou DVBNORI ou DVBNORX ou DVBNREIX (au revers, ANORBOS) — (Aedui ; *arg.*).
146. ...DVIO (*br.*).
147. DVRAT (Pictones ; *arg.*). Au revers, IVLIOS.
148. DVRNACOS (série au cavalier ; *arg.* Au revers, AVƧCRO ou AVSCROCOS) ; DVRNACVS (au revers, AVƧCROCVS).
149. DVRNAC (revers, AVSC, obole. Série au cavalier ; *arg.*).
150. DVRNACVS (série au cavalier ; *arg.*). Au revers, DONNVS.
151. DVRNAC (série au cavalier ; *arg.*). Au revers, EBVRO ou EBVROV.
151 *bis*. IIAROS ? (Bituriges ; *br.*).
152 ECCAIOS (au revers, même lég.) ; ECCAIOS (région des Parisii ; *br.*).
153. ECΘA (localisation incert. ; *br.*).
154. EDVIS (Aedui ; *arg.*). Au revers, ORGETIRI.
155. ...EDVNINNI... (localisation incert. ; *br.*). Il y aurait OR.....S au droit.
156. EIVICIAC ; EIVICIACOS (Suessiones ; *br.*).
157. EKPITO rétrograde (est de la Gaule ; *br.*).
158. EIQITIAKO (localisation incert. ; *or*). Il y a plusieurs lettres renversées.
159. HAIKIOT-ΜΑΣΣΑ (type massaliète ; *br.*).
160. ЄΛΚЄSOOYIZ (Carnutes ; *br.*). Au revers, TASGIITIOC.
161. ЄMBAV (Bituriges ; *br.*).
162. ENΠO (imitation d'Emporiæ ; *arg.*, *br.*).
163. EPAD (Arverni ; *arg.*, *br.*).
164. IIPAD. Lire *Epad*. Voy. aussi *Cicedu Bri*.
165. EPADVNAC (Belgique? *br.*).
166. EPENOS ; EPENOS (Meldi ; *br.*). L'une des variétés porte, au revers, EΠHNOC.
167. EPI (localisation incert. ; *br.*).
168. EPILLOS. Voy. *Conno*.
169. IIPOS (Arverni ; *br.*). Lire *Epos*.
170. EΠΘC (? *br.*).
171. EΠΠA (*br.*).
172. IIΓOMIIDVOS ; IIΓOMIIDOVS (Arverni ; *arg.*).
173. ESVIOS (localisation incert. ; *arg.*).
174. EVORNOS (Carnutes ? *br.*).

175. EX((localisation incert. ; *or*).
176. GARMANOS. Voy. *Carmanos*.
177. GERMANVS INDVTILLI·L· (Treveri ? *br*.).
178. GIAMILOS (localisation incert. ; *arg*.).
179. GIAMILO-SIINV (Senones ; *br*.).
180. ΓΛΑΝΙΚΩΝ (Glanum ; *arg*.).
181. ΓΡΓ (type massaliète au taureau ; *br*.).
182. HCOYΛΓCΓΙ ou peut-être ϺHCOYΛΓEF- (localisation incert. ; *br*.).
183. HIRTIVS. Voy. *Athediaci*, *Coriarco*, *Inecriturix*.
184. A HIRTIV (Treveri ; *br*.), et une forme rétrograde, nº 383.
185. IIBVROVIX ou plutôt I ᛘVCYIX (*br*.).
186. IΓK ; IΓKI ; IΓKK (déformations de KARIΘA ; *br*.).
187. IDOIXO (Remi ; *arg*.). Au revers, ...ABPOΔ.. (type *Nide*).
188. IMΘNIΘ (imitation d'une monnaie celtibérienne de Balsio ; *br*.).
189. IMIOCI ? (localisation incert. ; *arg*.).
189 *bis*. IMYC (? Remi ? *br*.).
190. INIICRITVRIX (Remi ; *br*.). Au revers, A HIR IMP.
191. INVC ou ƆMI (Senones ; *br*.).
192. IOVERC (Nervii ; *br*.). Au revers, même légende.
193. ISVNIS (Bituriges ; *br*.).
194. IVKOX (*br*.).
195. IVLIOS. Voy. *Durat*.
196. IVLIVS. Voy. *Agedomapatis* et *Togirix*.
197. IVRCA (Bituriges ; *arg*.). Probablement une leçon meilleure que CA—IVR.
198. KABAΛΛ (Carnutes ; *or*).
199. KABE (Cabellio ; *arg*.).
200. KAIANTOΛOY ; KAIANTOΛOY BAΣIΛ.
201. KAIANTOΛ BAΣIΛEΩΣ ; KAIAN, au revers BAΣIΛEΩC (Longostalètes ; *br*.).
202. KAINIKHTΩN (Cænicenses ; *arg*.).
203 et 204. KAΛЄTЄΔOY SVΛ ; KAΛЄTЄΔOY ; KAΛЄΔOY ; KAΛ (est de la Gaule ; *arg*.).
205. KAPIΘA (Carnutes ; *br*.).
206. KAO (Leuci ; bronze coulé).
207. KI.. (*br*.).
208. KACTIKO. Voy. *Samnaget*.

209. **KATAL** en monogramme (Carnutes ; *br.*).
210. **KEKИI** (imitation du bronze d'Auguste avec le taureau ; *br.*).
211. **KOIIAKA** (Carnutes ou plutôt Senones ; *br.*).
212. **KOIIOC** rétrograde (Carnutes ? *arg.*).
213. **KΩKOCIOC**. Voy. *Imioci*.
214. **KONAT** (Carnutes ; *br.*).
215. **KONNO** rétrograde (Carnutes ; *br.*).
216. **KORA** (localisation incert. ; *br.*).
217. **KPACCVS** (localisation incert. ; *br.*). Au revers, **R.M..** (*Remos* ?).
218. **KPIΣΣO** (imitation du type au taureau de Massalia ; *br.*).
218 *bis*. **KYOM** (Remi ? *br.*).
219. **ΛAKYΔΩN** (nom du port de Massalia, sur une obole de cette cité ; *arg.*).
220. **LEMISO EX SC** (localisation incert. ; *arg.*).
221. **LITA** ; **LITAV** ; **LITAVICOS** (Aedui ; *arg.*).
222. **LIXOVIO** (**SIMISSOS PVBLICOS** ; ces deux premiers mots de la légende sont intervertis sur des variétés. Lexovii ; *br.*).
223. **LIXOVIATIS** (Lexovii ; *br.*).
224. **ΛOΓΓOΣTAΛHTΩN** ; **ΛOΓΓOC TAΛHTΩN—BΩKIOC** ou **ΛOYKOTIKNOC** ; **ΛOΓΓOCTAΛH** (Longostalètes ; *br.*).
225. **ΛOM** ou **AOM** (type massaliète au taureau ; *br.*).
226. **ΛOΣΣ** (type massaliète ; *br.*).
227. **ΛTΠI** (probablement *Atpi*, comme *Atpilli* ; *arg.*).
228. **ΛOYKOTIKNOC** ; **ΛOYKOTIK** ; **ΛOYKOTNK**. Voy. **ΛOΓΓO-CTAΛHTΩN**.
229. **ΛΠΠ** (type massaliète ; *br.*).
230. **LVCIOS** (localisation incert. ; *arg.*).
231. **LVCCIOS** (Petrucorii ; *br.*).
232. **LVCOTIOS** (Treveri ; *or*). Au revers, **LVCOTIO**.
233 et 234. **LVXTIIRIOC** (*arg.*) ; **LYXTIIPIOC** (Cadurci ; *br.*).
235. **M** ; **MA** (Massalia ; *arg.*).
236. **MA** (sur la joue d'Apollon ; obole de Massalia). C'est plutôt une signature de graveur que le nom de la ville.
237. **MA** (Arverni ? *or*).
238. **MA** (imitation du type massaliète au taureau ; *br.*).
239. **MAGVRIX** (Carnutes ; *br.*).
240. **MAC** ; **MACCA** ; **MAΣΣA** ; **MAΣΣAΛ** ; **MAΣΣAΛIHTΩN**, etc. (Massalia ; *arg.*, *br.*).

241. MAY (Remi ; *br.*).
242. MAV (série au cavalier ; *arg.*). Au droit, BI.
243. MAVC. Voy. *Ninno*.
244. MAVFENN. Voy. *Arcantodan*.
245. MΓIOM (imitation d'Emporiæ ; *arg.*).
246. MEDIO ; MEDIOMA (Mediomatrici ; *br.*).
247. MIACO ? (Allobroges ; *arg.*). Voy. *Amacos*.
248. MIE (Atrebates ; *br.*).
249. MNV (type massaliète de l'obole ; *arg.*).
250. MOR. Voy. *Volunt*.
251. MOTVIDIACA (Arverni ; *br.*).
252. MTVCIINOS (Leuci ; *br.*). Au revers, même légende. Il faut lire *Matugenos* avec M et A liés.
253. MVNAT. Voy. *Apamos* et *Attalus*.
254. MVR ; MVRIIIO (localisation incert. ; *arg.*).
255. MV ; M (Helvetii ; *arg.*).
256. NAMA. Voy. APHTOIΛMOS.
257. NAMAΣAT (Nemausus ; *br.*).
258. NEMAY (Nemausus ; *arg.*).
259. NERCOD (Santones ? *Arg.*). La même légende au revers.
260. NIDH. Voy. ALABPOΔIIOC.
261. NIIS. Voy. SIIN.
262. NIKOΛ et AΣ (imitation des statères de Tarente ; Ambiani ; *or*).
263. NINNO rétrograde ; NINNO (au revers, même légende rétrograde) ; NINNO (au revers, MAVC. Helvetii ; *arg.*).
264. NIREI MVTINVS (Suessiones ? *Br.*). Au revers, VORO, ou plutôt VOCO.
265. NOVIIOD ? (Suessiones ; *arg.*).
266. OBGIRV rétrograde (série au cavalier ; *arg.*) et VRIGBO ; ..OA... (*br.*).
267. OBCINO ; OB.NOO (déformations de ΔOVBNO ; *arg.*).
268. OINO ou OIΛIO (localisation incert. ; *arg.*).
269. OIINO ? (est de la Gaule ; *br.*).
270. OIIVKO (localisation incert. ; *br.*).
271. OKIPT (type massaliète au lion ; *arg.*).
272. OMA (série au cavalier ; *arg.*).
273. OMΛOⲰN (imitation d'une monnaie des Remi ; *br.*).
274. OMONDON (Arverni ; *or*).

275. OIIAT; OOIIAΓ (déformations; *br.*). Voy. KONAT.
276. ONNIN. Voy. *Ninno*.
277. ORCOPRIL (localisation incert.; *arg.*). Au revers, SIISIIDI.
278. ORCET ou ORGET (localisation incert.; *br.*).
279. ORGETIRIX (Aedui; *arg.*). Au droit, EDVIS.
280. ORGETIRIX; ORETIR (localisation incert.; *arg.*). Au droit, ATPILIF.
281. ORCIITIRIX (localisation incert.; *arg.*). Au droit, COIOS.
282. OSNAII ou plutôt OSVAII avec V et A liés (Bituriges; *br.*).
283. OYI·KY (Bituriges; *arg.*).
284. OYINΔIA (Leuci; *br.*).
285. OXOKN; OXDKNQ; OKVIIO (déformations de la pièce *Nide*). Au revers, OYΛIIOC.
286. OYOAV. Voy. CAIC.
287. OYOΛE ou ΘIOΛЄ (Leuci; *or*).
288. OVD; OVV (série au cavalier; *arg.*).
289. ΠAVΛOIB? (localisation incert.; *or*). Au revers, SOLIM. Il faut peut-être lire au droit: ATIIVLOIB.
290. ΠAP (sur la joue d'Apollon. Obole de Massalia; *arg.*). Cf. ATPI et MA.
291. PENNILLE (localisation incert.; *arg.*). Au revers, RVPIL.
292. ΠENNOOVINΔOC (Meldi; *arg.*).
293. PERRVCORI. Voy. *Acincovepus*.
294. ΦIΛIΠΠOY (et nombreuses déformations. *Or*)[1].
294 *bis*. PICTILOS (Arverni; *arg.*).
295. PIXTIL; PIXTILOS; PIXTILOC (Carnutes; *br.*).
296. ΠΛON (Lemovices; *arg.*). Déformation.
297. T·POM (localisation incert.; *br.*). Au revers, SEX·F.
298. POTTINA (Treveri; *or*).
299. Q·SAM. Voy. *Sam*.
300. .... RAOB (*br.*).
301. RATVMACOS; la même lég., et, au revers, SVTICOS (Veliocasses; *br.*).
302. REMO sur les deux côtés (Remi; *br.*).
303. REMOS ATISIOS (Remi; *br.*).
304. PIΓANTIKOC ou PIΓANTIKOY (Longostalètes; *br.*)[2].
305. RICANT (série au cavalier; *arg.*). Au revers, EBVRO.

1. J'ai réuni dans mon *Traité* de nombreuses formes dégénérées de ce nom.
2. Cf. le n° 77 *bis*, lecture de M. Frœhner.

306. RN (*arg.*).
307. ROΛE avec les deux dernières lettres liées (*br.*).
308. PΟΛ, ϘOTN (imitation de Rhoda ; *arg.*).
309. ROVECA (*or*, *arg.*, *br.*) ; POOYIKA, et au revers, ROVECA (*br.* ; Meldi).
310. ROVICV ? (*or*). Peut-être sur une pièce où l'on pourrait lire... OMMI ?
311. ROVV, ROM ou MOR. Voy. *Vol.*
312. RVBIOS (Belgique ; *br.*).
313. RVPIL. Voy. *Pennille.*
314. SA (Santones ? *or*).
315. SΛCTИOS (Santones ? *br.*).
316. Q·SAM avec les deux dernières lettres liées (Sequani ; *br.*). Voy. aussi nº 137.
317. ΣAMNAΓHT ; ΣAMNΓHT ; ΣAMN (Samnagenses ; *br.*). Au droit, Γ·KΛAΛ—KACTIKO (et même KACTIKOY).
318. SANTONOS ; la même et, au droit, ARIVOS (localisation incert. ; *arg.*).
319. SEDVLLVS. Voy. *Connos Epillos.*
320. SEGISV (Aedui ? *br.*).
321. CEΓOBI (Segovii ? *arg.*).
322. SEGVSIAVS (localisation incert. ; *arg.*). Voy. *Arus.*
323. SEMISSOS. Voy. *Lixovio.*
324. SIINO ou NIIS (Arverni ; *or*).
325. SIIN (Arverni ; *or*). Au revers, COMOΛ·ONIIS ? Cette légende est peut-être rétrograde et commencerait par *Seno.*
326. SENODON. Voy. *Caledu.*
327. SENV ; SIINVI ? ; ƧIINVS ? (Senones ; *br.*).
328. CEΠΠ rétrograde (*billon*).
329. SEQVANOIOTVOS (Sequani ; *arg.*).
330. SIISIIDI. Voy. *Orcopril.*
331. CЄSICOY (localisation incert. ; *br.*).
332. SETV ; SETVBO (série à la croix ; *arg.*).
333. SEX.F. Voy. *Pom.*
334. SII... (Bituriges ; *br.*).
335. SLAMB—GIANTOS (localisation incert. ; *br.*).
336. CMЄP (centre de la Gaule ? *br.*).
337. SNIA ? (localisation incert. ; *br.*). Il faut peut-être lire plutôt GNIN.

338. **SOBIVS**. Voy. *Togiant.*
339. **SOLIMA** (Bituriges ; *or*).
340. **SOLIMAR** (est de la Gaule ; *arg.*). Au revers, **SOLIMA** ou **COLIMA**.
341. **SOLIM**. Voy. **ΠΑVΛΟΙΒ**.
342. **SOLLOS** sur un côté ou sur les deux (Veromandui ; *br.*).
342 *bis*. **SOSO** (Meldi ; *br.*). Très douteuse.
343. **SOTIOTA**. Voy. *Adietuanus.*
344. **STRATOS** ou **SIRATOS** (Véliocasses ; *br.*).
345. **SVI** (Bituriges ; *arg.*).
346. ...**SYOV** (localisation incert. ; *arg.*).
347. **SVTICOS** ; **SVTICCOS** (Véliocasses ; *br.*). Voy. **RATVMACOS** et **VELIOCAΘI**.
348. **TASGETI** (Carnutes ; *br.*). Voy. aussi *Elkesooviz.*
349. **TATINOS** (Ruteni ; *br.*).
350. **TEVT** (Aedui ou Lingones ; *br.*). **ΘΕΑΛ** (type massaliète au taureau ; *br.*).
351. **TOC** sur les deux côtés (Sequani ; *br.*).
352. **TOCIANT** ; **TOGIANTOS** et **SOBIVS** ou mieux **SLAMBOS** au revers (localisation incert. ; *br.*).
353. **ΤΟΓΙΚΑΙΟΙΤΟC** ? (*br.*).
354. **TOGIRIX** ; **TOGI** ; **TOG** ; **TO** (Sequani ; *br.*) ; **TOGIRIX** sur les deux côtés (*arg.*) ; **TOGIRIX**, et sur le droit, **IVLIVS** (*arg.*).
355. **TOIM** (*br.*).
356. **TOVA** sur un côté ou sur les deux (localisation incert. ; *br.*).
357. **TOVTOBOCIO** et, au revers, **ATEPILOS** (Carnutes ; *br.*).
358. **TRICCOS**. Voy. *Turonos.*
359. **TPIKO**. Voy. *Okirt.*
360. **TPI**. Voy. **ΓΡΓ**.
361. **TVROCA** et, au revers, **VIRODV** (série au cavalier ; *arg.*).
362. **TVRONA** (Carnutes ; *br.*). Le revers porte **DRVCCA**.
363. **TVRONOS** et, au revers, **CANTORIX** (région du Jura ; *br.*).
364. **TVRONOS** et, au revers, **TRICCOS** (localisation incert. ; *br.*).
365. **VACIICO** ou **VACИCO** (localisation incert. ; *br.*).
366. **VADNAIIИOS** ; **VADИIILOS** ; **VANDIIИOS** ; **VANDIIΛIOS** ; **VANDIIALOS** ; **AWDIIΛIOS** (Bituriges ; *br.*).
367. **VARTICE** (Atrebates ; *br.*).
368. **VIID** et, au revers, **COM** ou **COMA** (série au cavalier ; *arg.*).

369. **VELIOCAΘI** ou **VELI** et, au droit, **SVTICCOS** (Veliocasses ; *br.*).
370. **VENEXTOS** (Parisii ; *br.*).
371. **VERCINGETORIXS** ; **VERCINGETORIXIS** (Arverni ; *or*).
372. **VERCOBRETO**. Voy. *Cisiambos*.
373. **VERGA** ou **VERCA** avec les deux premières lettres liées (Arverni ; *br.*).
374. **VIIRICIO** (*br.*).
375. **VIIPOTAL** (localisation incert. ; *arg.*).
375 *bis*. **VIR** (Helvetii ; *arg.*).
376. **VIREDISOS** ; **VIREDIOS** ; **VIRETIOS** (Pictavi ; *br.*).
378. **VIRICIV** ; **VIIRICIV** (Bellovaci ; *br.*).
379. **VIRO** (Pictones ; *br.*).
380. **VIRODV**. Voy. *Turoca*.
381. **VIROS** sur les deux côtés (Nervii ? *Or ; br.*).
382. **VIRT** ; **VIRTV** (Pictones ; *br.*). Déformation de *Viretios*.
383. **VITRIHA**. C'est *A. Hirtiu* rétrograde ; voy. n° 184.
384. **VIV** (localisation incert. ; *or*).
385. **VLAKOC** (Senones ; *br.*).
386. **VLATOS**. Voy. *Ateula* et *Cupinacios*.
387. **VLLVCCI** ; **VLL VIII** ; **VLIII** ; **VLLIII** (Senones ; *br.*).
388. **VM** ou **MV** (Helvetii ; *arg.*).
389. **VOCARAN** sur les deux côtés (Treveri ; *or*).
390. **VOCAS** (Ambiani ; *br.*) Les trois dernières lettres ne sont pas certaines.
391. **VOCV** (localisation incert. ; *br.*).
392. **VOCVNILIOS** (Carnutes ? *Br.*).
393. **VOLC** et, au droit, **AR** en monogramme (Volcæ Arecomici ; *arg.*) ; **VOLCAE** et **AREC** (*br.*).
394. **VOL** (Bassin du Rhône ; *arg.*).
395. **VOLVNT**, au droit, **ROVV** ou **MOR**.
396. **CN·VOL** et même droit (série au cavalier ; *arg.*).
397. **VOOC**? (*arg.*).
398. **V ∩OEX** (localisation incert. ; *or*).
399. **VOCK** (série à la croix ; *arg.*).
400. **VΠOΛ** (Lemovices ; *or*). Déformation du nom de Philippe.
401. **VRDO—RE** (Petrucorii ; *br.*). Les lettres **VR** sont liées ; le **E** final est douteux ; il y a plutôt **R** et **I** liés.
402. **VRIPPANOS** (Petrucorii ; *br.*).

403. VV (localisation incert. ; *arg.*).
404. XƎ⊕EX (Treveri ou Eburones ; *or*).

II. Inscriptions en caractères nord-italiques.

405. OIꟻIXVꟻ (Salasses ? *arg.*). Il faut peut-être lire *Rutirio.*

406. IOꓘ⅃ꟻI⅂ (imitation de Massalia ; *arg*.). Il faut lire *Pirekoi*?

407. F ⋈ E ⋈ (Salasses ; *or*). Lu *Ases.*

408. ΛDIKOV (Salasses ; *or*). Lu *Prikou.*

409. VᒪKO2 (Salasses ; *or*). Lu *Ulkos.*

410. ⅃ꓵ⅃· VOꓘIX (Salasses ; *or*). Lu *Anatikou.*

411. KᚫSILOI (Salasses ; *or*). Lu *Kasiloi.*

412. Xᛅꓘ (Salasses ; *or*). Lu *Kat* [1].

413. IFHΛS (vallée du Rhône ; *arg.*). Peut-être *Ianos.*

414. IFILKOVFSI (vallée du Rhône ; *arg.*). Peut-être *Ialikovesi.*

415. KFSIOS (vallée du Rhône ; *arg.*). Probablement *Kasios.*

III. Inscriptions en caractères celtibériens.

416. NEꟻHNEN (Narbonne ; *br.*). Voy. p. 29.

417. ΨΛNM ꓤ NEꟻHNKN. *quelquefois*, ΓΛ.

1. La légende n° 136 devrait figurer dans cette liste. Mais la légende peut être figurée par des caractères latins.

418. Γ↑◇Γ ꟺ Γ∴↑ (sur les m. des Longostalètes ; *br.*).

419. Γ◇ꟳ⋏Ɣ Ψ (*br.*).

420. ⩚ И Ψ√ ▷ (m. au type de la croix ; *arg.*). Lu *Onthga.*

421. ⧗ИШИ▷‹O▷ (m. au type de la croix ; *arg.*).

LIVRE II

MONNAIES FRAPPÉES EN GAULE PENDANT LA DOMINATION ROMAINE

La transition entre les monnaies émises par les Gaulois indépendants et les espèces frappées par les Romains en Gaule est aisée à saisir. Le droit monétaire étant une marque de la puissance politique, les vainqueurs sont contraints par la force même des choses de substituer leur propre monnaie à celle des peuples subjugués. Bien avant César, le denier romain circulait en Gaule, mais c'était encore une monnaie étrangère. Les colonies romaines, établies en Gaule, commencèrent à émettre des espèces locales, à la fois romaines et gauloises ; les grands ateliers de Nîmes et de Lyon fournirent ensuite le numéraire dont avaient besoin les peuples de la Gaule.

Ces faits amenèrent dans le monnayage de notre pays un changement radical qu'on n'a pas assez mis en lumière. Le monnayage celtique était essentiellement une manifestation de la décentralisation, car les monnaies, copiées les unes sur les autres, naissaient probablement dans le voisinage de nombreuses foires locales où les types divers venaient se mêler. Le monnayage romain fut tout différent et, concentré dans deux ou trois grands ateliers où l'on s'efforçait de maintenir l'unité des types, si nécessaire à la bonne renommée d'une monnaie nationale [1].

Cette loi monétaire reçut une atteinte sérieuse, lorsque l'autorité des derniers empereurs gaulois fut devenue à peu près nulle : le monnayage de décentralisation reparut ; sur de nombreux points de notre sol, des imitations de la monnaie légale sortirent d'officines, établies chez des particuliers, qui s'improvisaient faux monnayeurs surtout par nécessité commerciale.

1. Sur la dissémination et la centralisation alternatives de la fabrication monétaire, cf. P.-C. Robert, dans *Rev. archéol.*, 1885, II, p. 324 et s. (cet article contient des idées justes, mais aussi plusieurs erreurs dans l'exposé des faits).

CHAPITRE PREMIER

LES MONNAIES FRAPPÉES PAR LES COLONIES ROMAINES

SOMMAIRE. — I. Nîmes. — II. Narbonne? — III. Cavaillon. — IV. Vienne. — V. Lyon.

§ I. — *Nîmes.*

La colonie romaine de Nîmes (*Nemausus*) a frappé, de bonne heure sans doute, les pièces suivantes, qui sont assez rares [1] :

Buste barbu casqué à droite. ℟. **NEM COL** en deux lignes (*arg.*, 0 gr. 32 à 0 gr. 49) ;

Buste analogue au précédent ; derrière, **S** (marque du *semis*) [2]. ℟ même légende ; la colonie personnifiée debout, sacrifiant (*br.*) ;

Buste casqué à droite ; derrière, **Q** (*quadrans*). ℟ même légende ; urne renversée entre deux palmes.

Sous Auguste, le monnayage de la colonie devint d'une activité extraordinaire, car on connaît une innombrable quantité de bronzes émis à Nîmes [3], « grands » bronzes avec les têtes d'Agrippa et d'Auguste adossées et la légende **IMP DIVI F**, et surtout « moyens » bronzes ayant aussi le revers du crocodile attaché par une chaîne à une palme, qui est accostée de la légende **COL NEM** (*Fig. 129*). De ces monnaies, les plus anciennes sont celles où la tête d'Auguste porte la couronne de chêne. La couronne de laurier paraît ensuite sur des spécimens dont beaucoup portent devant les bustes, **PP** (*Parens* ou *pater Patriae*, titre donné à Auguste en 2 av. J.-C.) [4].

Le type du crocodile fut sans doute introduit par les vétérans de la campagne d'Égypte contre Marc Antoine, qui furent versés dans la colonie de Nîmes. Quant à la date en lettres grecques qu'on avait

1. *Cat. des m. gaul. de la Bibl. Nat.*, nos 2717, 2729, 2725.

2. Le *semis* est la moitié de l'*as* romain ; le *quadrans* en est le quart.

3. Les faux monnayeurs et aussi sans doute des populations éloignées des grands centres romains ont beaucoup imité le type du crocodile en Gaule ; les bronzes de cette série circulèrent pendant un siècle peut-être, à côté des bronzes de mêmes dimensions, émis dans l'atelier de Lyon.

4. On a proposé aussi *Permissu proconsulis*, *Parentes patroni*. Voy. à ce sujet le résumé des travaux de M. Amardel que j'ai donné dans la *Rev. celtique*, 1910, p. 54.

cru lire au milieu des feuilles de la couronne attachée à la palme, elle n'existe pas [1].

§ II. — *Narbonne* ?

C'est sur une présomption trop faible qu'est basée l'attribution à la colonie de Narbonne des grands et moyens bronzes portant la tête de Jules César avec *Divos Iulius*, ou celle d'Octavien [2] avec la



Fig. 129.

même légende dans une couronne, au revers [3]. Plus récemment on a supposé aussi que les petits bronzes avec *Germanus Indutilli l.* (*Fig. 130*), et *T. Pom. Sex. f*, ainsi que ceux à l'aigle, d'apparence romaine, étaient sortis d'un atelier établi à Narbonne, sous Auguste [4]. On a donné au même atelier des monnaies de Galba [5].

§ III. — *Cavaillon.*

Cavaillon, qui avait déjà frappé une imitation de l'obole massaliète, devint une colonie latine, probablement à l'époque où M. Lepidus fut gouverneur de la Gaule Narbonnaise, vers 44 ou 43. C'est du moins ce que pourrait prouver une pièce d'argent unique du Cabinet de Vienne (Autriche), qui paraît porter les lettres CA BE devant une tête à boucles pendantes (℞ LEPI et corne d'abondance

1. Ch. Robert, *Num. du Languedoc*, 1876, I, p. 49 ; *Corp. inscr. latin.*, t. XII, p. 833. — Les rares moyens bronzes de *Nemausus* munis d'un pied de sanglier sont des offrandes ou *ex-voto* ; ils n'ont pas dû circuler comme monnaies. Cf. *Rev. celtique*, 1908, p. 74, à propos d'une théorie de M. J.-N. Svoronos.

2. Octave, après son adoption, porta les noms de *C. Julius Cæsar Octavianus* ; mais les monnaies ne font jamais mention du dernier.

3. R. Mowat, dans *Rev. num.*, 1895, p. 174, fig. Cf. E. Babelon, *Traité des m. gr. et rom.*, 1re part., t. Ier, 1901, col. 1017.

4. J'ai donné des raisons contre cette hypothèse de M. G. Amardel, dans la *Rev. celtique*, 1910, p. 53.

5. Fr. Lenormant, dans *Annuaire Soc. num.*, t. V, 1877, p. 497.

dans une couronne de myrte, 1 gr. 10) [1]. On connaît aussi des pièces d'argent plus petites (0 gr. 45) de types analogues [2].

Le type colonial devient plus caractérisé sous Auguste. Cabellio émit alors, en 23 av. J.-C., des petits bronzes avec un buste de Tyché de ville tourelée (COL CABE· ℞ IMP CAESAR AVGVST COS XI autour d'une corne d'abondance). Plus anciens et contem-



Fig. 130. Fig. 131.

porains peut-être des pièces d'argent seraient les bronzes portant une tête dans une couronne de myrte et, devant, CABE (℞ ou droit, tête casquée ; devant, COL· *Fig. 131*. Plusieurs variétés).

§ IV. — *Vienne.*

Vienne (*Colonia Julia Viennensium*) a émis des grands bronzes avec les têtes de César et d'Octavien, entourées de la légende IMP



Fig. 132.

CAESAR DIVI F DIVI IVLI. Au revers une proue surmontée d'un mât et d'un édifice (*propugnacula*) ; au-dessus, C·I·V (*Fig. 132*). D'autres pièces avec CAESAR et la tête nue d'Auguste (℞ proue sans légende), sont peut-être sorties du même atelier après 27 av. J.-C. [3].

1. A. Blanchet, *Traité des m. gaul.*, p. 439, pl. III, 23.
2. Elles sont évidemment à comparer aux petites pièces d'argent de la colonie de Nîmes.
3. *Cat. des m. gaul. de la Bibl. Nat.*, n[os] 2938-46, *Atlas des m. gaul.*, pl. VII ; H. Willers, dans *Num. Zeitschrift* de Vienne, t. XXXIV, 1902, p. 117, pl. VI, 9 à 11.

Nous ne savons pas encore s'il faut attribuer à Lyon ou à Vienne des grands bronzes portant deux têtes adossées avec IMP DIVI F (℞ proue ; au-dessus, un disque contenant une tête de bélier) [1].

§ V. — *Lyon.*

Il est très douteux que *Lugudunum* ait existé à l'époque de la guerre des Gaules, avant l'arrivée de la colonie venue de Vienne. Mais la première monnaie de la colonie romaine de Lyon est certainement le petit bronze (*Pl. I, 13*), connu depuis quelques années seulement, et portant une tête tourelée avec une corne d'abondance sur l'épaule droite (COPIA FELIX, ℞ MVNATIA, Hercule domptant le taureau ; massue dans le champ) [2]. Cette monnaie, qui attribue la fondation de Lyon au seul L. Munatius Plancus, a probablement été frappée entre avril et novembre 43 av. J.-C.

Des pièces d'argent, du module du quinaire romain, portent la tête de Fulvie avec les attributs de la Victoire, et, au revers, un lion [3] avec la forme locative LVGVDVNI, accompagnée de AXL ou encore ANTONI IMP A XLI [4]. C'est à tort qu'on a considéré ces pièces comme portant des dates d'une fondation de Lyon, qui aurait eu lieu en 82 ou 81 av. J.-C., par les Allobroges de Vienne [5]. Bien que les quinaires à la légende *Luguduni* se rencontrent rarement dans les dépôts monétaires de la Gaule, il est évident qu'ils font allusion à la récente fondation de Lyon en 43 et que les chiffres se rapportent à l'âge de Marc Antoine. Mais je n'assure pas que ces pièces aient été frappées à Lyon [6].

1. A. Blanchet, *Traité des m. gaul.*, p. 434, fig. 473. Les auteurs ne sont pas d'accord non plus sur les personnages représentés (Agrippa, César, Auguste, Caïus César). — L. Maxe-Werly attribuait à la province de Reims l'aureus de César frappé par A. Hirtius, en 46 av. J.-C. Cette hypothèse doit être examinée encore.

2. H. de la Tour, *Note sur la colonie de Lyon...*, dans *C. R. de l'Acad. des Inscr. et b.-l.*, 1901, p. 82 à 98 ; H. Willers, dans la *Num. Zeitschrift* de Vienne, t. XXXIV, 1902, p. 65 et s. (cet auteur considère la pièce comme un *semis* du système quadroncial).

3. Ce type fait allusion aux lions dressés à traîner le char de Marc Antoine (Pline, *Hist. nat.*, VIII, 16, 21. Voy. E. Babelon, *M. de la Rép. rom.*, t. I[er], p. 169 ; cf. A. Allmer et P. Dissard, *Musée de Lyon, inscr. antiques*, t. II, 1889, p. 176).

4. Voy. mon *Traité des m. gaul.*, p. 429, avec la bibl. antérieure.

5. Th. Bergk, *Jahrbücher* de Bonn, f. LVII, 1876, p. 234, reprenant une théorie de Zumpt.

6. Si l'on pouvait être certain que l'oiseau, figuré aux pieds de Mercure, au revers de l'*aureus* de P. Clodius (à l'effigie de Marc Antoine) est un corbeau,

Des deniers et quinaires (demi-deniers) aux noms de Marc Antoine (**M ANTON·IMP**, bâton d'augure, vase à sacrifice et corbeau) et de Lépide (**M LEPID·IMP**, *Simpulum*, aspersoir, hache et bonnet de flamine) ont vraisemblablement été émis en Gaule [1], en 43 av. J.-C., lorsque Antoine et Lépide firent alliance et se réunirent à Fréjus. Ces pièces furent-elles frappées au camp [2] ou à Lyon, comme on l'a dit récemment [3]?

On pourrait peut-être attribuer à l'atelier naissant de Lyon le rare denier portant les noms de Marc Antoine (**M·ANTON·IMP·AVG·III·VIR·R·P·C**, bâton d'augure et vase de sacrifice) et de L. Munatius Plancus (**L·PLANCVS IMP·ITER**, foudre ailé, vase à sacrifice et caducée) [4].

C'est à l'atelier de Lyon qu'il faut classer aussi les deniers aux noms d'Antoine (**ANTONIVS IMP**, tête) et d'Octavien (**CAESAR IMP**, caducée ailé), émis sans doute en 43 av. J.-C. lorsque Marc Antoine se réconcilia avec Octavien [5].

On a encore attribué à Lyon l'*aureus* d'Octavien portant une statue équestre au revers [6]. Mais cette pièce porte la marque **SC** (*senatus consulto*) et appartient plus vraisemblablement à l'atelier de Rome.

Il est possible que quelques-uns des *aurei* et deniers du triumvirat, les uns aux noms et effigies d'Antoine et de Lépide, les autres d'Antoine et d'Octavien, soient sortis de l'atelier de Lyon [7].

Cette ville, avec le nom de *Copia*, a certainement émis, sans doute de 40 à 27 av. J.-C., des bronzes pesant de 17 à 23 gr., avec

cette monnaie pourrait avoir rapport à la fondation de Lyon, comme l'a supposé M. Vercoutre (*Rev. num.*, 1890, p. 1).

Au sujet de l'étymologie du nom antique de Lyon, voy. Devaux, *Étymologies lyonnaises*, 1900 (défendant l'étymologie « ville de Lugus ») contre Steyert (*Hist. de Lyon*, « ville des Corbeaux »). Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes*, 1904, p. 42.

1. E. Babelon, *Descr. des m. de la Républ. rom.*, 1885, t. Ier, p. 130.
2. Le fait a dû se produire souvent à l'époque de la République, puisque l'on connaît des monnaies portant le nom de généraux éloignés d'un atelier régulier. Il faut remarquer que les quinaires d'Antoine et de Lépide sont souvent frappés irrégulièrement sur des flans épais et trop étroits.
3. H.-A. Grueber, *Coinages of the Triumvirs*, dans le *Numismatic Chronicle*, 1911, p. 113, pl. VIII, 2.
4. Cf. E. Babelon, *op. cit.*, t. Ier, p. 178, n° 57 et t. II, p. 238. Cet auteur croit que ce denier a été frappé en Orient en même temps que celui portant le titre de proconsul.
5. E. Babelon, *op. cit.*, t. Ier, p. 164.
6. H.-A. Grueber, *loc. cit.*, p. 115, pl. VIII, 3.
7. M. Grueber les attribue tous à cet atelier (*loc. cit.*, p. 117 et 138).

les têtes de Jules César et d'Octavien (sur une série, il y a une palme entre les deux têtes et un globe rayonnant au-dessus de la proue qui occupe le revers. *Fig. 133*) [1].



Fig. 133.

On connaît aussi un petit bronze, avec la tête d'Octavien et portant, au revers, la légende **COPIA** et un taureau cornupète.

1. *Traité des m. gaul.*, p. 429, fig. 470.

CHAPITRE II

LE MONNAYAGE IMPÉRIAL

SOMMAIRE. — I. Auguste à Galba. — II. Albin. — III. Valérien et Gallien.

§ I. — *Auguste à Galba.*

On sait que Strabon écrivait sous Tibère que les gouverneurs romains frappaient à *Lugdunum* la monnaie, même celle d'argent et celle d'or[1]. Plusieurs auteurs ont conclu, avec juste raison, de ce passage, que certaines pièces d'or et d'argent d'Auguste pouvaient





Fig. 134.

être classées à Lyon[2]. En tête viennent les pièces portant AVGVSTVS DIVI· F autour de la tête nue d'Auguste, et au revers, le taureau cornupète avec IMP· X ou XI ou XII (15 à 10 av. J.-C. *Fig. 134*). Les lettres sont lourdes et irrégulières, la tête

1. Strabon, IV, 3, 2. On connaît en outre diverses inscriptions relatives à cet atelier. L'une, contemporaine de Tibère, concerne un *aequator*, employé à la taille et à la pesée des flans (*Nobilis*, esclave de Tibère. *Rev. num.*, 1895, p. 163; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 1820); on a ensuite l'épitaphe de L. Marius Perpetuus, *procurator Monetae*, intendant ou directeur de l'atelier (Ier siècle de notre ère. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 1810); puis une inscription de Vichy fait mention d'un soldat de la cohorte XVII, dite *Luguduniensis ad Monetam*, qui était préposée à la garde de l'hôtel des monnaies de Lyon (*ibid.*, t. XIII, n° 1499. En 69 de notre ère, cette cohorte était la XVIIIe). Plus tard, la *Notitia Dignitatum* (fin du IVe siècle), cite le *procurator Monetae Lugdunensis* (éd. O. Seeck, p. 150). Il y avait à la même époque une caisse des deniers publics sous la garde d'un *prepositus thesaurorum Lugdunensium*. Citons encore pour Lyon les fonctions financières suivantes : un *praepositus vectigalium* (*Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 1799), et un *dispensator ad fiscum Gallicum provinciae Lugdunensis* (*ibid.*, t. VI, n° 5197).

2. Voy., en dernier lieu, Ettore Gabrici, *La Numismatica di Augusto, II, La Zecca imperiale di Lugdunum*, 1905 (extr. des *Studi e materiali di archeol. e numismatica pubblicati per cura di Luigi A. Milani*, t. III, 1905, p. 192-198). Cf. mon compte rendu, *Rev. num.*, 1905, p. 417.

de l'empereur a un cou long et large et est modelée sans finesse. Des *aurei* et deniers de style analogue, aux types d'Apollon tenant la lyre, de Diane chasseresse [1], de deux hommes offrant un rameau à l'empereur, du capricorne, pourraient être attribués aussi à l'atelier de *Lugdunum*.

En tout cas, c'est sûrement de cet atelier que sont sortis les innombrables bronzes d'Auguste (sesterce ou grand bronze, rare; as ou moyen bronze, très commun), avec le monument surmonté de deux Victoires et la légende **ROM ET AVG** au-dessous. Les pièces qui ont **CAESAR PONT MAX** ont été frappées de 12 à 2 av. J.-C.; celles qui portent **CAESAR AVGVSTVS DIVI F PATER PATRIAE** ont été émises de 2 av. J.-C. à 14 ap. J.-C.; à cette



Fig. 135.

seconde série appartiennent des petits bronzes (*semis*), assez communs. On a aussi des pièces analogues pour Tibère (sesterce, très rare; as, commun; *semis*, assez commun) [2]; celles où le nom de ce prince est accompagné de la mention *Imperat V* ont été émises de juillet 10 à janvier 12 ap. J.-C., quand Tibère était régent avec Auguste (*Fig. 135*).

La rareté des bronzes de Claude Ier et de Néron au type de l'« autel » de Lyon indique que l'atelier fut peu actif pendant cette période.

Récemment on a contesté le nom d'« autel » donné au monument représenté sur ces pièces et l'on a voulu reconnaître un *ovarium* de cirque [3], allusion aux fêtes célébrées, chaque année,

1. Ces deux types et celui du taureau ont d'ailleurs été repris par l'atelier de Rome, avec un meilleur style.

2. Pour la série des pièces frappées à Lyon au nom des premiers empereurs, voy. outre le recueil de Cohen (*M. imp.*), A. Allmer et P. Dissard, *Musée de Lyon, inscriptions antiques*, t. II, 1889, p. 187 à 201.

3. H. Willers, *Num. Zeitschrift* de Vienne, XXXIV, 1902, p. 101 à 111; cf. mon *Traité des m. gaul.*, p. 432 et 433.

pour l'assemblée des trois Gaules. J'ai déjà dit que l'on avait donné de bonnes raisons contre cette nouvelle hypothèse[1] et je crois qu'on peut garder la dénomination ancienne. Il est certain que ce numéraire, frappé par l'ordre de l'empereur, fait allusion à l'autel élevé à Rome et à Auguste, et l'on devait profiter des fêtes annuelles pour répandre cette monnaie parmi les délégués des soixante peuples du *Concilium*.

C'est sans doute après le grand incendie de *Lugdunum* (en 65 de notre ère, d'après les recherches les plus récentes)[2], que cessa le monnayage au type de l'autel de Lyon. Mais l'atelier resta sûrement en activité.

Plusieurs auteurs ont voulu attribuer à la Gaule un denier de Galba dont le revers présente trois bustes de femmes, sous lesquels on lit TRES GALLIAE[3]. Plus récemment un autre érudit remarquait que les bustes de ce denier, ainsi que le buste de l'empereur sur divers grands bronzes de Galba, sont terminés, au-dessous du cou, par un petit globe et il concluait que ces monnaies devaient sortir de l'atelier de Lyon[4]. Cette hypothèse n'a pas reçu partout un accueil favorable[5], et d'ailleurs, l'auteur lui-même, qui avait considéré les légendes *Quadragens remissae* et *XXXX remissa* des bronzes de Galba comme relatives à l'impôt douanier en Gaule[6], a reconnu depuis que ces inscriptions devaient avoir un sens plus général et ne concernaient pas seulement la Gaule[7]. De plus, les monnaies présentant le globe sous le cou ont été jusqu'à présent

1. Dans ce sens, voy. aussi M.-L. Strack, dans *Bonner Jahrbücher*, CXI-CXII, 1904, p. 432 et suiv., cf. *ibid.*, CXIII, 1905, p. 241 ; *Num. Chronicle*, 1904, p. 221, pl. XIII, 9.

2. Cf. O. Hirschfeld, *Rheinisches Museum*, t. LII, 1897, p. 294.

3. Eckhel, *Doctrina num.*, t. VI, p. 293 ; *Cat. des m. gaul. de la Bibl. nat.*, p. 109. François Lenormant supposait que plusieurs des deniers de Galba sans effigie, avec le titre d'*imperator* sans celui d'*Auguste*, ont été frappés en Gaule, certains à Narbonne et celui des *Tres Galliæ* à Lyon (*La Monnaie dans l'antiq.*, 1878, t. II, p. 376, et *Annuaire Soc. num.*, t. V, 1877-1881, p. 497). Un auteur plus récent, qui a fait de cette pièce la base d'un système, ne paraît pas s'être souvenu que le denier avait déjà été classé plusieurs fois à la Gaule et il a reproché à Cohen une hypothèse dont la première idée paraît devoir être rendue à Eckhel.

4. R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 160 à 162.

5. H. Willers, *Num. Zeitschrift* de Vienne, t. XXXIV, 1902, p. 115. L'auteur remarque que les bronzes de cette série portent S. C. Or *Lugdunum* n'était pas un atelier sénatorial.

6. Cette erreur existe du reste dans une quantité d'ouvrages.

7. *Rev. num.*, 1909, p. 81 et 82.

d'une rareté extrême dans les dépôts monétaires de la Gaule. Enfin on trouve ce globe au même endroit sur des pièces portant la figure de l'Espagne (*Hispania*) et celle de Rome (*Roma renascens*) [1]. Il faut donc nécessairement chercher ailleurs le caractère distinctif des produits de l'atelier de Lyon sous Galba et ses successeurs. Ce n'est, à mon sens, que par l'étude attentive des pièces composant les dépôts monétaires, découverts en Gaule, que nous pourrons trouver la solution de ce problème.

On a signalé autrefois un *aureus* de Galba au type de l'autel de Lyon [2]; mais aucun exemplaire authentique de cette pièce ne m'est connu.

Je dois citer ici un denier qui paraît être de l'époque de Galba. Il porte d'un côté un buste avec le carnyx et le nom *Gallia*. Au revers, deux mains jointes tenant deux épis et une enseigne surmontée d'un sanglier. C'est par hypothèse qu'on a placé cette pièce à l'époque de la révolte de Classicus [3].

§ II. — *Albin.*

Pour distinguer avec certitude le monnayage sorti de l'atelier de Lyon [4], il faut arriver jusqu'au règne d'Albin. Celui-ci, d'abord

1. Cohen, *Descr. des monnaies impér. romaines*, 2e éd., p. 324, nos 79 et 80 ; p. 332 et 333, nos 195 et 209, etc.

2. *Rev. num.*, 1842, p. 173, d'après le *Lexikon r. num.* de Rasche.

3. K.-Fr. Hermann, *Eine gallische Unabhängigkeitsmünze aus römischer Zeit*, dans *Göttinger Nachrichten*, 1851, n° 1 ; cf. *Rev. num.*, 1851, p. 142, et 1852, p. 160, et 1862, p. 226 ; Fr. Lenormant, *La M. dans l'ant.*, t. II, p. 375. Cohen (*Descr. m. imp.*, 2e éd., t. I, p. 343, n° 361) classe simplement la pièce à la suite de Galba parmi les « autonomes ». Les auteurs du *Corp. inscr. lat.* ont admis l'hypothèse de Hermann (*Corp. inscr. lat.*, t. XIII, 1re partie, p. 251, n. 3), tout en reconnaissant que le denier n'avait pu être émis à Lyon. André Steyert a cru que cette pièce avait été frappée à l'occasion de la révolte de Sacrovir (*Nouv. hist. de Lyon*, t. I, 1885, p. 217, fig. 267).

4. On accepte généralement comme authentique le coin d'*aureus* de Faustine jeune, trouvé à Fourvières, en 1857 (voy. par ex. E. Babelon, *Traité des monnaies gr. et rom.*, Ire partie, t. Ier, 1901, col. 913, fig. Cf. Comarmond, *Desc. des antiq. du Musée de Lyon*, 1855-1857, p. 825-827, pl. 26 ; A. Steyert, *Nouv. hist. de Lyon*, t. Ier, 1895, p. 301, fig. 351). Toutefois, comme il est composé de deux cubes carrés de fer doux, qui s'emboîtent l'un dans l'autre, je considère ce monument comme une anomalie dans la technique monétaire antique et je suis presque tenté d'y voir une création de quelque antiquaire du XVIIIe siècle, qui aurait pu s'inspirer des coins existant à cette époque pour marquer les plombs de marchandises.

reconnu comme César par Septime Sévère, qui le prit comme collègue au consulat, devint bientôt suspect et ne tarda pas d'ailleurs à se faire proclamer Auguste. Que Lyon fût le siège de son gouvernement, on n'en saurait douter, car on connaît un certain nombre d'exemplaires d'un denier où Albin porta le titre d'Auguste et dont le revers représente un génie tourelé, accompagné d'un corbeau [1] avec la légende **GEN LVG COS II** (*Fig. 136*). Un *aureus* au même type, trouvé à la montée de Balmont à Lyon, est conservé au Cabinet de France [2].

Si, parmi les monnaies d'Albin avec le titre de César, il est difficile de distinguer celles qui ont été frappées en Gaule, on peut assurer du moins qu'aucune de celles avec le titre d'Auguste n'a été émise officiellement en dehors de la Gaule. On connaît un bon nombre de pièces d'or et d'argent d'Albin auguste, mais il n'existe





Fig. 136.

qu'un seul « moyen bronze » avec ce titre et dont le revers (**FORTVNAE REDVCI COS II**, la Fortune assise) ne porte pas les lettres **S C**, marque de l'autorité du Sénat de Rome [3].

Un beau médaillon de bronze (*Pl. II, 4*), avec le titre de César et frappé probablement à Rome, a dû servir de modèle pour la pièce précédente.

§ III. — *Valérien et Gallien.*

On s'accorde à reconnaître pour des produits de l'atelier de Lyon les monnaies de billon de Valérien aux revers **DEO VOLKA-**

1. Cohen, *Descr. m. impér.*, 2e éd., t. III, p. 419, n° 40. Cet auteur dit « un aigle ». Mais plusieurs médaillons de terre cuite représentent le génie de *Lugdunum* accompagné d'un corbeau.
2. A. de Barthélemy, *Annuaire de la Soc. de Num.*, t. VII, 1883, p. 354 ; cf. t. IX, 1885, p. 353 ; A. Steyert, *op. cit.*, p. 424, fig. 529 ; H. Willers, *loc. cit.*, p. 116, pl. V, 3.
3. *Collection de M. le vicomte E. de Quelen*, Cat. de vente, mai 1888, n° 1297. Cf. O. Hirschfeld, *Historische Zeitschrift*, t. XLIII, 1897, p. 463.

NO et DEAE SEGETIAE, de Gallien avec DEO VOLKANO et DEO MARTI, de Salonine avec DEAE SEGETIAE (*Fig. 137*). Ces légendes accompagnent la figure des divinités correspondantes, statues placées dans des temples tétrastyles[1]. Les pièces de cette série sont assez fréquentes dans les trésors découverts en Gaule, et, d'autre part, on sait par l'inscription du Bussy-Albieux, que la déesse *Segetia* était adorée dans un temple à Feurs, qui est proche de Lyon. Il reste seulement quelque doute sur la date précise de l'émission. Quelques érudits croient qu'elle eut lieu en 259, date considérée comme celle des dernières pièces de Valérien[2]. Mais,





Fig. 137.

outre qu'on a pu, en Gaule, se servir plus longtemps des coins de Valérien, il est impossible de prouver que Lugdunum n'obéissait pas encore à Gallien vers 262.

Des pièces de billon de Gallien avec la légende RESTITVTOR GALLIARVM entière ou abrégée, sont assez communes. Elles représentent l'empereur relevant la province agenouillée. On les a classées à l'année 257[3], et nous pouvons admettre qu'elles ont été émises par l'atelier de Lyon[4], ainsi que les monnaies de même métal, portant un trophée avec deux captifs et la légende GERMANICVS MAX V (*Fig. 138*)[5] ou une Victoire avec VICT GERMANICA.

1. Voy. ma notice : *Une émission de monnaies en Gaule sous Gallien vers 262*, parue dans la *Rev. belge de num.*, 1902, p. 129-142, et dans *Mémoires et notes de numism.*, 1909, p. 284, pl. I.

2. O. Voetter, *Num. Zeitschrift*, XXXI, 1901 (Vienne, 1902), p. 77 et 78. Cf. F. Kenner, *Monatsblatt der num. Ges. in Wien*, 1902, p. 328. Ce dernier accorde que l'émission a pu continuer en 260.

3. Schiller, *Geschichte der röm. Kaiserzeit*, t. I, 1881, p. 814.

4. F. Feuardent, *Cat. d'une coll. de méd. romaines*, nos 6265 à 6289. — J'ai constaté qu'elles étaient fréquentes dans les dépôts monétaires trouvés en France.

5. Le chiffre V présente souvent des branches très écartées, qui le feraient prendre pour un II, si l'on ne pouvait comparer les produits de plusieurs émissions.

S'il faut en croire un travail récent [1], dont les bases ne me paraissent pas toujours très solides, on devrait considérer comme frappées dans l'atelier de *Lugdunum* les monnaies suivantes :

Valérien jeune (*Valerianus Caes*), avec les revers *Jovi Crescenti*, *Pietas Augg.*, *Princ. Iuventutis*, *Restitut. Galliar. Consecratio.*

Salonin (*Sal. Valerianus Cs*), avec *Spes publica*, *Pietas Aug.*, *Princ. Iuvent.*, *Adventus Augg*. Et dans une seconde émission (*Imp. Salon. Valerianus Aug.*), les revers *Spes publica* et *Felicitas Augg* [2].





Fig. 138.

Il y a lieu de remarquer qu'on n'a retrouvé jusqu'à ce jour aucune pièce de Salonin portant une divinité dans un temple, analogue à celles de la série *Deo Volkano* [3]. La conclusion qu'on pourrait tirer de ce fait, c'est que Salonin était mort lorsque l'atelier de *Lugdunum* frappa cette série [4].

Pour Gallien, les produits du même atelier seraient avec les revers *Iovi victori*, *Fides militum*, *Virtus Augg.*, *Virt. Gallieni Aug.*, *P. m. tr. p. VII Cos III p. p.* (Mars) [5], en plus de ceux portant *Restitutor Galliarum*, *Vict(oria) Germanica* et *Deo Marti*, dont l'origine gallo-romaine est certaine.

De Salonine l'officine lyonnaise aurait émis des pièces avec *Venus Felix*, *Venus Victrix*, *Vesta*, *Felicitas publica*.

1. O. Voetter, *Valerianus Junior und Saloninus*, dans la *Numism. Zeitschrift* de Vienne, t. XLI, 1908, p. 92 et s., pl. III. La plupart des attributions à l'atelier de Lyon, pour Gallien et sa famille, avaient déjà été faites par F. Feuardent, *op. cit.*, nos 5895, 5914, etc. (p. 532 à 577, *passim*).

2. O. Voetter, *ibid.*, p. 93 et 94. L'auteur rencontre dans son classement une difficulté, dont il donne une solution peu satisfaisante.

3. Les deux pièces de Salonin avec *Deo Marti* et *Deo Volkano* ne sont connues que par les ouvrages anciens de Tanini et de Banduri. Elles sont suspectes, car on ne peut se fier à ces auteurs.

4. M. Voetter, qui a fait cette constatation, n'en a pas entrevu l'importance.

5. O. Voetter, *loc. cit.*, p. 95 et pl. III.

CHAPITRE III

MONNAYAGE DES EMPEREURS GAULOIS[1]

SOMMAIRE. — I. Postume. — II. Victorin, Victorine. — III. Lélien. — IV. Marius. — V. Domitien. — VI. Tetricus père et fils. — VII. Prétendu monnayage de Proculus et de Bonosus. — VIII. Monnayage de Carausius en Gaule?

§ I. — *Postume.*

M. Cassianius Latinius Postumus avait été préposé par Valérien au gouvernement des Gaules, vers 253[2]. L'empereur lui confia même son fils Gallien, qui fit les campagnes contre les Germains. A son tour, Gallien, retournant en Italie, laissa son fils aîné à Cologne. La rivalité entre Silvanus, tribun des troupes cantonnées dans cette ville, et Postumus, contraignit bientôt celui-ci à se faire proclamer *imperator* par ses troupes (258 ap. J.-C.). Il est probable que Cologne fut prise par Postume peu de temps après, au plus tard en 259[3]. La numismatique de Postume apporte en effet des renseignements précieux pour la chronologie de ce prince, car de nombreuses pièces portent l'indication de la puissance tribunice (TRP jusqu'à TRP X, sauf la huitième qui manque encore), et la dixième date annuelle, indiquée de cette manière, prouve qu'Eutrope et Orose avaient raison d'attribuer dix années de règne à Postume[4]. Comme celui-ci ne peut avoir vécu après 268, il faut nécessairement qu'il ait été proclamé empereur au moins en 258, et l'on ne saurait croire que Cologne lui ait résisté longtemps.

La chronologie des pièces non datées de Postume n'est pas encore

1. En raison de l'importance historique de ce monnayage, dont on trouve journellement des exemplaires innombrables, nous avons donné à ce chapitre un développement considérable, qui, au premier abord, pourra paraître mal proportionné au reste de l'ouvrage.

2. Trebellius Pollio, *Trig. Tyr.*, III, 9 : « Transrenani limitis ducem et Galliae praesidem Postumum fecimus. »

3. L'hypothèse d'Émile Lépaulle (*Rev. num.*, 1887, p. 257), d'après laquelle Cologne n'aurait été prise qu'en 266, repose sur des considérations trop fragiles pour que je puisse en tenir compte.

4. Voy. sur cette question, M.-A. Roger, *Fragments d'histoire* [1896], p. 21 et s. Cf. *Rev. hist.*, mai 1896. La chronologie établie par cet érudit concorde d'ailleurs exactement avec celle admise par Jean de Witte, dès 1859 (*Rev. num.*, 1859, p. 432), et ensuite par Cohen (2e éd.). Eckhel les avait tous devancés (*Doctrina Numorum veterum*, t. VII, p. 446).

établie. Mes observations personnelles me permettent de croire que, parmi les premières monnaies de ce règne, il faut placer des pièces de billon avec le buste long et, au revers, la Victoire ayant un captif à ses pieds. L'étude des dépôts monétaires fournira sûrement les bases d'un classement chronologique satisfaisant[1]. En attendant, je me bornerai à signaler, dans la numismatique très riche de Postume, des types d'un intérêt tout spécial.

Postume honorait Hercule d'un culte particulier. La tête du demi-dieu accompagne celle de l'empereur sur une quantité de



Fig. 139.

monnaies d'or, de billon et de bronze. Hercule est qualifié de « compagnon » du prince (HERCVLI COMITI AVG sur un beau médaillon de bronze) [2] ; il porte l'épithète de *Deusoniensis* sur de nombreuses pièces et l'on voit la statue de cette divinité locale dans un temple, qui fut sûrement élevé non loin du Rhin [3]. Les travaux d'Hercule sont représentés sur une série de pièces d'or et de bon billon, où l'on voit souvent, au droit, les têtes laurées et accolées de Postume et d'Hercule. Au revers, Hercule est aux prises avec l'hydre de Lerne, le taureau de Crète, la biche Cérynite, le sanglier d'Erymanthe, le triple Géryon, Cerbère, la reine des Amazones (*Fig. 139*), Antée, le lion de Némée, un des chevaux de Diomède (*Pl. I, 14*) [4]. On voit aussi le demi-dieu au

1. Ainsi un petit trésor, découvert à Bonn, permet d'assurer que les billons avec *Fides Militum* ont été frappés dès le commencement du règne de Postume. Pour cette trouvaille, voy. les *Bonner Jahrbücher*, f. CI, 1897, p. 176.

2. Trouvé à Baalon, près de Stenay. Il y a aussi un aureus avec la même épithète.

3. On a fait déjà divers rapprochements, l'un avec le nom de Duisburg, l'autre avec celui de Deutz. — Ce type de Postume a été copié, une vingtaine d'années plus tard, sur un « petit bronze » de Carausius (*Rev. num.*, 1896, p. 151).

4. Pour ces pièces, je renvoie simplement aux planches V à VII de l'ouvrage de Jean de Witte, *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle de l'ère chrétienne*, 1868. Ce recueil devait être complété par un supplément et des commentaires, qui n'ont jamais paru. Il y manque d'ailleurs de nombreux renseignements indispensables, tels que ceux du poids et de la nature du billon.

jardin des Hespérides et sur un autre denier, il est représenté creusant un canal de dérivation pour le fleuve Alphée (*Pl. I, 15*)[1]. Postume n'a pas négligé non plus les grands dieux de l'Olympe ; Apollon et Diane, Mars accolé à la Victoire, Jupiter, portent sur des pièces d'or et de billon le titre de *Conservatores Aug*. Minerve est aussi la protectrice (**MINER***vae* **FAVTR***ici*) du prince qui honore encore Mercure (*Mercurio felici*, *Mercurio pacifero*), Neptune (*Neptuno comiti*, *Neptuno reduci*) [2], et même Sérapis, qualifié aussi de *Comes Augusti*.

J'ai prononcé plus haut le nom de « denier » à propos d'une pièce de la série des travaux d'Hercule. C'est qu'en effet les monnaies de cette série présentent le plus souvent le buste lauré de Postume, alors que la grande masse des monnaies de billon de cet empereur porte un buste radié, comme les *antoniniani* de Valérien et de Gallien. Le métal des pièces au buste lauré est aussi meilleur que celui de l'autre numéraire qui, souvent pour Postume même, n'est que du cuivre « saucé », c'est-à-dire argenté. Il est probable que Postume conçut le dessein de restaurer l'ancien denier, disparu depuis le règne de Philippe fils. A l'appui de cette hypothèse, il faut remarquer que les monnaies d'or de Postume, de types assez variés, sont connues à un nombre d'exemplaires relativement considérable et qu'elles sont presque toujours supérieures en poids [3] à celles de Gallien, en même temps qu'elles surpassent ces dernières par une réelle valeur artistique. De plus, Postume a émis un grand nombre de monnaies de bronze, et beaucoup d'entre elles correspondent exactement aux « grands » et « moyens » bronzes, dont le module avait diminué pendant la première moitié du IIIe siècle et dont l'émission avait presque cessé sous Valérien et Gallien. Cet ensemble de faits autorise donc à dire qu'il y eut sous Postume une tentative de relèvement monétaire, dont ce prince devait souhaiter le succès, d'autant plus que diverses monnaies le présentent comme un bienfaiteur. Non seulement Postume prend pour son compte, et certes avec de meilleures raisons, le titre de *Restitutor Galliarūm* que

1. Voy. mes *Mémoires et notes de num.*, 1909, p. 207.
2. On a pris cette légende pour une marque du rétablissement du commerce maritime (F. de Bréquigny, dans *Mém. de l'Acad. des Inscr. et b.-l.*, t. XXX, 1764, p. 355).
3. Le Cabinet de France possède une vingtaine d'*aurei* de Postume dont le poids, rarement inférieur à 5 gr. 50, dépasse six fois celui de 6 grammes et atteint même 7 grammes. Au contraire, les *aurei* de Gallien pèsent rarement plus de 4 gr. 75 et sont souvent plus légers.

Gallien s'était attribué après les premières victoires sur les Germains ; mais on rencontre encore les épithètes caractéristiques de *Saeculi Felicitas*, de *Rest(itutor) Orbis*, et l'on voit, sur plusieurs pièces d'or, la figure de Rome assise, accompagnée de la légende **ROMAE AETERNAE**. Il semble donc que Postume n'ait pas borné son ambition au seul empire des Gaules et qu'il ait eu des visées sur l'Italie.

Le monnayage de bronze de Postume est très varié et particulièrement intéressant. A côté de pièces bien frappées, dont certaines sont remarquables au point de vue artistique, et sans par-



Fig. 140.

ler de spécimens très barbares, sortis évidemment d'officines irrégulières, il faut noter de nombreux grands bronzes de Trajan, Hadrien, d'Antonin, de Marc Aurèle et Commode [1], surfrappés aux types de Postume, mais souvent d'une manière assez incomplète pour qu'on puisse reconnaître l'effigie primitive [2].

Notons aussi que des bronzes de Postume portent les uns la marque sénatoriale, **SC** (*Fig. 140*), et que les autres, au moins aussi nombreux, sont dépourvus de cette marque. Il est bien certain que Postume ne pouvait avoir l'assentiment du Sénat de Rome. Mais, si les bronzes sans les lettres **SC** laissent supposer que

1. Les bronzes postérieurs paraissent avoir été surfrappés exceptionnellement (on peut en citer un de Julia Domna). Et cette remarque vient à l'appui de mon hypothèse sur le rétablissement de la lourde monnaie de bronze du IIe siècle. Quelquefois c'est avec un coin de « moyen bronze » que le « grand bronze » antérieur a été surfrappé (*Procès-verb. de la Soc. de num.*, 1900, p. XLVI).

2. Ces surfrappes ont pu avoir été faites dans des moments pressés. Mais on peut supposer aussi que Postume avait d'abord employé ce procédé parce qu'il laissait subsister moralement la marque sénatoriale. C'est seulement plus tard qu'il se serait affranchi de cette sujétion.

l'empereur gallo-romain méconnaissait les droits du Sénat régulier, encore plus que n'avait fait Albin, les pièces qui portent la marque traditionnelle paraissent démontrer qu'il créa un sénat, et copia, en un mot, l'organisation de l'Empire telle qu'elle fonctionnait depuis plus de deux siècles [1].

Postume emprunta beaucoup de types monétaires à Gallien et même à Valérien. Les revers *Restitut. Galliar.*, *Victoria Aug.*, *Germanicus Max. V*, *Oriens Aug.*, ont cette origine [2]. Mais on aurait tort de croire que les coins de Gallien aient pu servir à Postume; il y a dans les types des différences suffisantes, qui démontrent que l'outillage monétaire fut renouvelé. Il ne s'ensuit pas, par conséquent, que les monnaies aux mêmes types de Gallien et de Postume soient sorties du même atelier [3].

La monnaie de Postume fournit des renseignements d'un grand intérêt. Ainsi, en 262, l'empereur remporta évidemment une victoire sur les Germains, car nous connaissons des pièces d'or et de billon, datées de la cinquième puissance tribunice, qui portent la légende VIC GERM P M TR P V COS III P P, et elles représentent Postume couronné par la Victoire [4]. Les nombreuses pièces d'or, de billon et de bronze, au type du vaisseau avec la légende LAETITIA AVG [5] doivent se rapporter à quelque événement heureux. De même le mot FELICITAS, inscrit sur un arc de triomphe, qui est surmonté d'un trophée entre deux captifs (*Fig. 141*), doit être rapproché de l'épithète GERMANICVS MAX V, qui figure autour d'un trophée élevé aussi entre deux captifs accroupis. Il me paraît évident que l'arc de triomphe est en relation avec une des victoires de Postume sur les Germains et proba-

1. Eckhel, *Doctrina num.*, t. VII, p. 445; Fr. Lenormant, *La Monnaie dans l'ant.*, 1878, t. II, p. 410. — Plus récemment, on a démontré que Postume créait, dans ses états, des consuls, formant une série parallèle à celle de Rome (H. Dessau, *Le Consulat sous les empereurs des Gaules*, dans *Mélanges Boissier*, 1903, p. 165 à 168).

2. Il est possible d'ailleurs que quelques types aient été créés par Postume et copiés par Gallien.

3. C'est la conclusion contraire que M. Voetter prétend tirer de ses observations sur la similitude des types (*loc. cit.*, 1908, p. 99). Il n'y a qu'une présomption, rien de plus. Bréquigny avait déjà repoussé l'hypothèse d'après laquelle Postume aurait utilisé des coins antérieurs (*Mém. de l'Acad. des Inscr. et b.-l.*, t. XXX, p. 344). Des auteurs postérieurs ont eu le tort de la reprendre.

4. J. de Witte, *op. cit.*, pl. XXI, nos 332 et 333; Cohen, nos 367-369.

5. Je crois que ce type est une simplification de celui des deniers de Septime Sévère portant *Laetitia temporum*.

blement une autre que celle de 262, car le V n'est sans doute pas l'indication de la puissance tribunice [1], mais doit avoir la valeur de *quintum* [2]. Une pièce, qui est de la dimension du « grand bronze », présente un type remarquable qui l'a fait considérer comme un médaillon [3]. On y voit Postume élevé sur une estrade (*suggestus*) et couronné par deux Victoires ; au-dessous se pressent une dizaine





Fig. 141.

de soldats avec trois chevaux ; au fond, on aperçoit plusieurs enseignes militaires. A l'exergue, sont alignées des armes [4] et, au-dessous on lit ADLOCVTIO. On n'a, je crois, proposé aucune explication de cette pièce exceptionnelle. Si l'on se souvient que Postume parvint à l'Empire, à la suite d'une allocution où il communiqua à ses troupes l'ordre qu'il avait reçu de venir déposer à Cologne le butin conquis sur des Francs, on peut, à bon droit, supposer que la pièce fait allusion au discours qui fut suivi de l'avènement de Postume, acclamé par ses troupes. Les armes figurées à l'exergue représentent sans doute le butin pris, ou plutôt repris, aux Francs. Il est probable que le bronze à la légende ADVENTVS AVG accompagnant le type de Postume à cheval, se rapporte à l'entrée du nouvel empereur à Cologne [5].

Il est très croyable que les populations gauloises se trouvèrent

1. Sens évidemment admis par Cohen, qui date la pièce de 262.

2. Eckhel, après avoir rappelé les pièces de Gallien portant exactement la même légende (voy. plus haut), conclut ainsi : « V indicare Germanos quinquies victos » (*D. N.*, t. VII, p. 439).

3. J. de Witte, *op. cit.*, pl. I, nº 6. Cohen l'a classée comme « grand bronze ». Il existe un véritable médaillon, au même type plus grand et plus épais ; mais il est malheureusement très mal conservé.

4. Les dessins publiés par J. de Witte et Cohen sont tous deux inexacts pour l'exergue. En réalité, des cuirasses alternent avec des boucliers hexagones et des javelots.

5. Eckhel ne s'est pas prononcé au sujet de cette ville (*D. N.*, t. VII, p. 441).

LOT
Nº 114

SALE 166

IMPORTANT NUMISMATIC BOOKS

February 25, 2023



Kolbe & Fanning
Numismatic Booksellers
numislit.com

Tel: (614) 414-0855
Fax: (614) 414-0860

orders@numislit.com

141 W. Johnstown Road
Gahanna, OH 43230-2700

relativement heureuses sous le règne de Postume [1]. Celui-ci était d'origine gauloise (probablement Atrébate), habile général et sans doute administrateur intelligent. Beaucoup de monnaies représentent la Gaule prosternée devant lui (*Restitutori Galliarum*, légende abrégée sous diverses formes). La légende *Indulgentia pia Postumi Aug.* (La Gaule devant l'empereur assis sur une chaise curule) peut faire allusion à la remise d'un impôt [2].

Mais si l'on peut tirer de précieux renseignements des monnaies, il faut se garder de pousser à l'extrême la foi qu'on peut avoir dans les légendes monétaires de Postume. J'ai déjà dit que beaucoup de bronzes de cet empereur étaient d'un travail barbare. Il s'ensuit que mainte légende est incorrecte, avec des lettres informes ou singulières. Sur une pièce au type d'Hercule, le nom du demi-dieu HERC DEVSONIENSI est travesti en MERC suivi de lettres incertaines, groupe qui pourrait faire penser à une représentation de Mercure. C'est ainsi que des auteurs anciens [3] ont pu croire que des bronzes représentant Postume à cheval avec quatre soldats avaient rapport à une armée des Vaccéens d'Espagne et à une autre armée d'Isca en Bretagne (Angleterre), parce que la légende EXERCITVS était suivie parfois de VAC ou de YSC [4]. Il y a là des erreurs de gravure, fréquentes dans le monnayage des empereurs gaulois, même dans celui de Postume, dont les beaux *aurei* portent souvent les mêmes types que des bronzes barbares. C'est évidemment à des erreurs de ce genre qu'il faut attribuer les formes *Postuma* et *Postimus* [5].

Plusieurs ateliers ont sans doute fonctionné sous Postume. Le plus certain est celui de Cologne, car le nom de cette ville apparaît sous des formes très nettes, telles que COL CL AGRIP COS IIII (*Fig. 142*), et C C A A COS IIII, c'est-à-dire *Colonia Claudia Agrippinensis* (ou mieux *Agrippinensium*), et *Colonia Claudia*

1. Cf. Trebellius Pollio, *Trig. Tyr.*, III, 6 : « Nimius amor erga Postumum omnium erat in Gallicanorum mente populorum. »

2. *Indulgentia* peut en effet avoir ce sens (voy. mes *Études de Num.*, t. II, 1901, p. 172).

3. Eckhel avait déjà dit qu'il s'agissait sans doute d'une faute de graveur (t. VII, p. 442). Cohen (2e éd., t. VI, p. 19, n° 1), sans le citer, a proposé avec raison de lire AVG. Cf. J. de Witte, *op. cit.*, p. 13.

4. Vaillant, suivi par divers autres, par exemple, le *Mercure de France*, octobre 1731, p. 2331, puis par Banduri et Bréquigny, et plus récemment Roger (*Fragments d'histoire*, Paris, 1896, p. 42).

5. On aurait tort de chercher dans cette dernière forme une influence philologique et de comparer à *Maxumus* et *Maximus*.

Augusta Agrippinensium[1]. Ces légendes sont sur des pièces de billon au type de l'Équité tenant une corne d'abondance et des balances. Les lettres C A accostant la figure de Jupiter (IOVI VICTORI) ont été interprétées aussi par *Colonia Agrippina*[2].

Les deux premières pièces, au type de l'Équité tenant les balances[3], suffisent à démontrer l'existence d'un atelier monétaire à Cologne, au moins sous le règne de Postume. C'est évidemment



Fig. 142.

cette officine, qui a émis les nombreuses variétés de pièces de billon portant au revers la légende SALVS PROVINCIARVM, autour du Rhin personnifié[4], assis à côté d'un navire dont on voit la proue (*Fig. 143*). On connaît même un remarquable médaillon de billon, avec un revers semblable, portant au droit un beau buste lauré[5]. Il est possible que cette pièce exceptionnelle soit un multiple des pièces de bon billon, où la tête de Postume est aussi laurée. J'ai considéré ces pièces comme des produits de l'atelier de Cologne, parce que les dépôts monétaires du Rhin en contiennent quelquefois[6], tandis que les autres régions n'en fournissent presque jamais.

1. Cette pièce était déjà bien lue par Beauvais (*Hist. abr. des emp. rom.*, II, p. 51). Cf. *Mercure de France*, décembre 1723, p. 1275, et août 1724, p. 1703 ; J. de Witte, *Rev. num.*, 1862, p. 41-47 ; R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 137 et s.

2. J. de Witte, R. Mowat, *loc. cit.*

3. *Aequitas* représente, à Rome, le système entier des poids et mesures. Au sujet de ce type, fréquent sur les monnaies romaines, cf. R. Mowat, dans *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, n. s., t. II, 1909, p. 87, pl. II.

Il est probable que le bel *aureus* du Musée de La Haye, au même type avec la légende *Aequitas aug.* (A. de Belfort, *Annuaire Soc. num.*, 1887, p. 303), est sorti aussi de l'atelier de Cologne.

4. Sa tête est munie de deux cornes. L'épithète de *bicornis* a du reste été donnée au Rhin par Virgile, par le panégyriste de Constantin et par Ausone. Malgré plusieurs surprises désastreuses, les contemporains de Postume considéraient encore que le Rhin était le meilleur rempart opposé aux barbares. C'est probablement cette idée qui inspira l'épithète de « Salut des provinces ».

5. J. de Witte, *op. cit.*, pl. XVIII, n° 293 ; Cohen, 2e éd., n° 351.

6. Ainsi, le denier au type d'Hercule détournant l'Alphée, dont j'ai parlé plus haut, était associé à deux exemplaires (au moins) de la monnaie portant le nom de Cologne, dans un trésor découvert dans cette même ville.

Sans parler de Trèves, qui ne fut probablement pas aussi importante dans le troisième siècle que sous Constantin et ses successeurs, Postume frappa sans doute à Lyon ; mais il est impossible de dire à quelle époque il s'empara de cette ville, ni quels types y ont été émis [1].

Un certain nombre de monnaies de billon et de cuivre « saucé » (« petit bronze ») portent des marques monétaires, analogues à




Fig. 143.

celles qui avaient paru sur les monnaies de billon de Philippe l'Arabe et de son fils. Par exemple, on trouve la lettre P à l'exergue de monnaies avec les légendes SALVS AVG, et SPES PVBLICA, et la même marque dans le champ de pièces avec ORIENS AVG et avec PAX AVG. Mais, fait assez remarquable, la même lettre P existe à l'exergue de monnaies aux légendes FIDES EQVIT, tandis que la lettre S paraît, à la même place, sur des pièces CONCORD EQVIT et VIRTVS EQVITVM, et enfin, on trouve un T, encore à l'exergue sur des pièces FIDES EQVIT, PAX EQVITVM et VIRTVS EQVIT. Il n'est pas douteux que ces lettres sont des marques d'officines et on les a parfaitement interprétées par *prima*, *secunda*, *tertia* [2]. Mais l'on n'a pas assez remarqué que la série complète se présente seulement sur des pièces qui, toutes, vantent les qualités de la cavalerie de Postume.

Récemment, en se basant sur le fait que 14 des 27 pièces de Postume, faisant partie du trésor de la Venera, sont aux légendes *Fides Equit.*, *Concord. Equit.* et *Virtus Equit.*, on a cru pouvoir

1. On a dit que Lyon avait émis presque toutes les monnaies de bon billon et celles d'or, ainsi que les bronzes à la tête laurée ou casquée (F. Feuardent, *Cat. d'une coll. de méd. rom.*, p. 579). Le même auteur a supposé que tous les grands et moyens bronzes avec la tête radiée ont été frappés dans le nord de la Gaule, probablement à Amiens. Rien ne me permet de croire à l'existence d'un atelier dans cette ville, sous Postume. L'existence d'un atelier de Postume et de Tetricus à Rouen est aussi une simple hypothèse de l'abbé Cochet.

2. Cf. J. de Witte, *Rev. num.*, 1862, p. 49.

conclure que les monnaies de cette série avaient été frappées à Pavie ou plutôt à Milan [1].

Je ne crois pas que cette théorie puisse être admise et j'estime que ces marques d'ateliers appartiennent plutôt à *Tarraco* [2], cette ville d'Espagne ayant probablement frappé monnaie sous Gallien avec les marques **P** et **S** [3], et ayant sûrement repris les lettres **P**, **S**, **T**, sous les empereurs du dernier quart du IIIe siècle. Si l'on se souvient que les Francs s'emparèrent de Tarragone, en 261 ou 263, on peut penser que la cavalerie [4] de Postume en reprit possession ultérieurement et c'est alors que le monnayage cité plus haut aurait été émis [5].

On a cru pouvoir attribuer des pièces à un fils de Postume ; puis divers auteurs [6] ont repoussé cette hypothèse.

Mais les pièces de Postume, qui portent la mention de deux Augustes [7], comme le « grand bronze » avec **SAECVLVM AVGG** (trouvé à Montdidier, Somme), soulèvent un problème assez obscur. On a admis pendant longtemps, conformément à l'historien Trebellius Pollio, que Victorin était le successeur immédiat et direct de Postume et c'est encore la théorie répandue le plus généralement.

1. P. Monti et L. Laffranchi, dans *Numismatic Circular*, 1903, col. 7144, et *Bollettino di num.* de Milan, 1904, p. 4 et 18.

2. Je ne fais d'ailleurs que suivre l'opinion de M. Andreas Markl (*Monatsblatt der Num. Ges. in Wien*, 1904, p. 205).

Postume étendit son autorité non seulement sur l'Espagne (inscription rappelant les bienfaits de cet empereur pour la province ; *Corp. inscr. lat.*, t. II, n° 4943) mais encore sur l'île de Bretagne (inscr. de Heath Cock ; *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n° 1161).

3. Cf. O. Voetter, dans *Congrès int. de num. à Paris*, 1900, *Mém.*, p. 234.

4. Il est possible que cette cavalerie ait été levée et équipée en Espagne même, d'où les Romains ont tiré beaucoup de cavaliers auxiliaires (cf. *Dict. des antiq. gr. et rom.*, *s. v. Eques*, par R. Cagnat, et voy. la fig. de la stèle de Châlons-sur-Marne, représentant un cavalier de l'aile des Astures).

5. Sur la question de la date je me sépare de M. Markl, qui a considéré ce monnayage comme émis à Tarraco au commencement du règne de Postume (*Monatsblatt*..., 1905, p. 351). Mais il convient de remarquer que le métal de ces pièces est très inférieur à celui des espèces frappées certainement à l'avènement de Postume. C'est une raison suffisante pour qu'il y ait une différence d'âge.

6. Eckhel, *D. N.*, t. VII, p. 448 ; P. Dupré, *Rev. num.*, 1846, p. 20 à 27 (cet auteur reconnaît seulement que quelques pièces de Postume font allusion à la femme de ce prince et à ses deux enfants). A. Colson a repris l'hypothèse d'un fils de Postume associé à l'empire (*Rev. num.*, 1859, p. 423 et s.) ; mais J. de Witte l'a réfutée (*ibid.*, p. 430).

7. Dans les légendes monétaires romaines, le nombre des empereurs et, plus tard, aussi des Césars, est indiqué par le nombre des lettres finales des abréviations *Aug.* et *Caes.*

§ II. — *Victorin, Victorine.*

Le baron de Witte pensait que dans la huitième année de son règne (265), Postume était dans une situation très précaire ; c'est alors qu'il se serait associé Victorin [1], et cette manière de voir trouve une justification dans le fait que l'on connaît un quinaire d'or avec la légende TR P III COS II PP, qui donne nécessairement à Victorin un minimum de trois années de règne [2]. D'ailleurs nous savons, par l'inscription de la mosaïque d'un monument de Trèves, que M. Piavonius Victorinus fut tribun des cohortes prétoriennes [3], c'est-à-dire de la garde de l'empereur, Postume très vraisemblablement. Ce poste, qui était en quelque sorte le marchepied de l'Empire, indiquerait, à mon avis, que Victorin fut probablement en mesure d'imposer son association au pouvoir.

L'examen de la trouvaille de Cattenes (gouvernement de Coblenz) a fait naître quelques difficultés qui paraissent contraires au classement ordinaire. On admettait bien que Laelianus avait pris la pourpre, pour un temps assez court, dans la région de Mayence, où il fut défait en mars 268 [4]. Or, on aurait trouvé des pièces de Marius contenant une certaine proportion d'argent, comme celles de Postume et de Laelianus ; et, d'autre part, des monnaies d'un métal analogue portent une grosse tête semblable à celle de Marius, tout en ayant une légende au nom de Victorin (cf. les bustes des *fig. 144, 145* et *149*). Les pièces avec le visage de ce dernier seraient de cuivre pur, et, par suite, il faudrait établir l'ordre de succession des premiers empereurs gaulois, de la manière suivante : Postumus, Laelianus, Marius, Victorinus [5].

L'argument tiré de la nature du métal est en effet assez fort ; mais il faudrait procéder à de multiples analyses, afin de reconnaître si le monnayage à l'effigie de Victorin est réellement d'un alliage inférieur. Et même si l'observation était reconnue exacte en

1. *Trig. Tyr.*, VI, 2 : « Victorinum... in participatum vocavit imperii. »
2. J. de Witte, *Rev. num.*, 1859, p. 432. Aussi bien, un siècle auparavant, Bréquigny écrivait déjà que Victorin avait été associé au plus tard en 265 (*Mém. de l'Acad. des Inscr. et b.-l.*, t. XXX, p. 353). — La *Prosopographia Imperii romani* (Dessau et Klebs, 3e partie, 1898, p. 38) admet que Victorin fut associé à l'Empire par Postume.
3. *Inventaire des mosaïques de la Gaule* (fasc. II, par A. Blanchet), 1909, n° 1220.
4. Ou peut-être à la fin de 267.
5. Ad. Erman, dans la *Zeitschrift f. Num.*, t. VII, 1880, p. 347 à 351, fig.

tous points, on pourrait encore se demander si cette différence entre des monnaies, presque contemporaines, ne provient pas de quelque circonstance qui nous échappe.

Les pièces au nom de Victorin, accompagnant une tête semblable à celle de Marius (*Fig. 144*), ont du reste excité depuis longtemps la curiosité des auteurs [1] et Alfred von Sallet y trouvait un sens politique. Il supposait que Marius avait été désigné par Victorina pour succéder à Victorin et que le nom de celui-ci avait été conservé sur les premières monnaies de Marius, dans le but d'honorer la mémoire du défunt [2].

Les nombreuses contradictions des auteurs anciens, qui ont écrit sur les empereurs gaulois, autorisent jusqu'à un certain point ces




Fig. 144.




Fig. 145.

hypothèses multiples. Trebellius Pollio, qui donne le plus de détails sur cette époque si troublée, n'est même pas d'accord avec lui-même ; tantôt il fait régner Postume, Victorin et Lélien au même moment ; tantôt Victorin n'est devenu empereur qu'après la mort de Lélien [3].

En ce qui concerne les monnaies de Victorin-Marius, tout en reconnaissant que le visage représenté a beaucoup de ressemblance avec celui de Marius, j'estime qu'il y a des différences suffisantes pour autoriser l'hypothèse suivante.

1. Après Mezzabarba et Banduri, Eckhel s'en est occupé (*D. N.*, t. VII, p. 453, sous la rubrique « Victorin fils »).

2. *Kaiser Marius, der legitime Nachfolger des Victorinus*, dans la *Zeitschrift f. Num.*, t. VI, 1879, p. 63 à 66, fig.

3. Les contradictions et erreurs manifestes de Trebellius Pollio ont décidé des auteurs modernes à préférer le témoignage d'écrivains postérieurs, comme Eutrope et même les Byzantins Zosime et Zonaras, dont les sources pouvaient être bonnes. Mais en suivant cette voie, on est arrivé à dresser une chronologie où Victorin ne commence son règne qu'en 269 (H. Düntzer, *Postumus, Victorinus und Tetricus in Gallien*, dans *Jahrbücher* de Bonn, IV, 1844, p. 54 à 56). C'est méconnaître les données de la numismatique qui doit être considérée comme la base la plus sérieuse de la chronologie de cette période.

Victorin, à qui les monnaies donnent au moins trois années de règne, était associé à Postume, lorsque celui-ci fut mis à mort par ses troupes (fin de 267 ou commencement de 268). Victorin eut d'abord comme compétiteurs Lélien et Marius qui, successivement, furent tués par leurs soldats. Malgré les historiens Trebellius Pollio, Aurelius Victor et Eutrope, qui n'attribuent à Marius que deux ou trois jours de règne, il est de toute évidence que le numéraire de ce forgeron devenu empereur, qui est abondant et comprend de belles pièces d'or, n'a pu être émis en trois jours [1]. Je supposerai donc que les pièces au nom de Victorin, avec une tête ressemblant à celle de Marius, toutes avec le revers AEQVITAS AVG, ont été émises par un atelier assez éloigné, où l'on était mal renseigné sur le véritable successeur de Postume. L'hypothèse de von Sallet est inacceptable, car les pièces frappées pour honorer la mémoire des empereurs défunts étaient des restitutions ou des pièces de consécration, portant à la fois le nom et le visage du défunt [2]. Je ne saurais souscrire davantage à la supposition d'après laquelle Victorin serait le successeur de Marius [3]. Nous admettrons donc simplement que Victorin est le successeur direct de Postume et que les pièces de ce dernier, avec la mention de deux Augustes (AVGG, *Augustorum*), ont rapport à l'association de Victorin à l'Empire [4].

La numismatique de ce dernier (IMP C M PIAVVONIVS [5] VICTORINVS P F AVG, plus ou moins abrégé. *Fig. 145*), moins riche que celle de Postume [6], présente cependant un véritable intérêt.

1. Eckhel a déjà fait cette remarque (t. VII, p. 454), et J. de Witte supposait que Marius avait déjà été proclamé dans l'ouest de la Gaule avant d'arriver sur le Rhin où il trouva la mort, peut-être au bout de quelques jours.

2. Ainsi l'on a précisément des pièces de Victorin divinisé (*Divo Victorino pio*, ℟ *Consecratio*, aigle). Je les considère comme frappées sous Tetricus.

3. M. Erman a complètement oublié les pièces de Victorin portant la mention de la troisième puissance tribunice.

4. Il y a non seulement la pièce dont j'ai parlé plus haut, mais un « petit bronze » avec *Securitas Augg* (J. de Witte, *Rev. num.*, 1859, p. 438), et d'autres avec *Virtus Augg* (*Rev. num.*, 1884, p. 294).

Il existe peut-être des pièces avec le buste de Victorin au revers de celui de Postume. On a du moins signalé un petit bronze où ces deux empereurs étaient ainsi réunis, tous deux avec le titre d'*Auguste* (Grivaud, *Antiq. gaul. et rom. rec. dans les jardins du palais du Sénat*, 1807, p. 29, n. 2).

5. Sur *Piavonius*, nom de famille de Victorin, décomposé à tort en *Pius Avonius* par quelques auteurs, voy. R. Mowat, *Rev. num.*, 1890, p. 65.

6. La *Description des m. impériales* de Cohen comprend 453 numéros pour Postume et 141 pour Victorin.

Non seulement les revers des monnaies de billon sont assez variés, mais à côté de belles pièces d'or, presque aussi remarquables que celles de Postume, on trouve un médaillon de bronze où Victorin, accompagné de la Victoire et de la Félicité et relevant la Gaule agenouillée, prend, comme son prédécesseur, le titre de *Restitutor Galliarum*. A l'exergue de cette pièce, on a lu **VOTIS PVBLICIS**[1].

Alors que Postume n'avait mentionné son armée que par des allusions générales, Victorin imite plus servilement Gallien, dont nous connaissons beaucoup de monnaies avec le nom de ses légions[2]. Fait intéressant, on retrouve sur les pièces d'or et de





Fig. 146.

billon de Victorin le nom de sept légions, nommées déjà sur des monnaies de billon de Gallien. Ce sont les suivantes :

LEG PRIMA MINERVIA P F (*Pia fidelis*). La Victoire suivie d'un bélier. *Or*.

LEG IIII FLAVIA P F. Tête de l'Afrique ; au-dessous, deux lions en face l'un de l'autre. *Or* (*Fig. 146*).

LEG V MACIDONICA P F. Taureau à droite et aigle posé sur un globe. *Or*.

LEG XIII GEMINA P F. Lion. *Or*.

LEG XIIII GEMINA P F. Capricorne à droite et aigle posé sur un globe. *Petit bronze* ou billon.

LEG XXII P F et **LEG XXII PRIMIGENIE**. Hercule et capricorne. *Or* et *petit bronze* ou billon.

LEG XXX VLP VICT P F (*Vlpia Victrix pia fidelis*). Jupiter debout ; capricorne à gauche. *Or* (*Pl. II, 1*) ; *argent*.

1. Cette lecture n'est pas très sûre. Le médaillon, aujourd'hui au Cabinet de France, a été trouvé à Baâlon (canton de Stenay, Meuse), en 1808 (F. Liénard, *Archéologie de la Meuse*, t. III, 1885, p. 3, pl. XL, n° 15).

2. Les monnaies des légions de Gallien ont été attribuées à un atelier considéré dubitativement comme celui de *Tarraco* (O. Voetter, *Congrès int. de num. à Paris, en 1900, Mém.*, 1900, p. 234, pl. XXII).

Pour compléter la liste des légions de Victorin, ajoutons dès maintenant :

LEG II TRAIANA P F. Hercule debout. *Or.*

LEG X FRETENSIS P F. Taureau. *Or.*

LEG XX VAL VICTRIX P F. Sanglier. *Or*[1].

On a déjà dit, il y a longtemps, que ces monnaies de Victorin font présumer une défection des légions de Gallien, qui auraient passé aux empereurs gaulois, sous la conduite même de Victorin, lieutenant d'Auréole.

Cette question des légions de Victorin mérite d'être étudiée assez longuement. Il faut d'abord remarquer que les monnaies de Gallien portant le nom des légions indiquées plus haut sont toutes de billon et peu rares, tandis que les pièces de Victorin, relatives aux mêmes légions, sont toutes d'or, sauf deux exemplaires de billon et un d'argent. Toutes sont rarissimes. Il faut considérer encore que les types des pièces de Victorin ne correspondent pas exactement à ceux des monnaies de Gallien, portant le nom des mêmes légions. Il y a même des différences très notables, bien qu'on retrouve, dans presque tous les cas, l'animal qui symbolisait chaque légion[2]. Ainsi le type de la *Prima Minervia* de Gallien est une Minerve, tandis que, sur l'*aureus* de Victorin, nous voyons la Victoire suivie d'un bélier. Sur la pièce de la *Legio V Macedonica*, au nom de Gallien, il y a une Victoire avec un aigle ; sur l'*aureus* de Victorin, on voit un taureau et un aigle, type plus conforme à ce que nous savons de cette légion dont le taureau paraît avoir été l'insigne ordinaire. De ces divergences, on peut conclure que Victorin, tout en admettant la nécessité de frapper des monnaies au nom des légions, a voulu que ce numéraire fût complètement distinct de celui de Gallien.

Doit-on admettre que ces légions se sont séparées de l'armée d'Auréole, général de Gallien, pour passer aux empereurs gaulois ? Cette hypothèse semble recevoir une confirmation du fait que la *legio IIII Flavia*, la *legio V Macedonica*, la *legio XIII Gemina* et la *legio XIIII Gemina* étaient généralement cantonnées en Mœsie

1. Jean de Witte a décrit les monnaies des légions de Victorin dans l'ouvrage que j'ai déjà cité, puis dans la *Rev. num.*, 1884, p. 293 à 298, pl. XV et XVI ; mais il ne les a pas commentées.

2. Pour les insignes et tout ce que nous savons de l'histoire des légions, voy. l'article *Legio* de M. R. Cagnat, dans le *Dictionnaire des antiq. gr. et rom.* (fasc. XXIX paru en 1900). Cf. B. Pick, *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands*; *I, Dacien und Mœsien*, 1899, p. 5.

et en Dacie. Mais la *legio I Minervia* occupait le camp de Bonn; la *legio XXII Primigenia* cantonnait près de Mayence; la *legio XXX Ulpia* campait à *Vetera* (Xanten). Ces trois légions devaient donc faire partie de l'armée de Postume et non de celle d'Auréole. La *legio XX Valeria Victrix* qu'on ne trouve pas sur les monnaies de Gallien, occupait le camp de Mayence et la *legio II Traiana* paraît avoir été aussi le plus souvent en Germanie [1].

Si quelques légions ont déserté la cause de Gallien, vers 265, elles ne peuvent être qu'au nombre de quatre.

Ce monnayage exceptionnel de Victorin nous permet d'apprécier les ressources militaires de l'empire gaulois : elles se composaient probablement des dix légions pour lesquelles Victorin fit frapper de beaux *aurei* [2]. On peut s'étonner toutefois que le nom d'aucune de ces légions ne paraisse sur le numéraire de Postume.

Divers auteurs ont supposé que quelques pièces au nom de Victorin, avec une tête imberbe, avaient été frappées pour son fils portant le même nom [3]. Mais ces pièces sont d'une fabrique différente de celle de l'empereur Victorin et j'estime qu'elles ont été fabriquées, un peu postérieurement, dans des ateliers clandestins [4].

Victorina, mère de Victorin et peut-être sœur de Postume, passe pour avoir eu une influence considérable sur les troupes en Gaule. Si l'on en croit Trebellius Pollio, des monnaies furent frappées au nom de cette princesse [5] ; mais aucune n'est parvenue jusqu'à nous. Ne trouvant son nom sur aucune monnaie de l'époque, on s'est ingénié à chercher ses traits sur des *aurei* de Victorin, qui portent, au revers, le buste de la Victoire seul ou celui de Rome [6]. On a

1. Tout en admettant que Victorin amena des troupes à Postume, Roger a supposé qu'il s'agissait non de légions entières, mais de *vexillationes*, hypothèse qui expliquerait la présence sur les monnaies du nom de la *X Fretensis* (*Fragments d'histoire*, 1896, p. 70). La présence de la *legio X Fretensis* en Gaule soulève en effet un petit problème ; car on croit généralement qu'elle cantonnait en Palestine. Cf. F. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiq.*, 1878, t. II, p. 372.

2. On sait que les soldats romains étaient généralement payés en or (Suétone, *Domitien*, 7 ; le marbre de Thorigny ou Vieux, gravé en 227-229, qui porte *Salarium militiae in auro*). Cf. mes *Études de numism.*, t. II, p. 214.

3. *Jahrbücher* de Bonn, XI, 1847, p. 57, pl. II, 10 ; Cohen, *Descr.*, 2e éd., t. VI, p. 85.

4. On a attribué à l'atelier de Lyon quelques pièces de Victorin (Feuardent, *Cat.*, p. 590, note). La question reste incertaine.

5. Treb. Pollio, *Trig. Tyr.*, 31, 3 : « Cusi sunt eius nummi aerei, aurei et argentei, quorum hodieque forma exstat apud Treveros. » Cf. Eckhel, *D. N.*, t. VII, p. 453.

6. Cohen, 2e éd., t. VI, p. 86 ; p. 80, n° 107.

supposé encore que Victorina était figurée sous les traits de la Victoire dont le buste est accolé à ceux de Mars et de la Félicité sur des *aurei* de Postume [1].

Il y a sans doute quelque part de vérité dans l'hypothèse qui consiste à chercher une allusion à Victorina sur les monnaies de Victorin. Peut-être fut-elle représentée avec les attributs de Diane, dont



Fig. 147.

le buste paraît sur des pièces d'or et sur un « grand bronze », accompagné de la légende ADIVTRIX AVGVSTI (*Fig. 147*) [2].

§ III. — *Lélien.*

J'ai parlé plus haut de Lélien (IMP C VLP*ius* COR*nelius* LAELIANVS AVG [3]). Prises dans leur ensemble, ses monnaies, dont trois types d'*aureus* et six de billon [4], sont les plus rares de la série des empereurs gaulois. L'un des *aurei* porte au revers la figure couchée de l'Espagne tenant une branche d'olivier ; près d'elle est un lapin (la légende est TEMPORVM FELICITAS) [5]. On peut en conclure que Lélien prit la pourpre en Espagne et qu'il se dirigea, à travers la Gaule, vers Postume qui était alors sur le Rhin. Il avait

1. Eichhoff, *Annuaire de la Soc. fr. de num.*, t. II, 1867, p. 273, pl. XVII. Cf. J. de Witte, *Rev. num.*, 1861, p. 205, et Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'Ant.*, t. II, 1878, p. 381 et 398.

2. Cette dernière pièce, conservée au Musée de Trèves, est surfrappée sur un sesterce d'Adrien (A. Blanchet, dans *Rev. num.*, 1910, p. 183, fig.).

3. D'autres pièces, avec le nom plus abrégé, portent le PF AVG ordinaire.

4. J. de Witte a donné au Cabinet de France une pièce d'argent au revers *Virtus militum*. C'est une pièce refaite, dont il est préférable de ne pas tenir compte.

5. *Rev. num.*, 1844, p. 347, et 1867, p. 12; *Zeitschrift f. Num.*, t. XVIII, 1892, p. 203, pl. I, n° 5.

même réussi à s'établir à Mayence puisque Postume, l'ayant défait près de cette ville, fut massacré par ses troupes auxquelles il refusait l'autorisation de piller la cité. Lélien paraît avoir déployé une activité bienfaisante, qui fut d'ailleurs cause de sa perte, peu de temps sans doute après la mort de Postume. Ses pièces de billon avec VICTORIA AVG (*Fig. 148*) peuvent être considérées, non





Fig. 148.

comme de simples copies du numéraire de Postume et de Victorin, mais comme une allusion aux succès que Lélien remporta sur les Germains[1].

§ IV. — *Marius.*

4. Marius (IMP C M AVR MARIVS P F AVG) fut proposé par Victorine, à la mort de son fils[2], et devint empereur, probablement au mois de mars 268, époque à laquelle Lélien fut tué par





Fig. 149.

ses soldats. Marius ne manque pas non plus de mentionner l'armée sur son numéraire (*aureus* et billon avec CONCORDIA MILITVM, deux mains jointes, *Fig. 149*[3] ; *aureus* avec FIDES MILITVM,

1. Treb. Pollio, *Trig. Tyr.*, 5.
2. J'admets ici les données de la *Vita Trig. Tyr.* et je repousse l'hypothèse de M. Erman, qui a servi de base à divers auteurs (p. ex. G. Goyau, *Chronologie de l'emp. rom.*, 1891, p. 319) pour placer Marius avant Victorin. J'ai déjà donné plus haut des raisons suffisantes pour expliquer mon classement.
3. Il y a des pièces barbares à ce type (Cabinet de France).

figure tenant deux enseignes); il rappelle aussi une victoire sur des pièces d'or et de billon.

§ V. — *Domitien.*

C'est certainement vers la même époque qu'un autre prétendant, du nom de Domitien, prit la pourpre en Gaule. L'*antoninianus*, pièce de billon, dite aussi petit bronze, portant **IMP C DOMITIANVS P F AVG** autour d'un buste barbu, radié et cuirassé à droite, est connu à un seul exemplaire, depuis peu d'années (*Fig. 150*) [1]. Le type du revers, **CONCORDIA MILITVM**, autour d'une figure tenant une patère et une corne d'abondance, se trouve à



Fig. 150.

peu près semblable sur des pièces de Gallien; mais la légende existe, ainsi qu'on l'a vu plus haut, sur des monnaies de Marius.

Il est fort probable que la pièce fut frappée par le lieutenant d'Auréole, qui avait vaincu les deux Macrien, en 262 [2]. Ce Domitien, excellent général, prétendait descendre de l'empereur Domitien, et de ceci l'on doit conclure qu'il se crut d'autant mieux autorisé à prendre la pourpre. On pourrait placer cet événement en 267 ou 268. C'est en effet vers 267 qu'Auréole, chargé de défendre l'Italie contre Victorin, se serait fait proclamer empereur et aurait marché sur Rome [3]. Domitien, lieutenant d'Auréole, a pu se détacher de celui-ci, amener à Victorin les légions de Mœsie dont

1. Collection de M. Félix Chaillou, à Nantes. Cette pièce provient d'un trésor, trouvé en novembre 1900, aux Cléons (cant. de Vertou, Loire-Infér.). Le même dépôt contenait 96 Postume, 3 Lélien, 254 Victorin, 4 Marius, 118 Tetricus père, 18 Tetricus fils; les dernières pièces étaient des empereurs Quintille et Aurélien. La pièce nouvelle a été publiée par M. Allotte de la Fuye (*Rev. num.*, 1901, p. 317 à 324) qui hésite entre les dates 262 (en Illyrie), 271 (à Rome), 273 (en Gaule).

2. Treb. Pollio, *Trig. Tyr.*, 13, 3, Macrien jeune.

3. Schiller, *Gesch. der römischen Kaiserzeit*, 1881, t. I, p. 839 et 840 (suivi par G. Goyau, *Chron. de l'emp. rom.*).

j'ai cité les noms plus haut, puis tenter de prendre la place de Victorin lui-même ou plutôt de Marius. Le buste de la monnaie de Domitien présente une analogie évidente avec celui de Victorin ; j'estime que les monnaies de ces deux princes sont contemporaines et je n'admets pas que la pièce de Domitien puisse être de la même époque que celles de Tetricus. Malgré le peu de mois qui séparent l'avènement de Tetricus de celui de Victorin, il y a en effet, pour un œil exercé, des différences sensibles de style et de module dans les monnaies de ces deux princes.

§ VI. — *Tetricus père et fils.*

D'après les historiens anciens, Tetricus fut choisi par Victorina pour gouverner l'empire des Gaules. La numismatique fournit un bon argument à l'appui de ce renseignement. On connaît en effet





Fig. 151.

des petits bronzes qui portent la tête radiée de Victorin, fils de la protectrice présumée de Tetricus, avec la légende DIVO VICTORINO PIO (*Fig. 151*). Au revers, aigle sur un globe ou sur un fût de colonne ; il tient une couronne dans son bec ; autour, CONSECRATIO (ou CONSACRATIO)[1].

On a généralement prêté peu d'attention à ces pièces. Mais il faut reconnaître que si Victorin a été divinisé, ce ne peut être que par son successeur direct, Tetricus, dont la reconnaissance trouvait ainsi à se manifester. La fabrique des monnaies de consécration de Victorin est d'ailleurs la même que celle des premières émissions de Tetricus père, caractérisées par un flan plus large que celui de la

1. Il y avait dans le trésor de Plourhan (Côtes-du-Nord ; en 1881) une pièce avec le même droit, mais avec le revers *Salus Aug* (la Santé nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel). Cette pièce doit être considérée comme « hybride ». On en a trouvé aussi un exemplaire dans le trésor de Cattenes.

masse des « petits bronzes » du même empereur [1], et aussi par un style qui se rapproche de celui des monnaies de Victorin lui-même.

La numismatique de Tetricus (**IMP C PIVS ESVVIVS TETRICVS P F AVG**, plus ou moins abrégé. *Fig. 152*) [2] est riche et comprend des *aurei* assez nombreux (℟ **ADVENTVS AVG**, l'empereur à cheval; **FELICITAS PVBLICA**, la Félicité debout; **HILARITAS AVGG**, l'Allégresse debout; **IOVI CONSERVATORI**, Jupiter et Tetricus debout; **IOVI VICTORI**, Jupiter Nicéphore assis; **LAETITIA AVG N** (*Augusti nostri*), la Joie debout; **NOBILITAS AVGG**, figure debout; **PAX AETERNA**, la Paix debout; **ROMAE**




Fig. 152.

AETERNAE, Rome assise; **SAECVLI FELICITAS**, la Félicité debout; **SALVS AVG**, Hygie debout nourrissant un serpent; **SPES PVBLICA**, l'Espérance marchant; **VBERITAS AVGG**, la Fertilité debout; **VICTORIA AVG**, Victoire marchant ou Victoire mettant le pied sur un captif [3]; **VICTORIA GERM**, Tetricus debout, couronné par la Victoire; **VIRTVS AVG**, la Valeur assise sur une cuirasse ou Tetricus debout avec un captif à ses pieds; **VIRTVTI AVGVSTI**, Hercule appuyé sur sa massue).

De ces *aurei* beaucoup ont sans doute été frappés à l'avènement de Tetricus pour être donnés aux troupes [4]. Les autres, qui portent

1. Le classement chronologique des monnaies de Tetricus est à faire; mais je puis dès maintenant désigner comme devant être placées en tête de la série, les pièces telles que celles avec *Fides Militum* et *Hilaritas Aug*.

2. Si l'on accepte les termes d'une lettre publiée dans l'*Histoire auguste*, si sujette à caution, comme on le sait, Tetricus aurait été maître « des Gaules et des Espagnes » (*Vita Cl.* 7).

3. Sur un « petit bronze » au type de la Victoire, la légende se présente sous la forme *Victorin Aug.* (*Rev. num.*, 1892, p. 18). C'est un lapsus amené peut-être par le souvenir du nom de Victorin. Il faut donner aussi une mention spéciale à des petits bronzes avec *Victoria Aug. III*, qui signalent au moins trois victoires de Tetricus, sur les Germains sans doute.

4 Remarquons que le poids des *aurei*, qui avait déjà une tendance à s'affaiblir sous Victorin (5 gr. 10 à 5 gr. 67), baisse notablement sous les Tetricus (3 gr. 05 à 4 gr. 82; aucune pièce ne dépasse ce dernier poids).

la mention de deux Augustes (*Fig. 153*), doivent être un peu postérieurs et sont relatifs à l'association de Tetricus fils à l'Empire, avec le titre de César [1]. Celui-ci reçut peut-être le titre d'Auguste, mais ce fait ne saurait être tenu pour certain, car, si d'une part, on connaît quelques petits bronzes où le fils porte le titre d'*Auguste* [2], d'un autre côté le beau médaillon de bronze, trouvé à Andancette (Drôme) [3] et conservé au musée de Grenoble, lui donne simplement le titre de *César*, alors qu'au revers on lit **AETERNITAS AVGG** autour du Soleil radié dans un quadrige.

Pour en revenir au monnayage d'or de Tetricus père, il faut





Fig. 153.

signaler des pièces datées, comme celles de Postume, par la puissance tribunice (**PM TR P COS PP**, Tetricus assis ou debout, 268 ap. J.-C. ; **PM TR P II COS PP**, Tetricus debout, 269 ; **PM TR P III COS PP**, la Foi tenant une enseigne militaire et un sceptre, ou Tetricus posant le pied sur un globe, 270).

A mentionner encore un « quinaire » d'or avec le buste de l'empereur de face et, au revers, **VOTIS DECENNALIBVS** autour de la Victoire debout écrivant sur un bouclier. Je pense que cette dernière pièce a été émise dans la cinquième année du règne de Tetricus, sans doute peu de temps avant la bataille de Châlons-sur-Marne où l'empereur gaulois se rendit à Aurélien (273).

Le numéraire de « petit bronze », qui correspond à l'*antoninianus* du milieu du IIIe siècle, est très varié pour le règne des deux Tetricus et chaque dépôt monétaire a fait connaître des spécimens intéressants, qui ne sont pas décrits dans les grands recueils de

1. On admet que Tetricus père prit la pourpre en mars 268 et que son fils fut fait César par Victorina en décembre de la même année.

2. Ces pièces sont sans doute sorties, pour la plupart sinon pour la totalité, d'officines irrégulières.

3. [Mis de Pina], *Leçons élément. de num. rom.*, 1823, pl. n° 9.

Cohen et de Jean de Witte [1]. Beaucoup de ces pièces proviennent d'émissions, qui ne furent sans doute pas officielles et il est remarquable que quelques-unes de ces monnaies sont d'un aloi supérieur à celui des espèces que le style, meilleur, tend à faire considérer comme émises par l'ordre direct de Tetricus.

Il est certain en effet que, pendant la période assez troublée où régnèrent les Tetricus, beaucoup d'ateliers irréguliers émirent des pièces, plus ou moins grossières, dans diverses parties de la Gaule. C'est de cette manière que j'explique l'existence du revers CONCOƆD EQVIT (*sic*), avec la Concorde tenant une patère et un gouvernail (S à l'exergue), sur des pièces de Postume, Victorin et Tetricus père [2]. Les caractéristiques de gravure sont identiquement semblables pour ces trois princes ; il y a quelques différences pour une pièce analogue de Tetricus fils. De même, il y avait, dans un trésor de Jublains (Mayenne), soixante pièces de Tetricus père, au type barbare de l'Espérance, presque toutes sorties du même coin, et par conséquent peu éloignées sans doute de leur lieu d'émission [3].

Signalons particulièrement un « petit bronze » de Tetricus père avec le revers HILARITAS AVGG (deux personnages se donnant la main sous un portique) [4]; un autre avec un autel carré près duquel est un petit personnage [5] ; une pièce avec un Centaure [6] ;

1. Je citerai plus particulièrement les trésors de la Blanchardière, de Jublains, de Rennes, de Plourhan, qui ont été étudiés soigneusement par Eugène Hucher.

2. Ces pièces existaient en nombre dans le trésor de la Blanchardière. Hucher a pensé qu'elles avaient été émises dans les ateliers de Tetricus fils (*Trésor de la Blanchardière, commune de Beaufay, Sarthe*, 1876, p. 36, 40, 59 et 75, fig.). Ceci signifie qu'il en faisait des produits officiels. Il y a toutefois de nombreuses pièces des Tetricus qui ne peuvent être sorties d'ateliers officiels. On en trouve avec COVAXS AVG pour *Comes Aug.*, avec HILATAS pour *Hilaritas*, avec LETITAS pour *Laetitia*. Sur d'autres, il n'y a que des lettres confuses. Le trésor de Jublains contenait 1200 spécimens de ce genre (*Rev. histor. et archéol. du Maine*, t. VII, 1880, p. 236 et 237, et t. VIII, p. 117 et 123).

3. E. Hucher, dans la *Rev. histor. et archéol. du Maine*, VIII, 1880, p. 121. Cet auteur a dit lui-même que c'était la fabrication locale de Jublains. De même, 70 petits bronzes trouvés dans les environs de Rennes ont été considérés comme appartenant à une émission locale (L. Durocher, dans *Bull. de num.*, 1906, p. 3). Un dépôt, trouvé à Guehenno (Morbihan) en 1909, contenait environ 2000 petits bronzes, tous au type de *Pax* et beaucoup frappés avec les mêmes coins.

4. E. Hucher, *Le trésor de Plourhan*, dans *Annuaire Soc. de Num.*, t. XIV, 1890, p. 28, fig.

5. E. Hucher, *Trésor de Rennes*, dans *Rev. histor. et archéol. du Maine*, XIV, 1883, p. 148, fig.

6. *Rev. num.*, 1899, p. 181.

un « petit bronze » avec le type de l'Espérance et la légende ESV (*vius*), nom de famille de Tetricus [1] ; un autre avec ADVENTVS AVGG GAL et deux cavaliers [2] ; un autre, de petit module, avec ARA AVG et un autel (*Pl. II*, *2*) [3]. La numismatique de cette époque ne présente pas dans les types la fixité du monnayage impérial de la belle époque [4]. Tantôt la légende SPES AVG entoure les instruments du sacrifice [5], qui, sur beaucoup de pièces de Tetricus, sont unis normalement à l'inscription PIETAS AVG ou AVGG ; tantôt l'épithète INVICTVS, qui ne convient qu'au Soleil (type repris du numéraire de Victorin), se lit autour d'un quadrupède [6]. On a déjà cité d'autres exemples du même genre [7].

Deux monnaies ont été attribuées à l'atelier de Lyon. Sur l'une de Tetricus fils, on déchiffre les lettres CO......NVM, autour d'une Victoire ; sur l'autre de Tetricus père, il y aurait GEИIVS L... avec un Génie tenant une patère et une corne d'abondance [8]. Mais je ne saurais accepter les interprétations de *Col. Lugdunum* et de *Genius Lugduni*, car il s'agit de pièces dont les légendes sont manifestement incorrectes (sur la première, au droit, il y a TETRIIICVS CAE ; sur l'autre, ..V.ES TETRICVS DCA...), et par suite, il est invraisemblable qu'elles aient été émises dans l'atelier de Lyon, qui devait être le mieux organisé de toute la Gaule.

Sur un autre « petit bronze » (*antoninianus*) de Tetricus fils, il y a les lettres CV, superposées dans le champ, à côté d'une Victoire. Par analogie avec les pièces de Postume portant les initiales CA de

1. Cette curieuse pièce a été trouvée dans le trésor d'Évreux. E. Ferray, *Rev. num.*, 1892, p. 16, n° 20, et p. 22.
2. *Rev. num.*, 1893, p. 49 (A. Blanchet, *Études de num.*, t. II, 1901, p. 10).
3. *Ibid.* Récamier considérait cette pièce comme ayant rapport à l'autel de Lyon. On doit tenir cette explication comme très douteuse (voy. à ce sujet *Corp. inscr. lat.*, t. III, 1re part., p. 252).
4. On connaît cependant des exemples de légendes ne s'accordant pas avec les types, pour le IIe siècle (J. Evans, *Num. Chronicle*, 1898, pl. II, 17, et pl. XIV, 15 ; p. 126).
5. *Annuaire Soc. de Num.*, t. IV, 1873, p. 223.
6. Les lettres se présentent sous l'aspect suivant : IƆNVIƆTVS.
Par contre, le type du Soleil debout est associé à la légende *Spes Aug.* (trésor de Jublains ; *Rev. hist. et archéol. du Maine*, t. VIII, 1880, p. 120).
7. A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1899, p. 181.
8. R. Mowat, *Les ateliers monétaires impériaux en Gaule, principalement de Postume à Tetricus*, dans *Rev. num.*, 1895, p. 134 et 135, fig.
Le même auteur a décrit aussi sans y attacher autant d'importance un bronze de Victorin, au revers *Victoria....ca*, dont l'exergue porterait LPC, ou plutôt LPO, interprété par *Lugduni prima officina* (*Ibid.*, p. 159). Je repousse également cette hypothèse.

Cologne, on a interprété les lettres CV par *Colonia Vienna* [1]. Malgré les arguments habilement groupés en faveur de cette thèse, l'existence de l'atelier de Vienne sous les empereurs gaulois ne me paraît pas nettement démontrée.

On connaît une douzaine de pièces d'or, de moyen bronze et de « petit bronze » à l'effigie des deux Tetricus. Quelques-unes portent le nom du père seul ; la plupart ont la légende IMPP TETRICI PII AVGG. Mais, malgré le titre d'*Auguste*, Tetricus y est toujours représenté avec la tête nue, alors que son père est lauré. Les plus intéressantes de ces pièces sont celles d'or où sont





Fig. 154.

mentionnés les *Vota* que les empereurs célébrèrent probablement en 273.

Le monnayage de Tetricus fils (*Fig. 154*) est intimement lié à celui de son père. Il comprend cependant quelques revers particuliers. C'est d'abord celui de PRINC(*eps*) IVVENT(*utis*), qui convient au fils seul [2], puis le char du Soleil pour le médaillon unique que j'ai signalé plus haut. Parmi les *aurei* du jeune prince, on trouve certains revers communs aux *aurei* de son père ; d'autres, SPES AVGG, SPEI PERPETVAE, n'ont encore été signalés que pour le fils. De même, dans la série des « petits bronzes », on peut citer un revers de très bonne fabrication, avec la légende FELIC TENPO (la Félicité debout tenant un caducée et un sceptre [3]), qui a été imité d'une pièce de Claude II. Une pièce porte MINER*vae* FAVT*rici* (Minerve tenant un rameau et une lance. Revers emprunté au règne de Postume) [4].

D'autres « petits bronzes » de Tetricus fils ont la légende SECV-

1. *Ibid.*, p. 136 à 158, fig. L'auteur explique de la même manière les pièces avec V et étoile dans le champ, pour Victorin et Tetricus (*Ibid.*, p. 159).

2. Il faut par conséquent considérer comme provenant d'une erreur de coins le n° 131 de Tetricus père (Cohen, 2e éd.) avec ce revers.

3. Provient du trésor de Jublains. E. Hucher, *Rev. histor. et archéol. du Maine*, VIII, 1880, p. 124, fig.

4. A. Blanchet, dans *Procès-verb. de la Soc. de Num.*, 1911, p. LXXVI, fig.

LVM autour d'un autel [1]. On connaît, pour les deux Tetricus, de nombreuses monnaies avec **CONSECRATIO** ou **CONSACRATIO** (femme debout devant un autel, ou aigle, ou autel, ou la Santé, nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel). Mais, d'une part, les types ne sont pas toujours ceux qui conviennent aux monnaies de consécration ; en particulier, le type de la Santé, si commun sur les pièces ordinaires des deux Tetricus, n'est pas un type de consécration. Et, d'un autre côté, le droit des monnaies en question ne se distingue pas de celui des autres petits bronzes. On a, je pense, de nouveaux exemples de légendes mal appropriées aux types et ces produits n'ont sans doute rien d'officiel [2].

Une pièce paraît apporter un renseignement plus précis permettant d'affirmer que Tetricus père fut mis au rang des dieux. Ce petit bronze porte, en effet, autour de la tête radiée, **DIVO TETRICO AVG**. Le revers, avec quelques lettres, dépourvues de sens, autour d'un autel, prouve qu'il ne s'agit pas d'une fabrication officielle [3]. D'ailleurs le titre d'*Auguste* suffirait à le prouver ; il n'est pas à sa place sur une monnaie de consécration de la deuxième moitié du IIIe siècle. Il faudrait *Divo Tetrico* seul ou suivi de *Pio*, comme pour la pièce de Victorin citée plus haut. Doit-on penser que cette pièce de Tetricus fut fabriquée, après sa mort, par quelque partisan de l'indépendance gauloise [4] ? Peut-être, bien que l'existence de pièces avec le revers *Consecratio* et des droits ordinaires des deux Tetricus me porte à croire qu'on peut considérer la pièce précitée comme provenant aussi d'une fabrication locale. Que le monnayage des Tetricus ait continué pendant quelque temps après la victoire d'Aurélien, la chose est possible. Mais soutenir, comme on l'a fait, que ce monnayage a duré pendant plusieurs siècles, c'est une affirmation qui ne repose

1. Cab. de France, *Rev. num.*, 1899, pl. III, n° 7. Sur la même planche (n° 9, p. 183) est reproduite une curieuse pièce avec temple, malheureusement mal conservée, trouvée près de la Cheppe (Marne).

2. J'explique de la même manière les « petits bronzes » portant soit le buste de Postume, soit celui de Victorin, au revers du buste de Tetricus père. Jean de Witte était tenté d'y voir un monnayage émis par l'ordre de Victorina (*Recherches*, p. 176). C'est aussi d'ateliers locaux que sont sorties les pièces des deux Tetricus, sans revers. Le dépôt de Cattenes (cercle de Coblenz) contenait 27 pièces de ce genre pour Tetricus père et 17 pour le fils (*Zeitschrift f. Num.*, t. VII, p. 333 et 335).

3. C'est ce qu'a dit M. J. Roman en publiant cette pièce intéressante (*Rev. num.*, 1902, p. 385-378, fig.). Sur les pièces de consécration des Tetricus, cf. *Rev. num.*, 1857, p. 9 à 12.

4. C'est l'hypothèse de M. J. Roman.

sur aucune preuve sérieuse [1]. En effet, les dépôts monétaires des IVe et Ve siècles renferment très rarement des pièces de Tetricus, et, d'autre part, des dépôts, très bien datés du troisième quart du IIIe siècle, prouvent que toutes les variétés de pièces barbares, même les plus petites, existaient déjà à cette époque [2].

Il y a en effet un groupe de monnaies, dont beaucoup n'ont pas plus de sept à huit millimètres de diamètre (pièce de la trouvaille de Verdes, Loir-et-Cher. *Pl. II, 3*), c'est-à-dire moins de la moitié du diamètre normal. Ces pièces, à l'effigie de Tetricus père ou de son fils, présentent assez souvent des inscriptions très nettes, mais rarement complètes à cause de l'exiguïté des flans. On a cru que ces menues espèces étaient très postérieures au règne de Tetricus. C'est une grave erreur, car il y en avait quatre-vingts dans le trésor de Jublains, découvert en 1879 [3], et les monnaies les plus récentes de ce dépôt prouvent qu'il fut enfoui sous le règne d'Aurélien.

Nous connaissons aussi quelques exemplaires d'un petit bronze présentant le buste de Claude II au revers de celui de Tetricus père. Eckhel y voyait le témoignage d'un accord qui aurait régné pendant quelque temps entre ces deux empereurs [4]. Mais cette bonne entente est purement hypothétique et j'estime que la réunion des deux effigies sur le même flan n'a été réalisée que dans des ateliers locaux, qui n'étaient pas officiels. Avant de terminer ce tableau réduit du monnayage de Tetricus, il me reste à dire quelques mots de petits bronzes, absolument authentiques et d'une bonne fabrique, qui ont été omis dans les grands recueils.

1. Voy. le résumé de la question que j'ai publié dans les *Mémoires du Congrès intern. de num. à Bruxelles en 1910*, p. 604 à 609, pl. XXX. Sans connaître mon travail, M. R. Forrer a encore attribué aux Alamans divers Tetricus barbares (*Alemannische Tetricus-Nachprägungen*, dans *Berliner Münzbl.*, avril 1911, p. 56 à 61).

2. Je n'admets pas davantage l'hypothèse d'après laquelle une pièce avec trois figures pourrait être du temps de Valentinien (*Rev. num.*, 1899, p. 183, pl. III, 8). Le type s'explique tout naturellement comme une dégénérescence du petit bronze de Tetricus avec *Concordia Augg* (J. de Witte, *Recherches*, n° 14) ou même de ceux avec *Fides militum* (*Ibid.*, nos 28, 29).

Les études de morphologie monétaire doivent être d'ailleurs soumises à une critique sévère. Ainsi, j'avais d'abord admis, après Raymond Serrure, que certaines pièces barbares de Tetricus, présentant un vase à deux anses, pouvaient être venues du type de l'Espérance (*Rev. num.*, 1892, p. 99 ; cf. 1899, p. 184). Je suis moins convaincu de cette genèse. Il y a en effet des pièces de Tetricus à la légende *Pietas* (de Witte, n° 93), dont le *lituus*, combiné avec le vase, a pu donner le type du vase à deux anses.

3. *Rev. histor. et archéol. du Maine*, t. VIII, 1880, p. 123 et 132.

4. *Doctr. num.*, t. VII, p. 456.

§ VII. — *Prétendu monnayage de Proculus et de Bonosus.*

Ces pièces portent le buste radié de Tetricus père avec son nom, très nettement écrit. Au revers, on voit Minerve debout tenant un rameau et une lance; autour on lit : **COMITI PROBI AVG** (*Fig. 155*) [1].

François Lenormant, dont l'esprit remarquable était trop ami de l'hypothèse aventureuse, n'hésita pas à déclarer qu'il fallait attribuer ces pièces à Proculus, qui prit la pourpre en Gaule, sous Pro-



Fig. 155.

bus [2]. Admettre que Proculus ait repris l'effigie de Tetricus, c'est méconnaître passablement l'état d'esprit des compétiteurs à l'Empire : car marquer la monnaie de sa propre effigie, c'était faire acte de souverain ; y renoncer en faveur d'un empereur qui ne régnait plus, eût été d'une mauvaise politique à l'égard des troupes qui soutenaient Proculus.

Ce monnayage si singulier, frappé évidemment sous Probus [3], n'a pu sortir que d'un des nombreux ateliers locaux de la Gaule, peut-être de la région des Alpes. On y savait vaguement que les deux Tetricus avaient été comblés d'honneurs à Rome où Aurélien traitait même de collègue l'empereur gaulois ; on a pu conclure de renseignements peu précis que Tetricus régnait sur tout l'Empire, conjointement avec Probus.

Un autre auteur attribuait à Bonosus, qui se déclara empereur

1. Deux exemplaires provenant du trésor des Fins d'Annecy (1866) sont au cabinet d'Annecy ; trois autres, chez M. Vallier, dont deux provenant d'une trouvaille faite dans le département de l'Isère. Voy. G. Vallier, *Le trésor des Fins d'Annecy*, 1867, p. 27 à 31, et dans *Annuaire Soc. de Num.*, III, 1868-1870, p. 281 à 285, pl. XVIII, nos 9 à 14.

2. *La Monnaie dans l'Antiquité*, 1878, II, p. 388.

3. La même légende et le même type de revers existent pour Probus (*Fig. 156*). Mais remarquons que les monnaies de cet empereur sont d'un module plus considérable que celles dont il est question ici. Il ne peut donc s'agir d'alliance de coins faite par mégarde.

en Gaule, en 280, des pièces de billon, épaisses, dont le droit porte une tête barbue et radiée à droite, et dont le revers donne la légende *Pax Aug* plus ou moins complète avec le type de la Paix ou celui de l'Équité (tenant des balances) [1]. En réalité, la pièce du Cabinet de France, sur laquelle on peut lire *Bonosus*, est retouchée, et l'autre monnaie, bien que ne me paraissant pas refaite, ne peut être considérée que comme une pièce barbare du temps de Postume, sur laquelle on ne saurait lire le nom de Bonosus.

§ VIII. — *Monnayage de Carausius en Gaule?*

Une trouvaille, faite autrefois à Rouen, contenait des pièces de Carausius (usurpateur dans l'île de la Bretagne, 287-292), de fabrique assez barbare, avec lettres à hastes droites et A non barrés, avec buste maigre et sans lettre d'atelier. On a supposé que ces pièces, différentes de celles des ateliers officiels de la Grande-Bretagne, avaient été fabriquées à Boulogne-sur-Mer (*Bononia*), ou à Amiens (*Ambianis*), avant l'arrivée de Constance [2]. Cette hypothèse intéressante sera peut-être confirmée par des découvertes ultérieures.

1. J. de Witte, *Rev. num.*, 1859, p. 148 à 154; cf. 1865, p. 129. Cohen, 2e éd., t. VI, p. 349. Un troisième exemplaire aurait été recueilli dans le deuxième dépôt monétaire de Sillingy (Haute-Savoie), découvert en 1875.

2. [Feuardent], *Catal. d'une coll. de méd. romaines*, p. 713 à 719. Ch. Robert a admis l'existence de l'atelier de Boulogne, sous Carausius (*C. R. Séances de l'Acad. des Inscr. et b.-l.*, 1887, p. 475).

CHAPITRE IV

RESTAURATION DU MONNAYAGE IMPÉRIAL RÉGULIER

SOMMAIRE. — I. Atelier de Lyon. — II. Trèves. — III. Arles. — IV. Amiens ; Narbonne. — V. Remarques sur les émissions des divers ateliers. — VI. Espèces monétaires. — VII. Types.

§ I. — *Atelier de Lyon.*

A partir d'Aurélien, l'atelier de *Lugdunum* signe ses produits de marques généralement faciles à reconnaître [1]. Pour cet empereur (R' *Pacator orbis*), on trouve à l'exergue, les signes **AL** et **CL** dont la première lettre indique le numéro de l'officine et dont la seconde est l'initiale du nom de la ville. Pour Séverine, sa femme, les mon-





Fig. 156.

naies sortent des deuxième et quatrième officines (**BL**, **DL**) [2]. Ces lettres numérales alternent avec les chiffres **I**, **II**, **III**, **IIII**, sur les monnaies de Tacite [3], Florien, Probus (*Fig. 156*) [4], Carus (*Fig.*

1. Les marques d'atelier avaient déjà paru sous Vespasien et ses fils dont on trouve des pièces d'or et d'argent marquées des initiales d'Éphèse et de Sardes.

2. On a signalé aussi **AL** (Feuardent, *Cat.*, n° 6820). Cf. E. Lépaulle, *Rev. num.*, 1888, p. 128.

3. On a considéré comme frappées à Lyon quelques pièces dont les revers ne portent ni lettres ni symboles (Feuardent, *Cat.*, n° 6840, 6878, etc.). Cette attribution, reposant sur une analogie de style, est probable, mais il reste encore quelque incertitude. En effet, certaines pièces de Dioclétien et de Maximien Hercule sont classées à l'Espagne, à cause des marques d'exergue, bien que le travail paraisse plutôt gaulois. Et l'on a pensé que des graveurs lyonnais avaient peut-être travaillé en Espagne (Feuardent, *Cat.*, p. 689). Le fait est possible. En tout cas, on voit que les classements basés uniquement sur le style sont assez fragiles.

4. Cf. E. Lépaulle, *Rev. num.*, 1889, p. 132 à 434. Cf. du même, *Étude histor. sur M. Aur. Probus d'après la numismatique*, 1884, p. 63.

157), Numérien, Carin et Magnia Urbica. Sous ces derniers princes, la marque d'atelier devient plus complète. Ainsi avec les revers *Felicitas Augg* de Numérien on a le différent LVC[1] (B dans le champ à gauche) ; avec *Pietas Augg*, la même marque (C à la même place),




Fig. 157.

qui paraît sur le monnayage correspondant de Carin avec *Virtus Augg*. (A dans le champ à droite) et *Salus Augg*. (D à la même place). On remarquera la spécialisation des officines, fait qui est très fréquent pendant les IIIe et IVe siècles.

Nous avons vu que l'initiale du nom de Lyon paraissait sous Aurélien. Après s'être développée en LVC l'initiale disparaît puis revient




Fig. 158.

sous Maximien Hercule, combinée avec la lettre d'officine (LA) ou sous la forme SML (*Sacra moneta Lugudunensis*)[2]. Sur des pièces de Dioclétien (« Follis ». *Pl. II*, *5*) et de Constantin[3], on abrège le nom en LC, puis en LVG sous Constance II (*Fig*. *158*). Signalons la marque

1. La dernière lettre ressemble à un C ; cette forme de G est fréquente, et résulte de ce que la base de la lettre est généralement mal venue. A partir de la seconde moitié du IVe siècle, la lettre se modifie et tend à ressembler à la forme la plus connue.

2. Pour cette période, voy. O. Voetter, *Die Kupferprägungen der Diocletianischen Tetrarchie*, dans la *Num. Zeitschrift* de Vienne, t. XXXI, 1899, p. 11 à 14, pl. V à X et XIV. Cet auteur, qui ne cite pas ceux qui l'ont précédé dans le classement des monnaies de Lyon, a donné un tableau d'émission par années depuis 287 ; mais j'estime que cette classification est prématurée ; elle reste incertaine sur divers points.

3. On a supposé que l'atelier de Lyon fut fermé depuis l'automne de 325, après la mort de Crispus et de Fausta jusqu'en 330. A cette date, après l'inauguration de Constantinople, il aurait repris avec deux officines, P et S.

PLV pour Galère. Mais les changements de la marque de Lyon pourraient fournir la matière d'une étude. Pour en donner une idée, disons seulement que, sous Constantin III (407-411), le nom de l'atelier est indiqué, sur l'or, par LD dans le champ (sou d'or d'Eugène avec cette marque. *Pl. II, 8*) ou SMLVG à l'exergue, tandis que des pièces d'argent portent SMLD à l'exergue et qu'une pièce de bronze montre le différent LVGP à l'exergue [1]. Pour le règne de Jovin (411-413), on a LD, SMLD ou LDV. Ce sont les derniers produits impériaux de l'atelier de Lyon.

Sur les *folles* de Constance Chlore et de Sévère II, du type *Genio populi romani*, frappés avec la marque PLC (rarement : LP), l'autel allumé a la forme d'un candélabre.

§ II. — *Trèves.*

Si l'on accepte le témoignage de Trebellius Pollion, rapporté plus haut à propos des monnaies de Victorina, on peut admettre l'existence d'un atelier à Trèves sous les empereurs gaulois. En tout cas cette existence est certaine à la fin du IIIe siècle. D'abord fixée à l'année 296 [2], la date de l'ouverture de l'atelier de Trèves a été reportée en 293 ou 294 [3]. En effet on connaît dix types de « petit

1. On trouvera les figures de nombreuses monnaies frappées à Lyon, dans la *Nouvelle histoire de Lyon* de Steyert, t. Ier, p. 455 à 505, fig. 611 à 711. L'auteur signale un dépôt de 1800 pièces de Dioclétien et Maximien, trouvé à Morancé (Rhône), vers 1880 ; il contenait surtout des produits de l'atelier de Lyon. Pour les m. romaines frappées à Lyon, cf. aussi Comarmond, *Descr. des Antiq. du musée de Lyon*, 1855-1857, p. 829 à 832 ; *Num. Zeitschrift*, 1898, p. 225 (pièces de Valentinien à Constance III ; pièces de Trèves et d'Arles) ; E. Babelon, *Traité des m. gr. et rom.*, 1re part., t. Ier, col. 1011 à 1016 ; J. Maurice, *Numism. constantinienne*, t. II, 1911, p. 65 à 137. Pour les pièces de Julien l'Apostat frappées à Lyon, voy. E. Babelon, dans *Rev. num.*, 1903, pl. X, 1 à 6.

2. C'est la date de la réforme monétaire de Dioclétien. Elle a sans doute été la raison du choix de Felix Hettner (*Westd. Zeitschrift f. Geschichte u. Kunst.*, t. VI, 1887, p. 142). Il convient de citer ce travail qui a servi de base aux travaux postérieurs et qui concerne l'atelier de Trèves, de 296 à 330.

3. N. van Werveke, *Congrès intern. de numism. à Bruxelles*, 1891, p. 649 à 660, pl. M. Voetter, qui s'est occupé des premières émissions de Trèves (*Die Kupferprägungen der Diocletianischen Tetrarchie*, dans la *Num. Zeitschrift* de Vienne, t. XXXI, 1899, p. 260 et s., pl. XV) et d'autres, venus après lui, n'ont pas connu ce travail. Cf. en dernier lieu la *Zeitschr. f. Num.*, t. XXIX, 1911, p. 136.

C'est à l'époque de Dioclétien qu'il faut sans doute placer une inscription de Rome où il est question d'un *procurator monetae Triverice* (*Corpus inscr. latin.*, t. VI, n° 1641. On paraît l'avoir considérée comme un peu plus ancienne ; *Rev. num.*, 1895, p. 166). A la fin du IVe siècle, la *Notitia Dignitatum* mentionne le *procurator monetae Triberorum* (éd. Seeck, p. 150).

bronze » à buste radié, qui ont dû être émis à Trèves avant la réforme de 296, car cette espèce monétaire (à buste radié) ne fut pas émise en même temps que les premiers *folles*. Parmi ces pièces, il faut signaler surtout le revers *Auspic. fel.* (*Auspiciis felicibus*), avec la Libéralité tenant une tessère et un caducée ; il a été frappé seulement à Trèves et se rapporte probablement aux victoires de Constance Chlore sur Carausius. Les pièces de cette série (exergue, PTR) portent souvent dans le champ les lettres C ou D. Il n'est pas certain qu'elles soient les initiales des noms de Dioclétien ou de Constance ; on trouve le C pour le premier et le D pour le second, et, de plus le D paraît aussi sur des pièces correspondantes de Maximien et de Galère.

Trèves resta longtemps avec une seule marque et l'on a supposé, sans raisons assez convaincantes, que cet atelier faisait travailler en ville et que les produits de cette fabrication étaient seulement contrôlés. Le fait que Trèves paraît n'avoir eu qu'une officine pendant longtemps a conduit à reprendre, pour la marque PTR, la vieille interprétation de *percussa* pour P [1]. Mais il convient de remarquer que la marque PTR existe encore sur les monnaies de Constantin I[er], frappées à Trèves, à une époque où l'atelier d'Arles émet des pièces dans sa première officine avec la marque PARL. Le P a, dans ce dernier cas, le sens certain de *prima* (*officina*), puisqu'on a S (bronze d'Hélène, frappé dans la 2[e] officine de Trèves. *Pl. II, 6*), T, Q (*secunda*, *tertia*, *quarta*). Ainsi, en adoptant l'interprétation proposée plus haut, on aurait, à la même époque, deux valeurs différentes pour la même lettre P, en combinaison dans deux marques d'ateliers monétaires. Cette constatation paraît prouver la fragilité de l'hypothèse [2].

Si, au contraire, on remarque que, pendant une période comprise entre 313 et 317, l'atelier de Trèves se développe et possède les marques ATR et BTR, substituées à PTR, on peut

1. O. Voetter, *Num. Zeitschrift* de Vienne, t. XXXI, 1899, p. 260. M. E. Babelon donne aussi *Percussum Treveris* (*Traité des monnaies gr. et rom.*, 1[re] p[ie], t. I[er], 1901, c. 1038).

2. D'ailleurs, dès le règne de Claude I[er], la lettre P désigne la première officine des ateliers de Tarragone et de Siscia. Il est difficile de croire qu'on ait pu lui donner, quelques années plus tard, le sens de *percussum*. L'administration impériale devait attacher un sens précis aux abréviations. Ainsi, l'on a déjà fait remarquer que la marque de Lyon avait été modifiée en LG, parce que les sigles AL sous Aurélien pouvaient être lues *Alexandria* au lieu de *Prima Lugdunensis* (A. Markl, *Monatsblatt d. num. Ges. in Wien*, 1905, p. 352).

penser que ATR remplace PTR, comme ARLA remplace PARL, dans une émission contemporaine, sortie de la première officine d'Arles [1]. D'ailleurs, en admettant même la fabrication des monnaies par des ouvriers répandus en ville, nous pouvons parfaitement accepter que PTR désigne la première officine de Trèves, c'est-à-dire l'atelier par excellence.

Remarquons que l'atelier de Trèves a fabriqué de nombreuses pièces d'argent de grand module [2], dont quelques-unes ont la légende *Gaudium Romanorum* (Constant Ier ; 3 gr. 69. *Fig. 159*) et beaucoup d'autres (*Virtus Exercitus*). Elles étaient sans doute frappées pour les troupes, massées sur la frontière du Rhin. Il faut signaler




Fig. 159.

aussi d'autres pièces, exceptionnelles, de Magnence (*Securitas Reipublicae ;* arg., 12 gr. 15), de Valens (*Triumfator gent. barb.* ; arg., 13 gr. 40), de Valentinien II (*Restitutor Reipublicae ;* or, 39 gr. 65 et 39 gr. 80), de Gratien (*Gloria Romanorum ;* or, 23 gr. 10). Avec cette dernière légende, on trouve aussi des doubles sous d'or de Valentinien II (8 gr. 92). Antérieurement le même atelier avait frappé pour Valentinien Ier des pièces d'or pesant 6 gr. 72, ce qui répond à peu près à un sou et demi, et d'autres de 13 gr. 50, poids qui équivaut à trois sous.

La marque de l'atelier varie assez souvent : tantôt TR seul ou suivi de PS [3], tantôt SMTR [4], pour l'argent ; tantôt TR seul ou suivi de OB et d'une lettre d'officine, tantôt SMTR, pour l'or. Sur des

1. Les premières lettres de l'alphabet, employées comme signes de numération, sont prises avec leur valeur grecque. On a en effet les Γ et Δ pour les troisième et quatrième officines d'Arles.

2. Le poids en est assez variable, même pour un seul règne (3 gr. 76, 4 gr. 40, pour Gratien). On peut cependant considérer ces pièces comme des échantillons du *millaresion* affaibli.

3. Pour les groupes PS et OB, voyez plus loin, § V.

4. Les lettres SM, combinées avec les initiales d'un nom d'atelier, sont toujours interprétées par *Sacra Moneta*.

pièces de Valentinien II, on trouve aussi le nouveau mode de différent : TR dans le champ et COM à l'exergue.

§ III. — *Arles.*

On admet que l'atelier d'Arles fut ouvert en juillet 313 [1]. Les produits en furent d'abord signés de la marque ARL, combinée avec les lettres de quatre officines P, S, T, Q (*prima*, *secunda*, *tertia*, *quarta*). Parmi ces produits il y a des sous d'or de 72 à la livre (4 gr. 62), d'autres plus petits (Constant I[er]. *Fig. 160*), des petits *folles* de bronze et des bronzes de l'espèce du *nummus centenionalis* (après 314 probablement). Arles reçut ensuite le nom de *Constantina*




Fig. 160.

en 326, peut-être en l'honneur de Constantin II [2]. Ce nom, abrégé en CONST [3], associé à des lettres d'officines (quatre d'abord, P, S, T, Q, puis deux seulement), parut jusqu'en 340. Les espèces portant la marque CONST sont toutes des *nummi centenionales*.

1. O. Voetter, *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1892, p. 55 et s. Sur cet atelier, voy. aussi J. Maurice, dans *Rivista ital. di Num.*, t. XVIII, 1905, p. 43 et s., et additions de G. Dattari, même rev., t. XIX, 1906, p. 494 et s. Il faut citer encore Laugier, *Étude sur les m. frappées à Arles*, dans *Congrès archéol. de France*, 43[e] s. à Arles, en 1876, p. 570 à 607, pl. I à VI (74 pièces). Cf. R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 170.

2. C'est Felix Hettner qui a émis cette hypothèse (*Westd. Zeitschrift f. Gesch. u. Kunst*, t. VII, p. 136 et s.), reprise et développée par M. J. Maurice, dans plusieurs publications (*Bull. Soc. Antiq. de France*, 1904, p. 169 ; *Rivista ital. di Num.*, 1905, p. 80 ; *Numismatique constantinienne, iconographie et chronologie, description histor. des émissions monétaires*, t. I[er], 1908, p. CXLI, et *Num. constant.*, t. II, 1911). Rien ne prouve d'une manière certaine que Constantin I[er] donna, à Milan, en octobre 326, un décret où la ville d'Arles reçut le nom de *Constantina*, en l'honneur de Constantin II. En réalité, Constantin I[er] avait porté de l'intérêt à cette cité et y avait élevé des monuments avant que son fils Constantin y fût né. Si le nom de *Constantina* paraît avoir été abandonné après la mort de Constantin II, le fait s'explique naturellement : l'épithète perdait de sa valeur puisque l'empereur régnant portait un nom différent.

3. M. Babelon ne paraît pas avoir admis la marque CONST pour Arles (*Traité des m. gr. et rom.*, 1[re] partie, t. I[er], col. 996-998).

La marque SMAR est remplacée sous Constantin III (407-411) par les lettres AR, placées dans le champ [1], tandis que l'exergue porte la marque CONOB ou COMOB, générale pour les monnaies de l'Empire [2].

On a supposé que les pièces d'Hanniballien, gendre de Constantin et roi de Pont, avaient été frappées à Arles (*Constantina*) avec les marques CON, CONS P ou S, CONST I [3]. Il est plus vraisemblable que les rares monnaies de ce prince soient sorties de l'atelier de Constantinople.

D'autre part, la marque KONSĀ/ (avec TAN en monogramme) a



Fig. 161,

été donnée à Constantinople [4]. Mais des sous d'or, relativement nombreux, de Jovien, Valentinien Ier et Valens, provenant du trésor de Dortmund, ont permis récemment de supposer que cette marque était celle de *Constantina-Arelate* [5], et, par suite, que l'atelier d'Arles avait repris le nom de *Constantina*, avec ce différent, sous Julien II. En effet, nous connaissons des sous d'or de cet empereur, marqués ainsi à l'exergue (*Fig. 161*); ils représentent l'empereur traînant par les cheveux un captif à genoux et on lit autour *Virtus exerc(itus) Gall(iarum)*. Il est très probable que ces pièces sont sorties d'un atelier des Gaules, d'autant plus que la même légende, destinée à flatter les troupes de ce pays, avait paru sur des *aurei* frappés à Arles et à Trèves sous Constantin Ier [6].

1. Voy. Laugier, *loc. cit.*, p. 597 et 602, pl. VI, n° 74 à 80.
2. La marque OFARS a été signalée par M. de Lagoy (*Rev. num.*, 1860, p. 80) pour le règne de Gratien. Je ne l'ai pas retrouvée.
3. H. Cohen, *Descr. m. impér.*, 2e éd., t, VII, p. 363, n° 1 et note 1.
4. E. Babelon, *Traité des m. grecques et rom.*, 1re partie, t. Ier, col. 1006.
5. Kurt Regling, *Der Dortmunder Fund römischer Goldmünzen*, 1908, p. 17, note 16.
6. C'est Arles qui frappa le plus longtemps au nom des empereurs romains (Avitus, Majorien, Sévère, Anthemius, Julius Nepos); tandis que l'atelier impérial de Lyon paraît avoir cessé avec Valentinien III (cf. J. de Pétigny, *Rev. num.*, 1851, p. 126 et R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 159).

§ IV. — *Amiens ; Narbonne.*

Un quatrième atelier a inscrit sa marque sur des pièces de bronze de Magnence (*Fig. 162*), de Décence et de Constance Galle. C'est Amiens, clairement désigné par les lettres AMB (*Ambianis*). On a conjecturé judicieusement que cet atelier fonctionna de 352 à 356, lorsque la ville de Trèves fut soustraite à l'autorité impériale [1].

La mention du nom de Boulogne-sur-Mer apparaît sur un médaillon contorniate de bronze de Constant Ier (*Bononia Oceanen*) [2]. Mais aucun indice ne prouve que cette pièce ait été fabriquée en Gaule. Elle fait seulement allusion à l'expédition de l'empereur en Angleterre.

Malgré le rôle important de Narbonne dans la vie politique et



Fig. 162.

commerciale de la Gaule, cette cité n'eut qu'un atelier monétaire peu actif avant la domination wisigothe. La première pièce dont on peut reconnaître avec certitude l'origine narbonnaise est un sou d'or de Constance II (exergue, SMNARB) [3]. Des sous d'or de Magnence portent NAR [4]; et des bronzes d'Honorius SMNA [5].

1. R. Mowat, *Rev. num*,, 1895, p. 171. La forme AMI paraît incorrecte; il n'y a pas de lettres d'officine, mais un croissant et une palme.
2. H. Cohen, *Descr.*, 2e éd., t. VIII, p. 313, n° 331; cf. *Rev. num.*, 1885, p. 267, fig.; J. Maurice, *Num. const.*, t. Ier, pl. XVI, 4.
3. Cf. E. Babelon, *Traité des m. gr. et rom.*, 1re partie, t. Ier, 1901, col. 1018.
4. Il convient de remarquer que des sous du même empereur ont la marque PAR qui désigne Arles. Le groupe NAR ne serait-il pas aussi une marque d'Arles ? Cette hypothèse peut être admise, si la marque NLVG, signalée par Cohen, pour le même règne de Magnence, a été lue exactement.
5. On a aussi classé à Narbonne un sou d'or de Priscus Attalus (409-414), qui porterait la marque NB dans le champ (T.-E. Mionnet, *De la rareté et du prix des méd. romaines*, 1827, t. II, p. 359). Mais je doute de cette lecture, d'au-

§ V. — *Remarques sur les émissions des divers ateliers.*

Je n'ai pas cherché à suivre le classement par « émissions », proposé pour Lyon, Trèves et Arles, dans des travaux récents. Ma manière de considérer le problème pouvant paraître un parti pris de négliger les derniers travaux publiés sur cette question, il est nécessaire d'exposer ici les raisons de cette réserve. Voici, comme exemple, un tableau résumé des « émissions » de l'atelier de Lyon [1], dont les termes chronologiques ont été basés sur des faits historiques de l'époque constantinienne :

LYON :	1re émission,	1re partie,	1er mai 305-25 juillet 306 [2] ;
—	1re	—	2e partie, 25 juillet 306-31 mars 307 ;
—	2e	—	31 mars 307-mai 309 ;
—	3e	—	mai 309-juin 313 ;
—	4e	—	juin 313-1er mars 317 ;
—	5e	—	1er mars 317-320 ;
—	6e	—	320-8 novembre 324 ;
—	7e	—	8 novembre 324-août 326 ;
—	8e	—	11 mai 330-25 décembre 333 ;
—	9e	—	25 décembre 333-18 septembre 335 ;
—	10e	—	18 septembre 335-9 septembre 337.

Il faut d'abord s'arrêter au terme *émission*, qui a reçu une signification toute autre que celle qu'il doit avoir.

Nous venons de voir que plusieurs « émissions » sont considérées comme ayant duré au moins trois années. Or, sans parler des premières émissions de Lyon et de Trèves [3], scindées en deux parties qui constituent visiblement deux périodes différentes, il faut remarquer qu'on trouve des marques différentes dans une seule

tant plus que la légende circulaire serait *Restitutio Reip.*, unique dans la numismatique impériale. Il y a d'abord des objections sérieuses contre le fonctionnement de l'atelier de Narbonne pour Priscus Attalus (voy. R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 172).

1. Voy. J. Maurice dans *Mém. de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, t. LXIII, 1902, p. 23 à 112, 2 pl., et, avec des changements, *Num. const.*, t. II, 1911, p. 68 et s., tableau VII, p. 138.

2. On avait déjà indiqué le monnayage de Constantin César dans les ateliers de Lyon et de Trèves, avant le 25 juillet 306 (Comte de Westphalen, *La date de l'avènement au trône de Constantin le Grand, suivant Eusèbe et les médailles*, dans *Rev. num.*, 1887, p. 30).

3. Pour l'atelier de Trèves, voy. J. Maurice, *Num. constantinienne*, t. Ier, 1908, p. 370 à 499, pl. XXII et XXIII.

« émission ». Voici par exemple, les différents attribués à la sixième « émission » de l'atelier d'Arles, pour les années 326 à 330[1].

1re série : Dans le champ, SF ; à l'exergue, ARL, précédé des lettres de quatre officines (P, S, T, Q).

2e série : Dans le champ, SF ; à l'exergue, ARL, suivi des mêmes lettres.

3e série : Dans le champ, SF ; à l'exergue, ARL, suivi des lettres grecques A, B, Γ, Δ, prises avec la valeur numérale.

4e série : Dans le champ, SF ; à l'exergue, CONST (abréviation de *Constantina*, nouveau nom d'Arles), précédé des mêmes lettres.

5e série : Dans le champ, TF ; exergue semblable au précédent.

Est-il possible qu'une seule émission ait compris des produits marqués de cinq signes différents[2] ? Logiquement, l'émission est la fabrication d'une période dont les produits sont marqués du même différent. C'est ainsi que le Moyen âge a compris le mot *émission*, et l'on peut croire que l'Antiquité n'eut pas une conception différente.

J'estime donc que les marques, attribuées à la sixième « émission » de l'atelier d'Arles, ont servi à désigner les produits de cinq périodes de fabrication. Cet exemple seul suffirait pour démontrer qu'un nouveau classement des monnaies, frappées depuis la réforme de Dioclétien, est à proposer en suivant une méthode différente[3].

Les lettres qui figurent dans le champ des monnaies à partir de la fin du IIIe siècle sont souvent d'une interprétation difficile. Ainsi, sur les produits de l'atelier d'Arles, à l'époque de Constantin Ier, on trouve dans le champ, séparés par le type, les groupes SF[4], TF, T̥F, MF, CS, RS. Dans une émission qui paraît postérieure, ces groupes sont remplacés par une ou plusieurs palmes, une étoile, un croissant, une couronne, un fer de lance.

1. J. Maurice, *Num. const.*, t. II, 1911, tableau VIII, p. 196.

2. Et même davantage selon le même auteur. Ainsi la sixième émission de Trèves aurait compris huit séries avec des marques différentes (J. Maurice, *op. cit.*, t. Ier, p. 425 et 426).

3. Il y a plusieurs autres causes d'erreur dans les classements proposés. Ainsi, certaines pièces ont été attribuées à une émission alors qu'elles conviennent tout aussi bien à une autre ; d'autres pièces, avec les mêmes marques, ont été classées dans des émissions différentes. L'ouvrage que je suis contraint de critiquer reste d'ailleurs un *corpus* très utile.

4. Ce groupe de SF ne se trouve pas seulement dans les trois ateliers des Gaules, mais aussi dans d'autres de l'empire, comme Rome et Aquilée. M. Vœtter avait d'abord interprété F par *fabrica* (*Num. Zeitschrift* de Vienne, t. XXIV, 1892, p. 56).

A Lyon, on trouve les groupes SF, TF ou FT, AS, CIHS ; à Trèves, les groupes SA, SF, TF, SC, puis AS, BS.

Les *folles* de Dioclétien et de Maximien Hercule, frappés à Trèves après leur abdication, en 305-306, portent, dans le champ, les groupes SF/KS pour le premier et SF/KΔ pour le second. On a supposé que les deux dernières lettres de chaque groupe étaient prises avec la valeur numérale grecque [1] ; mais le nombre ainsi obtenu ne répond à rien de certain.

Selon l'interprétation la plus récente, S représenterait un substantif tel que *signum*[2] ; et dans ces groupes F aurait signifié *Flavianum* (dynastie flavienne) ; A, *Augustorum* ; C, *Caesarum*. Si certaines coïncidences font que le C paraît sur les monnaies quand il y a des *césars* parmi les chefs de l'empire, toutes ces explications ne sont cependant pas très satisfaisantes, puisque, pour expliquer le TF, on est obligé de supposer *Tempora flaviana*, expression qui ne se retrouve sur aucune monnaie et dans aucun texte. A Lyon, on trouve dans le champ de *folles* de Constantin Ier, le groupe CI (placé horizontalement) et HS (la lettre S placée au-dessous de H). On a donné de ces quatre lettres l'interprétation *Herculi Conservatori invicto semper* [3]. Pour être admissible, cette lecture devrait s'appuyer sur une légende monétaire analogue et contemporaine.

Les groupes PS, combinés, sur l'argent, avec la marque d'atelier, et OB, combiné de la même manière sur l'or, ont été interprétés avec certitude. Le premier signifie *pusulatum* ou *pustulatum* et le second *obryzum* [4], les deux termes ayant le sens de « métal affiné ».

§ VI. — *Espèces monétaires.*

Bien que nous ne puissions esquisser ici une histoire des évolutions de la monnaie romaine, il est nécessaire de donner quelques brefs renseignements sur les monnaies frappées en Gaule, sous la domination romaine.

1. J. Maurice, *Num. constantinienne*, t. Ier, p. 136 ; cf. t. II, p. xciv et s.
2. Le même auteur a dit, dans un autre passage du même travail, que la lettre S indiquait probablement « la signature du contrôle de la monnaie ». D'ailleurs dans la voie où l'on s'est aventuré, on peut trouver des solutions multiples. M. William Scharp Ogden a traduit SA, SF, SC, par *Salus Augusti*, *Seculi felicitas*, *Soli conservatori*, etc. (*The British Num. Journal*, t. III, 1906, p. 31).
3. O. Vœtter, *Num. Zeitschrift* de Vienne, 1901, p. 164.
4. Cette interprétation a été donnée par M. H. Willers, dans la *Num. Zeitschrift* de Vienne, t. XXX, 1898, p. 221 et s.

Nous avons déjà parlé plus haut, à propos du monnayage de *Lugdunum* sous Auguste, de l'*aureus* et du denier d'argent. L'*antoninianus* ou double denier (1/60 de livre), créé sous Caracalla et caractérisé par la couronne radiée des empereurs, subit le sort commun à toutes les monnaies : l'aloi et le poids en furent affaiblis. Les dernières pièces de Gallien, frappées à *Lugdunum*, sont en billon contenant encore une bonne proportion d'argent ; les *antoniniani* de Postume sont très inférieurs et le cuivre argenté (*saucé*) devient le métal ordinaire pour tous les empereurs suivants jusqu'à Dioclétien, qui réforme tout le système monétaire, vers 296. Il créa un *aureus* de 60 à la livre (5 gr. 45) [1] ; un denier de bon argent de 96 à la livre (3 gr. 40) ; le *follis* [2], de cuivre argenté (36 à la livre), valant deux deniers communs ; et il continua l'émission du *denarius communis* (72 à la livre), qui ne valut que la quarante-deuxième partie du *denarius argenteus* [3]. Vers 312, Constantin émit le *solidus aureus* de 72 à la livre (4 gr. 55) et, persistant dans l'erreur de ses prédécesseurs, essaya de maintenir le bimétallisme dans l'Empire en créant le *miliarense* d'argent, égal en poids au *solidus* dont il valut d'abord 1/14 environ. Mais l'*argenteus minutulus* (1/96 de livre) continua à être émis par Constantin (on en connaît pour Trèves) jusqu'à Constance II [4], avec des poids assez variables, et sous Constantin aussi, des pièces avec *Vota XXX* furent frappées sur le pied de 1/60 de livre, comme sous Dioclétien.

Citons encore le *nummus centenionalis* [5], petit bronze créé par Constantin vers 314, puis un *nummus*, plus petit, tous deux de poids variables, descendant, pour le dernier, jusqu'à 0 gr. 75 [6]. De petites pièces avec la tête laurée et voilée de Claude II, ou celle de Maximien Hercule, ou celle de Constance Chlore, furent frappées par Constantin pour honorer ses parents. Elles portent la légende *Requies optimorum meritorum*, et paraissent être des moitiés du *centenionalis*.

1. Cf. E. Babelon, *Traité des m. gr. et rom.*, 1re partie, t. Ier, col. 530 et s.
2. Sur l'origine du nom (*follis* = sac de monnaies), voy. O. Seeck, dans la *Num. Zeitschrift* de Vienne, t. XXVIII, 1896, p. 171 et s.
3. Cf. A. Blanchet, *Les monnaies romaines*, 1896, p. 15.
4. Mommsen, Blacas, et de Witte, *Hist. de la monnaie rom.*, t. III, p. 75.
5. Sur le *centenionalis*, qui pourrait être le centième de la valeur moyenne du *modius castrensis* de blé, voy. S. Reinach, dans *Rev. num.*, 1900, p. 434. Sur les monnaies diverses de cette période, cf. G. Dattari, dans les *Procès-verb. et mém. du Congrès intern. de Numismatique à Bruxelles, en 1910*, p. 743 à 748.
6 E. Babelon, *op. cit.*, col. 612 à 615.

Il ne faut pas attacher une trop grande importance à la réduction des espèces de bronze ; elle est fréquente sous le règne de Constantin [1]. Et de plus, en essayant le classement des séries de cette époque, on a oublié de prendre garde à une source d'erreur qui a une importance considérable. Beaucoup de pièces de cette époque sont coulées, probablement par des faussaires ; or, les pièces coulées sont toujours plus légères que les pièces frappées correspondantes.

Le tiers de sou d'or paraît en Gaule sous le règne de Constance II, avec la marque LVG (Lyon), au type de la Victoire assise et écrivant *Vot. X* sur un bouclier (Légende circulaire, *Victoria Augustorm* pour *Augustorum*).

§ VII. — *Types*.

Il n'y a pas lieu d'étudier d'une manière particulière les types des monnaies romaines, frappées en Gaule, depuis la fin du IIIe siècle. Ils sont en général peu variés : des figures debout (*Providentia* et *Quies*) ; un aigle ; le génie du peuple romain ; un prince tenant deux enseignes militaires ; un autel entre deux aigles ; deux empereurs se donnant la main ; une figure appuyée sur une colonne ; le buste du Soleil, ou le Soleil debout ; deux Victoires tenant un bouclier, ou une Victoire écrivant sur un bouclier ; un autel surmonté d'un globe et de trois astres (*Beata tranquillitas ;* allusion aux trois fils de Constantin Ier) ; un étendard entre deux captifs ; une Victoire marchant ; une couronne ; une porte de ville ; deux enseignes entre deux soldats ; un lion ; une colonne portant une inscription ; la louve allaitant Rémus et Romulus (au droit, *Urbs Roma*) ; une Victoire posant le pied sur une proue (au droit, *Constantinopolis*) ; une femme tenant deux enfants ; une figure voilée ; l'empereur au milieu de prisonniers accroupis ou posant le pied sur une figure agenouillée.

Pour les règnes de Constant Ier et Constance II, on trouve sur le bronze deux types intéressants. L'un représente l'empereur, tenant le labarum et un globe surmonté d'une Victoire ou du phénix ; il est debout sur une galère conduite par la Victoire ; la légende qui accompagne ce sujet est *Fel*(*icium*) *temp*(*orum*) *repa-*

1. On peut lire sur la question, J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. Ier, 1908, p. XXXVIII à XLVII.

ratio. L'autre type, accompagné de la même légende, représente l'empereur qui entraîne un personnage hors d'une hutte.

Il faut accorder une mention spéciale au double sou d'or de Constantin Ier (*Pl. II*, 7) représentant l'enceinte de Trèves avec la porte donnant sur la Moselle [1]. Un double sou de Crispus représente au revers deux Césars se donnant la main en présence de Fausta ; autour, on lit *Felix progenies Constantini Aug.* [2]. Des pièces de Constantin Ier, de Constantin II César, et de Crispus, représentent une nation vaincue désignée par le nom *Alamannia* ou *Francia* (*Fig. 163*) ; autour, on lit *Gaudium Romanorum* [3].





Fig. 163.

L'une de ces pièces portant la marque TR, il est probable que la plupart sont sorties de l'atelier de Trèves [4].

Les signes chrétiens n'auraient paru à Arles qu'entre 333 et 335 [5], et à Lyon et Trèves qu'en 337, après la mort de Constantin Ier [6].

Depuis longtemps, on a remarqué que les graveurs romains plaçaient souvent sur les monnaies d'un empereur le portrait de son prédécesseur [7]. Il ne faut donc pas accorder trop d'importance

1. Cabinets de Paris et de Berlin. Cf. A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, 1907, p. 331 ; *Anzeiger*, *Jahrbuch d. Kais. arch. Instituts* (Berlin), t. XX, 1905, p. 30 et 31 ; J. Maurice, *Num. const.*, t. Ier, p. 476, pl. IX, 6, et XXIII, 14.

2. Cabinet de Londres. J. Maurice, *op. cit.*, p. 453, pl. XXIII, 7.

3. On trouve même le nom de ces deux peuples réunis sur un *aureus* portant un trophée entre deux captives. Au sujet de ces pièces, voy. mes *Études de Num.*, t. Ier, 1892, p. 39, pl. I, 14 et 18. Cf. J. Maurice, *op. cit.*, t. Ier, p. 445.

4. Cette officine a émis de nombreux médaillons. Voy. un médaillon d'or de Valentinien Ier, provenant d'un trésor découvert en Gaule (Ch. Robert, *Rev. num.*, 1866, p. 111 et s.).

5. O. Voetter, *Num. Zeitschrift* de Vienne, t. XXIV, 1882, p. 55.

6. J. Maurice, *Num. Const.*, t. Ier, p. CLXXVI et 497.

7. Ainsi dans la trouvaille d'Ancaster (Angleterre), beaucoup de monnaies d'Aurélien présentaient la tête de Claude II (*Num. Chron.*, t. V, 1842-1843, p. 157, et *Proceed.*, p. 44). De même, les premières pièces du règne de Probus portent le nom de ce prince autour du buste de Tacite (Ém. Lépaulle, *Étude*

à un fait qui s'explique tout naturellement par l'éloignement des ateliers [1]. Et si les mêmes interversions de visages peuvent être remarquées sur des monnaies de la Tétrarchie, c'est sans doute pour une raison analogue [2]. Ainsi, l'on a déjà remarqué la ressemblance du visage de Constantin César avec celui de son père Constance Chlore, sur une pièce frappée à Rome [3]. On évitera donc de s'en rapporter uniquement aux traits du visage pour classer les monnaies de cette période de décadence. Cette méthode, admissible pour les deux premiers siècles de l'empire romain, ne saurait plus être employée pour des portraits qui, en général, ne valent guère que par l'inscription dont ils sont accompagnés.

Une remarque analogue s'impose pour les légendes des revers. Ainsi à partir de l'époque constantinienne on ne peut plus attribuer une grande confiance à l'indication des *vota* [4].

histor. sur M. Aur. Probus, 1884, p. 53). On a remarqué encore que les têtes de pièces de Dioclétien et de Maximien Hercule, frappées à Lyon, avaient été imitées de celles de Carin et de Numérien (voy. Feuardent, *Cat.*, nos 7289 et 7483).

1. Cf. H. Dressel, *Bullettino dell' Inst. di Corresp. Arch. di Roma*, 1878, p. 36 et 37.

2. M. J. Maurice a proposé une explication du même genre (*Num. Const.*, t. Ier, 1908, p. 4 et s.). Il a supposé que tous les ateliers ne possédaient pas l'effigie des empereurs corégents.

3. Cte de Westphalen, *Rev. num.*, 1887, p. 38 et 39.

4. Eckhel avait déjà remarqué qu'à cette époque les *vota* sont formulés pour une seconde période avant que la première soit terminée (*Doctr. num.*, t. VIII, p. 484).

CHAPITRE V

COINS ET MOULES. FAUX MONNAYAGE

On a trouvé en France un certain nombre de coins monétaires de l'époque romaine, qui sont généralement formés de troncs de cône, en bronze [1]. La plupart proviennent de villes qui ne sont pas connues pour avoir été des ateliers officiels. Mais les coins sont facilement transportables ; on ne peut donc dire que ces petits monuments doivent être tous considérés comme des instruments de faux monnayeurs. Toutefois, il est probable que le double coin d'un sou d'or de Constant Ier, avec la marque d'Antioche, trouvé à Beaumont-sur-Oise, en 1811, ne provient pas de l'atelier officiel [2].

Il est certain que l'art du faux monnayeur s'est exercé fréquemment en Gaule depuis les premiers temps de l'empire romain ; et il faut tenir compte de ce fait, car les produits de ces émissions ont tenu une si grande place à côté de la monnaie officielle [3] et sont

1. En voici une liste : coins de deniers d'Auguste trouvés dans la fontaine de Nîmes (*Hist. Acad. Inscr. et b.-l.*, t. XIV, 1743, p. 105, pl. ; cf. E. Babelon et A. Blanchet, *Cat. des bronzes ant. de la Bibl. nat.*, n° 2396) ; coins de Tibère, à Auxerre (*Magasin encyclop.*, 5e année, 1799, t. III, p. 106-114 ; A.-L. Millin, Atlas du *Voy. dans les dép. du Midi de la France*, 1807, pl. I, fig. 6 ; *Bull. Soc. des Sc. histor. et natur. de l'Yonne*, 1848, t. II, p. 341 et 351 ; A. Challe, *Hist. de l'Auxerrois*, 1878, p. 26 ; Cab. de France, n°s 2398 et 2399) ; coins de Tibère et de Caligula, à Paray-le-Monial, Saône-et-Loire (J. Déchelette, dans *Rev. archéol.*, 1903, I, p. 251 à 254, fig.) ; coin de Tibère, à Vertault, Côte-d'Or (*Rev. num.*, 1888, p. 591) ; coins de Claude Ier, près de Soissons (*Rev. num.*, 1908, p. 560-562, fig.) ; coin de Tetricus père, près de Saint-Sauveur-en-Puisaye, Yonne (Morellet, Barat et Bussière, *Le Nivernois, album histor. et pittoresque*, t. Ier, 1840, p. 252, pl. 119, n° 14) ; coins de fer de Valentinien Ier, à Ehl, ancien Bas-Rhin (*Mém. lus à la Sorbonne en 1863*, p. 46 et 49).

Citons encore les coins de Chassenard (Allier) et un coin trouvé à Champlieu (Oise). Je laisse de côté quelques coins, conservés dans des musées de France, mais dont l'origine est incertaine. J'ai dit plus haut mon opinion sur les coins de Fourvières (voy. p. 103).

2. J'ai déjà exprimé cette opinion dans les *Procès-verb. de la Soc. fr. de num.*, 1899, p. LI (*Études de num.*, t. II, p. 227). Cf. *Cat. des bronzes de la Bibl. nat.*, n° 2403.

3. Cf. C. de Montigny, dans *Le Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, 1842, p. 389 et s.

encore si communs aujourd'hui qu'on ne saurait les passer sous silence avec dédain.

Les pièces d'Auguste (et quelquefois de Tibère) au type de l'autel de Lyon ont été imitées fréquemment, et sans doute dans plusieurs régions, et les as d'Agrippa ont subi le même sort [1], ainsi que les pièces d'Auguste divinisé, au revers de l'autel ordinaire, qu'on trouve dans l'ouest de la Gaule et aussi sur les bords du Rhin [2].

On connaît des « grands bronzes » de Claude I[er], au revers **SPES AVGVSTA**, dont le flan, frappé irrégulièrement, est plus petit et plus mince que celui de la pièce officielle ; beaucoup ont sûrement été émis en Gaule [3]. Des imitations de l'as au type de la Pallas combattant sont d'un module plus petit que les pièces ordinaires, et quelquefois frappées sur un flan très mince [4].

Pendant les deux premiers siècles de l'Empire on fabriqua en Gaule des contrefaçons très spéciales, qui sont des « grands » et « moyens » bronzes, depuis Auguste jusqu'à Marc Aurèle et Com-

1. Un certain nombre d'exemplaires d'Auguste et d'Agrippa ont été recueillis dans les fouilles du camp romain d'Hofheim (Hesse), qui fut occupé seulement de 40 à 60 apr. J.-C. (*Annalen des Vereins f. Nassauische Altertumskunde*, t. XXXIV, 1904, p. 30-31 et 37). — Un autre as d'Auguste à l'autel de Lyon, d'une fabrique différente, a été trouvé dans une villa de la Hesbaye (*Bull. des Commissions royales d'art et d'archéol.* de Bruxelles, t. XXVII, 1888, p. 384, pl. V, 9). Cf. une imitation du même genre, gravée dans Alex. Boutkowski, *Dict. num.*, t. I[er], 1881, col. 1582 ; et encore une autre avec la légende *Rom. et Aug.* rétrograde, *Rev. num.*, 1860, p. 335-338. Certaines imitations des as à l'autel de Lyon sont très barbares et illisibles.

On a fabriqué aussi en Gaule des imitations barbares du *semis*, qui ont été considérées comme pouvant appartenir, quelques-unes du moins, au III[e] siècle (*Rev. num.*, 1894, p. 36 à 39). Je ne partage pas cette opinion pour plusieurs raisons, dont la première est que ces imitations n'avaient pas de raison d'être à l'époque de Tetricus.

2. Chedeau et de Sarcus, *Mém. sur les découv. archéol. faites en 1864, dans le lit de la Mayenne, au gué de Saint-Léonard*, 1865, p. 26, n° 18; *Annalen des Ver. f. Nassauische Alt.*, *loc. cit.* Cf. A. Allmer et P. Dissard, *Musée de Lyon*, t. II, p. 189 et 192 (Ces auteurs ont cru retrouver l'autel de Lyon sur des pièces de Postume et de Tetricus, p. 202 et 244.)

3. *Rev. num.*, 1842, p. 67. J'en ai vu de nombreux exemplaires provenant d'une trouvaille faite dans le département du Gard, il y a une trentaine d'années. Cf. Cohen, 2[e] éd., t. I[er], p. 257, n° 2.

4. Chedeau et de Sarcus, *op. cit.*, p. 31-32, n[os] 83 et 86 ; *Annalen* de Nassau, *loc. cit.*, p. 37. A *Novaesium* (Neuss), on a trouvé aussi plusieurs exemplaires barbares au type de Pallas (*Bonner Jahrbücher*, f. 111-112, 1904, p. 263). A Bavay (Nord), on a recueilli des pièces analogues, ainsi que des as de Néron avec des légendes retournées (type de la Victoire).

On connaît aussi des bronzes de Marc Aurèle coulés en Gaule (voy. Cohen, 2[e] éd., t. III, p. 2, n° 4).

mode, et dont l'âme est de fer [1]. Il faut aussi considérer comme des produits irréguliers de l'Ouest de la Gaule, des deniers imités de ceux de Faustine mère avec une légende composée de O, V et Λ [2].

Il est vraisemblable que beaucoup de contrefaçons des deux premiers siècles furent obtenues à l'aide de moules [3], mais c'est seulement à partir du IIIe que l'outillage se révèle par de nombreux spécimens.

Si l'on ne connaît pas les matrices de certains as de Julia Domna et de Caracalla, considérés comme coulés en Gaule [4], on a du moins de nombreux moules de deniers, surtout depuis Septime Sévère [5] et les empereurs suivants [6]. En 1740, Guillaume Beauvais recon-

1. On en a trouvé à Rennes et dans le lit de la Mayenne ; Chedeau et de Sarcus, *op. cit.*, p. 21 ; cf. *Procès-verb. de la Soc. fr. de Num.*, 1905, p. XLIX.

2. Trois exemplaires dans le trésor de La Chapelle-Launay, près de Savenay, découvert en 1906 (*Rev. num.*, 1907, p. 111).

3. A. Colson, *M. romaines de bronze coulées dans les Gaules*, dans *Rev. num.*, 1854, p. 107 et s. Selon cet auteur, beaucoup de ces pièces sont d'un blanc jaunâtre, c'est-à-dire de cuivre allié de zinc ; le champ est grenu et l'on remarque souvent des bavures et des traces de la coulée de métal dans le moule.

4. Cohen, 2e éd., t. IV, p. 114, n° 109 ; p. 191, n° 458.

5. Des deniers antérieurs ont été contrefaits ; mais les découvertes de moules démontrent que cette fabrication eut lieu surtout au cours du IIIe siècle.

Voici une liste de localités de la Gaule où l'on a trouvé des moules monétaires : Autun (J.-G. Bulliot, *Mém. de la Soc. éduenne*, XXV, 1897, p. 45 à 64) ; Bordeaux (*Bull. Soc. des Antiq. de France*, 1899, p. 195 et 283) ; Boulogne-sur-Mer (*Dict. histor. et arch. du Pas-de-Calais*, t. Ier, *Boulogne*, p. 25) ; près de Brioude (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1889, p. 86) ; Châteaubleau (*Bull. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Provins*, 1896, p. 62) ; Damery, Marne (*Rev. num.*, 1837, p. 171, et 1839, p. 465) ; Entrains (H. de Flamare, *Soc. nivernaise des Sc., l. et arts*, XVIII, 1899, p. 441) ; Famars ; La Coulonche, Orne (*Rev. num.*, 1894, p. 148) ; plusieurs fois à Lyon (N. Mahudel, *Mém. de l'Acad. des Inscr. et b.-l.*, t. III, 1723, p. 218 ; Poey d'Avant, *Rev. num.*, 1837, p. 165, pl. VI ; E. Babelon, *Traité des m. gr. et rom.*, t. I, 1901, p. 955) ; Meaux (spécimens au Cabinet de France) ; Melun (*Rev. des Soc. sav.*, XV, 3e série, t. II, 1863, p. 489) ; Paris (*Gazette arch.*, 1886, p. 214) ; Périgueux (Wlgrin de Taillefer, *Antiq. de Vésone*, 1821, t. Ier, p. 370) ; Reims (*Congrès archéol. de France*, XXII, 1855, p. 97 ; *Annuaire Soc. num.*, t. X, 1886, p. 226) ; Rezé, Loire-Inf. (*Procès-verb. de la Soc. num.*, 1909, p. CIV) ; Sainte-Colombe-lès-Vienne (Savigné, *Hist. de Sainte-Colombe*, 1903, p. 199) ; Troussepoil, Vendée (J. Quicherat, *Mél. d'archéol.*, t. Ier, p. 259).

Augst, Suisse (G.-Jacob Kolb, *Rech. histor. sur les antiq. d'Augst*, 1823, p. 40) ; *castellum* de Niederbieber (E. Ritterling, *Limesblatt*, 1899, n° 31) ; Trèves (F. Hettner, *Jahrbücher* de Bonn, LXX, 1881, p. 18 à 49) ; Cologne (*Ibid.*, LXVI, 1879, p. 101) ; à Mayence, à Xanten, à Nohfelden, etc. (*Römisch-germanisches Korrespondenzblatt*, IV, 1911, p. 87). Saint-Mard, arr. de Virton, Belgique (*Westd. Zeitschrift f. Gesch. u. Kunst*, XV, 1889, p. 396).

6. Beaucoup de ces pièces de la première moitié du IIIe siècle sont d'étain. Cf. P. Dissard, *Collection Récamier ; Catal. des plombs antiques*, 1905, introd., p. VI et XXVII (corrigeant une assertion de François Lenormant).

On a recueilli, en Gaule, surtout dans la Saône, à Lyon, de nombreux plombs qui ont un caractère monétiforme, mais dont je n'ai pas à m'occuper ici, car

naissait déjà que des bronzes de Postume étaient coulés [1]. On a trouvé aussi des moules pour les pièces de billon du même règne. L'époque de la Tétrarchie n'a pas fourni en Gaule [2] autant de preuves du faux monnayage que dans certaines autres provinces de l'Empire, par exemple en Égypte.

A partir du IVe siècle, le procédé de faux monnayage, pratiqué à l'aide de moules, fut plus sévèrement poursuivi qu'auparavant. Des lois de 326, 356 et 371, interdirent de fabriquer des fausses monnaies coulées (*falsa fusione formare ; conflare pecunias*) [3].

Certaines imitations ou déformations de types monétaires ont égaré divers érudits et ont fait introduire temporairement, dans la nomenclature numismatique, des noms de princes ou d'ateliers qu'on ne saurait admettre, si l'on soumet les pièces à une critique plus sévère. Ainsi l'on a attribué à Silvanus, le tribun des troupes cantonnées à Cologne, sous Gallien, une monnaie qui n'est qu'une imitation barbare d'une pièce de Gratien [4]. Un petit bronze attribué à un Quiétus, contemporain des empereurs gaulois [5], n'est certainement qu'un Tétricus fils, de fabrique barbare. De même, la préten-

ce sont des sceaux de garantie commerciale et de l'administration des douanes romaines (consulter pour cette série l'ouvrage cité plus haut). Je citerai, avec plus de détails, des plombs qui doivent être des tessères municipales, et qui portent des noms de villes de la Gaule, accompagnés des figures de Mercure, d'autres divinités, ou d'animaux : LVG (Lyon), ANSEИS (Anse, Rhône), MEDIO (?), AMB (Amiens), ALISIENS (Alise-Sainte-Reine), PERTE (Perthes), LINGONE (Langres), NASI (Naix). C'est à tort que Lenormant a lu le nom de Chalon-sur-Saône, sur un plomb ; il y a C. A. V, initiales des *tria nomina* d'un inconnu (pour cette série, voy. aussi les travaux suivants, antérieurs à celui de M. Dissard : L. Maxe-Werly, *Mém. Soc. des Antiq. de France*, t. LV, 1894, p. 109, fig. ; M. Rostovtsew et M. Prou, *Cat. des plombs de la Bibl. nat.*, 1900, p. 104 et 172 ; A. Blanchet, *Bullet. Soc. Antiq. de France*, 1904, p. 149).

Ces tessères paraissent bien avoir servi à des collèges de *Juvenes*, car on a trouvé récemment un plomb analogue portant TRE dans une couronne et, au revers, IVV avec Hercule enfant étouffant les serpents (cette tessère de Trèves est entrée au Musée de cette ville : *Blätter für Münzfreunde*, 1906, col. 3507).

1. *La manière de discerner les médailles ant. de celles qui sont contrefaites*, p. 280-281. Cf. La Saussaye, *Rev. num.*, 1842, p. 68.

2. Cependant on a trouvé de nombreux moules de *folles* de Dioclétien, Maximien et Constance Chlore, dans la forêt d'Andaine, au triage de la Lande menue, Orne (Musée de la Société des Antiquaires de Normandie à Caen).

3. *Cod. Theod.*, IX, 21, 3 (*Theodosiani libri XVI*, éd. Mommsen et Meyer, 1905, t. Ier, 2e partie, p. 472 et s). Cf. Mommsen, Blacas et de Witte, *Hist. de la monnaie rom.*, t. III, p. 15.

4. Senckler, *Jahrbücher* de Bonn, XVI, p. 160, et XVII, 1851, p. 124. Réfutation, *ibid.*, XXI, 1854, p. 86.

5. C. Robert, *Rev. num.*, 1859, p. 232.

due marque de l'atelier d'Izernore, sur un sou d'or de Constantin le Grand [1], n'est évidemment que la marque **CONOB** déformée. De même encore, quelques auteurs ont admis trop vivement un atelier gaulois qui aurait été marqué, à l'exergue d'une pièce de l'empereur Hadrien, par les lettres **LEM** [2]. Il s'agit certainement d'un coin défectueux au type de la Clémence, portant **CLEM** à l'exergue [3].

1. A. Boutkowski, *Dict. num.*, col. 1581.
2. Émile Taillebois y a vu la marque de Limoges ou de Poitiers (*Bull. de la Soc. de Borda*, 1889, p. 29). D'autres ont attribué la pièce à Limoges, sans hésitation (L. Guibert, *La monnaie de Limoges*, 1893, p. 4).
3. H. Cohen, *Descr. m. imp.*, 2e éd., t. II, p. 122, n° 212.

CHAPITRE VI

1° Liste des légendes de revers des monnaies des empereurs gaulois [1].

Abundantia. Tetricus père.
Abundantia Aug. Victorin. Tetricus père.
Adiutrix Aug. ou *Augusti.* Victorin.
Adlocutio. Postume.
Adventus Augg. Gal. Tetricus père.
Adventus Aug. Postume. Victorin. Tetricus père.
Aequitas Aug. Victorin. Marius. Tetricus père. Tetricus fils.
Aequitas Augg. Tetricus père.
Aeternitas Aug. Postume.
Aeternitas Augg. Tetricus p. et fils. Tetricus fils.
Aeternit. Aug. Tetricus père.
Annona Aug. Postume.
Apollini co... Tetricus père.
Ara aug. Tetricus père.
Castor. Postume.
Caritas Augg. Tetricus père.
C C A A (*Colonia Claudia Agrippina Augusta*). Postume.
Claritas Aug. Postume.
Col. Cl. Agrip. Cos. IIII. Postume.
Comes Aug. Victorin. Tetricus père. Tetricus fils.
Comes Augg. Tetricus fils.
Comes Aug. n. Tetricus père.
Comit. Aug. Tetricus père.
Comiti Probi Aug. Tetricus père.

1. Il faut remarquer que la même légende existe souvent avec des types différents. Mais on ne saurait songer à décrire ici tous les types monétaires. Il importe surtout d'aider à déchiffrer les légendes. L'explication des types découlera presque toujours de la connaissance de l'inscription qui les accompagne. J'ai laissé de côté plusieurs revers signalés seulement par des auteurs anciens ; mais j'ai inséré dans la présente liste un certain nombre de légendes, très sûres, qui ne sont pas dans les recueils de Cohen et de Witte. Dans cette liste. les mots abrégés sont suivis d'un point qui, généralement, n'existe pas sur les monnaies.

Comiti Aug. Postume.
Com. imp. Aug. Tetricus fils.
Concord. Aug. Tetricus père.
Concord. aequit. Postume.
Concord. equit. Postume. Victorin. Tetricus père. Tetricus fils.
Concord. equitum. Postume.
Concordia Augg. Tetricus père.
Concordia milit. Marius.
Concordia militum. Marius. Domitianus.
Conolutetio [1]. Tetricus fils.
Consacratio. Victorin. Tetricus père.
Consecratio. Victorin. Tetricus père. Tetricus fils.
Conservatores Aug. Postume.
Conservatori Aug. Postume.
Cos II. Victorin.
Cos III. Postume. Tetricus père.
Cos IIII. Postume.
Cos V. Postume.
Defensor orbis. Victorin.
Dianae Luciferae. Postume.
Dianae Reduci. Postume.
Esu(vius ?). Tetricus père.
Exercitus Aug. Postume.
Fecu(nditas). Tetricus père.
Felicia tempora ? Victorin [2].
Felicitas Aug. [3] Postume. Victorin. Marius. Tetricus père. Tetricus fils.
Felicitas Postumi. Postume.
Felicitas publica. Postume. Tetricus père. Tetricus père et fils.
Felicitas temp. Postume.
Felic. tenpo. Tetricus fils.

1. Je cite cette déformation de la légende *Consecratio*, à cause des trois dernières syllabes, qui pourraient induire en erreur des débutants et leur faire croire à l'existence de l'atelier de Lutèce. Cette pièce de Tetricus fils est une déformation du type de Claude II avec l'aigle (trouvée dans le marais du Mazeau, Vendée).
2. Type des Saisons représentées par quatre enfants dansant ; petit médaillon du module du moyen bronze (Protze, *Berliner Münzbl.*, 1911, p. 49, fig.).
3. On trouve aussi cette inscription sur la représentation d'un arc de triomphe élevé évidemment pour célébrer le bonheur de l'empereur dans une campagne (Gr. Br. de Postume). Sur une pièce de ce type, on lit *Filicita. Aug.*

Fides Aequit ou *equit*. Postume.
Fides exerciti ou *exercitus*. Postume.
Fides milit. Tetricus père.
Fides militum. Postume. Victorin. Marius. Tetricus père. Tetricus fils.
Fortuna Aug. Postume. Tetricus père.
Fort. redux. Victorin.
Fortuna redux. Postume. Tetricus père.
Genius Aug. Tetricus père.
Germanicus Max V. Postume.
Herculi comiti Aug. Postume.
Herc. comiti. Tetricus fils.
Herc. (ou *Herculi*) *Deusoniensi*. Postume.
Herc. (ou *Herculi*) *pacifero*. Postume.
Herculi Arcadio. Postume.
Herculi Argivo. Postume.
Herculi Aug. Postume.
Herculi comiti Aug. Cos III. Postume.
Herculi Cretensi. Postume.
Herculi Erumantino. Postume.
Herculi Gaditano. Postume.
Herculi immortali. Postume.
Herculi invicto. Postume.
Herculi Libyco. Postume.
Herculi Magusano. Postume.
Herculi Nemaeo. Postume.
Herculi Pisaeo. Postume.
Herculi Rom. (ou *Romano Aug*.). Postume.
Herculi Thracio. Postume.
Hilari. Augg. Tetricus fils.
Hilaritas Aug. Postume. Tetricus père.
Hilaritas Augg. Tetricus père. Tetricus père et fils. Tetricus fils.
Imp. X. cos V. Postume.
Indulgentia Aug. Victorin.
Indulg. pia Postumi Aug. Postume.
Invicto Aug. Postume.
Invictus. Victorin. Tetricus père. Tetricus fils.
Invictus Aug. Postume. Victorin.
I. O. M. Sponsori saeculi Aug. Postume.
Iovi conservatori. Postume. Victorin. Tetricus père.

Iovi propugnatori. Postume.
Iovi statori[1]. Postume. Victorin. Tetricus père. Tetricus fils.
Iovi victori. Postume (ch. C A).
Laetis Aug (sic). Tetricus père.
Laetitia ou *Laetitia Aug.* Postume. Victorin. Tetricus père. Tetricus fils.
Laetitia Augg. Tetricus père.
Laetitia Aug. n. Tetricus père. Tetricus fils.
Latitia Aug. Tetricus fils.
Leg. prima Minervia p. f. Victorin.
Leg. II. Traiana p. f. Victorin.
Leg. IIII. Flavia p. f. Victorin.
Leg. V. Macidonica p. f. Victorin.
Leg. X. Fretensis p. f. Victorin.
Leg. XIII. gemina p. f. Victorin.
Leg. XIIII. gemina p. f. Victorin.
Leg. XX. Val. victrix p. f. Victorin.
Leg. XXII. p. f. Victorin.
Leg. XXII. primigenie. Victorin.
Leg. XXX. Ulp. vict. p. f. Victorin.
Letitia Aug. Tetricus père.
Letitia Augusti. Tetricus fils.
Liberalitas Aug. Postume. Tetricus père.
Liberalitas Augg. Tetricus père.
Libertas Aug. Postume.
Mars victor. Postume. Victorin. Tetricus père. Tetricus fils.
Martis. Tetricus père.
Mercurio felici. Postume.
Mercurio pacifero. Postume.
Miner. fautr. Postume. Tetricus fils[2].
Minerva Aug. Postume.
Moneta Aug. Postume. Tetricus père. Tetricus fils.
Nept. comiti. Postume.
Neptuno cons. Aug. Tetricus père.
Neptuno reduci. Postume.

1. On connaît *Iova stetori* (sic) pour un Tetricus père, provenant du trésor d'Évreux (*Rev. num.*, 1892, p. 17, n° 22. Cf. n° 23).

2. Sur ce type de Minerve protectrice, spécial à la numismatique des empereurs gaulois, voyez ma note dans les *Procès-verb. de la Soc. de Num.*, 1911, p. LXXVI, fig.

Nobilitas Augg. Tetricus père. Tetricus fils.
Oriens (seul) ou *Oriens Aug*. Postume. Victorin. Tetricus père. Tetricus fils.
Oriens Augg. Tetricus père.
Pacator orbis. Postume. Tetricus père.
Pax aeterna. Tetricus père.
Pax Aug. ou *Augusti*. Postume.
Pax Aug. Lælianus. Victorin. Tetricus père. Tetricus fils.
Pax Augg. Tetricus père. Tetricus père et fils. Tetricus fils.
Pax equitum. Postume.
Pietas. Tetricus fils [1].
Pietas Aug. Postume. Victorin. Tetricus père.
Pietas Augg. Tetricus père. Tetricus fils.
Pietas Augusto. Tetricus père. Tetricus fils.
Pietas Augustor. Tetricus fils.
P. m. G. m. [2] *tr. p. Cos III p. p.* Postume.
P. m. t. p. Cos. Postume.
P. m. tr. p. Cos II p. p. Victorin.
P. m. t. p. Cos IIII p. p. Postume.
P. m. t. p. imp. V Cos III p. p. Postume.
P. m. tr. p. Cos. p. p. Postume. Tetricus père.
P. m. tr. p. Cos I p. p. Postume.
P. m. tr. p. Cos II p. p. Postume.
P. m. tr. p. Cos III p. p. Postume. Tetricus père et fils.
P. m. tr. p. Cos IIII p. p. Postume.
P. m. tr. p. II Cos p. p. Victorin. Tetricus père.
P. m. tr. p. III Cos p. p. Tetricus père.
P. m. tr. p. III Cos III p. p. Postume.
P. m. tr. p. III Cos II p. p. Victorin. Tetricus père.
P. m. tr. p. III Cos III p. p. Victorin.
P. m. tr. p. IIII Cos III p. p. Postume.
P. m. tr. p. VI Cos III p. p. Postume.
P. m. tr. p. VII Cos III p. p. Postume.
P. m. tr. p. VIIII Cos IIII p. p. Postume.
P. m. tr. p. X Cos V p. p. Postume.
P. m. tr. p. imp. V Cos III p. p. Postume.

1. Type de la Piété debout devant un autel (trouvé près de Redange. *Public. de la Sect. histor. de l'Institut gr. ducal de Luxembourg*, t. XXXV, 1881, p. 500, pl. III, 2).
2. *Pontifex maximus*, *Germanicus maximus*.

Postumus Augustus. Postume.
Princ. Iuvent. Tetricus fils.
Profectio Augusti. Postume.
Pro. Aug. Tetricus père.
Provid. Aug. Victorin. Tetricus père. Tetricus fils.
Provid. Deor. Cos III. Postume.
Providentia Aug. Postume. Victorin. Tetricus père. Tetricus fils.
Providentia Augg. Tetricus fils.
Providentia Deorum. Postume.
P. Tetrici. Tetricus père.
Quinquennales Aug. Postume.
Quinquennales Postumi Aug. Postume.
Rest. Galliar. Postume.
Restit. ou *Restitutor Galliar(um)*. Postume. Victorin.
Rest. ou *Restitutor orbis*. Postume.
Romae aeternae. Postume. Victorin. Tetricus père.
Saec. felicitas. Tetricus père.
Saeculi felicitas. Postume. Victorin. Marius. Tetricus père.
Saeculo frugifero. Postume.
Seculum. Tetricus fils.
Saeculum Augg. Postume.
Sal. Aug. Tetricus père.
Salus Aug. Postume. Victorin. Tetricus père. Tetricus fils.
Salus Augg. Tetricus père. Tetricus fils.
Salus Augusti. Postume.
Salus exerciti. Postume. Tetricus père.
Salus Postumi Aug. Postume.
Salus provinciarum. Postume.
Securitas Augg. Victorin.
Serapi. Comiti Aug. Postume.
Spei perpetuae. Postume. Tetricus fils.
Spes Aug. Tetricus père.
Spes Augg. Tetricus père. Tetricus fils.
Spes publica. Postume. Victorin. Tetricus père. Tetricus fils.
Temporum felicitas. Lælianus. Marius.
Tutela (?) Tetricus père.
Vberitas Aug. Tetricus fils.
Uberitas Augg. Tetricus père.
Vbertas Aug. Postume. Victorin. Tetricus père.
Vic. Germ. p. m. tr. p. V Cos III p.p. Postume.

Vict. Comes Aug. Postume.
Vict. Germanica. Postume.
Victori Aug. Postume.
Victoria ou *Vitoria*. Tetricus père.
Victoria Aug. Postume. Lælianus. Victorin. Marius. Tetricus père. Tetricus fils.
Victoria Aug. I. Tetricus père.
Victoria Aug. III. Tetricus père.
Victoria Augg. Tetricus père. Tetricus père et fils.
Victoria Germ. Tetricus père.
Victoria Germanica. Postume.
Victoriae Aug. Postume.
Virtus aequit. Postume.
Virtus Aug. Postume. Lælianus. Victorin. Marius. Tetricus père. Tetricus fils.
Virtus Augg. Victorin. Tetricus père. Tetricus fils.
Virtus equit ou *equitum*. Postume.
Virtus exercitus. Postume.
Virtus militum. Lælianus.
Virtus Postumi Aug. Postume.
Virtuti Aug. Postume.
Virtuti Augusti. Postume. Tetricus père.
Vota (exergue). Tetricus père et fils.
Vota Augusti. Victorin.
Vota publica. Tetricus père.
Votis decennalibus. Tetricus père.
Votis publicis (exergue). Victorin.

2° Liste des lettres ou signes qui se trouvent dans le champ ou a l'exergue des monnaies des empereurs gaulois [1]

Postumus.

Champ : C A. P. V *
Exergue : P. S (quelquefois Z, qui est une forme de S). T.

Victorinus.

Champ : * .<. P. V. V *. V * ⇞.
Exergue : P. T. LPC. XII.

1. Voy. R. Mowat, *Rev. num.*, 1895, p. 175 et 176.

TETRICUS I.

Champ : ★. +. ∇. X. T. O. A. P. ꟼ. I. X. *V.
Exergue : Z. III. ≤. A Я.

TETRICUS II.

Champ : ꓶ. V *. C. Є.

3° LISTE DE LÉGENDES DE REVERS SUR DES MONNAIES ÉMISES PAR DES ATELIERS DE LA GAULE DEPUIS LE RÈGNE D'AURÉLIEN JUSQU'A LA FIN DE L'EMPIRE [1].

Abundant. Augg. (ex. A. Lyon). Dioclétien.
— (ex. Γ. Lyon). Maximien Hercule.
Abundantia. Aug. (ex. IIII. Lyon). Probus ; plusieurs émissions.
Abundantia Augg. (sans marque. Lyon ?). Numérien ; *aureus*.
Adventus Probi Aug. (ex. I. Lyon). Probus [2].
Aequitas Augg. (ch. A. Lyon). Carus.
— (ch. A. Lyon). Carinus.
— (ex. B. Lyon). Maximien Hercule.
Aequitas Aug. nostri (TR. Trèves). Décence ; méd. d'arg.
Aeternitas Aug. (ex. IIII. Lyon). Florien ; plusieurs émissions.
Aeterna gloria Senat. p. q. R. (ex. PTR. Trèves). Constance II, doubles sous d'*or*.
Aeterna pietas (ch. croix ; ex. P CONST. Arles). Constantin divinisé.
— (ch. Croix ou chrisme ; ex. SLG ou PLC. Lyon). Constantin divinisé.
— (ex. TRP, ou S. Trèves). Le même.
Augg. gloria (ex. PTRE). Constantin Ier, double sol d'*or*.
Auspic. fel. (ch. D ou rien. Ex. PTR. Trèves). Dioclétien ; Maximien Hercule ; Constance Chlore ; Galère Maximien.

1. Quand il n'y a pas d'indication de métal après le nom d'empereur, il s'agit de pièces de bronze.
L'astérisque placé devant la légende indique qu'elle se lit sur le bronze de grand module ou *follis*.
2. Un auteur lyonnais a pensé que cette légende prouvait que Probus était venu à Lyon. Mais il faut remarquer que le même type existe sur des pièces de divers ateliers, et en particulier d'Alexandrie d'Egypte où Probus n'est certainement pas allé.

Beata tranquillitas et *Vot.* ou *Votis XX* sur un autel (ch. rien ou CR ; ex. PLC. Lyon). Constantin Ier, Crispus, Constantin II.
— (ch. rien, ou TF ; ex. P, ou S TR. Trèves). Les mêmes ; Licinius II.
Bono Reipublice nati (TROB. Trèves). Flavius Victor ; *or*.
Caesarum nostrorum et *Vot. V* (ex. P ou S, T, Q A, ; ou P∪A, etc. Arles). Crispus, Licinius fils, Constantin II.
— et *Vot. X* (ex. PLGC ou PLGR. Lyon). Constantin II.
Claritas Augg. (ch. D ou rien. Ex. PTR. Trèves). Dioclétien ; Maximien Hercule ; Constance Chlore ; Galère Maximien.
Claritas Reipub. (ch. C S ; ex. P ou SARL. Arles). Constantin II.
Claritas Reipublicae (ch. FT ou TF ; ex. A ou BTR. Trèves). Crispus ; Constantin II.
Comes Aug. (ch. A. Lyon). Probus.
Comes Aug. C. (ex. TR. Trèves). Galère Maximien, *or*.
Comes Augg. (ex. C. Lyon). Maximien Hercule ; plusieurs variétés.
Comiti Probi Aug. (ex. I. Lyon). Probus.
Concordia Augg. (ex. II. Lyon). Maximien Hercule.
— (ex. TRPS. Trèves). Théodose Ier ; *arg.*, plusieurs émissions.
Concordia Auggg. (ex. LVCPS. Lyon). Gratien ; *arg.*
— (TRTR?). Magnus Maximus ; *arg.*
* *Concordia felix dd. nn.* (ex. PLC. Lyon). Galère Maximien.
Concordia Augg. et Caess. nn. (ex. TR. Trèves). Sévère II ; *or*.
* *Concordia perpet. dd. nn.* (ex. PLC). Maximien, Constantin Ier.
Consecratio (ex. I ou II ou III ou IIII. Lyon). Carus.
— (ex. PLC. Lyon. ou PTR. Trèves). Constance Chlore.
Constantinus aug. (ex. SMTR. Trèves). Constantin Ier ; médaillon d'*arg.*
Constantino p. aug. b. r. p. nat. Voy. *Princip. Iuvent.*, etc.
Constans Caesar (ex. SMTR). Constantin. Ier, méd. d'*arg.*
Constantinus Caesar (ex. SMTR. Trèves). Constantin II, médaillon d'*arg.* (STR). Le même, bronze.
Constantius Aug. (ex. SMTR). Constance II, médaillon d'*arg.*

Constantius Caesar (ex. TR). Le même, *or*, et (SMTR), méd. d'*arg*.
Debellatori gentium barbararum (avec ou sans *Gothia*. Ex. TR. Trèves). Constantin Ier, double sou d'*or*.
Felicitas Aug. (ch. B. Ex. LVC. Lyon). Numérien.
— (ch. D. Lyon). Dioclétien.
Felicitas perpetua (ex. LVG. Lyon). Magnence; *arg*.
Felicitas perpetua saeculi (ex. PARL. Arles. PTR. Trèves). Constantin Ier ; *or*.
Felicit. publ. (ex. B. Lyon). Maximien Hercule.
Felicitas Reipublicae (ex. PTR. Trèves). Constantin Ier ; *or*.
Felicitas saeculi (ch. * C. Lyon). Tacitus.
Felicit. temp. (ex. II, ou ch. B. Lyon). Probus, plusieurs émissions.
Felix adventus Auggg. (ex. SMTR. Trèves). Valens; médaillon d'or; Valentinien Ier ; méd. d'*or*.
Felix adventus Aug. n. (ex. TROBT. Trèves). Valentinien II ; médaillon d'*or*.
— ch. LD; ex. COM. Lyon). Valentinien II ; médaillon d'*or*.
Felix progenies Constantini Aug. (ex. PTR. Trèves). Crispus, médaillon d'*or*.
Fel. temp. reparatio (ex. SLC. Lyon). Constant Ier.
Fides militum (ex. III. Lyon). Probus, plusieurs émissions.
Fides milit. (ch. D ou rien. Ex. PTR. Trèves). Dioclétien. Maximien Hercule, Constance Chlore, Galère.
Fides militum (PTR ou TR. Trèves). Maximien Hercule.
* *Fortunae reduci Augg. nn*. (Ch. A *. Ex. TR. Trèves). Dioclétien, Maximien Hercule.
— (ch. * ou B *. Ex. TR, ou ATR). Dioclétien.
Fundat. pacis (ex. PTR. Trèves). Constantin Ier.
Gaudium populi romani et *Vot. V mult. X* dans une couronne (ex. PARL. Arles). Constant Ier, *or*.
Gaudium Reipublicae (ex. PTR). Constantin Ier, *or*.
Gaudium Romanorum et *Vot. X mult. XV* ou *XX* sur un étendard (ex. TR. Trèves). Constant Ier, médaillons d'*arg*.
* *Genio populi romani* (ch. *, ou A, ou B. Ex. PLC. Lyon). Dioclétien, plusieurs variétés ; Maximien Hercule, Constance Chlore, Sévère II, Maximin Daza.
— (ch. A. Ex. LP. Lyon). Dioclétien, vers 295-296.
— (ex. LA. Lyon). Maximien Hercule.

*_Genio populi romani_ (ch. A ou B. Ex. PLC. Lyon). Maximien Hercule, plus. variétés; Galère Maximien.

— (ch. A, ou A*, ou B*, ou AΓ, ou B*Γ, ou C. Ex. TR. Trèves). Dioclétien, plus. émissions.

— (ch. SF. Ex. PTR, ou IITR. — Ch. B ou Γ ou SF. Ex. TRP, TRI, IITR. Trèves). Dioclétien.

— (ch. A, ou B, ou A*, ou B*, ou Γ, ou C, ou BΓ, ou CΓ. Ex. TR). Maximilien Hercule.

— (ch. SA ou SF. Ex. PTR ou ITR ou IITR). Maximien Hercule; Constance Chlore; Sévère II; Maximin Daza; Constantin César.

— (ch. SF; ex. PTR. Trèves). Sévère II.

— (ch. ✶, ou N, ou SF; ex. PLC. Lyon). Maximien Hercule; Galère; Constantin II.

— (ch. ✶; ex. PLC. Lyon). Maximien Hercule; Sévère II; Galère; Constantin II.

— (ex. LP, ou PLC. Lyon). Constance Chlore.

— (ch. A; ex. TR. Trèves). Constance Chlore.

— (ch. ✶; ex. TR). Dioclétien et Maximien Hercule; Maximien (buste accolé à celui d'Hercule).

— (ch. B*, ou B +; ex. TR. Trèves). Constance Chlore et Galère Maximien.

*_Genio pop. rom._ (ch. SA. Ex. PTR. Trèves). Maximien Hercule, 2e règne.

— (ch. rien ou N.; ex. PLC). Maximien; Galère; Maximin Daza; Constantin II.

— (ch. N ou C IHS; ex. PLC. Lyon). Maximien Hercule; Constantin Ier.

— Peut-être un semblable avec PTR.

— (ch. TF; ex. PLC. Lyon). Maximien Hercule; Constantin Ier; Galère.

— ch. TF; ex. PLC. Lyon). Maximin Daza; Licinius Ier.

*_Genio pop. rom._ (ex. PLC ou PLV. Lyon). Galère Maximien.

— (ch. SF; ex. P ou SARL. Arles). Licinius Ier; Constantin Ier.

— (ch. SA ou SC; ex. PTR. Trèves). Maximien Hercule; Maximin Daza; Constantin César.

— (ch. SA ou TF; ex. PTR). Maximien Hercule; Constantin Ier. — Avec TF. Licinius et Maximin Daza.

— (ch. TF ou AS ou BS; ex. PTR ou ATR, BTR). Licinius.

Gloria et reparatio temporum (ex. PAR. Arles). Magnence; _or._

Gloria exercitus (ch. palme ou étoile ou croissant; ex. P ou S CONST. Arles). Constantin Ier et II; Constance II.
— (ch. palme, deux ou trois palmes, couronne avec ou sans point, fer de lance; ex. P ou SCONST, Arles). Constantin Ier et II, Constance II, Constant Ier.
— (ch. couronne, ou rien, ou chrisme, ou croix; ex. P. ou S CONST. Arles). Constantin Ier et II, Constance II, Constant Ier, Delmace.
— (ex. P ou SLC. Lyon. On trouve divers signes devant ou après les lettres d'officines); Constantin Ier; Constantin II; Constance II; Constant Ier; Delmace.
— (ex. P ou STR, ou TRP ou S). Les mêmes.
— (ch. palme ou couronne; ex. TRP ou S. Trèves). Constantin Ier et II; Constance II; Constant Ier.
— (ch. rien ou croix; ex. TRP ou S, avec ou sans palme). Constantin II; Constance II; Constant Ier.
Gloria novi saeculi (ex. LVG. Lyon). Gratien; *or*.
Gloria perpet. (ex. PTR. Trèves). Constantin Ier.
Gloria Reipublicae (et *Vot. V mult. X* sur un bouclier) (ex. SMTR. Trèves). Valentinien Ier; médaillon d'*or*.
— (avec *Vot. XXX mult XXXX*). (Ex. TR*). Constance II; *or*.
— (ex. TR. Trèves. Ou SMLVG. Lyon). Constance Galle; *or*.
— (ex. TR ou LVG). Julien II; *or*.
— ou *Votis V* seul (ch. ✶, ou palme, ou rien; ex. KONS A/. Arles). Julien II; *or*, plusieurs émissions.
Gloria exercitus Gall. (ex. PTR. Trèves). Constantin Ier; *or*.
Gloria Romanorum (ex. TR. Trèves). Constantin II; Décence; médaillons d'*or*.
— (ex. SMTR. Ou TROBS. Trèves). Valentinien Ier; médaillon d'*or*.
— (ex. LVGPS. Lyon). Valentinien Ier et II; médaillon d'*arg*.
— (ch. S ou rien; ex. SMTR. Trèves). Valentinien Ier; Valens, « moyen bronze ».
— (ex. TROBS. Trèves). Valens; médaillon d'*or*.
— (la même marque ou TROBT ou TROBC). Gratien, méd. d'*or*.
— (ex. KONS A/. Arles). Julien II césar; médaillon d'*or*.
— (ex. TROBT. Trèves). Valentinien II; médaillon d'*or*.
— (ch. TR; ex. COM. Trèves). Valentinien II; Eugène; médaillons d'*or*.

Herculi conserv. Augg. et Caess. nn. (ex. TR. Trèves). Maximien Hercule; Sévère II; *or*.
Herculi conservatori (ex. TR). Maximien Hercule; *or*.
Herculi inmortali (ex. TR). Maximien Hercule; *or*.
Herculi pacifero (ch. A ou B, ou Γ ou Δ; ex. SML. Lyon). Maximien Hercule, plus. émissions.
Iovi Augg. (ex. A ou I. Lyon). Dioclétien; plus. émissions.
— (ex. A. Lyon). Maximilien Hercule, plus. émissions.
Iovi conservat. (ch. A, ou B, ou C, ou D. Lyon). Dioclétien.
Iovi conservat. Augg. et Caess. nn. (ex. TR. Trèves). Maximien Hercule; Galère Maximien, *or*.
Iovi conservatori (ch. C, ou D. Lyon). Dioclétien; Maximien H.
— (ex. TR. Trèves). Dioclétien; *or*.
— (ch. CS; ex. TARL). Licinius fils.
— (PTR). Maximien Hercule; *or*.
Iovi conservatori Aug. (ex. PTR. Trèves). Licinius père; *or* et « pet. br. » ou billon (TR). Le même; quinaire d'*or*.
— (P, ou S, ou TARL. Arles). Licinius père, « petit bronze » ou billon.
— (P ou STR. Trèves). Licinius Ier.
Iovi conser. Augg. (ch. A, ou B, ou Γ, ou Δ. Quelquefois, ex. SML. Lyon). Dioclétien, plus. émissions; Maximien Hercule.
Iovi conservatori Augg. (ex. A. Lyon). Dioclétien.
— (ex. TR ou PTR. Trèves). Licinius, *or*.
Iovi conservatori Augg. et Caess. nn. (ex. TR. Trèves). Maximien Hercule; Maximin II Daza; *or*.
Iovi tutatori Augg. (ex. A. Lyon). Dioclétien.
Iovi fulgeratori (ex. PTR). Dioclétien; Constance Chlore César; *or*.
Laetitia Augusti (ex. IIII. Lyon). Probus, plus. émissions.
Mars victor (ch. * A, ou * B. Lyon). Tacitus.
— (ex. II ou III. Lyon). Probus; plus. émissions.
— (ch. C. Lyon). Numérien; plus. émissions.
* *Marti Conservatori* (ch. FT ou TF; ex. PLC. Lyon). Constantin Ier.
— (ch. TF. ou AS, ou BS; ex. PTR, ou A ou BTR. Trèves). Constantin Ier.
— (ex. PARL, SARL, TARL, QARL. Arles). Licinius I; Constantin Ier. Petits *folles*.

1. Il est probable que ces signes sont des différents de l'atelier de Lyon.

* *Marti patri conservatori* (ch. TF ; ex. PLC. Lyon). Constantin Ier.
— (ch. SA, ou TF ; ex. PTR. Trèves). Constantin César.
Marti pacif. (ex. II. Lyon). Florianus.
Marti pacifero (ex. II. Lyon). Probus.
Marti propugnatori (ex. TR. Trèves). Galère Maximien ; *or*.
* *Marti patri semp. victori* (ch. CIHS ; ex. PLC). Constantin Ier.
* *Marti patri propug.* (ch. SA ; ex. PTR). Constantin I ou II.
* *Marti patri propugnatori* (ch. N ou CI HS, ou rien ; ex. PLC). Maximien Hercule ; Constantin.
— (ch. SA ou TF ; ex. PTR). Constantin.
Marti victori Aug. (ex. II. Lyon). Probus.
* *Memoria felix* (ex. PLC. Lyon). Constance Chlore divinisé.
— (ch. CI HS ; ex. PLC). Constance Chlore divinisé.
— (ex. PTR. Trèves). Le même.
* *Moneta s. Augg. et Caess. nn.* (ch. * ou SF ; ex. ITR, ou IITR, ou ATR, ou BTR. Trèves). Dioclétien.
— (ch. ✶. Ex. BTR). Maximien Hercule.
Ob victoriam triumfalem (ex. TR). Constant Ier ; Constance II ; *or*.
Oriens Aug. (ex. I ou III. Lyon). Probus.
— (ex. D. Lyon). Dioclétien.
Pacator orbis (ex. III. Lyon). Florianus.
Pacatores gentium (ex. TR. Trèves). Maximien Hercule ; *or*.
Pax aeterna (ch. * B. Lyon). Tacite.
— (ex. A. Lyon). Dioclétien.
Pax aeterna Aug. n. (ex. PTR. Trèves). Constantin Ier ; *or*.
Pax Aug. (ch. D, ou ex. IIII. Lyon). Probus.
Pax Augg. (ch. B. Lyon). Carus, plus. émissions ; Numérien.
— (ex. A. Lyon). Dioclétien ; plus. émissions.
— (ch. ou ex. A. Foudre ou croissant [1]. Lyon). Dioclétien.
— (ex. A. Lyon). Maximien Hercule ; plus. émissions.
— (ch. B ou C ; ex. foudre ou ✶).
— (ex. B ou III. Lyon). Maximien Hercule ; plus. émissions.
Pax Augusti (ch. ✶ ; ex. III. Lyon). Tacitus.
Pax Augustorum (ex. TR ou TRS. Trèves). Constance II ; *arg*.
Pax publica (ex. TRP ou S. Trèves). Hélène.
Perpetuetas (ex. TRPS. Trèves). Gratien ; Valentinien II ; Théodose Ier ; *arg*.
Perpetuit. Aug. (ex. CL. Lyon). Probus (commencement du règne).

Pietas (ex. III), ou *Piaetas Aug.* (ch. C ; ou ex. III. Lyon). Probus.

Pietas Augg. (ch. C. Lyon). Numérien ; plus. émissions.

Pietas Augg. (ch. C : ex. PTR. Trèves). Maximien Hercule.

— (ch. C ; ex. TR). Maximien Hercule ; Constance Chlore.

— (ex. PTR. Trèves). Maximien Hercule ; Constance Chlore césar ; *or*.

Pietas Augg. et Caess. nn. (ex. TR. Trèves). Dioclétien ; Constance Chlore césar ; Galère Maximien ; *or*.

Pietas Augustae (ex. PTR. Trèves). Fausta, double sol d'*or*.

Pietas Augusti nostri (ex. PTR). Constantin Ier, médaillon d'*or* (ex. TR). Constance II, méd. d'*or*.

Pietas romana (ex. TRP ou S). Theodora.

P. m. tr. p. VIII, cos IIII p. p. (ex. * B. Lyon). Maximien Hercule.

Pont. max. trib. p. p. p. procos. (ex. TR. Trèves). Constantin Ier ; *or*.

P. m. trib. p. cos IIII p. p. procos. (ex. PTR). Constantin Ier ; *or* (en 315).

P. m. trib. p. cos VI p. p. procos. (ex. PTR). Le même ; *or* (en 320).

Primi XX Iovi(i) Augusti (ex. TR. Trèves). Dioclétien ; *or*.

Principia Iuventutis (ex. QARL, ou ARLΔ. Arles). Crispus.

Principia Iuventutis (et *Sarmatia* ; ex. TR. Trèves). Constantin II, médaillons d'*or*.

Princip. Iuventutis (ex. PTR. Trèves). Constantin Ier ; *or*.

* *Princip. Iuvent. b. r. p. nat.* (Bono Reipublicae nato). (Ch. CIHS ; ex. PLC. Lyon). Constantin Ier. Le titre de *princeps Iuventutis* est remplacé sur une autre série par *Constantino p. aug.*

Principi Iuvent. (ch. C. Lyon). Numérien.

Principi Iuventut. (ch. C. Lyon). Carin, plus. émissions.

**Princip. Iuventutis* (ch. rien, ou N, ou CIHS ; ex. PLC. Lyon). Galère Maximien ; Maxence ; Constantin Ier.

— (ch. FT ou TF ; ex. PLC. Lyon). Constantin Ier.

— (ch. SA, ou SF, ou TF ; ex. PTR. Trèves). Constantin.

— (ch. FT, ou TF ; ex. A, ou BTR. Trèves). Crispus ; Constantin II.

— (ex. PTR. Trèves). Dioclétien ; Constantin Ier [1].

1. Médaillon d'or (L. Cesano, dans *Rassegna num.*, 1911, p. 33).

— (ex. TR). Constantin césar ; *or*.
— (ex. PTR. Trèves). Maximin Daza ; Constantin césar ; Crispus ; Constantin II ; Constance II ; *or*. Crispus, demi-sou d'*or*.
— (ex. TRS). Constantin Ier ; *arg*.
— (ex. PTR). Constance II, double sou d'*or*.
— (TR ou PTR). Le même ; *or*.
— (ex. TR. Trèves). Décence, médaillons d'*arg*.
Principium Iuventutis (ex. SMTR ou TROB. Trèves). Gratien ; *or*.
Providentia Aug. (ex. III ou IIII. Lyon). Florien.
— (ex. III. Lyon). Probus ; plus. émissions.
— (ch. C. Lyon). Dioclétien.
Providentiae Augg. (ex. PARL. Arles). Constantin Ier.
— (ex. PA croissant RL, etc. ; T ✶ AR, Q ✶ AR. Arles). Constantin Ier ; Crispus ; Constantin II.
— (ch. SF ; ex. ARL et P, S, T, Q, avant ou après. — Ch. SF, ou TF ; ex. P, ou S, ou T, ou Q CONST. Arles). Constantin Ier.
— (ex. PLC. Lyon). Constantin Ier. Crispus.
— (ex. P ou STR, ou P ou STRE. Trèves). Constantin Ier.
Providentiae Caess. (ex. PLC. Lyon). Crispus ; Constantin II ; Constance II.
— (ch. SF ; ex. ARLT ou Q, ou Γ, ou Δ, ou T ou Q CONST. Arles). Constantin II.
— (ex. P ou STR. Trèves). Crispus ; Constantin II ; Constance II.
— (ch. P ou S TRE). Constantin II, Constance II.
— (ch. SF, ex. ARLQ ; ch. TF, ex. S CONST). Constance II.
* *Provident. deorum Quies Augg*. (ch. SF ; ex. PTR. Trèves). Dioclétien ; Maximien Hercule, après leur abdication (305).
— (ch. TF ; ex. PLC. Lyon). Les mêmes.
— (ch. SFKΔ, ou KS ; ex. PTR). Les mêmes.
* *Quies Aug*. (ch. SA ; ex. PTR. Trèves). Maximien Hercule, deuxième règne.
* *Quies Augg*. (ch. SC. ; ex. PLC. Lyon). Dioclétien après son abdication.
* *Quies Augustorum* (ch. rien ou N ; ex. PLC. Lyon). Dioclétien.
— (ch. SA ou SC ; ex. PTR. Trèves). Dioclétien.

* *Recuperator urbis suae* (ex. P ou S ou T ou Q ARL. Arles). Constantin Ier.

Requies optimor. merit. (ex. TRS. Trèves). Maximien Hercule divinisé ; Constance Chlore divinisé.

Requies opt. mer. (ex. P ou STR. Trèves). Les mêmes.

Restitutori Libertatis (ex. TR. Trèves). Constantin Ier ; *or.*

Restitor (*sic*) *Reip.* (ex. LVG. Lyon). Valens ; *arg.*

Restitut. Reip. (ex. PLVG ou SLVG). Valens ; *arg.*

Restitutor Reip. (ex. TR. Trèves. Ou PLVG ou SLVG. Lyon). Valentinien Ier ; *arg.*, plus. émissions.

— (ch. TR, ou AR, ou LD ; les trois marques associées à COMOB à l'exergue. Trèves, Arles, Lyon). Jovin ; *or.*

— (ex. TROBS. Trèves). Jovin ; *or.*

Restitutor Reipublicae (ex. KON Ā/. Arles). Valentinien Ier ; *or, arg.* ; Valens ; *or.*

— (ex. TR, ou TR*, ou SMTR). Le même ; Valens ; *or.*

— (ex. TROBS ou TROBT. Trèves). Valentinien II ; médaillons d'*or.*

— (ex. SMLVG. Lyon). Valentinien Ier, *or*[1] ; Valens ; *or.*

— (ch. + ; ex. SMLVG). Constantin III ; *or.*

— (ex. KONSĀ/. Arles. Ou TR, ou TR*. Trèves. Ou SMLVG, ou SMLVG*. Lyon). Valens ; *or.*

— (ex. TROBS. Trèves). Valens ; médaillon d'*or.*

— (ex. SMTR. Trèves). Magnus Maximus ; *or.*

Restitutor Rom. (ex. KONST. Arles ?). Jovin ; *arg.*

Saeculi felicitas (ch. Ɑ ou D. Lyon). Carin césar et empereur.

Salus Aug. (ch. B. Lyon). Probus[2].

— (ch. C. Lyon). Dioclétien.

Salus Augg. (ch. D. Lyon). Carin.

— (ex. A ou C. Lyon). Dioclétien, plusieurs émissions.

— (ex. C. Lyon). Maximien Hercule, plus. émissions.

Salus Augg. et Caess. nn. (ex. TR. Trèves). Dioclétien ; *or.*

**Salus dd. nn. Aug. et Caes.* (ex. AMB, quelquefois avec croissant ou palme. Amiens). Magnence.

— (ex. AMA croissant, ou AMB seul ou avec croissant). Décence.

1. Imitations germaniques en or blanc, avec LVG et SLVG (trésor de Dortmund). De même pour Valens.

2. On a dit que cette émission au type de la Santé, au revers, était contemporaine de l'apparition de la peste (Em. Lépaulle, *Étude histor. sur M. Aur. Probus...*, 1884, p. 63). C'est une simple hypothèse.

Salus publica (ch. C*. Lyon). Tacitus.
Salus Reipublicae (ex. PLC. Lyon). Fausta.
— (ex. P ou STR. Trèves). La même.
— (ex. LVG. Lyon). Valentinien Ier, médaillon d'*arg*.
Salus Reipublicae d. (ex. QA croissant RL. Arles). Fausta.
Sapientia principis (ex. PTR. Trèves). Constantin Ier.
Sapientia (sur une colonne, et circulairement:) *principis providentissimi* (ex. QARL. Arles). Licinius père; *or*.
— (P ou TARL). Constantin Ier; *or*.
Sarmatia devicta (ex. P ou S croissant et étoile AR. Arles). Constantin Ier.
— (ch. C ou CR; ex. PLC. Lyon). Le même.
— (ex. P ou STR. Trèves). Constantin Ier; Crispus[1].
Securitas orbis (ex. I. Lyon). Probus.
— (ex. TR. Trèves). Dioclétien, *or*; Galère Maximien césar, *arg*.
**Securitas perpet. dd. nn.* (ex. PLC. Lyon). Galère; Maximin Daza.
**Securit. perpet. dd. nn.* (ex. PLC.). Constantin Ier.
Securitas Reipublicae (ex. TR. Trèves). Constantin Ier, *or*; Licinius fils, *or*; Magnence, médaillon d'argent,
— (ex. PTR. Trèves). Constantin Ier et II; Crispus; Constant Ier; Constance II; *or*.
— (avec *Vot. V mult. X* sur un bouclier). (ex. KONSA. Arles). Jovien; *or*.
Securitas Reipublice (ex. TA croissant RL. Arles). Fausta.
— (ch. SF; ex. ARLS ou T, ou P, S, T CONST. Arles). Hélène.
— (ex. P ou STRV, ou P ou STRE. Trèves). Hélène.
— (ex. PLC. Lyon). Hélène.
Soli invicto (ex. B. Lyon). Probus.
Soli invicto comiti (ex. PTR. Trèves). Maximin II Daza; arg. et billon.
Soli invicto comiti (ex. P ou S ou T ou QARL. Arles). Licinius père; Constantin Ier. Petits *folles*.
— ch. rien ou SF, ou TF, ou MF; ex. P, S, T, ou QARL, ou ARLA. Arles). Licinius Ier; Constantin Ier.

1. On sait que Dion Cassius a parlé des pièces d'or de Constantin, frappées pour célébrer sa victoire sur les Sarmates. Pour les ateliers de la Gaule on n'a signalé jusqu'à ce jour que des monnaies de cuivre, frappées à ce type.

— (ch. CS ou RS; ex. P, S, T ou QARL; ou ARLA, ou B, ou Γ, ou Δ. Arles). Les mêmes.

— ch. SF, ou FT, ou TF, ou AS; ex. PLC. Lyon). Constantin Ier.

— (ch. TF; ex. PTR. Trèves). Constantin Ier.

— (ex. PTR). Constantin Ier; Maximin Daza; *arg.* et bronze argenté.

— (ch. TF, ou AS, ou BS; ex. PTR, ou A ou BTR). Constantin Ier.

— (ch. rien, ou TF, ou FT; ex. P, S, ou A et BTR). Constantin Ier, Crispus.

Soli invict. conservat. Augg. et Caess. nn. (ex. TR Trèves). Maximin II Daza; *or.*

— (ex. PTR. Trèves). Sévère II césar; médaillon d'*or.*

Soli invicto numi(ni). (ex. LVC. Lyon). Maximin II Daza; *or.*

Spes Aug. (ch. C. Lyon). Probus.

Spes Augg. (sans marque. Lyon ?) Carin; *or.*

Spes Probi Aug. (ex. II ou III. Lyon). Probus.

Spes publica (ch*. B. Lyon). Tacitus.

— (ex. TR. Trèves). Constantin César; *or.*

Spes Reipublicae (ex. TA croissant RL. Arles). Fausta.

— (ex. PLC). Fausta.

— (ex. P ou STR). Fausta.

Spes Romanorum (ex. LVGP ou LVGS. Lyon). Flavius Victor; petit bronze.

**S. p. q. r. optimo principi* (ex. PARL, ou SARL, ou TARL, ou QARL. Arles). Constantin Ier.

— (ex. PTR. Trèves). Constantin Ier; *or.*

Temporum felicitas (ch. AA. Lyon). Tacitus.

— (ex. I. Lyon). Florien. plusieurs émissions; Probus.

— (ex. PLC. Lyon). Constantin Ier.

Tempor. felici (ex. I. Lyon). Probus; plus. émissions.

— avec *felicit.* (ch. B, ou ex. II. Lyon). Probus.

— avec *felicitas* (ex. I. Lyon). Probus.

Tempor. felicit. (ch. C, ou rien; ex. PTR. Trèves). Maximien Hercule; Constance Chlore; Galère.

Trb. p. cos IIII p. p. proconsul (ex. TARL. Arles). Constantin Ier.

Triumfator gentium barbararum (ex. TR). Constance II, médaillon d'*arg.*

Triumfator gent. barb. (ex. TROB. Trèves). Valentinien Ier; *or.*

— (TRPS. Trèves). Valens ; médaillon d'*arg*.

Vbique victor (ex. PTR. Trèves). Constantin Ier ; *or*.

Vbique victores (ex. TR. Trèves). Constance Chlore ; Constantin Ier et II ; Crispus ; *or*.

— (ex. PTR. Trèves). Maximin II Daza ; Licinius père ; Constantin Ier ; *or*.

Vrbs Roma (ex. TRPS. Trèves). Valentinien Ier ; Valens ; *arg*.

— (ex. PLVG. Lyon). Valens ; *arg*.

— (ex. LVG ou LVGPS ou SLVG). Valentinien Ier ; *arg*.

— (ex. TRP ou TRPS. Trèves). Gratien ; *arg*.

— (ex. LVGPS. Lyon). Gratien ; Eugène ; *arg*.

— (ex. TRPS) Valentinien II ; Sébastien ; *arg*.

— (ex. LVG P ou LVGS ou LVGPS. (Lyon). Valentinien II ; Théodose Ier ; *arg*.

— (ex. TRPS. Trèves. Ou LVGPS. Lyon). Arcadius ; *arg*.

Utilitas publica (ex. PARL. Arles). Constantin Ier. « petit bronze ».

Venus genetrix (ch. D. Lyon). Magnia Urbica.

Victores Augusti (ex. TROB. Trèves). Valentinien Ier ; Valens ; *or*.

Victor omnium gentium (ex. PTR. Trèves). Constantin Ier ; *or*.

— (ex. TR). Constantin II ; Constant Ier ; Constance II ; *or*.

Victoria Aaaugggg [1] (ch. LD ; ex. COMOB. Lyon). Constantin III, *or*.

Vict. Aug. Lib. Rom. orb. (Victoria Augusti, Libertas romani orbis) (ex. NAR. Narbonne ? Ou NLVG. Lyon). Magnence ; *or*.

— (ex. TRP. Trèves). Le même ; *arg*.

Victoria Aug. Lib. Romanor. (NAR. Narbonne ? Ou PAR. Arles . Ou TR. Trèves). Le même ; *or*.

— (TR. Trèves). Décence ; médaillon d'*or*.

Victoria Augustorm (sic) et *Vot. X* sur un bouclier (ex. LVG. Lyon). Constance II, tiers de sou d'*or*.

Victoria Augustorum (et *Vot. V* sur un bouclier). (ex. KONS Ā/. Arles). Julien II ; petit module d'*or*.

— (et *Vot. V mult. X* ; ex. TROB. Trèves). Valens ; petit module d'*or*.

Victoria Augustorum (ex. SMNARB. Narbonne). Constance II ; *or*.

— (ex. TROB). Valens ; tiers de sou d'*or*.

— (ex. TROBT). Gratien ; petit module d'*or*.

1. Les lettres initiale et finale de *Aug* sont multiples ; mais la première n'est répétée que trois fois tandis que la dernière l'est quatre fois. La raison de cette anomalie n'apparaît pas clairement.

— (ch. LD ; ex. TRCOM. Lyon). Valentinien II ; tiers de sou d'*or*.
— (ch. ★LD, ou TR ; ex. COM. Lyon, ou Trèves). Théodose Ier ; tiers de sou d'*or*.
— (ex. SMTR, ou TROB. Trèves). Magnus Maximus ; tiers de sou d'*or*.
— (ch. TR ; ex. COM. Trèves). Eugène ; tiers de sou d'*or*.
— (ch. TR. Trèves). Eugène ; *arg*.
Victoria Augg (ch. A. Lyon). Carus ; Carin.
Victoria Augg (ex. TROB ou TROBC, ou TROBS ou TROBT). Valens ; Valentinien Ier ; Gratien ; *or*.
— (TROBC, TROBS, TROBT). Valentinien II ; *or*.
— (TROB). Gratien ; *or* et tiers de sou.
— (TROB·, ou TROBC, TROBS, TROBT). Gratien ; *or* et un médaillon d'*arg*.
— (ch. LD ; ex. CON. Lyon). Théodose Ier ; médaillon d'argent ?
— (ch. TR ; ex. COM . Ou ex. TROBC, TROBS, TROBT. Trèves). Théodose Ier ; *or*.
— (ch. LD, ou TR ; ex. COM. Lyon ou Trèves). Eugène ; *or*.
— (ex. LVGS. Lyon). Eugène ; petit bronze.
— (ex. TROB. Trèves). Magnus Maximus ; *or*.
— (ex. TRMA, ou TRMS, ou TROBS. Trèves). Jovin ; *or*.
— (ex. SMLD, ou SMLDV. Lyon). Jovin ; *arg*.
— (ex. KONT. Arles ?). Sébastien ; *arg*.
— (ex. LVGP. Lyon). Valentinien III ; pet. bronze.
Victoria Augg. nn. (ex. TRS. Trèves). Constantin Ier ; *arg*.
— (ex. PARL. Arles). Constant Ier ; *arg*.
Victoria Augg. nn. et *Vot. X* sur un bouclier (ch. TF ; ex. PLC Lyon). Constantin Ier.
Victoria Auggg (ex. SMLD, ou TRMS. Lyon ou Trèves). Constantin III ; *arg*.
— (ch. AR ; ex. COMOB ou KONOB. Arles. Ch. LD ; ex. COMOB ou COM. ; Lyon). Constantin III ; *or* et tiers de sou.
— (ex. LVGP. Lyon). Constantin III ; petit bronze.
— (ch. AR ; ex. COMOB ou CONOB. Arles). Avitus ; Libius Severus ; Julius Nepos ; *or*.
— (ch. AR ; ex. COMOB*). Majorien ; *or*.
Victoria Aaauggg (ex. KONT. Arles). Constant (408-411) ; *arg*.
Victoria Augusti n. (ex. TR). Valens ; quinaire d'*or*.
Vict. Caes. Lib. rom. orb. (ex. TR.). Magnence ; Décence ; *or*.
Vict. Caes. Lib. Romanorum (ex. TR.). Décence ; *or*.

Victoria Constantini Aug. (ex. PTR). Constantin Ier; Crispus; *or.*
Victoria dd. nn. Aug. (ex. LVG. Lyon). Julien II; *arg.*
— (LVG). Valens; petit bronze.
— (avec *Vot. X* sur un bouclier) (ex. LVG). Julien II; petit module, *or.*
— (ch. ★; ex. LVG). Valentinien Ier; petit module, *or.*
— (ex. TR. Trèves). Constant Ier; Constance II; *or, arg.*
— (ex. P ou S ARL. Arles). Constant Ier; *arg.*
— (ex. TR. Trèves). Décence; tiers de sou d'*or.*
Victoria dd. nn. Augg. (ex. TR). Constance II; *or.*
Victoriae dd. nn. Augg. et *Vot. X mult. XX* (ex. TR). Constant Ier, *or* et médaillon d'*or*; Constance II; *or.*
— avec *Vot. XX mult. XXX* (ex. TR). Constance II, *or* et double sou.
Victoriae dd. nn. Aug. et Caes. (avec *Vot. V Mult. X* dans une couronne) (ex. PTR. Trèves). Magnence; médaillon d'*arg.* et module ordinaire.
Victoriae d. n. Aug. et *Vot. X mult. XV* dans une couronne (ex. TR). Constant Ier; *arg.*
Victoriae dd. Augg. q. nn. (ch. MA en monogramme; ex. SARL. Arles). Constant Ier; Constance II.
Victoriae laetae princ. perp. (ex. P, S, T ou QARL. Ou P, S, T ou Q croissant étoile AR. Arles). Constantin Ier.
— (ex. P ou STR. Trèves). Constantin I et II; Crispus; Licinius II.
Victoriae laetae prin. p. (et *Vot. pr.* sur un bouclier). (Ex. P ou STR). Constantin Ier.
Victoriae laet. p. p. (ex. P ou STR). Constantin Ier; Licinius père et fils.
Victoria perpetua (ex. TR). Julien II; *arg.*
Victoribus Augg. nn. et *X* sur un bouclier (ex. TR. Trèves). Constantin Ier; *or.*
— et *XX* sur un bouclier (ex. PTR ou TR. Trèves). Le même; *or.*
— avec *XXX* sur un bouclier (ex. PTR). Le même; *or.*
Victoribus Augg. nn. votis X et XX (ex. PTR). Constantin, *or* et médaillon d'*or.*
Virtus Aug. (ex. IIII. Lyon). Probus.
— (ex. PARL. Arles). Licinius père; *or.*
Virtus Augg (ch. A. Lyon). Carin.
Virtus Augg. (ch. C. Lyon). Dioclétien.

— (ch. C, ou D. Lyon). Maximien Hercule; plusieurs émissions.
— (ch. A, B, Γ, Δ; ex. SML. Lyon). Dioclétien; Maximien Hercule.
— (ex. III, ou C. Lyon). Maximien, plusieurs émissions.
— (ch. C, ou rien; ex. PTR. Trèves). Dioclétien; Maximien Hercule; Constance Chlore.
— (P ou SA croissant RL. Arles). Constantin Ier.
— (ch. SF ou TF; ex. ARL et lettres d'émission). Constantin Ier.
— (ex. TR). Dioclétien; Constance Chlore césar; *or*.
Virtus Aug. nostri (ex. TR. Trèves). Magnence; médaillon d'*arg*.
Virtus Augusti (ex. II, ou III. Lyon). Florien; plusieurs émissions.
— (ex. II. Lyon). Probus.
Virtus Augusti (ex. ARL, ou PARL. Arles). Constantin Ier; *or*.
Virtus Augusti n. (ex. TR ou PTR. Trèves). Le même.
Virtus Augustorum nn. (ex. PTR). Constantin, double sou d'*or*.
Virtus Caess (ex. P, T, ou Q, A croissant RL. Arles). Crispus; Constantin jeune.
— (ch. SF; ex. ARLT. Ou ch. TF; ex. P, T ou Q CONST. Arles). Constantin II.
— (ch SF; ex. ARLQ ou Q CONST. Arles). Constance II.
**Virt. Constantini Aug.* (ch. TF; ex. PLC. Lyon). Constantin Ier.
Virtus dd. nn Augg. (ex. TR. Trèves). Constantin Ier, médaillon d'*arg*.
Virtus exercit. (et *Vot. XX* sur un étendard). (Ex. PTR. Trèves. Ou SARL. Arles). Licinius fils.
— (ch. AS ou CR; ex. PLC. Lyon). Constantin Ier et II, Crispus.
— (ch. rien ou TF; ex. P ou STR avec divers signes). Constantin Ier; Crispus; Licinius I et II; Constantin II.
Virtus exerciti (ex. TR. Trèves). Magnence; Décence; *arg*.
Virtus exercitus (ex. SMTR, ou TRPS. Trèves). Gratien; Valens; Valentinien Ier; médaillons d'*arg*.
— (ex. TRPS). Valentinien II; Théodose Ier; Magnus Maximus; Eugène; médaillons d'*arg*.
— (ex. LVG. Lyon). Valentinien II; médaillon d'*arg*.
— (ex. LVG S. Lyon). Magnus Maximus; médaillon d'*arg*.
Virtus exercitus Gall(iarum) (ex. PARL. Arles). Licinius père; Constantin Ier; *or*.
— (ex. PTR. Trèves). Constantin Ier; *or*.
— (ex. TR). Constantin Ier; Constance II; *or*.

Virtus exerc. Gall. (ex. KONSĀ/. Arles). Julien II; *or.*
Virtus Illurici (ex. TR. Trèves). Dioclétien ; Maximien Hercule; Constance Chlore césar ; *or.*
Virtus militum (ex. PTR. Trèves). Maximien Hercule, 2e règne; Constantin Ier ; *arg.*
— (ex. TR). Constantin césar ; *or.*
— (ex. TR. Trèves). Galère Maximien césar; Maximin Daza ; Constantin Ier ; *arg.*
* *Virt. perp. Constantini aug.* (ch. rien ou CIHS ; ex. PLC. Lyon). Constantin Ier.
Virtus Romanorum (ex. TRP, ou TRPS, ou SMTR. Trèves. Ou LVGPS. Lyon). Gratien ; *arg.*
— (ex. TRPS. Trèves)[1]. Valentinien II ; Théodose Ier ; *arg.* et quart de denier; Honorius ; Arcadius ; Flavius Victor ; Priscus Attalus ; Magnus Maximus ; *arg.*
— (ex. TRP. Trèves). Valentinien III ; *arg.*
— avec *Vrtus* (sic). (TRPS). Le même ; *arg.*
— (ex. ARPS. Arles). Magnus Maximus ; *arg.*
Virtus saeculi (ex. PARL. Arles). Constantin Ier ; *or.*
Virtuti Aug. (ex. Trèves). Constance Chlore césar ; *or.*
Virtuti Augg. (sans marque. Probablement Lyon). Maximien Hercule.
— (ex. TR. Trèves). Maximien Hercule ; *or.*
Votis Augg. (ch. C. ; ex. PTR. Trèves). Maximien Hercule.
Votis V multis X (ex. LVG. Lyon). Constance II ; *arg.*
— (ex. TR. Ou LVG, PLVG, SLVG. Trèves, Lyon). Julien II ; *arg.*, plus. émissions.
— (ex. SMTR, TRPS. Trèves). Valentinien Ier ; médaillon d'*arg.*
— (ex. TRPS). Théodose Ier ; *arg.* et médaillon d'*arg.*
— avec *Mult. X* (ex. LVG). Constance III ; Jovin ; *arg.*
— avec *Mltis* (ex. TRPS). Magnus Maximus ; médaillon d'*arg.*
— avec *Victoria Aug.* sur un bouclier (ex. PTR). Constantin Ier, médaillon d'*arg.* et *or.*
Vot V (et circulairement :) *Caesarum nostrorum* (ex. TR. Trèves). Constantin Ier ; Crispus.
— (P ou STR ; T * ou Q* ARL). Constantin II.
— (PLC. Lyon). Le même.
Votis X (ch. C ; ex. PTR). Maximien Hercule.

1. Cette marque, spéciale à l'argent, paraît sur des imitations germaniques du sou en or blanc (trésor de Dortmund).

— (ch. D; ex. PTR). Galère.

— (ex. C ou rien. Lyon). Maximien Hercule.

Vot. X (dans une couronne et circulairement :) *Caesarum nostrorum* (ex. ARL; ou P, S, T croissant étoile AR. Arles). Crispus; Constantin II.

— (ex. PTR. Trèves). Constantin I et II; Crispus.

Vot. X (et circulairement :) *d. n. Constantini m. aug.* (ex. PTR. Trèves). Constantin Ier.

Vot. X (dans une couronne et circulairement :) *Constantini Caes.* (ex. TR. Trèves). Constantin II; double sou d'*or*.

Vot. X Mult. XX (ex. PLVG ou SLVG ou LVG). Julien II; *arg.*, plusieurs émissions.

— (ex. TRPS, Trèves). Valens; Gratien; médaillons d'*arg*.

— (ex. TR). Théodose Ier; *arg*.

Vot. X m. XX (ch. D; ex. PTR). Dioclétien, Maximien Hercule; Constance Chlore; Galère.

Votis XV mult. XX (ex. LVGN. Lyon). Gratien; *arg*.

Vot. XX (dans une cour. et circulairement :) *Caesarum nostrorum.* (ex. PTR). Crispus; *or*.

Vot. XX (dans une couronne et circulairement :) *Constantini Aug.* (ex. PA, Arles). Licinius Ier.

Vot. XX (dans une couronne et circulairement :) *D. n. Licini Augusti* (P, S, A ou SAR, Arles). Licinius père.

Votis XX multis XXX (ex. LVG). Constance II; *arg*.

Vot. XXX (sur un bouclier et) *Constantini Aug*. (ex. PTR). Constantin Ier, médaillon d'*or*.

Votis XXX multis XXXX (ex. LVG. Lyon. Ou PAR. Arles). Constance II; *arg*.

Vota publica (ex. PTR. Trèves). Maximien Hercule; Constantin Ier; *or*.

Vota publica (ch. TR; ex. COM. Ou SMTR. Trèves). Valentinien Ier; *or*.

— (SMTR). Valens; *or*.

— (TROB, TROBT). Gratien; *or*.

XX dans une couronne (LVG. Lyon). Constance Galle; médaillon d'*arg*.

Sans légende. Croix entre A et ω (ex. SMLD. Lyon). Constantin III, *arg*. Jovin, « quinaire » d'*arg*.

Sans légende. Étoile dans une couronne (ex. LVG. Ou PAR. Lyon, Arles). Constance Galle; *arg*.

Sans légende ; types de *Constantinopolis* et d'*Urbs Roma* (Ch. palmes, étoile, croissant, couronne ou fer de lance ; ou chrisme ex. P ou S CONST. Arles). Sous Constantin Ier.

— (ex. P, ou ★ P ou ☋P, ou S, ou ★ S, ou ☋SLG. Lyon). Sous Constantin.

— (ex. P ou STR ou TRP ou S. Trèves). Sous Constantin ; autre série avec palme ou couronne dans le champ.

4° LISTE DES EMPEREURS, IMPÉRATRICES ET CÉSARS DONT ON A DES MONNAIES AVEC DES MARQUES D'ATELIERS DE LA GAULE (DEPUIS 270 AP. J.-C.)[1].

L. Domitius Aurelianus, 270-275.
Ulpia *Severina*, femme d'Aurélien.
M. Claudius Tacitus, 275-276.
M. Annius Florianus, 276.
M. Aurelius Probus, 276-282.
M. Aurelius Carus, 282-283.
M. Aurelius Numerianus, 283-284.
M. Aurelius Carinus, 283-285.
Magnia Urbica, femme de Carin.
C. Valerius Diocletianus, 284-305.
M. Aurelius Valerius Maximianus (Maximien Hercule), 286-305.
Flavius Valerius Constantius (Constance Chlore), 292-306.
Flavia Iulia Helena, femme de Constance Chlore.
Flavia Maximiana Theodora, seconde femme de Constance Chlore.
Galerius Valerius Maximianus, 292-311.
Flavius Valerius Severus, 305-307.
C. Galerius Valerius Maximinus (Maximin II Daza), 305-313.
M. Aurelius Valerius Maxentius, 306-312.
Flavius *Valerius Licinianus Licinius* (Licinius père), 307-323.
Flavius Valerius Constantinus Licinianus Licinius (Licinius fils), 317-326.
Flavius Valerius Constantinus (Constantin Ier, le Grand), 306-337.

1. Les noms imprimés en italique sont ceux qu'on lit, complets ou abrégés, séparés ou réunis, sur les monnaies de ces empereurs et impératrices.

Flavia Maxima Fausta, femme de Constantin le Grand.
Flavius Iulius Crispus, fils de Constantin.
Flavius Iulius Delmatius, neveu de Constantin.
Flavius Claudius Iulius *Constantinus* (Constantin II le Jeune); César en 317 ; Auguste, 337-340.
Flavius Iulius Constans (Constant Ier), 333-350.
Flavius Iulius Valerius *Constantius* (Constance II), 323-361.
Flavius Magnus Magnentius, 350-353.
Magnus Decentius, frère de Magnence.
Flavius Claudius Iulius *Constantius* Gallus, 351-354.
Flavius Claudius Iulianus (Julien le Philosophe, dit aussi « l'Apostat »), 355-363.
Flavius *Valentinianus*, 364-375.
Flavius *Valens*, 364-378.
Flavius *Gratianus*, 367-383.
Flavius *Valentinianus* (Valentinien II), 375-392.
Flavius *Theodosius*, 379-395.
Magnus *Maximus*, 383-388.
Flavius Victor, fils de Maxime.
Eugenius, usurpateur en Gaule, 392-394.
Honorius, empereur « d'Occident », 393-423.
Arcadius, empereur « d'Orient », 395-408.
Constantius (Constance III), 421.
Constans (Constant II), 408-411.
Jovinus, usurpateur en Gaule, 411-413.
Sebastianus, frère de Jovin, 412-413.
Priscus Attalus, 409-416.
Placidius Valentinianus (Valentinien III), 424-455.
M. Avitus, 455-456.
Libius Severus (Sévère III), 461-465.
Flavius *Iulius Nepos*, 474-475.

LIVRE III

MONNAIES FRAPPÉES EN FRANCE PENDANT LA PÉRIODE MÉROVINGIENNE

L'installation des peuples germaniques en Gaule avait été possible parce que la puissance impériale s'était affaiblie peu à peu. Mais les rois barbares ne surent pas rétablir une autorité nécessaire que leurs divisions rendirent d'ailleurs impossible. Le monnayage subit l'influence d'une organisation imparfaite de l'État. Toutefois, si l'autorité royale n'était pas assez forte pour réaliser l'unité des types et la régularité pondérale, la civilisation demeurait cependant assez influente pour que les monnaies, émises dans des ateliers trop nombreux, dussent se rattacher à un système unique, dont les variations les plus importantes sont surtout l'œuvre de la succession des temps.

Aussi bien les peuples envahisseurs n'inventèrent aucun système monétaire, pas plus qu'ils ne créèrent une civilisation nouvelle.

La circulation monétaire de la Gaule acheva, sous les Francs, une transformation commencée pendant le dernier siècle de la domination romaine, et ce fut une conséquence logique et inéluctable des faits politiques : les peuples conquérants acceptent souvent la civilisation des nations vaincues.

On a cru pendant longtemps que le monnayage mérovingien était composé presque exclusivement d'espèces d'or. Mais des découvertes successives prouvent que les pièces d'argent furent assez abondantes, au moins pendant les VIIe et VIIIe siècles, et si le métal blanc fut quelque peu délaissé pendant la première époque franque, il revint certainement en faveur plus tard. Nous ne saurions d'ailleurs prétendre que la France ait eu, à cette époque, une conception monétaire analogue à celle des nations modernes. Au contraire, il est vraisemblable que le bimétallisme constantinien continua d'exercer sur le monnayage une influence qui faiblit seulement sous la dynastie carolingienne.

CHAPITRE PREMIER

MONNAYAGE DES BURGONDES

Lorsque Gondebaud fut devenu seul maître (en 500) du royaume burgonde, fondé vers 411, il imita la monnaie impériale [1] et introduisit, sur le revers de sous et de tiers de sou au type d'Anastase, son monogramme composé de G, V, B [2]. Une petite pièce d'argent, qui présente le même monogramme comme seul type de revers, porte, à la suite du nom d'Anastase, les lettres LV, qui sont probablement la marque de Lyon [3].

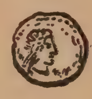




Fig. 163 *bis*.

Cet atelier est certainement désigné par les lettres LD, placées dans le champ, à côté d'une Victoire tenant une couronne, sur les bronzes, sans le nom impérial, portant au droit le monogramme de Gondebaud et autour la légende *Pax et Abundantia*. Une autre pièce de bronze, plus petite, présente une tête sans légende (*Fig. 163 bis*) ; au revers le monogramme de Gondebaud et au-dessous la marque LD.

Sigismond (516-524) succéda à son père Gondebaud et frappa des

1. Cependant ce roi et son fils Sigismond se reconnurent comme sujets de l'Empire.

2. Ch. Lenormant, *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens mon. num. de la série mérov.*, Extrait de la *Rev. num.*, 1848-1854 (*Rev. num.*, 1848, p. 115 et s. et 1853, p. 116) ; G. de Ponton d'Amécourt, dans *Annuaire Soc. de num.*, t. Ier, 1866, p. 115 et s., pl. I, 1 à 5 ; Ch.-F. Keary, *The Coinage of western Europe from the fall of the western Empire...*, dans *Numismatic Chronicle*, 1878, p. 67, pl. III, 7 et 8 ; A. Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. Ier, 1891, p. 37 à 39, fig. ; A. Steyert, *Nouv. hist. de Lyon*, t. II, 1897, p. 40 (cf. *ibid.*, p. 39, fig. 29 à 31, pièces au type de Justinien).

3. Elle se présente en effet avec cette forme sur des pièces d'Anastase et de Justinien. La pièce pèse 0 gr. 212 (B. Fillon, *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, 1853, p. 22, pl. I, 2).

sous, tiers de sou et deniers [1] au nom d'Anastase avec son monogramme (S, MND liés, G). Gondomar II, son frère, qui lui succéda (524-534), signa d'un G des tiers de sou au nom d'Anastase et à celui de Justin. On a lu aussi son monogramme complet sur un petit bronze.

La loi des Burgondes (dite « loi Gombette ») signale des monnaies qui circulaient chez ce peuple; mais les noms de ces espèces sont dénaturés [2] et ce fait enlève toute précision aux hypothèses que l'on peut faire sur la patrie des monnaies citées.

En somme, le monnayage burgonde forme une transition naturelle entre le numéraire entièrement impérial, et les espèces franques, libérées de la marque de Rome. C'est évidemment l'émission de Gondebaud qui a suggéré à Théodebert l'idée de placer son nom entier sur la monnaie.

1. Outre les ouvrages précités, voy. V. Manifacier, *Catal. de la collection Gariel... au musée de la ville d'Auxerre*, 1908, p. 5, n°s 14 à 16 ; cf. G. Amardel, dans *Bull. Commission archéol. de Narbonne*, 1901, p. 621.

2. « De monetis solidorum [iubemus] custodire, ut omne aurum, quodcumque pensaverit, accipiatur, præter quatuor tantum monetas, hoc est : Valentiani, Genavensis prioris et Gothici, qui a tempore Alarici regis adaerati sunt, et Adaricianos » (*Leges Burg.* [XXI, 7], éd. L. R. de Salis, *Monum. Germ. historica*, *Leges*, t. II, 1re part., 1892, p. 120). D'autres manuscrits donnent « Valentiniani ». Ch. Lenormant a proposé « Armoricani » à la place du dernier nom (voy. *Rev. num.*, 1854, p. 257). Mais rien ne prouve que l'Armorique ait émis des imitations de monnaies impériales. Au sujet du monogramme décomposé en *Arm* par Lenormant, voy. J. de Pétigny, dans *Rev. num.*, 1852, p. 132.

CHAPITRE II

MONNAYAGE DES WISIGOTHS

Les Wisigoths imitèrent naturellement aussi la monnaie impériale et Alaric II, roi des Wisigoths de Toulouse (484-507), altéra si fâcheusement son numéraire que plusieurs textes font allusion à ce fait [1].

Charles Lenormant proposait de reconnaître des spécimens du premier monnayage des Wisigoths, dans quelques tiers de sou au type d'Anastase portant dans le champ du revers des lettres ou monogrammes (\B, *Burdigala*, Bordeaux ; T, *Tolosa*, Toulouse) [2] ; on connaît aussi TO et N (*Narbo*), placé à la suite de la légende circulaire du revers. Narbonne possédait en effet une officine monétaire dont parle Sidoine Apollinaire [3].

Des tiers de sou de Justin et de Justinien portent dans le champ un monogramme [4] dans lequel on peut lire les lettres N, A, R, dont on a fait la marque de Narbonne. La plupart de ces pièces portent, à la fin de la légende, les lettres A, V, AM ou AN, qui seraient l'abréviation du nom d'Amalaric (507-531) [5]. S'il n'y a

1. *Leges Wisigothorum*, VII, 6, 5 (éd. C. Zeumer, *Monum. Germ. histor.*, 1902, p. 311). On a vu plus haut le texte de la loi Gombette. Cf. Saint-Avit, lettre LXXVIII (l. LXXXVII de l'éd. R. Peiper, *Monum. Germ. histor.*, 1883, p. 96).

2. *Rev. num.*, 1853, p. 308, pl. VII, 5. Ces interprétations sont hypothétiques, de même que le nom de Poitiers proposé pour P (*Numismatic Chronicle*, 1878, p. 225).

3. Carm. XXIII, v. 37-41 (éd. des *Monum. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. VIII, 1887, p. 251).

4. *Rev. num.*, 1849, pl. I, et 1854, pl. XI, 18.

5. G. Amardel, *Les monnaies d'Anastase, de Justin et de Justinien frappées à Narbonne*, 1898 (*Bull. commission archéol. de Narbonne*, 1er sem. 1898). Dans un autre travail (*Les plus anciennes monnaies wisigothes de Narbonne* (même recueil, 2e sem. 1898), le même auteur propose d'attribuer à Alaric II les tiers de sou d'Anastase portant un A à la fin de la légende du revers et un N dans le champ. M. Amardel a pensé aussi qu'il fallait reconnaître sur un sou d'or d'Anastase portant un Θ à la fin de la légende, la marque de Théodoric gouvernant pour Amalaric (*Le thêta des inscr. monét. des Goths*, même recueil, 2e sem. 1899. Cf. du même, *Les marques monét. d'Alaric II et de Théodoric* ; même recueil, 2e sem. 1899 ; quelques réserves à faire). Voy. encore de M. Gabriel Amardel : *Les marques monétaires de l'atelier de Nar-*

guère de divergences au sujet de l'attribution de ces pièces au royaume wisigoth, il convient d'observer cependant que l'interprétation de ces lettres est encore incertaine. Ainsi le monogramme lu NAR, avait été transcrit aussi par AMR, qui serait le chiffre d'Amalaric [1]. Mais on attribue aussi à ce prince une pièce de bronze qui porte dans une couronne un monogramme différent de celui du champ des tiers de sou [2]. Cette monnaie de bronze présente, au revers, un chrisme dans une couronne, tout à fait analogue à celui d'une monnaie contemporaine de Childebert Ier. Il est donc possible que les rois wisigoths n'aient placé sur la monnaie d'or qu'un monogramme d'atelier.

D'autres tiers de sou, contrefaçons des espèces de Justinien, portent une effigie à poitrine rectangulaire et une Victoire avec une grande aile tombant à terre. Ces types se retrouvent sur les tiers de sou de Léovigilde (572-586), qui y mit son nom entier. Son successeur Reccarède Ier (586-601) reprend un type plus classique en copiant le type marseillais, même avec la marque MA [3].

Nous ne mentionnons ici que les ateliers wisigoths situés en Gaule [4] :

Béziers, BITERRI (Wittéric, 603-610) [5].

Narbonne, NARBONA (Léovigilde, Reccarède ; Wittéric ; Sisenand, 631-636 ; Chintila, 636-640 ; Chindasuinthe, 642-653 ; Reccesuinthe, 653-672 ; Ervige, 680-687 ; Egica, 687-700 ; Wittiza, 700-710 ; Achila, de 711 à 719 ?) [6].

bonne au VIe siècle, 1902 (même recueil) ; *Les monnaies wisigothes anonymes du musée de Narbonne*, dans le *Bulletin de la commission archéol. de Narbonne*, 1906, p. 5 à 16 ; *Congrès archéol. de France* à Perpignan, en 1906, p. 296 à 301.

1. Cette lecture a été admise par MM. Engel et Serrure, *Traité*, p. 42, fig. 106.

2. Il faut dire que François Lenormant a tenté de détruire cette objection (*La Monnaie dans l'Antiquité*, 1878, t. II, p. 451).

3. Triens classé à Marseille par A. de Belfort (*Annuaire Soc. Num.*, 1892, p. 55).

4. Cf. Aloïss Heiss, *Descr. génér. des monnaies des rois wisigoths d'Espagne*, 1872, p. 56 et *passim* ; P.-Charles Robert, *Numismatique de la province du Languedoc, II, période wisigothe et franque*, 1879, pl. V (imitations wisigothes), pl. VI (atelier de Narbonne) ; A. de Belfort, *Descr. des monnaies mérovingiennes*, nos 3139 à 3172 ; G. Amardel, *Rev. num.*, 1901, p. 210 à 224.

5. Signalé seulement par Bouteroue (*Recherches cur. des monnoies de France*, 1666).

6. Ainsi que l'a fait remarquer M. Amardel, d'après les types, les tiers de sou (3 variétés) d'Achila, presque inconnu dans l'histoire, doivent être voisins de ceux de Wittiza. Voy. G. Amardel, *Le roi Achila*, 1893 (dans le *Bull. de*

— NARBONA GALER·A, ou GAL·ER [1] (Léovigilde).

— Monogramme formé des lettres NARB formant croix autour d'un O (Egica avec Wittiza, 700. *Fig. 164*).



Fig. 164.

Les formes des noms de rois sont :

LIVVIGILDVS·	RECCESVINΘVS·
RECCAREDVS·	ERVIGIVS·
WITTIRICVS·	EGICA·
SISENVNDVS·	VVITTIZA·
CHINTILV·	ACHILA·
CHENDVSINTVS·	

Le nom est toujours suivi du titre de *rex*, entier ou abrégé. L'épithète *felix* paraît sur un triens de Reccarède, frappé à Narbonne. Des pièces du même atelier, frappées pour Chindasuinthe et Reccesuinthe associés, portent deux bustes en regard séparés par un sceptre et, au revers, une croix sur trois degrés.

la Commission archéol. de Narbonne, 2e sem., 1893). Cf. Alvaro Campaner, *Indicador manual de la Numismatica española*, 1re part., 1891, p. 220 à 222.

Cet Achila est peut-être le Réchila mentionné par des documents arabes.

1. Le sens de *Galera* n'a pas été bien expliqué. Je pense que cette épithète, accolée au nom de la ville, doit être rapprochée de celle de *Flavia*, qu'on trouve sur les monnaies lombardes de Charlemagne, un siècle plus tard.

CHAPITRE III

IMITATIONS DE LA MONNAIE IMPÉRIALE PAR LES FRANCS

SOMMAIRE. — 1. Le sou et le tiers de sou; le sou réduit à 21 siliques. — 2. Le monnayage de Maurice Tibère ; les dernières monnaies impériales en Gaule. — 3. Les déformations du type impérial.

§ I. — *Le sou et le tiers de sou ; le sou réduit à 21 siliques.*

Pour le système monétaire de l'or, les Francs ont emprunté à l'Empire seulement le sou et le tiers de sou. Je ne connais aucun demi-sou mérovingien, bien que cette division ait été assez fréquente dans l'Empire byzantin.

D'abord très proche du poids du *solidus* impérial, le sou mérovingien [1], après avoir eu le poids le plus fréquent de 4 gr. 35 à





Fig. 165.

4 gr. 40, sous Théodebert, descendit vite au-dessous de 4 gr., comme le démontrent les sous frappés à Marseille, et les tiers de sou au nom des rois, plus répandus que l'unité monétaire. Cependant quelques rares sous avec noms de monétaires (pour *Barro*, *Fig. 165*, Limoges [2], *Pl. III, 7*, et *Choae* [3], *Pl. III, 8*) atteignent 4 gr. 41, 4 gr. 34 et 4 gr. 17.

1. *Solidus* dans les lois et les formules ; plus souvent *aureus* dans les auteurs. Le sou était une monnaie réelle et aussi une monnaie de compte, payée soit en tiers de sou soit en deniers d'argent. Cf. M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes, Cat. de la Bibliothèque nationale*, 1892, p. LXIII.

2. Ce sou de Limoges (*Cat. B. N.*, n° 1934), qui porte le nom de Dagobert, est orné d'un entourage, qui en faisait un bijou ; il a peut-être été frappé pour être offert par le roi à des personnages importants.

3. Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXII.

Lorsque, dans la deuxième moitié du VIe siècle, l'affaiblissement du poids fut accompli, on n'hésita pas à le reconnaître sur les monnaies. Le sou d'or impérial de Constantin valait 24 siliques-poids ; or, nous connaissons de nombreux tiers de sou qui portent la marque VII, quelquefois accompagnée des mots DE SELEQVAS (ou DE SELEQS, ou D SE). Le triens de Moutiers-Tarentaise s'exprime encore plus nettement : IVSTVS FACIT DE SELEQVAS VII [1]. Ces formules nous indiquent donc que le tiers de sou ou *triens* n'était plus équivalent qu'à 7 siliques au lieu de 8 (tiers de sou




Fig. 166.

de 8 siliques, *Fig. 166*), et par conséquent le sou à 21 siliques [2]. Il n'est question ici que du poids ; mais, sans parler des tiers de sou dorés, qui sont assez fréquents, on rencontre souvent des pièces franques d'un or très blanc et par conséquent fortement allié d'argent [3]. Cet abaissement de l'aloi n'est pas un indice chronologique certain pour la période franque, car il put y avoir des contrefaçons à bas titre émises par des peuples plus barbares les uns que les autres. C'est le cas, par exemple, pour de nombreux tiers de sou copiés évidemment sur ceux de *Choae* (Huy, Belgique).

Certains sous, frappés à Marseille, présentant six points disposés en croix, porteraient de cette manière une marque de valeur (6 demi-tiers de sou) [4]. C'est une hypothèse inadmissible, car des tiers de

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXIV.

2. C'est Duchalais qui a trouvé cette heureuse solution du problème (*Rev. num.*, 1840, p. 261). Cf. M. Deloche, dans *Rev. archéol.*, t. XL, 1880, p. 171.

Récemment on a cru reconnaître sur des sous de Clotaire II et Dagobert Ier, frappés à Marseille, la marque XX qui indiquerait une réduction du sou à 20 siliques. En réalité, cette marque n'existe pas, les chiffres XX étant accompagnés d'un point ou d'une barre. Un auteur tout récent s'est élevé avec raison contre cette hypothèse (*Vierteljahrschrift f. Social- u. Wirtschaftsgeschichte*, 1911, p. 47).

3. Sur des tiers de sou de Trèves, la pureté du métal est attestée par le terme OBRIV qu'on lit à la suite du nom de la cité (cf. *Obryzum*, or pur, etc. ; les monnaies d'or romaines portent le plus souvent OB à côté de la marque de l'atelier). Voy. plus haut, p. 146.

4. Benno Hilliger, dans *Historische Vierteljahrschrift*, t. X, 1907, p. 40-41, et 1909, p. 209.

sou portent aussi six et sept points, qui ne sont sûrement pas susceptibles de la même interprétation. Il s'agit peut-être de marques d'émissions.

§ II. — *Le monnayage de Maurice Tibère ; les dernières monnaies impériales en Gaule.*

Si l'on ne connaît qu'un sou d'or de Tibère Constantin (578-582), considéré comme frappé à Arles [1], le monnayage de Maurice Tibère, son successeur, est très abondant en sous (*Pl. II*, *10*) et tiers de sou [2] et, parmi ces derniers, trois portent des noms de monétaires (*Gaudolenus mone.* ; *Vienna de officina Laurenti*, *Pl. II*, *Fig. 9*). Bonamy, suivi par Charles Lenormant, Longpérier, Saulcy et Maximin Deloche [3], ont voulu reconnaître un essai de restauration du pouvoir impérial en Gaule dans le fait que Gondovald, fils de Clotaire, revint de Constantinople en Gaule, réclamer sa part dans l'héritage de Clotaire. Charles Robert et Louis Blancard, suivis par M. Prou, n'ont pas admis cette explication [4]. Le principal argument de la thèse Bonamy, développé par Deloche, repose sur le grand nombre de pièces d'or frappées à Marseille, Arles, Valence, Vienne, Viviers, Uzès, au nom de Maurice Tibère, alors qu'on en possède très peu de ses prédécesseurs et de ses successeurs Phocas et Heraclius. A cet argument Blancard a répondu qu'on devrait trouver des pièces frappées à Brive, Angoulême, Périgueux, Bordeaux et surtout à Toulouse, car Gondovald a exercé son pouvoir dans ces villes où il a séjourné, tandis qu'il ne fit que traverser Marseille. Nous ne connaissons pas non plus de monnaie de Maurice Tibère avec la marque d'Avignon, ville où Gondovald séjourna plus d'une année [5].

1. Voy. la fig. dans le *Cat. B. N.* de M. Prou, p. XXIII.
2. Cf. J. Laugier, *Étude sur les m. fr. à Arles*, 1876, pl. V ; M. Deloche, dans *Rev. num.*, 1887, p. 131 et 166.
3. *Mém. de l'Acad. des Inscr. et b. l.*, t. XX, 1753, p. 189 ; Ch. Lenormant, *Lettres à M. F. de Saulcy*, p. 140 (*Rev. num.*, 1854, p. 306) ; M. Deloche, *Renseignements... et mém. sur le monnayage en Gaule au nom de l'emp. Maurice Tibère*, 1883, in-4, 64 p.
4. P.-Ch. Robert, *Sur la prétendue restauration du pouvoir de Maurice Tibère dans la Province*, dans *Mém. Acad. des Inscr. et b. l.*, t. XXX, 2e part., 1883, in-4, 46 p. ; L. Blancard, *La question Gondovald*, dans *Mém. de l'Acad. de Marseille*, 1884-1885, p. 409 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XXV.
5. Je ne tiens pas compte de l'argument d'après quoi Marseille, entrepôt commercial entre l'Orient et l'Occident, devait imiter le plus fidèlement possible la monnaie impériale. En effet, on ne voit pas comment cette raison aurait produit ses effets spécialement pour le règne de Maurice Tibère.

Comme on l'a judicieusement remarqué [1], les nombreuses variétés de monnaies au nom de Maurice Tibère laissent croire que ce monnayage fut continué après la mort tragique de Gondovald en 586. Aussi bien, le nom impérial était encore trop répandu pour que les populations aient remarqué spécialement le nom de Maurice Tibère.

Je ne me dissimule pas qu'il reste des points obscurs dans la question. En réalité rien n'explique cette abondance particulière du numéraire au nom de Maurice Tibère, frappé dans les ateliers de la Gaule.

Dans le sud-est de la Gaule, le nom impérial persista sur la monnaie et l'on connaît des sous et tiers de sou assez nombreux de Justin II (565-568), Maurice Tibère (582-602), Phocas (602-610) et même Héraclius (610-641), qui portent, à droite et à gauche de la croix, les marques des ateliers de Marseille (M-AS), Arles (A-R), Viviers (VI-VA), Uzès (V-C), Valence (V-A) [2], Senez (SAN), Venasque (VE ou VEN) [3], Die (DI-A) [4].

Les dernières monnaies d'apparence impériale en Gaule sont les sous au nom de Phocas (602-610) avec la marque de Marseille, et les sous et tiers de sou d'Héraclius Ier (610-641), à Marseille, ainsi qu'un tiers de sou frappé à Viviers (ЄRACLOS. ℞ Déformation de la légende *Victoria Augustorum* avec la marque *Conob*. Dans le champ, VI-VA et VII accostant la croix).

§ III. — *Les déformations du type impérial.*

Les déformations de la légende qui entoure le type de la Victoire se présentent sous plus de deux cents formes dont, en général, le commencement seul peut être lu [5]. Les monnayeurs mérovin-

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XXVII.

2. Cf. Engel et Serrure, *Traité de Numismatique du moyen âge*, t. Ier, 1891, p. 63 à 65 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 296 ; A. de Belfort, *Descr.*, nos 265 et s. (Arles) ; nos 2436 et s. (Marseille), 4601 et s. (Uzès), 4656 (Valence), 4913 et s. (Viviers), etc.

3. A. de Barthélemy, *M. mérov. de Senez et de Venasque*, dans *Rev. num.*, 1885, p. 259.

4. La Sizeranne, dans *Ann. Soc. Num.*, 1886, p. 53.

5. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, t. V, p. 197 à 202 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 1 à 8. — Sur les divers types de la Victoire elle-même, cf. *Rev. num.*, 1848, p. 114, et 1851, p. 254. On a distingué la Victoire de face et celle de profil ; sur beaucoup de pièces cette différence n'est pas appréciable.

giens copiaient souvent leur modèle romain avec tant de négligence (*Fig. 167*) et d'ignorance qu'on trouve des méprises surprenantes. Ainsi un tiers de sou de Viviers (VIVA) porte autour du buste les lettres DNVIITVƆTORIᴧ qui contiennent à la fois le titre impé-




Fig. 167.

rial *Dominus noster* et le mot *Victoria* qui devrait se lire au revers; de plus, la légende de ce même revers commence aussi par DN [1].

Ce type de la Victoire a d'ailleurs été le plus répandu au début du monnayage franc. Outre de nombreuses pièces royales [2], d'autres monnaies nous montrent des noms de localités [3], qui sont parfois inscrits autour de la Victoire même, comme *Dicetia* (Decize, Nièvre),




Fig. 168.




Fig. 169.

De Lansonna civetate (Lausanne, Suisse. *Fig. 180*) [4], ou quelquefois au droit comme sur le tiers de sou de *Mosomo castello* (Mouzon, Ardennes. *Fig. 168*) [5].

Sur un triens au nom d'Anastase, le nom de l'atelier d'Orléans (*Auril*) paraît sous la Victoire à l'exergue (*Fig. 169*) [6].

Un curieux exemple de la transition du type impérial au type « urbain » est celui que nous fournit un triens de Cologne. Autour d'une tête diadémée, déjà bien dégénérée, on lit : COLONIA

1. Voy. la figure dans l'ouvrage de M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1343, pl. XXII, 11.
2. Sigebert (à Toul, à Reims), Childebert Ier, Théodebert Ier (Lyon, Bonn? Reims, Cologne, etc.).
3. *Briunnone* (*Cat. B. N.*, n° 896), *Treveris* (*Ibid.*, n° 903). Il y aurait aussi des pièces du même genre pour Troyes, selon Belfort (*op. cit.*, nos 4360-61).
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, nos 902 et 1269.
5. *Ann. Soc. Num.*, t. V, 1877-1881, p. 42.
6. Cf. une pièce analogue sans nom d'atelier (M. Prou, *Cat. B. N.*, p. xvii, fig. 1).

ANVS PP AVC [1]. Le commencement du nom de l'empereur (Justinien sans doute) a été remplacé par le nom de la cité et le graveur a conservé la fin de la légende qui devait servir à faire confondre la première émission de Cologne avec le numéraire de l'Empire romain (*Fig. 170*).

Il n'est pas douteux que de nombreuses imitations de tiers de sou au nom de Justin et de Justinien sont sorties d'officines de la Gaule, car on en trouve souvent qui sont associées, dans les nécropoles, à de très minces pièces d'argent dont l'origine franque est




Fig. 170.

indubitable. Les cimetières d'Éprave (prov. de Namur, Belgique), d'Harmignies (Hainaut) [2], de Maillot et de Monceau-le-Neuf (Aisne) [3], d'Andrésy (Seine-et-Oise), d'Herpes (Charente) [4], etc., ont donné des pièces d'or de ce genre, et l'on en a trouvé aussi beaucoup isolément [5], ou dans des trésors.

Il est difficile de reconnaître les espèces frappées par les barbares du VIe siècle ; mais nous sommes persuadés cependant que les trésors de Gourdon (arr. de Chalon-sur-Saône) [6], de Chinon (Indre-et-Loire) [7], d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or) [8], devaient contenir

1. Cab. de France ; *Cat.* de M. Prou, n° 1169.

2. G. Cumont, dans *Rev. belge de Num.*, 1895, p. 570 (Harmignies), p. 572 (Éprave) ; cf. *Congrès intern. de Num.* à Bruxelles, en 1891, p. 194.

3. J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépult. dans l'Aisne*, t. III, 1899, p. 73, fig. ; cf. pl. IX, 9 (lég. déformées).

4. Pour Éprave, Andrésy et Herpes, voy. les références données plus loin, dans le chapitre consacré à la monnaie d'argent.

5. Dans le canton d'Auxonne (*Mém. Commission des Antiq. de la Côte-d'Or*, t. XII, 1889-1895, p. XCIX et s., fig.). Cf. un triens fourré (avec une âme de bronze), trouvé dans le cimetière de Marœuil, près d'Arras (*Bullet. de la Commission des Antiq. départ. du Pas-de-Calais*, t. IV, 1875, p. 217 et 222, pl.).

6. *Rev. num.*, 1848, p. 126 et s., 181 à 212, pl. VII à XI (1 sou de Léon ; 1 de Zénon ; 77 pièces dont 63 tiers de sou d'Anastase et 25 pièces de Justin dont 5 tiers).

7. P.-Ch. Robert, dans *Annuaire Soc. Num.*, t. VI, 1882, p. 164, pl. IV (sous d'Anastase et de Justin).

8. G. Testart, dans *Pro Alesia*, 1907, p. 260 à 268 et 293, pl. XXXVI (en 1804, 300 sous et tiers de sou de Léon, Zénon, Anastase, Justin, Justinien et Théodebert).

de nombreuses imitations fabriquées en Gaule. Le style des pièces de Chinon apporte l'évidence à cet égard. Mais on doit rester prudent au sujet de l'interprétation de diverses lettres, gravées dans le champ de monnaies d'Anastase. Ainsi on a considéré à tort les lettres S et P comme des marques certaines des ateliers de Soissons et de Paris[1].

En Frise, les imitations barbares du sou d'or sont relativement nombreuses[2]. Beaucoup sont illisibles (voy. comme exemple un spécimen tardif du monnayage de cette région, tiers de sou frappé à Wijk bij Duurstede, *Pl. III*, *10*) et l'on en connaît avec des types singuliers, par exemple un personnage tenant un bâton crossé[3]. C'est dans le même pays qu'on trouve de petits flans d'or portant seulement des traces de tête, ou même sans type apparent[4]. Il est assez logique que, dans des pays peu civilisés, les essais de monnayage particulier aient produit des échantillons incomplets.

1. *Numismatic Chronicle*, 1878, p. 225. D'après le même auteur AB désignerait Bourges; D, Duisburg, etc.

2. *Rev. belge Num.*, 1894, p. 305, pl. VIII.

3. M. de Man, *Rev. belge Num.*, 1893, p. 537, fig.

4. Voy. J. Dirks, *Rev. belge Num.*, 1887, p. 103, pl. B, 29 et 30 (1 gr. 24 et 1 gr. 30); Cab. de France, nos 2732 et 2733, 1 gr. 41 et 1 gr. 13.

CHAPITRE IV

LES MONNAIES DES ROIS FRANCS

SOMMAIRE. — I. Les premières monnaies royales; le monnayage de Théodebert Ier. — II. Les autres monnaies royales.

§ I. — *Les premières monnaies royales; le monnayage de Théodebert Ier.*

On n'admet plus aujourd'hui l'hypothèse de Charles Lenormant [1] qui croyait trouver une *marque chlodovéenne*, adoptée par Clovis Ier et ses fils Clodomir [2], Childebert Ier et Clotaire Ier, dans les deux C symétriques à droite et à gauche du buste, sur des tiers de sou dégénérés au nom de Justin et Justinien, avec le type de la Victoire [3]. Ces deux lettres représentent l'une le D de *Dominus*, l'autre la dernière lettre de AVG(*ustus*). Nous n'accepterons pas davantage la prétendue initiale de Thierry Ier, T entre deux points à la fin de la légende du revers.

Il est certain que les rois mérovingiens, bien qu'indépendants vis-à-vis des empereurs romains, si faibles depuis le ve siècle, n'osèrent pas frapper immédiatement de la monnaie d'or à leur nom. Ils commencèrent par émettre quelques pièces de cuivre, analogues à celles des empereurs d'Orient.

1° TEVDERICI, croix. ℟, monogramme du nom de Thierry, roi d'Austrasie (511-534) (*Fig. 171*) [4].

1. *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments num. de la série mérov.*, dans *Rev. num.*, 1848, 1849, 1853 et 1854. Cf. J. de Pétigny, *Monnayage de la Gaule après la chute de l'Emp. d'Occident*, dans *Rev. num.*, 1851; G. de Ponton d'Amécourt, dans *Annuaire Soc. Num.*, 1889, p. 321 à 339, pl. B (pièces au nom d'Anastase); A. de Belfort, *Descr. m. mérov.*, t. IV, 1894, p. 11 et s. nos 5022 et s.; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XVII, et dans *Hist. de l'Art depuis les premiers temps chrétiens*, t. Ier, 2e part., 1905, pl., fig. 471.

2. Pièces attr. à ce roi; G. de Ponton d'Amécourt, *Annuaire Soc. Num.*, 1890, p. 5 à 11.

3. Cf. A. Engel et Serrure, *Traité de Num. du moy. âge*, t. Ier, p. 55, fig. 143.

4. Cf. G. de Ponton d'Amécourt, *Annuaire Soc. Num.*, 1889, p. 386-394; A. de Belfort, *Descr.*, t. IV, p. 135 et s., et n° 5880 (donné par erreur comme un triens ou tiers de sou d'or).

Voy. plus loin, au ch. VIII, une monnaie d'argent attribuée à Thierry Ier.

2° **HELDEBERT REX**, croix. ℞, monogramme dans une couronne de laurier.

3° **EL-DEBER-TI R** en trois lignes. ℞, chrisme.

4° Monogramme dans une couronne. ℞, chrisme (*Fig. 172*).

Ces trois pièces appartiennent à Childebert I[er], roi de Paris (511-558).

5° **THEODEBERTI REX** (*sic*), croix. ℞, monogramme.

6° Monogramme dans une couronne. ℞, chrisme dans une couronne.

Ces deux pièces sont classées à Théodebert I[er], roi d'Austrasie





Fig. 171.





Fig. 172.

(534-548)[1]. Ce prince a émis aussi quelques pièces d'argent minces dont il sera question au chapitre VIII.

Le monnayage de l'or, qui n'avait été qu'un faux-monnayage franc où les types romains devenaient souvent méconnaissables, ce monnayage devint en quelque sorte régulier lorsque Théodebert I[er], vainqueur à la fois de Justinien et de Witigès[2], roi des Ostrogoths, en Italie, se sentit assez indépendant et assez puissant pour renier la suzeraineté impériale. Le fait parut alors d'une réelle importance, car l'historien Procope constata que les Francs avaient réussi à remplacer l'effigie de l'empereur par la leur[3]. En effet le monnayage d'or de Théodebert I[er], roi d'Austrasie, frappé évidemment après 539, date de sa victoire, comprend des variétés nombreuses de sous et de tiers de sou, avec son nom autour d'un buste. Les pièces les plus remarquables et les plus explicites sont évidemment celles où nous lisons **DN THEODEBERTVS VICTOR** (*ou* **VIC**), car cet adjectif, assez rare dans la Numismatique, marque bien l'affirmation de l'autorité monétaire appuyée sur la victoire[4].

1. On a classé au même roi un bronze dont je parlerai au ch. IX.
2. Cf. Maximin Deloche, dans *Rev. num.*, 1886, p. 383.
3. *Bell. gothico*, III, 33 : νόμισμα δὲ χρυσοῦν ἐκ τῶν ἐν Γάλλοις μετάλλων πεποίηνται, οὐ τοῦ Ῥωμαίων αὐτοκράτορος, ᾗπερ ἔιθισται, χαρακτῆρα ἐνθέμενοι τῳ στατῆρι τούτῳ ἀλλὰ τὴν σφετέραν αὔτῶν εἰκόνα (Éd. coll. Teubner, 1905, t. II, p. 442).
4. Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XXXII.

Le type le plus fréquent de ce monnayage est la Victoire tenant la croix et le globe crucigère comme sur les pièces de Justinien ; mais Théodebert reprit aussi un type de Valentinien III, qui représente le prince tenant une palme et une victoire (*Fig. 173*). Ce dernier sou d'or porte dans le champ du revers les lettres **COL V**, qui ont d'abord été interprétées à tort par *Colonia Ubiorum*[1], puis par *Colonia Viennensis*[2]. Ce n'est pas la seule marque qu'on trouve dans le champ de monnaies de Théodebert. Maximin Deloche pensait que ces marques devaient appartenir à des villes austrasiennes[3]. Mais si l'on accepte les interprétations admises généralement[4] pour ces marques, on constate que plusieurs de ces localités se trouvaient dans les royaumes de Childebert Ier et de Clotaire Ier. Voici la liste des marques :



Fig. 173.

ANF ou **RF** (en monogr.)[5] ;
ANTOC (en monogr. ; *Antonaco*, Andernach)[6] ;
BO (Bonn? *Pl. II, 13*)[7] ;
CLAV (en monogr. ; *Lugduno Clavato*, Laon) ;
CM (*Cenomannis*? Le Mans)[8] ;

1. Cf. M. Deloche, *Rev. num.*, 1889, p. 64, et A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 60, fig. 156.
2. R. Mowat, dans *Rev. num.*, 1895, p. 168.
3. Il croyait d'ailleurs que Théodebert avait eu un seul atelier, qui indiquait les lieux de provenance de l'or venant des leudes ou des particuliers (*Rev. num.*, 1889, p. 70).
4. Par exemple, A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 59-60.
5. Tiers de sou avec *Theodecertus* (*Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1908, p. XLVI)
6. Le revers, lu *Victoria Agustodun* par MM. Engel et Serrure (*Traité*, p. 61), porte une simple déformation de légende (cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 54).
7. M. Deloche, dans *Rev. num.*, 1886, p. 27.
8. Cette marque, une des plus douteuses, a été lue **CN** et interprétée comme le différent de Châlons-sur-Marne, par Maximin Deloche (*Rev. num.*, 1889, p. 66, fig.).

COL (*Colonia*, Cologne) [1] ;
LV (*Lugduno*, Lyon) ;
M (*Mettis*, Metz) ;
MOS *ou* MSO (*Mosomo*, Mouzon) [2];
N (*Namnetis* ? Nantes) ;
RE (en monogr. ; *Remis*, Reims) [3] ;
T (*Tullo*, Toul);
TR (? en monogr. ; *Treveris*? Trèves) ;
TS (*Trecas*? Troyes) ;
VI (*Virduno*, Verdun),

et enfin MAGVNCIA qu'on lirait en caractères dispersés en tous sens sur un sou trouvé en Belgique [4].

Mais on a sagement formulé des doutes au sujet de ces interprétations. Au lieu de supposer que certaines pièces de Théodebert aient pu être frappées dans des ateliers qui ne lui appartenaient pas, quelques auteurs admettent que son numéraire a été émis pour une bonne part en Italie [5] et le reste dans quelques villes de la Gaule. Mais il n'y a pas de raisons sérieuses pour que l'abréviation BO désigne *Bononia* ; et si l'on pense que ces lettres représentent une ville des bords du Rhin, *Bodobriga* (Boppard) pourrait revendiquer la marque aussi bien que Bonn. Quant à la lettre N, elle pourrait désigner *Nemetes* (Spire), plus vraisemblablement que Nantes.

Je suis porté à croire que les marques du champ des monnaies de Théodebert désignent des ateliers [6], parce que les ateliers italiens et gaulois des monnaies étaient indiqués de cette manière sur les monnaies impériales des IVe et Ve siècles.

1. Dès le Ve siècle, *Colonia* seul est le nom de Cologne (J. Klein, *Bonner Jahrbücher*, f. 79, 1885, p. 190). Je crois que la lettre V, d'ailleurs plus petite que les trois autres, est une marque qui peut être séparée de celle de la ville et je préfère l'attribution à Cologne, mais sans la lecture proposée antérieurement.

2. Ces lettres ont été interprétées aussi par *Ouns* pour *Visontio* (A. de Belfort, *Descr.*, n° 4782). C'est encore moins certain que l'attribution à Mouzon.

3. Un tiers de sou avec *Theodesertus* (*Proc.-verb. Soc. Num.*, 1908, p. XLVI).

4. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 60. Cette pièce au type de la Victoire porte la légende insolite *Pax et Libertas*.

Le monogramme, qui occupe la deuxième place dans notre liste et paraît convenir à Andernach, a été lu d'abord *Mocontia* (A. Senckler, dans *Jahrbücher* de Bonn, f. XV, 1850, p. 164, pl. V, 6).

5. Le caractère italien de la plupart des monnaies de Théodebert a été admis par plusieurs auteurs. M. Prou fait seulement une exception pour un tiers de sou (*Cat. B.N.*, p. XXXV, n° 54, pl. I, 20).

6. Il n'est pas nécessaire de considérer beaucoup de ces ateliers comme italiens, parce qu'il suffit que des monnayeurs soient venus d'Italie en Gaule pour que le style des pièces ait une apparence italienne.

La question, déjà complexe, le devient encore davantage du fait qu'on a prétendu trouver le monogramme de Childebert Ier au revers d'un sou d'or de Théodebert Ier [1]. Mais c'est une simple hypothèse de Ponton d'Amécourt et il convient de la repousser pour cette raison très simple que le monogramme de ce sou d'or est différent de celui qui figure sur les monnaies de cuivre appartenant certainement à Childebert Ier.

On connaît aussi quelques tiers de sou au nom de Justin et de Justinien portant devant le buste les lettres LVG, TR, ou CO, qui paraissent bien désigner les ateliers de Lyon, Trèves et Cologne




Fig. 174.




Fig. 175.

(*Fig. 174*) [2]. Je suis porté à classer ces pièces avant le monnayage nominal des rois francs, bien qu'elles aient été considérées comme émises après la mort de Théodebert [3].

§ II. — *Les autres monnaies royales.*

A *Childebert Ier* (511-558), en plus des pièces de cuivre citées plus haut, appartient peut-être le triens HILDEBERTVS (*Fig. 175*) où Charles Robert voyait, dans le nom *Chramnus* inscrit autour de la Victoire au revers, la preuve d'une sorte d'association de Chramne avec son oncle. C'est plutôt un nom de monétaire, comme l'a dit Benjamin Fillon [4].

1. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 60, fig. 155 ; cf. p. 62.

2. Cab. de France, 1 gr. 32 et 1 gr. 40 (M. Prou, *Cat.*, n°s 3 et 10, et p. XVIII, fig. 2, pour Lyon). Pour Lyon, voy. encore A. Steyert, *Nouv. hist. de Lyon*, t. II, 1897, p. 39, fig. 29 à 31. Pour Cologne, voy. Ponton d'Amécourt, dans *Annuaire Soc. de Num.*, t. V, 1877, p. 41 ; cf. *Rev. num.*, 1889, p. 42, pl. II, 7. Anatole de Barthélemy a publié un tiers de sou au nom de Justin avec L dans le champ du revers (*Rev. num.*, 1899, p. 384, fig.) ; il en a indiqué aussi avec LE, LI, qui ont été attribués à Limoges. On a signalé à tort un Justinien frappé à Reims (*Rev. num.*, 1853, p. 280).

3. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 62.

4. Ch. Robert, *Rev. num.*, 1842, p. 340 ; B. Fillon, *Considér. sur les mon. de France*, 1850, p. 13 et 38, et *Études num.*, 1856, p. 28 ; Engel et Serrure, *Traité*, p. 72, fig. 178 (classé à Childebert II) ; M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 34 et p. XXXV ; A. de Belfort, *Descr.*, n° 5492.

Clotaire Ier, qui fut seul maître de la monarchie franque, de 558 jusqu'à la fin de 561, ne paraît pas avoir frappé de monnaie d'or à son nom. Mais il suivit l'exemple de Witigès et de Baduila, rois des Ostrogoths, en imitant la monnaie d'argent de Justinien et en inscrivant son nom sur une petite pièce d'argent, dont je reparlerai plus loin.

Sigebert Ier, fils de Clotaire et roi d'Austrasie (561-575), signe un triens (SIGIBERTVS REX. ℟, TVLLO. Type dégénéré de la Victoire)[1]. Un autre tiers de sou porte, au revers, un groupe de lettres MΛOИ⊥ИOBIO où l'on est disposé à lire le nom d'un monétaire (*Manobio*) et la déformation de la marque CONOB[2]. Un troisième triens de Sigebert est frappé à Reims (REMVS CIVIT DΛCEF), et le nom de la cité y est accompagné, probablement, d'un nom de monétaire[3].

Gontran, frère de Sigebert Ier, qui fut roi d'Orléans et de Bourgogne (561-mars 592), aurait frappé à Sens un triens[4] aujourd'hui perdu[5]. Deux autres tiers de sou avec GVNTHACHΛRΛMNV (C devant le buste; ℟, VICTORIA RIGI NOSTRO? Type de la Victoire) et GVИTHRAWИ.... (℟, RIGI..... Croix potencée sur des degrés), sont considérés comme appartenant au même prince et frappés à Chalon-sur-Saône[6].

Childebert II, fils de Sigebert Ier, d'abord roi d'Austrasie, hérita le royaume d'Orléans (575-595). — On a donné récemment à ce roi un tiers de sou portant ЬILΔ...RTVS et, au revers, une Victoire dégénérée, de style bourguignon[7]. Certains auteurs lui ont attribué un triens

1. Ch. Robert, *Rev. num.*, 1868, p. 464; M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 978, et p. XXXVI.
2. Musée de Saintes; Engel et Serrure, *Traité*, p. 71, fig. 175; M. Prou, *Cat.*, p. XXXVI.
3. Cab. de France; M. Prou, *Ibid.*, n° 1028, pl. XVII, 5. Il sera question, plus loin, d'une monnaie d'argent qui peut être attribuée à Sigebert Ier.
4. Quelques dates données ici pour la mort de divers rois mérovingiens, diffèrent quelquefois d'une année avec les dates indiquées généralement. Pour ces changements, voy. W. Levison, *Das Nekrologium von Dom Racine und die Chronologie der Merovinger*, dans *Neues Archiv.*, t. XXXV, 1909, p. 15 à 53.
5. Le Blanc, *Traité histor. des monnoyes de France*, 1692, p. 69, fig. On a généralement accepté ce renseignement. Mais j'ai quelques doutes au sujet de l'authenticité ou de la lecture de cette pièce. Il y a d'ailleurs sur la même page de cet auteur un triens attribué à un Mérovée. Il s'agit sans doute d'une mauvaise lecture ; c'est un cas fréquent chez Le Blanc.
6. Musée de Madrid; M. Prou, *Rev. num.*, 1889, p. 539, pl. IX; Engel et Serrure, *Traité*, p. 72, fig. 176 et 177; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XXXVII-XXXVIII, fig. 18 et 19.
7. M. Prou, dans *Rev. num.*, 1904, p. 215, fig.

de Tours avec la légende CHILDBERTI et, au revers, le nom de la cité suivi de celui du monétaire (TORONI ANTIMI M)[1]. C'est sans doute au même prince, qui avait épousé la fille de Léovigilde, en 580, qu'il faut donner deux tiers de sou au buste de face (type wisigoth) avec CHILDEBERTVS (℟, MARETOMOS FECET, monogr. de *Rute*) et avec.. HILDBRTV RE (℟, VRSOMERI, monogr. analogue); ces deux monnaies ont été frappées dans la cité de Rodez[2]. Il faut ajouter aussi un autre triens frappé à Arles, qui porterait *Arelato civit* et le Chrisme cantonné de A R[3].

Clotaire II, roi de Soissons depuis 561, y joignit la Bourgogne à la mort de Gontran et fut roi de tout l'empire franc de 613 à 622. — Il frappa à Marseille de nombreux sous et tiers de sou, qui eurent cours jusqu'en Frise[4]. Les légendes sont CHLOTARIVS REX (plus rarement CLOTARIVS) et CHLOTARI VICTVRIA. On connaît aussi des pièces analogues pour Arles et Viviers (A-R, VI-VA). Un triens d'Uzès (V-C), emprunte la formule wisigothe HINCLITVS





Fig. 176.

ET PIVS (*Fig. 176*), tandis qu'un autre d'Embrun (E-B), avec CHLOTHACHARIVS RIX, est signé du monétaire AVNEBERTO MVNETARIO. Ce triens pourrait appartenir à Clotaire III comme un autre, déjà déformé, avec G-R (? Grenoble ?) signé LIONCIVS MONE[5].

1. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 72, fig. 179. M. Prou a repoussé cette attribution et donné cette pièce à Childebert III (*Cat. B. N.*, n° 304).

2. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 73, fig. 180 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, n°s 1869 et 1870 (il les attribuait aussi à Childebert III, mais dans son Introduction, il a déclaré qu'il n'osait plus être aussi affirmatif, p. XLVIII). Se basant sur une vague ressemblance avec un sceau de Childebert III, Louis Blancard maintenait l'attribution au même prince des tiers de sou de Rodez (*Les rois francs et la croix salique sur les m. mérov.*, p. 1, fig. 1 et 2). Cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 3866.

3. Le Blanc, *op. cit.*, p. 58, fig. 2.

4. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 74; cf. Dirks, *Rev. belge Num.*, 1867, p. 149 et s., pl. IV (le trésor de Wieuwerd contenait 10 monnaies au nom de Clotaire).

5. Au sujet du classement de ces deux pièces, voy. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XL et XLI.

Théodebert II (595-612). — Triens de Clermont-Ferrand (**D THEODOBERTV REX**. ℟, **MANILEOBO MONET** ; dans le champ, **AR** ; à l'exergue, **CIVII**) [1].

Dagobert Ier, fils de Clotaire II, roi d'Austrasie en 622, roi de Neustrie et d'Austrasie en 628 († 639), réunit à son royaume, après avril 632, le territoire de son frère Caribert II. En tête de la série de ce prince, on peut placer la pièce pesant environ 1 1/2 sou d'or, frappée à Limoges (**LEMMOVIX AGVSTOREDO ANSOINDO MO**, buste orné. ℟, **DOMNVS DAGOBERTHVS REX FRANCORVM**, croix cantonnée de **IN CIVI FIT**). On s'accorde à reconnaître que cette pièce (*Pl. III*, 7), trouvée en Angleterre, est sans doute une médaille offerte par le roi des Francs à un prince anglo-saxon [2].

Le nom de Dagobert Ier paraît sur des tiers de sou de Paris où le





Fig. 177.

nom **ELI—GI** cantonne la croix [3] ; le nom de l'atelier est quelquefois remplacé par les termes *Moneta Palati*, indiquant l'atelier du Palais. Des triens frappés à Marseille portent les uns *Victuria*, les autres *Elegius mone*. Viviers [4], Uzès (℟, **REX DEVS**), une localité du Gévaudan (℟, calice surmonté de la croix ; nom de monétaire) [5], Agaune (Saint-Maurice-en-Valais ; ℟, *Romanos mu. Acauninsis* (*Fig. 177*) ont émis des tiers de sou de Dagobert Ier. On classe aussi au même d'autres pièces portant des noms de monétaires (*Ordagpario mn* ? fr. à Verdun ; *Gemellus*, fr. à Tours ; *Margisilus*, fr. à Allonnes ; *Domulinus*, Austrasie ; *Donatus*) [6].

1. Cab. de France, 1 gr. 30 (M. Prou, *Cat.*, n° 1713, pl. XXV, 26).
2. M. Deloche, dans *Rev. archéol.*, 1878, t. XXXVI, p. 244 ; Engel et Serrure, *Traité*, p. 77 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XLII. — C'était une coutume des empereurs romains de donner de grandes pièces monétiformes en présent (cf. E. Babelon, *Rev. num.*, 1906, p. 186). On sait par Grégoire de Tours que Chilpéric avait reçu des médaillons d'une livre à l'effigie de Tibère Constantin, avec un char à quatre chevaux et la légende *Gloria Romanorum* (*Hist. Francorum*, VI, 2).
3. Cf. Vte de Ponton d'Amécourt, *M. de l'École palatine*, dans *Ann. Soc. Num.*, 1885, p. 271, pl. III.
4. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 80, fig. 190.
5. *Ann. Soc. Num.*, t. VII, 1883, p. 203, pl. XI, 24.
6. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 80 et 81, fig. 192 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XLII à XLIV (avec quelques restrictions pour l'attribution à Dagobert Ier).

Caribert II (628-632). — Nombreux tiers de sou frappés à Banassac (**CHARIBERTVS REX**. ℟, **BANNACIACO FIIT**, calice; *Fig. 178*). Aussi avec les noms des monétaires Maximin et Léodegisile) et à Marseille.

Sigebert II, ou plutôt *III*, roi d'Austrasie (634-656). — Sous et tiers de sou à Marseille (*Fig. 179*); tiers de sou à Viviers et Banassac (**SIGIBERTVS RIX**).

Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne (638-657), — Tiers de sou frappés à Paris (**PARISIVS**, **ELIGI**; **PA VILLEBERTO**[1];





Fig. 178.





Fig. 179.

CHLODOVIVS REX), Marseille[2]; Arles, Orléans (**AVRILIANIS FITVR**), Amiens (**CHLOBOVIVS REX**, accostant une croix ancrée; autour de la tête, le nom du monétaire **SIGCHRAMNO M**)[3].

Clotaire III (657-673). — Tiers de sou ou triens avec **LOTHAVIVS REX** et **WANDELONO M**, probablement de Paris[4].

Childéric II, roi d'Austrasie, puis de toute la France (660-670-675). — Sous et tiers de sou frappés à Marseille (**CHILDERICVS REX**, ou **CHILDRICVS R**, ou **HILDERICVS REX**. ℟, **MASILIE CIVITATIS**)[5].

Dagobert II, roi d'une partie de l'Austrasie (673-679). — On lui a donné des tiers de sou de Marseille et de Clermont-Ferrand (**DAGOBERTVS**; **DAGOVERTO**; **DAGOBERTV**)[6]. Mais la dernière attribution se concilie mal avec les possessions de ce roi; il

1. Triens d'argent doré (M. Prou, *Cat. B. N.*, nº 691); pris à tort pour un denier d'argent (Engel et Serrure, *Traité*, p. 84).

2. Sur le partage de l'importante cité de Marseille entre les deux frères Sigebert II (ou III) ou Clovis II, voy. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XLV.

3. On connaît d'autres tiers de sou portant le même nom de monétaire. Bien que la croix ne soit pas la même sur tous, ils paraissent contemporains. L'un porte le mot *Pax* à la place de *Rex*. Il est remarquable que le mot *Pax* reparut sur les deniers d'Amiens frappés dans le XIIe siècle, dont quelques-uns portent aussi des noms de monétaires.

4. Pour les autres pièces, voy. les sages restrictions de M. Prou (*Cat. B. N.*, p. XLVI-XLVII).

5. Il est remarquable que dans le champ du droit on voit, sur les sous, une ou deux lettres (I ou EL), initiales de monétaires ou marques d'émissions.

6. Cab. de France, *Cat.*, nos 1418, 1419, 1715.

faut sans doute restituer cette pièce de Clermont (ARVRИIO) à Dagobert Ier. Pour Dagobert II on peut encore admettre des tiers de sou signés de monétaires (*Amoleno moe*; *Mari...m.*; *Waldeberto mn*, etc.)[1].

Clovis III, roi de Neustrie et de Bourgogne (691-695). — On lui attribue dubitativement un triens fourré avec CHLODOVIO RIX autour d'une croix (EBORINO MOИ autour du buste)[2]. Un triens de Marseille paraît pouvoir lui être donné (CHLODOVI; ℞, MASILIA C), car, bien que cette cité ait généralement été rattachée au royaume d'Austrasie, ce royaume n'avait pas de titulaire entre 691 et 695)[3].

Childebert III, roi de Neustrie et de Bourgogne (695-711). — Sous d'or à Marseille (HILDEBERTVS R et déformations; MASILIA autour du buste; A ou B devant)[4].

Longpérier avait classé à Dagobert III le triens du monétaire Waldebertus[5], dont il a été question plus haut. Mais il est probable que ce prince et ses successeurs n'ont pas frappé monnaie, car leur autorité était passée aux mains des Maires du palais.

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, nos 67 à 70.
2. Engel et Serrure, *Traité*, p. 85, fig. 198; Cab. de France, *Cat.*, no 71.
3. J. Laugier, *Notice sur le monnayage de Marseille*, 1891, p. 52; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XLVII, fig. 24.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, nos 1420 à 1426.
5. A. de Longpérier, *Catal. Rousseau*, p. 37; cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 86.

CHAPITRE V

MONNAYAGE ECCLÉSIASTIQUE

Sommaire. — I. Monnaies portant des noms d'églises. — II. Monnaies portant des noms d'évêques.

§ I. — *Monnaies portant des noms d'églises.*

Un des faits les plus intéressants, révélés par le monnayage mérovingien, est l'immixtion de l'autorité ecclésiastique dans la fabrication des monnaies. Qu'elle soit le fait d'une usurpation de droits ou qu'elle résulte de concessions régulières, accordées par les rois francs[1], la marque épiscopale paraît déjà sans doute dès le commencement du VIe siècle sur des tiers de sou du type impérial, dont l'un porte autour du buste ECLIS CAVELONO et dont les autres présentent autour de la Victoire l'inscription EPIƧCOPVƧ EƧTN (ou EƧTNV)[2]. Si les dernières lettres représentent un nom d'homme, c'est peut-être celui d'un monétaire, car à l'époque qui paraît convenir pour ces monnaies, il n'y eut peut-être pas d'évêque du nom d'Étienne. En tout cas, la lecture *Episcopus*[3] n'est pas mise en doute et, comme cette légende paraît sur un triens portant *Cavelone* au droit, et que, d'autre part, une autre pièce présente l'inscription *Eclis Cavelono*, l'origine épiscopale de ces monnaies ne saurait être contestée. Peut-être, comme on paraît l'avoir pressenti[4], un triens de Lausanne appartiendrait-il au même groupe. Du même type, avec la boucle du diadème détachée derrière le cou, il présente l'inscription DE LANSONNA CIVETATE ; à l'exergue, VIII, et dans le champ les lettres CE renversées à côté de la main

1. A dire vrai nous ne connaissons aucun titre authentique de ce genre. Le diplôme de Thierry III pour la monnaie du Mans (681) est apocryphe (*Rev. num.*, 1837, p. 50, et démonstration de la fausseté par A. de Barthélemy, *Ibid.*, 1868, p. 269). Sur la question, cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LX.

2. *Annuaire Soc. Num.*, t. IV, 1873-1876, p. 46 et 127.

3. D'ailleurs les listes épiscopales ne sont pas complètes. Il est possible qu'un évêque portant le nom d'Étienne ait siégé entre saint Sylvestre († 526) et Didier. C'est à peu près dans ce sens que M. Prou a envisagé la question (*Cat. B. N.*, p. XIX ; cf. p. LV).

4. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 65, fig. 173.

droite de la Victoire (*Fig. 180*). Ces deux lettres, E surtout, indiquent vraisemblablement la marque de l'évêque et il faut peut-être lire encore EC. En effet, sur un autre tiers de sou, évidemment de la même époque, avec la Victoire retournée, on distingue nettement à la même place, c'est-à-dire sous la main qui tient la croix, les lettres EC placées horizontalement. Quelle signification, autre que celle *d'Ecclesia*, pourraient avoir ces deux caractères [1] ?

La numismatique mérovingienne est remplie de preuves de l'in-




Fig. 180.

fluence ecclésiastique [2]. Voici une liste sommaire des églises citées sur les monnaies [3] :

Eclesie Andecavi. ℞, *Alligisels monet.* [4] Angers ; postérieur à 629.

Cenomannis. ℞, *Eclisiae C.* Le Mans, VIIe s. [5].

Sca Crus Aurilianis (avec des lettres liées) ; *Vincemalus monita* autour du buste. Sainte-Croix d'Orléans ; denier [6].

Rac. Ecl. Redon. ; *Teodeberto* autour d'une figure informe. Église de Rennes ; denier [7].

1. Léon Lacroix a pensé de la même manière quand il a interprété par *Ecclesie Racio* les lettres EC que d'autres traduisaient par *Egolissime* (*Rev. num.*, 1885, p. 125).

2. Benjamin Fillon, remarquant que beaucoup de pièces, sorties des ateliers ecclésiastiques, sont d'argent, supposait que l'Église avait poussé « à la réac- « tion contre l'or dans le dessein de favoriser les petites transactions com- « merciales et la circulation du numéraire parmi les classes pauvres » (*Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux...*, 1853, p. 97).

M. Prou reconnaît dans le monnayage ecclésiastique une preuve de la décadence du pouvoir royal (*Cat. B. N.*, p. LX).

3. *Ecclesia*, à l'époque mérovingienne, désigne toujours l'église cathédrale (M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LIV).

4. Cab. de France, *Cat.*, n° 528.

5. Musée de Rouen. Ponton d'Amécourt, *Rech. des m. mérov. du Cenomannicum*, 1883, p. 63, n° 25.

6. M. Prou et S. Bougenot, *Catal. des deniers mérov. de la trouv. de Bais* (*Ille-et-Vilaine*), n° 78 (*Rev. num.*, 1906-1907).

7. *Ibid.*, n° 54.

Noviomo. ℞, *Sci Medardi*[1], Saint-Médard de Noyon ; postérieur à 629.

Silvan Ecl. ℞, *Sclln Eclis* et variantes[2], Senlis ; postérieurs à Clovis II.

Sesoaldu. ℞, *Avitus Ebescobus* ; dans le champ, **AR** (*Fig. 181*). Clermont-Ferrand, Avitus II, évêque (674 à 689)[3].

LEMOVIX RATI, saint Martial debout. ℞, **MARINIANO**




Fig. 181.




Fig. 182.

MONETA. Dans le champ, **EC-LI-SI-AE** cantonnant les bras d'une croix[4] (*Fig. 182*). Tiers de sou avec *Racio Eclisi* ou *Aeclis* et les noms des monétaires Marinianus et Domulfus. Limoges.

Eclisie Burdeg. ℞, *Betto*. Bordeaux[5].

Tholosa fit. ℞, *M... no monet.* Dans le champ, **ECL**. Toulouse[6].

Outre ceux d'églises épiscopales, on trouve aussi les noms de diverses basiliques et de monastères.

Racio baselici. ℞, *Cavalon.* Saint-Marcel de Chalon-sur-Saône[7].

Racio basilici. ℞, *Sci Martini.* Et aussi *Racio Sci Martini* et un nom de monétaire. Saint-Martin de Tours[8].

Aurilianis civi. ℞, *Racio munaxtirii.* Ce triens d'Orléans est peut-être de Saint-Mesmin[9].

Sci Dionisii Mr. ℞, *Ebregisilo* (*Fig. 183*). Saint-Denis (Seine)[10].

1. L'église cathédrale de Noyon était désignée par le nom du saint évêque de cette cité (M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LV).
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, nos 1099 à 1101 et p. LV.
3. Cab. de France, *Cat.*, n° 1716.
4. Sou d'or ; Cab. de France, n° 1944. Il faut lire *Ratio Eclisiæ* (M. Deloche, *Descr. des m. mérov. du Limousin*, p. 61 et 72).
5. C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, 1890, p. 82.
6. Cab. de France, *Cat.*, n° 2455.
7. A. Duchalais, *Rev. num.*, 1848, p. 79 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LVI.
8. Cab. de France, nos 316 à 324 (*Cat. B. N.*, pl. V, 28 à 30).
9. *Cat. B. N.*, n° 648.
10. On peut lire les deux dernières lettres du droit *Martyris* ou *monasterii* (M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LVI). Quelques auteurs ont admis que des monogrammes au revers de deniers de Saint-Denis représentaient les noms des abbés Chardiricus et Chaino (entre 672 et 706) ; voy. Engel et Serrure, *Traité*, p. 169, fig. 285 et 286.

Suessionis fitor. ℟, *Monetae Sti Medardi?* Saint-Médard de Soissons [1]?

Sci Maurici (℟, noms des monétaires Romanus, ou Nicasius, ou Bertemindus). On a aussi *Agauno mo(nasterio).* ℟, *In honore Sci Maurici Marti(ris).* Saint-Maurice d'Agaune (Valais) ; VIIe siècle [2].

Sci Iuliani ou *Scn Vli* (℟, noms des monétaires Framelenus ou Senoaldus et **BRI VATE** en deux lignes). Église Saint-Julien de Brioude [3].

Sci Martini. ℟, *Bannaciaco fiit,* calice. Saint-Martin de la Canourgue, église voisine de Banassac [4].

Sci Stefan. ℟, *Burdigala.* Saint-Étienne de Bordeaux [5].

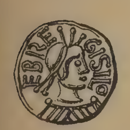



Fig. 183.




Fig. 184.

Sci Martini. ℟, même lég. ou nom de monétaire. Basilique de Saint-Martin de Tours ; deniers [6].

Sci Martini Locoteiaco. ℟, *Baudichisilo m.* Église de Saint-Martin de Ligugé, près de Poitiers [7].

Blatomo Sci Mar. (*sancti Martini*). Buste. ℟, *Acoleno mo.* Église Saint-Martin de Blond (Haute-Vienne) [8].

Sci Martialis. ℟, *Audeci..ls m + n,* monogramme. Église Saint-Martial de Limoges ; denier [9] (*Fig. 184*).

Sci Maxent, ou *Racio Sci Maxs* (ou *Max*). ℟, noms de monétaires. Tiers de sou et deniers d'argent [10].

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LVI, fig. 25. — Je me suis demandé si la légende du revers ne renfermait pas simplement un nom de monétaire commençant par *Est...*

2. Ch. Robert, *Rev. num.*, 1863, p. 342, pl. XVII, 1 ; Cab. de France, nos 1300 et 1301. L'attribution à Saint-Maurice est basée sur les noms de monétaires, qui se retrouvent sur des tiers de sou à la légende *Acauno.*

3. *Cat. B. N.*, n° 1716.

4. *Ibid.*, n° 2109, p. LVIII.

5. *Ibid.*, n° 2172.

6. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 77 à 79 ; *Trouv. de Bais*, n° 29.

7. *Cat. B. N.*, n° 2320.

8. M. Deloche, *Rev. num.*, 1858, pl. II, 76, et 1862, p. 250 ; *Cat. B. N.* n° 1960.

9. *Cat. B. N.*, n° 1949.

10. *Cat. B. N.*, nos 2345 à 2351.

Raci. Sc. Petri. ℟, *Racio Eccle.* Église Saint-Pierre de Corbie [1] ?

Sci Petri. ℟, *Mediolano mon.* Lieu incertain [2].

Sco Filber. ℟, *Gemedico cal.* Jumièges (Seine-Infér.) ; denier d'argent [3].

Rotoo Ecl. ℟, *Siggonos m.* Rouen ; denier [4].

Racio Eclisi Seno (*Actelinus mon.* autour du buste). Sens ; denier d'argent (*Pl. III, Fig. 2*) [5].

Racio Eclis Tre (*Willoberto moni.* autour du buste). Troyes ; denier d'argent [6].

Racio Eclisi ou *Eclesi Pect* (*Pl. III, Fig. 5*). ℟, noms de monétaires ou sans légende. Poitiers ; deniers d'argent [7].

Racio Sci El. ou *Helar.* ℟, noms de monétaires. Église Saint-Hilaire de Poitiers ; deniers d'argent [8].

Sci Crucis (*sic*). ℟, *Racio Sci Max...* Sainte-Croix et Saint-Maixent ; denier d'argent [9].

Vsatego vico. ℟, *Sco Marii* ; denier [10].

Racio Sci Melni Red (*Racio Sancti Melani Redonis*) ; *Vrsino* (autour de la tête). Église Saint-Melaine de Rennes ; denier [11].

...sci Sulpicii (nom de monétaire au droit). Église Saint-Sulpice à Bourges ; denier [12].

Racio Sci... ℟, *...sci*+++. Croix formée de cinq globules

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1116, p. LVIII.
2. *Ibid.*, n° 2631, p. LIX. Remarquons que le nom de lieu supposé est suivi de *mon.*, comme l'est ordinairement le nom du monétaire.
3. *Cat. B. N.*, n° 275.
4. *Ibid.*, n° 264.
5. *Ibid.*, n° 557.
6. *Ibid.*, n° 608.
7. *Ibid.*, n°s 2225 à 2238. On voudrait connaître le monnayage « obsidional », signalé par Grégoire de Tours, dans un passage peu connu, relatif à la prise de Poitiers par Gontran, en 585 : « Ille vero (Maroveus) cum se ab his cerneret coartatum effracto unum de sacris ministeriis calicem aureum, et in numisma redactum, se populumque redemit » (*Hist. Francorum*, VII, 24). L'évêque de Poitiers, Maroveus, a-t-il fait frapper ces pièces d'or au nom de l'église ou au nom du roi Gontran? Je penche vers la seconde hypothèse (Cf. des monnaies de ce prince, p. 184).
8. *Ibid.*, n° 2239 ; M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 188.
9. *Ibid.*, n° 2354.
10. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 36.
11. *Ibid.*, n° 55.
12. *Ibid.*, n° 120.

(usitée par les monétaires de Bourges). Sainte-Croix de Bourges; denier [1].

Racio Sci Iuvin... Buste. ℞, *Leo....mo.* Église de Saint-Jouin-de-Marne (Deux-Sèvres)? denier [2].

§ II. — *Monnaies portant des noms d'évêques.*

A cette liste, à peu près complète, il faut ajouter encore quelques deniers portant des noms d'évêques, bien qu'il soit difficile de dire si le personnage agit au nom de son église ou en son nom propre, pour ses biens particuliers:

Lambertus ips (=*ipiscopus*). ℞, ...*era mo.* Lyon; argent [3].

Lu. ou *Lug.* ℞, *Eps* cantonnant une croix chrismée. Lyon. Argent, plusieurs variétés [4].

Procolus Eps, monogramme de A et R (℞, noms de monétaires). Clermont-Ferrand; Procolus, commencement du VIIIe siècle. Argent, plusieurs variétés [5].

Bubus (ou *Bobus*) *Eps* (℞, nom de monétaire). Clermont-Ferrand; Bubus, commencement du VIIIe s. Argent, plusieurs variétés [6].

...*ooa*... Tête diadémée. ℞, *Nordeberts Eps.* Dans le champ, RI. Riom (Puy-de-Dôme); Norbert, évêque de Clermont, vers 699 [7].

Monogramme de AE; dessous, OV; à droite, *Eps.* ℞, *Teodoaldo*, Calice. Évêque de Sens? Denier [8].

Id. Eps dans le champ. ℞, *Ecl.* Église indéterminée; denier [9].

De ce que des pièces avec le même nom de monétaire, *Gemellus*, portent l'une le nom du roi Dagobert, l'autre le nom de saint Mar-

1. *Ibid.*, nos 121 à 125; plusieurs variétés où trois petites croix paraissent tenir la place du mot *crux*.
2. *Ibid.*, no 211. On pourrait ajouter aussi à cette liste un autre denier avec *Sca Petro* (*Ibid.*, no 263).
3. A. de Longpérier, *Cat. Rousseau*, p. 75, no 176 (lisant *Dusera monasterium* et attribuant à saint Lambert, évêque de Lyon, en 679); M. Prou, *Cat. B. N.*, no 97, pl. II, 24.
C'est un triens mal lu de *Guirius et Petrus* que le Bon Marchant avait attribué à un évêque de Lyon (*Lettres du baron Marchant sur la Numismatique et l'Histoire*, éd. de 1851, p. 117).
4. *Ibid.*, nos 98 à 114, la plupart provenant de la trouvaille de Cimiez.
5. *Ibid.*, nos 1756 à 1759.
6. *Ibid.*, nos 1760 à 1763.
7. *Ibid.*, nos 1843 et 1844.
8. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, no 66.
9. *Ibid.*, no 275.

tin de Tours [1], on ne saurait conclure que ce monétaire ait frappé à la fois au nom de l'autorité royale et de l'autorité ecclésiastique [2]. Dire, comme on l'a fait, que le nom royal était mis par reconnaissance envers un souverain qui laissait le droit de monnayage à une église, c'est admettre en quelque sorte que ce roi avait fait une véritable concession monétaire. Or l'absence de documents de ce genre a permis de nier que les rois mérovingiens eussent jamais concédé le privilège de frapper monnaie. La vérité est sans doute dans un moyen terme. Le monnayage a toujours été une source de revenus, et les rois mérovingiens, au lieu d'accorder de grosses sommes aux fondations religieuses, ont pu trouver plus simple d'admettre tacitement que les églises émettraient des monnaies pour se procurer les ressources nécessaires à leur entretien. Une émission pouvait représenter un don temporaire [3] et l'effigie royale sanctionnait en quelque sorte cet accord tacite.

Je crois d'ailleurs qu'on peut trouver une preuve de l'importance croissante des églises dans les paroles de Chilpéric, qui se plaignait du clergé : « Ecce pauper remansit fiscus noster, ecce divitiae nostrae ad ecclesias sunt translatae ; nulli penitus, nisi soli episcopi regnant ; periet honor noster, et translatus est ad episcopus civitatum [4]. »

1. *Cat. B. N.*, nos 303 et 321.
2. D'ailleurs, je ne suis pas certain que le nom désigne un seul et même monétaire sur les deux pièces dont le style me paraît différent.
3. Cf. la concession faite à l'évêque de Châlons par Charles le Chauve, à titre d'aumône.
4. Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, VI, XLVI (je donne le texte dans la forme de l'éd. des *Mon. germ. histor.*, 1885, p. 286).

CHAPITRE VI

CLASSEMENT DES MONNAIES MÉROVINGIENNES ; OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Sommaire. — I. Initiales de noms de cités. — II. Questions de style et de chronologie. — III. Les styles régionaux. — IV. Influences antiques. — V. Types remarquables. — VI. Paléographie monétaire. — VII. Noms de monétaires. — VIII. Qualificatifs des noms de lieux. — IX. L'École du Palais. — X. Erreurs d'attribution.

§ I. — *Initiales de noms de cités.*

Les lettres, qui accostent la croix dans le champ de nombreux tiers de sou, peuvent servir à déterminer la cité dans laquelle ils ont été frappés et, quand ils portent un nom de lieu, l'identification peut être faite avec une présomption plus forte. Ainsi les lettres AC (pour AG, qui se trouve aussi) désignent la cité d'Autun,





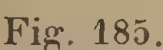

Fig. 185.



Fig. 186.

Augustedunum [1] ; TV, pour *Tullo* (Toul) ; les lettres CA sont pour *Cabilonno* (Chalon-sur-Saône), VA pour la cité de Valence, AR pour Arles [2]. Mais remarquons qu'une série de pièces appartenant sûrement à une autre région que la vallée du Rhône, portent aussi les lettres AR dans le champ. Il s'agit du monnayage de la Cité de Clermont-Ferrand, où l'on trouve pour Clermont même les lettres AR dans le champ de pièces dont le droit porte *Arverno* seul ou avec *Civ.* (*Fig. 185*) [3]. On conçoit qu'un tiers de sou, portant *Caranciaco* et les lettres AR au revers, puisse être attribué à Charensat (Puy-de-Dôme). Il en est de même pour le tiers de sou de Mauriac (*Fig.*

1. Cette cité est la seule dont on lise le nom au nominatif sur les monnaies.
2. Certains groupes sont difficiles à déterminer. On n'acceptera pas *Avenio* pour AN (*Rev. num.*, 1887, p. 147 et 152).
3. Remarquer que sur les pièces de la Cité de Clermont-Ferrand les lettres AR occupent tout le champ ; sur celles de la cité d'Arles, elles ont moins d'importance et cantonnent une croix.

186) et beaucoup d'autres. Citons encore **G-A** à Javols (*Gabali*) ; **LE** ou **LEMO**, à Limoges (*Fig. 187*) ; **L-V** à Lyon (*Fig. 188*) ; **N-E** à Nevers ; **M-A** à Marseille (*Fig. 189*)[1] ; **R-V** (*Rutenus*) sur des tiers de sou de *Cirilia*, dans la cité de Rodez ; **S-I**, à Sion ; **T-R** ou **TREV**, à Trèves ; **V-L** (*Vellavos*), à Saint-Paulien. La cité de




Fig. 187.

Rodez est indiquée aussi par un monogramme formé des lettres **RVENS**, *Rutenus* (*Pl. III*, *6*).

Il convient toutefois de noter que ces lettres de champ ont été inscrites souvent sur des pièces frappées en dehors de la cité, que




Fig. 188.




Fig. 189.

ces initiales devraient indiquer normalement. Ainsi le cas est fréquent pour la marque **CA** que l'on trouve au revers de tiers de sou de *Mediano vico* (dans la cité de Metz), de *Scarponna* (dans la cité de Toul), de *Mallo Arlavis* et de *Mallo Campione* (dans la Belgique première), de Metz, de Trèves, etc. [2].

De plus, certains groupes de lettres désignent peut-être un *pagus* et non une cité [3] : **B-E**, à Beaune ; **A-R**, à Arinthod ; **A-L**, à *Alsegaudia* ; **B-V**, à Vic-sur-Seille ; **C-O** et **C-V**, à Cuisia (Jura) ; **D-I**, à Dijon ; **DO**, à Dieuze ; **G-A**, à Gizia (Jura) ; **I-S** ou **S-I**, à

1. Les mêmes lettres sur des triens de Mâcon et de Saint-Jean-de-Maurienne peuvent être les initiales du nom de la cité, mais aussi une simple imitation de la marque si répandue de Marseille.

2. P.-Ch. Robert, *Num. d'une partie du Nord-Est de la Gaule*, pl. IV, 9 à 16, pl. V, 1 à 10, pl. IX, 5 ; cf. *Rev. num.*, 1887, p. 155.

3. A. de Barthélemy, *Liste des noms de lieux inscrits sur les m. mérov.*, 1865, p. 8 (Extr. de la *Bibl. de l'École des Chartes*, 6e série, t. I) ; cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXXIII.

Izernore (et autres ateliers de la même région); L-O, à Lieusaint; M-A, à Marsal; P-O, à *Ponteclaviti*; V-A, à *Vaddonaco*; VAL, à Valuéjols. Sur toutes ces pièces, le nom entier de l'atelier est également gravé.

Un certain nombre de lettres dans le champ désignent des monétaires (DAOL pour *Dadoalds*, écrit aussi en toutes lettres; RO pour *Romarico*, etc.).

On hésite pour interpréter le groupe C-G que de nombreuses monnaies, surtout de l'Ouest et du Sud-Ouest, portent dans le champ. Lues *Crux gloriosa*, puis *celegas* pour *selegas*, ces lettres n'ont pas de signification certaine [1].

Il reste aussi à donner un sens aux groupes suivants: A-M et A-N (à *Nenteraco*); A-N (à Reims, Viel-Saint-Rémy et Blond); B-A; BER (triens de Dagobert); B-T (triens bourguignon); C-E, à Vienne); DCE (Le Rieu); B-D (dans le Limousin); EDIC (à Vendeuil); G-N (à Coulommiers), et encore G-R, G-V, IVL, IENI, INCNI, IVS, NN, NV, PO, OB, TNCO, VL.

§ II. — *Questions de style et de chronologie.*

Beaucoup de causes empêchent d'avoir une grande confiance dans les attributions basées uniquement sur des rapprochements de style. La question est en effet complexe et il suffit de dire, pour en donner une idée, que Ponton d'Amécourt a prétendu que le monétaire *Framigillus* de *Castro Fusci* avait travaillé à l'atelier de Toulouse et emprunté, d'autre part, des types à l'atelier de Paris [2]. Mais les tiers de sou de ce monétaire portant le nom de Foix sont caractérisés par une tête de face d'aspect léonin, dont on trouve des exemples analogues dans diverses cités de la Gaule mérovingienne, et d'autre part la pièce de Toulouse signée du même nom ne porte pas cette tête. En supposant qu'un nom lu sur des monnaies sorties d'ateliers différents désigne le même personnage, on arriverait à une incertitude d'un autre genre. Ainsi, après avoir déclaré que le monétaire *Fredulfus* appartenait à Tours et *Audericus* à Angoulême, on a classé à cette dernière ville une monnaie portant ces deux noms d'homme [3].

1. G. de Ponton d'Amécourt, *Rech. des m. du Cenomannicum*, 1883, p. 241; Engel et Serrure, *Traité*, p. 115; M. Prou, *Catal. B. N.*, p. LXXV.
2. Voy. la note du n° 1442 de la *Description* de Belfort.
3. A. de Belfort, *Descr.*, n° 6172. D'ailleurs, le même auteur avait déjà placé la même pièce à Bourges (n° 6045), sans raison plus sérieuse, et finalement il la publia de nouveau comme indéterminée (n° 6513).

C'est la question de style, plus que la légère différence de la forme du nom, qui a conduit les érudits à classer à deux *Marciliaco* les tiers de sou portant *Marciliaco* (℟, *Davvius*) et *Marciliac* (℟, 1° *Odenand*; 2° *Oitadendus*; 3° *Odmundus*; 4° *Odmundo*). Mais si l'on examine ces pièces, on constatera que le style du triens signé *Odmundus* est aussi différent de celui du triens d'*Oitadendus* que celui-ci l'est du tiers de sou de *Davvius*. J'estime donc que le classement admis actuellement peut être revisé; mais il me paraît impossible de me prononcer actuellement entre les deux solutions suivantes : 1° Existence de trois ateliers ayant porté le même nom *Marciliaco* [1]; 2° existence d'un ou deux ateliers de ce nom ayant frappé à des périodes successives.

J'arrive en effet à une question complexe qu'on n'a guère pu étudier jusqu'ici et qui sera surtout, j'imagine, l'objet des recherches de ceux qui s'occuperont spécialement de numismatique mérovingienne : c'est celle du classement chronologique des pièces d'or portant des noms de lieux.

Ce classement me paraît très difficile à établir. Ainsi l'atelier de *Begorra* (cité de Bigorre) est connu par deux tiers de sou de styles différents, avec le même nom de monétaire (*Taurecus*), mais portant l'un un personnage, l'autre une croix sur un globe, cantonnée des lettres CG VII. Donc, presque à la même époque, il pouvait y avoir des types et un faire différents dans le même atelier. Il est d'ailleurs permis de supposer qu'il y eut dans cet atelier, deux monétaires du même nom, à des époques différentes.

On trouve fréquemment des tiers de sou avec une tête, barbare de profil, dont la chevelure est ramenée en arrière en forme de bande ornée de stries ou de globules [2]. Ce type, s'il paraît inconnu dans les cités situées au sud de la Loire, ne peut guère être considéré comme un type régional, puisqu'on le trouve dans les cités de Bayeux, de Tours, d'Angers, du Mans, de Paris, Meaux, Senlis, d'Auxerre, d'Orléans, de Nevers, de Bourges. Je considère qu'il s'agit d'un type chronologique.

En mettant en relief les difficultés qu'on rencontre dans les comparaisons de style, je n'entends pas repousser entièrement ce moyen d'information. Ainsi, il serait peu scientifique de nier

1. On a déjà proposé le classement de ces pièces à trois ateliers (Engel et Serrure, *Traité*, p. 135).
2. Louis Blancard y a reconnu un casque (*Mém. de l'Acad. de Marseille*, 1893-1896, p. 179 et s., pl. I et II); mais cela est douteux.

l'étroite parenté entre le triens de *Curciaco* (*Fig. 190*), signé par le monétaire *Fedegius* et celui de *Noiordo*, signé par *Leodaste*. Tous deux ont un buste diadémé avec barbiche hérissée et le haut du corps formé par une demi-ellipse striée, avec étoile au centre. Au revers, tous deux portent une croix pattée, cantonnée de quatre étoiles. La paléographie confirme cette parfaite similitude de types et l'on ne peut qu'approuver le classement de ces pièces à deux *vici* de la cité de Poitiers (Courçais et Niort, tous deux dans le




Fig. 190.

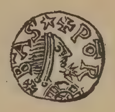



Fig. 191.

département des Deux-Sèvres)[1]. Je m'étonne seulement qu'elles portent des noms de monétaires différents.

Un rapprochement semblable permet de placer dans la même cité un tiers de sou de la localité encore indéterminée de *Bassus Portus* (*Fig. 191*)[2].

§ III. — *Les styles régionaux.*

Ponton d'Amécourt, qui était un fervent croyant de l'importance du « style » pour le classement géographique, a marqué de son influence beaucoup de numismates qui l'ont suivi. Quoique je me sois efforcé déjà de mettre en garde contre cette tendance, car, en la suivant, on pourrait négliger beaucoup trop la question chronologique du style, il convient de ne repousser aucun moyen d'étude et de résumer les remarques faites et les notions admises.

La plupart des monnaies mérovingiennes portent un buste imité du type romain. C'est à Chalon-sur-Saône que ce type fut le mieux conservé pendant une période sans doute assez longue. Le dessin des épaules a fait rattacher les types mérovingiens à quatre grands centres : Marseille, restée plus romaine que les autres régions de la Gaule ; Trèves qui influa sur Reims ; Chalon-sur-Saône, apparenté à Trèves, puis influencé par Trèves ; Limoges, école créée par des

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, 2313 et 2331.
2. *Ibid.*, n° 2407, pl. XXXIII, 21.

monétaires de Chalon [1], à laquelle se rattachent les ateliers de Tours, d'Amboise et de Poitiers [2].

Le buste de la Belgique première avec Trèves, Metz, Reims, etc., se distingue souvent par une sorte d'épaulette sur l'épaule droite, par des cheveux hérissés, un diadème que termine un croissant au-dessus du front (tiers de sou de Binson, Marne. *Fig. 192*) et souvent une « boucle perdue » [3] sur la nuque. Cette même boucle se retrouve dans la région bourguignonne où, à une époque anté-




Fig. 192.




Fig. 193.

rieure d'ailleurs, le buste est en forme de cône tronqué, orné de traits sinueux [4]. Les cheveux hérissés formèrent une caractéristique persistante dans cette région (tiers de sou de Verdun, postérieur à celui de Binson. *Fig. 193*).

Vers le commencement du VIIe siècle, une région, dont Besançon forme à peu près le centre, paraît caractérisée par un buste à visage bouffi dont le dos et la poitrine sont formés quelquefois par deux sortes d'échelles inclinées. Ce type paraît avoir influencé le Nord-Est de la Gaule (tiers de sou de Verdun, *Pl. III, 4*, dont il faut rapprocher un tiers de sou d'*Odomo*, *Fig. 194*. Cf. aussi le sou d'or de Huy, *Pl. III, 8*).

Le type de Chalon-sur-Saône donna naissance au type austrasien [5], postérieur au type de la Belgique décrit plus haut et qui semble le plus aisé à reconnaître : poitrine presque rectangulaire, cou formé par un rectangle isolé de la poitrine et du visage ; che-

1. G. de Ponton d'Amécourt, dans l'*Annuaire Soc. de Numism.*, t. IV, 1873-1876, p. 151.

2. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 151-152.

3. Cette « boucle perdue », détachée du diadème impérial, n'est pas une caractéristique du seul monnayage mérovingien. On la retrouve sur des monnaies de Baduela et de Theia, roi des Ostrogoths (cf. Warwick Wroth, *Catal. of the coins of the Vandals, Ostrogoths...*, 1911, pl. XI, 8, pl. XII, 18).

4. La preuve que ce type de buste est antérieur réside dans ce fait que Cologne (*Fig. 174*) offre un buste analogue à celui de Lausanne (*Fig. 180*), sur des produits certainement très anciens (milieu du VIe s.).

5. Cette influence explique que la marque C-A de la cité de Chalon soit restée sur beaucoup de pièces du pays rhénan.

velure et diadème formés de globules et de traits et se distinguant peu l'un de l'autre [1].

A Reims paraît le buste cintré à épaule et poitrine retombant symétriquement et formant une cage, ornée généralement d'une sorte de M. En voici une déformation sur un tiers de sou de Senlis (*Fig. 195*).




Fig. 194.




Fig. 195.

Maximin Deloche définissait ainsi le trait qui caractérise le plus nettement l'effigie limousine : « une sorte de houppe sur le front qui rappelle la coupe carrée de la chevelure des Bretons » [2] (*Fig. 196*).

Si l'école de gravure parisienne procède de l'école limousine et si l'on explique facilement cette influence par le fait que saint Éloi était l'élève d'Abbon, orfèvre-monnayeur de Limoges [3], il en résulte que l'atelier de Paris n'aurait pas fonctionné avant le second quart du VIIe siècle. Le fait est possible, mais peu certain.

C'est à saint Éloi lui-même qu'est attribué un beau triens de Clovis II, frappé au Palais de Paris (*Pl. III, 1*) [4].

La cité de Meaux paraît avoir subi l'influence des écoles de

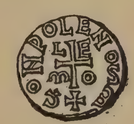



Fig. 196.




Fig. 197.

l'Est (voy. par exemple, ce tiers de sou de Meaux. *Fig. 197*).

Le diadème de l'atelier tourangeau est plus vertical que dans d'autres régions et cet ornement se termine souvent par une petite

1. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 155.
2. *Description des monn. mérov. du Limousin*, 1863, p. 15. En réalité, cette caractéristique n'est formée nettement que sur des pièces relativement peu nombreuses.
3. Engel et Serrure, *Traité*, p. 157.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 695.

croix au-dessus du front. Dans le bassin moyen de la Loire, le visage est souvent enveloppé d'une ligne de globules, qui part du front et revient au menton en passant par l'oreille [1].

Dans la cité de Poitiers, on trouve souvent les lèvres formées par deux traits formant un angle et détachés du visage, ou par deux traits parallèles (*Fig. 198*). On reconnaît cette dernière caractéristique dans la cité de Tours (*Fig. 199*). Mais il ne faut sans doute pas y attacher une grande importance, car des lèvres semblables se voient sur un tiers de sou d'Antre, Jura (*Pl. III, 3*). D'ailleurs, on doit reconnaître que des caractéristiques, basées sur des détails




Fig. 198.




Fig. 199.

aussi petits, ne sont guère visibles sur des pièces mal frappées ou mal conservées, qui sont en réalité les plus fréquentes.

Une croix formée de cinq globules juxtaposés paraît sur des deniers d'argent portant le nom de Bourges et l'on a trouvé beaucoup de deniers à ce type dans le dépôt du Creuset (Cher). On est donc amené à considérer toutes les pièces d'argent offrant cette forme de croix comme émises sur le territoire de la cité de Bourges [2].

Ponton d'Amécourt a donné le nom de « profil concave » au buste qui paraît le plus fréquent dans la cité du Mans [3]. Ce type est caractérisé par un nez ressemblant à celui des monnaies gauloises, dites à l'*upsilon* (monnayage armoricain).

Quelques pièces de l'Auvergne présentent un buste dont la main droite est levée devant le visage (*Fig. 200*). C'est peut-être un souvenir de certains bustes d'empereurs romains [4].

1. C'est le « chaperon perlé », selon Ponton d'Amécourt (*Recherche des m. mérov. du Cénomannicum*, 1883, p. 18).

2. Voy. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, t. à p., p. 13. — La conclusion est logique, car le dépôt de Cimiez contenait beaucoup de pièces de Marseille, et celui de Savonnières (Indre-et-Loire) renfermait beaucoup de deniers avec le nom de Saint-Martin de Tours.

3. *Recherche des monnaies mérov. du Cenomannicum*, p. 4 et s. Le même auteur donnait encore à la même région la « face sigillaire ». Anatole de Barthélemy attribuait ce type plutôt à la Normandie (*Rev. num.*, 1883, p. 479).

4. On a voulu y voir un buste d'évêque bénissant (Engel et Serrure, *Traité*, p. 160, fig. 245 à 247).

Dans le cours du VIIIe siècle parut le type dont j'ai déjà parlé [1] et dont on a dit, avec quelque raison, qu'il était une dégénérescence de l'effigie de Clovis II, attribuée à saint Éloi [2].

IV. — *Influences antiques.*

A côté de ces groupes typiques, on remarque des pièces dont les graveurs tentent de sortir de la banalité, par exemple le tiers de sou de Maëstricht, signé de Thrasemundus, et dont le buste est imité assez exactement de celui de « petits » bronzes de Constantin le Grand [3].

La tête de face (*Fig. 201*) [4], si fréquente dans le monnayage méro-




Fig. 200.




Fig. 201.

vingien, s'explique aisément par l'imitation des types byzantins. L'influence wisigothe se manifeste dans les deux bustes affrontés d'un triens de *Vellao* signé d'Esperius [5]. La tête, qui paraît coiffée d'un casque à figure humaine, sur un triens d'Autun [6] (*Fig. 202*), est un souvenir des grylles romains, si fréquents dans les pierres

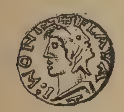



Fig. 202.




Fig. 203.

gravées. La tête doublée d'un autre triens d'Autun (*Fig. 203*) a été expliquée par M. Prou comme la copie d'une pièce dont l'effigie avait été doublée par suite d'un défaut de frappe [7].

1. Voy. plus haut, p. 216. Type « de l'appendice perlé » selon Ponton d'Amécourt ; type du « diadème perlé » selon M. Prou.
2. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 161.
3. R. Serrure, dans *Rev. num.*, 1886, p. 42, pl. VI, 6 (Cab. de Bruxelles).
4. Cf. *Rev. num.*, 1864, p. 413.
5. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 161, fig. 254.
6. *Cat. B. N.*, n° 131. — On y a vu à tort une création propre de l'art monétaire mérovingien (Engel et Serrure, *Traité*, p. 163).
7. Cf. l'explication de Ponton d'Amécourt (coin retouché). On pourrait penser aussi à l'influence de pièces d'or des empereurs gaulois où il y a deux têtes accolées.

Y a-t-il des rébus sur les espèces franques ? Longpérier l'a pensé en considérant comme une mouette (*alae-gaviae*) l'oiseau du triens qui porte *Alingavias vico* [1]. Et le triens *Loci Velacorum* porte une tête de loup [2] qui a fait penser au mot *velacos*, considéré par quelques auteurs comme le nom gaulois du loup. Il est probable que l'animal représenté sur les tiers de sou de Jublains (*Diablentas*), n'est qu'une réminiscence du type des monnaies gauloises des Aulerci Diablintes.

L'influence des anciennes monnaies ayant circulé en Gaule s'est fait sentir sûrement sur le monnayage mérovingien.

Un denier portant une croix dans un cercle, accostée de **M**, paraît être un souvenir de la roue des oboles massaliètes [3]. Et je crois que l'oiseau, gravé sur des deniers (*Fig. 204*) de Chartres (*Carnotas*),

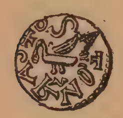



Fig. 204.




Fig. 205.

peut être une survivance de l'oiseau si fréquent sur les monnaies carnutes.

D'autre part, les deniers d'Orléans (*Fig. 205*), au nom de *Martinus*, présentent une tête imitée de celle des petits bronzes de Tetricus [4]. J'ai déjà cité plus haut quelques types francs, imités de types romains relativement anciens. Un triens d'Ardin (du monétaire Fantolenus) a été inspiré par une enseigne romaine, gravée sur un petit bronze du IVe siècle [5].

En Auvergne (tiers de sou du monétaire *Aribaudus*, à Clermont-Ferrand), on trouve quelquefois le type de l'empereur appuyé sur une haste [6] (autre tiers de sou de la même cité avec *Manileobo*.

1. Explication admise par A. Engel et Serrure.
2. Une tête analogue existe sur une série de petits bronzes gaulois, qui sont assez communs dans le centre de la France.
3. La remarque est de Laugier (cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 2768).
4. Voy. les fig. dans A. de Belfort, *Descr.*, t. Ier, p. 157-158. Cf. aussi des deniers de Poitiers, *Ibid.*, t. IV, p. 390-392 et un denier de *Bertoaldus* (M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2863).
5. Blancard y reconnaissait une véritable enseigne des *Salii* (*Les rois francs et la croix salique sur les m. mérov.*, p. 6).
6. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 166 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XCIII.

Fig. 206). Dans le Sud-ouest de la Gaule, on voit aussi un type imité de celui des deux soldats tenant une enseigne (Bordeaux ; Campdon, *Fig. 207* ; St-Bertrand-de-Comminges ; Oloron, *Fig.*





Fig. 206.





Fig. 207.

208), et quelquefois aussi d'un type de Théodose II [1]. Sur un triens indéterminé, on retrouve le type des deux empereurs assis de face et ayant une Victoire derrière eux [2].

L'empereur assis tenant une Victoire ; Rome assise tenant un globe crucigère [3], et d'autres figures devenues peu reconnaissables,





Fig. 208.

ont été certainement empruntées à des monnaies romaines déjà anciennes.

On a considéré à tort comme franc le type du corbeau placé sur des tiers de sou de Laon [4], car cet oiseau figure sur des monnaies et monuments relatifs à Lyon (*Lugdunum*, comme Laon), pendant l'époque romaine.

1. Cf. *Rev. archéol.*, 1865, t. XI, p. 17, et *Rev. num.*, 1847, pl. I; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. xciv ; Vte B. de Jonghe, *Le type de l'enseigne entre les deux légionnaires sur un tiers de sou d'or pseudo-impérial du VIe siècle*, dans *la Gazette num.* de Bruxelles, t. XI, 1909, p. 17 à 21.
2. A. de Barthélemy, *Rev. archéol.*, 1865, t. XI, p. 15.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. xciv.
4. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 167. C'est à tort aussi que Longpérier reconnaissait le menhir de la cathédrale du Mans sur une monnaie d'argent (contre cette hypothèse, voy. Cartier, *R. N.*, 1850, p. 79 et s.).

§ V. — *Types remarquables.*

Parmi les types remarquables, citons encore, pour Cahors, la colombe tenant une grappe de raisin ou un pampre (*Fig. 209*). Assez souvent le type est remplacé par des monogrammes (Banassac ; Auxerre ; Losne, *Latona vico*). Le type d'évêque tenant une crosse et une croix se présente plusieurs fois (à Limoges, *Fig. 182 ;* à Uzerche, *Fig. 210*). Le calice, souvent seul sur les monnaies mérovingiennes, est accompagné quelquefois de deux colombes qui y boivent (Cahors), comme dans les sculptures de divers sarcophages [1].

L'agneau pascal, qui sera un type important de la monnaie fran-




Fig. 209.

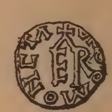



Fig. 210.

çaise du moyen âge, paraît sur des deniers de la trouvaille de Bais [2].

Au revers des monnaies mérovingiennes la Victoire tend à disparaître vers le troisième quart du VIe siècle. Ailleurs, elle persiste, mais se transforme en personnage assis (à *Odomo* ; à Rennes), en aigle ou en figure soudée à deux oiseaux (denier de Tours).

Le type de la croix, qui devint prédominant, fut emprunté aux espèces byzantines par l'intermédiaire de Marseille, puis de Chalon-sur-Saône. Un triens au nom de Justin, frappé dans la cité de Javols, avec la légende *Gabalor* autour d'une croix, haussée sur trois degrés, fut sans doute un des premiers de ce type [3].

Les formes de croix sont relativement nombreuses [4]. La croix ancrée est née, dans l'atelier de Paris (tiers de sou de Saint-Denis. *Fig. 183*), d'une mauvaise interprétation de l'*oméga* soudé par

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XCII.
2. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 64. Beaucoup d'églises romanes portent un agneau pascal sculpté au-dessus du portail.
3. A de Barthélemy, dans *Rev. archéol.*, 1865, t. IX, p. 14, pl. I, 1 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XXIII, fig. 9. Cf. p. LXXXVIII.
4. M. Prou, *Le monogramme du Christ et la croix sur les monnaies mérovingiennes*, dans *Mélanges G.-B. de Rossi*, 1892, pl.

le trait médian au sommet de la croix. On trouve assez souvent les lettres A et ω accostant la croix.

Fréquemment, le type est remplacé par une grande lettre accompagnée d'autres lettres ou d'une légende (tiers de sou d'Arras. *Fig. 211*; denier de Poitiers, *Pl. III*, *fig. 5*). Sur un tiers de sou de Saint-Étienne de Fursac (Creuse), on remarque un type qui paraît formé de la lettre M surmontée d'un demi-cercle (*Fig. 212*).

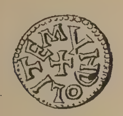



Fig. 211.




Fig. 212.

Les indices chronologiques sont encore trop peu nombreux. Cependant on peut admettre que la croix ancrée apparaît sur les monnaies frappées à Paris, par saint Éloi [1], sous le règne de Dagobert Ier.

L'apparition d'un nom de monétaire eut lieu de bonne heure dans quelques ateliers, à Lyon par exemple, où un triens, au nom de

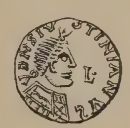



Fig. 213.

Justinien, avec la légende *De oficina Maret* (*Fig. 213*), porte dans le champ un monogramme qui se retrouve sur d'autres tiers de sou à côté de la Victoire du revers. Les pièces de ce genre sont certainement contemporaines [2]; de plus elles ont de grandes analogies [3]

1. Malgré quelques restrictions, on s'accorde aujourd'hui à penser que le monétaire *Eligius* (ELIGI) est le même personnage que saint Éloi, élève de l'orfèvre monétaire Abbon et évêque de Noyon en même temps que ministre de Dagobert Ier et de Clovis II (G. de Ponton d'Amécourt, dans *Ann. Soc. Num.*, 1882, p. 79; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XLVIII et XLIX, avec les textes anciens relatifs à saint Éloi).

2. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XVIII, fig. 3 à 5; donne la bibliographie antérieure et propose l'hypothèse LGNE pour la lecture du monogramme (peut-être *Lugdunensis ecclesia*).

3. Or pâle; boucle du diadème détachée; buste en trapèze divisé en zones parallèles.

avec les tiers de sou des églises de Chalon et de Lausanne dont j'ai déjà parlé. Rapproché d'un triens du roi Gontran, ce groupe peut être classé vers la moitié du VIe siècle, car sous Gontran parut aussi la croix haussée sur des degrés, type inauguré par Justin II (565-578) [1].

§ VI. — *Paléographie monétaire.*

Lelewel, Conbrouse, MM. Engel et Serrure, M. Prou ont dressé des tableaux [2] contenant les principales formes de lettres rencontrées sur les monnaies mérovingiennes. Elles sont tellement nombreuses que nous nous contenterons de dégager quelques remarques importantes ; nous estimons en effet que, si beaucoup de ces formes sont caractéristiques de l'époque, d'autres, au moins aussi nombreuses, sont le résultat de la technique souvent maladroite des monétaires [3], et par conséquent cette paléographie accidentelle est secondaire [4].




Fig. 214.

Nous retiendrons seulement ceci :

A, plus ou moins ouvert, avec la barre transversale droite ou brisé en angle, est souvent privé de cette barre.

B, se présente souvent aussi sous la forme minuscule qui est privée de la boucle supérieure (b).

C, est souvent carré ou angulaire (⊏, ‹).

D, a souvent la forme grecque Δ et souvent aussi la forme onciale (∂).

E, est souvent arrondi ou renversé.

F, perd souvent sa barre supérieure ou la médiane (⊦, Γ) ; il se confond souvent aussi avec E.

G, peut se confondre souvent avec C et aussi avec S, à cause de sa forme cursive, fréquente (ç. Tiers de sou de Bayeux, *Fig. 214*).

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XX.
2. Les plus utiles sont naturellement les plus récents : Engel et Serrure, *Traité*, p. 99 à 102 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. CXVI-CXVIII.
3. Les erreurs véritables sont fréquentes : *Oavalorum* pour *Gavalorum*, etc.
4. M. Prou a parfaitement reconnu que la paléographie « ne fournit pas un moyen sûr de reconnaître l'âge des monnaies » mérovingiennes.

H, se présente quelquefois sous la forme ħ.

I et K, sont presque toujours assez réguliers.

L, est plus ou moins ouvert et assez souvent renversé.

M, se présente souvent sous la forme onciale, plus ou moins régulière (ᗰ).

N, souvent retourné, ressemble quelquefois à H et à V ou U.

O, est fréquent avec la forme losangée (◇).

P, a quelquefois la panse médiane (Þ), d'où vient une confusion avec D.

Q, a quelquefois la queue verticale.

R, généralement assez régulier, est quelquefois renversé ou ressemble à un ħ cursif.

S, souvent renversé horizontalement a quelquefois la forme cursive ϒ.

T, perd quelquefois sa barre supérieure ; se présente aussi sous la forme onciale (Ꞇ) et sous la forme minuscule qui ressemble à un P retourné (ꟼ).

V, qui peut être un A renversé, présente quelques formes onciales (Ч et Ƿ).

On a dit que certaines formes appartenaient à des régions déterminées ; que, par exemple, l'O en losange serait propre à Chalon-sur-Saône [1]. Il faut se garder de prendre ces remarques trop à la lettre, car un triens de *Gentiliaco* (Gentilly, Seine) présente des ◇ [2] et l'on en trouve aussi sur un triens attribué à Darnal (Haute-Garonne) [3]. A mon avis, comme je l'ai déjà dit pour les types monétaires, beaucoup de formes de lettres sont caractéristiques d'une époque plutôt que d'une région.

En général, les légendes les plus complètes sont les plus anciennes.

Notons encore que les lettres liées sont assez fréquentes ; c'est surtout les A, M et N qui sont liés à d'autres caractères [4].

§ VII. — *Noms de monétaires.*

Ainsi que nous l'avons déjà vu, les noms romains sont nombreux sur les monnaies mérovingiennes ; les noms d'origine germanique

1. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 101.
2. *Cat. B. N.*, n° 848.
3. *Ibid.*, n° 2472.
4. Rien, dans les inscriptions monétaires, ne nous renseigne sur les lettres ajoutées à l'alphabet par Chilpéric, selon Grégoire de Tours (*H. Fr.*, V, 45). Ces lettres étaient : *ô* (ω), *ae* (η ou χ grec), *the* (θ), *uui* (w ou φ).

le sont encore plus. Il y a sans doute aussi quelques noms anglo-saxons terminés en *a* ; toutefois il est possible que quelques-uns de ceux-ci soient gaulois d'origine.

Pour les noms germaniques, la lecture peut être rendue plus sûre si l'on a recours aux tableaux qui ont été dressés par divers auteurs [1]. Il suffira de retenir que ces noms sont formés d'éléments, qui paraissent assez souvent seuls, tels que : *Allo*, *Audo* (ou *Aldo*), *Betto*, *Bodo*, *Chuno*, *Daccho*, *Dodo*, *Fetto*, *Manno*, *Valdo*, etc.

On aura d'ailleurs, dans la liste imprimée plus loin, tous les éléments nécessaires pour dresser soi-même une liste alphabétique des noms de monétaires.

Peu de titres sont à relever sur les monnaies. Le mot *monetarius* se présente souvent sous les formes abrégées *munitar.*, *munit.*, *mun.*, *mu.* [2], *mo.*, *mon.* [3], *moni.*, *m.*, *mt.*, *montr.*, *moe.*, *moi.*, *mui.*, etc.

Sur des tiers de sou avec la légende *Vico santi Remi*, le monétaire Betto fait suivre son titre de PRIϹϹI que Deloche a complété en *praecipuus*, ce qui est peu certain, quoi qu'on en ait dit [4]. Le monétaire *Maretomus* (triens de Childebert III) ajoute *fecet* à son nom. Le même verbe, avec la forme *facit*, accompagne le nom du monétaire Jusef, à Mâcon. Quelques monétaires indiquent par l'adjectif ethnique le siège de leur atelier, à Tours, *Toroni*(*cus*) ; à Agaune, *Acauninsis* ; à Albi, *Gomino monetario Albigiinse*, ce dernier mot au droit [5].

Bien que le titre de *monetarius* suive généralement le nom propre, il semble que, dans un cas au moins, on puisse intervertir cet ordre, afin de réunir la préposition *in* au nom de lieu inscrit sur le droit d'un triens : *Mone. Iuffo in Daernalo.*

1. G. de Ponton d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérov. comparée à la géographie de Grégoire de Tours*, 1864, p. 206 (nombreuses erreurs) ; du même, *Comptes rendus Soc. fr. de Num.*, t. Ier, 1869, p. 274 à 285 ; Engel et Serrure, *Traité*, p. 104 à 108. Consulter aussi Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, t. I, 1856 (Personennamen).

2. Quelquefois *nu* pour *mu*.

3. Ce groupe de lettres peut être considéré aussi quelquefois comme l'abréviation de *Monasterium*. C'est le sens que des auteurs lui ont donné dans la légende *Sci Petri Mediolano mon.*

4. Maximin Deloche, dans *Rev. num.*, 1887, p. 145. MM. Engel et Serrure ont admis cette lecture (*Traité*, p. 108).

5. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1917.

§ VIII. — *Qualificatifs des noms de lieux.*

Les noms de lieux sont souvent seuls, mais souvent aussi accompagnés de noms communs qui précisent l'importance ou la nature du lieu inscrit. Voici la liste de ces termes : *Basilica*, *campus*, *casa*, *castellum*, *castrum*, *civitas*, *curtis*, *domus*, *ecclesia*, *mallum*, *monasterium*, *pagus*, *palatium*, *portus*, *schola*, *viculus*, *vicus*, *villa* [1].

L'indication de la cité accompagne quelquefois le nom de lieu (*Cannaco fit*, ℟... *Rutene cive* ; *Cannaco*, ℟ *Rutino*) ; elle est souvent marquée par les initiales dont j'ai parlé plus haut (**AR**, **LEMO**, etc.).

On peut citer comme un fait exceptionnel la mention de deux cités sur le même triens, Suse et Sion (*Segusio civitate*. ℟, *Siduninsi in civi Va*).

La division géographique de la Gaule en cités est trop connue maintenant pour que nous reproduisions une liste donnée presque partout [2].

Quelques noms de divisions territoriales ne sont pas accompagnés du mot pagus, par exemple *Velcassino* (le Vexin), *Viminao* (le Vimeu). D'ailleurs, il faut se garder d'accepter tous les termes de cette catégorie qui ont été admis [3] ; ainsi *Henegaucia* (interprété par le Hainaut) est très douteux, sinon comme sens [4], du moins comme lecture, et *Vellao* ne désigne pas le Velay, mais plutôt Saint-Paulien (Haute-Loire) [5]. Les épithètes de *vicus* (agglomération sans remparts) et de *castrum* ou *castellum* [6] sont fréquentes [7].

1. Liste des *villæ* et des *domus* (synonyme de villa), par L. Maxe-Werly, *Rev. belge Num.*, 1890, p. 14 et s.

C'est probablement avec raison que M. Prou ne fait pas rentrer les mots *ponte*, *vado*, *campo*, *loco*, *silva*, parmi les qualificatifs de noms de lieux. Ces mots devaient déjà faire partie des noms de lieux inscrits sur les monnaies. On ne connaît qu'un lieu composé avec *silva* : *Prevunda silva* (Cab. de France, n° 2620).

2. Toutefois il convient de signaler d'une manière particulière la carte très utile des ateliers mérovingiens, classés par cités, que M. Prou a publiée dans son *Cat. de la Bibl. nationale*.

3. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 111.

4. *Henegaucia* pourrait en effet se trouver comme *Alsegaudia*.

5. C'est le sens adopté par M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 440.

6. L'abréviation est souvent *Cas.*, qui convient aux deux noms. D'ailleurs on a des pièces de Blois avec les deux formes.

7. On a donné des listes dont aucune n'est complète. A la meilleure des *cas-*

A la Belgique première paraît réservé le nom *mallum* (probablement l'endroit où le peuple tenait ses assemblées) [1].

Une localité a porté deux titres successifs : Namur qui, selon les textes, était un *castrum*, a pu être, vers le VIIe siècle, le siège d'un évêché [2].

Les noms de localités sont souvent abrégés ; ainsi *Teodericia* pour *Teodericiaco*, *Apraricia* pour *Apraricіaco* [3].

Les formes de noms de lieux sont instables ; mais c'est un fait normal et, même dans les siècles voisins du nôtre, l'orthographe des noms propres fut extrêmement variable.

Le verbe *fieri*, sous les formes *fet*, *fi* ou *fiit*, *fiet*, *fitur*, *ficitur* [4], suit généralement le nom de lieu ; mais celui-ci est souvent seul [5]. Et, d'autre part, on a des exemples de noms de monétaires suivis du même verbe (*Aurelianis fi*, ℞ *Dosolino fi* ; *Augustiduno fi*, ℞ *Florus monitrs fi*, etc.) [6]. Dans les cas où les noms de lieux résistent à une interprétation raisonnable, il peut donc y avoir une incertitude, puisque le nom de lieu n'est pas nécessairement celui qui est suivi de *fit*, etc. D'ailleurs, comme le nom de lieu, le nom de monétaire est souvent seul. Il est donc probable que, dans la liste imprimée plus loin, quelques noms ne sont pas à la place qu'ils devraient occuper : ainsi *Solemnis* est considéré généralement comme indiquant l'atelier de Solesmes (Sarthe). Mais ce nom, à l'époque romaine, en Gaule, désigne certainement des individus ; il est donc possible que le triens porte deux noms d'homme. En effet, on trouve assez souvent des associations de monétaires (voy. plus loin la liste des légendes : Chalon-sur-Saône, Mâcon, Lyon) [7].

Remarquons encore que certaines légendes commencent du côté

tra, donnée par MM. Engel et Serrure (*Traité*, p. 111), ajoutez : *Bleso Castro* ; supprimez : *Sceflea C*. D'autres noms sont douteux, comme *Ebroceca*.

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXVIII. Cf. L. Maxe-Werly, *Rev. belge num.*, 1890, p. 28.

2. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXVII, et n° 1220. On peut supposer aussi qu'il s'agit d'une inadvertance du monétaire.

3. Cf. M. Prou, *Rev. num.*, 1890, p. 151.

4. Pour ces formes, cf. M. Prou, *Notes sur le latin des m. mérov.*, 1909, p. 19-20 (extr. des *Mélanges offerts* à M. Maurice Wilmotte).

5. Une fois seulement, je crois, on a l'adjectif *cusus* : *Rem. Cuso* (*Cat. B. N.*, n° 1030).

6. Voyez aussi plus haut, p. 122.

7. De même, un tiers de sou d'or pâle, trouvé à Waiblingen (Wurtemberg) porte deux fois le groupe *Erd* ou *Erp*, qui peut représenter soit un nom de lieu, soit un nom d'homme (*Procès-verb. Soc. Num.*, 1903, XXXVIII, fig.).

de la croix et finissent sur le côté qui porte le buste [1]. Ainsi l'on a peut-être *Obobagde motn de Bosnadaoge*. Toutefois, le dernier nom du côté de la tête n'est pas nécessairement un nom de lieu véritable [2]. En effet, il est évident que les noms inscrits sur cette monnaie présentent des déformations qui les rendent assez déconcertants.

Exceptionnellement le nom du monétaire est inscrit sous la croix entre deux lignes perlées : *Aunulfi* (avec les quatre premières lettres liées, sur le triens de *Turturonno*).

Il est difficile de se prononcer sur la signification des lettres EDIC cantonnant une croix [3].

§ IX. — *L'École du Palais.*

Les légendes *Scolare*, *Escolare*, *Iscolari*, *in Escola* (ou *Scola*) *fiit* (ou *fit*) désignent l'École palatine [4]. Les syllabes *re* et *ri* sont certainement, comme M. Prou l'a dit, des abréviations de l'adjectif *regia* ou *rigia* [5]. Cette école pouvait être celle où les fils des grands étaient instruits par les officiers palatins ; ou bien encore le terme a pu désigner l'ensemble de tous les fonctionnaires du palais. Ce ne serait pas seulement à Paris qu'il faudrait classer les pièces frappées dans un atelier de palais. Des analogies de types ont permis de donner à Chalon-sur-Saône, un triens portant *Palati* autour d'un buste de face, et au revers, *Moneta* entre un cercle lisse et un cercle perlé, avec une croix sur trois degrés [6].

§ X. — *Erreurs d'attribution.*

On ne saurait accepter un bon nombre d'attributions qui ont été faites même par des auteurs très récents. Ainsi une imitation barbare de la monnaie impériale a été classée à Agen [7] ; d'autres

1. Cf. M. Prou, *Rev. num.*, 1896, p. 428. Citons encore un triens attribué à Tours avec *Adelemarus* du côté de la Croix et *Monetars* autour de la tête. On a aussi la légende commençant autour du buste et finissant au revers : *Landegisilus, monetarius Choe*.
2. Je l'ai cependant classé ainsi dans ma liste, afin de me conformer à l'avis général.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2426.
4. G. de Ponton d'Amécourt, *M. de l'École palatine*, dans *Ann. Soc. Num.*, t. IX, 1885, p. 258 et s.
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. L.
6. G. de Ponton d'Amécourt, dans *Ann. Soc. Num.*, t. IX, p. 269 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 168, pl. III, 30.
7. A. de Belfort, *Descr.*, n° 42.

pièces barbares avec un R couché à côté de la Victoire ont été données à *Augusta Rauracorum* [1] ; et une pièce dégénérée analogue a été attribuée à Troyes, sans de meilleures raisons [2]. Repoussons encore les attributions à Judicael et à Charles Martel [3], à l'atelier d'Izeure (I entre deux points) [4], à Ragenfrid, maire du palais sous Dagobert III [5], aussi bien que celle de pièces de Vienne à Syagrius [6].

Je crois qu'il faut repousser aussi l'attribution [7] faite à Clovis Ier d'une petite pièce d'argent, qui présente d'ailleurs une certaine analogie avec des monnaies des rois ostrogoths.

1. A. de Belfort, *Descr.*, t. Ier, p. 19, n° 59.
2. *Ibid.*, nos 4360-4361.
3. *Ibid.*, nos 3716 et 3482. C'est Lelewel qui attribua cette dernière pièce portant C, A et des points, à Charles Martel (*La Numism. du moyen âge*, 1835, *Introd.*, p. xv, fig.).
4. Attribution de Charles Lenormant.
5. Attr. de F. de Pfaffenhoffen, dans *Rev. num.*, 1866, p. 43.
6. Opinion de l'abbé Dubos à laquelle Charles Lenormant a paru revenir (*Rev. num.*, 1854, p. 316).
7. V. Ostermann, *Una moneta inedita di Clodoveo I, re de' Franchi*, dans la *Gazzetta numismatica* de Côme, t. VI, 1886, p. 49 à 52, fig.

CHAPITRE VII

FABRICATION DE LA MONNAIE

Sommaire. — I. Organisation des monétaires. — II. Multiplicité des ateliers.

§ I. — *Organisation des monétaires.*

Nous devons remarquer que les premiers noms de monétaires, paraissant sur les monnaies mérovingiennes, se présentent dans les régions de Trèves et de Lyon et qu'ils sont généralement des noms romains; ces ouvriers peuvent donc être considérés comme les successeurs directs des monnayeurs impériaux [1].

Les monétaires se déplaçaient, peut-être pour une cause commerciale ou pour d'autres causes qui nous échappent. Ainsi Ponton d'Amécourt a remarqué la présence à Chalon-sur-Saône des monnayeurs contemporains *Saturnus*, *Baudegiselus*, *Betto*, *Domulfus* et *Fraternus* ; or, on retrouve à Limoges ou dans la région, des tiers de sou d'un type analogue à ceux de Chalon et signés des mêmes noms [2]. A Chalon, un monétaire porte le nom d'Abbon et c'est aussi le nom de l'orfèvre de Limoges, maître de saint Éloi [3]. Enfin, il semble que l'activité monétaire du Limousin ait succédé à celle de la Bourgogne.

Un exemple analogue existe dans le Nord. Le monétaire Rimoaldus de *Triectum*, s'installe à *Dorestatum*, dès que Dagobert Ier soumet les Frisons, au commencement du VIIe siècle. En 689, Pépin d'Herstal, ayant repris Duurstede, qui avait été perdu par les Francs, le monétaire Madelinus de Maestricht transporta son atelier dans la ville reconquise [4].

1. P.-Ch. Robert, *Numismatique de la prov. de Languedoc ; II. Période wisigothe et franque*, 1879, p. 39.
2. Voy. Ponton d'Amécourt, *Descr. des m. mérov. de Chalon-sur-Saône*, dans l'*Annuaire Soc. Num.*, t. IV, 1873-1876, p. 151. — Mais il faut se garder de chercher à identifier les noms de monétaires avec des personnages connus historiquement. Ponton d'Amécourt reconnaissait à tort dans les monétaires de Chalon, le comte Betton, le juif Priscus, le patrice Mummole, etc.
3. Cet argument me paraît faible, car la monnaie d'argent de Chalon, qui porte *Abbone*, me paraît appartenir à une époque postérieure à celle où vécut le maître de saint Éloi.
4. Hooft van Iddekinge, *De Nederlandsche Spectator*, 14 juillet 1883, cité par Engel et Serrure, *Traité*, p. 92.

Le fait que les nombreux tiers de sou signés d'*Eligius* présentent des aspects différents, prouve, d'une part, que la question du style est difficile et, d'un autre côté, que les noms gravés sur les monnaies ne sont pas nécessairement ceux des graveurs. D'ailleurs, le fait que deux monétaires associent leurs noms sur un même triens (à Lyon, à Chalon-sur-Saône) démontre qu'il ne s'agit pas de noms de graveurs [1].

Le Blanc pensait que les *monetarii* mérovingiens étaient des fermiers de la monnaie. D'autres prétendent que les *monetarii* étaient en général des gens riches, fonctionnaires publics, pouvant exercer à la fois le métier d'orfèvre et remplir la charge de directeur d'une officine monétaire publique ; enfin qu'ils étaient des industriels autant que des fonctionnaires [2].

On admet généralement que, sous les Mérovingiens, la fabrication des monnaies était liée étroitement à la perception des impôts. Ainsi l'on a interprété les lettres CONSTIT d'un triens de Trèves par *constitutio* avec le sens d'impôt [3]. Le mot *ratio* a fait l'objet de recherches intéressantes, en particulier de M. Prou, qui a conservé à ce mot le sens qu'il avait à l'époque romaine [4]. De passages de la vie de saint Éloi on a tiré aussi des renseignements précieux. L'un parle de l'atelier monétaire de Limoges (*publica fiscalis monetae officina*) [5] et un autre rappelle le miracle par lequel l'or de saint Éloi avait échappé au fonctionnaire chargé de lever le cens dans un domaine exempté par une concession royale [6].

Une lettre de Théodoric, contenant des instructions pour des *missi* chargés de réprimer les abus des fonctionnaires en Espagne, constate que les monétaires n'exerçaient plus leur office que dans un

1. On a déjà fait cette remarque (M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXXXIII).
2. B. Fillon, *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux...*, 1853, p. 36 ; Engel et Serrure, *Traité*, p. 94.
3. Cf. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 88.
4. *Rev. num.*, 1889, p. 57. Il cite en particulier une inscription contemporaine de Marc Aurèle avec les termes *ratio fisci* et *res dominica* qu'il rapproche des *racio fisci* et *racio domini* des monnaies mérovingiennes.
5. *Vita s. Eligii*, I, 3 (éd. des *Monum. Germ. histor.*, *Script. rerum merov.*, t. IV, 1902, p. 671).
6. *Vita s. Eligii*, I, 15 : « Erat enim tempus, quo census publicus ex eodem pago regis thesauro exigebatur inferendus. Sed cum omni censo in unum colluto regi pararetur ferendum hac vellet domesticus simul et monetarius adhuc aurum ipsum fornacis coctionem purgare, ut, iuxta ritum, purissimus ac rutilus aulae regis praesentaretur metallus... » (éd. des *Monum. Germ. histor.*, p. 681).

intérêt privé[1]. Cette tendance, manifestée au commencement du VI[e] siècle, à la faveur de la désorganisation, fut évidemment celle des monétaires mérovingiens.

§ II. — *Multiplicité des ateliers.*

Le mot *fit* (et variantes), signifiant *est fait*, est inscrit à la suite de nombreux noms de lieux. D'autre part, des dégénérescences et immobilisations de types paraissent sur des pièces de divers ateliers, d'où l'on a conclu rationnellement que les ateliers étaient établis même dans de simples *vici* [2].

En constatant la multiplicité des types déformés, on a été amené à supposer que de nombreuses petites officines privées existaient à côté des ateliers officiels [3] ; et ce serait une conséquence de la liberté du monnayage [4].

Déjà Le Blanc disait que tous les noms de lieux des monnaies mérovingiennes indiquaient autant d'ateliers [5].

Fillon, se basant sur la division des terres chez les Francs, pensait que les monnaies avec le nom du roi avaient été frappées dans les domaines particuliers du prince ; que celles avec des noms de lieux et de monétaires étaient presque toujours municipales ; que les évêques et les monastères avaient émis un numéraire particulier ; que les chefs militaires avaient usé des mêmes droits [6]. En résumé, d'après cette théorie, tout propriétaire d'une propriété foncière aurait reçu ou se serait arrogé le droit de frapper monnaie.

L'opinion d'Anatole de Barthélemy, exprimée et modifiée à diverses reprises, tient, en dernier lieu, dans la phrase suivante : « A l'époque mérovingienne, on ne voit pas de concessions authentiques du droit de monnayage et cela par une bonne raison : c'est que la fabrication

1. Cassiodore, *Variarum*, V, 39 : « Monetarios autem, quos specialiter in usum publicum constat inventos, in privatorum didicimus transisse compendium, qua praesumptione sublata, pro virium qualitate functionibus publicis applicentur » (éd. des *Monum. Germ. histor.*, 1894, p. 165).
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXX.
3. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, t. à p., p. 16.
4. E. Babelon, *Les origines de la monnaie*, 1897, p. 128 et 129.
5. *Traité histor. des monnoyes de France*, 1692, p. 79.
6. B. Fillon, *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 35.
M. Prou croit que « le roi et les églises étaient sans doute les seules autorités qui eussent le droit de faire frapper des monnaies par des monétaires, en d'autres termes, d'établir des ateliers sur les territoires soumis à leur juridiction » (*Cat. B.N.*, p. LXXXII : cf. *Rev. num.*, 1888, p. 542).

des monnaies était une industrie publique exercée par les monnayers, pour les évêchés et les abbayes, dans leurs propriétés, en vertu du droit d'immunité, pour le roi, et peut-être pour certains grands propriétaires, dans leurs domaines[1]. » On voit que cette opinion se rapproche beaucoup de celle de Fillon.

Selon Charles Robert, la monnaie mérovingienne est en rapport étroit avec la perception de l'impôt. Le collecteur d'impôts, qui était payé en monnaies étrangères ou anciennes, en métaux au poids et en matières diverses, devait verser le montant fixé, au trésor royal, « en espèces monnayées sur place et portant avec elles une signature qui servait de garantie à leur titre et à leur valeur et un nom de lieu qui en rappelait l'origine »[2]. Cette théorie a été approuvée récemment et l'on a dit de plus que la possession d'une ferme d'impôts pouvait résulter d'une location ou d'un don gracieux du souverain. Dans le premier cas, les monétaires pouvaient convertir les métaux que les particuliers leur apportaient, en prélevant sur la fabrication le bénéfice stipulé par la loi ou admis par la coutume. Le monétaire n'était astreint à des règles que pour la taille, le titre et la signature des pièces. « S'il lui arrivait d'ajouter aux légendes, le nom du roi, c'était une gracieuseté qu'il faisait au souverain, mais pas le moins du monde une obligation à laquelle il s'assujettissait. » Si le roi donnait à un établissement religieux les impôts d'une région, cet établissement les percevait directement et les convertissait, sous la garantie de son chef, en numéraire, ou bien les affermait à son tour à un entrepreneur qui pouvait être déjà *monetarius* établi[3]. »

Cette théorie fait une assez large place à l'hypothèse; mais, en ce qui concerne le rôle indépendant des monétaires, elle concorde avec le passage de Cassiodore, cité plus haut, et aussi avec un exemple plus récent.

Les coutumes des anciens peuvent souvent s'expliquer par des

1. *Rev. num.*, 1895, p. 81. Cf. le même, *Rev. num.*, 1883, p. 482 : « Les légendes *Racio basilisci*, *ecclesie*, *fisci*, *domini*, n'indiqueraient-elles pas les perceptions faites au profit de l'abbaye, de l'église, du trésor royal et du domaine direct du roi? » Cf. mon *Manuel de numism. du moy. âge et moderne*, t. Ier, 1890, p. 32.

2. P.-Ch. Robert, *Considérations sur la monnaie à l'époque romane*, 1851, p. 27, 35 et s. Cette explication avait été acceptée par Anatole de Barthélemy (*Rev. archéol.*, 1865, t. I, p. 11), avec cette restriction : « on ne frappait pas monnaie dans tous les *vicus*, dans toutes les *villa* et les simples *domus* dont les noms sont révélés par la numismatique. »

3. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 98. Ces auteurs donnent comme exemple le cas du monétaire Betto, « qui, à Bordeaux, signe à la fois les pièces qu'il frappait comme fermier des impôts de l'Etat et comme *monetarius ecclesiae* ».

faits observés chez des peuples, qui, à une époque plus voisine de nous, se trouvaient dans un état de civilisation sensiblement analogue à celui de peuples plus anciens. Aussi il n'est pas hors de propos de rappeler ici un fait peu connu de l'histoire monétaire.

Dans le xvie siècle, raconte un auteur contemporain, les orfèvres de Moscou, de Tver, de Novgorod et de Pskof, avaient le droit de frapper des monnaies pour tous les particuliers qui leur apportaient de l'argent en lingots. Ils percevaient une petite rétribution; mais ils étaient astreints à conserver le type et le poids prescrits par la loi. On a recueilli quelques petites pièces qui portent le nom du maître de l'officine ou de l'ouvrier monnayeur[1].

On peut croire que cette organisation représente assez bien celle du monnayage mérovingien du vi^e au viiie siècle.

1. Herberstein, *Rerum moscovit. commentarii*, 1571, p. 57, cité par le baron S. de Chaudoir, *Aperçu sur les monnaies russes*, 1836, 1re part., p. 132.

CHAPITRE VIII

LA MONNAIE D'ARGENT

Sommaire. — I. Le nom et la valeur de l'unité monétaire. — II. Origine des types ; imitations. — III. Pièces avec noms de rois. — IV. Dernière époque du monnayage mérovingien.

§ I. — *Le nom et la valeur de l'unité monétaire.*

Si la monnaie d'or mérovingienne succède normalement aux pièces du système constantinien, tout en présentant des déformations et des affaiblissements inévitables dans un monnayage de décadence, le système de l'argent apparaît moins nettement déterminé. Et si l'on voit que certains types ont été empruntés au monnayage romain, la question pondérale est compliquée. Il y a des différences de poids très notables entre les pièces d'argent franques.

De nombreux auteurs ont traité la question du denier franc mentionné dans la loi salique ; mais les opinions sont aussi contradictoires que diverses.

Depuis longtemps on a entrevu que le denier mérovingien était lié intimement au compte en siliques [1]. On a renouvelé récemment cette théorie en supposant que la monnaie d'argent, désignée à l'époque mérovingienne par le nom de denier, était la demi-silique byzantine [2].

Divers historiens ont admis que cette demi-silique serait bien le denier de la loi salique et la quarantième partie du sou d'or [3]. Mais, selon un autre auteur, le compte du sou à 40 deniers aurait fait son

1. Cf. A. Soetbeer, *Forschungen zur deutschen Gesch.*, t. I, 1862, p. 584 et s.

2. E. Babelon, dans le *Journal des Savants*, 1901, p. 112 à 117, et *Traité des m. gr. et rom.*, 1re part., t. I, p. 583 à 590. M. Babelon, suivi par M. Benno Hilliger (*Historische Vierteljahrschrift*, t. X, 1907, p. 2) pensent que les Francs ont admis le même rapport entre l'or et l'argent que celui de la monnaie impériale.

3. Cf. H. Brunner, *Deutsche Rechtsgesch.*, 2e édit., 1906, p. 312.

apparition au milieu du VIIIe siècle[1] ; il n'a pu paraître avant les deniers francs du VIIe siècle[2]. De cette proposition il résulte que le rapport du sou à 40 deniers impliquerait un rapport entre l'or et l'argent conciliable seulement avec le sou léger et que le denier du VIe siècle serait une valeur monétaire indépendante[3] de la demi-silique romaine.

A la suite de tant d'autres, M. Arnold Luschin von Ebengreuth a consacré un important mémoire au denier de la loi salique[4]. En voici les idées principales : Les Francs n'ont pas apporté en Gaule le denier mentionné dans la loi salique; l'unité monétaire au temps de Clovis était la pièce d'or taillée sur le pied de la réforme constantinienne; la silique était une monnaie divisionnaire, équivalant en argent monnayé à 0 gr. 189 d'or monnayé (2 gr. 73 d'argent avec le rapport 1 : 14,4) ; la silique resta une monnaie fiduciaire[5] ; après l'abaissement du sou à 21 siliques au lieu de 24, il y eut, sous le règne de Clotaire II (613-629) un nouvel abaissement à 20 siliques (3 gr. 78) et l'indication de la valeur XX fut inscrite sur les pièces ; c'est après cette nouvelle modification que le monnayage mérovingien fut désorganisé et produisit la plupart des tiers de sol sortis d'ateliers si divers. Le monnayage de l'argent commença par l'imitation des espèces romaines ; puis vinrent quelques pièces royales ; les pièces d'argent franques, émises dans les VIIe et VIIIe siècles, appartiennent à un autre système et ont un poids plus fort (la plus ancienne de cette série est un denier de Caribert II, pesant 1 gr. 16) ; sous Clotaire II et Dagobert, les Francs abandonnèrent le monomé-

1. Benno Hilliger, dans *Histor. Vierteljahrschrift*, X, 1907, p. 26. Cette hypothèse est contestée par H. Brunner, dans *Zeitschrift der Savigny Stitfung f. Rechtsgesch.* (German. Abth.), t. XXIX, p. 136 à 179, et ce dernier auteur est approuvé par M. Krammer, dans *Neues Archiv. des Ges. f. ält. deutsche Geschichtsk.*, t. XXXIV, 1909, p. 560 (cf. t. XXX, p. 263 et suiv.).

2. Benno Hilliger, dans *Historische Vierteljahrschrift*, t. XIV, 1911, p. 168.

3. C'est une opinion contraire à celle de M. Babelon ; elle appartient à M. B. Hilliger (cf. *Histor. Vierteljahrschrift*, 1909, p. 162 et 164. Cf. même recueil, t. VI, 1903, p. 203).

4. *Der Denar der Lex Salica*, dans les *Sitzungsberichte der kais. Akademie der Wissenschaften in Wien, Philos.-histor. Klasse*, vol. 168, 4e mém. (Wien, 1910, in-8°, 90 p., pl. et fig.). Nous signalons plus longuement ce mémoire à cause de la notoriété de l'auteur dont les travaux numismatiques sont justement appréciés. L'auteur a formulé lui-même brièvement les conclusions de son travail (p. 11, 21, 38, 54). M. Maurice Prou a donné de ce travail un résumé encore plus étendu que le nôtre (*Moyen Age*, 1910, p. 132 à 135) ; cf. *Zeitschrift f. Num.*, 1910, p. 242 et s., et *Monatsblatt der Num. Ges. in Wien*, 1911, p. 253 et s.

5. Depuis longtemps, on a conclu au contraire que le denier de la loi salique était une monnaie réelle (voy. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. IV).

tallisme or, et la silique, monnaie d'appoint, devint une monnaie d'argent réelle et complète dont 40 unités valurent un sou affaibli de 20 siliques [1], c'est-à-dire que le nouveau denier franc fut équivalent au 40e de 3 gr. 78, soit 0 gr. 0945 d'or fin et répondit exactement à la moitié de l'ancienne silique franque.

La principale objection faite au système de M. Luschin von Ebengreuth est celle-ci : le système ne paraît pas conciliable avec le fait que, dans la loi salique, le compte en deniers est antérieur au compte en sous.

Une théorie encore plus récente cherche à résoudre cette difficulté. Un trésor, découvert à Dortmund (Westphalie), en 1907, contenait des monnaies d'or romaines et des imitations plus ou moins barbares. Ce dépôt, enfoui dans le premier quart du ve siècle, renfermait en outre 16 monnaies d'argent barbares, à légendes indéchiffrables. Ces dernières pièces seraient les deniers mentionnés dans la loi salique, et répondraient de toutes les manières à l'idée que nous nous faisons de ces deniers [2].

§ II. — *Origine des types ; imitations.*

Quelle que soit la théorie qu'on veuille admettre, au sujet de l'origine du denier mérovingien et de l'époque où les peuples germaniques commencèrent à l'émettre, il est évident, comme je le disais plus haut, que le monnayage de l'argent, comme le monnayage de l'or, a d'abord été composé d'imitations de deniers romains, sur lesquelles on retrouve les noms des empereurs Valentinien, Honorius, Anthemius, Julius Nepos (*Pl. II, 11*), Anastase, etc. [3]. Ces pièces

1. Cf. l'opinion de Brunner, citée plus haut.

2. Siegfried Rietschel, dans le *Vierteljahrschrift f. Social- u. Wirtschaftsgesch.*, 1911, p. 66. Dans cette étude sur les comptes monétaires de la loi salique (p. 31 à 83), l'auteur formule diverses critiques contre les travaux antérieurs.
Un an plus tôt j'avais dit que les pièces d'or barbares du trésor de Dortmund devaient avoir été émises par les peuples germains, voisins du Rhin (*Le Moyen Age*, 1910, p. 48).
Les poids des pièces barbares d'argent les plus complètes du trésor de Dortmund (légende simulée formée de hastes parallèles ou alternant avec des points, buste barbare ; ℞, croix cantonnée de points dans une couronne) sont : 1 gr. 05, 0 gr. 92, 0 gr. 75. Des fragments, qui paraissent avoir été obtenus intentionnellement, varient de 0 gr. 20 à 0 gr. 27 (K. Regling, *Der Dortmunder Fund römischer Goldmünzen*, 1908, p. 39 ; pour les fig. de ces pièces, voy. *Nachtrag*, 1910, p. 4, c'est-à-dire 44 de la notice complète).

3. Pièces du cimetière d'Envermeu (Cochet, *La Normandie souterraine*, 1855, 2e édit., p. 313) ; pièce du cimetière de Chelles (A. de Roucy, dans *Bull. de la*

sont généralement beaucoup plus minces et fréquemment d'un diamètre beaucoup plus petit [1] que les pièces impériales correspondantes. Le fait qu'on ne les trouve guère que dans les sépultures pourrait amener à penser qu'il s'agit de monnaies funéraires, analogues aux bractéates, recueillies si souvent dans les tombeaux grecs et quelquefois dans ceux de l'Empire romain. Mais la fragilité de ces pièces si minces est la cause principale de la rareté, et, d'autre part, je connais un spécimen de ce numéraire, trouvé au Grand Saint-Bernard, qui était un lieu de pèlerinage et non un cimetière.

Les types des pièces d'argent minces sont le plus souvent celui de Rome assise, emprunté aux pièces d'argent impériales avec les légendes *Virtus Romanorum*, *Gloria Romanorum* ou *Concordia*




Fig. 215.

Augustorum ; quelquefois, le type de la Victoire plus ou moins déformée. Souvent les légendes sont fictives et composées de traits parallèles (*Fig. 215*) [2].

La plupart de ces pièces sont de la fin du ve et du commence-

Soc. histor. de Compiègne, t. II, 1875, p. 368); pièces de Poitiers, de Villedomange (M. Prou, *Cat. B. N.*, p. xcvi et s.) ; pièces du cimetière de Bergères-les-Vertus (J. de Baye, *Rev. de Champagne et de Brie*, 1890, p. 484) ; cimetière d'Éprave, en Belgique (G. Cumont, *Rev. belg. de Num.*, 1890, p. 212, et 1893, p. 427 ; cimetière d'Herpes (M. Prou, *Rev. num.*, 1891, p. 134, pl. V) ; cimetière d'Andrésy (Lucien Cosserat, *Chemins de fer de l'Ouest, Cimet. mérov. d'Andrésy, S.-et-Oise*, 1891, p. 14 et 15) ; cimetière de Monceau-le-Neuf (J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. III, 1899, p. 160, pl. VII, 8) ; cimetière d'Ave-et-Auffe (près d'Éprave, G. Cumont, *Annales Soc. d'archéol. de Bruxelles*, XVI, 1902, p. 424, fig. ; *Ann. Soc. arch. Namur*, XXIV, 1904, p. 466, fig.). Les pièces trouvées dans le cimetière d'Arcy-Sainte-Restitue, Aisne (A. de Barthélemy, dans *Bullet. Soc. des Antiq. de France*, 1878, p. 152 à 154, fig.) forment une classe un peu distincte, et les exemples les plus remarquables en sont deux pièces au nom d'Honorius, dont le revers (croix aux quatre bras ancrés, cantonnée de quatre annelets dans une couronne) ne se retrouve pas sur des monnaies sorties des ateliers officiels de cet empereur. Deux exemplaires analogues (sans provenance certaine) sont conservés au Cabinet de Berlin.

1. Celles du cimetière de Noroy (musée d'Amiens) n'ont que 8 à 9 mill. de diamètre et pèsent de 7 à 9 centigrammes (A. Blanchet, *Études de Num.*, t. Ier, 1892, p. 101).

2. Pièce trouvée dans les cimetières d'Herpes (*Cat. B. N.*, n° 28).

ment du VIe siècle[1]. On les a considérées d'abord comme des divisions d'un denier franc imaginaire, ensuite comme des talismans, puis comme des demi-siliques ; enfin, plus récemment encore, un auteur a cru pouvoir reconnaître, dans les pièces d'argent du cimetière d'Herpes, diverses divisions de la silique (sixièmes, douzièmes et vingt-quatrièmes suivant le poids). La pièce de Clotaire Ier, dont il sera question un peu plus loin, pesant 0 gr. 55, serait un quart de silique[2].

Il est remarquable qu'une tombe du cimetière de Selzen contenait le quart d'un denier impérial romain du IIe ou du commencement du IIIe siècle[3]. Or des tombes contemporaines de la même nécropole renfermaient de menues pièces d'argent de Justinien (considérées aujourd'hui comme des quarts de silique).

Devons-nous penser que le nouveau numéraire du VIe siècle correspondait, dans l'esprit des populations franques, au quart du denier du IIe siècle ? Évidemment, on ne saurait tirer une conclusion aussi importante d'une découverte isolée.

§ III. — *Pièces avec noms de rois.*

Il est évident que ces monnaies légères ont précédé les pièces d'argent, à peu près aussi minces, frappées au nom de Théodebert Ier (DN THEODEBERTVS VI, ou encore... EODEBERTVS VICTOR. ℟, A — R accostant une croix, dans une couronne)[4].

Ces menues monnaies sont évidemment des imitations des petites pièces d'argent de Justinien, qui portent d'un côté les buste et nom de l'empereur et, au revers, le chrisme ou la croix dans une couronne[5]. Si l'on pouvait douter de l'influence de ces pièces sur le

1. C'est la conclusion très justifiée de M. Prou (*Cat. B. N.*, p. XCIX). C'est sans doute à tort que plus récemment on a daté du VIIe siècle certaines de ces pièces.
2. Benno Hilliger, dans *Historische Vierteljahrschrift*, t. VI, 1903, p. 199 et 200.
3. W. et L. Lindenschmit, *Das germanische Todtenlager bei Selzen...*, 1848, p. 16, pl. n° 21 (tombe 21). On distingue sur ce fragment, qui est exactement le quart d'un denier fractionné intentionnellement, une petite partie de la tête avec les lemnisques de la couronne de laurier et les lettres *Imp.*
4. Exemplaire du musée de Rouen, trouvé dans le cimetière mérovingien de Nesle-Hodeng, Seine-Inférieure (*Bullet. Soc. des Antiq. de France*, 1869, p. 143 ; *Rev. archéol.*, 1870-1871, t. XXII, p. 310 ; cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. CIV). Autre exemplaire de la collection E. André, à Gray ; 0 gr. 45 (*Ann. Soc. Num.*, 1890, p. 185).
5. J. Sabatier, *Descr. génér. des monnaies byzantines*, 1862, t. Ier, pl. XII, 12 ; Warwick Wroth, *Catalogue of the Coins of the Vandals, Ostrogoths*

monnayage franc, il n'y aurait qu'à se souvenir que ces menues pièces de Justinien ont été rencontrées dans des tombes de Selzen (Hesse rhénane)[1] et que des imitations des mêmes pièces ont été recueillies dans des sépultures des environs de Worms, c'est-à-dire dans la même région[2]. On a trouvé aussi dans une tombe de Monceau-le-Neuf (Aisne)[3] une « silique » de Théodoric à l'effigie de Justin[4], qui appartient au même système que les espèces de Justinien et qui nous amène à parler d'une piécette analogue, attribuée avec raison à Clotaire Ier, et portant au droit un buste entouré de la légende déformée INAI·ATAIIVI ; au revers, dans une couronne, DN—CHLO—TH AH—ARIVI—RIX en cinq lignes[5] (*Pl. II, 12*).

A la même époque appartiennent évidemment des pièces plus




Fig. 216.

petites encore, trouvées à Narbonne dans un étui de métal. Elles portent des légendes en trois lignes : 1° TA—EDE—RIC ; 2° ƧVT—BER—ƧIGE(*Sigebertus*)(*Fig. 216*) ; 3° ...-EBER—TVS[6]. Ces trois pièces pesant 0 gr. 30 et 0 gr. 25 ont été attribuées à Thierry Ier et à Sigebert Ier ; elle présente au revers un monogramme qu'on a interprété par *Vivarios* et qui serait par conséquent la marque de l'atelier de Viviers. Mais ceci est plus douteux.

A côté, il faut sans doute placer une pièce d'argent[7] minuscule,

and Lombards, 1911, p. 117, pl. XVII, 15 à 22. Les pièces avec le chrisme, pesant généralement de 1 gr. 40 à 1 gr. 50, sont considérées comme des demi-siliques ; les pièces avec la croix entre deux étoiles, pesant 0 gr. 65 à 0 gr. 78, seraient des quarts de silique.

1. W. et L. Lindenschmit, *op. cit.*, p. 17, pl. n° 17 (tombes 12 et 17).
2. *Rev. num.*, 1907, p. 232 et 233.
3. J. Pilloy, *op. cit.*, p. 159.
4. J. Sabatier, *op. cit.*, pl. XVIII, n° 6 ; Warwick Wroth, *Cat. of the coins of the Vandals, Ostrogoths and Lombards in the Br. M.*, 1911, p. 501, pl. VI, 10 à 13 (considérée comme quart de silique).
5. Cab. de France, 0 gr. 55 (M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 37, pl. I, 13).
6. G. Amardel, dans *Rev. num.*, 1907, p. 66 à 78, fig. Ces pièces ont été considérées par l'auteur comme des demi-siliques.
7. B. Fillon, *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, 1853, p. 23, pl. I, 4 ; A. de Belfort, *Descr.*, n° 5507. — On voit que le poids de cette division est très voisin des imitations du cimetière de Noroy. Rapprochez aussi la pièce d'argent attribuée à Gondebaud.

pesant seulement 0 gr. 106, avec une tête et, au revers, un monogramme, analogue à celui qu'on attribuait à Amalaric et qu'on a interprété plus récemment par la marque de Narbonne.

Il semble que les poids si différents de beaucoup de ces pièces indiquent plusieurs divisions monétaires. Mais il est difficile d'accoler un nom à ces espèces distinctes. J'ajoute qu'il me paraît imprudent de le faire surtout quand il s'agit de simples imitations de la monnaie impériale, telles que les pièces minces, si fréquemment recueillies dans les nécropoles franques [1]. Il est probable en effet que ces pièces n'ont aucun caractère officiel et qu'elles sont des produits de monnayages particuliers.

§ IV. — *Dernière époque du monnayage mérovingien.*

Le monnayage d'argent mérovingien, postérieur à celui que je viens de décrire, fut plus répandu qu'on le croyait il y a un demi-siècle. Plusieurs trésors [2] ont fourni des éléments d'étude qui ont beaucoup enrichi la liste des ateliers.

Un denier portant le nom de Sens présente une coiffure conique qu'on retrouve sur un triens de Clovis II, frappé à Orléans, et un autre denier porte le nom d'Ebroïn, qui est presque certainement le même personnage que le maire du palais, assassiné en 681. Et d'après le style de la tête de plusieurs deniers de la trouvaille de Bais, beaucoup de ces pièces d'argent doivent appartenir au VIIe siècle [3]; les autres, de types déformés et de légendes ne pré-

1. M. Luschin von Ebengreuth est aussi d'avis qu'on ne peut classer systématiquement ces espèces bien qu'il s'agisse de monnaies réelles (*Der Denar der Lex Salica*, 1910, p. 54). Cf. aussi les bonnes remarques de M. Prou (*Cat. B. N.*, p. CI).

2. Tr. de Plassac (Gironde) en 1850, 170 deniers et fragments de bijoux (cf. Mis de la Grange, *Rev. num.*, 1851, p. 19); tr. de Cimiez (Alpes-Maritimes), en 1851, au moins 2.294 pièces; tr. de Savonnières (Indre-et-Loire), en 1865; tr. du Creuset ou de Saint-Pierre-des-Etieux (Cher), en 1882, une centaine de deniers; tr. de Bais (Ille-et-Vilaine), en 1904, environ 400 deniers, deux bagues et des fragments de bijoux, bien étudiés par MM. M. Prou et S. Bougenot, dans la *Rev. num.* de 1906 et 1907 (t. à part). On trouvera dans ce dernier travail la bibliographie des découvertes antérieures de deniers d'argent. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 171.

3. On a supposé que le dépôt de Bais avait été enfoui au moins vingt ans plus tôt que celui de Cimiez (A. Luschin von Ebengreuth, *Der Denar der Lex Salica*, 1910, p. 47) et serait composée de pièces plus lourdes. Cela est possible; toutefois il faudrait tenir compte de la différence des régions où ces dépôts ont été enfouis.

sentant aucun sens, peuvent être placées au VIIIe, d'autant plus qu'elles sont mêlées à des *sceatta*, d'origine anglo-saxonne [1].

Les lois franques mentionnent souvent la *saiga*; mais ce nom ne se rencontre pas sur les monnaies, tandis qu'une pièce d'argent, émise à Lyon, porte la légende *Lugduno dinarios* [2].

La plupart des deniers d'argent mérovingiens sont difficiles à




Fig. 217.




Fig. 218.

répartir géographiquement. Ceux qui portent des noms de localités sont relativement rares (denier de Brioude, *Fig. 217*). On doit admettre le classement à Marseille des pièces portant les noms plus ou moins entiers de *Nemfidius* (*Fig. 218*), *Antenor* et *Ansedert* (*Fig. 219*), considérés comme ceux de patrices; le dernier nom




Fig. 219.




Fig. 220.

est souvent accompagné du nom abrégé de la ville, MASIL [3], nom qui se lit d'ailleurs sur d'autres pièces analogues sans nom d'homme (*Fig. 220*).

Nous noterons aussi qu'on trouve souvent dans la région de Metz des deniers avec D̄ et, au revers, ME (séparés ou en monogramme) [4]. On peut classer aussi à Rouen ou aux environs, des deniers présentant une rosace à six pétales, car plusieurs ont la légende ROTOMO CI [5]. Mais on doutera du classement à Paris des deniers avec un grand A ou avec la croix crossée (type du *swas-*

1. La même association se présentait dans le dépôt de Plassac, qui contenait aussi de petits morceaux d'argent battu pesant les uns le poids de plusieurs deniers, les autres représentant la 1/2 et le 1/4 de ces mêmes deniers (*Rev. num.*, 1851, p. 24 et 25).
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 96, pl. II, 23.
3. Le trésor de Cimiez contenait de nombreux échantillons de ce monnayage.
4. A. de Belfort, *Descr.*, n°s 2962 et s. (attribués à Dagobert II ou III).
5. Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 63 à 66.

tika)[1], et l'on n'acceptera que provisoirement l'attribution à Nîmes des deniers portant *Pax*, *Pal*, *Rane* en monogramme, etc.[2].

Le nom d'Ebroïn, qui paraît sur un denier au revers du monétaire *Rodemarus*, est probablement celui du célèbre maire du Palais (*Fig. 221*)[3].

Certains deniers se rapprochent de l'apparence des tiers de sou beaucoup plus que les précédents. Outre quelques-uns déjà cités (Orléans, *Fig. 205*) en voici un exemple (denier de Tours, *Fig. 222*), dont le type singulier est probablement dérivé de la Victoire romaine.

La transition du monnayage franc proprement dit au monnayage




Fig. 221.




Fig. 222.

carolingien est facile à saisir sur quelques pièces, telles que le denier de Chalon-sur-Saône (*Pl. III, 9*) où nous lisons le nom du monétaire, *Abbone*, précédé d'une croisette et inscrit circulairement entre un cercle lisse et un cercle perlé ; au centre est une croix à six branches[4]. Au revers, avec la légende *Cablonno*, est une croix à branches égales, cantonnée de quatre points, type qu'on retrouve sur diverses monnaies carolingiennes, surtout sur celles à la légende *Christiana Religio*[5].

De même, une pièce de Reims, signée de Vilred, doit être presque contemporaine du règne de Pépin le Bref[6]. Certains deniers, dont les types se composent simplement d'un monogramme, au droit

1. A. de Belfort, *Descr.*, nos 3525 et s.
2. A. de Belfort, *Ibid.*, nos 3188-3198. Attribués à Ranemir (vers 700) et Palladius (vers 737). Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 338 à 340.
3. Cf. M. Prou, *Ibid.*, n° 798 et p. CIX.
4. Voy. la fig. et la bibliographie dans M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 51, n° 207, pl. IV, 12.
5. Le rapprochement que je viens de faire indique que je ne considère pas comme prouvée l'identité du personnage, nommé sur ce denier, avec le maître de saint Éloi. Je l'ai déjà dit plus haut, p. 233.
6. Voy. A. de Belfort, *Descr.*, n° 3792.

comme au revers, sont aussi de bons exemples du système de transition [1].

A noter encore le type du saint portant deux croix [2], qu'on retrouve sur un denier carolingien.

1. Cf. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 171, fig. 291.
2. Voy. G. de Ponton d'Amécourt, *Recherches sur l'origine et la filiation des types des premières monnaies carlovingiennes*, dans *Ann. Soc. Num.*, t. III, 1873, p. 306 et s. (plusieurs rapprochements de ce mémoire sont peu probants).

CHAPITRE IX

MONNAYAGE DU BRONZE

C'est exceptionnellement que les Francs et les autres peuples envahisseurs ont fabriqué des monnaies de bronze. J'ai signalé plus haut celles qu'on peut classer aux Burgondes et aux Wisigoths et celles de Thierry Ier, Childebert Ier et Théodebert Ier. Récemment, on a écrit que les petites transactions se faisaient à l'époque de Clovis au moyen de petits deniers de cuivre dont 6.000 environ équivalaient au sou d'or [1]. Les cachettes monétaires n'ont pas encore apporté de preuves à l'appui de cette hypothèse, car les menus bronzes de la période constantinienne n'ont jamais été rencontrés avec d'autres pièces permettant de dater un enfouissement du commencement du VIe siècle. Et d'autre part, nous ne connaissons aucun bronze minuscule, dont il soit possible de placer la fabrication à cette époque.

Signalons encore un bronze qui porterait le nom *Teudeberte* entre deux grènetis autour d'un chrisme, et, au revers, *Cabilonnu*, coupé par une croix cantonnée de quatre points. J'ai des doutes sur cette pièce que Ponton d'Amécourt a publiée de nouveau d'après Lelewel [2], et qu'on a classée quelquefois à Théodebert Ier [3]. Le type est analogue à celui du denier *Abbone*, portant également le nom de Chalon-sur-Saône.

1. A. Luschin von Ebengreuth, *Der Denar der Lex Salica*, 1910, p. 21.
2. J. Lelewel, *La Numism. du moy. âge*, 1835, pl. III, 47 ; cf. *Annuaire Soc. de Num.*, t. IV, 1873-1876, p. 112, pl. VII, 132.
3. A. Engel et Serrure, *Traité de num. du moy. âge*, t. Ier, p. 57.

CHAPITRE X

LISTE DES NOMS DE LIEUX ET DE MONÉTAIRES INSCRITS SUR LES MONNAIES MÉROVINGIENNES[1]

Aballone ; Aballone fit.	Biulfo monetario[2] ; Biulfus monita.	Avallon (Yonne ; *voy.* Avallone).
Abinio fit.	Gislimundo (*arg.*)[3].	
Abrianeco C.	Autharius mo.[4].	*Cf.* Aprianco.

1. Cette liste est plus complète et peut-être plus exacte que celles qui ont été publiées antérieurement. Cependant, il est probable qu'elle contient encore des doubles emplois et des mauvaises leçons ; car beaucoup de formes ont été signalées par divers auteurs d'après des exemplaires, qui sont égarés provisoirement. Pour éviter de répéter plusieurs fois la même forme d'un nom d'atelier, j'ai rapproché, le plus possible, les noms de monétaires de la forme du nom de lieu à laquelle ils sont associés. Aussi bien ce rapprochement est secondaire dans un livre comme celui-ci qui ne saurait viser, faute de place, à donner une description complète. Les formes de noms de lieux et de monétaires présentent du reste des combinaisons multiples. On trouvera ici beaucoup plus d'identifications que dans la liste, rédigée sur un plan différent et publiée dans mon *Manuel de numism. du moyen âge* (1890). J'ai d'ailleurs fait suivre de points d'interrogation beaucoup de ces noms. Il eût été trop long d'indiquer toutes les identifications de noms de lieux proposées jusqu'à ce jour. A ce point de vue particulier, on pourra comparer la *Liste des noms de lieux inscrits sur les m. mérov.*, publiée par Anatole de Barthélemy, en 1865 (*Bibl. de l'École des Chartes*, 6e sie, t. I, pp. 443 et s.). Mon travail doit beaucoup à l'excellent *Catalogue* du Cabinet de France, publié par M. Prou, ainsi qu'à la description de la trouvaille de Bais, publiée par le même auteur en collaboration avec M. Bougenot.

L'ouvrage de Belfort peut rendre des services à cause des matériaux nombreux qu'on y trouve réunis. Mais il faut faire de grandes réserves au sujet de la méthode de l'auteur, qui a reproduit souvent deux et trois fois les mêmes pièces, avec des lectures et des attributions différentes. Il a admis presque toutes les mauvaises lectures des auteurs anciens et en a donné lui-même une quantité considérable. Il a introduit dans son recueil des monnaies douteuses et même des pièces qui n'appartiennent pas à l'époque mérovingienne (n° 1279, plomb gallo-romain; n° 2881, denier de Savary de Mauléon ; n° 5713, monnaie gauloise ; n° 5744, maille d'Ypres). Sans vouloir critiquer cet ouvrage, il faut cependant conseiller de s'en servir avec prudence. On trouvera dans ce même recueil la description de nombreuses pièces dont les légendes sont informes ; il a paru inutile de les transcrire dans la liste suivante.

2. A. de Belfort, *Descr.*, t. Ier, n° 1.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2734.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 2025.

Abrinktas ; Abrenktas[1].	Adalberto ; Leubasti.. ; Berulfus ; Leudulfus ; Sepagiens ; Algisilus m. (*ou* Malgisilus).	Avranches (Manche).
Acaenio..	Oinoa mo (*arg.*)[2].	
Acaodunia.	Olermano mone.	
Acauninsis.	Nicasio mon. ; Romanos mu. ; Romanos mu. Acauninsis ; Dagobertus rex.	St-Maurice (Valais, Suisse).
Acauno fit, *ou* mo.	..no..mt.; Ugu..nta ; Inucausi sci Mauricii.	
Acauno mo(nasterio).	(In honore sci Maurici Marti)[3].	St-Maurice (Valais, Suisse).
Acetaistercoi ?	Mando montarit[4].	
Actoriac.	...nolenu.	Autrac (Haute-Loire)[5].
Acuno fit.	Leudo...om.	
Adavihgavmivo ?	Maucilucn...o[6].	
Adinri ?	Nectari vii.	
Adubia vico.	Mucnoaldo mo[7].	
Aduli fit.	....cto[8].	
Aeaithmouso vico.	Bdccigild.	
Aenone ?	Angisilo.	
Ag...ta fit.	Din...oius.	
Agaciaco vico.	..... adus m.	Aguessac (Aveyron)[9].
Agei...vico, *ou* Agen...nico.	?	
Agenio.	Anovioino.	
Agennappio ; Agenappio ; Agenapio vi.	Alafredos ; Alafridus ; Alafredo mt.	Hannapes ? ou Geneppe (Belgique) ?
Agenno fit, *ou* fiet ; Avenno civ. f., *ou* ciet (*lire* Agenno fiet).	Nonnito mon. ; Optatus mo. ; Bobbolo mon.[11] ; Doddolo mon., *ou* moneta.	Agen (Lot-et-Garonne)[10].

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 69 ; cf. *Rev. num.*, 1886, p. 34, pl. VI, 1.
2. A. de Belfort, *Descr.*, n° 15.
3. Ch. Robert, *Rev. num.*, 1863, p. 345.
4. A. de Belfort, *Descr.*, n° 27.
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1777.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 2703.
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 2480.
8. A. de Belfort, *Descr.*, n° 31.
9. M. Prou, *Ibid.*, n° 1900.
10. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 450.
11. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 119. Il faut plutôt lire *Doddolo*.

Agiodicica.	Teudovaldus mo.	
Agiunnis.	Ivo monetario (*Champ* : Ar).	
Agrumronno.	Caritus mon.	
Agusta ; Agusta fit.	Audaldus monet. ; ...cnidus mon (?) ; Optatus monitarius [1].	Aoste (*voy.* Austa).
Ailirubrias (?).	Paulino.	
Aimunacu.	Noms... ame.	
Airono.	Bamditri [2].	
Aisiomao.	Aomoa m. (*arg.*).	
Alabo...	Ebroaldus m.	
Alanciaco fitur.		
Alaona ; Aulauna vi.	Margisilo ; Atimaionio.	Allonnes (Sarthe).
Albenno fit, *ou* fet ; Albinno fit.	Maxsomo munitari [3] ; Maxsomio ; Maxsumio m. ; Celestus munetar.	Albens (Savoie).
Albiaco vico fi.	Audeno monetari.	Aujac (Charente-Inférieure) [4].
Albie fiet.	Marcianus m.	
Albigiinse ; Albiviinse.	Gomino monetario, *ou* monitario ; ... gumares m.	Albi (Tarn) [5].
Albigi fitur.	Hdlvicto (*et lettres retournées*).	Cité de Poitiers [6].
Alec....	.. ofr. mnot [7].	
Aletia pago.	Aegulfo mo (?) [8].	
Aleeco.. co ; Aleeco ; Aleico.	Me....on ; Baudigilus ; Baudicilus. Picomesios ; Mellio mon. (?) ;	(Cité de Paris) [9].
Aleec... e fito.	Seco mnot[10].	

1. Les pièces du monétaire Optatus ont été classées à Aoust (Drôme). Voy. Belfort, nos 56-58.
2. *Rev. belge Num.*, 1898, p. 262.
3. M. Prou, *Rev. num.*, 1889, p. 43, pl. II, 8 ; cf. *Cat. B. N.*. p. 291.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2185.
5. M. Prou, *Ibid.*, p. 396.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 2406.
7. A. de Belfort, *Descr.*, n° 84.
8. Cf. A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1864, p. 410.
9. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 874.
10. M. Prou, *Ibid.*, n° 2481.

Aleo.	Audobe (*arg.*)[1].	
Alingavias.	Frateno m.; Fraterno m.; Leodomare.	Langeais (Indre-et-Loire).
Aliseio.	Moedo ?[2].	
Alisia cas.	Chaddove mu.	Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or).
	Daccho mun.	
Alisia fiti.	.. cho. m..	Alaise (Doubs) ?[3].
Al ... lio.	Ialvini... omn.	
Alna vic.	Arigis m.[4].	
Aloia vi.	Martinus mo. (*arg.*) ; Valdo m.	Alluyes (Eure-et-Loir)?[5].
Alofice vi.	Donaicio.	
Alona.	Ca .. aedo mi.	
Alsegaudia vico.	Chldoaldo mone; Leudeberto mone.	Ancien chef-lieu de l'Ajoye (cité de Besançon)[6].
Alsiomao fi.	Guntar....	
Alviaco f.	Audeno mon.	*Voy.* Albiaco.
Anbace ; Ambacia vic. *ou* vico ; Ambacia vico m. ; Ambacea.	Charegisilus; Chariiisilus ; Domnario m. ; Domnacharus ; Ericisilus ; Francobodo ; Francobodus ; Marcovaldo ; Nonnittus ; Patornino m. ; Paturnin[8]; Ricisilus ; Chagisilus ; Betto mon. (*arg.*)[9].	Amboise (Indre-et-Loire)[7].
Ambaciaco fi ; Ambaciaco.	Passincio moneta ; Passencio mt. *ou* Passincius mo ; Ascarico mone.	Ambazac (Haute-Vienne)[10].

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2739.
2. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 119.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1257.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 2482.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 571.
6. M. Prou, *Ibid.*, p. 274. Cf. F. Pajot, dans *Bullet. Soc. belfortaine d'émulation*, 1904, p. 106 à 108.
7. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 352.
8. M. Prou, *Rev. num.*, 1889, p. 40, pl. II, 3.
9. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 33.
10. *Rev. num.*, 1886, p. 36, pl. VI, 2 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 404.

Ambeganes.	Medoaldus m.	Amiens[1].
Ambianis; Ambianis fi ; Ambiani civi. ; Ambeanis; Ambianis civis ; Ambianes.	...citus a[2]; Tostus monitarius ; Mauro mo. ; Bertoaldus; Sicchramno m. ; Sichramno mo.; Dullebertu. m. ; Medoaldo m. ; Medovaldus[3].	Amiens.
Ambliaco v.	Iscncxod m.	
Ambro vvic.	Audemaro.	
Amiliaco vico.	Maurigho m.	
Amonco ?	Iudulo f.[4].	
Amotao fit.	Madoaidaso.	
Ampanico.	Can. mon. ?	
Ampliaco.	Ebromar.	
Analiaco.	Audobodo m.	Naillac (Creuse) ?[5].
Anauna vi.	Bonao...mo.	
An. asa vio.	...us mon.	
Anatalo fit.	Baudardus.	Nadal (Lot) ?[6].
Anaubic.	S.....mohi.	
Andela....[7].		
Ande..nal.	Ernoaldus.	
Andebrenacu.	Mauru mon.	*Voy.* Antebrennaco.
Andecavi eclesie; Andecavis ; Andegavi; Andegavis c. *ou* civi; Andig...; Andegaves fit; Andecavis i *ou* fit *ou* fitur; Andicavis civ.	Alligisels monet. ; Alloni mo. ; Aunardus ; Baudulfus fecit; Bonriadus ; Domegisilus ; Allonimo ; ....vio mon.[8] ; Chudbertus ; Gumares m. ; Gundoaldo mo ; Idone moni ; Leudeno mone. ; Launardus ? Launardo ; Leunulfo m. ; Leonulfus m. ; Landoaldo m. ; Martinus ; Nunnus	Angers.

1. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1906, p. LXXXVII, fig. ; cf. 1908, p. LVII ; M. Prou, *Bullet. Soc. Antiq. de France*, 1907, p. 128 et s.
2. Aud..cilus ? (Belfort, n° 133).
3. Cf. *Rev. belge Num.*, 1898, p. 259.
4. M. Deloche, *Rev. belge Num.*, 1898, p. 130.
5. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 120.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1906.
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 2676.
8. *Rev. num.*, 1888, p. 71.

	moi. ; Sandomoo m.; Seudulfus ; Suedulfus ; Sisbertus mon. ; Theodegisilus.	
Andelao vi.; Andelao.	Anxomaro munt ?	Andelot (Haute-Marne)[1].
Andernoing (?).	Teodenus.	
Anderpus.	Chrodigisilu.	Anvers (Belgique)[2].
Anenterac.	Asio... ?	
Anesiaco fit.	...mtia.	
Anestolo fit.	Nenegisilo.	
Aniaco vico.	Leudoberto mo.	
Anicio fi. *ou* fit. ; Anicio Vaceto ; Anici.	Dagomares ; Monoaldos ; Magennus n. ; Regnulf (*arg.*).	Le Puy (Haute-Loire).
Aniliac n. vico.	Gondobode mo.[3].	
Anisiaco fit.	Fredulfus mo. ; Munnus fit.	Anisy-le-Château (Aisne), *ou* cité du Mans[4].
Anisiaco vico.	Gondobode mo.	Annezay (Charente-Inférieure)[5].
Ansati.	Leudino m.	
Antebrennaco ; Antebrinnaco.	Ebroaldo om.[6] ; Monarius mo.[7] ; Leodeno m.	Ambernac (Charente).
Andebrinnaco ; Antebrinnac vi.	Ledoaldo mo. ; Leudino mo. *ou* mu.	
Andebrenacu.	Mauru mon. *ou* monita.	
Antebrinno.	Fedardo mo.	
Anton. castro.	Leovidulfus m.	
Anton. ; Antonac.	Faiotwdtno.	
Antonaco ; Antunnaco ilcia ?	Charifridus. (Vicuur ac., déformation de *Victoria Aug.*).	Andernach (Prusse rhénane)[8].
Antro vico fitur o.	Teodomaris monita.	Antre (Jura)[9].

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 158.
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 1196.
3. Probablement une mauvaise lecture d'un tiers de sou Anisiaco ; voy. ce nom.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 475.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 2186.
6. M. Prou, *Rev. num.*, 1889, p. 60.
7. Cf. A. de Belfort, n°s 219 et 2386.
8. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 909.
9. *Rev. num.*, 1883, p. 162 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1260.

Aoriaco vico.	Iustino monetar.	
Aoivis fit.	Erpone monetari.	
Apalsar (*arg.*) [1].		
Apraricia fi.; Apraricia; Aprarica.	Gaimodus mo.; Patricius; Patricius mo.	Aprey (Haute-Marne) *ou* Evrecy (Calvados) [2].
Aprianco; Abrianeco.	Autharius.	
Aquis fit.	Erpone monetari.	
Ara fitur.	Donimvivcusnus ?	
Arado.	Studilo.	
Arcegeto.	Nonnus mu. [3].	
Arciacas.	Maurinos.	Saint-Jean d'Assé (Sarthe) [4].
Arciaca; Arciaca fitru [5].	Daovaldus; Leudericus mo.; Leudericu mont.	Arcis-sur-Aube.
Arciaco.	Ceranio mo.	Assé-le-Riboul (Sarthe) [6].
Arduno f.	Vuallulfus.	
Ard (*monogr.*).	Ant (*monogr.*) (*arg.*) [7].	
Aredius.	Vadoleno mo.	
Areduno; Areduno vic. *ou* vico; Areduno vico fitur.	Magnoaldo m.; Teodulfo m.; Fantoleno monetario; Fantoleno mo.	Ardin (Deux-Sèvres) [8].
Areio cive [9].	Eodicius.	
Ar (*en monogr.*; *arg.*)[10].		
Ar.	Prota....	
A-r.	Elegius mon. (Clovis II)[11]; Elegiius.	Arles (Bouches-du-Rhône).
Ar. civ.	Binidius; Cheldeberti; Faustinus m.; Leo	Clermont-Ferrand.

1. A. de Belfort, n° 5753.
2. Cette dernière attribution proposée par M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 287.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2487.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 428.
5. *Rev. num.*, 1888, p. 71; M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 609.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 430.
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 2827; A. de Belfort, n°s 290 et 291.
8. *Ann. Soc. Num.*, 1892, p. 165; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 468.
9. Pour *Arverno cive*. M. Prou, *Rev. num.*, 1896, p. 442.
10. B. Fillon, *Lettres*, p. 23. pl. I, 4.
11. *Rev. num.*, 1887, p. 168; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 297.

	monitario ; Maximo monetario ; Medecilla m. (*arg.*) [1].	
Arelato civit. ?	(Childebertus rex).	Arles.
Arelenco fitur.	Procolo moneta.	Arlanc (Puy-de-Dôme) ?
Argentao ; Agentao fit ; Argenta fit.	Vulfarius mon. ; Vlfarius mo.	Arinthod (Jura) ? [2].
Argenta vic. ; Argentat vic. f. ; Agentate fit.	Costantini m.	Argentat (Corrèze).
Argento.	Ioannis ; Edaido mon. ; Peonius mo.	
Argintorati fit ; Argentorato fit.	Bumlini... mon. ; Aunulfus mo.	Strasbourg (*voy.* Strateburgo).
Ariaco fitur.	Leodulfus m.	(Cité de Tours) [3].
Ariintoma.	Ingoaldo monit. (rétrograde).	
Arintomo fit.	Ini......	
Arlate vico.	Santus mt.	Arlet (Haute-Loire) [4] ?
Arnolante.	Segevaldo ? moneta.	
Aron.	Origino.	Aron (Mayenne) ?
Arpagone.	Leoderamnus m. [5].	
Artomtote.	Elariaco mone.	
Artona ucio.	Ledoleno mon. ; Betto m...	Artonne (Puy-de-Dôme).
Artonaco fi. ; Vrtunaco vi.	Mariaio mone ; ...ndui....	Arthon (Indre) ?
Artonaco vico.	Betto m. [6].	Artonne (Puy-de-Dôme).
Artunoi-get.	Oronte m. ; Orolote a.	
Areiidiget.		
Arvernus civis *ou* cives ; Arvernus civetati ; Arvernus ; Arverno ; Arvernoe ; Arverno ci *ou* cive ; Arverno civitas ; Arverno civit-	....nitario ; Aribaldu monitario ; Aribaudu monitari ; Austroaldus mone ; Aribaudo montant. ; Eodicius ; Eodicius mn. *ou* mont. *ou* mon. [7] ; Eodicus mo-	Clermont-Ferrand.

1. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 131.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1261.
3. M. Prou, *Ibid.*, n° 411.
4. M. Prou a classé la pièce aux incertaines (*Cat. B. N.*, n° 2489).
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2490.
6. M. Prou, *Rev. num.*, 1896, p. 442, pl. VIII, 18.
7. *Ou* Teodicius ; voy. *Rev. num.*, 1889, p. 49 à 51.

ti fitur *ou* civitati fit[1]. *Ou seulement* AR *avec* ci *ou monogrammes* ; Arv. ; Arvrnio ; Vreverno.	net. ; Hildoald. mo. ; Ildomafo *ou* Hildomafo ; Manileobo monitario ; Manileobo monet. ; Manilobo mo. ; Eblimnius m. ; Pario mo ? ; Risi monetarius ; Sesoaldu ; Sesoaldo m. ; Sensoaldo mo. ; Sicoleno ; Victoria th. ; Bereciselus m. ; Faustinus m. ; ...leo ; Baudricus m. ; Maximo monetario.	
Areverno.	Buefuni moe.	
Arroverno.	Ebregisilus m.	
Aru.	Beregiselus m.	
Ascari l.	Chaudulfus [2].	
Ase..... isco [3].		
Asenappio.		*Voy.* Agennappio.
Asiniaco ; Asiniaco vic.	Lupus mone ; Munnus fit.	Aizenay (Vendée) ?
Asirido.		
Ataciaco vico.	... chadul.. ; Mu... audus m. (?)	
Ato.. diciciu.	Teudovaldo mo. [4].	
Atiliaco.	Ranulfo m.	
Atravetes ; Atrebatis.	Alchemundo [5] ; Audebades.	Arras (Pas-de-Calais).
Atreii civit.		Aire (Landes).
Atuateco (*en mon.*) ?	Bercuricus.	
Atunderix.	(*Monogramme.*)	Cité de Rodez [6].
Antuberix.	Sescnnacan ?	
Aturre fit ; Aturre.	Bautharius ; Bauthariu ; Fredemer.	Aire (Landes) ? *Voy.* Vico Iuli.
Avallonne c. ; Avallon.	Judave imel (?) [7] ; Ulfomere munetario [8].	Avallon.

1. Cf. M. Prou, *Rev. num.*, 1896, p. 441.
2. A. de Belfort, *Descr.*, n° 6574.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1914.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 2043.
5. *Rev. num.*, 1886, p. 37, pl. VI, 3 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1078.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 394 ; cf. A. de Belfort, *Ann. Soc. Num.*, 1895, p. 486. J'ai rapproché cette légende de la suivante comme l'a fait M. Prou. On trouvera, dans ma liste, quelques autres rapprochements qui rompent aussi l'ordre alphabétique.
7. Bodaugisel *selon* A. de Belfort, *Descr.*, t. Ier, n° 3*.
8. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 6002.

Auciaco; Auciaco vico.	Leubovald.;., a. ilo mn.	Oizé (Sarthe)? [1].
Aucilano l.	Aucilano l.	
Auderici	Freduleo.	
Audogerno.	Fulcoaldo (*arg.*)[2].	
Aventeco; Aventeco fit. *ou* fitu.; Aventecu iiv.	Aguvafs muni.; Agiulfus m.; Aguulfs muni.	Avenches (Suisse)[3].
Augusteduno[4]; Augusteduno fit.; Augusteduno f. *ou* fit.; Augustedunu; Augustedunum; Augusteduno fit. de selegas; Augusoteduno f.; Augustiduno fi. *ou* fit.	Austrulfus; Viriacus m.; Baudulfus m.; Macnoaldus m.; Mucnoaldus; Macnoaldus mo.; Marculfo m.; Flavati monit.; Quiriacus moni.; Teudulfo m. *ou* moneta; Florus monitrs fi.[5].	Autun.
Aulauna vi.	Margisilo.	Allonnes (Sarthe).
Aundludra.	Cheddo[6].	
Aune ni.		
Avicio; Avicio c.; Avitio?	Vut...vi.; Ermoaldo; Didit cas?	Avize (Marne).
Avico fitur; Avico vic.	Romarico munetari.	
Avinioni civ.	.....tario.	Avignon.
Aunaco.	Ilderico mon.	
Auril (*en exergue sous la Victoire*); Aurelianis; Aurelianis fi.; Aurelianis fit.; Aurelianis civitat. *ou* civit. *ou* civit. *ou* civ.; Auriliani; Aurilianis fitur; Aurilianis civita *ou* ci-	(Anastase); Dogomarus mo; Nino mo; Dosolino fi.; Iaco monetarius; Iaco nonetur; Ebrigisilus moni.; Martinus monita (*arg*).[7]; Melinus mon.; Saxo mo.; Maurinus (*or et arg.*); Mauri-	Orléans.

1. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 122.
2. *Ann. Soc. Num.*, 1896, p. 78 (rectifiant la lecture antérieure *Audoleno*).
3. *Rev. num.*, 1888, p. 76; cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1272.
4. M. Prou, dans *Mém. de la Soc. éduenne*, 1888, p. 12 et s., pl. I.
5. M. Prou, *Rev. num.*, 1889, p. 38, pl. II, 1. Il y a de nombreuses déformations de ce nom.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2495.
7. Il y a plusieurs variétés. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n°s 71 à 74.

vit. *ou* civ. *ou* ci ; Aurilianis ; Aurilianis in civi ; Aurilianis tarius ; Aureliunis.	nus monitarius ; Iaco moni ; Iacoti moneta ; Iacote mon.[1] ; Mauritius mon. ; Sicoinnus mon. ; Domulfus ; Clodovius ; Aid...mernus m. ; Augiulfus[2] ; Bertulfus ; Britulfus ; Chasnedoms ; Hinoad ; Violinoo mo. ; Vincemarus monita ; Leodast. ; Leodobert (*arg.*). Racio munaxtisii.	
Auscis fit ; Auscius fit.	Aunulfus ; Romulfus.	Auch (Gers)[3].
Auseno ; Auseno c.	Teudosindo.	Bourg d'Oisans (Isère) ?[4].
Austa fit ; Austa civit. *ou* civi. *ou* civitaei fit, *ou* civitate fit ; Austa cal. fit.	Daccho mun. ; Maxomio monitari[5] ; Santolus moniario ; Guilinius munitarius ; Unvaoiao ? Betto munitari ; Vidio monitaiio[6].	Aoste (Italie. *Voy. aussi* Agusta).
Austrebanto.	Baggone m.[7].	*Pagus* d'Ostrevant, dans la cité d'Arras[8].
Autisiodero ; Autisodro ; Autiziodero ; Autiziodero ci.	Adeone monet. ; Chareso mo. ; Audo monet. ; Tasione ? monet.	Auxerre.
Autunna.	Aridius mon.	
Avanaco vco.	Landoaldo mon.	Augny (Alsace-Lorraine)[9].
Avitigadr.	Erchimgiselo.	

1. Il y a des pièces de ce monétaire avec le nom déformé de la ville (*Rev. num.*, 1896, p. 436). On trouve d'ailleurs beaucoup de variétés de ce monétaire ; il y en avait au moins huit dans le trésor de la Bogisière, qui contenait plusieurs milliers de tiers de sou (B. Fillon, *Consid. m. de France*, 1850, p. 39 et s.).
2. Il y a des déformations de ce nom. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 148.
3. M. Prou n'a pas accepté cette identification.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1342.
5. *Rev. num.*, 1894, p. 47 ; M. Prou, *Rev. num.*, 1896, p. 440.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1651.
7. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 122.
8. Selon A. Longnon, *Atlas histor. de la France*, p. 123.
9. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 947.

Aximaionio.	Alaonu m.	
Axsonac.	Ebone mo.	
.......a vico.	Romarico munetari.	
Baco...	.....deleno [1].	
Bagnissvini.	Allo mo.	Binson (Marne) [2].
Bagnoben.	Cadoome mon.	
Baieci....	Dructoald.	
Bainission ; Bainissone.	Charulfus ; Airulfo mon.	Binson (Marne) [3].
Baiocas ; Baiocas fit ; Baiocas civi.	....mont. ; Fast.... [4] ; Allacius ; Auderanus ; Berigislo ; Franco mo ; Roccone ; Mallulicu ; Childolenus ; Domarolus ? ; Me..aldo ; Riinei mo. (*arg.*) [5].	Bayeux.
Baionte.	Abbiva *ou* Abbisa [6].	
Baiorate.	Alafius ; Alafius mo.	Béré (Loire-Infér.) ? [7].
Bal.ba... (Val.).	(*Type de la Victoire*) [8].	
Balaciaco.	Teudolenos ? Leudoleno [9].	Beaucé (Ille-et-Vilaine).
Balatetone vi.	Domigisilus ; Boboleno mo.	Ballan (Indre-et-Loire) [10].
Balatevene viv.	Leodos in domo (*ou* Leodosindo mo.).	
Balatono ; Balatonn. ; Balatonni ; Balatonno.	Isobaude m. ; Baudericus ; Agibodio mo. ; Arivindus mo. ; Ettone mon. ; Elivio mon.	Ballon (Sarthe) [11].
Balavo.	Fraeguseio m.	Baillou (Loir-et-Cher) ?

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 245.
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 1063.
3. L. Maxe-Werly, *Rev. num.*, 1893, p. 353 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1062.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 280.
5. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 27.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2498.
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 543.
8. M. Prou, *Ibid.*, 2651.
9. M. Prou, *Rev. num.*, 1891, p. 476 ; 1896, p. 433, pl. VIII, 4 ; *Cat. B. N.*, n° 502.
10. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 363.
11. M. Prou, *Ibid.*, n°s 431 à 435.

Balbiaco vi.	Provituro m.	
Balciaeo ?	Produlfo.	
Balla... s vico.	Cailo munit.	
Ballatetone.	Boboleno mo.	Balan (Indre-et-Loire) ?
Banal... il.	Ledom....	
Ba. ; Ban. Gavaletano fiit ; Ban. Gavaletano.	Elafius monet., *ou* monetat. ; Sigibertus.	Bannassac (Lozère). *Voy.* Gabalorum *et* Gavaletano.
Banaciaco fit ; Bannaciaco fit *ou* fiit ; Bannacaco ; Banniaciaco fit ; Dannacaco (*sic*) fiit.	Scauro *ou* Vrosca ; Levedgiss. moneta. ; Maximinus mo ; Utosca ; (Sci Martini).	Saint-Martin de Banassac [1].
Baociulo.	Gundobode [2].	
Baorate.	Alafius mo.	
Baracill. ; Baracillo ; Baracillo fi ; Barecillo fit ; Baricillo [3] ; Brecillo fit ; Bricilloo ; Bereciao ?	Aegulfos mo. ; Moderatus i. ; Moderato ; Modradus ? ; Moderatus ; .. oalpo... Friulfo mon.	
Bareloco.	Maurino.	Barlieu (Cher) ? [4]
Barbiaco vi.	Provituro m.	
Barmitsina.	... sa... (*arg.*).	
Ba. ; Barri civis.	Herebertus ; Cromatus mon.	
Barro castro.	Mariulfos.	Barre-des-Cévennes (Lozère) [5].
Barro caitso.	Mariulfi vive do [6].	
Ba..s ci.	Adalberto.	
Basaias.	Pucio Dusiiici (*déformation de* Racio basilici) [7].	
Baseno.	Monistir [8].	

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2109. Ces pièces au nom de Saint-Martin ont été attribuées aussi à Saint-Martin de la Canourgue.
2. A. de Belfort, *Descr.*, t. V, p. 250, n° 778.
3. *Rev. num.*, 1890, p. 48. Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 422.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1676.
5. A. Blanchet, *Bull. Soc. Antiq. de France*, 1898, p. 123.
6. M. Prou interprète par *Vive Deo*.
7. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2499.
8. Cabinet de la Haye. Cf. *Bull. intern. de Num.*, 1904, p. 72, fig.

Basilia fit. ; Basilia civ.	Gunso mo ; Gunso mn.	Bâle (Suisse)[1].
Basiliano.	(*illisible*).	
Bas. por.	Iohanne m.	*Bassiaco portu* (Bessac, faubourg de Niort)[2].
Basilica fit.	Nifidius m. (?)	
Basniaco.	Domnoleno[3].	
Bedicco vico.	Malulusius.	Bais (Mayenne)[4].
Begeriita.	Eropittus m.	
Begorra fitur *ou* fit *ou* fiit.	Taurecus mo.	Cieutat (Hautes-Pyrénées)[5].
Belciaco ; Belliciaco.	Leudomnaro ; Wadardo m.	Beaucé (Ille-et-Vilaine)[6].
Belean K (?)	Teodovald.	
Beleno fi. *ou* fiit ; Beleno cas.	M......s mone ; ..modolino monit.[7] ; Bobolenus munet.	Beaune (Côte-d'Or).
Belis fit.	Santolus muni.	Belley (Ain)[8] ?
Belliciaco.		*Voy*. Belciaco.
Bello faeto ; Pello fucco (*sic*).	Fredomund. ; Fredomundo m. ; Thuedomund.	Beaufay (Sarthe)[9].
Bellomo ; Bellomo fit.	Ermovaldo ; Ermoaldo mo.	Beaumont (commnue de Menetou-Salon, Cher)[10].
Bellomonte.	Audiernus m. ; Audieranus m. ; Auderanus m.	
Belno fit.	Santolus munet.	
Benaiasco v.	Leodoaldo mo.	Benest (Charente) ?[11].
Benavia.	Addolens.	
Berccias.	Friucfo mon.	

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 277.
2. A. Richard, *Rev. num.*, 1893, p. 442.
3. *Ann. Soc. Num.*, 1892, p. 137, fig., et *Bull. de Num.*, 1892, p. 143.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 436.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 2436.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 501. Cf. *Balciaco*.
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 145.
8. M. Prou, *Rev. num.*, 1889, p. 48. Cet auteur n'a pas conservé l'identification dans le *Cat. B. N.*, n° 1338.
9. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 437.
10. M. Prou, *Ibid.*, p. 347.
11. A. Richard, *Rev. num.*, 1893, p. 441. M. Prou avait proposé Benest (Vienne). Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 123 (Benayes, Corrèze).

Berecillo.	Bebone mont.	*Cf.* Baracillo.
Ber. rum (*nom de lieu ou de monétaire?*) [1].		
Bertocaro.	Amoleno moe.	
Bertuno fit.	Bilo monetar. [2].	
Berturico? (*arg.*).		
Besoncione.	Gennardus.	Besançon.
Betoregas ; Betoregas fit ; Betotegas ci. ; Beoregas civ. ; Betorgas ci. ; Betoregus ; Betorex ; Beturgas ; Betorecas ; Betorecas civi ; Betorigas civi ; Bctorc... ... orgas ci.	Agomare mo. ; Ara..s ; Aigimundo mo. ; Antidusii ; Antidiuso mo. ; Monita. Fredulf. ; Mummolo mon. ; ...acio elid ; Saegsos m. ; Medo... mo. ; Vaddolen... mo. ; Adeleno...? Seiolicriv. ? Godoleobo mo (*arg.*) ; Radolii... (*arg.*) [3]; .... sonl.. (*arg.*) ; (Racio elisi?).	Bourges.
Bettinis fit.	Medoaldo ao. [4].	
Biaenate pago.	Secone moneta.	Beynat (Corrèze).
Bianc vico.	Nantoaldo vino? [5].	
Bill.		
Billiomag. vgo ; Billiomag. vico [6] ; Billiomu vico.	Domnechillo m. *ou* mo.	Billom (Puy-de-Dôme).
Bisuco vico rt. (*lu aussi* Biluco).	Babone mo... [7].	
Blanavia.	Addolenus.	Blénay (Indre)? [8].
Blatomago ; Blatomago fi. *ou* vi ; Blatomo Sci Mar.	Savelone moneta ; .... monetario ; Acoleno mo.	Blond (Haute-Vienne) [9].
Bleso ; Bleso castro ;	Dommio me. ; Dom-	Blois (Loir-et-Cher) [10].

1. A. de Belfort, *Descr.*, n° 1626.
2. A. de Belfort, *Ibid.*, n° 4741 (classé à Verdun). Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 123 (Birten, Prusse).
3. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n°s 113 et s.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2033.
5. L. Maxe-Werly, *Rev. num.*, 1890, p. 47.
6. Cf. *Ann. Soc. Num.*, 1895, p. 488.
7. M. Prou, *Rev. num.*, 1890, p. 184, n° 190.
8. M. Lecomte, *Rev. num.*, 1895, p. 177.
9. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 406.
10. M. Prou, *Ibid.*, n°s 572 à 577.

Bleso castru ; Bleso cas. ; Bleso cato ; Bleiso castro ; Bleso caistell.	mione m. ; Audoaldus ; Aunobertus mone. ; Precistato m. *ou* mo. ; Lodegisil mu. ; Edommio m. ; Ba....lus ; Aucco... (*arg.*) ; Vad ...us mo (*arg.*) [1].	
Blinnoia (f)itor.	Magnus m. [2].	
Blote fit.	Valdoleno m.	Blot-l'Église (Puy-de-Dôme).
Bodegis...	Bertoinus ; Bertonaus [3].	Seconde Germanie.
Bodisilieovic.		
Bodisio *ou* Bodesio vico *ou* vicot victu ; Bodeso vico vic. ; Bodesiondoac ; Bodesio vico fit ; Bodiso vico ; Bodiso vico vic.	Dommolenus mo. ; Fainulfo monetn. ; Trasoaldus mone. *ou* monet. ; Vuannecisilus m. ; Waltechramnus ; Walfechramnu. m. ; Madelino mone. ; Fainulfo moneta ; Mannus munita. ; Vualechramnus m.	Vic-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle) ?
Bodovreca fit.	Mariulfo mon.	Boppart (Prusse rhénane) [4].
Bodricasono.	Laubodo mo. [5].	
Bolbeam.	Moderato.	
Bolodro ?	Magnidius.	Bouloire (Sarthe) ?
Bona fitur.	Chadoaldo m.	
Bonaicio.	Alofredi m.	
Bonelulias ?	Idaultus.	Bonœil (Haute-Vienne)?
Bonicia vico.	Dagulfus mnt.	
Bonisi fit.	Scoino mm.	
Bonna v.	Bamman ? [6].	
Bonoclo.	Aldaone [7].	
Bononia civi ; Bononia ivw.	Borsa monita [8] ; Ibbino mo.	Boulogne (Pas-de-Calais).

1. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n°s 67 et 68.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2501.
3. A. de Belfort, *Descr.*, n°s 882 et 899. Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1243.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 910.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 2503.
6. A. de Belfort, *Descr.*, n° 911.
7. Cf. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 124.
8. *Rev. num.*, 1885, p. 268 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 250.

Borbon castro; Borbone c. ne.	Medulfo ; Medulfo mo.	Bourbon-Lancy (Saône et-Loire) [1].
Borgoialo.	Baba mon.	Bourgueil (Indre-et-Loire) [2].
Botanisat vico.	Landilino monisti [3].	
Botesio vc.	Aegseo movian.	
Bosnadaoge.	Obobagde motn de [4].	
Bracedone vico.	Guntroaldo m.	Cité de Poitiers [5].
Braia (*ou* Biraia) vico.	Willulfus m.	Braye-sous-Faye (Indre-et-Loire) [6].
Breciaco fi. ; Brecciaio.	Vrsulfo mo;. do..... aldo.	Bersac (Haute-Vienne).
Bregusia fit.	Magnidius mu. ; ....aus.	Bourgoin (Isère) [7] ?
Brexis vico ; Brixis vico ; Brixis vico f. ; Brixisu.	Waddone mo. ; Waldo mon. ; Waldone m. ; Waldo min.	Brizay ?
Brica vico f. ; Bricca vico.	Daimundo m. ; Daimundo.	Brèches (Indre-et-Loire) [8].
Briciaio?	Ci.... ? [9].	
Bridur corte.	Provinus m.	Brieulles-sur-Meuse (Meuse) [10].
Briennone pauo fi ; Briennon ; Briunnone p.	..ulfus mone. ; Aiculfus mont. [11].	Brinon-les-Allemands (Nièvre) [12].
Briennone.		Brinon-sur-Sauldre (Cher) ? [13].
Brigin.	Bodismri [14].	
Brilliaco ; Brilliaco vi.	Eperino ; Villomodus mo.	Brillac (Charente) ?
Brinnoia itor.	Magnus m.	*Voy.* Blinnoia fitor.
Briona.	Charvaricus.	Brienne (Aube).

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 146.
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 365.
3. M. Prou, *Ibid.*, n° 1007.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 1019 ; cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 925.
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2408.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 2278.
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 1236.
8. M. Prou, *Ibid.*, n° 366.
9. *Rev. num.*, 1896, p. 443.
10. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1036.
11. M. Prou, *Ibid.*, n° 194.
12. Cf. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1901, p. x, fig.
13. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 649.
14. M. Prou, *Ibid.*, n° 2506.

Briodro.	Marculfus ; Magnidius.	Briare (Loiret) ? [1] ; ou plutôt Bridoré (Indre-et-Loire).
Brioi..nio.	Cinussus.	
Briomnio.	Sun..cinus [2].	
Brionno ; Brionno vico ; Brionno vi.	Leo moneta. *ou* monita. *ou* monitnu *ou* monitari ; Chaidulfus ; Leudigisil.	Brion (Vienne) [3].
Briosso vico.	Chadulfo mo. *ou* mon. *ou* mone. ; Chadulfo moni. ; Chaidulfo mo. [4] ; Gennaste m. *ou* mo. ; Gennastis m. ; Tiulfo m.	Brioux (Deux-Sèvres).
Briotreite fit *ou* vico.	Dado mi. *ou* mont.	Bléré (Indre-et-Loire) ?
Briovero.	Ebroaldo.	Saint-Lô (Manche).
Bris... sa.	Waldb.. min.	
Br. (*champ*).	.. mite .. ; .. enober .. (*arg.*).	Brive (Corrèze).
Bri (*dans le champ*).	Faustinus mo.	Brive.
Briunnone f.	(D. n. Victori augus.)	
Briva vico ; Briva vico fi ; Brivi vico ; Briva f.	Falco moneta. ; Ursio moneta ; Ursio monitario ; Secolenus mo ; Mariulfo moneta ; Saricus mota. ; Preserius m.	Brive (Corrèze).
Brivate ; Brivate vico ; Brivate vico fitu. Brivat sci Julia. ; Brivate sci Juliani ; Brivate Sci Iuliani *ou* Scn Vli.	Frameleno mo. ; Moderato mn. ; Preserius ; Senoaldus mon. *ou* moi. ; Audiricus monetar. ; Magnoaldo mo. ; Ursio monetariu ; Manulfo monetai Faus. ; Faustinus mo. ; Framuleno ; Frameleno ; (aussi sans nom de monnayeur).	Brioude (Haute-Loire), et Saint-Julien de Brioude.

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 137.
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 2507.
3. M. Prou, *Ibid.*, p. 469.
4. Il y a de nombreuses variétés de ce monétaire.

Briv... ?	Reioamano	
Brivviri.	Graudulfo.	*Briovera*, Saint-Lô (Manche) [1].
Brixis vico fit.; Brexis vico.	Vvaldone m. ; Valdo mon.	Brizai (Indre-et-Loire) ? *ou* Braye, auj. Reignac [2].
Bruciron.	Irulfus m.	Brulon (Sarthe).
Bub ?	Bodesileus.	
Bubiullo.	...ronsi ?	
Bulbiacurte dome.	Mauronto monita [3].	
Burbulne cas.	Viliemundus mont.	Bourbonne-les-Bains ?
Burdegal. ; Burdegala ; Burdegala ft. *ou* fit. *ou* fiet ; Burdegale ; Burdegali ; Burdegalai mo. ; Burdeg. eclisie [5] ; Bordicala.	Auderamnus ; Lhoso mat. (*arg.*) ? Berebodes ; Berebode mo. ; Berebodes m. *ou* mo. ; Bodisiles ; Bertigiselo ; Alapta monitarius ; Chosomat (*arg.*) ; Carolitu ; Maurolenus m. ; Maurolinus m. ; Maurolitu ; Moderato m. ; Mummolen. ; Mumnolenus ; Mummolinus m. ; Oderanus ; Seggelenus m. ; Sigseleno ; Segleno ; Senoaldus ; Senoaldo m. ; Sorellus m. ; Leodericus ; Waldo mon. ; Bettone m. ; Betto mo. ; Stefanus.	Bordeaux [4].
Burdigala.	(Sci Steean) [6].	
Burdiale f. ; Burdiale fit.	Waldo moi *ou* monit. [7].	
Buriaco.	Bertino m.	Bury (Oise) [8].

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 301.
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 368.
3. M. Prou, *Ibid.*, n° 2034.
4. M. Prou, *Ibid.*, p. 443-449.
5. B. Fillon, *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 67, pl. III, 1 ; A. de Belfort, *Descr.*, n° 1062.
6. C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, n° 926 ; A. de Belfort, *Descr.*, n° 1064 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2172.
7. M. Prou n'accepte pas le classement à Bordeaux (*Cat. B. N.*, p. 518).
8. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1104.

Caa.... o vic.	Ono... o mon. (*arg.*).	Cité de Bourges.
Caasan vico f.; Gaasaii vico.	Itanti monetaf.; Stantimoneta.	Chassagne (Puy-de-Dôme) ?
Cabanisio.	Leodulfo mo.	Chabanais (Charente) ?
Cabiliaco.	Iedo... d.	Chevillé (Sarthe) [1].
Cabiriaco vic.	Baidenus mo.	Chabrac (Corrèze) ?
Cabilono cive.; Cabilonno; Cabilonno f. *ou* fit *ou* fit m.; Cavilono fit; Cavilonno; Cavilonno in *ou* fit; Cabiloino civitate; Cabillonnu; Cablonno; Cavivo .. o fit; Cabillino fit; Cabillonno; Cabil.; Cabilonno fit de Selegas [4].	Baudomere mon.; Baudomeres muneta. *ou* monetarius; Baudomeres monetarius; Baudomere mon.; Baudegiselus mi.; Bertefri (*arg.*) [3]; Bertheramnus feci; Bodoino *ou* Badoino mon. (*arg.*); Bonnasius; Daturnus *ou* Saturnus monit.; Dipeno monit.; Dodo; Dodo monita; Domnittus, *ou* Domnitto mo. *ou* moneta *ou* monetario *ou* monitaro; Domnolo m.; Domulfo monitario; Duccione mon.; Emmi monetario; Fetto monet.; Fraterno mont.; Iacote dic.; Inportuno mo (*arg.*); Itadius; Magnoaldus; Marol. mu. (*arg.*); Meroveus-Mudulenus mon.; Mudulemus mon.; Mummolus; ... rtuno mo (*arg.*); Nonnus monitarius; Wilu; Win-	Chalon-sur-Saône [2].

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 442.
2. Pour cet atelier, on peut consulter encore la monographie de Ponton d'Amécourt (*Annuaire Soc. Num.*, t. IV, 1873-1876, p. 37 à 152, pl. III à VII).
3. M. Prou et Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 4.
4. Il y a des déformations du nom de cet atelier. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 6088, et M. Prou, *Cat. B. N.*, n°s 190, 193, 196, etc.

Cabilono (*suite*).	trio mon. *ou* monetarius *ou* monetaros ; Wintrio mone. vi. ; Vinitrione ; Witirione mone.[1] ; Wintrio mone vi. ; Viuno monetarius ; Wintrio et Bonifacius ; Bonifacius e Vintrio ; Bonefacius mon. ; Baiolfo et Baione moni ; Domulfo et Baioni moni. ; Baudomire et Magnoaldo ; Baudomere et Rignoaldo m. ; Abbone (*or* ; *arg.*) ; Abbone mo. ; Abbone monitario ; Alasius m. ; Talasius ; Teudeberte (*arg.*) ; Austadius m. ; Austadio mo. ; Fortuno ; Domulfo et Paterno (*ou* Parteno) mon. ; Priscus et Domnolus. Bobo (sans nom de cité ; *arg.*).	Chalon-sur-Saône (*suite*).
Eclis Cavelone.	(Episcopus Estnu)[2].	
Cavalon..	(Racio baselici).	Basilique de Saint-Marcel de Chalon[3].
Cavalonno ; Cavelonno.	Baudomere et Rignoaldo m. ; Audomer (Victoria Augu.).	Chalon-sur-Saône.
Cabiriaco.	Baidenus mo.	Chabrac (Charente)[4].
Cabor. ; Caboro do ?	Chademundus.	
Cabrianeco.	Autharius m.	Chabrignac (Corrèze) ?
Caigtinico ?	Vigt. fi.	
Cadolidi.	Ioannis mu. ; Ioaunnes[5].	

1. Les variétés du monétaire Wintrio sont très nombreuses.
2. A. de Belfort, *Descr.*, n° 1109.
3. Cuivre doré; *Rev. num.*, 1847, p. 101 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 209.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1963.
5. M. Prou, *Ibid.*, p. 518. Cf. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 147, et F. Alvin, *Rev. belge Num.*, 1911, p. 343.

Cadorc. ; Cadorca ; Cadorca f. *ou* fi. ; Cadurca ; Cadurca fit. *ou* viico ; Caturca fit.	Leo ; Leo mo. ; Magnus m. *ou* mo. ; Corbolenu mu. ; Banolus mon. ; Basilio m. ; Gagaoaldus ; Franculfus.	Cahors (Lot) [1].
Cael.. n.	Maurinus.	
Caf. eci.	Cieiàce m.	
Cailonnoi.		*Voy.* Cabilonno.
Caimbarillove.	Teodulfo m. (*ou* Leodulfo).	
Cainos cas ; Cainone cas.	Cicoaldo mone.	Chinon (Indre-et-Loire) *ou* Château-Chinon (Nièvre) ?
Caio vico.	Ammone mld ; Betto mo. ; Launigsolo.	Le Chay (Puy-de-Dôme) ? [2] *ou* Chaix (Cantal) [3].
Caistr ?	Re...mntr.	
Cala ?	Baude...	Chelles ?
Calacusia i.	Javenllone [4].	
Calanciaco fitur.		(Germanie première) [5].
Caleiio fe ?	Uggone [6].	
Cali... co.	Genulfo m. (*arg.*) [7].	
Ca....li vi.	(*Illisible, arg.*).	
Calsiomao f ?	Guntarius m ?	*Voy.* ..ialsomao f.
Callaco.	Agobrando.	Chaillé-les-Marais (Vendée) [8].
Calmaciago.	Baldulfus mone. [9].	
Calomna vico ?	Ludoal....	
Cam.... vico.	Gairechamno mo.	
Camaraco ; Camaraco fi *ou* civi ; Camaeraco civi. ; Cameraco fi.	Alancus ; Alamundus ; Beregiisilus ; Landebert ; Landebertus ; Landeberto m. ; ..manarius.	Cambrai [10].

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 397.
2. Cette identification n'a pas été admise par M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1858.
3. M. Lecomte, *Rev. num.*, 1895, p. 181.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2515.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 1166.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 2531.
7. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 226.
8. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2310.
9. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, n°s 1323 et 1329.
10. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 237.

Cambarisio fit *ou* vc ; Cambarisi.	Castricio m. ; Leodulfo mo. *ou* monita.	Chamberet (Corrèze) [1].
Cambiaco.	Claro mun.	Changy (Allier).
Cambidonno fitur ; Camdonno ; Camdidonno ; Cambidoino ; Candidonno.	Franco fict. ; Franco ; Francio ; Francio m. *ou* ficit.	Campdon (Loire-Inférieure) [2].
Cambortese pago.	Launobodus monet.	
Camiiunaco.	Flavianus e.	
Camiliaco.	Chadenus ? Doxnoti m. (*ou* Isoantxod m. ?)	Chambly (Oise) [3].
Camliaco.	..anaalegs?	
Campaniaco ; Campaniac ; Campaniac vi.	Audulfus mo. ; Baudegisilo m. ; Mumolus mon. [5].	Champagnac (Haute-Vienne) [4].
Campotrecio.	Medulo.	Tresson (Sarthe) ?
Camraco fti.	Gelduus mo.	
Cam...o vico ?	Gairechramno mo.	
Campausciac.	Baudigisilo.	
Can....ne vic.	Audoaldo moneta.	
Cancia ; Cuncia vica.	Gunteuri (?) ; Ma...valdi.	
Canciaco fitor.	...manicus mon.	
Candate o.	Oliu mont.	Candé.
Canderi *ou* Canberi.	(*Tête sans lég.*)	
Candsacone.	Tairichisilus [6].	
Canean.	Nutnot.	
Canechoris.	Facsta m. ? Sci mt. ?	
Canetis.	Medulfo.	
Canetiulil.	Lidulfus.	
Can...ne vic.	Audoaldo moneta [7].	
Cannaco ; Cannaco fit.	Victaria ; A...tino (Rutene civi).	Cannac (Aveyron) [8] ?
Cannaco ; Cannaco fit. ; Cunnnuco fit.	(Rutin. *ou* Ruteno) ; (in Rutene cive) ; (Rutene civ.).	

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 408.
2. M. Prou, *Ibid.*, p. 126.
3. M. Prou, *Ibid.*, p. 242.
4. M. Deloche, *Rev. num.*, 1889, p. 414 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1968.
5. M. Deloche, *Rev. num.*, 1900, p. 355, fig.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2518 (lu auparavant *Canoga co vico*).
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 2521.
8. M. Prou, *Ibid.*, p. 392.

Canoateo.	Otia mont. [1].	(*Voy.* Candate.)
Canpeles vi.	Deorulfus m...	Champeix (Puy-de-Dôme) ?
Caiitaoi.	Basiliano.	
Canpausciac.	Baudigisilo [2].	
Canseno vico.	Gando.	
Cantoano.	Franconc m.	
Cantolia f.		
Cantoliano fet.; Cantoliano.	Leodulfo; Leodulfos monetar.	Chantilin (Isère) [3] ?
Cantolimete.	Fulcoaldus mo.	
Cantunaco.	Flavianus e..	Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre) [4].
Cappas ficit.	Maurino...ri.	Cheppes.
Capolidi.	Ioaunnes ; Ioannus mu.	*Voy.* Cadolidi.
Capudcervi.	Santuldo mo.	Sacierges-Saint-Martin (Indre) [5]?
Caranciaco.	Lopus monet.	Charensat (Puy-de-Dôme) [6].
Carcillo.	Teuderic.	
Carecinisi.	Dopolenoi m.	
Cariaco.	Adus muntarus.	Saint-Beauzire (Haute-Loire) [7] ?
Cariciacum.	Amni.	Carsac (Dordogne) [8].
Cariliaco.	Bonon...ne [9]; ...iedo nd f.	*Cf.* Chariliaco.
Cariciucuu.	Baidenus; ..innu.	*Cf.* Curisiaco.
Carmalias.	Baldulfus.	
Carnacu fit.		*Voy.* Larnacu.
Carnotes ; Carnotes fit ; Carnotas ci. *ou* civ. ; Carnotas ; Carnotas o ; Carnotis.	Ber....s ; Gunderico mon. ; Blidomundo ; Blidiric mo. ; Nonnio fecit ; Ad. *en monogr.* (*arg.*) (Monogramme ; *arg.*) ; Racio...s. (*arg.*).	Chartres [10].

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, nº 2522. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, nºs 1370 et 1386.
2. M. Prou, *Cat. B. N. L.*, nº 2523.
3. M. Prou, *Ibid.*, nº 1327.
4. M. Prou, *Ibid.*, nº 900.
5. *Rev. num.*, 1885, p. 49 ; cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, nº 1684.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, nº 1831.
7. M. Prou, *Ibid.*, nº 1832 ; cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 127.
8. M. Lecomte, *Rev. num.*, 1895, p. 182.
9. M. Prou, *Cat. B. N.*, nº 476.
10. M. Prou, *Rev. num.*, 1896, p. 434, pl. VIII, 6. Cf. *Cat. B. N.*, nº 570.

Carofo.	Aribaldo m.	Charroux (Lot) ?[1].
Caronnas.	Mave..i mone.	
Caronno vico f.	Eotelio moneta.	Charron (Creuse) ?[2].
Caronte fit.	Dumuneus f.	
Caro vicus ; Caro vicus o.	Teodoleno m. ; Teodoleo mon.	Chervix (Haute-Vienne) ?
Cartinico.	Marlaifas[3] ; Marlaifi.	
Carvill... ; Krovillum f. ; Krovillu.	Censulfus ; Cinsulfo mon. ; Teoderico.	Carville (Deux-Sèvres)[4].
Cassiriaco vic.	Baidenus mo.	
Cassoriaco.	Bertovaldus moni.	Chazerat (Puy-de-Dôme)[5].
Cast. fi.	Domolo m.	
Castedunum.	Mucnoaldus.	
Castoriaco.	Flodoaldo m. ; Audemulfo.	Chitry-les-Mines (Nièvre)[6].
Castra Nusci.	Serotenno mo.	
Castra Sauricanis.	Vincemacus monita.	
Castra ; Castra vico.	Ebroaldus ; Ebroalgdus.	Châtre, aujourd'hui Arpajon (Seine-et-Oise)[7].
Castri...dmini ; Castra Audmini ?	Trennulfus[8].	
Castro.	Parente monao.	Chatrice (Marne) ?
Casro m.	Luebads.	
Castro ; Castro Fusci ; Castro Fusi vft. ; Castro Fuśi ; Cstruasiv. ; Castro Fuc. ; Castro Fi ?	...itus m. ; ...ar mon. ; Bascorae ; Parente mon. ; Darente[10] monao. ; Odarente mon. ; Domolom. ; Serotenag mn. ; Seroteno mo. ; Ranerert. m. ; Raneperto m. ; ...cor mom. ; Framigillus ; Redemtus mo. ; ...amuv... ?	Foix (Ariège)[9].

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1909. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 427 (Charroux, Vienne).
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1969.
3. Cf. M. Prou, *Ibid.*, n° 2526.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 2311.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 1833.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 148.
7. M. Prou, *Ibid.*, p. 181.
8. M. Prou, *Ibid.*, n° 2528.
9. M. Prou, *Ibid.*, p. 506 à 509.
10. Il faut lire *Parente*, avec la forme D pour P.

Castr Fasi.	Iaeoan ? ; Ti...us mo.	
Castro Lucidu.	Betto monit.	
Castro ma.	Adriuno om (*pour* mo).	
Castro....	Biroduavi ?	
Castro vico.	Maurino monitarius ; Marco monit.	
Castro vicus.	Marius monitar.	
Catala cive. ; Catalaunis *ou* civet, civi *ou* civitate.	Lullus moneta. *ou* monetar. ; Lulu mont. ; Severinus mu.	Châlons-sur-Marne (Marne).
Cathirigi.	Runthigus *rétrograde.*	
Catiliaco ; Catiliaco vi *ou* vico.	Cadevigienus ; Ragnulfo mone.; Raenulfo m.; Ranulfo m. ;...olenoiis (*arg.*) ; Diserato (*arg.*) [1].	
Catil. onno fi.	Vntccmoait ?	
Catiriaco fti.	Geldu..us mō.	Chatrat (Puy-de-Dôme) [2].
Catolaco ; Catolaco f.	Ebregisiro ; Ebregisilo.	Saint-Denis (Seine).
Catraco vigo.	Raenulfo m.	
Catullaco.	Ebregiselo mo.; Ebregisiro ; Ebricisilo [4].	Saint-Denis (Seine) [3].
Catomario vico.	Jocundus mone.	
Catomo fit.		*Voy.* Riomo.
Catonaco fitur.	Leobulfus fact.	Chastenay, commune de Charrin (Nièvre) [5].
Caugtoogus.	Parente mont.	(*Cf.* Castro Fusci.)
Caulledun.	Savolus mo.	
Cauniaviaco ?	Aunaldo i.	
Cavaca vico.		
Cav (*monogr.*).	Rx (*arg.*).	
Cavalon.	(Racio baselici.)	
Cavalorum.	(Racio baselici) ; (Victoria Augu.)	Javols (Lozère).
Cealit.	Eligius.	

1. Cf. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n°s 228 et 229.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1834.
3. M. Prou, *Ibid.*, n° 834.
4. Il y a plusieurs déformations des pièces de ce monétaire qu'on retrouve avec la légende *Sci Dionisii Mr.*
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 901.

Cella vico.	Aegulfo mo.	Celle l'Evécault (Vienne)[1].
Celo.	Baude...	
Cen...co fit.	Raudoveso munt.	
Ceno.; Cenomanis; Cenomannis ci.; Cennomannis; Cenmannis; Cenomanos; Celemannis.	Audolaico nu. (*arg.*); Fedolenus; Maurinus; Childelnus (*arg.*); Dadolenus (*arg.*); Siggulfus; Ebricharius (*arg.*); Baldvin.. (*arg.*)[2]; Augemaris mon.; Ettone mo.; Deodo...us. m. (*arg.*); Lopus; Mellione; Pegasus mo.; ..ocoveus; Obertus mo (? *arg.*); Landalfo m. (Le Mans ?).	Le Mans.
Cenomannis.	(Eclisiae c. *ou* ci).	
Cerilia; Cirilia.	(*Déformation du nom de Childebert?*)	
Cevost fe.	Cinimraiciv[3]?	
Chaballo ca.	Lullo monetar[4].	Châlons-sur-Marne (*cf.* Catalaunis).
Char.	Kimueust.	
Charicillo.	Rovio mo.	
Chariliaco.	Leudenus.	Charly (Aisne)[5].
Choae; Choae fit; Choe; Choe ft *ou* fit *ou* ficit; Choe monetarius; Choe vici; Choeii; Choiii fit; Choi vaic.; Choiu fit; Chuoa; Choa fifit *ou* ficiti.	Omond...; Bobone mone.; Bertoal.; Bertoald.; Bertoaldo m.[6]; Dacberto mon.; Gandolioni m.; Gandeber. m.; Gundebe m.; Landegisilus; Landegisilus mo *ou* monetarius[7]; Landigisilos	Huy (Belgique).

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2312 : cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 127 (La Celle-sur-Nièvre).
2. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 38.
3. M. Prou. *Cat. B. N.*, n° 2532.
4. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, n°s 1460 et 1516.
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1064.
6. Cf. Fr. Alvin, *Rev. belge Num.*, 1896, p. 153, fig.
7. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 1525.

	mo; Mondaldus mio.; Bepo lalitn.; Rigoaldus; Bertelino; *légende mêlée de car. runiques ?*	
Choe castro.	Vecturia.	
Choisss l.	Thibaio m. fici [1].	
Chraus me fit.	Mauracharius mont.	
Ciimon.	Ausumundo m.	*Voy.* Monecii.
Ciciuc.	Teudovaldo m. (Lemo *dans* le champ).	
Cinvonicus n.	Idcodicis d... [2].	
Cioero vico.	Ragoleno mo.	
Ciomso loci.	Radulfo mo.	
Cirialaco.	Donuno mun.; Launomundus; Launomundi; Valdo mo?	Sérillac (Sarthe) [3].
Cirilia; ....rilia Rutn.	Entivololathus ? .....rix...mn.; N...uni..	
Cirimond fit.	Aiaohsncai mo?	
Cisomo vi *ou* vico *ou* vici.	Domolus mo *ou* m.; Domolo moni.	Ciran-la-Latte (Indre-et-Loire) [4].
Cituoni.	Vinovaldus; Ainovuldus m.	
Civiono civ.	Leuboleno [5].	
Civetas vico Juli.	Escupelio monetarius.	Aire.
Cla.	(Ar *en monogr.; arg.*).	
Claio fit *ou* vic.	Bobolino; Boibsilo?	Claye (Seine-et-Marne) [6].
Clarucco cas.	Can...on.	
Cledoas.	Savolus mo.	
Climone [7]; Climone vic; Climane.	Vinovaldus; Vinoudus; Ausomundo m.	
Clippiaco.	Mellione.	
Clisi fit.	Leodenus monet.	
Cloe fit. *ou* fitu.	Audolfo; Leodoaldo [8].	

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2044.
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 2534.
3. M. Prou, *Ibid.*, n° 443.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 374.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 2535. A. de Belfort a lu *Civione civ.* et classé à Dijon (n° 1749).
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 891.
7. Cf. R. Serrure, *Ann. Soc. Num.*, 1890, p. 480.
8. Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 523.

Cluciaco fit.	Baudoveso munt.	Clucy (Jura) [1].
Clusi ruc.	Iuru iviceto ?	
Clutniasi.	Framigillus.	
Cnes.	Sigobertus.	
Cnidaovt ?	Io ot vicnunict [2] ?	
Coccaco fit.	Gundufus.	
Cociaco fit.	Bonoaldo mo.	Coussac-Bonneval (Haute-Vienne) [3] ?
Cocciaco ; Cocciaco vico.	Ursolenus ; Ursolenno m.	Cuisia (Jura) [4] ?
Cogianes.	Lucica mn.	
Colonia anus pp. auc. ; Colonia civi. *ou* civet.	(Type de la Victoire) ; Gaucemare mio. ; Sunone monet.	Cologne [5].
Colosa fiit.	Loppus mo.	
Columbario vic.	Corbo mo..io.	Coulommiers (Seine-et-Marne) [6].
Comdaie nov.	Ialomsun mon.	
Conbellis fit.	Rodomeris m.	Combeau (Seine-et-Marne) ?
Conbenas ; Conbenas fit. ; Conbena fit. ; Combenas fitur.	Nonnit monitarius ; Nonnitus moi. ; Nonnus mo ; Uloperius ; Bonitus mon.	Saint-Bertrand-de Comminges.
Condadense p.	Fredovald [7].	
Condate vico ; Comdate viioc ; Condate vico f.	Audomundus mont. *ou* mot. ; Berechario n. ; Charidcre ?	Candes (Indre-et-Loire) [8].
Condetai.	(*Arg.*) [9].	
Condeus fit.		
Conlitilunis iive ?	Etherius mone.	
Conpriniaco ; Conpriniacoi ; Conpriniaco fit ; Cumpriniaco.	Siasie teusi ? Saturno mone. ; Soturnus monitari.	Compreignac (Haute-Vienne).

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1263.
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 2538.
3. M. Prou, *Ibid.*, n° 1972.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 115.
5. M. Prou, *Ibid.*, p. 256.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 893 ; cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 128 (Colombiers, Allier) ?
7. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2540.
8. M. Prou, *Ibid.*, n° 375. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 1620 (mal décrit).
9. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2744 (*Condeto vico*) ?

Conserinnes; Couseranis ; Conserannis ei.	Ulcemeres ; Ose mo (?); ...amno mo.	Saint-Lizier (Ariège)[1].
Contilonau ?	Arivaldus.	
Controvaco...co ; Controa v.	Augemundus mont. ; Seroaldo mon [2].	
Coraria.	Arimundi.	
Corboronno.	Nangulius (*ou* Angulfus m.).	
Coritvvoiv.	Manca mo [3].	
Cor...da pago.	...Dobe...	
Coriallo.	Rignichari.	Cherbourg (Manche) [4].
Coritene vic.	Bodo mon.	
Corma ; Corma vico.	Gundiricus [5]; Gunderico ; Badoleno m. ; Gundobertus ; (Dacobertus r.).	Cormes (Sarthe).
Corna vicus.	Launomundus fit.	
Cornilio cas; Cornilio.	Bonus mona. *ou* moi ; Tenes m.	Cornil (Corrèze) [6].
Cornu castro.	Launovald.	
Corovio vico.	Mellobaudis.	Près de Miré (Maine-et-Loire) [7].
Costanca.	Leudomaro.	*Cf.* Custancia.
Cosse fit.	Mariulus.	
Craian fit?	Secundinus mon.	
Crenno m.	Mallabudo.	Cité de Clermont-Ferrand [8].
Cresia fietur. ; Cuiilia fietur ? Cuhtia ticur ?	Magnovaldi ; Ma...valdi [9].	
Crideciaco vico fit.	Wandelino.	Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne)[10].
Crisciac.	Genobaudi ; Genebaudi.	Crissé (Sarthe)[11].

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2431.
2. M. Prou, *Ibid.*, p. 524-525.
3. *Rev. num.*, 1886, p. 46, pl. VI, 47.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 302.
5. *Rev. num.*, 1888, p. 70.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1975.
7. M. Prou, *Ibid.*, p. 123 ; cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 129 (*Coroño* ; Coren, Cantal ?).
8. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1861.
9. M. Prou, *Ibid.*, p. 525.
10. M. Prou, *Ibid.*, n° 894.
11. M. Prou, *Ibid.*, n° 449.

Cristoialo.	Iohanes; Iohannis porto; Iohanes porto.	Le Port de Créteil, commune de Saint-Maur-les-Fossés (Seine)[1].
Crovio.	Mellobaud.	*Voy*. Corovio.
Crucivo fit.	Waldo mone.	
Cucciaco vico[2]; Cuciaco; Cuciaco fit.	Leodogisilo; Ursole..mn; Gundulfus m.	*Cf*. Cocciaco et Cociaco.
Cuilo vico.	Alebodeo.	
Cuncinvcti?	....mone.	
Cuno pu.	Nhoudus.	
Cunseranis.	Osemo (*ou* Sevado).	
Cupidis vic.	Vicanus moni.	Queudes (Marne)?[3].
Curbnacun.	Godobode mone.	
Curbonno fit.	Fraibo....	
Curciaco vi.	Fedegius mo (*ou* Tedegius).	Courçais (Deux-Sèvres)[4].
Curgd.	Drucialvigisilus.	
Curisiaco.	Fravardo m.; Fravaro mo; Marcoaldo.	Curzac (Haute-Vienne)[5].
Curt?	(*Sans légende*.)	
Curtari.	Thiuldoalida?	Courtrai[6]?
Custancia; Costanca.	Guspion (?); Diomisius? Leudomaro; Rodoaldo.. m.	Coutances (Manche).
Custeciaco.	Domecio.	
Cuteca..	Eu...stas.	
Dabaicas.	Optatus.	
Daernalo.	Mone Iuffo in.	Darnal (Haute-Garonne)[7].
Daloan c.	Iupai... monetario.	
Darantasia; Darantasia f. *ou* fit.; Darantasi v.; Darantas.	Optatus monta. *ou* monetar *ou* monitario, *ou* facit[8]; Iustus facit de selegas; Spectaoto	Moutiers-en-Tarantaise (Haute-Savoie).

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 188.
2. Engel et Serrure, *Traité*, p. 129 (Choisy-au-Bac, Seine-et-Oise).
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 612. Cf. A. Longnon, *Atlas histor. de la France*, p. 110.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2313.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 1976; cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 129.
6. *Rev. belge Num.*, 1885, p. 156, et 1898, p. 220. Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2546.
7. Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2472.
8. Il y a de nombreuses variétés du monétaire Optatus. On a compté 19 tiers de sou et 3 deniers de cet atelier (M. Deloche, *Rev. num.*, 1884, p. 70).

	iom. ; Rinchinus moni. ; Rinchino monetar.	
Dara vico.	Bera mone.	
Daria ; Daria fiitur ; Daria vico.	Aldoricus ; Aldoricu ; Abbo (*et* Urbo?) monitario ; Chagobardo ; Charoaldo ; Chadovindus ?	Dierre (Indre-et-Loire) [1].
Dariaco vico.	Rignoaldus.	
Darta.	Charivaldo.	*Cf.* Daria.
Deas vico fi.	Aloviu mo.	Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure) [2].
Deivano...	...ev... [3].	
Deonanti ; Dednte ; Deunte fi. ; Deonant ; Deonante fit ; Deonante ft. ; Deo..nt fit ; Deonantex.	Abolino ; Bertemaro ; Abolbno mo. ; Cusanc mo. ; Haroaldus mo. ; Carifrido m. ; Oiiunami ; Ame. no mo.	Dinant (Belgique) [4].
De Solecegus.	Aricicelus mone.	
Deunante.	Amerno mo.	Dinant.
Devenetus.	Gennovius [5].	
Dia (*et lettres illisibles*) [6].		Die (Drôme).
Diablentis ; Diablentas.	Dunbertus ; Dunberto m. *ou* mo. (*arg.*) [7].	
Diamaao ?	Vvigio m. ?	
Dicetia (*à la fin de la légende circulaire autour de la Victoire*) ; Dicetia fit cas ; Dicecia.	(*Pièce au nom de Justin*) ; Maurus mont. ; Berteran (*arg.*) [8].	Decize (Nièvre).

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 378.
2. *Ann. Soc. Num.*, 1892, p. 169 ; cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 545.
3. M. Prou, *Rev. num.*, 1896, p. 444.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 264.
5. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 4725.
6. *Rev. num.*, 1886, p. 298.
7. M. Prou, *Rev. num.*, 1896, p. 430, pl. VIII, 3 ; cf. *Cat. B. N.*, p. 581 ; M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 43.
8. M. Prou, *Rev. num.*, 1896, p. 439, pl. VIII, 12.

Divivatitacao.	Olermano mone.	
D...ino.	Ar...on.	
Divione fit *ou* fiet *ou* fici.	B..lo munetari ; Baudoveus mone *ou* mun. *ou* munetari.	Dijon.
Doac.	Ioesiliiidhoi ?	Douai ?
Dolus vigo fitur; Dolus vico ; Dolus.	......moneta ; Redovaldus ? Baldulfo mon.	Déols (Indre) [1].
Donano fit ?	Guabtullus mo.	
Doni...	Maurin... (*arg.*) [2].	
Do...nn.	(*Illisible ; arg.*)	Cité de Bourges.
Donictaaoit ?	Dagulfus mnt.	
Donna casti.	Wil..ni..ni.	
Donnaciaco vi.	Ebrigisilus.	Donzy (Nièvre) [3].
Dono fecit.	Leodino [4].	
Dorestate ; Dorestati fit ; Dorestat fit.	Eumolo muna. ; Grimoaldus m. ; Madelinus m. ; Madelnusii [5] ; Mavelnus m.	Duerstedt (Pays-Bas ; Wijk-bij-Duurstede).
Dorio vico, *ou* fitor.	Verolo m. ; Fredolfo.	
Doro cas.	Gundofridus.	Dreux (Eure-et-Loir) ?
Dorovernis civitas.	Eusebii monita.	
Dortenco.	Leugcun... ; Leagcan...	Dourdan (Seine-et-Oise) ?
Doseia m.	Audobode.	
Dosetum.	Maudobodu.	
Doso vico fa. ; Doso vico ; Doso vico fato ; Doiso vico ti.	Bertoaldo m. ; Bertoaldus mo. ; Boccigildo ; Bocceghildo mo. ; Boccihiido monita. ; Bobone motaro.	Dieuze (Alsace-Lorraine) [6].
Dover.	Voc..icov.	
Draverno c. *ou* fiit.	Landerico *ou* Landericus m.	Draveil (Seine-et-Oise) [7].
Drociacus.	Clona.	
Dubera paco.	(*Illisible.*)	
Ducciolino ; Docilino fi. ; Ducceleno fici.	Baudogisilus ; Baudogisi ; Baudigisilo.	

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 349.
2. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 241.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 588.
4. A. de Belfort, *Descr.*, n° 1757.
5. Il y a de nombreuses déformations du nom du monétaire Madelinus.
6. L. Maxe-Werly, *Rev. num.*, 1890, p. 22 ; cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 953.
7. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 841.

Ducciliro.	Serenus ?	
Ducinus.	Saludu et.	
Dufciaco curte Sci Martini.	Auligisilus monitarius [1].	Doussous (Vienne) ?
Duno fitur ; Dwoi ftar.	Hildebodus ; Wallulfus ; Swids... ?	Dun-le-Poëlier (Indre) [2]?
Duniis.	Leudolinus.	
Dunoderu f.	Altegiselus ? [3]	
Duttocin.	Orde... ?	
Dvi...iti.	Lopus mon.	Cité de Rodez [4].
Eamnn sh ?	Vato mon.	
Eataundoi.	Bertulfui [5].	
Eberduno fet ;	Domericus muni.	Yverdon (Suisse) [6].
Eb (dans le champ) ; Ebreduno ; Ebreduno cast. ; Ebredu...ive ; Ebruduno fit.	Auneberto munetario ; Domericus munt. *ou* munit. ; Sigibertus mo. ; Vespelione mun.	
Eboricus civst. ; Epcoficu ceivst.	Manno moentatu ; Manro montarit.	*Voy.* Eposio.
Ebore vico fit.	Oparedus mont.	
Ebroce ca.	Ansoaldo mi.	Évreux (Eure) ?
Ebrocinsi.	Chramnus [7].	
Ebrora vico ; Ebrora vics.	Cnad f... ; Fridegiselus mo.	Yèvre (Aube) ? [8]
Eburio cas.	Ridulfo mo ?	Eyburie (Corrèze) ?
Ecalenio f.	Uggone.	
Ecidei...o vico ?	.....nione monetariu.	
Ecolisina.	Audericus m.	Angoulême. *Voy.* Icolisima.

1. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 130 (Doussais, Vienne); A. de Belfort, *Descr.*, n° 1836.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 350.
3. M. Prou, *Rev. num.*, 1893, p. 190 ; 1896, p. 436.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1915 ; A. de Belfort, *Descr.*, n° 3871.
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2685.
6. M. Prou n'a pas admis cette attribution (*Cat.*, n° 2554). Cf. A. de Belfort, *Ann. Soc. Num.*, 1894, p. 49 ; *Rev. belge Num.*, 1894, p. 76 ; Engel et Serrure, *Traité*, p. 130 (Embrun). M. Lecomte (*Rev. num.*, 1895, p. 186) s'est prononcé aussi pour Embrun en ce qui concerne la forme *Eberduno*. Mais je ne crois pas que cette forme puisse être séparée de celle d'*Ebreduno cast.*, et nous savons que le *castrum Ebredunense* de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae* est identifié à Yverdon, dans le canton de Vaud.
7. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, n°s 1859 et 1891.
8. *Rev. num.*, 1888, p. 73. Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2556.

Ec...liro fi.	Baudigisil.	
Edoso vico.		*Voy*. Ledoso.
Edviadus?		
Egalomundio uf?	Savelo mone.	Cité de Limoges [1].
Egnia...c.	Pomulenut?	
Eicfo..m...f.	...iu...ficiiiavi (*arg*.).	Cité de Bourges.
Eito...op f.	Erancoleno mt.	Cité de Tours [2].
Elariaco fit; Elarico fit.	Granderic nnt; Sandiricos m.	Alleyrat (Corrèze) [3].
Elentops?	Canreso m?	
Eliniac vico.	Walesto mon.	Alligny-près-Cosne (Nièvre) [4]?
Ellano ca?	Maurinus.	
Emona?	Drocioald.	
Endercoa.	Nornirno.	
Emunliaco.	Wannalegselo.	Cité de Paris [5].
Enga vico fi.	...nemaro mo. [6].	
Enon..e fici.	An...risilo.	
Eopl.icti.	Manno met.	
Eorate vico.	Tresoaldo m.	
Eoro.l...si.	Chramnus [7].	*Voy*. Ebrocinsi
Eovorico fit.	Eosevius monet [8].	
Eposio; Epocio fit *ou* ficit; Epoficuceiust; Epcoi ficetuist.	Totto mon.; Tottos mo.; Mannu monitarius; Manno moentatu.	Yvoy-Carignan (Ardennes) [9].
Er (*arg*.).	Magnobert; Theodoal; Looae.... [10]; Bodone [11]. Leodegilo [12].	
Ernemito; Ernomito vicu.	Atilla mo.; Aldomeri.	
Ertomoro.	Rtoe mon.	

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2045.
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 415.
3. M. Prou, *Ibid.*, p. 411.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 590.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 878.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 2558.
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 2560.
8. M. Prou, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1906, p. CLXV et s. Cf. G. Hermann, *Un triens mérov. tr. à Nailhac*, Périgueux, 1907, in-8, fig. (Extr. du *Bull. Soc. histor. et archéol. du Périgord*).
9. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 198.
10. M. Prou, *Ibid.*, p. 180; A. de Belfort, *Descr.*, n°s 6340 et s.
11. *Proc.-verb. Soc. fr. de Num.*, 1899, p. XLVII, fig.
12. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 137.

Esandone fit.	Ledeguselo mon.	
Escola re(*gia*).	(*École palatine*) [1] ; Ragnomares m.	(*Voy*. Scola re.)
Espaniaco fi.	Gondolenos m.	Espagnac (Corrèze).
Etole vici.	Abbl. vico [2].	
Eterales ?	Hulrdus mo. [3].	
Etria vicus ?	Romarico munitari.	
Euaunu ; Evauno vici.	Tredevaldus ; Daulfo monit.	Evaux (Creuse) [4].
Evera vico.	Valasius m.	
Eveu vicu.	...ooos unu ?	
Evira vico.	Gruello mon. ; Sedulfo mon.	Esvres (Indre-et-Loire).
Exona ficit ; Exsona vico ; Exson.. ; Axsonac ; Cxonu vico.	Bettone mone. ou mune. *ou* mont. ; Bettone ; Droctoald. ; Ebbone ; Ebone mo. *ou* m. ; Ebrulfus.	Essones (Seine-et-Oise) [5].
Falmartis.	Madelinus.	Famars (Nord).
Fanabii.	Ostus monitarus.	
Fel..ipe a.i ?	Aifiniu mon.	
Ferru... ; Ferrucia. ; Ferruciac. ; Ferruciaco ; Firruciac.	Genardo n. ; Gundoaldo m. *ou* x ; Geneciselo mo. ; Teodoaldo m. ; Ursulfo moni.	Saint-Étienne de Fursac (Creuse).
Fiana me ?	Fedoleni.	
Fluriniaco.	Frodovaldo.	Fleurigné (Ille-et-Vilaine) ?
Frisia Audulfus.	(Victoria Audulfo) [6].	
Frovillu ; Frovillum f.	Cinsulfo m. ; Teoderico.	Cité de Poitiers [7].
Funicia.	N. iapio.	
Fustra.	Nanu mu.	
Gabalorum.	Va. ; Eldecerti. (Dn Justinus p. f. aug.).	Gévaudan. (*Voy*. Cavalorum.)
Gacia ca. ; Gacia.	(*Arg*.) ; Ragno m.	Gex (Ain) ?

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 159.
2. A. de Belfort, *Descr.*, n° 413.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2562.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 1982.
5. M. Prou, *Ibid.*, p. 183.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 615 ; cf. *Rev. belge Num.*, 1898, p. 260.
7. M. Prou, *Ibid.*, p. 494.

Gaciaco fit ; Gaciacor.	Droctebadu; Dracoleno mn.; Andoaldo mo ; Ragnom..	Gizia (Jura) [1].
Ganat.	Vo. n.	
Gardus.	Vitalis.	
Gatdumu.	Madobodus.	
Gateiso vico.	Denlco monita [2].	
Gauge fiet.	Landelinus m.; Ollotus monetaru ?	Gévaudan.
Gavaletano f. *ou* fiit; Gavaletano Ban. ; Cauletano ; Gunletuno (*sic*) [3].	Maximinus mo.; Elafius monetat. *ou* moneta.	(*Voy.* Gabalorum, *et aussi* Pax, *dans l'ordre alphabétique*).
Gavalorum.	(*Monogramme* ; *calice* ; deux personnages) [4]. (Racio baselici ; Victoria Augu.). Vor.	
Gavaronno ; Gavaronno fit.	Boso monit. *ou* monetar. ; Audegisilus ; Gisirelus ?	
Gaveci ficti.	Murolus.	
Gaucc. fi. ; Gauge fiet.	Silvius monetarius ; Gaudelinus m.	Cité de Valence [5].
Gaviniaco.	Magnus mon.	Gagny-en-Parisis (Seine-et-Oise) [6].
Gedaic.	Len...ier.	
Geiiediiiiici.	Tarediieiii. digo? (*arg.*) [7].	
Gem..m. ; Gemedico cal.	Grimbertom.; (Sco Filber)..	Jumièges (Seine-Inférieure) [8].
Gemeliaco; Gemeliaco vico ; Gemeliaco f. ; Gemiliaco ; Gemiliaco vico ; Gemiliaco fit; Gemiliaco vico fitu [9].	Mumoleno mo.; Nectardo mo.; Nectarius m.; Ausonius mon.; Landucfus; Ansad.; Urso monetario; Charimundus mo.	Jumillac-le-Grand (Dordogne).

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 275.
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 1008.
3. Il y a d'autres déformations du nom.
4. M. Prou, *Rev. num.*, 1889, p. 51; cf. *Cat. B. N.*, p. 427.
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 296.
6. M. Deloche, *Rev. num.*, 1889, p. 409.
7. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2753.
8. M. Prou, *Ibid.*, n° 274.
9. Pour ce dernier tiers de sou du monétaire Charimundus, voy. aussi : *Geniliaco vico fitu*, qui est probablement la bonne lecture.

Genadii iii? ci.	Gotaredus ? moni.	
Genava fit *ou* fitur; Genavincium civit.; Genavins... civit; Geneva fitur.	(Clotarius rix) [1]; Istephanus muni.; Tilinus *ou* Tinila munita [2]; Valirino muni.	Genève (Suisse).
Geniac....	Geniac (*arg.*).	
Geniliaco vico fitu.	Charimundus moi.	Genillé (Indre-et-Loire) [3].
Genna Mauro.	Satorno monetario.	*Voy.* Maurogenna.
Gentiliaco; Gentiliaco vico.	Anidulfus? Ansaric...a.	Gentilly (Seine) [4].
Geus fit.	Alloves (*ou* Sevollu).	
Giansieuetate.	Mauro moneta [5].	
Giare vico.	Lucica ma.	
Giavan fiit?		
Glanonno.	Ledichisilo m.	Glenon *ou* Glanon [6].
Gnea vico fi.	Onemaro m; Dadoalds.	
Go..e.l...aco?	Gunituri mo.	
Golleno.	Ildoaldus.	
Gracianopole; Gracianopole c.; Gracianopoe ci; Gracianopolis; Gracianopoli; Gracinoble.	Flavinus monita *ou* mnt.; Flavianus monita; Ecavinus mt.; Ricoaldus mo.; Vlns. ni m.; Domnicius.	Grenoble (Isère).
Gratian fii.	Secundinus mon.	
Granno ut.	Radoaldo mov.	Grand (Vosges) [7].
Graunanto vico.	Ansoaldus mon.	
Gred..ca fit; Gredaca fit.	Contolo mon. *ou* monetario; Santolo mon.	Graye-et-Charnay (Jura) [8].
Gseffac ?	Xonofredus.	
Gricciati.	Marcoi...i.	
Gutunaco vi.		*Cf.* Catonaco.

1. *Annuaire Soc. Num.*, 1890, p. 333.
2. *Rev. num.*, 1888, p. 77.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 386.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 848.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 2563. On pourrait penser que la légende du droit dissimule le nom d'une cité, dont le nom déformé serait indiqué par les quatre premières lettres.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 2564.
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 985.
8. M. Prou, *Ibid.*, p. 29. La forme *Contolo* se trouve avec *Gredaca* en monogramme.

Halasemia (*ou* Imesalana?)	Dedo m.	Alsheim, près de Worms [1] ?
Hariofa f. ?	Leuno monet. [2].	
Heloro civet.	Launeboii.	Oloron (Basses-Pyrénées) [3].
Henegaugius?	Onarecaucius ? mone. [4] ; Charecaucius mone.	
Hicciodero vi.	Gundobaudos.	Yzeures (Indre-et-Loire). *Cf.* Iciodoro [5].
Hitano cu.	Unc...	
Honore.	Vio moni.	
Huio vico fit.	Winicardo.	
Iabolentis vi.	Marcovaldus.	Jublains (Mayenne).
Iacano vico.	Armichisilus.	
Iaicido fitu.	Iceufiatonds.	
...ialsomao f...	Guntar...m.	
Ianate.	Fedomeris.	
Iarelinco fiet veda.	Rocolo monetar.	
Iarto vico fit.	Voitisu doimn.	Jard (Vendée) [6] ?
Iavialoia vic.	Martinus mo.	
Ibcodicis ru.	Cinvonicus.	
Ibillaco vico.	Berteiricus mone [7].	
Icciomo.	Disiderio.	Usson (Vienne) [8] ?
Icetia fit.	Anurus mon.	
Iciodolusia.	Baudulfo moneta.	
Iciodoro vi.....t.	Roleno m.; Waldo mone [9].	*Cf.* Hicciodero.
Icniba.	...scus..	
Icolisima fit.	Baudomeris.	Angoulême. *Voy.* Ecolisina.
Icocorate.		*Voy.* Eorate vico.
Icoma vi.	Veulnicoi ? Ettl..on ?	
Iconna vi.	Aderico mu [10].	

1. P. Bordeaux, *Rev. num.*, 1907, p. 239.
2. A. de Belfort, *Descr.*, n° 2398.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2437.
4. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 6187.
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 387. — Je suis tenté de préférer l'attribution à Yzeure (canton de Moulins, Allier), où l'on a trouvé des ruines romaines. Voy. toutefois les intéressantes remarques de M. Prou.
6. Cf. *Ann. Soc. Num.*, 1892, p. 163.
7. A. de Belfort, *Descr.*, n° 860.
8. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2314.
9. *Rev. num.*, 1908, p. 491.
10. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2565 ; cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 132 (Château-Chinon, Nièvre).

Iddomfvei?	Vetuanikoi.	
Idico cas.	Maurino mone.	
Iedusu vico.	Bertoaldo.	*Voy.* Ledoso.
Iigisidico?	(*Illisible.*)	
Ilam... vico.	Dricsi...ri.	
Iliovime?	Vimindi?	
Illeco vico.	Medeno mnoi.	
Ilocorate.	Resoaldo m.	
Imenoi....	Silv...t.	
Imernovo v.	Imutoaldus.	
Imlharuso.	Ralniio m.	
In Acuangas fit.	Ursu monetari [1].	
In Cesemo.	Leonardo n.; Leodardo n.	
In Clodis fit.	Siagrio m.	
In Cummonigo.	Fridricus monitar.	Pays de Comminges [2].
Indsacioi [3].	Ingomaro movi.	
Ind..iu fit.	Vasidiesa?	
Inenmaco.	Oerigos nst [4].	
Innotoittq v.	Natnoivq.	
Innise.	Munus muai.	
In novo vico.	Taso [5].	
Ino civigo.	Dsi..iaa?	
In palacio.	(*Arg.*)	
In pontio wic?	Dagulfus mnt.	*Voy. ci-dessous.*
In porto fict.	Maurinus mo [6].	
In f. wic. pontio.	Daculfus mnt [7].	Près d'Etaples (Pas-de-Calais).
Inriiot.	Cornofiu m.	
In scola re(gia).	Raveri... o(*arg.*) [8].	
In Scola fit; in Scola; in Scolo.	Ingomarus mon.; Sichramnus mon.; Ragnachario m. [9].	(École palatine.)
Interamnis.	Audigisilus.	Entrains (Nièvre) *ou* Antran (Vienne) [10] ?

1. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 342 ; cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 2046.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2430.
3. Pour *in palacio.* Voy. *Rev. num.*, 1896, p. 437, pl. VIII, 9.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2569 ; cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 4324.
5. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 132.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2572.
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 1120.
8. M. Prou, *Ibid.*, n° 2353.
9. E. Caron, *Ann. Soc. Num.*, 1896, p. 152.
10. Cette dernière identification a été proposée par M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2316.

Ioioastranoec.	Cleodino mod.	
Iorimundo vic.	Wandelegiselo m.	
Ioro.	Vectore mo.	
Iosocos.	Licinic.	
Iounmasco.	Aigoberto m. [1].	
Ipnas....	Ebrovalo (*arg.*) [2].	
Iralo vico.	Ulidamus.	
Irio ficit.	Edroaldus m.	
Ironno v c.	Baudegiselus.	
Irstacoe.	Valdovaldo.	
Isandone fi.	Ebbone mont. ; Ledegiselo mon.	Yssandon (Corrèze) [3] ?
Isarno.	(*Arg.*)	
Isarnodero fit. *ou* fit *ou* vic. ; Isernodero ; Isernodro fit. ; Isarnodro.	Droctebadus mn. ; Droctebado mon. ; Airvaldo mo. ; Wintrio mon. ; Radoaldo mun.	Izernore (Ain) [4].
Iselaniaco.	Ingomarus ; .....coino m.	
Iscarci [5].	Aunulfus.	
Isgaude ?	Audoaldo.	
Isioducusia.	Baudulfo moneta.	
Ispanaconi vico ?	Nantoaldos.	*Cf.* Espaniaco.
Ispis ?	Launoaldusa [6] ?	
Itiberciaco.	Maurno mno.	*Voy.* Teodeberciaco.
Itieudemellus.	....resteus.	
Itigadra v.	Erchimgiselo.	
I.uc.io : d.	Aud..unis [7] ?	
Iuliaco villa fti. ; Iuliaoulici.	Opencio monetari ; Laoniuci.oi ?	Juillac (Corrèze) [8].
Iuliaiaco.	Vedegisilo mo [9].	
Iuliaco castil ?	Figaoliceus mo.	
Iunni vvaii.	Bettone m.	
Iuriaco l... ?	........o...mon.	
Iusciaco.	Gratulfo mo.	Joussé (Vienne) [10].

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2573.
2. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 243.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1988.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 123.
5. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 3517 (*In Scola regia* ?).
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2575.
7. E. Caron, *Ann. Soc. Num.*, 1896, p. 151.
8. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 413.
9. *Rev. num.*, 1886, pl. VI, 4 ; cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2578 et A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 133 (Juillenay, Côte-d'Or).
10. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 476 ; cf. Engel et Serrure. *Traité*, p. 133 (Jussac, Cantal).

Ivama v.	(*Illisible.*)	
Ivedio vico.	Leodoleno mo.	
Ivegio vico.	Leudulfo onitaiio [1].	
Iviaco m ; Iviaco vico.	Gandulfus m. ; Chadoaldo m.	
Kamelaco vico [2].		*Voy.* Ramelaco.
Katolaco.	Audon.....	Saint-Denis [3].
Kar.	Pas (*arg.*).	
Komucio xo.	Iaimundo mn.	
Kenone fit.	Domnoberto.	
Lacciaco vi.	Magnovaldo.	*Voy.* Lascia.
Laidios fit.	Vitall. mon.	
Landeles vico.	Ceorulfus.	Cité de Clermont-Ferrand [4].
Landoleno vi.	Nvai.... (*arg.*).	Cité de Poitiers [5].
Landuconni.	Bonichisilus.	Le Langon (Vienne) [6] ?
Lanticiaco vico.	Baudenus mo.	Lanzac (Lot) [7].
Laono fits.	Said..s m ?	
Laretico.	Ettel...on.	
Laril...as.	Chaidulfus [8].	
Larnacu fit.	Fredeimund [9].	
Larudrias.	Dramus.	
Lascia vicu *ou* vico *ou* vicus ; Lacciaco vi.	Magnovaldu ; Magnovaldo ; Mallaricus.	Lassay (Mayenne) [10].
Lasciaco vico.	Morola moneta.	Lezey (Alsace-Lorraine) [11].
Lassone vi.	Firmo mo [12].	
Latascone ; Latiscune.	Iaccutaus mone. ; Marculfus mone. ; Beremodus.	Laine-aux-Bois (Aube) ? *ou* La Chapelle-Lasson (Marne) ? [13].

1. Sou d'or ; *Rev. num.*, 1847, p. 19 ; A. de Belfort, *Descr.*, n° 2074.
2. R. Serrure, *Rev. num.*, 1886, p. 41, pl. VI, 5.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 836.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 1862.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 2411.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 2319.
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 1932.
8. M. Prou, *Ibid.*, n° 2697.
9. M. Prou, *Ibid.*, n° 2525.
10. M. Prou, *Ibid.*, n° 452 ; Engel et Serrure, *Traité*, p. 133 (Lesches, Seine-et-Marne).
11. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 958.
12. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 133 (Lesson, Vendée).
13. Cette dernière identification a été proposée par M. Prou (*Cat. B. N.*, n° 613). Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 133 (Lasson, Yonne ?).

Latiascono.	.....us mo.	
Late vico.	Sivitus mon.	
Lathilune.	Beremodus.	
Latiliaco....	Ragnolfo mone. ; Ragnulfo.	Latilly (Aisne) ? [1].
Latochuncus.	Aumengiselus.	
Latona vico fit.	Aunulfo monetario.	Losne (Côte-d'Or) [2].
Latricune.	Beremodus.	
Lauduno ; Laudunos ; Laudund.	(Cloato) ; Sigilaico ; Sigimundo ; Badulfus mo.	Laon (*voy.* Leuduno).
Lausonna ; Lausonna f. *ou* fit ; Lausonan civitate liz. ; Laugonna civetate pemia ; De Lansonna civetate.	Cuccilo mu. ; Flureius munitariu. ; Gapaugus *ou* Gapaucus nu. *ou* munit. [4] ; Ragnulfus munetarius ; Anticutal mon. ; Saturninus mo.	Lausanne (Suisse) [3].
Lecas fit n.	Senator m. [5].	
Ledaria fo.	Optat.	
Ledodus.	Saxo.	
Ledoso vico ; Ledosuii vico ; Ledeso vico ; Ledusu vigo.	Ai...o mone. ; Elidio mone. ; Etidio monitario ; Elidius ? ....us (*arg.*) ; Bertoaldo.	Lezoux (Puy-de-Dôme).
Ledesou...	...onea.	
Leb.r...aiio.	Ma....usi.	
Lemariaco.	Landericus.	
Lemovecas ; Lemovecas f. ; Lemovicis ; Lemo racio aeclis. ; Limovecas fit ; Limovegas ; Limodecas fit.	Arviiordus mo. ; Axa...us mo. ; Ascarico monei. ; Eodolenomo. ; Rumordus mo. ; Domovaldo m. ; Vinoald. ; Saturnus mi. ; Boso ficit ;	Limoges (Haute-Vienne).
Lemovik rat. (Eclisiae *au revers*).	Daulfo monet. ; Domulfus moneta. ; Ab-	

1. Cette attribution n'est pas admise par M. Prou (*Cat. B. N.*, n° 2580). Cf. Engel et Serrure (Latillé, Vienne ?).
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1267.
3. Cf. M. Besson, *L'art barbare dans l'anc. diocèse de Lausanne*, 1909, p. 224 et s., fig.
4. *Rev. num.*, 1888, p. 73 ; cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 277.
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2581.

Lemmovix Agustoredo.	bon; Abbone monet.; Abbo munitari; Mariniano moneta; Ansoindo monetai.; Ansoindus monetao; Nmoindo netario; Teudovaldo mon.; Uggone; Saersos mo.	
Lemochoissr.	Tnibaio m. fecit.	
Lengarone.	Audulfo [1].	*Voy.* Lingarone.
Leniusvi vico.	Aigoaldo mon. [2].	
Lenna cas.	Aegoaldo mo.	
Leodovc vigo.	...agodo....	
Leudino vico.	S.....o mu.	*Voy.* Lodeno.
Leuduno.	Sigimundus; Sigimudo.	Laon (Aisne) (*voy.* Laudunos).
Leudunu fet.	Petru et Guirio.	Lyon [3].
Líborgoiano.	Bladigisilo mo.	
Limariaco.	Medobodus m.; Landericus.	Limerai (Loir-et-Cher) *ou* Limeray (Indre-et-Loire) [4].
Limmusi m.	Unipl. vasuioi.	
Linco vico fit.	(*Lég. rognée*).	Lains (Jura) [5].
Linconas fit *ou* n.; Lingona; Lingonas fit *ou* civi.; Lingonis fit.	Aredu; Bavione mone.; Droctoald.; Droictoaldus m.; Marculfo mon.; Droictoaldus m.	Langres.
Lincueninses monita.	Audicilus mo.	
Lingarone.	Teudulfu m.; Adianta m.; Walaricu?	
Linio vico fit.	....iids.	
Linnio.	Gundoaldo.	Ligney (prov. de Liège) [6] ?
Linoví.	Ediacotus ?	
Lintiniaco.	Audoaldo m.	Lentignac (Dordogne) [7].

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2582.
2. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 342 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2585.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 92.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 388.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 127.
6. F. Alvin, *Rev. belge Num.*, 1911, p. 341.
7. M. Lecomte, *Rev. num.*, 1895, p. 183.

Lippiaco.	Mellione.	Luché (Sarthe) [1].
Lisigidico.	S....	
Lixuvioos.	Dutta moneta.	
Lobercaco.	(*Lég. rognée*) [2] ; Neveas vis ?	*Cf.* Lopercaco.
Loi..anco vico.	....daudo [3].	
Loci Velacorum.	Leodogiselo.	
Loco santo ; Loco sancto ; Loco santco.	Ascarioco ; Dacoaldo ; Dacoaldo mone. ; Diacioaldio ; Dacoaldus mone. ; Dagovaldus. Erpone momta.	Lieusaint (Seine-et-Marne) [4].
Lodeno fit ; Lodino fit ?	I...o moneta ; Manno monitat [5].	*Voy.* Leudino.
Loisdanaco.	Nantoald.	
Loliccirchi.	Liberigisilo.	
Londuconni.	Bonicius mo.	
Lopercaco.	(*Illisible*)	Louvercy (Marne) [6] ?
Lopino fit.	Mun...om.	
Lorovio vico.	Mellobaudi ; Mellobaudus mu.	*Voy.* Corovio.
Loco Teiaco sci Martini.	Baudichisilo m.	Église de Saint-Martin de Ligugé (Vienne) [7].
Lovenno.	Tnaofous ?	
Lucduno.	Rexdulfus.	Leyde ?
Lucciaco.	Leodogisilo.	*Voy.* Cucciaco.
Lud (*monogr.*).	Ans *ou* Aus (*monogr.* ; *arg.*) [8].	
Ludedis vico.	(*Arg.* ; *sans lég. au revers*).	(Cité de Paris [9].)
Ludinu vi.	Hede Aric ?	
Ludunos ; Lugd. ; Lugduno ; Lugduno fit *ou* fiet *ou* fet ; Lugdunu fet ; Lugdunum fit; Lug-	Baudulfus mo. ; Lucarius m. ; Maurelius m. ; Duccione mo. ; Docio *ou* Doccio mo. ; Droctebertus ; Guirus mo-	Lyon.

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2423.
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 2589.
3. M. Prou, *Ibid.*, n° 1302.
4. L. Maxe-Werly, *Rev. num.*, 1890, p. 40 à 45 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 185.
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 424.
6. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 135.
7. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2320.
8. M. Prou, *Ibid.*, n° 2836.
9. M. Prou, *Ibid.*, n° 880.

dunu civitate c ; Lucduno fe. *ou* fiit ; Lugduns fi ; Lug. ; LD (*sous le monogramme de Gondebaud*).	netarius ; Guirius et Petrus ; Petru[1] et Guirio ; Guirus Petrus monetar. ; ...seocirius ; Beatus monetar. ; Eulerius m. ; Lugarrius m. ; Iustus moneta[2].	
Luguduno dinarios.	Ragnoaldo m. (*arg.*)[3].	
Lunduconni.		*Voy.* Londuconni.
Luran vico.	Maurino.	
Lusna vico.	Maurino.	
Lussalia fi.	Daocolum mon.	
Lusuno c.	...riudu m.	
Lutinaco.	Charisi...s.	
Ma.		*Voy.* Masilia.
Mabilo l..o.	A....ioo mon.	
Macediaco.	Chadegisilo m.[4].	
Macedone vico.	Guntroaldq m.	
Macogna ?	Ulirca ei[5].	
Madascon f. (*ou* Madascone).	Anderico m.[6].	Mâcon (*voy.* Matascone).
Madronas.	Aurovius mo ; Aurovio moni.	Marnes (Deux-Sèvres)[7].
Mailaco.	Gibboneio.	
Magreceaso.	Teudericus m.[8].	
Mallo Arlavis.	Ardulfus moneta[9].	
Mallo Campione ; Mallo Camupione fi.	Adeleno muntar. ; Landilino monis fi.	Champion *ou* Champenou (près de Metz)[10] ?
Mallo Manriaco.	Imundus mone.	Mairy (Meurthe-et-Moselle)[11].
Mallo Matiriaco ; Mallo Matriaco.	Theudelenus mon. ; Theudeilenus mont.[12] ; Warimundus moni *ou* mone.	Mairy (Meurthe-et-Moselle).

1. Sur ces formes, voy. M. Prou, *Notes sur le latin des m. méroving.*, 1909, p. 18 ; cf. *Bull. Soc. des Antiq. de France*, 1908, p. 229.
2. M. Prou, *Rev. num.*, 1890, p. 133.
3. A. de Belfort, *Descr.*, n° 2352 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 96.
4. Engel et Serrure, *Traité*, p. 135 (Macey, Aube ?).
5. Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2673.
6. M. Prou, *Rev., num.*, 1888, p. 69, pl. V.
7. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 477.
8. M. Prou, *Ibid.*, n° 2592 ; cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 3088.
9. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1009.
10. M. Prou, classe cette pièce à la Belgique première (*Ibid.*, n° 1010).
11. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 918.
12. Cf. une déformation dans *Blätter für Münzfreunde*, 1905, c. 3416.

Mallo satidi ?	Thevonienus mone [1].	
Malviniaco.	Francobaudus [2].	
Maninan ?	Oda...un.	
Maniti vic.	..dnun ?	
Mar.	Gemellos.	*Voy.* Sci Mart.
Marca fi.	Austi...mon.	
Marcels ?	Ildomaro.	
Marciacoi ; Marciaco fit.	Ceranio mo. *ou* moneta.	Marsac (Creuse) [3].
Marcili(aco).	Ildomafo.	Marcillat (Puy-de-Dôme) [4].
Marcilac. ; Marciliac. ; Marcillia.	Leud...? Oitadendus m. ? Odenando... ; Odinandus moi ; Odmundus ; Vdnandus ?	Marcilly-en-Gault (Loir-et-Cher) [5] ?
Marciliaco.	Davvius.	Marcillé-Robert (Ille-et-Vilaine) [6].
Marsallo ; Marsallo v. *ou* vico *ou* vicu *ou* vt *ou* vco ; Marsal.	Austroaldus m. ; Fanti monetas ; Garoaldus mon. ; Gisloaldus monet. ; Ansoaldus mon. ; Andoaldo mon. ; Landoaldo mon. ; Fulculino monita ; Luolframno m. ; Mucisedus mo. ; Muldullu munita ; Theudemundus mon. ; Theudulfu munita ; Thedulfus moni ; Thiudulfus mu. ; Heudulfus moneta ; Toto monetario ; Tilo mone. ; Troclinus.	Marsal (Alsace-Lorraine).
Marsavo ?	Ngra mo.	
Marticiaco.	Frav.... mo.	
Martiniaco.	Beroaldus ; Leodomunds.	Martigné (Mayenne) ?

1. A. de Belfort, *Descr.*, n° 3995 (attr. à Stenay).
2. A. de Belfort, *Ibid.*, t. V, p. 279, n° 3965.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1991.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 1839.
5. M. Prou, *Ibid.*, p. 150 ; cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 135 (Marcilly-les-Buxy, Saône-et-Loire, et Marcilly-la-Villette, Loiret).
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 503 ; cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 135 (Marcillé, Mayenne).

Masciaco vico.	Morola monita.	
Masiciaco.	Childiernus ; Sunnegesil.[1]; Rumnegisil ?	
Masilia; Masilia fitur ; Ma.; Mas. ; Masil. ; Masilie civitatis.	Gevemundo mo. ; Mauro monetario? Segobertus *ou* Sigobertus m. ; Sirus ; .... ertaros ; Eligius moneta.; Elegius monto. ; Isarno (*arg.*) ; Antenor (*arg.*); Ansedert (*arg.*); Audevert? Ebal...[2].	Marseille.
Massa vico (*ou* Masca).	Theothato mun.	
Masoal vico.		
Matascone f.; Matascone fet *ou* Matacone fet *ou* c.; Madascone.	.... de selegas ; Ramnisilus monita.; (Ramni-) silus[3] et Iuse. mos. ; Iuse *ou* Iose *ou* Iusef. monetarius[4]; Anderico m.	Mâcon (*voy.* Madascon).
Matoliaco.	Dommolinus.	Mayet (Sarthe)[5]?
Matoval; Matovallo.	Gundobodus ; Wasendoso ; Madobodus.	Saint-Calais (Sarthe)[6]?
Maugonaco.	Teodulfus mot.	Magnac-Bourg (Haute-Vienne).
Mauriaco vic. *ou* vico.	Bertoaldus mo.; Domolenus monetr.	Mauriac (Cantal) *ou* Mauriat (Puy-de-Dôme)[7].
Maurienn.; Maurien.; Maurienna fit ; Maurenna ; Maurenna fit ; Maurogenna.	Optatus monit. *ou* monta ; Cracoius moni ; Flavinus munit.; Chiscolus moni. ; Chilocus monita. ; Droc-	Saint-Jean de Maurienne (Savoie).

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 533; cf. A. de Belfort, *Descr.*, n°s 2425, 2431, 2432.
2. M. Prou et S. Bougenot, *Trouvaille de Bais*, n°s 108 et 109.
3. Cette restitution de Robert n'est pas admise par M. Prou (*Cat. B. N.*, n° 237).
4. *Rev. num.*, 1889, p. 40.
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 457.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 458.
7. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 379.

	to... ; Sicoaldo monit. ; Scopliodo..ni ; Satorno monetario.	
Mauriliaco.	Ian....mo.	Milly (Seine-et-Oise) ?
Me...oio vila.	Honi.	
Mecledone ; Meclidone ; Meciedone ; Mecicdone.	Maurinos ; Maurino mon. ; Adreberto m. ; Fulcoaldo mo. ; ...gnovaldu.	Melun (Seine-et-Marne)[1].
Medeconno.	Agnichisilo m.	Mougon (Indre-et-Loire)[2] ?
Mediano vico ; Mediano vico fit ; Medianu vicu.	.ermano mone. ; Theudemundus mo. ; Theudemaiudus m. ; Trasulfo mone. ; Walechramno m. ; Waliechramno ; Valfechramnos ; Walfechramno[4] ; Waltechramno ; Ranti monetario ; Leudolenus.	Moyenvic (Alsace-Lorraine)[3].
Mediunoc fic. ; Mediunoc fa.	Bertemundu noet. ; Gundovaldo moneta. ; Garoaldus m.	
Mediolano ; Meiolano ; Medioluno castro.	Aragasti ; Araste moneta. ; Au... moneta. ; Ligerios mont.	Châteaumeillant (Cher)[5].
Mediolano mon.	(Sci Petri)[6].	*Voy.* Sci Petri.
Medio vico.	Leodolenus.	
Medolo vico.	Inportuno m. (*or* et *arg*). ; Sedul.. mo.	Melle (Deux-Sèvres)[7]. *Voy.* Metolo.
Medullo..	Dordo... neta.	
Mefro villa.	Cinsulfo m.	

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, nos 562 à 566.
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 390 ; cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 136 (Mougon Deux-Sèvres).
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 210.
4. *Rev. num.*, 1890, p. 21. Dans le même article L. Maxe-Werly publie un *triens* du musée de Bar à nom illisible. — Il y a plusieurs déformations de cet atelier.
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 351.
6. *Rev. num.*, 1852, p. 229 ; A. de Belfort, *Descr.*, n° 2852. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 136 (Montier-en-Der, Haute-Marne).
7. A. Blanchet, *N. manuel*, t. Ier, p. 74 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 477 ; M. Prou, et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 208.

Meldus (*arg.*)[1]; Meldus cive. *ou* civetati fit *ou* civit. *ou* civitat. ; Meldus fit ; Meldas cive.; Meldis civeta.	Alachario mone. ; Audoaldus ; Baltherius o.; Betto m.[2]; Riugobalti; Sichramnus; ...mino monita; Gudumundus; Wandeleno mo.	Meaux (Seine-et-Marne).
Melicsina.	Macmigisilo mo[3].	
Mellesinna?	... ocoveus[4].	
Menoiovila.	Nonn...oii.	Ménouville (Seine-et-Oise)[5].
Menoio...		*Voy.* Imenoi.
Mensa.	Ve (*arg.*)[6].	
Mensa vico.	Rameno...mo.	
Meodenac?		*Voy.* Neodenac.
Merevalo.	Mengiselus.	
Meronno domo.	Leudoaldus m.	Méron (Maine-et-Loire) ?
Mestana f.	Adomeri mone.	
Metals ; Metuls.	Teudegisilus.	Metz[7] ?
Metalu.	N (*Victoire dégénérée*)[8].	Melle (Deux-Sèvres) ?
Metocao.	Co...ao.	
Metolo m.	Placido.	Melle.
Metis (*cantonnant une croix*) ; Mettis; Mettis cive *ou* civeta *ou* civetati *ou* cuetate *ou* civitate ; Metts fitur ; Metts cuetati ; Mettes ; Mettes fiet ; Mittis.	Ansoaldus monet. ; Antoaldus monec; Aii..latrius mon. ; Bertec ; Budulenus ; Childricus ; Chuldiricus mun. *ou* munita ; Dago. ; Dolcedenus moi.[9] ; Eudelenus mone. ; Godecnus monet. ; Gari...aro ; Halido m. ; Landoaldus mone. ;	Metz.

1. A. de Belfort, *Descr.*, n°s 2867 et s. ; M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 105.
2. *Rev. num.*, 1890, p. 39.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2595.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 478.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 276.
6. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 249.
7. Belgique première, selon M. Prou (*Ibid.*, n° 1011).
8. Musée de Saintes.
9. Il y a des déformations de ce monétaire et de plusieurs autres de Metz.

	Landoaldo mon. ; Theodoricus ; Theubeicnus monet. ; Theudecisilus m. ; Theucelenus mo. ; Theudelenus mo. *ou* mone. ; Heudelnus mone ; Eudelenus mone. ; Theudenus monet ; Theodeberti ; Tesdiegsilus [1] ? Bocelucnus moi. ; in vico Gaivia ?	
Metullo fiet.	Noni monet.	
Metulo fit.	Noni moni.	
Miciaco.		
Mignedia ico.	Beregiselo [2].	
Milico vico.	Auder...a..o.	Millac de Nontron (Dordogne) [3] ?
Mira fit.	.. c...mo.	
Miriliaco f.	Gi...do au.	
Mironno f.	Bertoino mo.	Méron (Maine-et-Loire) [4] ? *Voy.* Meronno domo.
Missiaco.	Gundomere m. [5].	
Moco *ou* Mogo.	Vidrenu moni?	Frise [6].
Mocon. ci. ; Mogoncta civ. ; Mogontiac. civ. ; Mogontiacu fit ; Mogonn. f. ; Mogunciaco fitur ; Moguntiaco fi. *ou* fitu ; Mogonciaco civ.	Aldobert (*arg.*) ; Agilino ; Airoeno mon. ; Gonderadus mo. ; Mundo. no. ; Mari dao mo. ; Nantaharius mo. ; Martinus monetarius ; Martinos. ; Totoii ttre ? Gároaldo mon. ; Iodos m. ; Lopus munet. ?	Mayence [7].
Moiia vico n.	Teuduutfc m.	Meuvy (Haute-Marne) [8]. *Voy. aussi* Mosa vico.

1. *Ann. Soc. Num.*, 1895, p. 52.
2. A. de Belfort, *Descr.*, n° 2989.
3. M. Deloche, *Rev. num.*, 1884, p. 303.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 478.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 2596 ; cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 4222.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 1241.
7. Il y a des déformations. Voy. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 252.
8. L. Maxe-Werly, *Rev. belge Num.*, 1900, p. 395.

Monaboni?	Audigisilus.	
Monaxtirio.	Chadoleno *ou* Adoleno on (mon.).	Montier-en-Der (Haute-Marne)?
Monecii.	Ausumundo m.	Monaco [1]?
Monita.	Optatus montr.	
Monita in sco.	Victor..us cui.	
Monnov.	Cha..ulfus.	
Montiniaco; Muntiniaco.	Eodulfo mone.; Eodomundo m.	Montignac (Haute-Vienne)?
Montoco vi [2].		
Mosa vico.	Marculfo mon.; Mucnoaldus.	Meuvy (Haute-Marne) [3]?
Mosomo castri be.; Mosomo castn.; Mosomo cas. *ou* cast.; Mosomo fiet; Musomo fit. ov.; Mosomo castello; Mosomo n. vico caictur.	Bertacharius moe.; Sigoaldo? moneta.; Teudomares men. *ou* mone.; Theudemaro mo. *ou* mone.; Bodio mo; Caiobodes mo.; Rimbodes mo.; Victuria; ...niliobo; m..ninoto.	Mouzon (Ardennes) [4].
Mouhma vco.	Aigoberto m.	
Mov. buni?	Audegisilus.	
Mugrece vico.	Audigisilus [5].	
Munciaco mo.; Munciaco vico.	Wandeleno aic.	Moussy (Seine-et-Marne) [6].
Mufocenos.	Dasat mon.	
Munec..ias nt.	Gunno monetario.	
Munta.	Orivio m.	
Munitais.	Adoaldus mu.; Gisco nunit.	Cité de Genève [7].
Muregiunim.	Nino mo.	
Murina civi.	Monitarius.	
Murisco.	Winicarius [8].	
Musicaco vic.	Dertolenus,	Mouzay (Indre-et-Loire) [9]?

1. C. Jolivot, *Ann. Soc. Num.*, 1890, p. 335; cf. p. 478.
2. Engel et Serrure, *Traité*, p. 137.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 161.
4. M. Prou, *Ibid.*, p. 226.
5. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 137 (Mouroux, Seine-et-Marne).
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 862; cf. A. de Belfort, *Descr.*, t. IV, p. 367.
7. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1340.
8. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 137 (Muret, Aisne?)
9. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 391.

Nacciocim.	Aldegiselo.	
Naiaiolo.	Nro..v...	*Voy.* Neioialo.
N. luo ate ?	Leuno mone.	
Namc ?	Secum.	
Namuco ; Namuco c. *ou* cive ; Namufo ? Namuco fit.	Adeleo m. *ou* mu [1] ; Audomaro mo ; Tullione mo ; Bertelando ; Teudiucario mo.	Namur (Belgique).
Namnetis ; Namni ; Namnu ; Namneti ; Nanetis.	Fidigius ; Fildigius ; Fedigius ; Fortunatu ; Franco ; Iohannis ; Roociano m ; Viliomud ; Viliomodus ; Fustrania ? Donigisilo ; Medulfo ; Viliomodus, Viliomud ; Iluato moni [3] ?	Nantes [2].
Naiaioco ; Naivoacf ?	Leuno mone.	
Naiosoco.	Baio m.	
Nanciaco.	Medoald.	Nancy [4] ?
Nanetago.	Ginnacio.	
Nanmo.	Elto (*arg.*).	
Nantogilo vi.	(Pectavis cii).	Nanteuil (Vienne) [5].
Narbo (*arg.*) [6] ; Narbona pius.		Narbonne.
Nasari.	Fedoleni.	
Nasio vico ; Nasio vicu in Barrense ; Nasio....	Ragnigisilo [7] ; Idulfus monetarios [8] ; ... aldo mo.	Naix (Meuse).
Nauol...	....noilo....	
Navico d.	Launo.. cit [9].	
Neberno civi. ; Nivernii.	Beroaldus mo. ; Nadligi monet.	Nevers.
Necarne fit.	Nectaus.	

1. Il y a plusieurs variétés ; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 266.
2. A. de Belfort a classé à Nantes un certain nombre de pièces dégénérées dont la patrie ne nous paraît pas certaine.
3. *Ann. Soc. Num.*, 1895, p. 51.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 986.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 2328.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 2440.
7. M. Prou, *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1905, p. 332.
8. L. Maxe-Werly, *Rev. belge Num.*, 1900, p. 387.
9. A. de Belfort, *Descr.*, n° 5904 ; cf. M. Prou, *Cat.*, n° 2599.

Nede.	(*Sans légende ; arg.*).	
Neioialo cas. fi.	Meris monet.	Nieul-les-Saintes (Charente-Inférieure)[1].
Neioaco.	Siggole (*arg.*).	
Nelorom det.	Tauneboii.	
Nenterac.	....ncal... ; ...rsio...	Nitry (Yonne)[2] ?
Neodenac.	N... tdu ?	Cité du Mans[3].
Neoudinoru.	Or ..anbnii.	
Nesi....	...mtia mo.	
Nevacra.	Sigil...	
Niacimarai.	Noiaviv.. m.	
Nibisione.	Leu..doc mo.	
Nidomafo.	Marceli.	
Nigroloto ; Nigorloto ; Nlroloto fitu.	Baudegisilo ; Gennobaudi ; Baudochislo.	Noirlieu (Marne) ?
Niiogione.	Leu..doc mo.	
Ninoa fit.	Bertunis mu[4].	
Ninua.	Eupardus eps.	
Niomaco.		Nimègue[5].
Niomago.	Mannicico.	Nimègue[6].
Nioum.co...	Audoald.s.	
Nivialcha.	Aiganario.	Néaufles-Saint-Martin (Eure)[7] ?
Nloudinob...	O.....nbnii[8].	
Nociu civ. ?	Leuboleno.	
Noecioi gastra.	Leodino mod.	Belgique première[9].
Noedento m.	....renus mo.	
Nogianis.	Vncimesa[10] ?	
Noincu.	Rigoberto mone.	
Noiiiomafo.	....omolgisil..[11].	

1. *Rev. num.*, 1893, p. 441. M. Prou avait proposé Nueil (Maine-et-Loire).
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 591.
3. M. Prou, *Ibid.*, n° 479.
4. Lu « Itube...vico », par A. de Belfort, *Descr.*, n° 3208.
5. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1908, p. XCVIII ; F. Alvin, *Tijdschrift van het Nederl. Genootschap v. Munt- en Pennigk.*, 1898, p. 70, pl. I, 1.
6. Sous d'or marqués VII, publiés par MM. C. Wilde et H. J. de Dompierre de Chaufepié, dans la *Rev. belge Num.*, 1898, p. 262, n°s 26 et 27, pl. VIII (plusieurs érudits ont émis des doutes assez bien fondés sur l'authenticité de ces pièces).
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 277.
8. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2243.
9. M. Prou, *Ibid.*, n° 1014.
10. Cf. *Rev. hist. du Tarn*, t. XIX, 1902, p. 155.
11. M. Prou, *Cat. B. N.*, n°s 2603 et 2604.

Noioo mod.	Arinulhlus [1].	
Noiomavoi.	Rigovaldi mo.	
Noiomo civ.	Amelsilus.	*Voy*. Noviomo.
Noiviani.	Vilionu.	
Noiordo vic.	Leodaste.	Niort (Deux-Sèvres) [2].
Nolianno ?	Tesa vici ?	
Nontoeco vi. *ou* vic.	Audeno *ou* Auden mon.	Cité de Poitiers [3].
Ñontron.	Adraldus.	Nontron (Dordogne) ?
Noriene vico.	Dodo mon.	
Norlonas fit.	Madelinus.	
Nova.	Domislus.	
Noviacu ?	Leudo...m.	
Novento vico ; Noviento vico fit ; Novicento vicu fit ; Novicento vicum.	Audesilo mnt. ; Dacciovellus mon. ; Meferamni ? ....daldo mon.	Void (Meuse) [4].
Novigento	..nedaido mon [5].	
Noviomaco.		*Voy*. Noiiiomafo.
Noviomo ; Noviomo fit ; Noviumu ; Noiomo civ. ; Noioma voi fit.	Audulfo ; Aigovaldi mo. ; Charisillo ; Genegiselus m. ; Basinuis mon. ; Ciranius ; Launulfus ; Riuniuudu ?	Noyen-sur-Sarthe (Sarthe) [6].
Noviomoi.	(Sci Medardi).	Eglise Saint-Médard de Noyon (Oise) [7].
Noviumu.	Vudu munu.	Noyen-sur-Sarthe ?
Novontra.	Theodulfus [8].	
Novo astru.	Teodulfo mone.	
Novo vico.	Domolo mo ; Ivioisone.	Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire) [9].
Novo vico ; Novo vico fi ; Novo vico fit mon. ; Novi co f.	Audolinu ; Cinnobali ? ; Domolo mo. ; Eudus ; Launulfus ; Sone moneta ? Thevald. ; Tihuevaldo ; Theud. mo. ; Thuevaldo.	Neuvy (Sarthe) [10].

1. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 138 (Charleval, Eure).
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2331. Cette pièce ressemble beaucoup à celle de *Curciaco vi.*
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2412.
4. M. Prou, *Ibid.*, p. 214. Il y plusieurs types déformés.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 2605.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 460.
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 1077.
8. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 138 (Nouhant, Creuse).
9. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 392 et 393.
10. M. Prou, *Ibid.*, n° 464 et s.

Novo vico fi *ou* fit *ou* t *ou* fit mon.	Ledarido mo.; Leodaredus t.; Flaulfus m.; Flaulfo mon.; Flanulfus.	Nouic (Haute-Vienne) [1]?
Novo vico.	Namalo....	Neuvic d'Ussel (Corrèze) [2]?
Novo vico.	Fridirico moni; Teodirico mon.	Neuvy-Bouin (Deux-Sèvres) [3]?
Novo vico vo.	Creno casto m.	
Novo vico va.	...mau... [4].	
..... novo vico.	.... oberto [5].	
Novounolou.		
Nve...nii.	..nmdericho.	Nevers [6].
Nuio vico fit.	Winicario.	
Nummo.	(*Sans légende. Arg.*) [7].	
Nuuliac.	Irnua...	
Nxo.	Ebrulfu fitu.	
Obnteorti.	Berterico moni.	*Cf.* Pontepetrio.
Ocaconiuco.	Balvoaldus.	
Oconiaco.	Dabaudis.	
Ociason.	Asecro [8].	
Ocuilluto.	Odovaldo.	
Odomo fit; Odomo; Odomo fitur.	Droctegisilus; Dructigisilus m.; Vulfolenus.	(Cité de Soissons) [9].
Oeobiimio casa.	Ebodulfus mon [10].	
Oiedus vic.	Bertoaldo.	
Okdnucio ?	Iaimundo mn.	
Olicciaca.	Bobone monet.	
Oliomo.	Iuvinus monitario (*arg.*).	
Ordnucio.	Ilimundo mu.	
Omiesi.	Ebroa...s.	
Omni..us.	Gcupi moni ?	
Onacedone vico.	Guni..aldo m ?	
Onaciaco vico.	Firmino moneta.	Onzay (Indre) [11]?

1. *Rev. num.*, 1888, p. 472, et 1889, p. 54; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 415.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1998.
3. M. Prou, *Ibid.*, n° 2332.
4. *Ann. Soc. Num.*, 1894, p. 51.
5. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 139.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 895.
7. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 256.
8. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 3069.
9. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 233.
10. Engel et Serrure, *Traité*, p. 343; cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2609.
11. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1699.

Oniaco vico.	Leudo..rto mo [1].	
Onoclas.	Aseciro (*arg.*) [2].	
Ontiaro m.	...nomcr.... [3].	
Or....vico.	Bosolenus mo.	
Oramioial ?	Rusticus.	
Orbl....seci.	Duttolinus m.	
Orgadoialo.	Waldo m. ; Rusticius.	Orgedeuil (Charente) [4].
Orgatoilo ; Orgat.	W..do mo. ; Leodaldo.	
Oriaco vico fu ; Oriaco vico.	Vlfino monetari, *ou* neta.	Oiry (Marne) [5] ?
Oriene vic.		*Voy.* Coritene vic.
Orientat *ou* Orentat cit.	Madeliiius ii [6].	
...oronno.	Angulfus n.	
Ortebridurc.	Provinus m.	*Voy.* Bridur corte.
Ortiobante.	Berterico moni.	
Otagius.	Vanimundus moie.	
Ovimaugnius.	Mulucfo [7] ?	
Ovigino?	Aro... on.	
O.. viliaco.	Medobodes mo.	
Oxsello vico.	Maelinus mo.	Osselle (Doubs) [8].
Oxxello....	Xa...lasic moea.	Ussel (Corrèze) [9]?
Osiulias.	Launomundus fit.	
Otian...tus ; Otias ius[10].	Mundus moietu.	
Otictano.		
Paclutiu[11]?		
Paddo f.	Toaliodo mni.	
Palaciaco.	Leudoleno.	*Voy.* Balaciaco.
In Palacio ; In Palatio ; In Palacio fit ; Palati moneta. ; Palati mo. ; Plati ;	(*Sans lég. au revers*) ; Pax fit i. sc. ; Pa. ; Ingoaldo ; Ingomaro moni. ; Eligiu mo ; Eligi Chlo-	Le Palais.

1. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 139 (Oigny, Loir-et-Cher ?).
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2765.
3. M. Prou, *Ibid.*, n° 2248.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 2179.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 2045.
6. Cf. *Dorestat fit* (M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1232).
7. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2706.
8. M. Prou, *Ibid.*, n° 1268 ; cf. A. de Belfort, *Descr.*, n°s 3313 et 4050.
9. M. Prou, *Ibid.*, n° 1999.
10. Il y a plusieurs déformations.
11. A. de Belfort, *Descr.*, n° 3315.

Plati moneta *ou* monita.	tovegus r.; Eligi Dagobertus ri.; Escolare mon.; Escolares m.; Notadicnus; In palacio fit; Monet. Eligi; Ragnimario moi.	
Palati.	(℟. Monet.)	
Palacio ffi; Palaciolo; Palaciola.	Dommolen.; Domoleno moni; Domolo mo.; Domnolino[1]; Dom... lus.	Palaiseau (Seine-et-Oise).
Palaciolo; Palaciolo fi *ou* fitur.	Domegiselus; Domegiselo; Domnisel.	Pfalzel (Prusse rhénane)[2].
Palacolo.	Marculfo.	Palaiseau (Seine-et-Oise)[3].
Palanioni.	Elluto mon.	
Pallatetone.	Boboleno mo.	
Parducio.	Teothario.	
Parisiuu; Parisius.	(*Sans lég. au revers; arg.*)[4].	Paris.
Parisius; Parisius fiit *ou* fitu; Parisius civi. *ou* cive.; Parisios fit; Parisus fit; Parisi; Parisii ci.; Parisis f. *ou* fi.; Paris domo; Paris; Paris ficitur[6]; Par.	Aigoberto mo.; Aeigobertus mo.; Arnebode mon.; Arnoaldus mo; Arnoalo; Audesiselus; Audegisilus; Beroads *ou* Beroaldos[5]; Aegomundo m.; Elegius mon. *ou* mone. *ou* moneta[7]; Eligius m. *ou* mun.; Fiscoino m.; Rigulfe; Sesi monit.; Vitalis *ou* Vitals m. *ou* mu *ou* mon.[8]; Vulfar; Ulfino moneta.; Mag-...aluo; Frido...ni.; Villeberto pal.	

1. Il y a plusieurs variétés des pièces de ce monétaire.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 919.
3. A. Blanchet, *N. Manuel*, t. Ier, p. 80; M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 864.
4. *Rev. num.*, 1889, p. 42.
5. *Ibid.*, 1888, p. 71.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 716.
7. Les variétés sont nombreuses.
8. Il y a beaucoup de variétés de *Vitalis*.

Parisius in civi *ou* in civet.	(Chlodoveus re. *ou* rex ; Dagoberthus r. ; Chlodoveus rex, *avec le nom* Eligi *cantonnant la croix.*)	
Par.. ; Parisius.	Sigofridus (*arg.*) ; Sigofre.. (*arg.*).	
Paseno fetoi.	Leonardo monetarii [1].	
Passo.	Sco m ? (*arg.*).	
Paternaco v. ; Paternaco fit.	Berterano mo (*arg.*) ; Maderulfo m.	Pernay (Indre-et-Loire) [2].
Patigaso ; Patigaso vico.	Deorrigilo ; Deorigisilo ; Raenulfo m.	Pezay (Loir-et-Cher) [3].
Pauliacum fiit ; Pauliaco ; Pauliaco vico ; Pauliaco fit *ou* vi.	Daulfus munc. ; Daddoleno m. ; Valorigno m. ; Leubovaldo [4] ; Leuovald. ; Marciano ; Sesoaldo mo ; Leodulido.	Poillé (Sarthe) ? *ou plutôt* Pouillé (Loir-et-Cher).
(Pax).	Telafius mone. *ou* moneta ; Esperius ; Esperios mo ; Sperius ; Sporius.	Gévaudan.
Pava..nisonno.	P...ngp.....in.	
Pecta ; Pectav. ; Pectavis ; Pectavis ci. *ou* civi. *ou* civit. *ou* civet. ; Pectavos c. ; Pectavus o ; Pcctaus cio ; Dectavis civeta [7].	Audolenus mone ; Audoln. (*arg.*) ; Audolenus (*arg.*) ; Adaido m. ; Audonodi (*arg.*) ; Adraldus ; Agolenus ; Arinoberto (*arg.*) [6] ; Audoran (*arg.*) ; Genoberto mi. ; Goesaro mi ; Ingomaro m. ; Lentler (?) ; Livore (*arg.*) ; Magnulfus ; Paulos ; Paulus ; Provendo ;	Poitiers [5].

1. Trouvé près de Cantorbery, *Rev. num.*, 1847, p. 17, pl. I, 4.
2. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 35.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 413. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 139 (Pageas, Haute-Vienne) ; M. Lecomte, *Rev. num.*, 1895, p. 180.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 394. *Voy.* Tauliaco.
5. M. Prou, *Ibid.*, p. 453 à 462.
6. *Rev. num.*, 1889, p. 57.
7. Sur plusieurs pièces d'or et d'argent le D à la forme d'un P.

Pictavio.	Proden m. (*arg.*) ; Rigisisilo m. ; S. .noberto mi. ; Seudulfus (*arg.*) [1] ; Sicoaldo m. (*arg.*) ; Aendo monetar. ; Trobapo mone. (*arg.*) ; Betoni monetar (*arg.*) ; Aribaldo m. (*arg.*) ; Caroso monit. ; Fantoaldo ; Audolefo mo (*arg.*) ; Iludramno (*arg.*) ; Bettone m. (*arg.*) ; Fridiririco *or* et *arg.*) ; Godelaico m. ; Godolaico mi *ou* mn (*arg.*) [2] ; Trasenon. . . (*arg.*) ; Adaido m.	Poitiers.
Pect. Eclesi *ou* eccls.	(*Arg.*).	Poitiers [3].
Pectavo.	(*Arg.*).	
Pict. civi.	(*Arg.*).	
Pennobrias vico.	Dacomeres [4].	
Penobria ; Penobri.	Modericu.	Pennery (Loiret) [5] ?
Pellocullo.	Fredomundo.	
Perta vico ; Perta. . . fit.	Walhomaro muneta. ; . . .achomaro monetar.	Perthes (Haute-Marne) [6].
Petra fic. *ou* fict. *ou* ficta.	Ildebodus mon. ; Hildeberts m. ; Mun. mon. . . . ; Hildebodus m. *ou* mon.	Pierrefitte (Loir-et-Cher) [7].
Petra castro f.	. . . .tolo.	Pierrechâtel (Isère) [8].
Petrocoris ; Pectrocorius ; Petrocoris civitate a. man. ; Petrecoris.	Flaccio mon. ; Palladius m. ; Marfelitus ; Marcellus ; Marlemus ; Niviardos monitario.	Périgueux.

1. Cf. aussi A. de Belfort, *Descr.*, 5907.
2. Il y a plusieurs variétés. Cf. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n°s 141 à 144. Voy. dans ce même travail plusieurs autres deniers à légendes déformées.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2229.
4. M. Prou, *Bullet. Soc. des Antiq. de France*, 1897, p. 233.
5. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 139.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1073.
7. M. Prou, *Ibid.*, p. 151. D'autres ont accepté Peyrafiche (Haute-Vienne).
8. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 140.

Pino fitur.	Hildebodus m.; Childolenus mo.	Pineau (Haute-Vienne)[1]?
Plàitiliaco.	Daireiiusea.	Plailly (Oise)[2]?
Pnote...t..	Hlarentstrofao m.	
Pocciaco.	Vrcolenus.	*Cf.* Cocciaco.
Pon.t..e.	Sigoleno (*arg.*).	Cité de Poitiers[3].
Ponte Clavato.	Avadeleno m.	
Ponte Clai..vico.	Vandeleno m.[4].	
Ponte Claviti; Ponte Clavite; Ponti Claveti.	Gadioaldo monita; Ebroaldus moni.	
Ponte Petrio[5].	Berterico roni.	Pierrepont (Meurthe-et-Moselle).
Portis pal(*atii*).	Bertiselus[6].	
Porto veteri; Porto vediri; Porto Vidrari; Porto Vie.	Leodulfo moni.; Bertoino mo.; Bertoenus moi.; Paulus monitar.; Roman (*arg.*).	Saint-Même (Loire-Inférieure)[7]?
Potento fit.	Launecgiiei.	Pouant (Vienne)[8]?
Potincaco cas.	Magnus moi.	Château-Ponsac (Haute-Vienne)?
Prevunda silva.	Magnulfi.	
Puaniciaaioia.	Austroaldus mone.; Ailaietus mone.	Cité de Clermont-Ferrand[9].
Pucciliro.	Serenus[10]?	
Purtis par.	Ben...selus[11]?	
Raciate vico; Raciate vicu; Raciate; Raciati vico.	Baudoveo mon.; Elariano m.; Floricogillo; Maximo; Pascasio mot.; Teodirico m.; Teodirico; Teodultro	Rezé (Loire-Inférieure)[12].

1. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 140.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1102.
3. M. Prou, *Ibid.*, n° 2260; *Trouv. de Bais*, n° 213.
4. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 140 (Pontaillier, Côte-d'Or).
5. Il y a une pièce avec le nom déformé, mais avec *moni* au revers (M. Prou, *Cat.*, n° 926).
6. A. de Belfort, *Descr.*, n[os] 3520 et 3553 (la même).
7. L. Maître, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. LX, 1899, p. 377; M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 209.
8. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2337.
9. M. Prou, *Ibid.*, n° 1867.
10. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 3681.
11. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2622.
12. M. Prou, *Ibid.*, p. 481.

	mo. ; Mallasti ; Morlateo mo. (*arg.*) ; *deux car. runiques et* ii..-alo (*arg.*).	
(Racio....)	Hildoaldo (*arg.*).	
(Racio Basiici.)	Basuius.	
(Racio Baselici.)	Cavalon.	Saint-Marcel de Chalon-sur-Saône.
Racio Basii *ou* Basilii.)	Teodeno mo (*or* et *arg.*).	
(Racio Basilici.)	(Sancti Aniane.)	
(Racio Basilici.)	(Sci Martini.)	
(Racio Dom. ; Racio Domini ; Racio Domni ; Racio Domi ; Racio Domin ; Racio Domniil.)	Daovaldo mo. Laudilfo ; Aunulfo ; Chariomeri ; Charimeri ; Lobosindus ; Abolenus ; Launociar (*arg.*) ; Lopus munet.	
(Racio Aeclisi.)	Victor ; Domulfus moneta.	Limoges.
(Racio Eclisi.)	Fridrics [1].	Poitiers.
(Racion. Eclesiae.)	Eomacius mone.	
(Racio Aeclis. Lemo.)	Domulfus moneta.	Limoges.
(Racio Ecles. Senon.)	Antelinus (*arg.*).	Sens.
(Racio Eclis.)	(*Sans revers.*)	
(Racio Eclisi.)	Mauro moni.	
(Racio Eclisi *ou* Raci. Ecli.)	Fridrics *ou* Fridri mo (*arg.*).	Poitiers [2].
(Rac. Ecl. Redon.)	Teodeberto (*arg.*).	Rennes [3].
(Racio Eclisi Seno.)	Actelinus mon.	Sens (Yonne).
(Racio Ecl.si.)	Bon(u)s monet. [4] ; Domulfus moneta [5].	
(Racio Fis.)	(R', Redonis.)	
(Racio Fisci.)	Abolenus.	
Racione ciasme.	Eomacius mon.	
(Racio Lemovix ; Racio Eclisi.)	Mariniano moneta *ou* moni.	Limoges [6].

1. M. Prou, *Rev. num.*, 1889, p. 57.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2225.
3. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 54 ; cf. *Bull. de Num.*, 1905, p. 110, fig. 9.
4. *Rev. num.*, 1892, p. 95.
5. Église de Limoges, A. de Belfort, *Descr.*, n° 6221.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 403.

(Racio Munaxtirii.)	(R/, Aurilianis civi.)	Monastère de Saint-Mesmin d'Orléans[1] ?
(Racio Sci El.)	Aldo....m. (*arg*.).	Église Saint-Hilaire de Poitiers [2].
(Racio Sci Helar.)	Rut...iti (*arg*.).	
(Racio Sci Iuvin...).	Leo...mo (*arg*.).	Saint-Jouin-de-Marne (Deux-Sèvres) [3].
(Racio Sci Mar.)	Modesto [4].	
(Racio S. Martini.)	Moderato m.	
(Racio Sci Max..).	(Sci Crucis.)	Saint-Maixent et Sainte-Croix.
(Racio Sci Maxc.).	Merobaude m. (*arg*.).	Saint-Maixent.
(Racio Sci Max.)	Aldegiselo [5] ; Naroni (*arg*.).	
(Racio sci M.).	Hildoaldo (*arg*.) ; Duoli...n (*arg*.).	
Racio Sci Melni Red.	Ursino (*arg*.).	Église Saint-Melaine de Rennes [6].
Racio Sce Cruci ?	...utiani ? (*arg*.).	Église Sainte-Croix d'Orléans [7].
Racio Sci....	... Sci +++ (*arg*.).	Église Sainte-Croix de Bourges [8].
Rasicalcesia+++ (*Ra sci Aclesia Crucis*?)	Domione mone (*arg*.).	
Racio sce...	Landolenovi (*arg*.).	
(Raci Sc. Petri).	(Racio eccle.)	Église Saint-Pierre de Corbie [9] ?
Raeodunin.	Theodoleno m.	
Ramelaco vico.	Vulfoleno mu[10].	
Raxniio.	Sinardoc.	
Redoni ; Redonis ; Redonis ci *ou* civi. ; Redonis fici ; Redonin. ; Redonas ;	(*Sans lég. au revers*) ; Elaricus ; Fanterellus ; Faterells ; Maurinus ; Francio ; Ispi.radu m. ;	Rennes.

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 648.
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 2239.
3. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 211.
4. M. Prou, *Cat B. N.*, n° 323.
5. A. de Belfort, *Descr.*, n° 4026 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2348.
6. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 55.
7. *Ibid.*, n° 79.
8. *Ibid.*, n° 121 et s. ; cf. *Rev. num.*, 1909, p. 415.
9. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1116.
10. M. Prou, *Ibid.*, n° 2623.

Redonas civ. ; Redos ci.	Barone (*arg.*) [1] ; Autnr [2] ? Leudigiselo ; Radulus fi. ; Romoverto ; Deodolaico mo ; Niviaste prbt ; Olisinidas ; Badiricus mo ; Bodoleno ; Chadoaldus; Chapdadreu? Adagiselo (*arg*). ; Adigisilos ; Iiamagisilo (?) ; Lecolenus ; Hicomaro ?	
Redonis.	(Racio Fis. ; *arg.*).	
Reguliaco.	Mauritanus mon.	
Remus civet. *ou* civita. *ou* civietat f. ; Remus fit *ou* fitur ; Rimus fit *ou* fitur ; Remos fitur ; Remo fi.	Garidertus munea. ; (Victoria Aug.) ; Filumarus ; Filomaros m. ; Filumarus muneta. ; Filari. ; Felcharius ; Filachari ; Filacharius ; Betto monetari ; Vil. red.	Reims.
Remus civit Dace f.	(D. n. Sigibertus re [3].)	
Pago Remi se.	Arivaldo mn.	
Restit ft.	Iiiveliiius ii [4].	
Rg... soment.	Lopus munet [5].	
Rialaco ci.		*Voy.* Cirialaco.
Riciaco.	Riculfo mone.	
Ricomago vico.	Honoratus.	Riom (Puy-de-Dôme).
Rieodunin.	Theodoleno m.	Le Rieu (Creuse) [6].
Riiuvsci vitus.	Dumi ionetaio.	(à placer à Reims ?)
Rilac f.	Ramons.	
Riom...das ?	...arifredus m.	
Riomo.	Arivaldo.	Riom ? *ou* Ruan (Loir-et-Cher) [7].
Riovallomo c.	Audoaldo n.	

1. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, nos 44 à 50 (div. variétés).
2. *Ibid.*, n° 51 ; cf. L. Durocher, dans *Bull. de Num.*, 1906, p. 1 (une pièce qui serait de Paris selon M. Prou).
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1028.
4. Déformation de *Dorestat fit.* (M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1231).
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2710.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 2001.
7. Cette seconde identification a été proposée par M. Prou (*Cat. B. N.*, p. 135).

Risi..ensi.	Flaudoaudo moi.	
Rittuldiaco.	Chuno m.	Cité de Tongres [1].
Rivarinna ; Rivarinna vic *ou* vi.	Orivio mon. *ou* moi;... lodovio... ; Flodoaldo moi.	Rivarennes (Indre) [2]?
Rocto fit.	Leioiscilsoi.	
Rodomo.		*Voy.* Rotomo.
Ro io.	Vectore mo.	
Roivia?	Metulfus *ou* Vaftulfus.	
Rora vicus.	Fridegisilus mo.	
Rossonti.	Launigisii.	Ressons (Aisne ou Oise) [3].
Rotelsito.	Steco (*arg.*).	
Rotento fit.	Launecli fet.	
Rotomo ; Rotomo ci. *ou* civ. *ou* civitati ; Rotoom. ; Rtoomo ve. ; Rtotom civitat ; Rodoma. ci. ; Rodomo ci.; Rotmo cu. ; Rtomo.. loi.	Dodone mo. ; Mellito ; Peccane m. ; Visoleus ; Radu...mo ; Aigoaldo mo. *ou* n. ; Bertichram. mon. ; Bertichramno m. ; Bertechramno mo. ; Chagnoaldo mon. ; Chelaldo m. ; Cheloaldo m. ; Chiloac. ; Ermoberto m. (*arg.*) ; Erneberto m. ; Rotobreo mi (*arg.*) [4] ; Merto m. ; Tapldolino n. ; Vaendo mo. ; Berio ; Sillon m. ; Vectore mo. ; ...doeno ; Riotoli... ni (*arg*).	Rouen.
Rotomo ecl. ; Roto-o ecl.	....nopi... ; Siggonos m. (*arg.*).	
Rotomo vic. ; Rotomo.	Baudacharius ; Disiderio.	Pont-de-Ruan (Indre-et-Loire).
Rovar.	Orul.	
Rovegiso.	Bertoinus.	
Rufiacu f.	Leocesius m.	Rouffiac (Cantal) ?

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1222.
2. M. Prou, *Ibid.*, p. 352. Cf. Engel et Serrure (Rivarenne, Indre-et-Loire).
3. Attribution d'Arthur de Marsy. Voy. M. de Man, dans *Tijdschrift van het Kon. Ned. Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 1899, p. 113 et 1903.
4. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 11 ; cf. n° 19.

Ruanieialioia ?	Ai. .aietus mone ?	
Ruenus fit ; Rutene ; In Rutene cive. ; Ruteno ; Rutinu ; Rutenus fi ; Ruenus fit (*monogramme*) ; Rotenus fi.	(*Monogramme*) ; Cannaco fit ; Cannaco ; Aienius m. ; Anciolutrio mui. ; Aspasius m. ; Avitus ; Bonulfus ; Deorerius mon. ; Esperios mo. ; Maretomos fecet ; Vrsomeri ; Otoneus ; Lopolus mo. ; Lopus mon. ; Rolus mo. ; Rosolus m. *ou* mn. ; Rosoxus m. [1] ; Saturnins ; Teudegusolus ; Vendimius m. *ou* Vendemi moneit [2] ; Valerianus [3].	Rodez.
Sagomo.	Lideciac.	
Sagono.	Orgesa.	Saosnes (Sarthe) ?
Sagraciaco.	Eosevio mon. ; Teodoleno ; Bosivio mo ?	Segrais *ou* Sarrazac (Dordogne) [4] ? *Voy.* Saraciaco.
Saius fit ; Saius civita ; Saio. . .ut.	Launo. . .des ; Munnus moni ; Bau. .gisilus o.	Séez (Orne) [5] ?
Salao vic. ; Salavo vi.	Sendullo m. ; Magnoaldo.	Cité de Poitiers [6].
Salecon.	Adulfus montr.	
Saliaco fito *ou* fit.	Bosoleno ; Boselinus.	Seilhac (Corrèze).
Salionno.	Santino m.	
Salo. . .	Racio. . . . (*arg.*).	
Sallo vico.	Leudulfus.	
Salviaco f.	Madelino m.	Sauviat (Haute-Vienne) ?
Samara.	Iianarius ?	
Sanano.	Ponuniovip.	Senez [7] ?

1. Cf. *Rev. belge Num.*, 1894, p. 282, fig.
2. Nombreuses variétés. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, nos 3879 à 3914.
3. Triens au monogramme (G. Amardel, dans *Bullet. Commission archéol. de Narbonne*, 1906, p. 1).
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2424. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 142 (Segry, Indre, pour *Teodolenus*).
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 297.
6. M. Prou, *Ibid.*, p. 495.
7. A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1885, p. 260.

Sancia ca.	Cumaerici.	
Sanctonas ; Sanctonas ci. ; Sancton. ; Sanctonis ; Santonas ; Santonis ; Santoni. ; Sconas civita.	Ascarico mo. ; Flodino moni. ; Ausonius ; Maurolenus ; Baudoleno... ; Iterius monoi. ; Aribodeo m. ; Lidulfo mone.	Saintes (Charente-Inférieure).
Sannonn ; Sanonno ; Sanon.	Bladil ; Domardo [1] ; Onma... ?	Cenon (Vienne).
Sansat.	Leudino m.	
Santele c.	Marcosius.	Santeau (Loiret ou Seine-et-Marne) ?
Santi Remi vico ; Santi Remidi vico ; Vico Santi Remidi.	Betto moneta pricci. ; Betto mone pr. *ou* pri ; Beto monedarius.	Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône) [2].
Saraucov ?	Idicia munitarius.	
Saraciaco.	Bodone mo. *ou* monei.	Sarrazac (Dordogne) ?
Sarcavis.	Ulfo.	
Sareburgo ; Sareburco.	Bobone mone. [3] ; Vulterico mon.	Sarrebourg (Alsace-Lorraine).
Saviliuco.	Medoës mo.	
Savinaco.	Vanesilo mono.	
Saviniaco vico.	Madoaldus.	Cité de Tours [4].
Sauliaco fi *ou* fit.	Bosenus ; Bosoleno ; Boselinus ; Alebododus *ou* Alebodes mo.	Sully-sur-Loire (Loiret) [5].
Sauliaco vico.	Ludulfo mono.	Souillé (Sarthe) [6].
Saulono.	Arnoaldo.	
Sauriciaco fit.	Be.ofridus mion ; Waldericuis.	Sorcy (Meuse) [7].
Savon.... ?	Onma....	
Saxobacio fit.	...ngilinus mo.	Belgique première [8].
Scala.	Varinus mo.	

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2355. Classé à la fois à Saosnes (Sarthe) et à Cenon par A. de Belfort (n°s 3949 et 3969).
2. M. Deloche, *Rev. num.*, 1887, p. 119. M. Prou, attribue ces pièces à Viel-Saint-Remy (Ardennes) ; *Cat. B. N.*, p. 228.
3. Sur une pièce le nom est suivi de « Oea » (M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 976).
4. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 34.
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 152.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 469.
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 991.
8. M. Prou, *Ibid.*, n° 1015.

Sca Crus Aurilianis (*avec lettres liées*).	Vincemalus monita (*arg.*).	Église Sainte-Croix-d'Orléans [1].
Sca Petro.	Vumaudinie (*arg.*) [2].	
Sce Eclesie.	Austomeri [3].	
Sce ffeac.	Onofredus.	
Scarponna fi. *ou* fit *ou* t *ou* t m.; Scaponna fii.	Fainulfo monet *ou* moneti *ou* monetat.; Trasoaldo mo.; Waecivelus mo.; Waregiselus mo.	Charpeigne (Meurthe-et-Moselle).
Sci Petri..	Mediolano mon [4].	*Voy.* Mediolano.
Sco Aredio fit; Sco Ardi fit; Sco Aredi; Sco Vroci.	Baudolefio m.; Baudolefius m. *ou* mon. [5]; Baudoleno m.; ....thiudaio m.; Vadoleno mo ?	Saint-Yrieix (Haute-Vienne) [6].
Sco Arocio.	R...ulio m.	
Sci a iunius.	Teodolino mo.	
Sci Dionise; Sci Dionisii mr.	(*Monogramme*; *arg.*); Ebregisilo.	Saint-Denis (*voy.* Catullaco).
Sco Filber.		*Voy.* Gemedico.
Scta Flura.	Defiis..s ? [7]	
Sci Gilasi.	Berulfo mo [8].	
Sci Iorgi; Sc. Iorgi fitur; Sci Iorgii.	Bodolenus; Bodolenus m. *ou* mo.; Bodoleno.	Saint-Georges-de-la-Couée (Sarthe) [9].
Sci Iuliani.	(℞, Briva. f.)	Brioude (Haute-Loire).
Sci Martialis.	Audeci. ls mn.	Limoges[10].
Sci Martini.	(Bannaciaco fiit.)	Bannassac (Lozère).
Sci Martini.	(Racio basilic. *ou* basilici[11].)	
Sci Martin.	(Sci Martin; *arg.*)	
Sci Martini; Scii Martini; Sci Mart.;	Erloinus (*arg.*); ..audeciselo (*arg.*)[12]; Fra-	

1. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 78.
2. *Ibid.*, n° 263.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, 2629.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 2631 (Atelier incertain).
5. M. Prou, *Ibid.*, p. 417.
6. Cf. P. Bordeaux, *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1899, p. XXXIV, fig.
7. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 143 (Saint-Flour, Cantal).
8. *Ibid.* (Saint-Gelais, Deux-Sèvres).
9. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 480.
10. M. Prou, *Ibid.*, n° 1949.
11. M. Prou, *Rev. num.*, 1896, p. 427, pl. VIII, 2; cf. *Cat. B. N.*, n°s 316 et s.; A. de Belfort, *Descr.*, n° 4551.
12. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 29; cf. n° 30.

Scs Mar.	terno ; Gemellus ; Gemellos ; Unicter (*arg.*) ; Uncter.	
Sci M......ir.	Agnus mun (*arg.*).	Tours [1] ?
Sci Martini loco Teiaco.	Baudichisilo m.	Ligugé (Vienne) [2].
Sci Mauri ; Sci Maurici.	Nicasio mon ; Bertemindo.	Saint-Maurice (Suisse) [3].
Sci Maxent. ; Sco Maxencio.	Hildulfus m. ; Merobaude m. (*arg.*).	Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
Sci Ma.....	D....icom.	
Sci Maximini.	Leodulfo m. (*arg.*).	Saint-Mêmin (Dordogne) [4] ?
Sci Medardi.	(Noviomo ci.)	Noyon (Oise).
Sci Metti.	Gari...aro.	
Sci Ontis cas.	Maurolenus.	
Sci Petri.	Mediolano mon. [5].	
....Sci Sulpicii.	.....monitar (*arg.*).	Église Saint-Sulpice de Bourges [6].
Sci Viuson.	A...modius ?	
Scola....	Inte moneta.	
Scola re.	Magnoaldo.	(Cité de Paris [7].)
Scola Remo (*ou* re mo).	Audoaldus mone. [8].	
Sco. Rm (*arg.*).		Reims [9] ?
Sco Sat....no.	Sigoleno (*arg.* [10]).	
Sconis civita.	Aribodeo m.	
Scudilio.	Elcil....d.	
Scus Sorelus.	...iax.	
Sdanaconi vic.	Naitioli..o.	
Sedoloco vc.	Baudoaldo moni.	Saulieu (Côte-d'Or) [11].
Seduninsium civita.	Mundericus mune.	Sion (Suisse).
Sefiniaco m.	Gundenus.	

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 344 ; A. de Belfort, *Descr.*, n° 4566.
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 2320.
3. M. Prou, *Ibid.*, p. 284.
4. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 143 (Magnac-Laval, Haute-Vienne).
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2631. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 143 (Montier-en-Der).
6. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 120.
7. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 705.
8. A. de Belfort, *Descr.*, n° 6348.
9. A. de Belfort, *Ibid.*, n°s 3786 et s.
10. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 214.
11. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 149.

Segusio civitate.	(Siduninsi in civi Va.) [1]	Suse et Sion.
Selaniaco.	Betto mone. *ou* moni; Cetto; ..ado mon.	Salagnac (Dordogne) [2]. *Cf.* Silaniaco.
Selonaco.	Aldoaldo mo.	
Senna Mauro (*voy.* Maurogenna).	Satorno monetario.	Monterol-Sénard (Haute-Vienne) [3]?
Senonas.	Marcoaldu m.	Senonnes (Mayenne) [4].
Seno. Racio eclisi.; Senone ci sci iic.; Senonnas civet *ou* civita.; Senoni civita.; Senones c.; Senoneo; Sen. civeta; Senoneies vicse (*pour* Senones cives).	Actelinus mon.; Vara... clius ax (*arg.*); Fartus mon. (*arg.*); Godobrandus mo (*arg.*); Gunthachramn. [6]; Bodresius mon. (*arg.*) [7]; Sigofridus m.; Guarrerso; Urso monitario.	Sens (Yonne) [5].
Seogmno.	Via...lid.	
Serotenno.	Baudigiselo; Baudech-....ta; Baudgui... ..ota.; Baudegiselus.	Sardent (Creuse)?
Sesavi.	Leone mo.	
Sesemo; Sesemo fit; Sesemo vi. *ou* vico; Sesemo viin.	Er....ris m.; Gennacio; Bosolinus; Bosoleno mo.; Bosolenus mo. (*arg.*); Gennacio mone; ...ichisild...; Domichisilus.	Couesmes (Indre-et-Loire)? Souhesmes (Meuse)? ou Souesmes (Loir-et-Cher) [8].
Sesiaco?	Domichisilus.	
Sesio m?	Ebroa...mo.	
Seso vico.		
Sesonis.	Riculfu.	
Sessionis fit.	Augoaldo mon.	
Sgefeac.	Onofredus.	

1. Siduninsium in civitate Vallensium. *Voy.* M. Prou, *Rev. num.*, 1888, p. 76, n° 12.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 418.
3. Attribution de Maximin Deloche (*Descr. m. mérov. du Limousin*, p. 83) repoussée par M. Prou (*Cat. B. N.*, n° 1658).
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 529.
5. M. Prou, *Ibid.*, p. 130.
6. Le dessin de cette pièce, seul connu, me fait croire que la monnaie était fausse. Elle a été classée au roi Gontran par A. de Belfort (n° 4053).
7. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n°s 59 et 62.
8. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 353. Cf. *Rev. num.*, 1890, p. 32. *Voy. aussi* In Cesemo.

Siall..ola.	Bettone mo.[1].	
Sico cas ?	Sesoald...mo.	
Sicusio fi.	Aricio facet o.	Suse (Italie).
Sidunis fit ; Sedunis civitate fi *ou* fit ; Siduns cive fit *ou* civiate fi. ; Sidunin-sium civitate fit ; Siduningi in civita ; Sedunis.	Ansebertus mu ? ; Aecius m. ; Gratus munitarius ; Gratus monitar. ; Totus monetarius ; Agetius munitar. ; Aietius mun. ; Pelorcio monetar. ; Betto munitarius ; Laico munitar ? Mundericus munitarius ; Munderico mune ; Nolaia....to moni.	Sion (Suisse)[2].
Siduninsi in civi Va.		*Voy.* Segusio.
Sila....ae fit.	Ratus munitarius[3].	
Silianiaco fit.	Abundancio ; Abundantius mo.	*Voy.* Selaniaco.
Silaniacoi.	Iaconue mo.	Séligny (Indre-et-Loire)[4].
Silionaco.	Teudomeris.	
Silliaco.	Maurinos.	Sillé-le-Guillaume (Sarthe) ?
Sillionaco.	Doddo mon.	*Voy.* Silionaco.
Silvanec. ; Silvanect. ; Silvanecti ; Silvanectis ; Silvanectis fit ; Silvanectes fit ; Silvwiecli[6] ; Silvane.	Aldemaro mo. ; Ragnulfus ; Sigomard mu ; Bettone mone. *ou* moneta ; Rettone, *et aussi* Bellone moneta ; Dommus mon. ; Ursolinus ; Ursoleni moneta ; Pusfius ? Ragnulfo ; Ragnulfus ; Sclinectis.	Senlis (Oise)[5].

1. M. Prou. *Cat. B. N.*, n° 2711.
2. Cf. C.-F. Trachsel, *Rev. des triens ou tiers de sol d'or frappés par les monétaires mérov. dans le Valais.* Lausanne, 1902, 1 pl. (56 pièces).
3. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 144 (*Silanace*).
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 400.
5. M. Prou, *Ibid.*, p. 239 ; cf. Cte A. de Loisne, *Bullet. Soc. Antiq. de France*, 1906, p. 362, fig.
6. Ce groupe a été interprété par *Silvan ecli* et la pièce classée à l'église de Senlis.

Il y a plusieurs déformations du nom qui rendent l'attribution douteuse dans plus d'un cas.

Silviac...	Ginnicisilu.	
Silviniaco.	Francaubodus.	Souvigny (Allier).
Similiaco.	Procomeres.	Sémilly (Manche) [1].
Sinemuro f.	Sicoald mo. [2].	
Sirallo fitur; Sirallo.	Ebrulfus fecit; Ebrulfo; Eos..ndus.	Ciral (Orne) [3].
Siriutaou.	Arivaldo.	
Sitianutiati.	Ocreo.	
Soanno.	....igil.....	
Sododuvo.	Merforin mo.	
Sognoaldis.	Domnolenus.	
Solaso vi.	Tfeouldus.	Soulas (Loiret) [4].
Solemnis.	Aupta...ldo.	Solesmes (Sarthe) [5]?
Sollaco vic; Soliaco v.; Solliaco vico.	Mallebodis; Mullebodu; Mallebods [6]; Aleodus.	*Voy.* Sauliaco.
Solnaco f; Solonaco; Solonaio; Solonaco vico.	Idonio mon.; Baio mo. *ou* mon.; Ernoaldus.	Sonnay (Indre-et-Loire) [7].
Soldaco vico.	Malebodis.	
Sorellus.		
Sorie.	Edommio mo.	
Sornegdia vico.	Ernoaldus; Automedo moneta.	
Sosillu v. f.		
Sotcoi ft.	Odntchctnits?	
Sotcnot.	Adelemarus.	
Spaniaco f.	Fredmundus moi.	*Cf.* Espaniaco.
Spira; Spira fit.	Bddu m ?. Gaiso mo.	Spire (Hesse) [8].
St...va.	Ebohus.	
Staoneetiso.	Tanoirelt [9].	
Stampas; Stapas; Stampas fitur.	Droctegisilo m.; Drteglusi; Dructomarus.	Étampes (Seine-et-Oise)[10].
Sti Firmini mu (Er).	(Eclisiae).	

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 292.
2. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 144 (Semur).
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n°s 470 à 472.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 671.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 473; cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 4161.
6. Il y a plusieurs déformations.
7. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 401.
8. M. Prou, *Ibid.*, n° 1163.
9. M. Prou, *Ibid.*, n° 2635.
10. M. Prou, *Ibid.*, n° 567.

Stoliaco.	Virulo [1].	
Stratoiburg; Stratebурgo c.; Stradiburg.	Cosrubet ; Tesamone mo.; Tcius monetaius.	Strasbourg [2].
Studilo.	Arado.	
Suc.	Voitunus.	
Suessionis ; Suessionis f. *ou* fit; Suesionis ; Suessiones ; Soesionisi ; Suessiono.	(Suessionis) ; Bettoi monetari ; Betto mo. ; Bettone mona. ; Riculfo; Inl. .o monet.; Bettoni.; Biivegario i; Elafius monet. ; Audoaldo moni. ; Ragnemaro mo.	Soissons (Aisne) [3].
Sugelione vi ; Sugilione fit.	Airigunso mon. ; Senso monitari [4].	
Suge. . .liuco.	. . .andulfus.	
Sugmao.	(*Sans légende ; arg.* [5])	
Suleca. . . .	Eu. . .slus.	
Sulude c.	Dusinus.	
Suvlio fi.	Leondci. . .s m.	
Suuliucu?	Upucale *ou* Alfudu c?	*Cf.* Soliaco.
Susoivo t.	Ivradus. . .	
Taciaco vico.	Dachadus.	Thésée [6]?
Tagivao *ou* Tagiova.	Otodovoeca [7].	
Tagro.	Leodoaldo.	
Talilo cast.	. . .liius mon. [8].	
. . . .taniac.	(*Légende rognée.*)	
Tannaio t.	Bettoni.	
Taotun mo.	Villebode mone.	
Tarantasia n.	Rinchimo monetarium.	*Voy.* Darantasia.
Taroanna ; Taroanna fit.	Rosotto ; Euscacharius.	Thérouanne (Pas-de-Calais) [9].
Tasnuc. . . .	Leudino m.	
Tauliaco (*ou* Pauliaco).	Lenbovald (*ou* Leudovald).	

1. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 145 (Estouilly, Somme).
2. Il y a des déformations (M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 253).
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 230.
4. Il y a des variétés avec le nom déformé.
5. Durocher, *Bull. de Num.*, 1906, p. 3, fig. E.
6. A. de Belfort, *op. cit.*, n° 4223.
7. *Rev. num.*, 1886, p. 47, pl. VI, n° 4223.
8. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2041.
9. M. Prou, *Ibid.*, p. 249.

Taurecino.	Luppus mon.	
Tauriliaco.	Aribode m.[1].	
Tasgunnago.	Arigius mon.	Tazanat (Puy-de-Dôme) *ou* Tagenac (Cantal)[2].
Teiennaio.	Vellino.	
Tele....	I...u mo.	Cité d'Arles[3].
Telemete ; Telemete fi *ou* fit m. ; Telemate *ou* Telemate fit m.	Bertovalds mo. ; Bertovalgus mon. ; Bertoaldo m. ; Erivva...so m. ? Sigofredus mo ; Garivaldus m. *ou* monetar.	Saint-Amand-Tallende (Puy-de-Dôme)[4].
Tellao.	Ermachario ; Wadingo mon.[5].	
Tella vi...	Aigulfo mo.	
Tengones fit.	Charialdus m.	
Teodobercia ; Teodeberciaco ; Teodeberciac ; Theudeberciaco ; Theodeberciaco f. ; Theodebercia v ; Itiberciaco.	Aunoaldo ; Aonoaldo mo ; Chadulf. mo ; Eonomio mo ; Eonomius ; Iohannes ; Iohanne, *ou* Iohannis ma ; Censurius m. ; Fi...... ; Maurno mno ; Monoaldo mo. ; Spect. ; Spectatus mon. *ou* moneta ; Espectatus mt.	Thiverzay, faubourg de Fontenay-le-Comte (Vendée)[6].
Teodericia ; Teodericiaco.	Teodericus mo. ; Teodirico mot. ; Teodiricus monet.	Trizay-sur-le-Lay (Vendée)[7].
Teodiliaco.	Edicisilo m.	
Ternodero.	Berulfo moneta.	Tonnerre.
Teuberciaco.	Spectatus m.[8].	*Voy.* Theodeberciaco.
Teuderic.	Carcillo[9].	

1. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 145 (Truyes, Indre-et-Loire).
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1845.
3. M. Prou, *Ibid.*, n° 1366.
4. M. Prou, *Ibid.*, p. 380 ; cf. A. Longnon, *Atlas histor. de la France*, p. 144.
5. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 145 (Le Tellau, Seine-Inférieure).
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 487.
7. M. Prou, *Ibid.*, p. 484.
8. M. Prou, *Ibid.*, 1896, p. 444.
9. J'ai déjà classé ce triens avec *Carcillo* comme nom de localité. Il peut y avoir quelque incertitude, *Teuderic(us)* pouvant être un nom de monétaire.

Teudirico.	Arastes.	
Teverio vico.	Noctatus lo [1].	
Teudemciaco.	Onarulfo.	
Teudericaco ; Teudericiaco.	Eonomio mo. ; Chadulfo.	Trizay-sur-le-Lay.
Thaisa cas.	Fridinus.	Thisay (Indre-et-Loire[2]) *ou mieux* Thésée (Loir-et-Cher) [3].
Theodiliaco.	Edicisilo m.	
Thicovosna fit.	Inie. . .fu m.	
Tila castro.	Aschubaiso moie.	
Tholosa ; Tholosa fit *ou* fiet ; Tolosa fi. *ou* fiet ; Tolosaa fit ; Tolosa m. *ou* mii. ; Tolusa ivi ; Tulusa civit ; Tolosa clor (?) *ou* cto.	Isor munet. ; Baldulfus mo. ; Adolleno mon. ; Arnebode mo. *ou* mn. ; Bladerics ; Ebromare mon. ; Addomere m. ; Fredoaldo mon. ; Framigills ; Magnoe moneta. ; Magno monet. ecl. ; Mallione mon. [5] ; Danoaldo ; Navigissilos m. ? ; M. . .no monet. (Ecl. *dans le champ*) ; Teuddolen m. ; Vanodulfo ; ...du lius mt ; Audulfus mt. ; Lo. . .cile ; Loisocle ?	Toulouse [4].
Ticinnaco ; Ticinaco.	Charigis ; Charigisi.	
Tidirici ; Tidiricia ; Tidiriciaco ; Tidiriciaco fi. *ou* vi. *ou* v. ; Tiriciaco.	Aonao ; Aonoaldo mo. ; Aegulfo mone. *ou* moni *ou* mono ; Aonobode m. ; Cinsulfus ; Cinsulfo mone. ; Fantoaldus ; Gundobode ; Ioannis ; Maurino avo ; Sego m. ; Sigoaldus *ou* Sigoaldo m. *ou* mon. ; Aigoaldo mon. ; Gagoaldo (*plomb*) ; Witta *ou* Wita mone.	

1. *Rev. num.*, 1884, p. 299.
2. M. Prou, *Rev. num.*, 1890, p. 151 ; cf. p. 132.
3. Attribution de Ponton d'Amécourt, reprise par M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 672.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 503 à 506.
5. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, pl. III, fig.

Tirruciac.	Gundoaldo x.	*Voy*. Ferruciaco.
Toarecca.	Nonno mo.[1].	
Tobrencia.	Aunobertus.	
Tirco vic?	Ebirecisilo[2].	
Tiverniuni vi.	Sigimundus.	
Tnovvo vico.	Tasone mone.	
Toare ca.	Nonno mo.	Thouars?
Toarcege?	Nonnus m.	*Voy*. Arcegeto.
Toatun?	Villebodes[3].	
Toiiano civ.	Ledoaldo monetai.	
Tobrencia?	..nobertus m.	
Tolosaa fit; Tolosa fi.		*Voy*. Tholosa.
Tolosacto.	Lo...e.	
Tornacum.	(Clodov. rex.)	Tournai (*voy*. Turnac).
Tricas; Tricas civi. *ou* civitat. *ou* civetate *ou* fit; Trecas; Trecas civi. *ou* fit; Trcas ive.	Gennulfus; Gennulfus mon.; Gennulfus monitarius; Gennulfo mont.; Audoleno *ou* Audolenus mo. *ou* mon. *ou* monet. *ou* monetari.; Berteramno m.; Berteramni (*arg.*)[4]; Concesso monet.; Fredeb... (*arg.*); Leone monitaro; Maurino mon.; Mummoleno *ou* Mumolinus[5] fici.; Willoberto moni (*le même monétaire avec* Racio eclisiae *ou* Racio eclis Tre; *arg.*); Beregisilus.	Troyes.
Treis civiti.	(*Illisible*.)	Troyes?
Trectuise vico.	Mauro monetatiu.	
Tremeollo; Tremolo vic.	Baudolefus; Baudoleus; Leudomundus.	La Trimouille (Vienne)[6].

1. M. Prou, *Rev. num.*, 1896, p. 445.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 840.
3. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 146.
4. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 69.
5. Il y a de nombreuses variétés de ce monétaire.
6. A. Blanchet, *Nouv. manuel*, t. Ier, p. 93; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 490.

Tremolito.	Landulfo.	
Treveris civit. *ou* civitate *ou* civetat.; Treveris civetate fit; Treveris civetate obrius fiit; Treveris civtate obriu.[1]; Treverus civ. *ou* cive.	Rebiarobus fi.; (Victuria Agstr.); Bertilino monitario; Launoveos monetarius constit.; Launovios monetarius constit; Monualdus monetarius coniir.; Imonoadmt (?); Vinulfus monetariu.	Trèves.
Tricirco.	Drucoivifo mo.	
Triecto fit; Triecto fit pax; Triectu fit.	Adelbertus m.; Ansoaldo; Bosone mo.; Chagnomiris; Chrodoberto; Chrodebertu; Godofridus mo. *ou* moni.[3]; Madelinus m. *ou* mo.[4]; Maganone mon.; Grimoaldus m.; Grimoalus m.; Rimoaldus m.; Thrasemundus mo.; Thrasemundus m.[5]; Domaricus m. *ou* mo.	Maestricht (Pays-Bas)[2].
Trocco fit.	Scilldileioi ?	
Trono cas.	Chariulfo mo.[6].	
Trusciaco; Trusciaco fiit.	Valerio neta mon.	Drugeac (Cantal)[7] ?
Tuestat fit.	Matelinu viv.	*Voy.* Dorestate.
Tubn.nus (?) *ou* Turonus ?	Laurufoni.	
Tug...e.a.	Austro m.	
Tulbiaco fi. *ou* fit.	Chranulfus mo.; Gabiulfu m.	Zülpich (Prusse rhénane).
Tuliniaco.	Tuedecisilo.	

1. Cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 4411.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 257-261.
3. *Rev. num.*, 1886, p. 45.
4. *Ibid.*, p. 46. Il y a plusieurs variétés; il en est de même pour plusieurs autres monétaires de cet atelier.
5. *Ibid.*, p. 43, pl. VI, 6.
6. Cf. B. de Jonghe, dans *Rev. belge Num.*, 1892, p. 526, fig. (lisant *Castro novo*).
7. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 382.

Tulla...roia.	......monetar...[1].	
Tullo ; Tullo civita. *ou* civitate *ou* cive *ou* civetati ; Tullo fet *ou* fit ; Tull. civitat. fitu. ; Tulus civit.	Artovallus mo. ; Audoaldo monetari ; Ductoaldus mo. ; Ductoaldo mo. *ou* mon. *ou* mone. *ou* moni. ; Drustoalius mo. ; Leudio monet. ; Leudebode mo. ; Ludo monet. ; Aunegiselo m. ; Gibiricus mon. ; Selevicselus ; Rosita moni. ; Vodotus mone. ; Audulfus m.	Toul (Meurthe-et-Moselle).
Tullo castr. ; Tullo castro fa.	Silvester mo.	Toulx-Sainte-Croix (Creuse)[2].
Tuostsiti.	Vemius.	
Turcurion.	Ercoilin m.[3].	
Turiaco[4].		
Turnac. ; Turnaco.	Gueroal. ; Teudahario ; Teudcharius.	Tournai[5].
Turonus ; Turonus civ. *ou* civi. *ou* civita *ou* cive.	Maurus mon. ; Antimi mon. ; Laurufo m. ; Mallio moneta. ; Domnigisilo m. *ou* mo. ; Chadomari ; Chadomali m. ; ....dperto mntari (*arg.*)[6] ; Sagund... (*arg.*) ; ....-arn m.	Tours (Indre-et-Loire).
Turturonno ; Turturonno fit ; Tornronno fit.	Aunulfi ; Bloderico ; Fartus mon. ; Leudeno mo. ; Mere...n. ; Ricobodo mo.	Tourteron (Deux-Sèvres)[7]?
Turva fito.	Daricus mota.	

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2042.
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 2015.
3. M. Prou, *Ibid.*, n° 2650.
4. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 146 (Zurich).
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 238.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 325 ; cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 4541.
7. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 490 ; cf. *Ann. Soc. Num.*, 1892, p. 166 ; A. de Belfort, *Descr.*, n° 4591.

Ucecie fit; Ucece fit; Ucedecus mo; Uceca. Uc (*m. royales*).	Aldericus fecet; Aspasius mu.; Hadelenus; Bertoaldus [1]; Eci (*arg.*).	Uzès (Gard).
...ucedunni ?	Viliimuds [2].	
Uco mon.	Petrus (vanei?).	
Ufecxie fit.	Aldericus fecet.	
Ulirca ei.	Amrocam [3]?	
Ulmeovo.	Vadovaldus m.	
Umoltonno.	Oliu..c.	
Uncecia vico.	Eugenius.	
Undocino fit.	Genno monet.	Vendôme (Loir-et-Cher) [4].
Ungo fiet.	Protadius.	Cité d'Arles [5].
Unitui..un.	Audiernus m?	
Uranoluno.	Fiisillus.	
Urba vic?	(*Illisible*).	Orbe (Suisse) [6]?
Urgentone.	Baione [7].	
Vsatego vico.	(Sco Marii).	Cité de Tours [8].
Usciaco fit.	Aigiulfo mo.	
Userca; Userca f. *ou* fit *ou* fet; Userca cas.; User castro.	Gandilon? Baseliani; Basilianus; Irso *ou* Urso monetac.; Leodo mo.; Leodoiodo m.; Nunnolus mon.; Maurus monetar.; Baudechi...eta; A..ano mone.	Uzerches (Corrèze) [9].
Usercalo....	Url...netac.	
Userga ?	Telafo? (*arg.*).	
Utucino ca ?	Teddufos m. [10].	
Vadevigasni om ?	Lon...gilus m.	
Vadiciv + vi + iv.	Ucigutisutisvita.	Belgique Première [11].

1. La pièce qui porte ce nom présente au revers la légende *Vcedecus mo*, traduite par monétaire d'Uzès (M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2478).
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 2654.
3. M. Prou, *Ibid.*, n° 2673.
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 581.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 1367.
6. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 147.
7. A. de Belfort, *Ann. Soc. Num.*, 1895, p. 53.
8. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 36 (pl. VII, *Rev. num.*, 1907).
9. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 420.
10. M. Prou, *Ibid.*, n° 2663.
11. M. Prou, *Ibid.*, n° 1024.

Vaddonnaco vi.	Medegisilo monet.	Gannay (Allier)[1].
Vadinnaco vico.	Allamundo mo.	Cité de Clermont-Ferrand ou Gannat (Allier)[2].
Vado ft.	Babrica.	Le Grand Vé (Manche)?
Vaggias.		
Va (Maurice Tibère); Valentia civit.	Gaudolenus mone.; Tuo....	Valence (Drôme)[3].
Vaienc.a fit (*champ* Va); Valen...	Avi....; ....onetari.	Valence ?
Vallaria vico fi.; Vallaria.	Glavio monitari; Glavione mon.	Vallière (Creuse)[4].
Vallegoles; Valligoli.	Bonus? Goii mon. ?	Valuéjols (Cantal)[5].
Vallecia vi.	Chademundo[6].	
Vallcsi.	....monita.	
Valmiollo.	Agodofus.	
Vapinco; Vapinco fitur im.; Vapinco fiet[7].	Domolo....; Launomiri mo.	Gap (Hautes-Alpes).
Vapponnaco vi.	Medelicilo mone.	*Voy.* Vaddonnaco.
Varinio.	Orulfus.	
Varinnas.	Angisiso mo.	
Varmacia fit.	Dodo monetorio.	Worms.
Vasatis cive; Vasats c.	Beremundus m.; Sor...-d...; Mmolus.	Bazas (Gironde)[8].
? Vaso (*en monogr.*).	(*Arg.*)	
Vastinai....	....t....ibus[9].	
Vatunaco vi.; Vatunnaco vico.	Alemundo; Allamundo mo; Almundus.	Cité de Clermont-Ferrand[10] *ou* Gannat (Allier)[11]. *Voy.* Vadinnaco.
Vegoste villa fit.	Produlfus monitariu.	

1. M. Lecomte, *Rev. num.*, 1894, p. 425.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1863; M. Lecomte, *Rev. num.*, 1894, p. 424.
3. M. Prou, *Ibid.*, p. 296 et 581.
4. M. Prou, *Ibid.*, p. 421.
5. M. Prou, *Ibid.*, p. 382.
6. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 147 (Vallèche, Vienne).
7. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2479.
8. M. Prou, *Ibid.*, p. 501; cf. *Ann. Soc. Num.*, 1895, p. 488.
9. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2652.
10. M. Prou, *Ibid.*, p. 385.
11. M. Lecomte, *Rev. num.*, 1894, p. 424.

Velcassino i ; Velecassino.	Aunegisilo ; Pi..erone.	Le Vexin [1] ?
Vella vic.	Argulfo mo.	
Vellaco vico.	Uneligilo m. ?	
Vellao ; Vellaus ; Vellavos ; Vellaves fit ; Vella...fit.	Esperios m. ; Esperius mone. ; Asperius monet. ; Sperius ; Dagomares m. ; Teudulfus mu. ; Leudulius ?	Saint-Paulien (Haute-Loire) [2].
Vellino.	Teienn mo.	
Vemato vi ?	Aproca ?	
Vên. ; Ve.	(*Légendes dégénérées.*)	Venasque (Vaucluse) [3].
Venda vic.	Av.rns f.	
Vendonesse fit.	Ago monetariu.	Windisch (Suisse).
Venetus ; De Venetus.	Chardo ; Gennovius.	Vannes (Morbihan) [4].
Venisciaco [5].	Leudulfus (mo ?)	Vancé (Sarthe) ?
Vendogilo.	Teodelino m.	Vendeuil (Dordogne) [6].
Venta.	Cadaindi filio.	Winchester (Angleterre).
Veredaco vico.	....eno mon.	
Vereduno.		*Voy.* Virduno.
Veremum ?	Dotiloranus i.	
Verilodio fit.	Aonulfo.	
Vernemit. ; Vernemito vil. ; Vernemito.	Merealdo ; Atfla mo ; Attila mo [7].	
Verno vico i.	Aiulfus mi.	Ver (Oise) [8] ?
Versorodo.	Audorico.	
Vesaronno.	Magnus.	
Vesonc.ov.	...o. moneta.	
Vesonno vico.	Flanigisilu.	
Vesoncione ; Vesoncione fit. ; Vesoncone f. *ou* civ. ;	Gennardus aerio ; Gennards erio ; Gennardus mune. ; Sobo mo-	Besançon (Doubs).

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 278.
2. M. Prou, *Ibid.*, p. 440 et 582.
3. A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1885, p. 261, 2 fig. ; M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1358.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 128.
5. M. Prou, *Rev. num.*, 1896, p. 433, pl. VIII, 5.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 497.
7. M. Prou, *Ibid.*, p. 545.
8. M. Prou, *Ibid.*, n° 1103.

Vesuncione de selegus *ou* d. se.; Visuncioni.	nitario (*arg.*); Tunegiselus; Porto....	
Vestio?	Niddvi....	
Veulniloi?	(*Légende rognée.*)	
Viaceeia (*voy.* Uncecia).		
Vias c..	Tuatun.	
Vico Brivate.	Mariulfo moneta.	
Vico Botanisat.	Landilino monis fi.	
Vico Iuli civetas.	Escupelio monetariu.	Aire (Landes) [1].
(*Victor....a*).	Racio Aeclisi.	(Saint-Victor de Marseille).
Victoriacu.	Chianacoi.	
Vigoiedus v.	Bertoaldo.	
Vigo nio mo.	Aigonius.	
Vidogino; Vidocino.	Agrigisilo.	Vendôme [2].
Vidua vico fit.	Francobodo m.; Francoleno m.; Fransicinus?	Veuves (Loir-et-Cher[3]).
Viducas.	Domaro m.	
Vienn.; Vienna civ. *ou* civi *ou* civitati *ou* fit *ou* fet *ou* casto; Viena.	Dobo monitario; Iuliano mo; Bertulo mo.; ..adda mountar.; ...aines mon.; Leloenus; Arvaldo monitar.; Audemundus m.; Aunato monitario [4]; Blidemundus; Sanctus monetarius; Lude...nds; Teudecendo; Laurentius; Vivatus moni.; Aines no. (*arg*).; Maguno mo.	Vienne.
Vienna de officina Laurenti.	(*Maurice Tibère* [5].)	
Vien. fet; Vienna feit.	Laurenti; Laurentius mun.	
Vienna vico; Viena	Coimonairicu; Igunod-	Vienne-le-Château

1. *Ann. Soc. Num.*, t. IX, p. 282, 285, 362; A. de Belfort, *Descr.*, n° 2077.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n°s 582-583.
3. M. Prou, *Ibid.*, n° 405.
4. M. Prou, *Rev. num.*, 1896, p. 440, pl. VIII, 15.
5. *Rev. num.*, 1884, p. 173.

vico ; Viennai ? Vienna fiet.	maron ; Leudino mone ; Leude...do.	(Marne) ? *ou* Vienne-en-Val (Loiret) [1].
Villa Leon.		
Villa Maorin.	Vitale monetar.	Moranville (Meuse) [2].
Vil.la fitur ?	(...auns...aüc ; *arg.*).	
Villa Lus.	Araulfus.	
Villonnomo.	Polemius mo.	
Vimc...acio.	Deuc mn.	
Vimigleon.	Godomaris kd.	
Viminao.	Piperone ; Ppero [3].	
Vimunaco.	Maurinus montc. [4].	
Viindo.	(*Monogramme ; arg.*)	
Vindaria vi.	Voli..... mo.	Vendières (Aisne) [5].
Vindello ; Vindello vc.	Ertro mo ; Mauro ; Genoaldo.	Vendel (Ille-et-Vilaine) [6].
Vindeoera.	Tenau mc.	Vandœuvre (Meurthe-et-Moselle) [7].
Vindiciaco fi ; Vindiciaco.	Hildomar.	Vensat (Puy-de-Dôme) [8] ?
Vindicco fit.	Gomegiselo mo.	Vendeix (Puy-de-Dôme) [9].
Vindocino ; Vindocino fit ; Vidocino.	Eudocinus ; Launodous ; Agnigisilo.	Vendôme (Loir-et-Cher).
Vindom vi fecitur.	Angulfus i ?	
Vindonisse fitur ; Vindonuise citur.	Tuta monearis. Vfligins.	Windisch (Suisse). *Cf.* Vendonesse fit.
Vindovera ft *ou* fit.	Chrodoladus m.	Vendeuvre (Aube) [10].
Vindover...	....anorius c ?	
Vinivio ?	(*Illisible.*)	
Virciloteds.	Ictoa....nn (*arg.*).	
Virdun. civitas ; Virduno fit *ou* fitur *ou* civ. ; Virdunocive ;	Dodoni monetario ; Ambrovald ; Dagobertus ; Dodo munet. *ou* mo-	Verdun.

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 154.
2. M. Prou, *Ibid.*, n° 1006 ; cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 2379.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 245 (Le Vimeu).
4. M. Prou, *Ibid.*, n° 1016.
5. M. Prou, *Ibid.*, n° 1069.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 504.
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 996.
8. M. Prou, *Ibid.*, n° 1856.
9. M. Prou, *Ibid.*, n° 1855.
10. *Rev. num.*, 1890, p. 38. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 148 (Vendœuvre, Meuse).

Virdunum civ. ; Virdunis fiet ; Virdunis civetate fit ; Verduno ; Vereduno fit *ou* fiet ; Verdono fit ; Verdunu cit. ; Viriduno ; Viriduno civ. *ou* fit ; Veriduno fit ; Virdun civitas (*arg.*).	neta ; Dodu mo[1] ; Fragiulfus mu ; Giseleno mon ; Ambrovald ; Landericus m[2] ; Audegiselus fecit ; Mundericus mu ; Maura-charius m. ; Laude... fici. ; Tassalo mo. ; Timilivorvito (?) mun. ; Tottoleno m. ; Rampeleno monti[3] ; Ranliluleno monit. ; Undenicaco munt[4] ;... eicilaude ; Ranulfus moni. ; Ratialano monti.	
Viredivcu ?	(Clotharius.)	
Viriaco vico.	Aegulfo monitar.	Virey (Haute-Saône)[5] ?
Viriliaco f. *ou* fitur ; Viriliaco vico *ou* vico fitu ; Viriliago ; Viriliago fi.	Frederico mo. *ou* monitario ; Fridirico mo. *ou* moni. ; Iohannis m. ; Teodirico m. *ou* monit ; Teodericus.	Vrillé (Deux-Sèvres)[6] ?
Viroia...aon.	..amn....s (*arg.*)[7].	
Virisone vic.		Vierzon (Cher)[8].
Virisione ; Vrisoine tfi.	Berulfo mo ; Leudebode mo. ; Selciclalcea.	
Viroma.... ; Viromado ; Viromandis.	Sinulfus mo. ; ....one mone. ; Badolutus ; Sinio mo.	Vermand, Saint-Quentin (Aisne)[9].
Vir. onu.	Tucaianni ?	
Visina *ou* Anisiu.	....ive...s.	
Viva.	(*Lég. impériales déformées.*)	Viviers (Ardèche)[10].

1. *Rev. num.*, 1890, p. 133. Nombreuses variétés de *Dodo*.
2. L. Maxe-Werly, *Rev. belge Num.*, 1900, p. 389.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1001.
4. *Ou* Mundericus mu. *Rev. num.*, 1890, p. 17.
5. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 149 (Virey, Aube).
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 491.
7. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 267.
8. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 354.
9. M. Prou, *Ibid.*, n° 1075.
10. M. Prou, *Ibid.*, p. 293.

Clotari viitoria (Viva *dans le champ*); Vivarios; Vivario civi; Viv..civ.	(Clotharius rex); Iimo moni ? Dagobertu; (Sigibertus re.)	Viviers.
.....vivati.	Ainfai ?	
Vivrolenius.	Aigoaldus.	
Vivs.	...dua....[1].	
Vellaus.	Araulfus.	
Vnoisos.	Nset (*en monogr.*; *arg.*)[2].	
Vodincu.	Aeonus.	
Vodnarbili.	Chariovindus.	
Vorocio vico.	Ebroaldo mo.; Dructaldo.	Vouroux (Allier) ou Vourse (Haute-Loire)[3].
Vosonno fi. *ou* vi. *ou* vic.; Sov'onno (*sic*).	Endolindu; Flanigisilus; Flanegisil. m.; Flanigisil.	Vouzon (Loir-et-Cher)[4].
Vovei.	Arvaucus.	
Vulsu.	(*Sans légende.*)	
Vultaconno.	Marculfo; Teudomere.	Voutegon (Deux-Sèvres)[5] ?
Vuredon vico?	Leobolenos[6].	
Wagias.	Teudosindo; Aigulfus.	Vaiges (Mayenne)[7] ?
Wic in Pontio; Wicco f. *ou* fit.; Wicus; Wicus fit *ou* ficit.; Vicus fit. *ou* civi.; Vico.	Daculfus mnt; Leo; Ifiscus; Dutta monet.; Domoluno; Anglo mon. *ou* monet.[9]; Donnane moni.; Flesucnet.o?; Hadeenus; Ela monit.; Uncco monet.; Ucco monet.; Sassanus; Siva m; Ca..ito monct?	Près d'Etaples (Pas-de-Calais)[8].

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1142.
2. M. Prou, *ibid.*, n° 2845.
3. A. Héron de Villefosse, *Rev. num.*, 1884, p. 384; M. Prou, *Rev. num.*, 1896, p. 443, pl. VIII, 19, et *Cat. B. N.*, n° 1857.
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 155. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 149 (Vosnon, Aube).
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 492.
6. M. Prou, *Ibid.*, n° 2664.
7. M. Prou, *Ibid.*, n° 474.
8. M. Prou, *Ibid.*, n°s 1122 et s.
9. Il y a de nombreuses variétés; cf. A. de Belfort, *Descr.*, n°s 4964 et s.

Wifis.	Paulinus.	
Woni vico f.	Vfiiidiu ?	
Vxl . . . olii.	Itviulus non.	Novempopulanie[1].

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2439.

CHAPITRE XI

LISTE DE MONÉTAIRES DONT LES NOMS SE TROUVENT SUR DES MONNAIES SANS INDICATION DE LOCALITÉ[1].

Abboni munet [2].
Aggone m.
Aigoaldo m.
Audemarus [3].
Auderianus mo. ; ℞, Audiernus m. [4].
Audulfus : ℞, Audolido monita [5].
Bertoaldus ; ℞, *Monogramme* (*arg.*) [6].
Bodone (*arg.*) [7].
Bri. . .r.
Caius mone (*arg.*) [8].
Domnolenus ; ℞, Sogno. .dus (*arg.*).
Domisius ; ℞, L. moum.
Dono fecit ; Leodino [9].
Ebredigulf mue ; ℞, Dot. . . tricu munit.
Ebroino (*arg.*)[10].
Fredulfo ; ℞, Auderici[11].
Griumo[12].
Gundo. . .o m. ; ℞, Monetario.
Landulfo m. (*arg.*).

1. J'ai donné une liste analogue dans mon *Nouv. Man. de Num. du moy. âge*, t. Ier, p. 100. Voy. aussi A. de Belfort, *Descr.*, t. V, p. 49 à 74.
2. Pour ce monétaire et plusieurs autres, voy. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 546, 560 et s.
3. A. de Belfort, *Descr.*, n° 4155.
4. A. de Belfort, *Ibid.*, n° 823 ; attribué à *Bellomonte*.
5. A. de Belfort, *Ibid.*, n° 6511.
6. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2863 ; cf. A. de Belfort, *Descr.*, n° 3565.
7. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1899, p. 48.
8. A. de Longpérier, *Notice Coll. Rousseau*, p. 95, n° 219.
9. A. de Belfort, *Descr.*, n° 1757.
10. M. Prou et S. Bougenot, *Trouv. de Bais*, n° 99.
11. A. de Belfort, *Descr.*, nos 6045 et 6172 (classé à Bourges et à Angoulême). Cf. encore *Ibid.*, n° 6513.
12. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1829 (à Brioude).

Leodegiselo; ℟, Belond... ? (*arg.*).
Leudelinus mo [1].
Maurinus m. ; ℟, Aurecinvana mo ?
Nailo mo. ; ℟, Arnoaldo [2].
Orulfio ; ℟, Varinio.
Radulfus.
Ricobertu ou Berturico (*arg.*).
Rodemarus ; ℟, Ebroino (*arg.*).
Rolandeo.
Saturnins [3].
Sisoaldo [4].
Trobapo mone (*arg.*).
Tursinus ?
Villebode mone f ; ℟, Taotun moi [5].
Vita moni. (*Monogramme ; arg.*).

1. A. de Belfort, *Descr.*, n° 1463.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 2707. Cf. Belfort, *Descr.*, n° 3174, et Engel-Serrure, *Traité*, p. 137 (lu *Naronno*).
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 1916 ; A. de Belfort, *Descr.*, n° 3931.
4. Cf. un plomb avec *Sigoaldus* (*Rev. num.*, 1886, p. 210).
5. A. de Belfort, *Descr.*, n° 6609.

LIVRE IV

MONNAIES FRAPPÉES EN FRANCE SOUS LES ROIS DE LA DEUXIÈME RACE

Le monnayage mérovingien avait été trop décentralisé pour que les premiers souverains carolingiens n'aient pas tenté de réagir. Charlemagne lui-même y réussit mal, en dépit de sa fermeté appuyée sur une puissance que la Gaule ne connaissait plus depuis longtemps. On verra plus loin que les ateliers monétaires furent trop nombreux ; et l'édit de Pîtres, dont un article restreignait le nombre de ces ateliers à neuf, paraît avoir été caduc dès qu'il fut promulgué. Par la suite, lorsque l'autorité impériale ou royale devint presque nulle, le droit monétaire fut usurpé par des évêques, des églises, des comtes et vicomtes. La décentralisation fut à son comble. Ce fut le commencement du monnayage féodal dont l'établissement et le développement eurent des conséquences politiques, encore mal comprises. C'est grâce à leurs émissions monétaires que les ducs, comtes et seigneurs purent soutenir, pendant plusieurs siècles, contre l'autorité royale renaissante, l'indépendance qu'ils s'étaient accordée. L'unité de la France fut retardée de trois siècles au moins et la faiblesse qui résulta de cette situation amena les désastres de notre pays pendant la guerre de cent ans.

Aucun texte carolingien ne mentionne, pour la France proprement dite, une monnaie d'or officielle. Si l'on rencontre quelques pièces de ce métal, elles paraissent avoir été émises pour faciliter le commerce international. On peut dire que l'Empire carolingien fut sous le régime du monométallisme argent. Cette situation avait été amenée sans doute par la raréfaction de l'or et aussi par l'exploitation plus intense des mines d'argent de Melle, de la Bohême et du Harz.

CHAPITRE PREMIER

CLASSEMENT DES MONNAIES CAROLINGIENNES

SOMMAIRE. — I. Difficultés de classement. — II. Types. — III. Paléographie des monnaies. — IV. Qualificatifs et formes des noms de lieu. — V. Monnaies de Pépin, de Charlemagne et de Louis le Pieux. — VI. Monnaies de Charles le Chauve ; l'édit de Pîtres. — VII. Quelques autres types carolingiens. — VIII. L'atelier de Melle. — IX. Les monétaires ; le contrôle administratif.

§ I. — *Difficultés de classement.*

On a pu dire qu'il n'y a pas de classement sûr des monnaies carolingiennes, sauf pour celles qui appartiennent aux trois premiers règnes [1] ; par suite, il est logique de les classer dans un ordre géographique, mais cet ordre même n'est pas toujours possible, puisque des ateliers assez nombreux ne sont pas identifiés.

Le style de la gravure varie de province à province ; de là vient une incertitude constante au point de vue chronologique. La présence ou l'absence d'un titre sur une monnaie carolingienne n'implique pas toujours que cette monnaie puisse être classée rigoureusement. Ainsi des oboles émises à Nantes, Tours, Meaux, Rouen, Quentovic, avec le seul nom de *Ludovvicus* sans titre, n'ont certainement été monnayées, en dehors du royaume d'Aquitaine, qu'après l'année 813, lorsque Louis le Pieux eût été associé à l'Empire. Par suite, on ne peut rien dire de la date d'émission des oboles avec le même nom en deux lignes et au revers avec la légende *Christiana rel(igio)* [2].

§ II. — *Types.*

Les types des monnaies carolingiennes ne présentent guère de variétés. Les monogrammes, le sceau de Salomon (formé de deux

1. A. de Barthélemy, *Note sur la classification des m. carol.*, dans *Rev. num.*, 1895. p. 79 et s.

2. Cf. M. Prou, *Les monnaies carolingiennes* (*Cat. des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale*), 1896, p. XII-XIII.

triangles croisés), la croix ancrée de l'atelier de Paris, la croix potencée à pied fiché [1], sont des types empruntés au monnayage mérovingien ainsi que le quatre-feuille (formé de deux anneaux entrelacés ?) à Maestricht. Sur des deniers de Pépin, qui sont probablement émis à Chartres, on remarque un personnage debout tenant de chaque main une longue croix (*Fig. 223*). Ce type est peut-être un souvenir de la Rome assise des monnaies du v[e] siècle, mais peut-être aussi une tardive imitation du type de l'empereur




Fig. 223.

nimbé tenant une haste et le globe crucigère, type qui accompagne la légende *Gloria Romanorum* sur des monnaies d'argent de Justin et de Justinien.

On remarquera aussi le temple tétrastyle, accompagné de la légende XPICTIANA RELIGIO (*Pl. III, 13 et 15*), qui vraisemblablement fut introduit sur les deniers de Charlemagne, comme le symbole de l'église chrétienne et aussi de la basilique de Saint-Pierre, où le pape Léon avait posé la couronne impériale sur la tête du roi franc.

Dès qu'il eut été couronné empereur, Charlemagne usa du droit d'effigie que les empereurs d'Orient avaient seuls régulièrement jusqu'alors (*Pl. III, 13*)[2].

La porte de ville symbolise la cité où la monnaie est émise, comme c'était le cas pour les monnaies de la période constantinienne.

La croix cantonnée de quatre points qu'on trouve souvent au revers du temple, sur des pièces attribuées à Charles le Chauve, a été qualifiée de « type neustrien et lorrain » [3].

Sur des deniers frappés à Metz par Lothaire II, Charles le

1. Pour l'abbaye de Sainte-Croix à Poitiers ; cf. A. Engel et R. Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. I[er], 1891, p. 199.

2. Il est assez remarquable que Pépin et Charlemagne ne se soient pas considérés aussi indépendants à cet égard, que l'avaient été les rois mérovingiens.

3. E. Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, 1883-1885, pl. XXI.

Chauve et Louis le Germanique, la croix est cantonnée de huit globules disposés en sautoir [1].

On voit quelquefois sur les premières monnaies carolingiennes un ornement à trois ou quatre feuilles, qui paraît appartenir plutôt à des ateliers du Nord-Est [2].

§ III. — *Paléographie des monnaies.*

La paléographie des monnaies carolingiennes présente moins de particularités que celle de la période précédente. Cependant, voici quelques remarques utiles :

Le plus souvent A n'est pas barré ; quand il l'est, la barre peut être rectiligne ou brisée.

C est quelquefois comme un G renversé Ꭷ, par exemple dans l'atelier de Metz.

Le G a souvent l'apparence du C, surtout dans *Gratia Di rex*.

Le O carré ou en losange (◇) a été employé plus fréquemment à l'ouest de la Seine que dans le nord de la Gaule [3]. C'est une forme déjà commune dans la numismatique mérovingienne.

Dans XPISTIANA RELIGIO, la deuxième lettre a naturellement la valeur du *rho* grec.

Le T a, sur de rares pièces, une forme cursive qui le fait ressembler à un P retourné (ꟼ) [4].

§ IV. — *Qualificatifs et formes des noms de lieu.*

Le nom de lieu est souvent suivi, ou quelquefois précédé, d'un qualificatif : *castellum*, *castrum*, *cella*, *civitas*, *fiscus*, *monasterium* [5], *palatium*, *portus*, *urbs*, *vicus*, *villa*.

Castellum et *castrum* paraissent employés indifféremment (deniers de Beaugency, de Bar-sur-Aube).

On trouve des deniers de Dijon avec *civis* (pour *civitas*) et

1. H. de Castellane, dans *Rev. num.*, 1910, p. 193.
2. E. Gariel, *op. cit.*, t. II, p. 74.
3. E. Gariel, *M. carol.*, t. II, p. 160. Le même auteur a donné aussi cette lettre comme une caractéristique du pays blésois (*ibid.*, p. 97, n°5).
4. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XLVII, note 2 ; G. Amardel, dans *Bull. Commission archéol. de Narbonne*, t. VIII, 1905 : M. de Man, dans la *Tijdschrift van het Nederl. Genootschap voor Munt- en Penningkunde*. Amsterdam, 1905, p. 298-301.
5. Abrégé quelquefois par MT (Monastère des Deux-Jumeaux ; M. de Maubeuge) ou par M-NT (M. de Saint-Andoche d'Autun).

avec *castre* (pour *castrum*) ; c'est une singularité qui ne laisse pas d'être déconcertante, Dijon n'ayant jamais été qu'un *castrum* [1].

On trouve aussi *moneta*, abrégé quelquefois en *mo* et *mon*, formes qu'il ne faut pas prendre pour des abréviations de *monasterium*.

Les noms de lieux inscrits sur les monnaies carolingiennes sont indifféremment au nominatif (*Dorestatus*, *Barcniona*, *Burdigala*, *Colonia*, *Massilia*, *Mogontiacus*, *Mediomatrici*, *Narbona*, *Papia*, *Parisii*, *Rotomagus*, *Senones*, *Tolosa*), ou à l'accusatif (*Arelatum*, *Cavilonum*, *Inpurias*, *Lugdunum*, *Metallum*, *Mediolanum*, *Namnetum*, *Tarvisium*, *Venecias*, *Viridunum*), ou à l'ablatif (*Aquis Vascon*, *Meldis*, *Metullo*, *Aurelianis*, *Treveris*).

§ V. — *Monnaies de Pépin, de Charlemagne et de Louis le Pieux.*

Il est probable que le monogramme des deniers de Pépin (*Pl. III, 11*) contient bien les principales lettres de son nom, *Pi Pi*




Fig. 224.




Fig. 225.

nus [2] : mais les contemporains eux-mêmes paraissent avoir hésité sur le sens de ces lettres, car les deniers avec *Auttramno* (*Fig. 224*) portent nettement les lettres R P séparées, comme si l'on avait voulu inscrire la formule anormale *Rex Pipinus*, par analogie avec *Rex Francorum* dont on trouve certainement l'abréviation ℞ F.

Le nom de Carloman en monogramme paraît sur un denier de Clermont-Ferrand où l'on retrouve la marque AR des monnaies mérovingiennes (*Fig. 225*).

Une des questions des plus intéressantes de la numismatique carolingienne est celle qui concerne le classement des pièces au monogramme *Karolus* et à la légende CARLVS REX FR. On a donné ces pièces à Charlemagne en se basant sur des découvertes

1. La numismatique mérovingienne offre, comme on l'a vu, une anomalie semblable pour Namur, qualifiée successivement de *castrum* et de cité.

2. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. II.

faites à Duurstede en Hollande, ville qui aurait été détruite de fond en comble par les Normands, en 837 [1]. M. Prou a serré de près la question et démontré que les pièces avaient été recueillies isolément et que rien ne prouvait la destruction totale de Duurstede, en 837. Au contraire, les Annales de Saint-Bertin mentionnent cette ville comme ayant subi d'autres attaques des pirates normands et danois en 847, 857, 863, etc. [2].

Si la preuve basée sur les trouvailles de Duurstede n'a pas de valeur, il est certain toutefois que les pièces en question ont commencé à être émises sous Charlemagne, car un denier, portant la légende et le monogramme de *Karolus*, présente au revers le complément *et Lang*(*obardorum*) *ac pat*(*ricius*) *Rom*(*anorum*) [3],





Fig. 226.

convenant seulement à Charlemagne qui l'a pris sur ses diplômes, entre 774 et 800 [4].

Et l'on trouve aussi la légende *Carlus rex Fr* avec le monogramme sur des deniers de Pavie, Milan, Trévise, Lucques, villes que Charles le Chauve n'a possédées qu'après son couronnement comme empereur [5].

Si le classement est facile pour certaines villes, il n'en est pas de même pour des ateliers où la plupart des rois carolingiens ont pu frapper monnaie, d'autant plus que le monogramme n'offre pas de formes très stables.

Charlemagne paraît avoir démonétisé les deniers portant CAROLVS en deux lignes (*Fig. 226*) et introduit le nouveau type

1. L. de Coster, dans *Rev. num. belge*, 1852, p. 369 ; A. Engel et R. Serrure, *Traité de num. du moy. âge*, t. I, p. 222.

2. Voy. les sources citées par M. Prou, *Cat. B. N.*, p. VI.

3. Le denier porte au revers un monogramme où l'on a déchiffré *Roma*, puis *Adrianus papa* (E. Gariel, t. II, p. 151, n° 184). Cf. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 213, fig. 391.

4. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. VII.

5. M. Prou pense judicieusement que le monogramme cruciforme de la souscription des diplômes de Charlemagne a été emprunté d'abord par des monnayeurs italiens, qui avaient pu voir aussi, dans la circulation, des monnaies byzantines portant le monogramme cruciforme de Justinien.

vers 781, date probable du capitulaire dit de Mantoue [1]. Mais cette réforme n'eut probablement pas lieu en Gaule, la même année, puisque Louis, roi d'Aquitaine, en 781, émit un denier à Clermont-Ferrand avec son nom LVDOVVIC en deux lignes. C'est au monogramme du nouveau numéraire que font allusion les mots *nominis*




Fig. 227.

nostri nomisma du capitulaire de Francfort (794), où il est question des *novi denarii* [2]. Un denier de l'atelier incertain de *Dunnos* offre un type de transition avec la légende royale circulaire et le nom de l'atelier en deux lignes (*Fig. 227*).

Il faut nous résigner à ne pas connaître exactement les mutations monétaires survenues sous le règne de Louis le Pieux avant 819 et




Fig. 228.




Fig. 229.

peut-être vers 821 [3], mais il est probable qu'il faut rattacher à cette réforme les deniers sans effigie avec une croix entourée de HLVDOVVICVS IMP et, au revers, le nom de l'atelier en une, deux ou trois lignes horizontales (*Fig. 228 et 229*. Deniers de Marseille et de *Roda*). Ce type eut une grande faveur surtout en Allemagne et en Italie où il s'est immobilisé. C'était d'ailleurs un retour à un type de

1. « Ut nullus post kalendas augusti istos denarios quos modo habere visi sumus dare audeat aut recipere » (*Capitularia*, éd. des *Monumenta Germaniae historica*, t. I, 1883, p. 191, n° 90 ; cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. IX).
2. *Capitul.*, *ibid.*, t. I, p. 74, n° 28 ; cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. X.
3. Voy. les textes cités par M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XIII.

Pépin et de Charlemagne (*Sci Firmini* en trois lignes ; *Tricas* en deux lignes, *Pl. III, 11*), etc.

Louis le Pieux frappa aussi quelques pièces avec une effigie, qui manque souvent de netteté. Au revers d'un denier de ce genre,




Fig. 230.

sorti de l'atelier de Wijk-bij-Duurstede, en Lotharingie, on voit un navire (*Fig. 230*).

Citons pour cette même période les types des rois d'Aquitaine




Fig. 231.




Fig. 232.

(*Fig. 231 et 232.* Denier et obole. *Pl. III, fig. 16*, denier de Poitiers.)

§ VI. — *Monnaies de Charles le Chauve ; l'édit de Pîtres.*

Pour le règne de Charles le Chauve nous avons l'article 11 de l'édit de Pîtres (25 juin 864), d'après lequel les deniers de la nouvelle monnaie devaient porter d'un côté le nom royal en légende circulaire, et, dans le champ, le monogramme de ce nom ; de l'autre côté, le nom de la cité et, dans le champ, une croix[1]. D'après l'article 12 du même édit, la monnaie ne devait plus être frappée que dans le Palais, à Quentovic, Rouen, Reims, Sens, Paris,

1. « Ut in denariis novæ nostræ monetæ ex una parte nomen nostrum habeatur in gyro et in medio nostri nominis monogramma, ex altera vero parte, nomen civitatis et in medio crux habeatur » (*Capitularia*, éd. des *Monum. Germaniæ historica*, t. II, 1897, p. 315, n° 273).

Orléans, Chalon, Melle et Narbonne. Or, si l'on connaît des deniers avec *Carlus rex Fr*, le monogramme de *Karolus* et au revers, un nom de lieu entourant la croix, aucune de ces pièces ne sort d'un des ateliers cités par l'édit de Pîtres : elles sont d'Agen, d'Arles, de Marseille, de Mayence, de Saint-Denis, de *Sennes*, et de l'atelier marqué par *Ex metallo novo*. De plus, on a déjà fait remarquer que les pièces d'Agen, conformes à la description de l'édit de Pîtres, appartiennent sûrement à Charlemagne ; il en est de même des pièces de Mayence, de Saint-Denis et de *Sennes* [1]. D'où cette conclusion logique que l'article 11 de l'édit de Pîtres n'a pas été exécuté à la lettre et même qu'il n'est pas relatif à un changement des types monétaires. Il avait été rédigé sans doute pour remettre en




Fig. 233.

vigueur une ordonnance plus ancienne ; mais si l'on considère la liste des ateliers qu'il contient, on reconnaîtra que la circulation monétaire d'une partie de la France, située au sud de la Loire, était mal garantie [2].

En présence de la difficulté que contient l'article de l'édit de Pîtres, consacré à la description des nouveaux deniers, on a pu supposer que la disposition de cet article avait été modifiée aussitôt après la promulgation de l'édit de 864. C'est vers cette époque qu'aurait paru ou que se serait généralisé le nouveau type avec la légende **GRATIA D-I REX** entourant le monogramme royal (*Fig. 233*) [3].

Les deniers avec *Carlus rex Fr*. ou *Carolus rex*, au type du temple, appartiennent à Charles le Chauve. Ce roi reprit le monogramme carolin de Charlemagne que Louis le Pieux n'avait pas adapté à son nom.

Charles le Chauve frappa aussi, dans des ateliers d'Aquitaine

1. Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XVII.
2. Ainsi que je le dis plus loin, les monnaies, qui circulaient anciennement dans une région, étaient surtout celles qui y avaient été frappées.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXIII.

(*Aquitania*), Béziers, Bourges, Brioude, Clermont-Ferrand, Limoges, Melle, Toulouse, des deniers analogues à ceux de Charlemagne et avec la légende *Carlus rex Fr*, mais avec un relief moins accusé et des lettres plus grêles.

§ VII. — *Quelques autres types carolingiens.*

Le type *Gratia Dei rex* au monogramme s'est immobilisé certainement dans plusieurs ateliers ; c'est pourquoi ces ateliers n'ont pas produit de monnaies au nom des autres souverains carolingiens.




Fig. 234.

Le monogramme de *Karolus* persista même sur des monnaies de Louis le Bègue, d'Eudes (Angers, Orléans, Amiens) et d'Otton.




Fig. 235.

Sous Louis II (*Fig. 234 et 235.* Deniers de Toulouse et de Provins), on trouve le nom du roi ou la formule *Gratia Dei rex*.




Fig. 236.

Sur une pièce, qui est peut-être de Louis III (*Fig. 236.* Denier de Tours) et sous Eudes, la légende circulaire devient *Misericordia D-i* avec ou sans *rex*. La formule *Gratia D-i rex* reparaît sur un

denier de Blois, portant le nom d'Eudes dans le champ et sans doute postérieur au règne de ce prince (*Fig. 237*).

Le nom d'Eudes est inscrit en entier dans la légende circulaire




Fig. 237.

de deniers et oboles de Toulouse, où il est suivi du titre abrégé de *rex Francorum* (*Fig. 238*). Au revers, les quatre lettres du nom du roi reparaissent disposées en croix.




Fig. 238.

Dans la région parisienne, on retrouve la disposition bilinéaire pour le nom de l'atelier, sous Charles le Simple, Raoul et Louis IV (*Fig. 239.* Denier de Paris, attribué à Louis IV).




Fig. 239.

Louis de Saxe, second fils de Louis le Germanique et petit-fils de Louis le Débonnaire, enleva à son cousin germain, Louis le Bègue, le pays messin avec Verdun et Toul, que Charles le Chauve avait possédé en vertu du partage de Meersen (870). Louis de Saxe paraît avoir innové, dans la numismatique carolingienne, le type des légendes circulaires concentriques : *Ludovvicus* en légende

intérieure ; *Gratia Di rex* en légende extérieure (*Fig. 240*. Denier de Metz) [1].

Citons aussi les initiales du nom d'atelier au milieu du champ,




Fig. 240.

pour Louis l'Aveugle, roi de Provence (*Fig. 241*. Denier de Vienne).




Fig. 241.

§ VIII. — *L'atelier de Melle.*

L'atelier de Melle a été indiqué par des inscriptions de formes différentes, dont les deux principales seraient *Metullo* (*Fig. 242*.




Fig. 242.




Fig. 243.

Obole de Charlemagne ; *Fig. 243*. Denier de Charles le Chauve) et *Metallum*. On a pensé que ces noms pouvaient désigner des ate-

1. A. Engel et R. Serrure, *Traité*, p. 261. Cf. M. Prou, *Cat.*, nos 130 (Metz) et 134 (Marsal), attribués à Louis le Germanique.

Quel que soit le prince sous qui les pièces ont été émises, c'est bien dans la Lotharingie que le type fut innové. Il précède de quatre siècles le type analogue du gros tournois.

liers autres que Melle, sous le prétexte que la phonétique ne donnerait pas d'explication satisfaisante [1]. On peut admettre d'abord que *Metallum* (*Fig. 244*. Denier de Louis le Pieux avec la représentation des coins monétaires et des marteaux de monnayeur) désigne plus particulièrement l'atelier affecté au monnayage de l'argent extrait des mines [2]. Il y a de fortes présomptions pour que *Metullo* désigne Melle, car dans les trésors monétaires découverts




Fig. 244.

près de Brioux et près de Melle, en 1878, il y avait de nombreux deniers et oboles de Charles le Chauve et de Pépin d'Aquitaine, portant *Metullo* et *Metallum* [3]. Or l'étude des dépôts monétaires nous apprend que ces cachettes renferment en général surtout des monnaies locales [4]. Le seul coin monétaire carolingien, parvenu jusqu'à nous, a été trouvé à Melle [5].

De plus, le trésor de Bonnevaux (près de Poitiers, 1854), qui contenait 5000 deniers et 220 oboles *Metullo*, a donné aussi trois deniers portant d'un côté *Metullo* et de l'autre *Pictavi*. Ces pièces

1. D'après un bon juge en ces matières, la difficulté n'existe pas sérieusement.

2. Hypothèse de Raymond Serrure exposée par M. Prou (*Cat. B. N.*, p. LXXXIII, n° 7).

3. Voy. la composition de ces dépôts dans Gariel, *M. Carol.*, 1re part., p. 76-77, pl. VII. Cf. pour Brioux, A. Bardonnet, dans *Bull. de la Soc. de statistique, sc. l. et arts des Deux-Sèvres*, 1882, p. 14 à 21, fig. — Il est possible que les deux lots de monnaies viennent d'un même trésor ; mais l'argument ne perdrait pas de sa force.

4. Ainsi le trésor d'Avignon contenait surtout des deniers d'Arles ; celui d'Arras, des deniers de cette ville ; celui d'Auzeville, près de Toulouse, des pièces de cette dernière ville (E. Gariel, t. I, pl. VII, XVI à XX). Un dépôt trouvé à Cosne (Nièvre), en 1892, contenait 29 deniers de Charlemagne frappés à Auxerre, 8 frappés à Orléans, 2 deniers de Louis le Débonnaire au temple et 2 deniers de Lothaire, frappés à Duurstede (*Rev. num.*, 1893, p. 111). La majorité est bien constituée par les espèces régionales. Je pourrais multiplier les exemples semblables.

5. Coin de fer avec *Carlus rex Fr.*, aujourd'hui au Musée de Niort (E. Breuillac, dans *Soc. histor. et sc. des Deux-Sèvres*, *Procès-verb. et mém.*, t. V, 1909, p. 359, fig.).

sont certainement très anciennes, à cause du style et du poids (1 gr. 79). On peut donc admettre que la légende *Metullo* représente Melle en Poitou (Deux-Sèvres).

§ IX. — *Les monétaires; le contrôle administratif.*

Le caractère le plus constant des monnaies mérovingiennes était la présence d'un nom de monétaire. Il est évident que l'importance accordée à la garantie du monétaire avait amoindri l'autorité royale [1]. Aussi Pépin le Bref restreignit dès son avènement le rôle de ces fonctionnaires ; mais la réforme ne se fit que progressivement, puisque nous voyons encore sur quelques pièces de ce roi et même



Fig. 245.

de Charlemagne des noms d'homme, qui paraissent n'avoir pu appartenir qu'à des monétaires.

Quelques autres noms sont peut-être ceux de personnages importants. Sans admettre sûrement le nom du duc Waïfre [2], on peut reconnaître le nom d'un comte de Narbonne de la fin du VIIIe siècle dans le nom *Milo* (*Fig. 245*), qui fut ensuite remplacé par celui de Charlemagne [3].

Les souverains carolingiens ont pris souci de leur monnaie (de droit royal, « res juris regalis ») dans de nombreux capitulaires dont il serait trop long de reproduire ici le texte, quelques-uns, comme l'édit de Pîtres (25 juin 864), étant fort longs [4].

1. Aussi bien c'est l'affaiblissement graduel du pouvoir royal qui avait fait l'importance des monétaires.

2. Lu par Longpérier (*Rev. num.*, 1858, p. 331 ; cf. *Cat. B. N.*, n° 1).

3. M. Prou, *Cat.*, p. XLVII. — E. Gariel (*op. cit.*, p. 127) paraît avoir douté, sans raisons sérieuses, de l'authenticité du denier au nom de Milon.

Sur les monnaies du comte Milon, voy. encore G. Amardel, dans *Bull. de la Commission archéol. de Narbonne*, t. VII, 1902, p. 1 à 30, et dans *Rev. num.*, 1901, p. 350-355 (denier avec TRE qui indiquerait l'atelier de *Trencianum*, Trausse).

4. On trouvera le texte de ces documents et les indications bibliographiques dans la partie rédigée par Anatole de Barthélemy, en tête de l'ouvrage de Gariel

Les comtes étaient chargés de surveiller les ateliers monétaires [1]; mais cette surveillance ne donna sans doute pas une pleine satisfaction à Charlemagne qui, en 805 et 808, défendit d'émettre des monnaies ailleurs qu'au Palais (*Fig. 246 et 247. Pl. III, 17.* Deniers de Louis le Pieux, de Lothaire et d'Eudes, frappés au palais du souverain). De fait, les monnaies de l'empereur portant des noms de cités sont rares (Arles, Lyon, Rouen). Dès le règne de Louis le Pieux, la décentralisation recommence et, sous son successeur, l'article de l'édit de Pîtres, limitant le nombre des ateliers




Fig. 246.




Fig. 247.

à neuf, ne fut pas appliqué; il a déjà été question plus haut de cette singularité. Le même édit (c. 13) prouve d'ailleurs qu'il y avait alors quelques ateliers monétaires concédés anciennement à des églises.

Les *missi* recevaient le pouvoir de contrôler les actes des comtes relatifs à la monnaie ; quelquefois, comme certains gouverneurs romains, ils se laissaient aller à commettre des exactions auxquelles l'édit de Pîtres (c. 22) voulut aussi porter remède.

Un capitulaire, dont la date est entre 823 et 825, indique déjà le rôle des comtes dans l'émission de la monnaie [2].

(p. 27 à 50), dans mon *Manuel de Num. du moyen âge* (1890, t. Ier, p. 128-135) et dans le *Cat. des m. carol.* de M. Prou (1896, p. XLVIII et s. et *passim*). Le capitulaire de 820 (environ) qui serait le plus instructif au sujet de la fabrication des monnaies est malheureusement incomplet dans le seul manuscrit connu.

1. Cf. A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1895, p. 80.

2. «... juxta illam constitutionem sicut in capitulis quæ de hac re illis comitibus dedimus in quorum ministeriis moneta percutitur, constitutum est » (*Capitularia*, t. I, p. 306, n° 150).

CHAPITRE II

CONCESSIONS MONÉTAIRES ACCORDÉES AUX ÉGLISES

SOMMAIRE. — I. Concessions de Châlons-sur-Marne, de Besançon, de Langres et de Dijon. — II. Concessions des abbayes de Tournus, de Corbie, Saint-Denis et Tours ; ateliers divers du xe siècle. — III. Transition du monnayage royal au monnayage seigneurial ; concession d'Autun ; prépondérance des évêques sur les comtes. — IV. Immobilisation du type royal.

§ I. — *Concessions de Châlons-sur-Marne, de Besançon, de Langres et de Dijon.*

Parmi les monnaies au type royal, il en existe sûrement qui ont été émises par les comtes, avec une part ou même la totalité des bénéfices. C'était un mal nécessaire à une époque où les communications se faisaient sans doute plus difficilement qu'à l'époque romaine. En effet l'évêque de Châlons-sur-Marne, Erchenraus demanda au roi l'autorisation de frapper monnaie, car les neuf ateliers, maintenus en France par l'édit de Pîtres, étaient si éloignés que le peuple de l'église châlonnaise ne pouvait se procurer que difficilement les nouvelles espèces [1]. Charles le Chauve donna donc, en 865, en faveur de la cathédrale Saint-Étienne de Châlons, un diplôme qui concédait en même temps le revenu de ce monnayage à l'évêque et à ses successeurs [2].

Cette concession fut sans doute le point de départ de divers monnayages ecclésiastiques en France. En 871, Charles le Chauve enlevait au comte la monnaie de Besançon et la donnait à l'évêque Arduic pour l'église Saint-Étienne de cette ville [3]. L'année suivante, Isaac, évêque de Langres et abbé de Saint-Étienne de

1. Cette demande, faite peu de temps après l'édit de 864, nous laisse entrevoir une des raisons qui nuisirent à l'exécution des chapitres concernant la monnaie royale.

2. A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1851, p. 33, et 1895, p. 83 ; cf. M. Prou, *Cat.*, p. LXII.

3. J'ai retrouvé le diplôme de cette concession (voy. A. Castan, *Rev. num.*, 1891, p. 47).

Dijon, recevait un bénéfice semblable pour l'église Saint-Mammès de Langres et l'église Saint-Étienne de Dijon [1].

Une pièce fort intéressante de Laon (*Lauduno* avec des lettres liées. *Fig. 248*), classée ordinairement à Charlemagne [2], indiquerait, si l'on admet cette attribution, que le grand empereur lui-même




Fig. 248.

avait déjà attribué des concessions à des églises, car ce denier porte le nom de l'église Sainte-Marie. Mais cette pièce pourrait avoir été émise seulement sous Charles le Chauve.

§ II. — *Concessions des abbayes de Tournus, de Corbie, Saint-Denis et Tours ; ateliers divers du X[e] siècle.*

Malgré l'étendue de ces concessions, il semble que le monnayage

1. *Rec. des Hist. de France*, t. VIII, p. 643 ; cf. M. Prou, *Cat.*, p. LXIII ; F. Lot, dans *Le moyen âge*, 1905, p. 127 et s. (diplôme du 21 août 872). En 901, Charles le Simple donna à Heidilon, évêque de Noyon et de Tournai, la monnaie de cette dernière cité. En 919, l'évêque Hervé possédait la monnaie d'Autun. Il y eut sans doute beaucoup de cas du même genre dans le x[e] siècle. Mais c'est à tort que Louis Blancard a cru voir la marque de l'évêque de Poitiers sur un denier de Charlemagne (*Denier royal et épiscopal frappé à Melle sous Ch.*, dans *Mém. Acad. de Marseille*, 1893-1896, p. 221). Par contre la lettre A dans le troisième canton de la croix, sur un denier de Reims au type immobilisé de Charles le Chauve, paraît être l'initiale de l'archevêque Artaud, qui reçut de Louis d'Outremer, en 940, la monnaie et le *comitatus* (d'après les *Annales* de Flodoard. Pour cette attribution, voy. E. Caron, *Monnaies féodales fr.*, p. 349 ; cf. E. Gariel, *M. carol.*, 1[re] partie, 1883, p. 48). Adalbéron, archevêque de 969 à 988, inscrivit son nom en toutes lettres au revers de celui de Lothaire.

A Toulouse, *Vgo* en triangle dans le champ désigne l'évêque Hugues (926-972). A Vienne, des deniers au nom de saint Maurice portent peut-être l'initiale de l'archevêque Sobon (940), à moins que ce soit seulement celle du mot *Sedes*. En tout cas le nom *Tebaud* désigne bien l'archevêque Thibaut (952-1000). Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 272. Citons encore, comme premières monnaies féodales, les deniers d'Herbert, comte de Vermandois, et ceux de Guillaume, comte d'Auvergne.

2. *Cat. Cab. Fr.*, n° 267, pl. VI.

ecclésiastique ait conservé, sous les Carolingiens, le type royal [1], et ce fait démontre bien que le droit monétaire appartenait toujours au souverain, qui aliénait seulement ses bénéfices.

Non seulement des évêchés, mais aussi des abbayes obtinrent cette concession du bénéfice monétaire [2]. L'abbaye de Saint-Philibert de Tournus, qui avait reçu une concession monétaire du roi Eudes, en 889, se vit, en quelque sorte, rappelée à la tradition légale par un diplôme de Charles le Simple, en 915 : « Concedimus « quoque ut trapezetas locus prædictus habeat qui nostri nominis « signum singulis imprimant nummis, ne metallorum mixtura « adesse valeat [3]. »

Si les monnayeurs de Saint-Philibert avaient employé un type nouveau, ils y furent sans doute encouragés par l'innovation de l'abbé Franco, qui avait obtenu de Charles le Simple un diplôme en faveur de Corbie (10 nov. 901) et qui s'était déjà émancipé sous Eudes, car on connaît un denier portant *Hodo rex F.* ℟ *Corbiensi* et, dans le champ, un monogramme formé de FR, initiales de l'abbé [4].

Saint-Denis, qui avait déjà eu un monnayage mérovingien, reçut sans doute de bonne heure une concession carolingienne : en tout cas, depuis Charles le Chauve, cet atelier émit des monnaies modelées sur celles de Paris [5].

A Tours, il y eut certainement une situation particulière digne d'être signalée. A côté d'un atelier royal existait celui de l'abbaye

1. On le voit nettement par un diplôme de Zwentibold (898), où le roi remet à l'abbaye de Münster-Eiffel la *moneta publica*. L'épithète indique bien que la monnaie ne doit pas être « particulière ». Il est probable que la concession de Louis l'Enfant en faveur de l'abbaye de Corvei (900), d'une *moneta* dans la villa dite *Horohusun* ne concernait aussi que les bénéfices.

L'émancipation se dessine déjà nettement sur le Rhin dès le commencement du xe siècle. On possède des deniers de Louis l'Enfant qui portent, au revers, en deux lignes, le nom de l'évêque de Constance, Salomon III (892-911).

Les évêques de Strasbourg placent leurs initiales sur la monnaie (Odbert, de 907 à 913, O D ; Godfried, en 913, GD ; Richwin, 914-933, RS ; Eberhard 933-934, VEB). Voy. A. Engel et E. Lehr, *Numism. de l'Alsace*, 1887, p. 154 à 156 ; A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 270. Un denier du roi Othon, frappé à Cologne, paraît porter les initiales du nom et du titre de l'archevêque Bruno (*Rev. belge Num.*, 1893, p. 454).

2. C'est évidemment une part dans les bénéfices que reçut l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, vers 826 (M. Prou, *Cat.*, p. LVII).

3. *Rec. des Hist. de France*, t. IX, p. 523 (et p. 448 pour le diplôme de 889). Lothaire confirma les privilèges de l'abbaye en 955 et plusieurs de ses successeurs suivirent son exemple. Cf. plus loin, p. 358.

4. M. Prou, *Cat. B. N.*, n° 244. Un autre denier ne porte pas de nom de roi, mais *Sci Petri moi* et *Corbiensis*.

5. A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1897, p. 163.

de Saint-Martin [1], en activité déjà sous les rois mérovingiens. Un denier émis au commencement du règne de Pépin le Bref, avec un monogramme particulier, porte la légende *Sci Martini*. Un autre denier, au type du temple entouré du nom de Charlemagne (*Carlus rex*) présente une forme plus complète et plus explicite : *Sci Martini moneta* (*Pl. III, 12*).

En 919, Robert, frère du roi Eudes et duc-abbé de Saint-Martin de Tours, obtint la confirmation des privilèges du chapitre, qui ne dut aucune redevance au fisc, ayant même un type monétaire particulier : « propriam monetam et percussuram proprii numis- « matis [2]. »

On connaît encore beaucoup de concessions monétaires pour des ateliers anciens ou à créer et, pour la plupart, les monnaies nous sont inconnues. Citons quelques-uns de ces ateliers [3].

Villa et château de Lestorphem, à Étienne, évêque de Cambrai (911), pour une monnaie particulière comme celle de Saint-Martin de Tours (« proprii nomismatis percussuram ») ;

Lambres, port et marché sur la Scarpe, au même évêque (916) ;

Maastricht, à Étienne, évêque de Liège, et à ses successeurs (908), par le roi Louis l'Enfant [4] ;

Arles, à l'église Saint-Étienne d'Arles (« ad jus et proprietatem « ecclesiae sancti Stephani omni tempore teneat et possideat et in « suos proprios usus quidquid facere voluerit faciat, nemine contra- « dicente »), en 920, par Louis l'Aveugle [5].

§ III. — *Transition du monnayage royal au monnayage seigneurial ; concession d'Autun ; prépondérance des évêques sur les comtes.*

M. Prou a présenté un tableau très net de la transition du monnayage royal au monnayage seigneurial [6].

1. Cette opinion, émise par Benjamin Fillon (*Considér. sur les m. de France*, 1850, p. 99), a été repoussée à tort par Anatole de Barthélemy (*Rev. num.*, 1897, p. 155).
2. *Rec. des Hist. de France*, t. IX, p. 544. Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXVII. Cf. le privilège accordé par Raoul à la même abbaye (*Rec. Hist. de France*, t. IX, p. 573).
3. Je laisse de côté des textes concernant la cession d'une partie des bénéfices d'un atelier. Ces dons n'ont pas dû avoir d'influence sur la nature de la monnaie émise.
4. *Gallia christiana*, t. III, *instr.*, col. 146 ; M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXIX.
5. *Rec. des Histor. de France*, t. IX, p. 686.
6. *Cat. B. N.*, p. LVI, LXIV, LXX.

Pendant le IXe siècle, le roi concède seulement les revenus d'un atelier monétaire qui est une dépendance du marché, tous deux faisant partie du *jus comitatus*. Mais le roi conserve la suzeraineté et la monnaie reste royale par les types. Au contraire, à partir du xe siècle, on reconnaît l'affaiblissement de la puissance royale. La plupart du temps, quand le roi accorde une concession à une église, la donation est complète et se fait avec le consentement du comte et souvent, par son inspiration, comme c'est évidemment le cas pour la donation de la monnaie du Puy à l'église de cette ville[1]. Il en avait été de même en 900, lorsque Richard, comte d'Autun, avait prié Charles le Simple d'accorder à l'église Saint-Nazaire de cette cité la monnaie qui était devenue en quelque sorte la propriété de ce comte[2]. On peut d'ailleurs induire du texte du diplôme de Charles le Simple, relatif à cette donation, que la monnaie avait été possédée antérieurement par l'église d'Autun[3], probablement à la fin du monnayage mérovingien, lorsque de nombreuses églises émirent des deniers épais.

La monnaie, qui fut frappée après le diplôme de Charles le Simple, est particulièrement intéressante. On l'a attribuée à ce roi, mais il me paraît que c'est vraiment une monnaie épiscopale. Le type est d'ailleurs tout différent du type royal traditionnel. Il est naturel que le nom du souverain donateur paraisse sur le denier ; mais la forme KARL'CTD (*Karlus gratia Dei*), avec ℞ (*Rex*) dans le champ, s'éloigne beaucoup du simple *Gratia D-i rex*. Au revers, +MON+S NA≤ doit être lu *moneta Sancti Nazarii*.

On remarquera que le développement du pouvoir monétaire des évêques se fait non seulement au détriment de l'autorité royale, mais aussi de celle des comtes. Le fait apparaît nettement dans le diplôme de 871 parlequel Charles le Chauve enleva au comte la concession monétaire qu'il donna à l'église Saint-Étienne de Besançon[4].

Il est même vraisemblable que le monnayage passa des mains du

1. Diplôme de Raoul, en 924 (*Rec. des Histor. de France*, t. IX, p. 564).

2. Le texte dit en effet : « monetam quam in praefato urbe comitalis potestas dominabatur » (*Rec. des Histor. de France*, t. IX, p. 486).

3. « ... dudum ab hac ecclesia pravitate quorumdam comitum indebite alienatam, nostra innovatione ei redintegraremus. »

4. « Et ne nostra largitio ex moneta jam dicta a monetariis falsis seu comitum ministris aliquo potuisset violari ingenio, idcircò non ad jus comitum sed ad utilitatem jam predictae ecclesiae et ejus rectoris provisionem in tota ipsius parochia volumus pertinere » (*Rev. num.*, 1891, p. 59).

comte dans celles de l'évêque plus souvent que nous ne pensons. Ainsi je ne partage pas l'opinion suivante : « En Berry, les comtes continuaient à employer le type de Charles le Chauve avec le titre d'empereur ; les vicomtes de Bourges, leurs successeurs, suivirent leur exemple jusqu'au règne de Lothaire (954-986), dont le nom reste sur les monnaies berrichonnes avec trois types différents et ne disparut que lors de la réunion de la vicomté de Bourges à la couronne en 1101 [1]. » En réalité, nous savons seulement que les comtes de Bourges furent supprimés par le roi Eudes, en 927 ; il n'y eut plus désormais que des vicomtes. Il n'est donc pas vraisemblable que le monnayage de Bourges ait été dans les mains de seigneurs que le roi avait amoindris avec tant de facilité. Je crois que l'église de Bourges reçut aussi une concession monétaire de Charles le Chauve [2] et qu'elle fut confirmée par le roi Lothaire ; les monnaies émises avec les types immobilisés [3] de Charles le Chauve et de Lothaire ont dû être fabriquées au bénéfice de l'église de Bourges [4].

Un denier remarquable porte la légende *Elimosina* sur un denier au nom de Pépin (*Dom. Pipi*). Gariel a pensé que c'était une monnaie frappée par les successeurs de ce roi pour acquitter un legs fait par lui ou par vénération pour sa mémoire [5]. Il est plus simple de penser que ce denier a été frappé par quelque église qui a marqué au moyen de cette légende la concession monétaire qui lui avait été accordée par le roi, pour l'entretien de l'église.

§ IV. — *Immobilisation du type royal.*

Les immobilisations du type royal rendent extrêmement difficile la constatation du changement de régime pour la monnaie. En Poitou, divers ateliers perpétuent le type *Carlus rex F.* avec *Metalo* [6].

1. A. de Barthélemy, dans *Rev. num.*, 1895, p. 85.
2. Charles le Chauve a fait plusieurs séjours à Bourges, de 840 à 853.
3. M. D. Mater a fait, au sujet de ces pièces, des hypothèses différentes de la mienne (*Études sur la numism. du Berry, les immobilisations carolingiennes berruyères*, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. XVII, 1889-1890, p. 229 à 292, 3 pl.).
4. Remarquons que Charles le Chauve et Lothaire ont donné ou confirmé des concessions monétaires à Saint-Étienne de Besançon et à Saint-Étienne de Dijon. Or la cathédrale de Bourges est sous le vocable du même saint.
5. E. Gariel, *op. cit.*, II, p. 47, pl. I, n° 17 ; Engel et Serrure, *Traité*, p. 200, fig. 359 (« Monnaie spéciale pour aumônes royales »).
6. A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1895, p. 85.

Quelquefois le nom même du souverain, qui accorda [1] une concession monétaire, paraît sur des espèces très postérieures à son règne. Ainsi le nom de Lothaire se lit sur un denier de Saint-Philibert (de Tournus ?) qui est probablement de la fin du XIe siècle [2] ; et le nom de Carloman paraît encore sur des deniers d'Autun, émis dans le XIIe siècle [3]. Je crois qu'il faut aussi exclure de la série royale carolingienne certains deniers de Chartres [4], de Château-Landon [5] et d'Étampes [6], au type de Raoul. Mais on doit mentionner ces pièces, car elles forment peut-être la suite d'un monnayage antérieur ; ou du moins elles indiquent une concession véritable ou supposée.

1. Ou qui fut considéré comme l'ayant accordée.
2. E. Caron, *Monnaies féod. françaises*, 1882, p. 323. On a toujours considéré cette pièce comme frappée pour Saint-Philibert de Tournus (cf. encore A. de Barthélemy, *Lettre à M. Gariel ; monnaies roy. sous la race caroling.*, p. 18, et mon *Manuel de Numism. du moy. âge*, t. Ier, 1890, p. 388). Cependant le nom de Tournus n'y figure pas et le sens du monogramme (gravé au droit qui porte *Sci Philiberti moneta*) demeure très incertain. La pièce pourrait avoir été émise dans un autre monastère, placé sous le vocable du même saint.
3. F. Poey d'Avant, *Monnaies féod. de France*, t. III, 1862, p. 190, n° 5647.
4. Cabinet de France, Carol., n° 500. C'est, je crois, la pensée de M. Prou, qui n'a donné de cette pièce qu'une figure dans le texte du *Catalogue*.
5. Cabinet de France, Carol., nos 537 et 538.
6. Cabinet de France, Carol., n° 539. — MM. Engel et Serrure (*Traité*, p. 246 et 253) et d'autres auteurs ont admis les pièces d'Étampes, Autun, etc., dans la série carolingienne.

CHAPITRE III

SYSTÈME MONÉTAIRE

SOMMAIRE. — I. Division du sou en deniers. — II. Poids de la livre de Charlemagne. — III. Dégénérescence des types et abaissement du titre ; faux monnayage.

§ I. — *Division du sou en deniers.*

Le sou est compté pour 12 deniers dans le capitulaire de Leptinnes (743). De même, le capitulaire de 803 ordonnait de payer toutes les dettes en sous de douze deniers, excepté certaines amendes [1]. Cependant on se servait encore du système mentionné dans la Loi Salique, puisque le concile de Reims (813) demanda à l'empereur que les amendes de la Loi Salique ne fussent plus acquittées à raison de quarante deniers pour un sol [2].

Les premières monnaies de Pépin présentent encore l'aspect des *saigas* de flan épais (25 sous à la livre ; poids théorique : 1 gr. 08) [3]. Mais après le concile de Vernon-sur-Seine (11 juillet 755), Pépin promulgua un capitulaire dont le chapitre 27 fixe la taille des deniers à 22 sous à la livre (poids théorique : 1 gr. 28). C'est à cette réforme qu'appartiennent les deniers à flan plus large, qui forment la transition entre les deniers mérovingiens et les deniers de la réforme de Charlemagne, au type du monogramme.

Le système monétaire carolingien est monométallique ; l'or monnayé est une exception éphémère, tandis que le denier d'argent, de bon aloi et de bon poids [4], est universel dans l'empire.

1. Sur les comptes en monnaie carolingienne, cf. Heck, dans *Vierteljahrschrift f. Social- u. Wirtschaftsgesch.*, 1904, p. 524 et s.

2. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. xxxv. Mansi, *Collectio s. Conciliorum*, XIV, 81 : « ne solidi qui in lege habentur per quadragenos denarios discurrant, quoniam propter eos multa periuria multaque falsa testimonia reperiuntur. »

3. Malgré le poids élevé de 1 gr. 20, un denier de Lyon (Cab. de France, n° 626) paraît bien appartenir au système ancien.

4 « Denarii meri et bene pensantes » dans les capitulaires. L'édit de Pîtres (c. 13 et 23) règle sévèrement la conduite des monnayeurs.

Le changement de système monétaire s'était déjà dessiné à la fin de la période mérovingienne (E. Gariel, dans *Rev. num.*, 1883, p. 423).

§ II. — *Poids de la livre de Charlemagne.*

Charlemagne s'efforça d'unifier les poids et les mesures dans son empire. Mais un problème obscur entre tous est celui de la livre employée pour la taille des deniers carolingiens. Les deniers au type de ceux de Pépin paraissent se rapporter à la livre romaine [1], tandis que ceux marqués du monogramme de *Karolus* sont, comme les pièces impériales, postérieures à l'an 800, d'un poids indiquant une livre plus pesante [2]. Vers 780, cette livre était divisée en 12 onces et comprenait 20 sols, dont chacun était de 12 deniers, ce qui formait un total de 240 deniers pour la livre. L'existence d'une livre de 25 sols, en 845, ne change rien au problème, car il est évident que cette livre contenait 15 des onces de la première [3]. Mais l'incertitude persiste en ce qui concerne le poids réel de la livre de Charlemagne. Pour les uns, elle équivaut à environ 367 gr. 128 [4], très peu inférieure à la livre de Troyes, si répandue au moyen âge. Pour les autres, la livre de Charlemagne est très supérieure parce que les deniers de ce roi pèsent plus de 1 gr. 52, et le poids le plus fréquent, multiplié par 240, produit un total supérieur à 367 grammes. Partant de cette remarque et prenant le poids du plus lourd des deniers carolingiens, parvenus jusqu'à nous (denier de Charles le Chauve, frappé à Paris, 2 gr. 03, Cab. de France), on a pensé que ce chiffre représentait le poids légal du denier du IXe siècle. Il s'ensuit que la livre dépassait le poids de 487 gr. 20 et devait atteindre le chiffre de 491 gr. 179, qui établissait la proportion de 2 à 3, par rapport à la livre romaine (327 gr. 453), résultat qui correspond au changement introduit par Charlemagne dans les mesures, lorsqu'il avait créé un muid plus fort, dont deux valaient trois muids anciens [5].

1. Il y a d'ailleurs des exceptions qui ont fait croire à l'existence d'une autre livre dès cette époque.
2. Voy. le résumé de la question du *Pondus Caroli* dans le *Cat. B. N.* de M. Prou, p. XXXVII à XL, fig.
3. P. Guilhiermoz, *Note sur les poids du moyen âge*, 1906, p. 4 et 5 (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXVII).
4. L. Blancard, *La pile de Charlemagne*, dans *Annuaire Soc. Num.*, 1887, p. 609.
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XLIII et s. Cet auteur pense que « la livre dite de Charlemagne, c'est-à-dire la livre officielle de l'empire carolingien, devait avoir un poids voisin de celui de la livre française postérieure de seize onces » (le poids de cette dernière est de 489 gr. 50).

Il est singulier qu'on ne connaisse qu'un seul denier carolingien de poids normal [1], tandis qu'on trouve des exemplaires si nombreux dont le poids est de 1 gr. 75 à 1 gr. 85, même parfaitement conservés.

Cette remarque me porte à croire qu'il ne faut prendre ni le poids moyen [2], ni le poids de l'exemplaire le plus lourd pour essayer de déterminer le poids normal du denier carolingien du IXe siècle. On vient de voir que les poids les plus fréquents flottent entre 1 gr. 75 et 1 gr. 85. Si l'on applique la règle du « fort portant le faible », qui a été tolérée dans les fabrications monétaires du moyen âge, on peut admettre un denier pesant normalement 1 gr. 82. Or, si l'on multiplie ce chiffre par le nombre 240 (taille à la livre), on obtient un poids de 436 gr. 80 pour cette livre. Et ce chiffre correspond à quelques centigrammes près, à une livre qui serait composée de seize onces [3] de l'ancienne livre romaine (27 gr. 288 × 16 = 436 gr. 608). Le fait qu'on connaît une livre de seize onces postérieure est un argument sérieux en faveur de l'hypothèse que je propose. Il est évident que Charlemagne, voulant augmenter le poids de la livre, a dû prendre pour base la livre romaine, et l'augmentation d'un tiers peut paraître un accroissement très rationnel. Je ne propose d'ailleurs l'hypothèse précédente que parce qu'elle s'accorde assez bien avec les données fournies par la Numismatique. Aussi bien l'étude des poids employés dans les temps anciens est très ardue [4] et il semble qu'on doive renoncer actuellement à trancher une question aussi difficile que celle de la valeur de la livre de Charlemagne. Il est possible que cette valeur ait changé sous le règne même du grand empereur.

Quel que soit le poids réel de la livre de Charlemagne, on peut

1. On pourrait dire que les changeurs et le public ont immédiatement refondu les exemplaires les plus lourds. Mais on a examiné plusieurs fois des trouvailles de pièces à fleur de coin, qui, ayant peu circulé, auraient pu apporter une certaine proportion de pièces lourdes.

2. Récemment encore, M. Arnold Luschin von Ebengreuth a basé ses études sur un poids moyen (*Neues Archiv der Gesellsch. f. ältere deutsche Geschichtsk.*, t. XXXIII, 1908, p. 438 et s.; *Rivista ital. di Num.*, 1908, p. 90).

3. Je dois dire que M. Capobianchi a déjà proposé, en s'appuyant sur d'autres raisons, d'admettre que la livre monétaire de Charlemagne avait été portée par celui-ci à 16 onces romaines. Cette théorie n'a cependant pas été acceptée par M. P. Guilhiermoz, *Note sur les poids du moyen âge*, 1906, p. 58 et 59.

4. Ainsi les systèmes étaient très variables dans nos anciennes provinces. Le « poids de ville » de Lyon était de 14 onces, celui de Marseille de 13 onces, celui de Toulouse de 13 onces et demie, etc.

admettre que l'adoption de la nouvelle livre fut liée à l'innovation du type du monogramme.

Quoique plus rares que les deniers, des oboles (ou demi-deniers, *Fig. 232 et 242*) ont été émises par un bon nombre d'ateliers carolingiens. L'obole n'apparaît pas avant l'introduction du type au monogramme.

§ III. — *Dégénérescence des types et abaissement du titre ; faux monnayage.*

Comme dans les autres monnayages, la décadence paraît à mesure que la monnaie s'éloigne du type primitif. Dans le trésor de Bonnevaux (près de Poitiers) l'analyse de deniers de Charles le Chauve a donné 0,926 d'argent et 0,007 d'or ; tandis qu'une autre analyse, portant sur des pièces postérieures, frappées jusqu'à l'époque de Charles le Simple, donnait 0,850 arg. et 0,003 or [1].

Il faut se souvenir que, dans tous les monnayages anciens, les immobilisations de types ont produit des dégénérescences [2]. D'autre part, les faux monnayeurs étaient au moins aussi nombreux que de nos jours et leurs produits contribuent à jeter beaucoup de confusion dans les classements. Dans certains cas, il faut attribuer à ces faussaires des échantillons qu'aucun monnayage régulier n'a pu produire : tel est ce denier portant d'un côté le nom de Dijon et au revers celui de Clermont [3]. Dans d'autres cas, il est plus difficile de se prononcer ; ainsi un denier, trouvé dans une tombe de Dietersheim et conservé au Musée de Mayence, porte + TNODΛЭMP. On ne saurait dire que c'est le produit d'une émission d'un peuple barbare, plutôt qu'une dégénérescence tardive ou une pièce fausse.

L'édit de Pîtres et des capitulaires de 803, 818-819 et 854, contiennent des prescriptions contre les faux monnayeurs, nom-

1. E. Gariel, *M. carol.*, 1re pie, p. 124.
Il est évident que la petite quantité d'or de ces pièces provient de l'imperfection des procédés d'affinage employés à cette époque.

2. Voy. comme exemples de ces déformations : M. Prou, *Cat. B. N.*, nos 1037 et s., 1077, etc. : *Procès-verb. Soc. Num.*, 1906, p. LIII, H. de Castellane, *Ibid.*, 1907, p. CXXI.

3. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXXXI, n° 1, fig. Le denier portant le nom de Lothaire empereur et, au revers, le type au monogramme de Charles le Chauve (E. Gariel, 2e pie, pl. LIX, 12 ; Engel et Serrure, *Traité*, p. 257 ; M. Prou, *Cat.*, p. XIX) est soit un produit du même genre, soit celui d'une alliance de coins employés par suite d'une erreur du monnayeur.

breux à cette époque. Les faussaires étaient châtiés par l'amputation de la main droite, peine dont on connaît beaucoup d'exemples dans l'histoire monétaire du haut moyen âge[1].

Le grand nombre de monnaies fausses faisait un tort considérable à la monnaie légale. Aussi les capitulaires de Charlemagne portent la trace des efforts faits pour lutter contre les transactions par échanges, auxquelles le peuple revenait facilement, et pour imposer le cours des deniers de bon argent[2].

1. A. Blanchet, dans *Études de Numismatique*, t. I, 1892, p. 105 à 109.
2. Voy. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. xxv et s.

CHAPITRE IV

MONNAYAGE DE L'OR

Le seul atelier d'Uzès (VCECIA) a émis des sous d'or qu'on attribue à Charlemagne[1]. Les pièces d'or de Louis le Débonnaire sont en général des sous ; un exemplaire répond plutôt à un double sou[2]. Il est probable d'ailleurs que ces pièces, portant l'inscription *Munus divinum* (*Pl. III, fig. 14*), ont été fabriquées exceptionnellement[3] et, j'imagine, plutôt pour des relations internationales. Elles ont d'ailleurs été imitées en Frise[4].

Les sous d'or italiens[5] et byzantins pénétrèrent sans doute en Gaule comme les dinars d'or arabes[6].

Charlemagne, devenu maître du royaume lombard, conserva d'abord le système monétaire de cette région et frappa des tiers de sol[7] avec la légende DN CARLVS REX, à l'imitation des monnaies de

1. *Rev. num.*, 1853, p. 395 ; E. Gariel, *M. carol.*, II, p. 140, pl. X. Il y a un denier presque semblable (*Ibid.*, pl. XI, n° 145). Il existe des exemplaires fourrés avec une âme de cuivre (Cabinet de Berlin. *Amtliche Berichte aus den königl. Kunstsammlungen*, sept. 1911, col. 269, fig. 153).

2. Deux exemplaires sont de très beau style (voy. B. de Jonghe, *La frappe de l'or sous les Carolingiens*, dans *Congrès intern. de Num. à Bruxelles*, en 1891, p. 229-235, pl. n°s 1 et 2). E. Gariel pensait que Louis le Pieux avait créé le sou d'or pour la Frise et la Germanie, après le Concile de Reims de 813 (*M. carol.*, II, p. 167).

3. Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XXXII.

4. Le dépôt de monnaies et d'ornements carolingiens, découvert près de Delfzijl (prov. de Groningue, Pays-Bas), contenait 10 deniers au temple, 3 oboles, des plaques d'argent doré, et 20 imitations du sou d'or de Louis le Pieux (S. Wigersma, dans la *Tidschrift* d'Amsterdam, 1907, p. 327 et s., pl. IX-XII).

On a trouvé aussi des sous d'or de Louis dans des dépôts monétaires de la Norwège. Enfin le type du revers avec la légende *Munus divinum* a été copié par Wigmund, archevêque d'York (837-854), sur un sou d'or (H.-A. Grueber, *Handbook of the coins of Great Britain*, 1899, n° 91), qu'on a considéré comme frappé pour le tribut de saint Pierre (*The British Num. Journal*, t. V, 1908, p. 69).

5. Charlemagne avait reçu 25.000 sols d'or de Grimoald, duc de Bénévent, et ce dernier donna à Louis le Pieux un tribut annuel de 7.000 sols.

6. Voy. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XXXI.

7. Une pièce pesant 1 gr. 38, dont Gariel interprétait le monogramme par *Carleman rx*, doit être retirée de la série carolingienne. Cf. en dernier lieu, A. Sambon, dans *Rev. num.*, 1898, p. 302.

Didier, roi des Lombards [1]. Ces pièces sont sorties de sept ateliers situés en dehors de la Gaule : Bergame, Coire, Castel Seprio, Lucques, Milan, Pavie et Pise [2]. Ces petites pièces, minces, dont le flan est beaucoup plus large que le type, ne portent qu'une croix et de l'autre côté une sorte de rosace. Le nom de la ville est accompagné de l'adjectif *Flavia*, abrégé ou entier [3].

1. Il semble qu'il y ait eu une différence d'alliage entre les pièces analogues des deux princes : Didier, 1/3 or et 2/3 argent ; Charlemagne, 2/5 or et 3/5 argent.

2. Voy. Fritz Jecklin, *Der Langobardisch-Karolingische Münzfund bei Ilanz*, Munich, 1906, 8°, pl. (Extr. des *Mitteil. der Bayer. numismat. Gesellsch.*, t. XXV) ; A. Luschin von Ebengreuth, dans le *Neues Archiv der Gesellsch. für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXXIII, 1908, p. 437 à 459, et dans la *Rivista ital. di Num.*, 1908, p. 89 à 96.

3. On a rapproché cette épithète de plusieurs expressions tirées du droit romain (P. Bordeaux, dans *Rivista ital. di Num.*, 1908, p. 97 à 112) ; mais on a fait remarquer plus simplement que les rois lombards avaient pris le surnom de *Flavius* (W. Kubitschek, dans la *Numism. Zeitschrift* de Vienne, 1909, p. 46).

CHAPITRE V

LISTE DES MONNAIES CAROLINGIENNES, CLASSÉES PAR RÈGNES[1].

Pépin (752-768).

Monogramme de **PPN** ; **DOM-PIPI** ; **℞ F** ; **℞ P** ; **PIPI REX** ; **DN PIPI**.

Ande en monogramme (Angers ?).
Au en monogr. (Aoste ?).
Bt. (Béziers ?)[2].
Cambraco.
Cavi ? en monogr.
Carn.
Cinmd ? en monogr.
Civ. Argrat.
Con.
Dursta ?
Gen ?
Gratian ? en monogr.
Had ?
Kas rétrograde.
Lauduno ? en monogr.
Lug.
Magocs.
Meldis en monogr.
Mets.
Nam ?
Nr.
Nuessio ou *Sennois.*
Ne en monogr.
Novinomo.
Qucdivvig, etc.
R entre deux croisettes.
Rem.
Sca Maria.
Sci Crucis.
Sci Firm.
Sci Gau.
Sci Mar.
Sci Martini.
Sci Petri.
Sco Stef.
Scs Ao.
Treferis[3].
Tricas.
Veson.
Vinscoq.
Virdun.
Croix ancrée (type parisien des monnaies mérovingiennes).
Croix formée de quatre branches bifurquées ; type attribué à Brioux.
Sorte de quatrefeuille attribuée à Maëstricht.

1. Ce tableau par règnes est rédigé sur un plan différent de celui que j'ai publié dans mon *Manuel de numismatique du moyen âge* (1890, t. Ier, p. 107 et suiv.) où j'ai donné les ateliers avec la forme française du nom.
2. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXXIII.
3. P. Bordeaux, *Rev. belge de Num.*, 1893, p. 285.

Carloman (768-771).

CARLO ; CARLOM en monogramme.

Ande en monogr.
Are.
Ar.
Lug.
Sci Aniai.
Sci Crucis.

Charlemagne (768-811)[1].

CAROLVS en deux lignes ; CARLVS ; CARLVS REX FR ; KRL RX F ; KRF.

Abrincatus[2].
Abrncas.
Aquis Gran.
Amf? en monogr.
Ambian.
Ande en monogr.
Ardis.
Arvrnis.
Aveni ; Avinio.
Beterris.
Bingiac.
Bona.
Canbraco ou *Cam..raco.*
Carcas.
Carnotas ; Carnotis.
Cavi.
Chogis.
Cinomni.
Civi Arge.
Cls.
Condat.
Deonant ; Deonen.
Dorstad.
Dunnos.
Ecolisina.
Florent[3].
Laudun.
Lem.
Leodico.
Luca.
Lug ; Lugdun.
Magocs.
Maicn.
Mass.
Maxent.
Mdcg ; Mdgc.
Medolus, Metolo.
Mettiis.
Mosmo.
Namu.
Nrbo.
Pab? en monogr.
Parma.
Prisus.
Raudio.
Reds.
Remeirodo.
Rem. civit.

1. Cf. Michel Cercxhe, *Les monnaies de Charlemagne*, Gand, 1887, 4 pl.
2. Musée de Cassel (H. Buchenau, dans *Blätter f. Münzfreunde*, 1904, c. 3117, pl. 153, n° 9).
3. P. Tonini, dans *Rev. num.*, 1863, p. 124. Cette pièce est douteuse.

Sconis.
Sce Mitr.
Sce Mtr.
Sce Mre [1].
Sce Mari.
Sc Maria Remo.
Sci Crucis ou *Cruci.*
Sci Firmini.
Sci Martini.
Sci Maur.
Sci Trudo.
Sco Nis (ou *Sconis*).
Scs Bab.
S. Maxent.
S. Pe.
Sen..
Silva ? en monogr.
Spr?
Stratburcs.
Tarvisio.
Tornaco, Turnaco.
Tre.
Treveris.
Tricas.
Triect.
Turnis.
Tvvanna.
Vcecia.
Vcei.
Vinsco ci.
Virdun; Virduns.
Croix ancrée du type mérovingien pour Paris.

Deniers au monogramme.

Acuis Urbs ou *Civ°* *Aquis ci.*
Agino.
Arelato.
Barcinona.
Bederris.
Bituricas.
Cala monas.
Casteldun.
Colonia [2].
Dorestado.
Dunnos.
Gerunda.
Impurias.
Lauduno.
Luca.
Lugdunum.
Massilia.
Mediol.
Meldis.
Metullo.
Mogontia.
Narbona.
Novio im.
Papia.
Parisii.
Pisa.
Quantovvico.
Rotomagus.
Sca Maria Lauduno.
Sci Dyonisii.
Sennes.
Senones civita; Senones.
Tarvis.
Tolusa [3].

1. Cf. R. Serrure, dans *Rev. num.*, 1889, p. 360.
2. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 216.
3. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XIX.

Treveris.
Tunnis.
Turonis.
Vcecia (pièces d'or)[1].
Vienna.
Ex metallo novo; Ex meallo novo.
Metallum.

Type du temple.

XPistiana religio.
Atisiodiro civi[2].
Biturices cut.
Carnotis civitas.
Metullo.
Parisii civitas.
Quentvvicus.
Remis civitas.
Sci Martini moneta.
Senones civitas.

Type de la porte.

Aurelianis.
Carnotis.

Type impérial (buste).

KARLVS IMP AVG; DN KARLVS IMP AVG REX F ET L; KAROLVS IMP AVG.

XPistiana religio.
F *ou* M *ou* V sous le buste (Florence, Milan, Venise)[3].
Arelato.
Dorestado.
Lugdunum.
Rodomagum.
Treveris.
Metallum Germanicum.

Tiers de sou italiens.

DN CARL ou CAROLO; DOMNS CAROLVS; DN CARVLVS REX.

Fla Bergamo.
Fla. Mediolano.
Fla. Sebrio.
Flavia Curia m.
Flavia Luca.
Flavia Ticino.
Flavia Pita c.[4].

1. Cf. *Rev. num.*, 1837, p. 255; 1839, p. 301; 1853, p. 362; 1856, p. 187. On a publié une autre pièce d'or analogue, d'un style singulier et dont on ne peut rien dire de précis (*Procès-verb. Soc. Num.*, 1906, p. LXXIV).
2. Cf. *Annuaire Soc. Num.*, 1890, p. 339.
3. Pour l'Italie, on peut mentionner encore les deniers frappés à Rome avec le monogramme du pape Léon III et portant au revers, *Carlus* et au centre *Imp* en monogramme (Camillo Serafini, *Le Monete e le bolle plumbee pontificie*, t. Ier, 1910, p. 5, pl. I, nos 7 et 8).
4. Giulio Sambon, *Repertorio generale delle monete coniate in Italia*, 1912, n° 558, pl. VIII.

Louis Ier le Pieux (814-840)[1].

Type du buste[2].

HLVDOVVICVS IMP AVG.

Arelatum.
Aurelianis.
Dorestatus.
Mediolanum[3]
Papia.
Quentovvicus.
Senones.
Strazburg.
Tarvisium[4].
Tolusa.
Turones.
XPistiana religio.
Metallum.

Type de la croix et légendes circulaires.

Tolusa civi.
XPistiana religio.
Metallum.

Type de la croix et nom d'atelier en plusieurs lignes dans le champ.

HLVDOVVICVS IMP (deniers);
LVDOVVIC en deux lignes (oboles).

Alaboteshaim.
Aldunheim.
Aquis Pala.
Aquis Vascon ou *Vason.*
Aquitania.
Arelatum.
Aurelianis,
Barcinona.
Bituriges.
Burdigala.
Camaracus.
Cavilonum.
Colonia ; Colona.
Curia.
Dorestatus.
Impurias.

1. On a donné à ce prince, en qualité de roi d'Aquitaine (781-814), deux deniers attribués à Clermont-Ferrand et à Saint-Étienne de Bordeaux (R. Serrure, dans *Rev. num.*, 1889, p. 360 ; Engel et Serrure, *Traité*, p. 232).
2. Le classement par types esquissé ici n'est pas donné comme un classement chronologique.
3. Pour l'Italie, il faut citer aussi le denier frappé à Rome, entre 814 et 816, avec le monogramme du pape Léon III, et portant, au revers, *Ludovvicus* et *Imp.* en monogramme (C. Serafini, *op. cit.*, p. 5) ; puis les deniers avec le monogramme du pape Eugène (824-827) et le monogramme de Rome entouré de *Ludovvicus imp.* (*Ibid.*, p. 6, pl. I, nos 9 et 10). Puis encore ceux qui portent le monogramme du pape Grégoire IV (828-844) sous différentes formes et, au revers, *Ludovvicus imp* et *Pius* en monogramme (*Ibid.*, p. 7, pl. I, nos 12 à 19).
4. J. Simonis, *Rev. belge Num.*, 1896, p. 394.

Luca.
Lugdunum.
Massilia.
Mediolanum.
Meldis.
Mettis ; Mediomatrici.
Mogontiacus.
Namnetum.
Narbona.
Palatina moneta.
Papia avec ou sans *civita.*
Parisii.
Quentovicus, Quintovicus.
Reganesburg.
Remis ou *Remi* ou *Reims civis* ou *civitas.*
Redonis.
Rodda.
Rotumagus.
Senones.
Stratburgus.
Stotenburc.
Tarvisium.
Tolusa ; Tolusa civi; Tolosa civitas.
Treveris.
Turones.
Venecias.
Vesontium.
Vienna, Venna.
Viridunum.

Type du temple [1].

HLVDOVVICVS IMP·

XPistiana religio.

PÉPIN Ier et II, ROIS D'AQUITAINE (817-838-852).

PIPINVS RE *ou* REX *ou* REX EQ ; PIPPINVS REX·

Aquitania.
Aquitaniorum.
Aquis urbi.
Biturices.
Caturcis [2].
Equitaina.
Equitaniorum.
Limodicas ; Limovix.
Metullo.
Pectavo.
Tolosa civi.

1. Les pièces à ce type auraient été destinées plus particulièrement aux échanges avec les Wendes, Frisons et Saxons ; les deniers au temple abonderaient en Frise (A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 225). Cette hypothèse mériterait d'être confirmée, car elle n'est pas d'accord avec le fait que ce type a été monnayé dans plusieurs régions et même en Italie (*Ibid.*, p. 229).
2. J.-L. Béchade, dans *Rev. num.*, 1906, p. 304, pl. XII, 8 ; obole.
Le même auteur est revenu sur la trouvaille de Lauzès-Rocamadour qui a fourni cette obole. Il propose pour les monnaies d'Aquitaine, au nom de Pépin, le classement suivant qui peut se soutenir : Pièces au buste et pièces avec *Aquitania*, Pépin Ier; pièces avec *Rex Eq.* et pièces avec *Equitaina*, Pépin II (*Rev. num.*, 1907, p. 278). Les pièces avec *Rex Eq.* avaient déjà été attribuées à Pépin II (M. Prou, *Cat.*, p. xv).

Lothaire Ier, empereur (817-840-855).

HLOTARIVS IMP ; HLOTHARIVS IMP AV ; LOHARIVS IMPERATO ; LOTHARIVS REX IMPE *ou* IMP, LVTHARIVS INP.

Burdicala (840-843).
Camaracus civi.
Colonne civitas [1].
Dorestatus, seul ou avec *mon.*
Hogis.
Mediomatricoru.
Mediol [2].
Mogoncia civit [3].
Palatina moneta.
Papia.
Tarbisio ou *Tarvisio.*
Treveris civi.
Turones.
Venecia.
Viridunum civis.
XPistiana religio.

Lothaire II, roi de Lotharingie (855-869).

HLOTHARIVS *ou* HLOTHARVS REX.

Mettis civitas.
Strazb. civitas.
Treveris.
Viridunum civis.
XPistiana religio.

Louis le Germanique (870-876).

HLVDOVVICVS REX ; LVDOVVICVS ; monogramme par L.

XPistiana religio.
Mettis civitas.
Marsallo vico.
Mocontia [4].
Treveris (en 2 lignes) [5].

Louis de Saxe (876-882), roi de Lotharingie.

LVDOVVICVS Circulairement ; monogramme par L.

Marsallo vico [6].
Mettis civitas.
Mocontia.
Treveris [7].

1. Cf. *Annuaire Soc. Num.*, 1890, p. 344.
2. Pour l'Italie, il faut citer aussi les deniers de Rome avec le nom de Grégoire II, de Serge II (844-847), Léon IV (844-855) et Benoît III (855-858) portant, au revers, *Hlotharius imp* et *Pius* en monogramme (quelquefois *Imp* en monogr.). Voy. C. Serafini, *op. cit.*, p. 7 à 9, pl. 20 et suiv., pl. II, 1 et suiv.
3. B. de Jonghe, *Rev. belge Num.*, 1897, p. 249.
4. P. Bordeaux, *Rev. belge Num.*, 1893, p. 332.
5. Cette attribution est due à Cappe (cf. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 260, et *Catalogue* de la vente H. Meyer, 1902, n° 475, pl. V).
6. Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XXII.
7. Pour toutes les pièces carolingiennes de cet atelier, voy. P. Bordeaux, *loc. cit.*, p. 340 et suiv.

Charles le Chauve (840-877).

Début du règne : + CARLVS REX et au revers le nom de l'atelier. en deux lignes [1].

Meldis.
Senones.
Parisii.

Deniers au type aquitain et Deniers avec *Gratia Di Rex* et le monogramme de *Karolus*.

Aengianis fisco.
Agin civitas.
H Alivernis ou *H Aliverna cives.*
Ambianis civi ou *civitas.*
Andegavis civitas [2].
Aquis Grani pal.
Aquitania [3].
Atiniaco pa.
Atrebatis civ. ou *civitas; Atrasi civitas.*
Aurelianis civitas.
Autisiodiro ou *Autisiodero civitas*, etc.
Baiocas civitas.
Balgenti castro.
Barris caster.
I Baro castelli.
H Bar castell.
Bavaca civitas.
Belgevacus civi.
Belna castro.
Besencione civitas.
Bitirres.
Biturices civi.
Blesianis castro, etc.
Boionis ? civi.
Brivio vico.
Brudon sont. etc.
Bruggas mon. [4].
Cainoni castro.
Camaracus civita.
Carnotis civitas.
Cassello moa. ou *au.*
Castello Miled.
Castis Avalonis, etc.
Castis Nandonis.
Cast. Barrisi ; Castelli Bars.
Castra moneta.
Castre Latsis ou *Latss.*
Castrum Bars.
Catalaunis civ.

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XVIII. MM. Engel et Serrure attribuent ces pièces à Charlemagne, *Traité*, p. 217.
2. Sur les monnaies sorties de l'atelier d'Angers, voy. H. de Castellane, dans *Rev. num.*, 1901, p. 225 et s.
3. Une obole, avec *Equi-tanio-rum* en trois lignes a été émise par Charles le Chauve comme roi de France et d'Aquitaine (Manifacier, *Procès-verb. Soc. Num.*, 1907, p. CXVIII).
4. Les exemplaires connus seraient postérieurs au règne de Charles le Chauve et le prototype ne serait pas encore connu (M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXXXI, n° 4).

Cavilionis ou *Cavilonis civis*.
Cenomanis ou *Cinomanis civitas*.
Cervia moneta.
Chimiriaco v.
Claromunt.
Condato moneta.
Conpendio palacio ; *Conpedio paici*.
F Curtisasonien ; *F Curtisasonen*.
Curtriaco civis.
H. Custancien.
H. Custensisonen.
De Fisco Curinio.
Diviioni castre.
Duos Iem-llis mt.
Dunis casteloi ; *Duno castro*.
Ebrocas civitas.
Fanum Marti.
Gandavum, etc.
Gengliaco por.
Hamo castello.
H In fisco Bastonia.
In vico Deontnit ou *Deonit*.
X In vico Hoio.
In fisco Vendrnt.
In porto Triito.
In vico Namuco.
In vico Vioto.
Iotrensis m.
Kala monasteri ; *Klā mntr*.
Latisio caste.
Leptinas fisco.
Limovicas civis.
Lingonis civis.
Lixovius civitas ; *Licsovini civiit*.
Lucduno Cla ; *Lugduni Clavati*.
Lugduni civis.
Meldis civitas.
Medenas Vitcusi.
Melbodio mt.
Mettis civitas [1].
Metullo.
Metallum [2].
Mauriinanevai.
Moneta in Nigella.
Mosomo monte, etc. [3].
Namnetis civitas.
Nevernis civitas.
Niviella vicu ; *Nivielia vicus*.
H Noviom villa.
Osteunis civitas.
Palatina moneta, etc.
Parisii ou *Parsii civitas*.
Perronensis mo [4].
Porco castello.
Quuentovvici.
Rauci monete, etc.
Raugio palacii, etc.
Remis ou *Rimis civitas*.
H Redonis civitas.
Rotundas cella.
Rotānis civitas.
Rotumagus civii ; *Rotunacus civi*, etc.

1. Cte de Castellane, *Le denier messin de Charles le Chauve*, dans *Rev. num.*, 1910, p. 189.

2. La trouvaille de Brioux paraît indiquer que des deniers et oboles avec *Metallum* en deux lignes ont été frappés sous Charles le Chauve (A. Richard, dans *Rev. num.*, 1893, p. 205).

3. *Annuaire Soc. Num.*, 1891, p. 173.

4. Le monogramme de cette pièce est déformé (cf. E. Caron, *M. féodales franç.*, pl. XXV, 4).

Sci And-t. mnt.
Sci Audomari.
Sci Dionysii m.
Sci Fursei castello.
Sci Gaugerici mo.
Sci Martini monita.
Sci Medardi noiit.
Sci Petri moneta.
Sci Quintini mo.
Sci Sebastiani |m.
Sci Stephani mone.
Senones civitas.
Sinemuro castro ; Hrii Semuro ?
Suessio civitas.
Talau moneta [1].
Tarvenna civi.
Tolosa civi.
Tornetemsi.
Tornaii porto.
Tornodoro castei.
Trecas civitas.
Triodoro astei.
Trigetinse mon ; Triiettense moi ; Triietto mon.
Tullo civitas.
Tunieras civitas.
Turones civitas, etc.
Valencianis port.
Vendenis castro.
Vendunis fisc.
Vessin civtius.
Vienna civis.
Virduni civitas ou *civiv.*

Pièces au monogramme de Charles et avec le nom de Louis le Germanique.

Palatina moneta.
In vico Hoio.
In vico Triiecto.
In vico Viosato.

Pièces de Charles avec le titre d'empereur (875-877) [2].

KRLVS INPERATOR ; CAROLVS IMP AVG *ou* INPAT ; CARLVS IMPERAT ; KARLVS INPER ; IMPERATOR AGVST *ou* ACVSTVS *ou* AVG. etc ; REX IMPERATOR.

Autour de la croix ou du monogramme, sans nom d'atelier.

Arela civis, etc.
Autisider civis.
Bisterris civ.
Biturices civit.
Castra Loc mo.
In porto Triiegto.
Lennis fisco.
Lingonis civitas.
Nevernis civit.
Nimis civis.
Sci Gaugerici mo.
Tornaii porti.
Vcecius civis [3].
Virduni civis ou *Virdunum cui.*

1. Cf. *Rev. num.*, 1859, p. 311.
2. M. Prou pensait, en 1896, qu'on ne pouvait distinguer les pièces de Charles le Chauve de celles de Charles le Gros (*Cat. B. N.*, p. LXXXIV).
3. Cf. *Rev. num.*, 1837, p. 336.

Pièces impériales avec CA RL en deux lignes dans le champ, à la place du monogramme.

Tolosa civi [1].

Louis II le Bègue (877-879) et Louis III (879-882) [2].

LVDO dans le champ ; LVDOVICVS ou monogramme commençant par L ; HLVDOVVICVS REX, etc.

Blesianis castro.
Castis Pruvinis.
Civitas Trecas.
Palatina monet.
Petpeponte m.
Tolosa civi (Louis II).
Sci Petri moneta [3].
Turones civitas, etc.
Lugduni Clavati.
In vico Viosato.
In vico Hoio.
In vico Triiecto [4].

Carloman (879-884).

CARLEMANVS R ; CARLEMAN REX ; CARLAMAN RE ;

Monogramme composé de KLMS ou de CRLM, cantonné de A et O.

Arela civis ; Arlea ; Alea.
Civis Autissider.
Limoux ou *Limovix civis.*
Metxullo.
Sci Medardi mont.
Sustancione.
Tolosa civi.
Trecas civitas.

1. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 244. Ces auteurs ont classé avec raison ce denier à Charles le Chauve. Il ne saurait appartenir en effet à Charles le Gros, qui n'était pas encore reconnu en 886, dans le Languedoc, et dont on n'a pas d'autres deniers du Midi. Cf. d'ailleurs le denier du même atelier pour Louis II.

2. Il est impossible actuellement de distinguer entre les monnaies de Louis II et celles de Louis III.

3. Denier de Corbie avec monogr. carré de *Hludovicus* (H. de Castellane, dans *Rev. num.*, 1900, p. 435).

4. Les trois deniers précédents peuvent appartenir à Louis de Saxe. On a donné aussi des pièces analogues à Louis le Germanique (voy. à la page précédente). Ces classements ont évidemment des bases peu solides.

CHARLES LE GROS (884-887).

KARLVS IMPAVG ; IMPERATOR AV ; KAROLVS IMPR ; NCAROLVS IMPER ; CARLVS IMP AVC *ou* **IMPR ; IMPERATORI** *seul.*

Autisire civit.
Metall. german.
Mettis civitas [1].
Caunonis civis ; Cavilonis cius [2].
En vico Deonunt [3].
Nevernis civit.
Lingonis civitas.
Scs Petrus Trevris.
Tolosa civi.
Virduni civits, etc.
XPristiana religio [4].

EUDES (887-898).

HODO REX F *ou* **FRAN ; ODO EST REX ; GRATIA DI REX ODO ; ODO RX** en monogramme ; **ODO REX** circulairement au milieu du champ ; **ODO** au milieu du champ sur une ligne ou en triangle, etc.

Ambianis c.
Andegavis civitas [5].
Atrebas civi.
Aurelianis civitas, etc.[6]
Biturices civita.
Blesianis castro.
Carcasona civ.
Carnotis civitas.
Cavilon civitas ou *Cavilonis civis.*
Compendio palatio.
Corbiensis.
Curtisasonien.
Limovicas civis.
Lugduni Clavati.
Noviomus civitas.
Palatina mone.
Parisii civitas.
Remis civitas.
Sce Marie m.
Sci Dionusii m.
Sci Fursi.
Sci Quintini mo.
Senones civitas.
Suessio civitas.
H Turones civitas, etc.[7].
Tolosa civi.

1. P.-C. Robert, *Études num. Nord-Est de la France*, 1852, p. 209.
2. Ces deniers ont été attribués aussi à Charles le Chauve ; nous les classons ici à cause des déformations qu'ils présentent.
3. Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles.
4. On peut ajouter, pour l'Italie, des deniers des papes Jean VIII, Marin Ier, Adrien III et Etienne VI, qui portent *Carolus imp* ou *Krols* en monogramme (C. Serafini, *op. cit.*, p. 12 à 14, pl. II, nos 23 et suiv., pl. III, nos 1 à 12).
5. Cf. H. de Castellane, dans *Rev. num.*, 1901, p. 231.
6. Il faut repousser l'hypothèse de Longpérier d'après laquelle le denier d'Orléans avec *Gratia Di rex Odo* aurait été frappé par Eudes, simple duc de France (885-887).
7. Le type d'Eudes s'est immobilisé à Tours (M. Prou, *Cat. B. N.*, p. 68).

Charles le Simple (896-929).

CAROLVS avec ou sans REX ; I'IROLVS PIVS REX ; KVROLVS REX ; monogramme commençant par K.

Andecavis civitas[1].
Argentina civits.
B'esians castro[2].
Carnotis civitas.
Casei ciita ; Casti ciitas.
Catalaunis[3].
Cata...aun.
Colonia ; Colona.
Conpediu palat[4].
Dunis castello, etc.
Matiscon ci.
Mon S. Naz.
Meldis civis.
Parisi ou *Parsi civita* ou *Parisii.*
Sci Dionusii.
Silvanectis.
Tullo.
Treveris.
Virdun civitus.

Raoul (923-936).

RADVLFVS REX ; RODVLFVS ; RADHDVLFO.

Anito ciivit.
Aurelianis civita, etc.
Belvacus seul ou avec *civi.*
Biturices civit.
Blavus casii.
Curtisasonien.
Dunis castlli.
Drcas castr.
Egolisime.
Lugduni Clavati.
Maldi Civita.
Nvientus castr.
Nevernis civit.
Parisi civita.
Pincius.
Sci Dionusii ou *Dionisii.*
Senonis civitas.
Suessio.
Waliar casiri.

1. Cabinet de France, n° 438. Cf. *Cat.*, p. 64.
2. Ce denier de Blois, au type de Charles le Chauve, lui est certainement postérieur (Cab. de France, n° 487).
3. Cf. *Annuaire Soc. num.*, 1894, p. 105.
4. Ce denier, qui porterait *Carlus rex Fr.* et un monogramme par C, fut attribué à Charles le Simple dans le *Catalogue* de la vente Henri Meyer (1902, p. 27, n° 401). Cette attribution me paraît douteuse.

Louis IV d'Outre-Mer (936-954).

LVDOVICVS REX ; HLVDOVVICVS ; VLODOVICI REX, etc. [1].

Biturices civit.
Cainoni castro.
Cavilonis civ.
Linconis cuts.
Mitisco civitas.
Mettis civi.
Nevernis cvt.
Parisi civita.
Remis civitas.
Rotom civiti ; Rodom cifit, etc. [2].
Tullo.

Lothaire (954-986).

LOTHARIVS ; LOTARV ; LEVTARIO ; LOTARIVS *ou* **LOTERIVS REX ; LOTHRIVS FX**, etc.

Atradus ; Atrebas ci.
Burdegal.
Biiurices civit.
Cavilon civt.
Claromonti.
Matiscinse ct, etc.
Meiidis civtvo.
Milidun catro.
Remi civi.
Suessio civitas.
Tieicas civitas.

Louis V (986-987).

LODOICVS ; LVDOC circulairement au centre ; **LVDS**.

Remis civitas [3].

1. Les pièces des ateliers qui suivent peuvent appartenir à d'autres rois du même nom.

2. Cf. Drouet, dans *Bull. Commission des Antiq. de la Seine inf.*, t. IX, 1894, p. 318-325 (Trouvaille de Saint-Taurin d'Evreux). Voy. aussi *Procès-verb. Soc. Num.*, 1901, p. IV.

Je pense que le type a été immobilisé et que ces deniers où le nom de Louis est déformé ne sont pas tous contemporains de Louis IV.

3. Je considère les ateliers de Bordeaux et Saintes comme peu probables pour ce règne.

AUTRES SOUVERAINS AYANT GOUVERNÉ DES PARTIES DE LA FRANCE CAROLINGIENNE.

Arnould de Carinthie, roi de Lotharingie, puis empereur (887-899).

ARNOLDVS RE ; ARNVLFVS REX ; ARNVLFVS PIVS IMP.

Mogontia civit.
Tullo civitas.

Zwentibold, roi de Lotharingie (894-900).

SVINDEBAD REX ; TZVENTIBOEC REX.

Camaracus civis.
Treveris civitas.

Louis l'Enfant, roi de Lotharingie (899-911).

LVDOVICVS REX ; HLVDOVVICVS REX ; HLVDOVVICVS PIVS.

H Ad Turecum.
Anturpensis moneta [1].
Argentina civitas.
Colonia.
In vico Denu.
In vico Hoio.
In vico Namuco.
Mettis civitas.
Moconciae cvit.
Treveris [2].
Wirziburc civit.

Boson, roi de Provence et de Bourgogne cisjurane (879-887).

BOSO CRACIA DEI et REX dans le champ ; BOSO REX.

Airela civis [3].
Vienna civis.

1. Le mot *moneta* est placé horizontalement entre deux frontons de temple A. Morel-Fatio, dans *Rev. belge de Num.*, 1865, p. 140).
2. En trois lignes, celle du milieu coupée par un petit temple, type qu'on retrouve sur des monnaies de la même cité, attribuées à Charles le Simple (A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 263).
3. Émile Bonnet, dans *Rev. num.*, 1909, p. 229, fig.

LOUIS L'AVEUGLE, ROI DE PROVENCE ET DE LA BOURGOGNE CISJURANE (887-929).

LVbVVICVS MRR ; LVDOVVICVS ; HLVDOVVICVS IMP·

Arela civis [1]. *Torofime* ? [2].
Avenio civis. *Vi* (*Vienna*).

GISLEBERT, DUC DE LOTHARINGIE (916-940).

GISLEBERTVS·

XPistiana ou *XPiana religio* [3].

CONRAD Ier LE PACIFIQUE, ROI DE BOURGOGNE [4] (937-993).

CHVONRADVS REX·

Basilea civitas [5].

RODOLPHE III, ROI DE BOURGOGNE (993-1032).

RODVLFVS, etc.

Lugudunus.

1. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. XXII.
2. Attribution à Saint-Trophime d'Arles, proposée par Engel et Serrure, *Traité*, p. 265.
3. A. de Witte, dans *Annuaire Soc. num.*, 1889, p. 177 et suiv.
4. « Roi des Provences » dans ses actes.
5. Je considère comme des immobilisations postérieures au règne de ce prince les deniers de la trouvaille de Soleure et ceux de l'atelier de *Taberna* (Orbe). Sur le prétendu monnayage lyonnais de ce prince, cf. A. Engel et Serrure, *Traité*, p. 266.

CHAPITRE VI

LISTE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'ATELIERS INSCRITS SUR LES MONNAIES CAROLINGIENNES

ABRINCAS ; ABRNCAS ; ABRINCATVS...	Avranches.
ADRADIS..............................	Arras[1].
HAD TVRECVM..........................	Zürich.
AENCIANIS FISCO......................	Enghien (Belgique)[2].
AGIN ; AGIN CIVITAS ; AGINNO.........	Agen.
AGVIS CI *ou* VRBS *ou* VRBI..............	Dax.
ALABOTESHAIN ; ALABOTESHAIM......	Blodelsheim ?
ALDVNHEIM............................	Altenheim.
HALIVERNIS[3] *ou* HALIVERNA CIVES.....	Clermont-Ferrand.
AMB : AMBIAN ; ANBIANIS ; AMBIANIS *seul ou avec* CIVI *ou* CIVITAS ; AMSIANIS C.	Amiens.
ANDEGAVIS CIVITAS....................	Angers.
ANDE (*en monogramme*).................	Atelier incertain.
ANDO (*matunum* ?).....................	Langres ?
ANITO CIIVIT *ou* CIVIT..................	Le Puy.
ANTVRPENSIS..........................	Anvers.
AQVIS GRAN ; AQVIS GRANI PAL ; AQVIS PALA[4].................................	Aix-la-Chapelle.
AQVIS VASON *ou* VASCON *ou* VVASCON.	Dax.
AQVITANIA ; AQVITAINA ; AQVITANIORVM ; AQVITAN ; AQVITANA..........	L'Aquitaine.
AR ; ARV ; ARVRNIS....................	Clermont en Auvergne.

1. Cf. A. Longnon, *Atlas histor. de la France*, p. 123.

2. Je ne crois pas que cette identification soit fondée. Je remarque que la légende, rétrograde, est peu régulière et qu'elle renferme la plus grande partie du nom de Valenciennes, qu'on trouve sur d'autres deniers.

3. La lettre H, qui précède beaucoup de noms de localités sur les monnaies carolingiennes peut être considérée comme un signe d'aspiration. Voy. par exemple *Had Turecum*.

4. Les oboles avec *Aquis Pala* ont été attribuées sans raison à Dax.

A-R DIS ; ARDIS	Atelier de la Provence [1].
ARE ; ARELA ; ARLEA ; ARELA *ou* ARELV CIVIS ; ARELATO ; ARELATVM, etc.	Arles.
ARGEN ; ARGENTINA CVTAS ; ARCENTINA CVIIS *ou* CVNAS, etc. ; CIV. ARGRAT.	Strasbourg.
ATDADVS *ou* ATRADVS	Arras ?
ATINIACO PA	Attigny.
ATISIODIRO CIVI	Auxerre.
ATRASI ; AIRASI CIVITAS ; ATREBATIS CIVI ; ATREBAS CIVI, etc. [2]	Arras.
AV	Atelier incertain.
AVRELIANIS *seul ou avec* CIVITAS ; AVELIATNIS CIVTI, etc	Orléans.
AVENI. ; AVINIO ; AVENIOCIVS	Avignon.
AVTISIODERO CIVI *ou* CIVIS *ou* CIVITAS ; AVTISIODIRO, AVITSODIRO ; AVTISIRE CIVIT, etc	Auxerre.
BAB	Atelier du pays rhénan.
BAIOCAS ; HBAIOCAS CIVITAS ; IBAIOCAS CIVTS	Bayeux.
BAIGENTI ; BALGENTI[*aco*] CASTRO *ou* CASTELLI	Beaugency.
BARCINONA ; BARCNIONA	Barcelone.
BARRISII CA *ou* CASTEL ; BARRIS CA *ou* CASTER ; HBARO CASTELI ; HBAR CASTELS	Bar-sur-Aube.
BAVACA CIVITAS	Bavai.
BEDERRIS	Béziers (*voy.* plus loin).
BELGEVACVS CI ; BELLEVACVS CIVI ; BELVACVS *seul ou avec* CIVI	Beauvais.
BESENCIONE *ou* BESENCIONI CIVITAS	Besançon.
BETERRIS	Béziers.
BINGIAC [3]	Bingen.
BISTERRIS ; BITIRRES	Béziers.

1. M. Prou, *Cat. m. Carol.*, p. 123.
2. Il manque souvent des lettres dans les formes de ce nom de lieu.
3. Cette lecture est certaine ; il y a seulement devant le B la figure d'une arme, analogue à celle qu'on remarque sur des deniers de Duurstede.

BITVRGES ; BITVRICAS ; BITVRIGES ; BITVRICES CIVI *ou* CIVIT, *ou* CVT, etc.	Bourges.
BLAVVS CASII	Châteaubleau [1] ?
BLEDONIS (en un mot ou mieux *Burgus Ledonis*)	Blainville ? *ou* Lons-le-Saunier.
BLESIANIS CASTRO ; HBLESIANIS CASTRO, B'EƧIAИƧ CAƧTЯO, etc.	Blois.
BOIOIIIS CIVII	Boulogne.
BONA	Bonn.
BRIVIO VICI	Atelier incertain.
BRVCCIA MO ; BRVGGAS MON	Bruges.
BRVCVNSVT ; BRVDONSOИT, etc.	Atelier incertain.
BVRDEGAL ; BVRDIGALA ; BVRDICALA	Bordeaux.
CAI (*en monogramme*) ; CAIVI	Atelier incertain.
CAINONI CASTRO	Chinon.
CALAMONAS	Chelles.
CAMbRACO ; CAMARACVS ; CAMARACVS CI *ou* CIVIS *ou* CIVITA ; CAMERICVS CIVIS ; CAMVRACO	Cambrai.
CAR·CAS	Carcassonne.
CARCASONA CIA	Carcassonne.
CARNOAS ; CARNOTAS *ou* CARNOTIS ; CIVITAS ; CARTIS	Chartres.
CASEI CIITA ; CASTI CIITAS	Atelier incertain.
CASSELLO AV *ou* MOA	Cassel.
CASTEL DVN	Châteaudun.
CASTEL LATS	Le Mont Lassois [2].
CASTELLO MILED	Melun.
CASTEL BARSI ; CASTL BARISI ; CASTELI BARIS	Bar-sur-Aube.
CASTIƧ AVALONIS *ou* AVALONS *ou* AVVIOИS	Avallon.
CASTIS ИAИDOИS *ou* ИAИDOИIS	Château-Landon.
CASTIS PRVVINIS ; CASTIS PRVVIIИIS	Provins.
CASTRA LOC *ou* LOCI MO	Mons (*Castri locus*).

1. On a donné aussi à tort l'attribution de Provins (cf. *Catalogue* de la vente H. Meyer, 1902, n° 433, pl. IV).

2. Commune de Vix-Saint-Marcel (Côte-d'Or). Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXXXIV. Voy. aussi *Latisio caste*.

CASTRA *ou* CASTA MONETA	Arpajon [1].
CASTRE LATS *ou* LATSIS	Le Mont Lassois [2].
CASTRVM BARS	Bar-sur-Seine ?
CASTRVM SCE MARIE	Châtres-sous-Montlhéry.
CATALAVNIS CIV ; CATAIAVNIS CIT *ou* CVTAΓ, etc.	Châlons-sur-Marne.
CAVI ; CAVILON ; CAVILONIS CIVIS *ou* CIVT ; CAVILONVM ; CAVNONIS *ou* CAVIIONIS CIVIS, etc.	Chalon-sur-Saône.
CENOMANIS CIVITAS	Le Mans.
CERVIA MONETA	Chièvres.
CHIMIRIACO V	Chemiré ?
CHOGIS	Atelier incertain [3].
CINMA ? (*rétrograde*)	Le Mans ?
CINOMNI ; CINOMANIS CIVITAS	Le Mans.
CI·AGVIS ; CIX·AQVIS	Dax.
CIVI ARGE	Strasbourg.
CIV ARGRAT	Strasbourg.
CIVIS AVTISSIDER	Auxerre.
CIVITAS NOVIOIM	Noyon ?
CIVITAS TRECAS	Troyes.
CLAROMIINT ; CLVROMANT	Clermont-Ferrand.
CLS	Cluses [4] ?
COLONIA ; COLONA ; COLONNE CIVITAS	Cologne.
CON ; CONDAT ; CONDATO MONETA	Condé-sur-l'Escaut.
CONPENDIO PALACIO ; CONPEDIO PALCI ; CONPEDIV PALAT	Compiègne.
CONSTANTINA	Arles *ou plutôt* Constance [5].

1. Cette identification n'est pas admise par tous les auteurs. On peut l'appuyer sur les monnaies mérovingiennes. Il est vrai qu'il y eut d'autres *castra* dans l'empire carolingien, p. ex. Châtres (Mayenne).

2. Commune de Vix-Saint-Marcel (Côte-d'Or). Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXXXIV. Voy. aussi *Latisio caste*.

3. Choges, selon Longpérier; Goch, selon Gariel, *op. cit.*, p. 113 ; Huy, selon Engel et Serrure (*Traité*, p. 207).

4. Gariel, *M. carol.*, p. 105, nos 32 à 38. Cette légende a été interprétée de sept manières différentes.

5. *Rev. num.*, 1837, p. 336, pl. X, 20. Un denier dégénéré du dépôt d'Avignon donne la forme *Contaitina*. Cf. H. Dannenberg, *Die deutschen Münzen der Sächsischen u. Fränkischen Kaiserzeit*, t. IV, 1905, p. 941.

CORBIENSI ; CORBIENSIS	Corbie [1].
CVRIA	Coire.
HCVRTISASONIEN ; CVRTISONIENS	Courtsessin, Courtisson *ou* Saosnes, près de Mamers [2].
CVRTRIACO	Courtrai.
HCVSTANCIEN ; CVSTENSISONEN	Coutances.
DE FISCO CVRINIO	Curange (Limbourg) [3].
DEOИEII ; DEONANT	Dinant.
DIVIONI CASTRE ; DIVIIOИI CASTIRE ; ƆIVIONIS CIVIS ; DIVION CISIII rétrograde [4]	Dijon.
DORESTADO ; DORESTATVS *avec ou sans* MON ; DORSTAD ; DORSTOT	Dorestadt - Duurstede.
DRCAS CASTR	Dreux.
DVMOS	Dun-sur-Meuse ?
DVNNOS	Atelier incertain [5].
DVNO CASTRO ; DVNIS CASTELLO ; DVINS CASTILLO, etc.	Châteaudun.
DVOS IEML—LIS MT	Monastère des Deux-Jumeaux.
EBROCAS *ou* EBROICAS CIVITAS	Évreux.
ECOLISINA	Angoulême.
EDVA CIVITAS	Autun.
EGOLI+SIME	Angoulême.

1. Voy. plus loin *Sci Petri moi*.

2. Cette dernière identification est celle proposée par M. L. Doucet en 1882 et 1883. Elle est encore douteuse. Je ferai remarquer que 700 des 900 pièces du trésor de Juaye-Mondaye (arr. de Bayeux) portaient le nom de *Curtisasonien*. Or, j'ai prouvé plus haut que, dans les trésors carolingiens, les pièces sont d'autant plus nombreuses pour chaque atelier que cet atelier est plus rapproché du lieu d'enfouissement. Il est donc vraisemblable qu'il faut chercher *Curtisasonien* dans le Calvados.

3. R. Serrure, *Rev. belge Num.*, 1879, p. 94. Il y a une pièce à légende déformée (Cab. de France, nº 979 ; *Cat.*, p. LXXXIII).

4. Cette dernière forme sur des pièces d'un dépôt trouvé sur les bords du lac de Neuchâtel (*Annuaire Soc. Num.*, 1896, p. 67). Il y a des déformations nombreuses.

5. Dun-sur-Meuse, d'après Engel et Serrure (*Traité*, p. 207).

EN VICO DEONIT .... Dinant.
EQVITANIORVM .... L'Aquitaine.
EX MTALLO NOVO; EXMEALO NOVO ... Melle ?
FANVM MARTI .... Famars.
FLA BERGAMO .... Bergame.
FLA MEDIOLANO .... Milan
FLA SEPRIO .... Castel Seprio.
FLAVIA CVRIAM .... Coire [1].
FLAVIA LVCA .... Lucques.
FLAVIA PITA C .... Pise.
FLAVIA TICINO .... Pavie.
FLORENT .... Florence.
GANDAVVM *seul ou suivi de* MONE .... Gand.
GENGLIACO POR .... Gemblours [2] ?
GENII ? .... Genève ?
GERVNDA .... Girone.
GRATIAN ? (*en monogramme*) .... Grenoble?
HAD TVRECVM .... Zurich.
HAMO CASTEIIO .... Ham.
HNOVIO VICO .... Noyon ?
HOGISE MONETA .... Huy.
IATERCIS .... ?
IMPVRIAS ; INPVRIAS .... Empurias.
HIN FISCO BASTONIA .... Bastogne.
IN FISCO VENDRITI *ou* VENDRNT .... Vendières-sur-Marne [3] ?
IN PORTO TRIIECTO *ou* TRIECTO *ou* TRIITO .... Maastricht.
INPVRIAS .... Empurias.
INTTRANO .... Entrains.
IN VICO DEONVNT *ou* DEONTNIT *ou* DEONIT *ou* DENV .... Dinant (Flandres).
IN VICO HOIO .... Huy.
IN VICO NAMVCO .... Namur.
IN VICO TRIIECTO .... Maastricht.

1. Quelques auteurs ont douté de la légende de cette pièce. Mais on a d'autres carolingiennes avec *Curia* et la lecture du triens paraît certaine.
2. Cf. M. Prou, *Cat.*, p. LXXXIII.
3. M. Prou classe cet atelier parmi les incertains. MM. Engel et Serrure proposent Wandre (*Traité*, p. 242).

IN VICO VIOSATO	Visé (Belgique).
IN VICO VIOTO	Atelier incertain.
IOTRENSIS M	Jouarre (Monastère de).
KALA MONASTERI ; KLA MNTR	Chelles.
KAS ?	Atelier incertain.
LATISIO CASTE	Le Mont Lassois [1].
LAVDVИ ; LAVDVNO (avec plusieurs lettres liées) SCA MARIA [2]	Laon.
LAVACA	Atelier incertain.
LEC CIVITAS	Lectoure.
LEM ; LEMVICAS	Limoges.
LENCIANIS CIS	Atelier incertain.
LENNIS FISCO	Lens près de Liège.
LEODICO	Liège.
LEPTINAS FISCO	Estinnes.
LIMOVICAS ; LIMOVIX ; LIMODICΛƧ ; LIMOVX CIVIƧ, etc.	Limoges.
LINCNVTS ; LINGONIS CIVIS *ou* CIVITΛƧ ; LISCOVINI CIVIIT, LINCONIS CVTS	Langres.
LIXOVIVS CIVITAS ; LICSOVINI CIVIIT	Lisieux.
LVCA	Lucques.
LVGDVNI CLAVATI ; ΓVGDVИO CLA	Laon.
LVG ; LVGDVN ; LVGDVNVM ; LVGDVNVS ; LVGVDVNVM ; LVGDVИI CIVIS ; LVCV-DVNVS ; LVGDVNI CIVIS	Lyon.
MAGOCS ; MAOCSG	Mayence.
MAI⊏N	Mâcon ?
MALDI CIVITA	Meaux.
MARSALLO VICO	Marsal.
MASLS ; MASS ; MASSILIA	Marseille.
MATIS⊏N SIV ; MATIƧCINƧECT ; MATIS-CON CI	Mâcon.
MAVRINIACI	Maurigny [3].
MAVRINIANEVAI, etc.	Morienval.

1. Voy. aussi *Castre Lats.*
2. E. Gariel (*op. cit.*, II, p. 134, nº 121, pl. X) a décrit un autre denier, qui porterait les lettres CPEΓD à la suite de *Sca Maria*. Il interprète ces lettres par *Capitulum ecclesiae Laudunensis*. Cette pièce est au Cabinet de Berlin.
3. Cf. E. Gariel, *op. cit.*, p. 125, nº 98 (Morigny-sur-la-Juine, près d'Étampes).

MAXENT	Saint-Maixent.
MEDEMNAS ; MEDENAS VITCVSI ; MEDENS	Mayenne.
MEDIOL ; MEDIOLANVM, MED ? (*en monogramme*)	Milan.
MEDIOMATRICI ; MEDIOMATRICORVM ; MEDIÈMATRICIS	Metz. *Voy. plus loin.*
MEDOLVS [1]	Melle?
MELBODIO M—	Maubeuge.
MELDIS ; MELDIS CIVITAS ; MEIIDIS CIVTVO, etc.	Meaux.
METALL GERMAN	? [2]
METALLVM	Melle [3].
METVLLO ; METVLO ; METVLVM	Melle.
MET ; METTIS CIVITAS	Metz.
IIILIDVN CATRO (*Milidun Castro*)	Melun.
MITISƆO CIVITAS	Mâcon.
MOCONCIAE ; MOGONCIA ; MOGONTIA CIVITAS ; MOGONTIACVS ; MOCONTIA	Mayence.
MONETA IN NIGELLA	Nivelle.
MONT S. NAZ	Saint-Nazaire d'Autun.
MOSOMO MON *ou* MONETA ; MVSOMO MONITA, etc.	Mouzon.
MOSMO	Mouzon ?
NAMNETVM ; NAMNETIS CIVITAS	Nantes.
NAMV	Namur.
NANDONIƧ CASTRVM, NAADO CASTEIIO, NDONIS CSTLM, etc.	Château-Landon.
NARBONA ; NR ; NRBO	Narbonne.
NE	Nevers ?
NEVERNIS CIVITAS, etc.	Nevers.

1. La lettre L ressemble à un C ou plutôt à un G renversé.

2. La légende *Metallum germanicum* a été interprétée par « métal des mines de Germanie » (Van der Chijs) et par « tribut de la Germanie » (E. Gariel, *op. cit.*, II, p. 125, nº 97). Cf. mon *Manuel de Num.*, 1890, t. I, p. 105.

3. Duchalais a publié un denier portant *Metallum* et, au revers, *Metullo* (*Rev. num.*, 1840, p. 124). D'ailleurs on a trouvé les deniers *Metallum* en nombre dans le Poitou (*Rev. num.*, 1893, p. 206).

NIGELLA .... Nivelle[1] ?
NIMIS CIVIS .... Nîmes.
NIVIELLA VICV *ou* VICVS .... Nivelle (Brabant).
NOVINO MO .... Atelier incertain.
NOVIOM ; NOVIOMVS, *seul ou avec* CIVITAS .... Noyon.
NOVIO—IM ; HNOVIOM VILLA .... Atelier incertain[2].
NVESSIO (*ou peut-être* SENNOIS) .... Neuss ?
N VICO NAMVCO[3] .... Namur.
NVIENTVS CASTR .... Nogent.
OSTEVNIS CIVITAS .... Autun.
PALATINA MONETA *ou* MOT, etc. .... Le Palais.
PAPIA ; PAPIA CIVITAS .... Pavie.
PARI ; PARISI ; PARISII CIVITAS *ou* CIVIIS ; PAIRSII CIVITAS .... Paris.
PARMA .... Parme.
PECTAVO ; PICTAVI .... Poitiers.
PERRONENSIS MO .... Péronne.
PETREPONTE M .... Pierrepont (Aisne).
PINCIVS .... Poissy ?
PISAS ; PISA .... Pise.
PLAVVS CAƧII (*voy.* BLAVVS)
PORCO CASTELLO .... Château-Porcien[4].
PORTA VICVS .... Atelier incertain.
PRISACHA .... Vieux-Brisach.
PRISVS .... Paris ?
PRVINIS CASTIS .... Provins.
QVANTOVVICO ; QVENVVIC ; QUCDIVVIG ; QVENTOVICVS ; QVVENTOVVICI ; QVINTOVICVS, etc. .... *Quentowicus*[5].
RADASPONA .... Ratisbonne.
RAVDIO .... Atelier incertain.
RAVCI MONETE ; RVVCI MONITA .... Atelier incertain.

1. Cf. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXXXIV.
2. M. Prou pense que le style autorise à placer la villa de *Noviomo* dans l'Ouest, du côté de la Normandie. Ce peut être un *Noyant* ou *Noyon* (*Cat. B. N.*, p. 134, n° 954).
3. Déformation de la légende *In vico Namuco*. Il y en a d'autres où la forme du nom de ville est peu reconnaissable.
4. M. Prou classe cet atelier parmi les incertains.
5. Ville disparue, près d'Etaples.

RAVDIVM	Roye.
RAVGIO PALACIO	Atelier incertain.
RAVTVCIO PALATIO ; RAVCIO PALATINA *ou* PALACII	Roucy ?
REDNIS ; REDONES ; HREDONIS CIVITAS	Rennes.
REDS	Rennes.
REGANESBVRG	Ratisbonne.
REIMS CIVIS	Reims.
REMEIRODO	Ramerupt.
REMIS CIVIS *ou* CIVITAS ; RIMIS CIVITAS	Reims.
RODDA	Roda (Marche d'Espagne).
RODOMAGVM ; RODOM CIFIT—	Rouen (*voy. plus bas*).
ROTANIS CIVITAS	Rodenbourg, auj. Ardenbourg (Belgique)[1].
ROTOMO *ou* ROTOM CIVITAS ; ROTVMACVS ; ROTVMAGVS ; ROTVNCVS CIVIS, ROTVNACVS CIVII, etc.	Rouen.
ROTVNDAS CELLA	Rethondes (Oise).
RVELLO ; RVLLO CIVITAS[2]	Riez ?
ROMA	Rome.
SA·COLONIA	Cologne.
ƧALO MON	Atelier incertain.
SC· MARIA REMR (*Remorum*)	Ste-Marie de Reims.
SCA MARIA (*voy.* Laon)	Ste-Marie de Laon.
SCE MRE ; SCE MARIE M	Sainte-Marie de... ?
SCI AND—T M—NT	St-Andoche d'Autun[3] ?
SCI ANIAI	Saint-Aignan d'Orléans.
SCI AVDOMARI	Saint-Omer.
SCI CIRICI	Saint-Cyr d'Issoudun[4].

1. M. Prou, *Cat. m. Carol.*, p. 28, n° 172, pl. IV.
2. M. Prou (*op. cit.*, p. 134) place cet atelier parmi les incertains.
3. M. Prou, *op. cit.*, p. 85, nos 600-601, pl. XIV.
4. Je propose cette attribution parce que l'église de Saint-Cyr est très ancienne (mention en 1004) ; on connaît la forme *Sancti Cirici* en 1154. On pourrait penser aussi à Saint-Cyr de Nevers. Longpérier avait proposé d'attribuer la pièce au monastère de Saint-Cirgues.

SCI CRV *ou* CRVCIS ; SCI CRVCI	Sainte-Croix de Poitiers ?
SCI ΔIONVSII M. *ou* ΔIONISII	Saint-Denis.
SCI FIRMI *ou* FIRMINI	Saint-Firmin d'Amiens.
SCI FVRSEI CASTELLO ; SCI FVRSII	Saint-Fursy de Péronne.
SCI GAV ; SCI GAVGERICI M, *ou* MO, *ou* MON	St-Géry de Cambrai.
SCI GRNI [1]	Atelier incertain.
SCI IOVINVS	St-Jovin de Cologne.
SCI MAR	St-Marcel de Chalon.
SCI MARTINI *seul ou suivi de* MONETA	St-Martin de Tours.
SCI MEDARDII NOIIT	Saint-Médard de Soissons.
SCI NAZ + MON	St-Nazaire d'Autun.
SCI PETRI MOI ; SCI PETRI MONETA	Saint-Pierre de Corbie [2].
SCI PETRI [3] ; SCS PETRVS	St-Pierre de Corbie ?
SCI PHILIBERTI MONETA	Saint-Philibert de Tournus.
SCI QVINTIN *ou* QVINTINI *ou* QVINTINI MO ; SCI QVNITIN MONT, etc. [4]	Saint-Quentin.
SCI SEBASTIANI M	Saint-Sébastien de Soissons.
SCI STEFANI *ou* STEPHANI MONE ; SCO STEF [5]	Saint-Étienne de Besançon ?
SCI TRVDO	Saint-Trond ?

1. E. Gariel, *M. carol.*, II, p. 76, n° 65 (peut-être *Sancti Germani*).
2. Cf. E. Caron, *M. féod. franç.*, p. 372, pl. XXV, n° 15 ; H. de Castellane, dans *Rev. num.*, 1900, p. 435.
3. On a lu aussi *Sci Petri* sur un denier de Pépin. Cf. M. Prou, *op. cit.* n° 928. M. P. Bordeaux en a attribué un analogue à Saint-Pierre de Trèves (*Rev. belge de Num.*, 1893, p. 308). On a aussi proposé l'attribution à Saint-Pierre de Sens (Engel et Serrure, *Traité*, p. 202).
4. Il y a de nombreuses déformations de ce nom.
5. Pour *Sco Stef.* (denier de Pépin), on a donné aussi l'attribution de Saint-Étienne de Dijon, que Gariel (*M. carol.*, II, p. 73) repousse, pour une raison historique (concession à Isaac en 865) et pour une raison de style. Il propose Saint-Etienne de Strasbourg.

SCS AO . . . . Atelier incertain
SCS BAB . . . . St-Bavon de Gand ?
SCS PETRVS TREVRIS . . . . Trèves [1].
SEN . . . . Sienne.
SENNES . . . . Atelier du pays rhénan.
SENONES ; SENONIS CIVITAS *ou* VRBS ; SEN . . . . Sens.
SILVANECTIS ; SLAV ; SVAL . . . . Senlis.
SINEMVRO CASTRO . . . . Semur.
S·M . . . . St-Martin de Tours.
S. MARCVS VENECIA . . . . St-Marc de Venise.
S. MAXENT . . . . Saint-Maixent.
SPIISE . . . . Spire.
STAMPIS CATELI *ou* CASTLI . . . . Etampes.
STARVISO . . . . Trévise.
STCIIAS ; STCMAS . . . . Saintes.
STASB CIVITAS ; STAATBVRGVS ; STRABVRG ; STRATBVRCS ; STRATBVRGVS ; STRAZBVRC . . . . Strasbourg.
STOTTENBVRG . . . . Stoutenburg.
SVESSIO CIVITAS [2] . . . . Soissons.
SVSTANCIONE, etc . . . . Substantion [3].
TAbERNA . . . . Orbe (Suisse).
TALAV MONETA . . . . Le Talou [4].
TARVENA CI *ou* CIVIT ; TARVENNA ; TARVVANNA . . . . Thérouanne.
TARVI ; TARVIISIVS ; TARVISIVM ; TARVISIO ; TARBISIO . . . . Trévise.
THEROTMANNI . . . . Dortmund.
TOLVSA *seul ou avec* CIVI ; TOLOSA CIVI *ou* CIVITAS ; TOLSA, etc . . . . Toulouse.
TORNACO ; TORNAII PORTI ; TORNETEMSI . . . . Tournai ?
TORNODOR CASTEL ; TORИETREMSI [5]. Tonnerre.

1. P. Bordeaux, *Rev. belge Num.*, 1893, p. 433.
2. Il y a des déformations de ce nom de lieu.
3. Près de Castelnau-le-Lez (arr. de Montpellier). Ancienne *Sextantio*, abandonnée au XIIe siècle.
4. Cf. A. Longnon, *Atlas histor. de la France*, p. 98.
5. Cette forme a été donnée à Tournehem par MM. Engel et Serrure.

TR .... Maastricht.
TRECAS CIVITAS ; TRICAS *ou* CASTRIC (*Tric-cas*) ; TIƎIϽAS CIVITAS .... Troyes.
TREFER ; TREVERIS ; TREVERIS CIVI ; TREVEIRIS .... Trèves.
TRIECT ; TRIETTENSE MOI ; TRIETTO ; TRIGETINSE MON ; TRIG .... Maastricht.
TRIODORO ASTEI [1] .... Atelier incertain.
TOROFIME ? .... Arles [2].
TVƎIIS CIVITAS .... Atelier incertain.
TVLLO ; TVLLO CIVITAS .... Toul.
TVNIERAS CIVITAS ; TNERAS CVTAS .... Tongres [3] ?
TVNNIS .... Thun.
TVREC ; TVREGVM .... Zurich.
TVRNIS ; TVRONES *ou* HTVRONES ; TVRONIS ; TVRONES CIVITAS ; TRONES *ou* HTIRONES .... Tours.
TVV .... Toul ?
TVVANNA .... Thérouanne ?
VCECIA ; VCECI ; VCECIVS CIVIS .... Uzès.
VALENCIANIS *seul ou suivi de* PORT *ou* ROT *ou* RT .... Valenciennes.
VENDEMIS ; VENDENIS CASTRO .... Vendôme [4] ?
VENDERIA .... Vendières.
VENDVNIS FISC [5] .... Atelier incertain.
VENECIAS ; VENECIA .... Venise.
VERONA ; VNEARO .... Vérone.
VESON ; VESSIN CIVTIVS ; VESONTIVM .... Besançon.
VIENNA *seul ou suivi de* CIVIS ; VI .... Viénne.
VINSCOQ ; VINSCOCI .... Atelier incertain [6].
VIOSATVM .... Visé.
VIRDVN ; VIRDVNS ; VIRDVNI CIVITAS *ou* CIVIV ; VIRIDVNVM, *seul ou suivi de* CIVIS ; VRDN .... Verdun.

1. Attribué à Tonnerre par MM Engel et Serrure.
2. Cf. Engel et Serrure, *Traité*, p. 265.
3. M. Prou classe cet atelier parmi les incertains. L'attribution a été soutenue encore récemment (V. Tourneur, dans *Rev. belge Num.*, 1911, p. 248).
4. Incertain selon M. Prou.
5. M. Prou, *Cat. B. N.*, p. LXXXIII.
6. L'attribution à Venasque a été repoussée par Gariel (II, nº 148, qui lit *Sco Corvino*), et par R. Vallentin, dans *Bullet. de Num.*, III, 1895, p. 78.

VISTA RED CII *ou* (ΓEDCH)	Atelier incertain de l'Aquitaine.
VOMR (*Vorm* ou *Roma*)	Atelier incertain.
VVALIA	Atelier incertain.
VVALIAR CASIRI	Château-Gaillard.
VVIRAIBVRG CIVIS	Wirburg?
VVIRZIBVRC CIVIT	Würtzbourg.

CHAPITRE VII

LISTE DES NOMS D'HOMMES INSCRITS SUR LES MONNAIES CAROLINGIENNES

Auttrano ou *Auttramno* (Pépin ; Charlemagne [1].)
Gaddo (Pépin).
Had... (Pépin).
Milo (Pépin ; Charlemagne ?).
Leutbra (Carloman).
Fiufar(*ius ?*) (Charlemagne).
Gervasi (Charlemagne).
Maurinus (Charlemagne).
Odalricus (Charlemagne).
Rodlan(*dus*) (Charlemagne) [2].
Walacario (Charlemagne).

1. Les deniers avec ce nom d'homme (pris souvent à tort pour le nom d'Entrains, qu'on a d'ailleurs mal écrit avec un A initial, présentent des déformations assez nombreuses (cf. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1898, p. LVI, et 1899, p. VII).
2. Les deniers qui portent le nom de Roland auraient été frappés avec l'argent du tribut payé au roi des Francs par les Bretons (E. Gariel, *op. cit.*, p. 132). C'est une hypothèse qui a peu de poids.

INDEX ALPHABÉTIQUE[1]

1. Dans cet index ne figurent pas les légendes et noms des pages 77 à 91, 156 à 182, 249 à 336, 366 à 395 ; mais les noms français de localités des pages 249 à 336 et 366 à 395 ont été insérés ici dans l'ordre alphabétique.

C

D

E

F

H

I

J

M

N

Q

T

TABLE DES CHAPITRES

LIVRE IV

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. 142, note 6. Les dernières émissions de Lyon sont peut-être plutôt de Jovin, comme il est dit p. 138.

P. 145, l. 27, *au lieu de* : T̥F, *lisez* T͙F.

P. 209, dernière ligne du texte, *ajoutez* : Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

P. 217, l. 12, après : *Bassus portus*, ajoutez : ou *Bassiaco portu*, peut-être Bessac (faubourg de Niort).

P. 263-264, au paragraphe relatif à Blois, *ajoutez : Teudegiselo m.* (J. Soyer, *Rev num.*, 1912, p. 429).

P. 333. Diverses pièces portant la légende *Wico fit* ont été revendiquées récemment encore pour Wijck-lez-Maastricht (Fr. Alvin, *Rev. belge de Num.*, 1912, p. 523).

P. 346, ligne 1 : la mention de l'atelier de Brioude est hypothétique.

DESCRIPTION DES MONNAIES REPRODUITES SUR LES TROIS PLANCHES

MONNAIES DE LA GAULE INDÉPENDANTE

PLANCHE I

1. Tête laurée d'Apollon, à droite. ℞, bige (char attelé de deux chevaux) conduit par un aurige. Au-dessous, le nom ΦΙΛΙΠΠΟΥ, un monogramme composé des lettres Α et Ρ, foudre et épi couché. Imitation gauloise du statère de Philippe II, roi de Macédoine Or ; trouvé à Reims. *Voy. p. 31.*

2. Autre imitation gauloise du statère macédonien. Trident à la place du monogramme. Or ; trouvé aux environs de Pons (Charente-Inférieure). *Voy. p. 31.*

3. Tête féminine à droite ; devant, un ornement ressemblant à une tige munie de deux feuilles (souvenir des deux dauphins qui se voient devant la tête des monnaies d'Emporiæ). ℞, déformation de la rose des monnaies de Rhoda ; dans les cantons de la croix, une hache, une graine, des feuilles ? et quatre objets plus gros qui sont les souvenirs des pétales de la rose. Argent. *Voy. p. 15.*

4. Tête de Pallas casquée à droite ; derrière, X, marque du denier romain. ℞, cheval courant à droite ; autour, on lit ΚΑΛΕΤΕΔΟΥ et au-dessous, Α Y Ƨ. Imitation du denier de P. Cornelius Sula. Argent. *Voy. p. 17.*

5. Imitation du statère macédonien (cf. nos 1 et 2). Lyre sous le cheval. Statère d'or, attribué aux Éduens. *Voy. p. 73.*

6. Buste à droite, à mèches calamistrées, imité de celui d'un denier du monétaire romain C. Piso L. f. Frugi, qui porte aussi un sceptre surmonté d'une tête cornue derrière le buste d'Apollon. ℞, cheval sous un portique ou dans un temple. Argent. *Voy. p. 76*

7. Tête laurée à droite. ℞, buste de cheval ; autour, la légende 414 de la p. 90. Argent. *Voy. p. 30.*

8. Tête posée sur une sorte de support ; autour, des cordons perlés, terminés par des têtes plus petites, se rattachent à la chevelure de la tête principale. ℞, cheval à droite ; au-dessus, deux objets incurvés ; au-dessous, buste humain, les bras étendus. Trouvé à Ancenis (Loire-Inférieure). Or pâle. *Voy. p. 50.*

9. Deux bustes accolés à droite, le cou paré du torques gaulois. ℞, lion à droite ; autour, la légende IIPOMIIΔVOS. Imitation, pour le revers, de la drachme de Massalia. Argent. *Voy. p. 30.*

10. Tête déformée avec une barre médiane représentant la couronne de laurier ; en arrière, SEGISV en creux, placée sur la tête. ℞, type énigmatique représentant un génie ailé ou un archer aux bras déformés sur un cheval ? Bronze coulé. *Voy. p. 74.*

11. Tête entourée de cordons perlés et ornés de palmettes. ℞, androcéphale (cheval à tête humaine) à gauche, conduit par un aurige dont le corps ressemble à celui d'un hippocampe. Au-dessous, un sanglier à gauche. Monnayage armoricain. Argent de bas aloi. *Voy. p. 52.*

12. Tête nue à gauche ; autour, VERC*ingetorixs*. ℞, cheval galopant à gauche ; dessous, une amphore debout. Or pâle. *Voy. p. 75.*

13. Tête tourelée à droite, avec une corne d'abondance sur l'épaule droite ; devant, COPIA FELIX. ℞, Hercule domptant le taureau à gauche ; autour, MVNATIA. Bronze ; trouvé à Gergovie. *Voy. p. 97.*

MONNAIES DE LA GAULE ROMAINE

14. POSTVMVS AVG. Buste de l'empereur Postume radié, de face. ℞, HERCVLI THRACIO. Hercule domptant un des chevaux de Diomède ; un autre est renversé à terre. Or. *Voy. p. 108.*

15. POSTVMVS PIVS FELIX AVG. Bustes accolés de Postume et d'Hercule laurés, à gauche. ℞, HERCVLI PISAEO. Hercule travaillant à détourner l'Alphée, afin de nettoyer les écuries d'Augias. Argent bas ; trouvé à Cologne. *Voy. p. 109.*

PLANCHE II

1. **IMP VICTORINVS PF AVG**. Buste lauré à droite de Victorin. ℟, **LEG XXX VLP VICT PF**. Jupiter nu, debout, tenant la foudre et un sceptre ; à sa droite, un capricorne. Or. *Voy. p. 120*.

2. **IMP TETRICVS PF AVG**. Tête radiée de Tetricus père à droite. ℟, **ARA AVG**. Autel allumé. Bronze. *Voy. p. 130*.

3. **IMP TETRICVS A..** Tête radiée de Tetricus père à droite. ℟, **PAX AV..** La Paix debout tenant un rameau et un sceptre. Bronze ; trouvé à Verdes. *Voy. p. 133*.

4. **D. CLODIVS· SEPTIMIVS· ALBINVS· CAES**. Buste drapé et cuirassé d'Albin à droite, la tête non couronnée. ℟, **FORTVNAE REDVICI**. La Fortune assise tenant de la main droite la barre d'un gouvernail posé sur un globe ; de la main gauche, elle tient une corne d'abondance. Sous le siège, la roue. A l'exergue, **COS II**. Médaillon de bronze. *Voy. p. 104*.

5. **IMP C DIOCLETIANVS AVG**. Buste lauré et cuirassé de Dioclétien à gauche, tenant une lance de la main droite levée. ℟, **GENIO POPVLI ROMANI**. Génie debout, à gauche, la tête tourelée, tenant de la main gauche une corne d'abondance, et de la droite, une patère qu'il penche au-dessus d'un autel allumé. Dans le champ, **B** ; à l'exergue, **PLC** (marque de la première officine de l'atelier de Lyon). *Follis* de bronze. *Voy. p. 137*.

6. **FL HELENA AVGVSTA**. Buste d'Hélène, femme de Constance Chlore et mère de Constantin Ier, à droite. ℟, **SECVRITAS REIPVBLICE**. La Sécurité debout à gauche, tenant un rameau. A l'exergue, **STRω** (marque de la deuxième officine de l'atelier de Trèves). Bronze. *Voy. p. 139*.

7. **IMP CONSTANTINVS PF AVG**. Buste radié, cuirassé et drapé de Constantin Ier à droite. **GLORIA AVGG**. Enceinte de la ville de Trèves avec des tours et une porte au-dessus de laquelle est la statue de l'empereur ; à droite et à gauche, un captif accroupi ; devant, la Moselle coulant sous un pont. A l'exergue, **PTRE** (marque de la première officine de l'atelier de Trèves). Médaillon d'or. *Voy. p. 149*.

8. **DN EVGENIVS PF AVG**. Buste diadémé et drapé de l'empe-

reur Eugène, à droite. ℞, VICTORIA AVGG. Sur une banquette, deux empereurs, assis de face et couronnés par la Victoire qui plane derrière eux. Dans le champ, à droite et à gauche, L—D (marque de l'atelier de Lyon) ; à l'exergue, COM. Or. *Voy. p. 138.*

MONNAIES MÉROVINGIENNES

9. DNMAVRICIVS PPAV. Buste au diadème perlé de Maurice Tibère, à droite. ℞, + VIENNA DE OFFICINA LAVRENTI. Monogramme constantinien accosté des lettres A et ω, et haussé sur un globe. Tiers de sou d'or (1 gr. 36), frappé à Vienne dans l'atelier de Laurentius. *Voy. p. 191.*

10. DN MAVRIC TIb PP AVC. Buste de l'empereur Maurice Tibère de face, coiffé du camélaucion, tenant de la main droite la lance sur l'épaule. ℞, VICTORIA AVCCV. Croix potencée, sur un globe, accostée des lettres M AS et, au-dessous, XXI. Sous un trait horizontal, à l'exergue, ·CONOB· Sou d'or (3 gr. 94), frappé à Marseille. *Voy. p. 191.*

11. ƆNIV NA. Buste à droite. ℞, VCI .AV. Figure debout (de face ?), tenant une lance dans la main droite et appuyant la main gauche sur un bouclier posé à terre. Argent. Trouvé à Noroy. *Voy. p. 240.*

12. INAI·ATAIIVI. Buste diadémé à droite. ℞, dans une couronne : DN CHLO TH AH ARIVI RIX en cinq lignes (*Dominus noster Chlothaharius rix*). Clotaire Ier. Argent (0 gr. 55). *Voy. p. 243.*

13. DN THEODEBERTVS VICTOR. Buste de face de Théodebert Ier, coiffé du camélaucion, tenant de la main droite une lance appuyée sur l'épaule ; un bouclier, sur lequel est représenté un cavalier, couvre l'épaule gauche. ℞, VICTORIA AVCCCI. Victoire de face, debout, tenant de la main droite une croix à longue hampe et de la gauche un globe crucigère, sous lequel est une étoile. Dans le champ, BO. A l'exergue, ICONOB. Sou d'or (4 gr. 21), frappé probablement à Bonn. *Voy. p. 198.*

PLANCHE III

1. + **CHLOTHOVECHVS R.** Buste de Clovis II, à droite, le contour de la tête orné de perles. ℞, **I MONETA PALAT.** Croix chrismée, haussée sur trois degrés et dont la base coupe le nom **ELIGI.** Un point dans le premier canton de la croix. Tiers de sou (1 gr. 23), frappé par saint Éloi dans l'atelier du Palais, à Paris. *Voy. p. 219.*

2. + **ACTELINVS MON.** Buste à gauche. ℞, **RACIO ECLISI SENO.** Calice avec couvercle en forme d'Ω surmonté d'une croix. Denier d'argent (1 gr. 22), émis pour l'Église de Sens par le monétaire Actelinus. *Voy. p. 210.*

3. + **ANTRO VICO FITVRO.** Dans une couronne, buste diadémé à droite. ℞, + **TEODOMARIS MONITA.** Dans une couronne, croix ornée à chaque extrémité, de trois points, accostée des lettres **CA** (initiales de la cité de Chalon-sur-Saône). Tiers de sou (0 gr. 83), frappé par le monétaire Teodomaris, et portant le nom du *vicus* d'Antre (qui était situé dans la cité de Besançon). Trouvé à Chargey-lèz-Port (Haute-Saône). *Voy. p. 220.*

4. **VEREDVNO FIET.** Buste diadémé, à droite. ℞, **FRACIVLFVS MV̄.** Croix, le pied posé sur un degré ; au-dessous, un globe accosté de deux points. Tiers de sou (1 gr. 30) frappé à Verdun par le monétaire Fragiulfus. *Voy. p. 218.*

5. + **ECLECMI PECT.** Buste à droite, le contour de la tête orné de perles. ℞, monogramme dont **A** est la lettre principale, entouré de cercles dont un est relié au sommet de **A** par un cordon perlé. Denier d'argent (0 gr. 97), frappé pour l'Église de Poitiers. *Voy. p. 210 et 225.*

6. Sans légende ; buste au diadème perlé à droite ; devant, une palme renversée. ℞, + **VENŒMIVCOM-.** Monogramme formé des lettres **RVENS** (*Rutenus*). Tiers de sou (1 gr. 25), frappé pour la cité de Rodez par le monétaire Vendemius. *Voy. p. 214.*

7. + **LEMMOVIX ACVSTOREDO ANSOINDO MO.** Buste diadémé, à droite ; devant, un dauphin avalant un poulpe. ℞, + **DOMNVS DACOBERTHVS REX FRANCORVM.** Croix posée sur une

ligne de points et un trait ; cette croix est cantonnée des lettres IN CI VI FIT, séparées en quatre groupes ; le sommet de la croix porte une sorte de nimbe. Sous le trait, un A surmonté d'un ω renversé. Médaillon d'or de Dagobert I[er], frappé à Limoges par le monétaire Ansoindus. *Voy. p. 189 et 223.*

8. CHOAE FIT. Buste à droite. ℟, LANDICISILOS MO. Croix posée sur un degré ; au-dessous, un globe entre deux points (cf. le tiers de sou de Verdun, n° 4). Sou d'or (4 gr. 17), frappé à Huy (Belgique) par le monétaire Landigisilus. *Voy. p. 189 et 218.*

9. + ABBONE. Dans un cercle perlé, chrisme dégénéré en une croix à six branches. ℟, + CABLONNO. Croix cantonnée de quatre points et coupant la légende. Denier d'argent (1 gr. 34), frappé par le monétaire Abbon à Chalon-sur-Saône. *Voy. p. 246.*

10. TIƎϽ∽·O·ΛIT. Buste à droite avec le cou et la poitrine formés de sept globules. ℟, IIΔЄLIIVSII en légende externe. Croix, le pied posé sur un degré ; au-dessous, six globules, superposés deux par deux. Tiers de sou d'or pâle (1 gr. 24) ; déformation du type créé à *Dorestate* (Wijk-bij-Duurstede, Hollande), par le monétaire Madelinus. *Voy. 195.*

MONNAIES CAROLINGIENNES

11. Monogramme de PiPiNus Rex ; au-dessus, un trait horizontal ; à droite, un globule. ℟, + TRICAS en deux lignes. Denier d'argent (ébréché, 1 gr. 23) de Pépin le Bref, frappé à Troyes. *Voy. p. 341 et 344.*

12. CARLVS REX. Temple tétrastyle sur deux degrés, le fronton triangulaire surmonté d'une croix ; au centre du temple, une croix. ℟, + SC̄I MARTINI MONETA. Dans un cercle, croix cantonnée de quatre globules. Denier d'argent (1 gr. 56) de Charles le Chauve, frappé pour la basilique de Saint-Martin de Tours. *Voy. p. 355.*

13. KAROLVS IMP AVG. Buste drapé, diadémé et lauré de Charlemagne empereur, à droite. Au-dessous, M. ℟, XPICTIANA RELIGIO. Temple tétrastyle sur deux degrés ; le fronton triangulaire surmonté d'une croix ; au centre, entre les quatre colonnes, une croix. Denier d'argent (ébréché, 1 gr. 60). *Voy. p. 339.*

14. DN HLV DOVVICVS IMP AVG. Buste lauré et drapé de

Louis le Pieux empereur, à gauche. ℞, **MVNVS DIVINVM** autour d'une couronne de feuillage au centre de laquelle est une croix. Or (7 gr. 04). *Voy. p. 364.*

15. **+ HLVDOVVICVS ⋈IP.** Dans un cercle perlé, croix cantonnée de quatre points. ℞, **XPISTIANA RELICIO.** Temple tétrastyle sur deux degrés à fronton triangulaire, surmonté d'une croix. Croix au centre entre les colonnes. Denier d'argent (1 gr. 64) de Louis le Pieux. Trouvé au Bourgneuf, près de Chalon-sur-Saône. *Voy. p. 339.*

16. **+ PIPINVS REX EQ.** Dans un cercle, croix. ℞, **+ PECTAVO.** Dans un cercle, monogramme cruciforme de *Pipinus*. Denier d'argent (1 gr. 70) de Pépin II, roi d'Aquitaine, frappé à Poitiers. *Voy. p. 344.*

17. **+ CRATIA : D—I.** Dans un cercle perlé, **ODO REX** disposé en cercle. ℞, **+PALATINA MONE.** Croix. Denier d'argent (1 gr. 62) d'Eudes, frappé au Palais. *Voy. p. 351.*

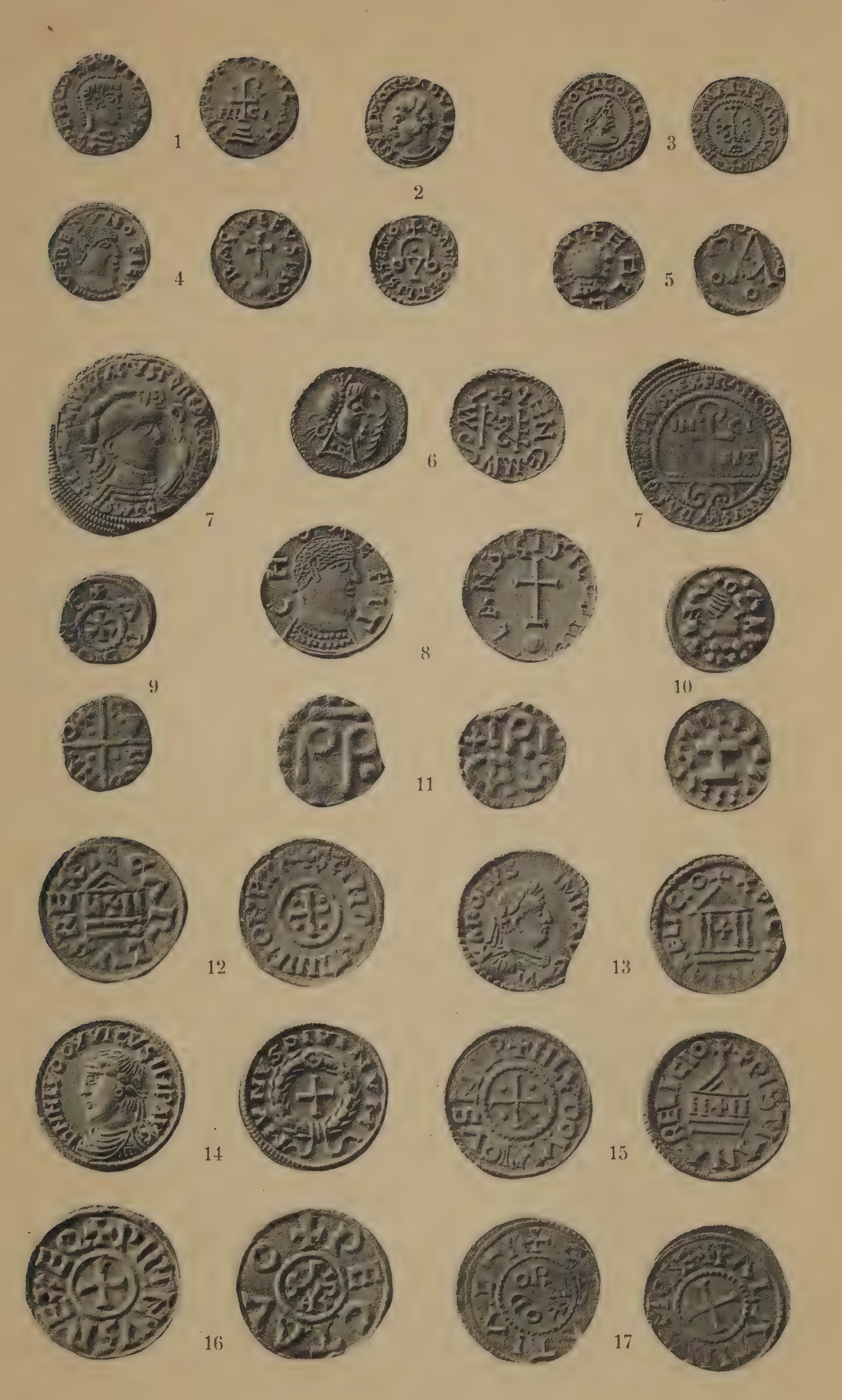
MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



GAULE INDÉPENDANTE, GAULE ROMAINE



GAULE ROMAINE, FRANCE MÉROVINGIENNE



FRANCE MÉROVINGIENNE, FRANCE CAROLINGIENNE


IMP · CAESAR
DIVI F DIVI

COPIA